




Berkeley

Berkeley

Berkeley

Berkeley

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

ORLÉANS. — IMPRIMERIE PAUL PIGELET ET FILS

BULLETINS

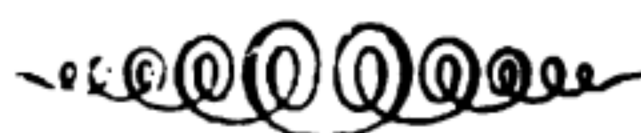
DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME QUINZIÈME

Nos 190 à 198. — 1908-1910



ORLÉANS
LIBRAIRIE H. HERLUISON
MARCEL MARRON, SUCCESSEUR
11, RUE JEANNE-D'ARC, 11

1911

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 190.

PREMIER TRIMESTRE DE 1908

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. Marron, Succ^r
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1908

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 190.

PREMIER TRIMESTRE DE 1908

LISTES

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUIN 1908

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Maire d'Orléans.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 DELISLE (Léopold), ✻ G. O., membre de l'Institut, rue de Lille, 21, Paris. 1859
2 PICOT (Georges), ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54, Paris. 1883
3 LASTEYRIE (le comte R. de), ✻, membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885
4 MASPÉRO, ✻ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888
5 MEYER (Paul), ✻ C., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue de La Bourdonnais, Paris. 1893
6 JOUIN (Henry), ✻, 6, rue Garancière, Paris. 1893
7 LAFENESTRE (Georges), ✻ O., membre de l'Institut, Conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine). 1895
8 HANOTAUX (G.), ✻ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 24, rue de Rocroy, Paris. 1898
9 GUIFFREY (Jules), ✻ O., membre de l'Institut, ancien administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Paris. 1899
10 LEMAITRE (Jules), ✻ O., membre de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris. 1899
11 PROU (Maurice), ✻, professeur à l'école des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900
12 ALLUARD ✻ O., doyen honoraire de la Faculté des Sciences à Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme). 1903
13 GOYAU (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole de Rome, rue Pierre-Charron, 12, Paris. 1904
14 MASSON (Léon), ✻ O., ingénieur, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, Paris. 1904

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 BASSEVILLE, avocat, ✿, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860
Rue des Pensées, 13.

2 VIGNAT (Gaston), ✿, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique près le Comité des Travaux historiques. 1860
Cloître Saint-Aignan, 7.

3 BEAUCORPS (le vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

4 BAGUENAULT DE PUCHESSE (Le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869
Rue Chanzy, 7.

5 COCHARD (l'Abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873
Rue Saint-Etienne, 18.

6 BAILLET (Auguste), ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Eudoxe-Marcille, 26.

7 BAILLY, ✠, ✿ I., professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Bannier, 91.

8 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879
Rue d'Illiers, 17.

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 Dumuys (Léon), conservateur du Musée historique et du Musée de Jeanne d'Arc, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1880
Rue de la Lionne, 61.

10 Pommier (Alexandre), juge au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882
Boulevard Rocheplatte, 7.

11 Charpentier (Le Comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888
Rue des Charretiers, 14.

12 O'Mahony (Le comte), ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889
Avenue Dauphine, 23.

13 Guillon (Paul), ✲, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, conservateur adjoint des Musées historique et de Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893
Rue de Recouvrance, 2.

14 Jarry (Eugène), ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893
Place de l'Etape, 8.

15 Huet (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894
Boulevard Alexandre-Martin, 37.

16 Jacob (Georges), conservateur-adjoint des Musées historique et de Jeanne-d'Arc. 1894
Rue Parisie, 4.

17 Didier (Albert), conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895
Rue du Bœuf-Saint-Paterne, 15.

18 Vacher, Docteur-médecin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896
Rue Sainte-Anne, 3.

MM.

19 Breton (Auguste), Avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898
Rue des Huguenots, 2.

20 Garsonnin, Docteur en médecine, conservateur-adjoint du Musée d'histoire naturelle d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1899
Boulevard Saint-Vincent, 24.

21 Fougeron (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901
Rue Bretonnerie, 55.

22 Lepage (E.), ✿, adjoint au Maire d'Orléans. 1901
Rue de la Lionne, 59.

23 Iauch (l'abbé Pierre), professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1902
Rue du Colombier, 17.

24 Jarossay (l'abbé), missionnaire apostolique, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1903
Rue Saint-Euverte, 8.

25 Simon, (Gabriel), ✿, Conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans. 1903
Rue Alsace-Lorraine, 4.

26 Larcanger (E.), ✿ I., ancien professeur de dessin au lycée. 1904
Avenue Dauphine, 52.

27 Soyer (Jacques), ✿, I., archiviste du Loiret, ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1904
Boulevard de Châteaudun, 99.

28 Brédif (Emile), avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. 1905
Rue Bannier, 97.

29 Beaucorps (Charles de), ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1905
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

30 Baillet (Jules), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien membre de la Mission archéologique du Caire, agrégé de l'Université. 1906
Rue d'Illiers, 35.

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Courcy (marquis de), ✻ O., ancien conseiller général du Loiret, lauréat de l'Académie française, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), et rue Saint-Dominique, 33, Paris. 1867

2 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Constantine, 11, Paris, et à Saint-Eusoge, Rogny (Yonne). 1876

3 Auvray (Lucien), ✿ I., bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1899

4 Munsch, notaire à Sully-sur-Loire (Loiret). 1901

5 Rocheterie (Maxime de la), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, château du Bouchet, à Dry (Loiret), et rue Bannier, 97, à Orléans. 1901

6 Chevrier (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris. 1903

7 Deslandres (H.), ✻, ✿ I., membre de l'Académie des Sciences, directeur de l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran et 56 *bis*, rue des Gardes, Bellevue, près Paris. 1903

8 Debout (l'abbé), chanoine d'Arras, curé du Sacré-Cœur à Calais (Pas-de-Calais). 1905

9 Leroy (Paul), ✿, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Jargeau (Loiret). 1907

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Rey (baron), ✻, ✿ I., membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864

2 Ruelle, ✻, ✿ I., conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1868

MM.

3 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1875

4 Martellière, ✿, ancien magistrat, Conservateur du musée à Pithiviers. 1875

5 Morillon, rue Hauteville, 78, Paris. 1876

6 Felice (Paul de), pasteur, à Montmorency, 62, rue des Chesneaux (Seine-et-Oise). 1876

7 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

8 Bonnardot, ✿ I., archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de Verdun (Meuse). 1879

9 La Croix (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

10 Lanéry d'Arc (Pierre), procureur de la République, à Lombez (Gers). 1883

11 Stein (Henri), ✿ I., archiviste aux Archives nationales, secrétaire-trésorier de la Société historique du Gâtinais, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1884

12 Foucher-Veillard, rue du Commandant-Arago, 22, Orléans. 1885

13 Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, Chouzy, près Blois. 1885

14 Porcher (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Grands-Degrés Saint-Louis, 16, Blois. 1885

15 Pigelet (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887

16 Quévillon (le général), O. ✻, ✠, ✿, gouverneur de Maubeuge, membre de la Société française d'archéologie. 1887

17 Dutertre, curé d'Epieds (Loiret). 1888

18 Bernois, curé de Jouy-le-Potier (Loiret). 1888

19 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, 36, boulevard de Saumur, à Angers. 1890

20 Champault (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890

21 De Beaucorps (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret). 1891

22 Jovy, ✿ I., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. 1892

MM.

23 LARNAGE (le baron de), conseiller général du Loiret, maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892

24 DEVAUX (Jules), ✪ I., conseiller d'arrondissement, maire de Pithiviers, avoué à Pithiviers. 1892

25 SURCIN (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895

26 DUFOUR, ✪ I., conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

27 TARTARIN, ✪, docteur en médecine à Bellegarde (Loiret). 1896

28 DELAYGUE (A.), Inspecteur des forêts à Blois (Loir-et-Cher). 1898

29 CROY (le vicomte Joseph de), Archiviste-paléographe, château de Monteaux, par Monteaux (Loir-et-Cher). 1898

30 BAZONNIÈRE (Ernest de), maire de Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898

31 MERCIER DE LACOMBE (Bernard), archiviste-paléographe, 64, rue Bellechasse, Paris. 1899

32 TRICOT (Jérôme-Lucien), avocat, 28, rue de Berlin, Paris, et rue de l'Oriflamme, 2, Orléans. 1902

33 MALEISSYE (comte Conrad de), 72, rue de Lille, Paris. 1902

34 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✪ I., directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques, 13, rue de Phalsbourg, Paris. 1903

35 LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), ✪, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, Paris. 1903

36 FOURCHÉ (Paul), conservateur adjoint correspondant du Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général du Comité girondin d'art public, rue Ducau, 21, Bordeaux. 1903

37 CONTENSON (le baron Ludovic de), ancien officier d'état-major, membre de la Société de l'Histoire de France, 53, avenue Montaigne, Paris. 1904

38 CLAYE (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). 1904

39 RAPINE (Henri), architecte diplômé du gouvernement, rue du Montparnasse, 11, Paris. 1905

40 FOUQUET (Emile), ☼ ✪ I., directeur du *Magasin pittoresque*, rue de Vaugirard, 53, Paris. 1905

41 TRANCHAU (Paul) ☼, trésorier-payeur général à Amiens. 1905

42 LORIN (Charles), peintre verrier, à Chartres. 1905

43 BICHET (Albert), château de la Pailletterie, à Amilly, près Montargis (Loiret). 1905

MM.

44 DUFAY (Pierre), ✪ I., avocat, conservateur de la Bibliothèque de Blois. 190

45 JARRY (André), La Boutinière par Ecueillé (Indre), et rue Edouard-Detaille, 4, à Paris. 1905

46 DEPRÉAUX (Albert), membre de la Sabretache, villa des Carrières, rue de la Bourie-Rouge, 9, Orléans. 1906

47 SENS (Georges), membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Arsenal, à Arras. 1906

48 DOUCET (Jacques), membre du Comité des Arts décoratifs, 19, rue Spontini, à Paris. 1907

49 COMBES fils (Paul), attaché au laboratoire de géologie du Muséum, 1, rue de l'Assomption, à Paris. 1907

50 BÉNARD (Agricol), artiste lithographe, rue de la Collégiale, 25, Paris. 1908

51 ISNARD, ✲, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bourges, rue Saint-Euverte, 60, à Orléans. 1908

52 DIDIER (Maxime), attaché au Musée de peinture et sculpture d'Orléans, rue Bannier, 111, à Orléans. 1908

53 JOHANET (Lucien), rue de la Gare, 31, à Orléans. 1908

54 LENORMAND, instituteur en retraite, secrétaire du « Souvenir français », bibliothécaire-adjoint de la ville d'Orléans, faubourg Bannier, 166, à Orléans. 1908

55 BÉRAUD, conservateur des hypothèques, à La Rochelle. 1908

56 BANCHEREAU (Jules), membre de la Société française d'archéologie, quai Barentin, 6, Orléans. 1908

57 BERGERON, docteur en médecine, quai du Châtelet, 6, Orléans. 1908

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 TOCILESCU, professeur à la Faculté des lettres de Bucarest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur, à Bucarest (Roumanie). 1893

2 GRABINSKI (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

3 LÄFFLER, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904

4 BRATE (Erik), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgagatan, à Stockholm (Suède). 1904

5 LOWEL (Francis), avocat à Boston (Etats-Unis). 1905

VII

SOCIÉTÉS, UNIVERSITÉS ET BIBLIOTHÈQUES EN RELATIONS D'ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Aix. — Annales des Facultés de Droit et des Lettres.
4 Albi. — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn.
5 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
6 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
7. Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Avignon. — Académie de Vaucluse.
14 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise;
15 Beauvais. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.
16 Belfort. — Société belfortaine d'Émulation.
17 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
18 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
19 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
20 Bône. — Académie d'Hippône.
21 Bordeaux. — Société archéologique.
22 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
23 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
24 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

25 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
26 Bourges. — Société de géographie du Cher.
27 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
28 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
29 Caen. — Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.
30 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
31 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
32 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
33 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
34 Chambéry. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d la Savoie.
35 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
36 Châteaudun. — Société dunoise.
37 Châteauroux. — Revue du Berry et du Centre.
38 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
39 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres e Arts.
40 Compiègne. — Société historique.
41 Constantine. — Société archéologique.
42 Dax. — Société de Borda.
43 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
44 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
45 Dijon. — Comité d'Histoire et d'Archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
46 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
47 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
48 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
49 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
50 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
51 Grenoble. — Académie Delphinale.
52 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
53 Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
54 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.

55 Langres. — Société historique et archéologique.
56 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
57 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
58 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
59 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
60 Lyon. — Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
61 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
62 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
63 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
64 Marseille. — Société de Statistique.
65 Marseille. — Société archéologique de Provence.
66 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
67 Montbéliard. — Société d'Émulation.
68 Montbrison. — La Diana.
69 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
70 Moulins. — Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais.
71 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
72 Nancy. — Académie de Stanislas.
73 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
74 Nantes. — Société archéologique.
75 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
76 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
77 Nîmes. — Académie de Nîmes.
78 Nîmes. — Société d'histoire et d'archéologie du Gard.
79 Noyon. — Comité archéologique et historique.
80 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
81 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
82 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
83 Paris. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
84 Paris. — Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.
85 Paris. — Institut de France; — Bibliothèque.
86 Paris. — Société des Antiquaires de France.
87 Paris. — Société de l'Histoire de France.
88 Paris. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
89 Paris. — École des Chartes.
90 Paris. — Société des études historiques (rue Garancière, 6).
91 Paris. — Musée Guimet.
92 Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
93 Paris. — Revue des Études grecques.
94 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.

95 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
96 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
97 Rambouillet. — Société archéologique.
98 Reims. — Académie nationale.
99 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
100 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences et Arts.
101 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
102 Roubaix. — Société d'Émulation.
103 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
104 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
105 Saint-Dié. — Société philomathique vosgienne.
106 Saint-Hippolyte de Caton, par Vézenobres (Gard). — Revue épigraphique.
107 Saint-Malo. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
108 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
109 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
110 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'Archéologie de Saintes.
111 Senlis. — Comité archéologique.
112 Sens. — Société archéologique.
113 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
114 Sousse (Tunisie). — Société archéologique.
115 Toulon. — Académie du Var.
116 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
117 Tours. — Société archéologique de Touraine.
118 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
119 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
120 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
121 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
122 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
123 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

1 Agram. — Société archéologique Croate de Zagrab. (Agram-Croatie).
2 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
3 Bruxelles. — Revue belge de Numismatique.
4 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
5 Bruxelles. — Société d'Archéologie.
6 Bucharest. — Académie roumaine.
7 Chevetogne par Leignon, province de Namur. — Revue Mabillon.
8 Gand. — Société d'histoire et d'archéologie.
9 Genève. — Société de Géographie.
10 Genève. — Institut national genevois.
11 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
12 Helsingfors. — Société finlandaise d'archéologie.
13 Liège. — Institut archéologique liégeois.
14 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
15 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
16 Manille. — The Ethnological Survey for the Philippine Islands.
17 Metz. — Académie.
18 Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».
19 Namur. — Société archéologique.
20 Neuchatel. — Société Neuchatelloise de géographie.
21 New-York. — The New-York Public Library.
22 Prague. — Pannàtky archaeologické a mitopisné.
23 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
24 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
25 Stockholm. — Nordiska Museet.
26 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
27 Washington. — Smithsonian Institution.

IX

BIBLIOTHÈQUES

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
5 — des Archives départementales du Loiret.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.

7 La bibliothèque des employés du Loiret.
8 — du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — de la Rédaction des *Annales religieuses* d'Orléans.
13 — publique de la ville de Montargis.
14 — publique de la ville de Pithiviers.
15 — publique de la ville de Blois.
16 — publique de la ville de Chartres.
17 — Mazarine (Paris).
18 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
19 — de la ville de Paris, à l'Hôtel de Ville.
20 — du Musée de Saint-Germain-en-Laye.
21 — de l'Université de Lille (Nord).

X

ABONNEMENTS

Paris. — Société bibliographique, *Polybiblion* (partie littéraire), rue Saint-Simon, 5.
Paris. — Société des fouilles archéologiques, rue Bonaparte, 28.
Paris. — Revue *Jeanne-d'Arc*, rue Thibaud, 13.
Blois. — Revue de Loir-et-Cher.

XI

ENVOIS DU MINISTÈRE

Gazette des Beaux-Arts.
Chronique des Arts et de la Curiosité.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1908

Président. — M. Léon DUMUYS, rue de la Lionne, 61.
Vice-Président. — M. A. BASSEVILLE, ✿, rue des Pensées, 13.
Secrétaire. — M. le Dr GARSONNIN, boulevard Saint-Vincent, 24.
Vice-Secrétaire-archiviste. — M. LARCANGER, ✿ I., avenue Dauphine, 52.
Trésorier. — M. BRÉDIF, rue Bannier, 97.
Commission des publications. — MM. SOYER ✿ I., BAGUENAULT DE PUCHESSE, JARRY.
Commission de la Bibliothèque. — MM. JACOB, SOYER ✿ I., LARCANGER ✿ I.

Séance du vendredi 10 janvier 1908

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— M. le Président rend compte des publications reçues depuis la dernière séance et signale :

1° Dans le Bulletin trimestriel de la *Société de Borda*, 3e trimestre 1907, un article de M. Foix, intitulé *Lahire est né à Préchacq* (*Landes*), contenant la reproduction d'un sceau peu connu du vaillant compagnon de Jeanne d'Arc (p. 113) ;

2° Dans les fascicules de février, mai, août et octobre 1907 du Bulletin trimestriel de la *Société archéologique d'Eure-et-Loir*, le compte rendu des fêtes du Cinquantenaire de cette Société où nous avions envoyé des délégués ;

3° La collection des *Annales religieuses du diocèse d'Orléans pour l'année 1907*, contenant de nombreux articles d'histoire et d'archéologie orléanaises.

— M. Dumuys fait hommage à la Société, qui l'en remercie, des tirages à part de deux de ses travaux : *Mémoire sur un calendrier scandinave en caractères runiques* et *Un portrait d'Antoine Rose.*

— Dans la correspondance :

1° Une carte de M. C. Gabillot remerciant des renseignements qui lui furent fournis sur une médaille de Ronsard ;

2° Une aimable carte de la *Société archéologiqne de Tarn-et-Garonne* nous offrant ses vœux pour l'année nouvelle :

Allicit, alma soror, mentes humana vetustas ;
Ferventer calamo tempora prisca nota.
Præcipue veteris patriæ memoranda celebra,
Et dabitur scriptis splendida palma tuis !
Hoc opus, hic labor est nostræ telluris amantum :
Quis francus posset non adamare suam ?

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Jacob, trésorier sortant. D'après les prévisions de ce dernier, les recettes pour 1908 seront d'environ 2,657 fr. et les dépenses de 2,190 fr. Quelques membres font observer que certaines dépenses seront certainement dépassées et que d'autres articles de dépenses ont été omis. Il en résulte une certaine instabilité dans l'équilibre budgétaire.

— M. Aug. Baillet donne lecture d'une note destinée au prochain Bulletin sur les réparations de la porte Bourgogne (1).

M. Soyer lit également un mémoire destiné au même Bulletin et concernant la même porte Bourgogne (2).

Ces deux mémoires seront imprimés dans le Bulletin des 3e et 4e trimestres de 1907.

— M. Pommier offre à la Société, de la part de la famille d'Edouard Fournier, une plaquette richement reliée, contenant les manuscrits du délicat écrivain sur Châteauneuf, Cléry, Lorris, Meung, Saint-Benoist, etc. Sur la reliure on lit :

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

HOMMAGE DE VIVE GRATITUDE

LES ENFANTS D'EDOUARD FOURNIER.

Novembre 1907.

Des remerciements sont, de nouveau, adressés à la famille Fournier.

— M. le Président annonce à la Société la mort de M. Pascal Monet, qui fut membre titulaire résidant de 1902 à 1903, alors qu'il était professeur au lycée et membre du Conseil municipal d'Orléans. M. Monet, professeur au lycée Condorcet, est décédé à Paris, à l'âge de 42 ans. La Société adresse à la famille du défunt ses compliments de condoléances.

(1) Voir tome XIV, page 622.
(2) Voir tome XIV, page 616.

— M. Dumuys a reçu récemment la visite de M. Paul Vitry, Conservateur-adjoint du Musée du Louvre, venu en notre ville pour rechercher les traces de plusieurs œuvres du sculpteur Houdon. Avant de s'embarquer pour l'Amérique, Houdon aurait dressé une liste complète de ses œuvres ; parmi celles-ci, Houdon indique 4 statues exécutées, vers 1775-1776, pour Sainte Croix d'Orléans, à la proportion de 18 pieds de hauteur, en pierre, représentant Sainte Catherine, Saint Etienne, Saint Pierre et Saint Barthélemy. Jusqu'ici il a été impossible de reconnaître aucune de ces statues parmi les 36 qui ornent la façade et les tours de la Cathédrale : aucune d'ailleurs n'a cette dimension énorme de 18 pieds.

— Le scrutin est ouvert sur les candidatures de plusieurs membres associés correspondants. Successivement, MM. Agricol Bénard, Isnard, Maxime Didier et Lucien Johanet sont élus, à l'unanimité des suffrages, membres associés correspondants de la Société.

— La Société étant en nombre, il est procédé au vote sur la proposition, déposée le 23 novembre 1906, par MM. Pommier, Basseville, Jacob, Soyer et Larcanger, tendant à augmenter le nombre des membres titulaires résidants, proposition prise en considération à la séance du 14 décembre 1906. D'après l'article 38 du règlement, cette proposition, pour être admise, doit obtenir un nombre de voix égal à la moitié, plus un, des membres titulaires résidants inscrits au tableau, soit, en l'espèce actuelle, 16 voix.

Mise aux voix, la proposition est repoussée et conformément à l'article 39 du règlement, ne pourra être reproduite avant un délai de deux années.

— M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour les 3e et 4e trimestres de 1907.

Séance du vendredi 24 janvier 1908.

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

— Parmi les publications reçues au cours de la dernière quinzaine, il y a lieu de signaler :

1° Le compte rendu de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements* tenue à Paris du 21 au 24 mai 1907, où sont deux articles : l'un, de M. Bossebœuf, consacré à *Antoine Charpentier, son atelier et ses œuvres* (p. 168) ; l'autre, de M. Alfred Gabeau, concernant *Les Plaques de cheminée en Touraine* (p. 366) et illustrée de nombreuses planches.

2° Le tome XXVI des publications de la *Société archéologique de Bordeaux*, comprenant une table systématique des matières et alphabétique des noms des 25 premiers volumes (1873-1894), dressée par M. Ernest Labadie.

3° Le tome VII de la 5me série des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (année 1907, 1er semestre), contenant, entre autres travaux intéressants, une étude sur *Jean Godefroy d'Orléans et son voyage en Europe (1568-1571)*, par M. Charles Cuissard, et une notice consacrée à *Benoist-Lebrun*, par M. L. Guillaume.

— Dans la correspondance sont des lettres de remerciements envoyées par MM. Isnard, Maxime Didier et Lucien Johanet, nos nouveaux membres associés correspondants.

— Se faisant l'interprète de la Société, M. le Président adresse à notre collègue M. J. Soyer, toutes ses félicitations pour sa nomination récente d'officier de l'Instruction publique.

— M. Pommier donne lecture d'une note de M. P. Leroy, sur une découverte généalogique faite, dans le minutier de Jargeau, par M. Colonna de Cesari Rocca, à propos de la descendance de Jean Carracciolo, prince de Melphe et seigneur de Châteauneuf-sur-Loire. Cette note est renvoyée à la Commission des publications.

— Au nom d'un de ses correspondants, M. Breton demande quelques renseignements sur Claude Sain, le second maire d'Orléans. Après lui avoir indiqué les généalogies du chanoine Hubert et le volume récemment publié sur *Descartes* par M. Louis de Grandmaison, M. Dumuys fait connaître qu'il possède au Musée, depuis 3 ans, la pierre tombale de Claude Sain et d'Etienne Kathelin sa femme. Cette plaque, en marbre noir, porte les armoiries des deux personnages et une inscription rappelant leurs noms et âges.

En outre, M. Dumuys a acquis, il y a quelques jours seulement, pour le Musée, une très belle cheminée aux armes de Claude Sain. Cette cheminée était encore en place dans la maison de l'ancien petit fief de Belle-Croix, près d'Olivet, qui appartint jadis à la famille Sain.

— M. Dumuys fait ensuite passer sous les yeux des membres présents la photographie d'une charmante statue de sainte Anne, du XVIe siècle, provenant des environs de Châteaudun et achetée par le Musée historique d'Orléans.

— M. Dumuys présente à la Société une curieuse brochure que vient de lui envoyer le père Campbell, de New-York. Cette brochure illustrée est consacrée à un Orléanais, le Père Isaac Jogues, qui, au XVIIe siècle, alla évangéliser les Iroquois et fut martyrisé.

En attendant la béatification de cet illustre missionnaire, les Américains ont voué un véritable culte à la mémoire du père Jogues : une chapelle, dédiée, pour l'instant, à la reine des martyrs, a été élevée sur le lieu de son supplice, et, tous les ans, plus de 4.000 pèlerins s'y rendent. La brochure contient d'ailleurs tous les renseignements utiles pour se rendre à ce pèlerinage.

— M. Pommier a apporté à la séance et montre à ses collègues un élégant étui en argent du XVIIIe siècle contenant la collection complète de 13 piécettes ou treizains. Jusque dans la 1re moitié du XIXe siècle, ces treizains étaient offerts, le jour du mariage, par l'époux à sa nouvelle épouse.

M. Soyer rappelle que le mot *treizain* est un vestige du droit primitif.

C'est un souvenir du mariage par achat, dont il est question notam-

ment dans des textes barbares, tels que la loi des Saxons et la chronique mérovingienne faussement attribuée à Frédégaire (*uxorem emere* ; *sponsare, despensare per solidum et denarium*).

Au XIe siècle, en France, un père « achetait une femme » à son fils ; et au XVe siècle, en Allemagne, on disait encore *Weib Raufen* = acheter sa femme.

L'achat primitif n'existait plus chez les Romains ; mais ils en avaient gardé l'image dans le mariage *ex coemptione*, le mariage par achat : la *coemptio* n'était plus qu'une cérémonie dont le droit comparé fait bien comprendre le sens.

Le prix de la femme se fixa rapidement d'une manière irrévocable. Ce prix fixe est de 13 deniers, et ces 13 deniers remontent à une époque reculée : on les peut suivre à travers le moyen âge jusqu'au mariage de Louis XVI, où ils figurent encore. Les historiens du droit français nous apprennent que les 13 deniers du mariage persistent à Dijon, à Bordeaux, dans le Barrois et en Berry. Georges Sand, dans son roman *La Mare au Diable*, n'a pas manqué de noter cette vieille coutume berrichonne : « à l'offrande Germain mit, selon l'usage, le *treizain*, c'est-à-dire 13 pièces d'argent dans la main de sa fiancée... » (Voir sur cette question : Jaubert, *Glossaire du Centre de la France*, 2e édition, Paris, 1864, au mot *treizain* ; v. aussi Paul Viollet, *Histoire du droit civil français*, 2e édition, Paris, 1893, p. 403 et 419).

— En rappelant la mort récente de M. Oscar de Poli, adopté par la Ville d'Orléans au décès de son père, le commandant Philippe de Poli tué lors des émeutes de février 1848, M. le Président annonce que M. de Poli laisse une *Histoire de Jeanne d'Arc*, qui n'a pas encore été publiée. M. le Président ajoute que, dans une notice nécrologique consacrée ces jours derniers à M. de Poli par le *Journal du Loiret* (n^o du 23 janvier), on a affirmé, que dans un de ses séjours à Rome, M. de Poli avait, « dans quelque Transtévère, acquis d'aventure un vieux tableau peint sur bois, délabré et vermoulu, qui se trouvait être un précieux portrait de Jeanne d'Arc, sans doute l'un des premiers que l'on connaisse, peut-être même le plus ancien ». Après avoir cru qu'il ne s'agissait que d'un tableau trouvé près d'Orléans et actuellement

déposé au Musée de Versailles, M. le Président a acquis la certitude que le portrait en question faisait bien partie de la collection particulière de M. de Poli, mais il n'a pu jusqu'ici avoir de renseignements plus précis.

Séance du vendredi 14 février 1908.

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

— M. Basseville, vice-président, rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine. Il signale :

1° Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (27e vol., 6e livraison, 1er décembre 1907, p. 387), la reproduction d'un placard annonçant *Un sermon à l'école de droit d'Orléans* ;

2° Dans le journal *Lyon universitaire*, n° du 23 août 1907, un article de M. Paul Cuminal sur l'ancienne université d'Orléans. Sur ce sujet, M. Cuminal, qui fut professeur à Orléans, a déjà publié, depuis le 16 août 1907, 13 articles qui seront vraisemblablement suivis de plusieurs autres.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Läffler, d'un ouvrage intitulé *Latinska medeltidsinskrifter pa vers fran Gotland* ;

2° Par M. Jules Brosset, d'une notice sur *Jacques Dauvilliers maître de musique de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans* (*1755-1839*) ;

3° Par M. l'abbé Cochard, au nom de M. Béraud, conservateur des hypothèques à La Rochelle, d'un exemplaire de la *Revue des Bibliothèques* (juillet-septembre 1902), contenant une notice bio-bibliographique, signée de M. Louis Delaruelle, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, sur un humaniste orléanais de la Renaissance, Nicole Béraud, qui propagea en France l'étude de la langue grecque. Une biographie du fils de ce dernier, François Béraud, est en préparation et le donateur sollicite de nos érudits

locaux la communication des pièces ou renseignements qu'ils pourraient posséder sur Nicole et François Béraud.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Au nom de la Commission des publications, M. Jarry demande le dépôt, aux archives de la Société, d'une note de M. P. Leroy, lue à la séance du 24 janvier 1908, et extraite du minutier de Jargeau. En même temps il émet le vœu que M. P. Leroy fasse un travail d'ensemble sur le riche minutier de Jargeau, que M. Leroy connaît si bien et où il a déjà trouvé tant d'utiles renseignements.

La proposition est adoptée et M. le Président écrira en ce sens à notre dévoué collègue.

— La Société apprend avec regret le décès de M. Amédée Hauvette, membre associé correspondant depuis 1888.

— M. Pommier offre à la Société, pour décorer la salle de ses séances, une curieuse vue de la place du Martroi vers 1770 ou 1775, gravée par Campion.

Des remerciements sont adressés à M. Pommier.

— M. G. Jacob, trésorier sortant, donne lecture des comptes de l'exercice 1907. Le rapport de sa gestion, très clairement établi, est approuvé par la Société.

— En outre d'un lot de brochures rares imprimées à Orléans chez les Hotot, de 1616 à 1642, M. Dumuys communique à la Société diverses photographies représentant la gentilhommière de Claude Sain à la Belle-Croix, la cheminée qui décorait la pièce principale de cette maison et qui vient d'être transportée au Musée, l'inscription de la tombe de Claude Sain et de sa femme, et enfin la statuette de sainte Anne, dont il a été question à la dernière séance. Chose curieuse, cette statuette n'est qu'une réplique naïve d'une très belle statuette de sainte Anne de la cathédrale de Bordeaux, dont M. Dumuys a apporté, à titre de pièce de comparaison, la photographie communiquée par M. Enlart.

— M. Dumuys présente également à la Société une aquarelle faite, pour le Musée, par M. Tomasso Aroldi, de Casalmaggiore, représentant

très exactement la fresque de Fontana (Piémont), dont il a été question à la séance du 27 décembre 1907. Le personnage principal n'est ni une Jeanne d'Arc, ni une sainte Catherine, mais un saint Michel ou un saint Georges, à la chevelure blonde, ayant à ses pieds un petit personnage, agenouillé devant la vierge, qui est probablement le donateur de la fresque accompagné de son saint patron.

M. Dumuys espère que, si les frais ne sont pas trop élevés, il pourra faire reproduire à l'aquarelle la fresque de San Petronio de Bologne, où la légende veut que Jeanne d'Arc soit représentée ; cette représentation aurait même donné naissance, paraît il, à cette croyance que Jeanne d'Arc était d'origine bolonaise !

— Conformément à la décision du 8 mars 1907, M. Larcanger a dressé la liste de toutes les publications et de tous les ouvrages reçus par la Société au cours de l'année 1907. Cette liste manuscrite, déposée sur le bureau, sera mise à la disposition des membres qui en auraient besoin et conservée dans nos archives.

Séance du vendredi 28 février 1908.

Présidence de M. Dumuys, *président.*

M. le Vice-Président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Dans les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (mémoires, t. XLV), un travail de M. le comte Boulay de la Meurthe sur l'*Histoire des guerres de religion à Loches et en Touraine ;*

2° Dans les *Analecta Bollandiana* (t. XXVII, fascicule I, 1908), une notice de M. A. Poncelet sur *la Vie et les œuvres de Thierry de Fleury* ;

3° Le compte rendu de la LXXIIIe session du *Congrès archéologique de France*, tenue à Carcassonne et Perpignan en 1906.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron L. de Contenson, qui fait hommage à la Société du second volume des

Mémoires du comte de Souvigny 1639-1659. M. de Contenson annonce dans sa lettre qu'il lui reste encore un volume à publier (1).

Des remerciements sont adressés à l'auteur et donateur.

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer fait un rapport sur *La navigation de la Loire au XVII[e] siècle*, de M. P. Leroy. Sur sa proposition, la Société vote l'insertion de ce travail au Bulletin (2).

— Au nom de la même Commission, M. Baguenault de Puchesse demande l'insertion, au Bulletin, de l'intéressant travail de M. Jarry sur *La réédification de la Belle Croix du vieux pont d'Orléans* et de la pièce qui l'accompagne. M. Jarry offre d'y ajouter un second document qu'il vient de découvrir.

Ces propositions sont adoptées par la Société (3).

— M. Baguenault de Puchesse donne lecture de la note suivante relative à une publication signalée, au début de la séance, par M. le Vice-Président :

Les *Analecta Bollandiana* (t. XXVII, fasc. I), de M. Alb. Poncelet, contiennent une savante notice sur le moine de Fleury-Saint-Benoit, connu sous le nom de Thierry de Fleury. Il résidait au célèbre monastère en 1002, fit cette année même le pélerinage de Rome, se rendit au Mont-Cassin et de là à l'abbaye d'Amorbach, en Basse-Franconie. Il est l'auteur d'une vie du pape saint Martin et aussi des *Libelli duo de consuetudinibus et statutis monasterii Floriacensis*, composés à Saint-Benoit vers 995.

— M. Soyer donne lecture d'une curieuse étude consacrée à un projet du sculpteur Pigalle d'élever, à Orléans, un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc (1761).

Le travail de M. Soyer est renvoyé à la Commission des publications.

(1) Voir plus loin, page 62, la note de M. Baguenault de Puchesse, sur ce volume.

(2) Voir plus loin, page 32.

(3) Voir plus loin, page 42.

— M. Dumuys entretient la Société d'une nouvelle acquisition qu'il vient de faire, pour le Musée, chez un antiquaire d'Orléans.

Il s'agit d'une belle torchère en bois sculpté dont la facture présente de grandes analogies avec une torchère décorant la chambre de Louis XIV à Versailles et avec une autre torchère de la collection Léopold Double attribuée à Jean Bérain.

La pièce acquise par M. Dumuys présente, sous le balustre central, une estampille brûlée au feu composée d'une couronne royale surmontant une fleur de lys. 2 lettres, M et N, accostant la fleur de lys, semblent avoir été appliquées postérieurement à l'estampille : elles ont été frappées à froid et non brûlées au feu.

— MM. Basseville, Cochard et Soyer déposent sur le bureau la présentation, au titre d'associé correspondant, de M. Béraud, conservateur des hypothèques à La Rochelle.

— La distribution du prix Davoust devant avoir lieu prochainement, l'examen des diverses questions à résoudre pour y parvenir est renvoyé au Bureau.

Séance du vendredi 13 mars 1908.

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— Parmi les publications reçues au cours de la dernière quinzaine, M. le Vice-Président signale le *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, réunies et publiées par MM. M. Prou et A. Vidier (tome I, Introduction). Ce recueil est imprimé par la *Société historique et archéologique du Gâtinais*.

— M. Soyer signale également plusieurs études parues récemment et intéressant l'Orléanais :

1° Dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (tome 62, Mamers et Le Mans, 1907, p. 5-12), une étude tout à fait remarquable de M. L. Bezard, professeur à l'Université de Budapest, *sur les origines de la famille et du nom de Ronsard* : d'après M. Bezard, rien ne prouve, malgré l'affirmation du poète, que la famille de *Ronsard*

soit venue des bords du Danube ; le nom *Ronsard* ne s'explique ni par les langues slaves, ni par le magyar ou hongrois, ni par le roumain.

2° Dans le *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne* (tome 23 de la 2e série, Laval, 1907), une étude très documentée de M. E. Laurain, archiviste du département de la Mayenne, intitulée *Saint-Clément de Craon et le prioral de Jacques Teillard* (il s'agit du relâchement de la discipline dans le prieuré de Saint-Clément de Craon dépendant de l'abbaye de la Trinité de Vendôme : l'affaire se passe sous le règne d'Henri IV).

3° L'étude de M. Daniel Mater, président de la Commission du Musée de Bourges, vice-président de la Société des Antiquaires du Centre, ayant pour titre : *Médailles, méreaux, jetons, matrices sigillographiques et autres du Berry ; leurs médailleurs ou graveurs* (Chalon-sur-Saône, 1906), avec nombreuses planches.

L'auteur y mentionne que Guillaume Dupré, sculpteur du roi et contrôleur général des poinçons et des effigies des monnaies de France, grava en 1601 et en 1607 plusieurs médailles pour Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre d'Henri IV, prince de Boisbelle, fondateur d'Henrichemont, seigneur d'Orval et de La Chapelle d'Angillon. Il donne la description de ces médailles (p. 27 et 28), et aussi quelques détails sur le monnayage des Sully à Henrichemont (p. 32-33). M. Mater fait cette constatation intéressante que les seigneurs d'Henrichemont n'ont jamais pu frapper d'espèces d'or ou d'argent, bien qu'ils prétendent en avoir le droit.

Combien précieuse serait une synthèse analogue sur les monnaies et médailles de l'Orléanais !

4° Dans *La province du Maine* (*Société des archives historiques du Maine*), tome 13, Le Mans et Laval, 1905, une étude critique de M. l'abbé A. Ledru, sur *Saint Victeur, évêque du Mans*. J'avais établi en 1902, dans une brochure intitulée « *Un saint du Blésois, Victor, évêque du Mans, son idendité* », que saint Victor, patron de la paroisse de La Chaussée-Saint-Victor, près de Blois, n'était autre que Victeur (*Victurius*), évêque du Mans, mort le 1er septembre 490. M. A. Ledru a accepté ma conclusion.

5° L'étude de M. André Leroy sur *Talleyrand, économiste et*

financier (thèse de doctorat en droit, Paris, 1907), où ont été utilisés dans le § relatif au projet de Talleyrand sur l'organisation de l'enseignement public (p. 117 et 118) divers documents des archives départementales du Loiret prouvant quelle anarchie régnait dans l'enseignement primaire sous la Convention nationale.

6° L'étude de M. Pierre Dufay, bibliothécaire de la Ville de Blois, sur *Le portrait, le buste et l'épitaphe de Ronsard au Musée de Blois* (avec une planche reproduisant le portrait de Ronsard conservé dans ce Musée), Paris, 1907 (extrait du « *Mercure de France* »).

7° Les *Archives du Cogner* (collection de titres originaux appartenant à M. J. Chappée, au Mans).

Trois volumes sont actuellement parus (Paris, Le Mans, 1903-1907).

Les documents ont été classés selon la méthode adoptée au Ministère de l'Instruction publique pour les archives départementales : Le tome Ier (série H, clergé régulier), contient des titres intéressant l'abbaye de la Trinité de Vendôme, l'abbaye de Saint-Lomer de Blois, l'abbaye de Pontlevoy, la Commanderie d'Artins.

8° Les *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers* (*Beauce*, *Perche*, *Maine*, *Vendômois*), par Eugène Vallée (Paris, 1905). On y trouve (pp. 74 et 75) des renseignements très curieux et très précis sur les ancêtres de Ronsard, apparentés aux d'Illiers. C'est un excellent travail généalogique.

— Par une circulaire en date du 1er mars 1908, la *Société des études historiques* nous informe qu'elle a mis au concours, pour le *Prix Raymond*, le sujet suivant : « Etude critique de la valeur documentaire d'un ouvrage de Mémoires historiques choisis parmi les plus importants, déjà publiés, et relatifs au XVIIIe ou au XIXe siècle. » Le concours est ouvert jusqu'au 1er mars 1909.

— Au nom de la Commission des publications, M. Jarry demande l'insertion au Bulletin du mémoire de M. Soyer : *Projet de Pigalle pour un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc.* La Société adopte les conclusions du rapporteur (1).

(1) Voir plus loin, page 51.

— M. Huet donne lecture d'une note concernant Jacques-François Delafosse, auteur d'une des premières complaintes populaires sur Jeanne d'Arc. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications (1).

— M. Raguenet de Saint Albin communique à la Société un treizain, originaire de Saxe ou de Pologne, composé d'un petit étui en argent contenant 6 médailles de même métal.

Il complète sa communication par la lecture d'une étude qui est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Pommier offre à la Société :

1° De la part de M. le Dr Bergeron, une pièce manuscrite qui est le quitus définitif, daté du 23 janvier 1809, délivré à Martial Mareau, adjudicataire, le 21 janvier 1793, de la cy-devant chapelle Saint-Jacques, rue Sainte-Catherine à Orléans, moyennant 6,300 francs payés en assignats ;

2° De la part de M. Agricol Bénard, un croquis lithographique rappelant le percement de la Rue de la République, à Orléans.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

— M. Agricol Bénard s'offrant en outre à reproduire en lithographie, pour la Société, tel monument que celle-ci lui indiquera, il est décidé d'accepter cette offre ; sur la proposition de M. Larcanger, le choix du monument à reproduire se porte sur la maison de la rue du Tabour où séjourna Jeanne d'Arc et qui va prochainement disparaître sous la pioche des démolisseurs.

— MM. Pommier, Cochard et Larcanger déposent sur le bureau la présentation, au titre d'associé correspondant, de M. Lenormand, instituteur honoraire, secrétaire du *Souvenir français*.

— Sur l'invitation de M. le Président, M. Bredif accepte la tâche ingrate de dresser la table du tome XIV du Bulletin, dont le dernier fascicule vient d'être imprimé.

— Avant de lever la séance, M. Dumuys fait passer sous les yeux

(1) Voir plus loin, page 55.

des membres présents un petit lot de monnaies romaines trouvées avenue Dauphine dans les terrassements nécessités par la construction d'un groupe scolaire.

Il annonce ensuite qu'un de nos associés correspondants, M. L. Johanet, vient d'acquérir, par voie d'échange avec le musée de la Société archéologique de Tours, le sceau de Nicolas de Héère, doyen de Saint-Aignan d'Orléans. Ce sceau porte, entre deux palmes, un écu aux armes de la famille de Héère (d'argent au chevron de sable, accompagné en chef de deux coquilles de même, et en pointe d'une étoile de gueules), brisées d'un croissant qui charge la pointe du chevron. Ce sceau est gravé sur cuivre et mesure 40 millimètres de diamètre.

Séance du vendredi 27 mars 1908.

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

— En faisant le compte rendu des publications reçues au cours de la quinzaine, M. le vice-président signale dans la *Revue historique* (33e année, tome XCVII, mars-avril 1908) une étude de M. R. Dareste sur *Holman d'après de nouvelles lettres des années 1561-1563.* Il y est fréquemment question des luttes religieuses qui eurent Orléans pour théâtre au XVIe siècle.

— En réponse à une demande qui lui a été adressée, la Société décide de s'abonner pour un an à la nouvelle revue *Jeanne-d'Arc.*

— M. le Président a reçu de M. de Larnage, membre associé correspondant, divers travaux. M. Jarry donne lecture de l'une de ces notes consacrée au couvent des Jacobins et à la famille Compaing. Les autres études seront lues à des séances ultérieures.

— M. Huet fait une curieuse communication sur Carnot et Jeanne d'Arc. Son travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Pommier annonce la nomination d'un de nos compatriotes,

membre titulaire non résidant de la Société, M. Deslandres, au poste de Directeur de l'Observatoire de Meudon. Des félicitations sont adressées à l'illustre membre de l'Académie des sciences.

— M. Baguenault de Puchesse signale la publication, dans la *Grande Revue*, d'un article de M. Luchaire, membre de l'Institut, critiquant d'une façon remarquable l'ouvrage que M. Anatole France vient de consacrer à Jeanne d'Arc.

LA NAVIGATION DE LA LOIRE

AU XVIIe SIÈCLE

Le personnel employé à la navigation de la Loire était considérable. Ceux qui se chargeaient du transport étaient les voituriers par eau. Ils avaient sous leurs ordres des mariniers, sorte de domestiques, occupés à la conduite de leurs bateaux. Huit mariniers étaient, en 1657, au service de Martin Bellais, voiturier par eau « à la Pille-Sainct-Marc ». en Touraine. Les bateaux étaient garnis d'amples voiles et de mâts, et avaient ainsi, selon le témoignage de La Fontaine, la majesté de navires !

Je ne reviendrai pas ici sur ce que j'ai dit ailleurs à propos du transport des personnes et en particulier du transport des troupes.

Les marchandises que nous indiquent les documents étaient du blé, de l'orge, de l'avoine, du sel, des harengs, du bois, des charniers, mais le plus généralement du vin, lequel vin était à destination de Paris. Les crûs de Jargeau jouissaient, d'ailleurs, quoiqu'à un degré moindre que ceux du Blaisois et de la Touraine, d'un certain renom dans la capitale. Notre compatriote, M. Edouard Fournier, décrivant la butte Saint-Roch d'autrefois, n'a pas oublié ces vignes dont le cépage assez maigre avait été apporté des vignobles de notre petite ville et dont la rue du *Clos-Georgeau* tenait la place et rappelait naguère le souvenir. On traitait des conditions du transport du vin un certain temps, un ou plusieurs jours ou même une semaine, avant l'embarquement. Le trajet pour Paris se faisait par la Loire, le canal de Briare et la Seine. Le lieu de débarquement était le pont de la Tournelle ou le port de Saint-Paul. De

Jargeau à Paris, le prix variait de 10 à 12 livres tournois par tonneau. Dans ce prix, étaient compris les péages que devaient acquitter les voituriers pour le marchand. L'usage était de compter 21 pour 20, c'est-à-dire que le 21e tonneau était par-dessus le marché et transporté gratuitement, mais les marchands livraient gratuitement aussi aux voituriers une certaine quantité de vin, tant pour leur boisson en cours de route que pour le remplissage. Les marchés roulaient sur des quantités parfois peu considérables, par exemple 32 tonneaux, mais le plus souvent sur un nombre important, par exemple 88 ou 500 tonneaux. Dans un des documents que j'ai relevés, le prix n'est pas à tant le tonneau, mais on stipule un prix en bloc pour la location du bateau. Ce cas devait arriver, comme dans l'espèce, quand un voiturier s'adressait à un de ses confrères pour insuffisance de matériel.

Quant à la durée du transport, il était difficile, même impossible de le fixer. Il devait avoir lieu le plus diligemment possible, mais sous réserve de tous périls et fortune de rivière. Certes la réserve était prudente, avec un fleuve aussi indiscipliné et capricieux que la Loire :

Douce quand il lui plaît, quand il lui plaît si fière,
Qu'à peine arrête-t-on son cours impétueux.

Tantôt l'obstacle provenait des glaçons. Il fallait attendre la débâcle, et faire constater l'interruption du voyage pour cause de force majeure. Tantôt les eaux étaient trop basses. Tantôt le travail des eaux avait miné et fait choir dans la rivière un pan de muraille du pont et précisément le pan ainsi tombé obstruait le passage sous la seule arche utilisable pendant la saison d'été. Pour rétablir normalement la navigation des marchands fréquentant la Loire, il fallait, à défaut de revenu suffisant de la chatellenie, attendre que les échevins de Jargeau y eussent pourvu par d'autres ressources. Joignez à cela les incidents de la Fronde et les querelles fiscales, les inquisitions pour cause d'impôt sur le sel et autres inconvénients multiples. Et que dire surtout des interruptions de voyage causées par les crues

excessives ou même par les inondations ? Je reproduis ici le procès-verbal d'une visite de lieux faite par le lieutenant du bailli de Jargeau pour les cas royaux, après l'inondation de janvier 1649. Ce document est doublement instructif, d'abord au point de vue de l'histoire du fleuve, et ensuite parce que, rapproché des faits ultérieurs et même des événements de nos jours, il montre le danger permanent couru par la navigation et même par la ville de Jargeau. Vainement, en 1649, sur l'ordre des échevins, les habitants avaient, de jour et de nuit, travaillé à maintenir la levée. La rivière, selon son habitude, rompit la levée à huit cents mètres au-dessus du faubourg de la rue des Moulins. Elle passa même par-dessus certaines parties des murs de ville.

Avec un pareil fleuve, il ne pouvait être question d'une navigation sûre et régulière. On était bien obligé de s'en contenter à cette époque. Mais l'histoire nous prouve qu'avec les progrès et les besoins modernes, la Loire navigable est une chimère et une inutilité.

P. Leroy.

I

Aujourd'huy mardy dix-huitiesme jour de juillet l'an mil six cens du matin noble homme M. Michel Nepveu chanoine en l'église d'Orléans œconome établi par le roy nostre sire au revenu temporel de l'evesché d'Orléans s'est... addressé par devers les officiers eschevins manans et habitans de la ville de Jargueau ausquelz... le d. œconome ou nom et la présence et de l'advis de noble homme Guillaume Ruelle conseiller du roy en son parlement et chanoine en l'église Nostre Dame de Paris a dict et remonstré aus d. officiers eschevins et habitans qu'il s'est transporté exprès en ceste d. ville avec le d. s[r] Ruelle pour veoir la desmolition et chute d'un grand pan de muraille par le ravage des eaux de la rivière à l'endroit de S[t] Denis au-dessus de la première arche du pont advenue par faulte d'avoir en temps et lieu remédyé à la réparation et entretenement de la d. muraille la quelle cheute empesche la navigation des marchans frequentans la rivière. Pour a quoy remedyer et rendre la d. rivière navigable et pour éviter les inconvéniens qui au moyen de la d. cheute pourraient arriver et sur la nécessité de pouvoir

remonstrer au d. sr œconome par les marchans et commandemens et sommations qui ont esté faiz au d. nom de faire balizer la d. cheute attendu qu'il ne se trouve aultre arche commode pour la navigation que la d. première arche lorsque les eaux sont basses. Déclare qu'il est prest de faire nettoyer et ballizer au mieux que faire se pourra la d. arche par protestation néanlmoins de pouvoir repeter les frais faiz et qu'il conviendra faire..... Et qu'estant au d. lieu auraient veu au dessoubz de la même arche une autre grande muraille (à l'endroit d'une maison qui appartient et est du domaine de la d. ville) qui se prépare aux premières grandes eaux et pourroict survenir et qui empescheront en tout la navigation si se pouvoit venir à effet. Pour le quel repparer et rendre la place nette au d. endroict le revenu de la d. Chastellenie de trois ans ne serait suffisant à payer les frais qu'il conviendra faire et y estant remedyé et pourvu par le d eschevins le d. inconvénient pouroict estre enlevé (?) à peu de frais. . . . .

II

L'an mil six cens cinquante ung le seizme jour de febvrier avant midy par devant moy Jehan Fisseau notaire garde nottes et tabellion de la ville et chatellenie de Jargeau furent présens en leurs personnes Jehan Ledict du roy et Jehan Jucqueau voituriers par eaux demeurans à Sainct-Denis les Jargeau confessèrent assemblement et chascun d'eulx luy seul et pour le tout sans division ne ordre de discussion garder à quoy ils ont renoncé et renoncent, avoir pris et prennent à mener conduire et voicturer avec leurs batteaulx par le canal de Briare d'honorables hommes Yves Denions et Urbain Leboiteux, E. Ferlet-Charles Blethe tous marchans de vin demourans à Paris. Les d. Denions et Leboîteulx présens qui leur ont baillé à mener et voicturer à une fois et seulle voicture la quantité de cinq cens poinssons ou environ de vin des ports de la d. ville de Blois et de cette ville de Jargeau jusques au port de la Tournelle ou Sainct-Paul de la ville de Paris ou choix et option des d. sieurs Denions et Leboiteulx lesquels vins seront délivrés aus. d. Ledict du roy et Jucqueau sur les d. ports de Blois et Jargeau au plus tost par les sieurs Guillon et Jandoié (?) demourans à Morice (?) et Sainct-Claude proche Blois et Jacques Coué aussi courtier de vins dt à Darvoy suivant les ordres à eux donnez par les d. sieurs Denions et Leboiteulx pour iceulx charger et mettre en leurs d. batteaulx et

mener et conduire en la plus grande diligence que faire ce poura et rendus au d. port de Sainct-Paul ou la Tournelle à Paris bien et deuement conditionné et acquicté de tous droicts et péages tant sur le dict canal de Briare que rivière de Loire et faire retour à la réserve des risques, périls et fortunes de guerre et rivière. Ce marché et promesse faict pour et moyennant le prix et somme de douze livres pour la voiture de chascun thonneau du vin qu'ils chargeront au d. port de Blois et dix-huit livres t. pour la voicture de chacun thonneau de celui qu'ils chargeront au d. port de cette ville de Jargeau en advance des quelles voitures les d. sieurs Denions et Leboiteulx ont promis, promettent et s'obligent sollidairement paier et advancer aus d. Ledict du roy et Jucqueau la somme de trois cens livres lorsque les d. vins seront chargés dans leurs dicts batteaulx et le surplus des dictes voictures lors de la livraison qu'ils feront des d. vins aus dicts ports de Sainct-Paul ou la Tournelle à Paris à la raison de vingt-ung pour vingt, boitte et remplissaige des dictes et rabattus. . . . .

III

L'an mil six cens cinquante ung le dix neufiesme jour de novembre avant midy en l'hostel et pardevant moy Jehan Pisseau notaire à Jargeau soubsigné furent présens en leurs personnes Jehan Ledict du Roy et Jehan Jucqueau voituriers par eaux demourans à Sainct-Denis les Jargeau confessèrent, assemblement et chascun d'eulx luy seul et pour le tout sans division ne ordre et discussion garder à quoi ils ont renoncé et renoncent, avoir pris et prennent à mener conduire et voicturer avec leurs batteaulx d'honnorable homme Robert Berthault marchant demourant à Péronne à ce présent qui leur a baillé à mener et voicturer du port de cette ville de Jargeau jusques au port de Sainct-Paul ou la Tournelle de la ville de Paris par la rivière de Loire canal de Briare et Seine la quantité de trente deulx poinssons de vin les d. Ledict du Roy et Jucqueau sont d'accord leur avoir esté baillés et dellivrés par le d. sieur Berthault et qu'ils s'obligent mettre en leurs dicts batteaulx dans huict jours d'huy pour partir du d. port de Jargeau et aller le plus diligemment que faire se pourra à toute eau sans séjour et le rendre au d. port de la Tournelle ou Sainct Paul à Paris bien et deuement conditionné acquitté de tous droits et péages tousiours de la dicte rivière (de Loire), canal de Briare et rivière de Seine le tout

sauf et à la réserve de guerres périls et fortunes de rivière Les quels trente-deulx poinssons de vin Ils s'obligent sollidairement comme dessus rendre plains es d. pois comme dessus en considération de ce que le dict sieur Berthault leur a donné oultre la dicte quantité cy dessus deux quarts tant pour leur boitte que remplissaige le marché et promesse faict pour et moyennant le prix et somme de douze livres tournoiz pour la voicture de chascun thonneau dudict vin laquelle voicture au pris qu'elle se monte... à compter vingt ung pour vingt le d. sieur Bertheault a promis paier aus d. Ledic[t] du Roy et Jucqueau lors de la livraison du d. vin au port de Paris.

IV

Aujourd huy jeudy, neufiesme jour de febvrier mil six cent cinquante-cinq à l'heure de dix heures du matin, se sont adressés (*sic*) par devers et à la personne de moy Jehan Pisseau, notaire garde-nottes et tabellion de la ville et chastellenie de Jargeau, François Placier, marinier des batteaulx d'Anthoine Foresto, voicturier par eaue de Rouane, les d. batteaulx de présent au dessus du pont du d. Jargeau à l'endroit du port de Sainct-Denis lez le d. Jargeau où ils sont arrivés ce jourd'hui et matin environ l'heure de huit à neuf heures chargés de haren, disant que le jour d'hier il est party avec les d. batteaulx et marchandises avec hommes à luy du port de la ville d'Orléans pour aller conduire et mener et voicturer à jour nommé au port du dict Rouane suivant les marchés faicts entre le dict Foresto et le sieur Pierre Georges, commissionnaire de la d. ville d'Orléans.

Et d'aultant que la glace est en la rivière de Loire de cette nuict dernière et qu'à cause de la froidure qu'il faict et cette Glace Ils ne scauroient aller à... (nom illisible), et esté contrains luy et ses hommes de demeurer à l'endroict du d. Sainct-Denis avec les d. batteaulx et marchandises jusques à ce qu'Ils puissent librement et commodément mener et conduire les d. batteaulx et de ce que dessus Requit acte à moy notaire pour servir de descharge au dict Foresto et de ce qu'il a faict présentement comparoir Pierre Hardoin Laisné et Jehan Pisseau aussy voicturiers par eaue demourans au d. Sainct-Denis qui ont attesté et certiffié en leur conscience qu'à raison des d. glace et froidure le dict Placier ny ses hommes ne scauraient travailler aux d. batteaulx ny mesme partir à présent. . .

V

Aujourd huy venredi quatorz^{me} jour de décembre l'an mil six cent cinquante sept, heure de quatre heures après Midy en l'hostel et pardevant moy Pierre Pisseau notaire garde nottes et tabellion en la ville et chatellenie de Jargeau soubsigné et tesmoins soubzscriptz sont comparus en personne Pasquier Duchon et Marin Bruneau archers de sel estant de présent à la conduitte et conservation de de beaux basteaux Mastes chargez de sel, appartenant les d. batteaux à Martin Bellais voicturier par eaue demeurant à la Pille Sainct Marc pais de Touraine, Jean-Jean F. (nom illisible), Charles Philippes, Martin de la Lande, Anthoine Cador, Urbain Granger, Jean Lois Villeau et Anthoine Rouliné tous battelliers du d. pais de la pille St Marc en Touraine estans aussy à la conduitte des d. deux batteaux mastez chargez de sel pour le d. Bellais pour aller descharger au port de Digoing, les quels ont tous ensemble et conjonctement attesté et certiffié pour vrai et en leur conscience que le jour de mercredy dernier heure d'une heure après midy Estans en leurs d. batteaux droict et vis à vis des mothes d'Orléans au dessus des pontz survint sur les mothes au droict des d. batteaux trois hommes qui se mirent en debvoir de voulloir entrer dans les d. batteaux quoy voyant par iceux trois hommes les menasserent d'aller quérir cinquante hommes pour voir et visitter les d. batteaux et enlever les marchandises y estans, leurs disans plusieurs injures avec des menaces de les excedder Ensuite iceulx trois hommes commandèrent à un autre homme d'aller à la ville quérir cinq hommes armez pour les viollenter et entrer dans les d. batteaux Et de faict Incontinent y arriva sur les d. mothes à l'endroict des d. batteaux sept ou huit autres hommes qui voullurent faire effort d'entrer dans les d. batteaux dont ils furent encore empeschez par les d. attestans Et allèrent avoir (?) les d. batteauy nonobstant toutes les d. viollences Après lesquelles Iceux hommes au nombre en tout de dix ou douze dont ils ont appris depuis le d. jour que ung d'iceux se nomme Gandelle ung autre Laumosnier ung autre Chasteau ung autre Anthoine Lejeune, ung autre Rigault, ung autre Aligny et ung autre Charon de la chambre et ville, ne seavent le nom des autres qui s'en retournans en la ville estans sur les d. mothes rencontrèrent ung des hommes du d. Belais venant de la d. ville pour les affaires de son maistre... l'emmenèrent de force et

de violence prisonnier ainsy qu'ilz faisaient entendre depuis lequel temps n'ont ouy parler du d. homme nommé Laurent Ganet ne scavoir en quelle prison ny en quel lieu Ils l'ont retiré par le moyen de la quelle retention du d. Ganet Ils ont souffert de grands dommages estant ung des mariniers et principaux conducteurs des d. batteaux Ne sçavent en outre les d. attestans pourquoy telles viollence et (mot illisible) ont été faictes par les d. hommes Ne leur en ayant donné aulcun sucject ny mesme jamais parlé. . . . . . .

VI

L'an mil six cens soixante et onze le neuf jour de décembre avant midy en l'hostel de Jacob Buisson hostellier demeurant à Jargeau par devant moy notaire fut présent en personne Claude Le Roy voicturier par eau demeurant à Sainct Denis lez Jargeau le quel a promis et s'est obligé et oblige à honnorable homme Nicollas Bourdonnais marchant de vin demeurant à Paris paroisse de Saint-Gervais et Michel Boullemier aussy marchant demeurant en la d. ville de Paris paroisse de Saint-Medart faubourg de Saint-Marceau, à ce présent le d. Bourdonais, de leur conduire et voiturer dans ses batteaux la quantité de cinq cens pièces de vin d'Auvernat plus ou moings rendus et conduicts et bien voicturés sur le port de la Tournelle à Paris à le prendre sur le port de cette ville de Jargeau par le dict Le Roy et à commencer à charger le d. vin de ce jour de demain à contiuuer jusques à la fin des d. cinq cens pièces plus ou mouings, Moyennant la somme de Dix livres pour chascun thonneau..... que le d. Bourdonnais s'oblige, se faisant fort du d. Boullemier, de paier et bailler au d. Le Roy ou au porteur des présentes lors de la livraison des d. cinq cens poinssons plus ou mouings sur le d. port de la Tournelle de Paris. En outre s'oblige le d. Le Roy ne point prandre d'aultre voicture pour mettre dans les d. batteaux que celle des d. cinq cens poinssons prise des d. sieurs Bourdonais et Boullemier à peine de rabatre quarente sols sur le prix de chascun thonneau. . . . .

VII

Aujourd'hui jeudy quatorziesme de janvier l'an mil six cens quarante neuf heure de six à sept heures du matin se sont adressé à nous Jean Dumondé licencié es loix advocat en parlement juge commis de M. le bailly d'Orléans et son lieutenant pour les cas

royaux à Jargeau Me Jacob Mesnager et Nicolas D. (nom illisible) Eschevins de la ville du d. Jargeau en personnes Qui nous ont dict et remonstré que depuis le jour de lundy dernier ayans reconnu que la Rivière de Loire croissoit Ils auroient fait travailler en plusieurs Endroictz des levées au-dessus et au dessoubs de ceste ville tant de nuit que de jour et n'ont peu [quelques soings qu'ils y aient apportez] empescher que la d. rivière n'ayt la nuict dernière rompu les d. levées au-dessus de la d. ville environ quatre cens toises au-dessus du faubourg de la rue des Moullins Ce qui a causé une grande ruine tant aux héritages de la d. parroisse où elle a passé que ès grands chemins qui aboutissent tant du costé de la porte du Berry à aller en Sologne que du grand chemin de Jargeau à Darvoy Et mesme les murailles estans le long de la d. rivière depuis le fauxbourg de la d. rue des Moulins regnant jusques au lieu appelé le fourneau en dessoubs de la d. ville — ayant passé par les dites murailles et par ce moyen dégradé tant le chemin à venir de Sully en ceste ville que celluy à aller de la porte neufve à Sandillon où il est impossible de passer... Et davantage l'eau estant venue à tomber dans les fossez de cette ville elle a deschaussé les murailles de la d. ville Et enlevé le pont levis et dormant de la d. porte Berry Requérans qu'ayons à nous transporter sur les lieux pour faire et dresser procès-verbal de tout ce que dessus. Inclinans à la quelle requeste sommes de nostre hostel avecq le substitut de M. le Procureur du Roy et les d. eschevins assistés de notre greffier Transportez sur la levée de la rivière de Loire à l'endroit de la maison desouz le large au dessus de la d. ville où nous avons recongnu le chemin avoir esté ruiné et y avoir plusieurs grandes concavittés Duquel lieu venans vers la d. ville avons reconnu à l'endroit de la maison de la vefve Pierre Bardou une grande concavitté dans le grand chemin au moyen de quoi les Charetes ne peuvent commodément passer Du quel lieu nous nous sommes transportez sur le fossé de la d. ville à l'endroit de la tour appellée la tour de Chevigny où avons recongnu le chemin entièrement emporté et ruyné par le courant de l'eau qui passait de la grande bresche en la d. levée par au lieu le Cloux levesque dans le d. chemin Ce qui a entièrement dégradé et deschaussé la d. tour et la contrescarpe du fossé attenant à la d. tour en la longueur de vingt à trente thoises Et emporté le pont dormant de la porte de Berry distant de la tour cy-dessus quarente à cinquante thoises dégradé les pilles qui portent les ponts levis et

dormant Et le bois perdu et emporté par la rapidité des eaues Du quel lieu nous nous sommes transportez au fossé de la porte neufve à venir gangner le chemin de Darvoy où avons recongneu à l'endroit de la tour appelée la tour Boitier plusieurs grandes concavittez qui empeschent de passer par charroy Ensemble une autre grande bresche et concavitté dans le grand chemin de ceste ville à Darvoy à l'endroit des vignes appartenant à la veufve Paul Mesnager et aultres au dessoubz sur le fossé de la d. ville du quel lieu nous sommes transportez au lieu appelé le fourneau où avons recongnu que la rivière ayant passé par dessus les murailles qui sont en cest endroit le long de la d. rivière Elle a fait une grande concavitté et emporté la levée attenant au fossé de ceste ville au moyen de quoy il est impossible de passer par charroy Et en ce faisant sont tous les chemins et passaiges pour aborder en ceste ville fermez et empeschez pour les charoits sy promptement Il n'y est pourveu Qui serait la ruyne des habitans du d. Jargeau . . . .

LA

RÉÉDIFICATION DE LA BELLE-CROIX

SUR LE VIEUX PONT D'ORLÉANS

(1473)

Les Orléanais de race, — et je ne parle pas seulement des érudits ou des historiens, — gardent un souvenir très spécial de leur ancien pont, souvenir presque religieux. Ils ne revoient jamais sans émotion les bases de ses vieilles piles apparaître dans le lit du fleuve lors des basses eaux, et leur cœur a battu plus vite lorsque, naguère, ressortirent du sol les deux tours qui en défendaient la tête méridionale. C'est qu'il fut le témoin du dernier épisode de notre délivrance au xv[e] siècle ; et il partage, en quelque sorte, l'immortalité du nom de la Libératrice : on l'appelle couramment le pont de Jeanne d'Arc.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il ait fait l'objet d'un travail historique considérable, qui remplit tout le tome XXVI des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, dû à la plume érudite et compétente d'un fervent admirateur de la Pucelle d'Orléans, M. Collin, inspecteur général des ponts et chaussées.

Nos pères possédaient un sens décoratif que nous ne connaissons plus ; les objets d'un usage quotidien prenaient chez eux des formes charmantes ; ils n'avaient pas l'idée que l'utilité pût servir d'excuse à la laideur. Une foi religieuse ardente offrait à leur goût une inépuisable matière.





TÊTE DE VIERGE

TROUVÉE DANS LA LOIRE

La Belle-Croix est le plus ancien monument connu qui ait servi d'ornement religieux au vieux pont d'Orléans.

D'après M. Collin (1), les travaux de construction en furent commencés avant 1408, où l'on achetait, dans ce but, vingt-huit blocs de pierre d'Apremont. La croix aurait été en bronze doré. A ses pieds, on plaça « trois grandes statues sculptées et peintes, savoir : celles de Notre-Dame, l'étoile de la mer et la patronne des mariniers, qui l'invoquent dans leur détresse ; de saint Jean-Baptiste, le précurseur, et de saint Jacques, le protecteur des pèlerins et des voyageurs, dont la chapelle était contiguë aux murailles du Châtelet, sur la rue des Hôtelleries ». Un tailleur d'images parisien, nommé Gaut, sculpta ces trois statues, qu'un Orléanais, Étienne Lenormant, fut chargé de peindre. Une restitution de la Belle-Croix, à cette date, a été tentée dans l'atlas qui accompagne le travail de M. Collin (2).

Pendant le siège, l'arche voisine de la Belle-Croix fut démolie ; ce n'est qu'en 1437 qu'on put s'occuper de la relever. La Belle-Croix, malgré l'écroulement de l'arche, se maintint-elle avec le pilier qui la supportait ? Le silence de M. Collin est absolu pour cette période. En l'absence de tout document, on pouvait supposer que les projectiles partis des Tourelles, comme ceux envoyés de la ville, ne purent épargner le fragile monument. Un marché d'œuvres, tout récemment retrouvé (3), permet de trancher la question.

Nous y lisons qu'au mois de juillet 1471 (4), un devis de Jean Galier, maçon d'Orléans, accompagné de plans, fut accepté par les proviseurs du pont. Galier traita avec un tailleur d'images orléanais, Michel Lescurieux, pour la façon « de trois ymages

(1) *Mémoires*, t. XXVI, pp. 473 à 475. — Lemaire (éd. 1645, p. 526) dit que la Belle-Croix fut posée le 24 octobre 1407.

(2) Planche I, fig. 5.

(3) IXe registre de Prévost, étude Fauchon.

(4) Pardevant Jean Gidoin. Malheureusement, dans la série de ses registres, qui sont à l'étude Fauchon, le registre de 1471 à 1472 manque.

estans a present en la croix neufve de pierre du pont d'Orleans ». L'œuvre ne satisfit pas les proviseurs, et, le 29 janvier 1473, trois contrats successifs sont passés chez le notaire Prévost.

Par le premier, Galier et Lescurieux se donnent mutuellement décharge des fautes et malfaçons constatées dans leur œuvre, l'imagier ne devant recevoir que 8 livres 10 sous tournois.

Le même jour, les proviseurs, après dires d'experts, transigent avec Galier pour les malfaçons « estans en la croix et ymages de pierre », et l'en déchargent en lui payant 8 écus d'or, outre les 90 écus d'or qu'il a déjà reçus. De plus, ils lui confirment le marché pour le temps qui reste à courir.

Enfin, les mêmes proviseurs donnent à Michel Lescurieux « à faire, ouvrer et asseoir bien, deuement et convenablement es trois tabernacles de la croix de pierre de dessus ledit pont d'Orleans trois ymages de pierre d'Aspremont, c'est assavoir ung ymage de Nostre Dame coronnée tenant son enffant, ung ymage de saint Jehan Baptiste et ung ymage de saint Jacques », proportionnées aux niches à dais (tabernacles). Il recevra en échange les statues qui y sont et 10 écus d'or. On soupçonne le caractère des malfaçons en lisant la clause finale qui stipule que « es visaiges, coulz ne mains d'iceulx trois ymages ne aura aucuns cailloz ne pieces ».

La Belle-Croix avait donc été détruite en 1429, et, décorée des mêmes statues, fut rétablie en 1473 ; car il n'y a aucune raison de croire que ce marché n'ait pas été fidèlement exécuté cette fois. Or, ses termes ne permettent pas de douter que la croix ne fût de pierre. M. Collin, pour dire que la croix élevée vers 1408 était de bronze doré, s'appuie sur ce fait qu'elle fut fondue par les protestants après avoir été abattue (1). Or, il écrit lui-même plus loin (2) que l'art de fondre les statues levées était tout nouveau vers 1458. A plus forte raison l'était-il vers 1408, si même il existait. Inexacte pour la première Belle-

(1) P. 473, n. 4.
(2) P. 519.

Croix, cette donnée est inexacte pour sa réédification en 1473 : nos marchés en sont la preuve : « la croix neufve de pierre », y est-il dit. Aussi s'agit-il bien de la réédification de la Belle-Croix dans le « patron », payé à Jacques Augier, tailleur d'images, en 1467, « d'une croix de taille que l'on espère faire au lieu où elle a esté autrefois faicte » (1).

Dans la suite, la croix de pierre fut peut-être remplacée par une croix de bronze. Si l'on en croit Symphorien Guyon (2), en effet, le 22 mars 1578 « fut restablie sur le pont d'Orleans la Belle-Croix de bronze doré qui avait esté rompue et abattue par les Huguenots », très vraisemblablement, comme l'affirme Guyon, lors des premiers troubles. Lorsque les gens de Condé et de Coligny rompirent l'arche du pont voisine de la Belle-Croix (3), le monument, orné de la Vierge et des Saints, appelait trop certainement leurs coups.

Mais les statues de 1473, de moins grande dimension et moins fragiles que la croix, — si l'on admet son remplacement, — protégées de plus par les niches, purent résister jusqu'en 1562.

Les documents publiés ici ont d'autant plus d'intérêt que nous avons encore, selon toute apparence, la tête de la Vierge couronnée, sculptée par Lescurieux. En effet, notre Musée de Jeanne d'Arc possède une petite tête charmante, bien que très détériorée ; mais la photographie en fait mieux saisir le charme tout de jeunesse. Elle mesure 0,175 du menton à la racine des cheveux et 0,13 de largeur en projection d'une tempe à l'autre (4) ; c'est donc à peu près la grandeur naturelle. Elle fut découverte, en 1898, dans le lit de la Loire, aux environs de la place où se trouvait la Belle-Croix, au milieu des substructions de l'ancien pont d'Orléans. Notre collègue M. Guillon l'a gracieusement offerte au Musée de Jeanne d'Arc.

(1) P. 518.
(2) Éd. 1647, p. 429.
(3) Collin, p. 534.
(4) Elle porte, derrière la couronne, deux larges entailles destinées évidemment à un scellement qui n'a pas été fait.

La question se pose de savoir si cette statue appartenait à la première ou à la seconde des Belles Croix du xv[e] siècle. Après l'avoir comparée à de nombreuses œuvres de cette époque, j'inclinais pour la seconde. Mon confrère, M. Enlart, l'éminent directeur du Musée de sculpture du Trocadéro, a bien voulu me donner la consultation suivante : « La question que vous me posez est difficile à résoudre, attendu qu'il ne reste rien ni du costume ni des fleurons de couronne qui auraient pu donner une indication précise de date. Entre les deux dates proposées, extrême commencement du xv[e] siècle ou 1473, j'opine toutefois pour la seconde, supposant que, si la figure appartenait à la première, elle garderait encore quelque chose des caractères du xiv[e] siècle. Or, une Vierge du xiv[e] siècle aurait une couronne à bandeau plus bas, un voile sous la couronne (1), des cheveux à ondulations systématiques très particulières et des yeux allongés à paupière inférieure remontant sur le globe de l'œil. Il n'y a plus le moindre souvenir de tout cela ; la figure pleine, la chevelure abondante et traitée au naturel sont bien du xv[e] siècle, et, selon mon impression, plutôt de la fin, rappelant des œuvres du temps de Charles VIII et Louis XII. »

L'impression d'un archéologue aussi compétent que M. Enlart, — impression, d'ailleurs, appuyée de motifs précis, — est d'un poids scientifique, qui laisse à peine place au doute, lorsque même la consultation se termine par le regret de ne pouvoir donner une opinion plus formelle. Les vraies compétences sont les plus défiantes d'elles-mêmes.

Il reste que, selon toute vraisemblance, la charmante tête, dont la reproduction accompagne le présent mémoire, est l'œuvre de Michel Lescurieux, tailleur d'images orléanais, qui l'exécuta en 1473. Elle est en pierre d'Apremont (2), particulièrement exempte de défauts, suivant les termes du marché. De plus,

(1) L'absence de voile m'avait paru caractéristique.

(2) M. Léon Masson, architecte des monuments historiques, qui poursuit avec tant de goût la restauration de notre vieil hôtel de ville, et M. Audoux, entrepreneur, l'ont reconnu.

elle porte la trace de coups violents, qui peuvent provenir des armes huguenotes.

On a peu de renseignements sur Michel Lescurieux. En 1469, il avait un procès avec la paroisse de Saint-Germain d'Orléans pour certaines œuvres qu'il y avait exécutées : nous ignorons lesquelles (1). En 1479, on lui payait 60 francs sur la façon du tombeau de Jouvenel des Ursins, s[r] de la Mothe (2). La veuve de ce dernier, Guionne de Beauvais, avait épousé en secondes noces René de Laval, s[r] de Saint-Aubin, de Boisdauphin, d'Aulnay et d'Autruy : elle réglait ses comptes avec divers Orléanais (3).

J'ai retrouvé le testament de ce Michel Lescurieux, qui demeurait alors paroisse Saint-Maurice. Il est daté du 2 août 1487 (4). Lescurieux élit sa sépulture auprès de sa femme (5), au grand cimetière, et fait don aux proviseurs de cet établissement de deux petites images : « l'un appellé ung pappe de Romme, et l'autre ung mort », sans doute ses œuvres. Son corps sera porté par les Frères de la *Confrérie de Saint-Luc*, dont le siège est en l'église Saint-Samson. Du reste, peu intéressant, il ressort qu'il était fervent arbalétrier. Le fondeur Jaquinot Lescot fut l'un de ses trois exécuteurs testamentaires.

C'est tout ce que nous savons de Michel Lescurieux. L'œuvre qui nous occupe, même à l'état fragmentaire où elle nous est

(1) Min. de Tassin Berthelin. Étude Berlencourt.

(2) D'après le P. Anselme, il s'agit de La Motte-Josserand, que mon érudit confrère et ami M. Stein a réussi à identifier : commune de Perroy, canton de Donzy (Nièvre), d'après le *Répertoire archéologique de la Nièvre*, du comte de Soultrait, col. 101.

(3) Min. de Jean Courtin : 25 septembre 1479. Étude Berlencourt. — D'après le P. Anselme, c'est en 1478 qu'elle épousa René de Laval.

(4) Minutes de Jean Courtin. Étude Berlencourt.

(5) Jeanne, fille du cordonnier Étienne Chappeau, morte avant 1479, laissant deux filles de 3 ans et de 5 semaines. *Ibid.* — On pourrait inférer que Lescurieux, en 1473, était un homme de 30 à 40 ans.

parvenue, attire la sympathie par un charme sincère. Si elle n'a pas la consécration suprême d'être contemporaine du siège de 1429, elle offre, du moins, un intérêt local bien déterminé.

29 JANVIER 1473 (n. st).

(Minutes de J. Prévost. — Étude Fauchon).

Jehan Galier, maçon, demourant es forsbourgs d'Orleans, en la paroisse Saint-Lorens, d'une part, et Michel Lescurieux, tailleur et faiseur d'ymages, demourant à Orleans, d'autre part, confessent c'est assavoir ledit Jehan Galier avoir quitté et quitte icellui Michelet des faultes et malles façons de trois ymages estans a present en la croix neufve de pierre du pont d'Orleans, que ledit Michelet avoit prises a faire dudit Galier bien et convenablement, et icellui Michelet avoir quitté et quitte ledit Jehan Galier de tout ce qu'il luy peut et pourroit demander a cause de l'ouvrage desdites ymages, moyennant et parmy le pris et somme de huit livres dix solz tournois que ledit Galier a paiez audit Michelet... et se departant du proces qu'ilz avoient pendant entre eulx pardevant nous a ceste occasion sanz despens paier l'une partie à l'autre et paiera chascune partie son conseil. Promettans, etc...

Ledit Jehan Galier confesse devoir audit Michel Lescurieux la somme de soixante solz tournois pour cause du reste desdites VIII l. x s. t. Sicomme, etc...

Ledit jour

Ledit Jehan Galier, d'une part, et Jehan Troussepoiche, Jehan Boileaue et Gilet Boileaue, marchans bourgeois d'Orleans, au nom et comme proviseurs du pont d'Orleans et de l'hospital estant sur icellui, confessent avoir traicté, transigé, composé et accordé ensemble de et touchant certaines faultes et malles façons estans en la croix et ymages de pierre que ledit Galier avoit et a nagueres prises a faire desdiz proviseurs bien et convenablement, selon certains portraiz et divis faiz et passez entre eulx pardevant Jehan

Gidoin, notaire, ou mois de juillet l'an mil cccc sexante unze, lesquelles euvres ne ont esté et ne sont pas bien et convenablement faictes selon lesdiz portraiz et divis comme il a esté trouvé par le rapport d'aucunes personnes en ce congnoissans, prinses et esleues par lesdittes parties, lesquelles parties audit rapport ont acquiescé, en telle manière que lesdiz proviseurs, pour consideracion des pertes et dommages que ledit Galier et autres leur ont remonstrées avoir esté faictes et soustenues par icelluy Galier en l'ouvrage, façon et materes desdites croix et ymages, et pour de ce aucunement le recompenser, ont quitté et deschargé, quittent et deschargent a tosjoursmes ledit Jehan Galier et ses pleiges de tout ce que a l'occasion desdittes faultes contenues audit rapport ils lui eussent peu et pourroient demander, et avecques ce luy ont paié et baillé par les mains dudit Jehan Boileaue la somme de huit escuz d'or aiens a present cours, oultre et par dessus la somme de quatre vingt dix escuz d'or qu'il en a receuz d'eulx par les mains que dessus. Desquelles sommes ensemble de tout ce que, a l'occasion de l'ouvrage, contract et marché desdites croix et ymages, icellui Galier eust peu et pourroit demander auxdiz proviseurs en quelque manière et a quelque cause que ce soit, icellui Galier s'est tenu et tient a bien content et paié et en a quitté, etc... toutes autres quittances par luy sur ce baillées comprises en ceste presente. Et demourront lesdites euvres a la charge dudit Jehan Galier jusques au temps et ainsi qu'il est contenu audit divis passé pardevant ledit Jehan Gidoin, notaire, dont dessus est faicte mention. Promettans, etc...

Lesdiz proviseurs confessent avoir baillé et baillent audit Michel Lescurieux qui a prins et prant d'eulx a faire, ouvrer et asseoir bien, duement et convenablement es trois tabernacles de la croix de pierre de dessus ledit pont d'Orleans trois ymages de pierre d'Aspremont, c'est assavoir ung ymage de Nostre Dame coronnée tenant son enffant, ung ymage de saint Jehan Baptiste et ung ymage de saint Jacques, des contenances, haulteurs et grosseurs convenables selon lesdiz trois tabernacles et les revestir et nettoyer par derrière le tout au mieulx et plus richement et convenablement que possible sera de faire audit, moyennant et parmy ce que ledit Michelet aura et prandra a son proffit trois autres ymages qui a present sont esdiz trois tabernacles, lesquelx et chascun d'eulx il enlevera en fournissant et ainsi qu'il livrera lesdites trois ymages par luy a present

ainsi prins a faire et livré comme dit est, et oultre moyennant et parmy le pris et somme de diz escuz d'or aiens a present cours, que lesdiz proviseurs luy paieront en faisant et parfaisant lesdittes trois ymages comme dit est et de telle et si bonne pierre d'Aspremont, — dont et du plomb et fer il fournira, — que est visaiges, coulz et mains d'iceulx trois ymages ne aura aucuns cailloz ne pieces, et les rendra faiz et parfaiz comme dessus dedans la Magdelene prouchaine venant. Promettans, etc...

Eug. Jarry.

PROJET PAR PIGALLE

d'un monument à élever à Orléans

EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

(1761)

La Ville d'Orléans, en souvenir de la Pucelle, avait fait élever sur le pont, dès le XVI[e] siècle, un monument de bronze (1) qui a été souvent décrit par les historiens de la cité.

En 1745, ce monument fut enlevé du pont qui menaçait ruine. Ce n'est qu'en 1771 qu'il fut rétabli au carrefour des rues Royale et de la Vieille-Poterie, à peu près dans la forme qu'il avait à l'époque où il fut retiré de son emplacement primitif. A la fin de l'année 1792 on l'utilisa pour fabriquer des canons destinés aux armées de la République.

Dès 1760, lorsque fut achevé le nouveau pont sur la Loire et définitivement détruit l'ancien, — celui qu'avait franchi Jeanne d'Arc, — les Orléanais pensèrent à en faire décorer l'entrée par un monument consacré à la bonne Lorraine.

Ils s'adressèrent au fameux sculpteur Pigalle (2), professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1761).

(1) Ce monument, élevé en 1571, n'était que la restauration d'un autre datant de 1458. V. Jules Quicherat, *Histoire du siège d'Orléans et des honneurs rendus à la Pucelle*, Paris, 1854, p. 59-60. V. aussi H. Herluison et P. Leroy, *Le sculpteur Gois fils et sa statue de Jeanne d'Arc* (avec reproduction du monument élevé à la Pucelle en 1571), dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome 29, Orléans, 1905, p. 516-517.

(2) Jean-Baptiste Pigalle, né en 1714 à Paris, où il mourut le 21 août 1785.

Pigalle, au talent duquel on faisait appel probablement par l'intermédiaire d'un de ses amis d'Orléans, — le négociant et artiste Desfriches (1), — était alors occupé à exécuter en bronze la statue pédestre de Louis XV, qui devait être érigée à Reims sur la Place Royale (2).

Voici quel fut son projet :

« *Projet du monument que la Ville d'Orléans se propose de faire exécuter pour décorer l'entrée de son pont* :

Ce monument consistera en deux figures de bronze, posées à l'entrée du pont, avec deux bas-reliefs au bas de leurs pieds d'estaux.

L'une de ces figures représentera la Pucelle d'Orléans, triomphante des Anglois ; elle sera habillée en Pallas ayant un léopard terrassé à ses pieds ; et pour la caractériser à ne se point méprendre, ses armes seront gravées sur son bouclier.

(1) Sur les relations de Desfriches avec Pigalle, v. Brainne, Debarbouiller et Lapierre, *Les hommes illustres de l'Orléanais*, tome I, Orléans, 1852, p. 55. — Pigalle fit le portrait de Desfriches : Le buste en terre cuite est au Musée d'Orléans. Ce Musée possède encore de Pigalle : le portrait de Paul, nègre, domestique de Desfriches (buste en terre cuite) ; le citoyen (maquette en terre cuite) ; le philosophe (pendant de la figure précédente). V. le *Catalogue des tableaux, statues et dessins exposés au musée d'Orléans* [par Eudoxe Marcille], Orléans, 1876, p. 217-218. V. aussi André Hallays, *Aignan-Desfriches*, dans *Journal des Débats*, n° du 26 juillet 1907.

(2) Archives départementales du Loiret, liasse C. 243. Les marchés pour l'exécution de la statue royale avaient été passés en 1757 et 1758.

« (*a*) Du 1er may 1749 (*sic* pour 1429), au dimanche suivant 8 du « même mois tous les forts qui étoient autour d'Orléans furent « emportés. La Pucelle fut blessée d'une fleiche à la gorge en mon- « tant à l'assaut du troisième fort. Les Anglois levèrent le siège, et « la Pucelle entra le même jour 8 de may dans la ville pour y « rendre, avec les maire et échevins, grâce à Dieu de sa délivrance. « Il y eut a cette occasion une procession publique qu'on renouvelle « à la ville tous les ans, et à laquelle assiste une jeune personne « qui représente la Pucelle. »

L'autre figure représentera la Ville d'Orléans qui rend grâce à Dieu aussitôt qu'elle aprend sa délivrance par le Génie de la Victoire (*a*). La Ville aura en tête la couronne muralle, et l'on verra tomber ses chaînes. Cet événement mérite d'autant plus d'être retracé qu'aussitôt que le siège fut levé, le corps de ville se transporta avec la Pucelle à la cathédralle pour en remercier Dieu et que tous les ans, à pareil jour, on en célèbre l'aniversaire.

A l'égard des bas-reliefs, le premier qui sera au-dessous de la Pucelle représentera le commencement de sa mission, c'est-à-dire l'instant où cette héroïne fut présentée en habit de bergère à Charles VII au château de Chinon et qu'elle reconnut le roy au milieu de sa cour.

Le second bas-relief qui sera au-dessous de la figure de la Ville, représentera le sacre du roy à Reims, où la Pucelle assista et après lequel elle lui déclara que sa mission étoit finie.

Les faces en retour des pieds d'estaux seront destiné[e]s à mettre les inscriptions.

Les deux figures de la Pucelle et de la Ville seront assises ; elles auront neuf pieds de proportion.

Les bas-reliefs seront de 4 à 5 pieds de long sur trois pieds et demi de hauteur.

Le tout sera exécuté en bronze.

Le sieur Pigalle offre de faire ce monument pour la Ville d'Orléans, dans les grandeurs et proportions énoncées ci-dessus, moyennant la somme de 200.000 livres ; et il ne peut le faire à ce prix que parce qu'il lui restera de son ouvrage pour la ville de Rheims une quantité considérable de fer, dont une partie pourra lui servir tel qu'il est, et le surplus n'aura besoin que d'estre remanié ; qu'il lui restera pareillement beaucoup de briques, de sables, de pottée et autres matériaux ; il espère d'ailleurs qu'on continuera de lui accorder pour ce second ouvrage les mêmes atteliers, fosses et fourneaux à l'Arsenal qui lui servent actuellement pour Rheims et qui lui ont coûté considérablement pour se mettre en état de fondre. Ce sont des avantages momentanés dont la Ville d'Orléans profitera, et qui mettent le sieur Pigalle en état de se relâcher vis-à-vis d'elle à la somme de 200.000 livres ; ce qu'il ne pourroit pas faire sans le concours de ces différentes circonstances.

Quant aux arrangements pour les payements, le sieur Pigalle se prestera, autant qu'il lui sera possible, à ce qui pourra convenir à

la Ville d'Orléans ; il acceptera même une partie du prix en rente viagère, si la Ville le juge à propos (1). »

Le projet de Pigalle n'eut aucune suite ; il faut croire qu'on en trouva la réalisation beaucoup trop coûteuse. L'entrée du pont resta sans monument jusqu'à l'année 1855, date à laquelle fut érigée sur la rive gauche de la Loire la statue de Jeanne d'Arc, due au sculpteur Gois fils, élevée d'abord (8 mai 1804) sur la place du Martroi (2).

Doit-on regretter la non-exécution du monument projeté par Pigalle ? Je ne le pense pas. Le XVIII[e] siècle n'avait pas le sens des choses du moyen âge : cette Pucelle en Pallas aurait été bien bizarre au point de vue historique ; mais certes elle n'eût pas été plus ridicule que la jeune guerrière en robe longue et à la toque emplumée qui orne, si l'on peut parler ainsi, la rue Dauphine actuelle. Du bronze de Pigalle on aurait pu dire ce que Jules Quicherat a exprimé si justement sur la statue de Gois : « témoignage d'un louable retour de reconnaissance « plutôt que d'un sentiment conforme à la vérité, elle manque « de tous les caractères qu'il eût fallu donner à l'héroïne (3). »

Mais, d'autre part, il eût été piquant de voir un monument à la gloire de Jeanne d'Arc sculpté par celui-là même qui devait représenter, dans toute la maigreur de ses 76 ans, le plus illustre des détracteurs de la Pucelle d'Orléans (4).

Jacques SOYER.

(1) Archives départementales du Loiret, liasse C. 243 (généralité d'Orléans, intendance : Travaux publics, construction du pont d'Orléans sur la Loire). — Ce projet est rempli d'erreurs historiques graves sur lesquelles il est inutile d'insister ici.

(2) V. Herluison et Leroy, *op. cit.*, p. 523-525.

(3) *Histoire du siège d'Orléans et des honneurs rendus à la Pucelle*, Paris, 1854, p. 61.

(4) La statue de Voltaire, représenté nu, est à la Bibliothèque de l'Institut.

L'ABBÉ JACQUES-FRANÇOIS DELAFOSSE

Auteur de l'une des premières Complaintes orléanaises sur Jeanne d'Arc

---

De toutes les complaintes orléanaises écrites sur un air populaire pour célébrer la mémoire de Jeanne d'Arc, la plus ancienne en date est celle qui est connue sous ce titre : « Histoire mer- « veilleuse et véritable de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Or- « léans, née à Domremy, près de Vaucouleurs, en Lorraine, « qui força les Anglais de lever le siège d'Orléans, en 1428, « et sauva la France, par sa prudence et sa valeur, sous le « règne de Charles VII. — Chanson ancienne sur l'air de « *Manon Giroux.* » C'est un tout petit in-16 qui se trouve à Orléans, chez Guyot aîné et Beaufort, imprimeurs, rue des Trois-Maries, n° 19.

Cette complainte est datée de l'an XI — 1803. La tradition orléanaise l'attribue à Narcisse Marchand, qui était, à cette époque, en même temps que « bon poète », avoué au Tribunal de première instance : Thémis et Apollon, comme on disait alors.



Il en existe une seconde qui doit être de très peu d'années postérieure. Elle est intitulée : « Jeanne d'Arc ou la Pucelle « d'Orléans. Couplets historiques. Air : *Mon père était pot.* »

Ces deux airs sont des airs fort anciens. Ils sont tous les deux catalogués dans une édition de la Clé du Caveau, antérieure à 1820, sous les timbres déjà connus alors de *Manon Giroux* ou *J'arrive à pied de province* (n° 249), et de *Mon père était*

pot ou *Voulez-vous savoir les on-dit* (n° 633). Ce dernier, surtout, est fort ancien, d'après M. Weckerlin lui-même. On l'a rajeuni de nos jours, où, grâce à la triomphante satire de Mac-Nab, l'air de *Mon père était pot* est devenu l'air du *Bal de l'Hôtel de Ville*.

Cette fois, c'est une feuille in-fol., ornée au centre d'une image coloriée représentant, en gravure sur bois, la statue de Gois fils, et elle est éditée par Huet-Perdoux, imprimeur, libraire et marchand de papier, rue de l'Égalité, n° 5.

Elle est datée aussi, car, au-dessous de l'image, une note rappelant en quelques lignes l'histoire de Jeanne d'Arc se termine par cette mention : « Le monument érigé en son hon« neur ayant été détruit, vient d'être rétabli sous le consulat de « Bonaparte, an XII — 1804. » Quel est son auteur ? Jusqu'à ce jour, on avait pu hésiter. Un exemplaire de la complainte, qui est à la bibliothèque nationale, porte cette mention manuscrite : « par le c^er^ Delafosse ». Un autre exemplaire, dans la collection Jarry, dit, au contraire : « par l'abbé Lafosse ». Pour les mettre d'accord, un de nos savants collègues écrivait, dans les *Annales religieuses* de 1892, que ces mots, le c^er^ Delafosse, n'étaient évidemment que le transparent pseudonyme de M. Petit-Lafosse, alors premier président du Tribunal d'Appel d'Orléans.

Or, il y a quelques jours, le hasard, ce Dieu des collectionneurs, me fit trouver, chez un bouquiniste de la ville, un petit livre dont voici le titre : « Poésies diverses, par J.-F. Dela« fosse. A Orléans, chez Huet-Perdoux, imprimeur-libraire du « Lycée, rue Royale, n° 5. — M.DCCC.VII. » La table vite parcourue, j'ouvris le bouquin à la page 221, et j'y trouvai les « Couplets historiques sur le monument de la Pucelle d'Or« léans, érigé sous le consulat de Bonaparte, an 12 (1804). « Air : *Mon père était pot.* »

C'était bien la complainte et la même, car elle est imprimée, à la fin du volume, sous le titre général de « Chansons impromptu », au bas duquel l'auteur a soin d'indiquer, en note, qu'elles ont été imprimées.

J.-F. Delafosse était bien évidemment un Orléanais et, par suite, il avait dû vraisemblablement mourir à Orléans après 1807. En effet, voici son acte de décès, consigné sous le n° 367 du registre municipal de l'année 1813 :

N° 367.

Aujourd'hui 17 mars 1813, à midi, par devant nous Daniel-Prix-Germain du Faur de Pibrac, adjoint à la mairie d'Orléans, département du Loiret, délégué *ad hoc*, sont comparus Robert-Frédéric Huet-Perdoux, imprimeur, âgé de 49 ans, et Denis-Jean-François Margouillier, marchand, âgé de 37 ans, tous deux demeurant audit Orléans, 1er arrondissement, rue Royale, l'un n° 4, l'autre n° 9, amis de Jacques-François Delafosse, prêtre pensionné de l'État, âgé de 78 ans, né et domicilié à Orléans, 1er arrondissement, rue Royale, n° 9, fils de feus Joseph-Vincent Delafosse, propriétaire, et Catherine Besnard, lesquels comparans nous ont déclaré que ledit Jacques-François Delafosse est mort hier, à une heure après-midi, dans son domicile sus-désigné. D'après cette déclaration que lesdits témoins ont certifiée véritable, nous avons dressé le présent acte que lesdits comparans ont signé avec nous, lecture faite.

Fait en la mairie d'Orléans, les jour, mois et an susdits.

R.-F. Huet-Perdoux, Dufaur de Pibrac,
D.-J.-F. Margoullier.

Jacques-François, c'est bien notre personnage, *J.-F.* Delafosse. On en voudrait douter, que la présence de Huet-Perdoux comme témoin à l'acte de décès suffirait à en témoigner. Ne croirait-on pas voir là une authentification pareille à celle qui résulterait de la signature d'Herluison au bas de l'acte mortuaire de l'abbé Desnoyers? L'éditeur et l'ami, fidèles l'un et l'autre jusqu'au bout, il y a là comme une tradition saisissante.

Ce n'est pas, d'ailleurs, dans cet acte, la seule mention qui soit à retenir. Vous y avez remarqué cette qualité donnée au *de cujus* : « Jacques-François Delafosse, prêtre *pensionné de l'État* », et, en marge, on peut lire cette annotation : « Pension de 333 francs. » L'histoire, cette éternelle recommenceuse, n'est-elle pas saisissante à prendre ainsi sur le fait en flagrant délit de plagiat ?

Qu'avait été et qu'était alors cet abbé Delafosse ? Mon petit bouquin porte au-dessous du nom de l'auteur cette mention manuscrite d'une fine écriture : « Chanoine de Sainte-Croix. » J'ai vérifié le fait dans la collection des « Étrennes orléanaises ». Or, le nom de l'abbé Delafosse n'est nulle part dans la liste des chanoines depuis l'année 1800. Peut-être l'avait-il été ? C'est probable. Le registre de l'abbé Billard ne le dit point. Le savant historien du clergé orléanais se borne à lui donner sa qualité de prêtre, à laquelle il ajoute celle de poète et orateur. Poète, nous le savons, et orateur, sans nul doute, car l'abbé Billard mentionne deux de ses discours et non des moindres, les Oraisons funèbres de Louis XV et du Duc d'Orléans.

Au moment de la période révolutionnaire, fut-il parmi les insermentés, et pourrait-on, de sa qualité de pensionné de l'État, tirer à ce sujet quelque déduction ? Je ne sais, et, au point de vue qui nous occupe, cela, d'ailleurs, importerait assez peu. Il sera plus intéressant de rechercher quel il fut d'après le recueil qu'il a voulu laisser de ses poésies diverses.



Bien diverses, en effet ! Le livre s'ouvre par un placet en vers de huit pieds qu'à l'âge de trente et un ans il adresse à « M. de Jarente, évêque d'Orléans, chargé de la feuille des bénéfices ». Cela nous reporte en l'année 1766, sous l'épiscopat de Mgr Louis Sextius de Jarente de La Bruyère. Le placet est aussi irrévérencieux que net. En voici la fin :

Donne-moi donc, je t'en supplie,
Quelque cure dans ma patrie;
Si tu voulais que plus heureux
Je fusse au comble de mes vœux,
Dans ton église-cathédrale
Si j'avais la dernière stale,
Sois sûr que je serais content.
Je suis maigre pour le présent.
Mis au nombre de tes apôtres,
Je gagerais qu'en moins d'un an
J'engraisserais comme les autres.

Voilà mon placet bien ou mal,
Si quelque jour par aventure
J'étais sur le trône papal,
Tu peux compter, je te le jure,
Sur un chapeau de cardinal.

. . . .

Ma muse légère et badine
T'offre ses timides essais;
Un jour, sur la double colline,
Je ferai plus, si je te plais;
Je peindrai par des traits sublimes
Et ton mérite et tes vertus,
Et je consacrerai mes rimes
Aux éloges qui te sont dus.

Au XVIII[e] siècle, ces façons « badines » étaient de mise, paraît-il !

Ce qui fut de mise aussi, mais un peu plus tard, ce fut de tout rapporter au héros qui donna tant de gloire à la France et permit aux échappés de la guillotine de respirer un peu. Qu'il s'appelle Bonaparte et Consul ou Napoléon, Empereur et Roi, notre poète ne lui consacre pas moins de seize pièces développées, parmi lesquelles il convient de ranger notre complainte de Jeanne d'Arc elle-même qui, peut-être bien, n'a été composée que pour son avant-dernier couplet, le X[e], que voici :

Jeanne, Turenne et Duguesclin
Fameux dans notre histoire,
Un héros, maître du destin,
Assure votre gloire :
Oui, braves guerriers,
Couverts de lauriers,
Ce héros veut lui-même,
A votre valeur
Rendre hommage, honneur,
C'est son plaisir suprême.

Faut-il en vouloir au bon abbé ? Non. Le pouvoir, surtout en France et dans tous les temps, a des attraits incomparables,

et, prêtre, il eut une bien belle excuse qu'il a traduite éloquemment, ma foi, dans les couplets qu'il écrit en 1809 sur le Concordat.

Mais ce qui reste l'originalité du poète, c'est ce qu'il range lui-même sous le titre général de « Chansons, couplets, cantates, vaudevilles, pour des fêtes, mariages, etc. » Le bon abbé était évidemment de toutes les fêtes, et son livre contient au moins soixante pièces de ce genre. Ce sont des chansons où s'étalent les noms propres alors si fort à la mode : Glycère, Cythère, Colin, Chloris, Philis, Flore, Cypris, Phœbus, l'Amour, Vénus, etc. Ecoutez cet exemple :

Vous serez, belle Julie,
Le sujet de ma chanson,
Et vous, aimable Folie,
Vous serez mon Apollon.

Vénus couronne l'attente
D'un cœur fidèle à l'amour,
C'est ta fille que je chante,
Sois-moi propice en ce jour.

Ces vers — qui n'ont rien de Cornélien — sont le début du portrait de Julie D... Rien que le début devait suffire à ravir d'aise le modèle. Pensez un peu à sa joie, quand au dernier couplet le poète lui assène cette touche vigoureuse :

Vénus, reçois mon hommage,
Je t'adresse encore mes vœux ;
Oui, Julie est ton ouvrage,
J'en crois mon cœur et mes yeux.
Apprends à cette bergère,
Que tu formas pour charmer,
Qu'il ne suffit pas de plaire,
Mais qu'il faut encore aimer.

Ce XVIII[e] siècle avait des façons à lui de casser ainsi à coups redoublés et sans dommage pour personne son encensoir mythologique sous le nez des gens.

Ces « pièces de mariage » sont toutes précédées d'une dédi-

cace où les noms sont indiqués par de simples initiales. Il serait intéressant, au point de vue orléanais, de reconstituer les noms dans leur entier.

Sous ce rapport, dans mon vilain bouquin, j'ai trouvé une feuille de papier très jaune, mais bien précieuse, sur laquelle une main a écrit, avec les pages en regard, quelques-uns de ces noms. Ce sont : la marquise de Rastignac, dont le nom est lié au souvenir du dernier abbé de Saint-Mesmin. C'est Hyppolyte Ladureau et sa femme, ménage avec lequel l'abbé était tout particulièrement lié ; M. de Tristan, dont il célèbre la nomination à la mairie d'Orléans ; M. Seurrat de Guilleville ; MM. Boinvilliers, Ratouis, Froc, Latour ; le colonel Lhuillier, baron de Hoff ; M. et Mlle de Bizemont, et d'autres encore.

Il y a là, comme dans une sorte de livre de raison, un document curieux permettant de reconstituer, à cent années de distance, un coin de la vie orléanaise. Le XVIIIe siècle venait de mourir. L'horrible secousse de 1793 l'avait scellé dans sa tombe d'une pierre tellement lourde et épaisse que le bruit de sa légèreté gracieuse en était définitivement étouffé. A l'aurore du XIXe, le retour de l'ordre, en adoucissant la vie, avait amolli les scellements de la pierre, et le long de l'épaisse dalle un peu soulevée on entendait des murmures de chansons, et l'on voyait tenter de reverdir les fleurs fanées des bouquets à Chloris.

Il nous a semblé qu'il serait intéressant de vous signaler, en passant, à l'aide d'un document orléanais peu connu, cet essai de renaissance qui s'essayait, mais ne pouvait durer.

Émile Huet.

MÉMOIRES DU COMTE DE SOUVIGNY

Le second volume des *Mémoires du comte de Souvigny* ne le cède pas en intérêt au premier.

Il serait difficile de suivre le narrateur dans le récit détaillé de toutes ses campagnes en Piémont, comme en Champagne et en Catalogne, ou des menus événements dont il est témoin en accompagnant le roi. Son exactitude, sa sincérité, son amour du pays, ce qu'on pourrait presque appeler son chauvinisme perpétuel, donnent beaucoup d'attrait à la lecture de ses souvenirs. Mais ce sont surtout les traits de mœurs qui sont curieux pour nous qui savons que toute cette famille Gangnière sortait de la petite châtellenie de Jargeau. Quand, en 1640, son oncle, M. de Beauregard, vient à mourir, Souvigny lui consacre une notice qui est un vrai petit tableau. Cet ancien ligueur au service de l'Espagne, qui devient un des plus dévoués serviteurs de Louis XIII et de son père, rude soldat, rigide catholique, se mariant vieux avec une fille de onze ans, qu'il remet en pension, tout en continuant ses campagnes, qui, dans un pays bien éloigné de l'Orléanais, le Forez, devient baron de Belmont, après avoir épousé l'héritière d'un vieux bonhomme Ponchon, marchand à l'Arbresle, cela donne, sur la vie sous l'ancien régime, des aperçus vraiment nouveaux.

Les relations de Souvigny avec Cinq-Mars, avec Mazarin ; son union avec une nièce de l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars ; sa fiancée venant le rejoindre en Piémont ; son bonheur conjugal, la bienveillance de la duchesse de Savoie pour Mme de Souvigny ; puis, près de vingt ans après, la mort de la pauvre femme à Lyon, presque subitement, sans que son mari

ait pu la revoir : autant d'épisodes qui émeuvent par leur simplicité même et les beaux sentiments dont ils sont accompagnés.

M. de Contenson continue à accroître le mérite de cette publication par la solide annotation qu'il y ajoute et que les appendices et tables du troisième volume viendront très utilement compléter.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

PUBLICATIONS
De la Société Archéologique et historique de l'Orléanais.

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé	1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé.	1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)	1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)	1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)	1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)	1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)	1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)	1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)	1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)	1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)	1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)	1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855).	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.).	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.).	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873.	12
—	tome XIII. — (1875.).	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887.).	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
—	tome XVIII, avec atlas. — (1881.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880. . . .	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885. . .	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892.	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX — (1905.)	10
—	tome XXX épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 191.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1908

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. MARRON, Succr
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1908

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 191.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1908

Séance du vendredi 10 avril 1908.

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

— Rendant compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine, M. le Président signale, dans le Bulletin de décembre 1907 de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, un mémoire sur une *Mosaïque africaine représentant le jugement entre Minerve et Neptune*, rédigé par un de nos compatriotes, M. Alfred Merlin, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie.

— Dans la correspondance :

1° Un avis de la *Société française des fouilles archéologiques* convoquant à l'assemblée générale du 13 avril 1908, où doivent être élus deux délégués chargés des rapports de la Société avec le Conseil d'Etat ;

2° Le programme des concours de 1910 ouverts par l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie* ;

3° Un bulletin de souscription à l'ouvrage de M. Antonin P..., sur *Le tribunal de commerce de Saint-Etienne et son aïeule la Conservation de Lyon.*

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer demande l'insertion au Bulletin du travail de M. Huet, sur l'abbé Jacques-François Delafosse, auteur d'une des premières complaintes sur Jeanne d'Arc. La Société adopte les conclusions du rapport de M. Soyer (1).

— M. Lenormand, instituteur honoraire, secrétaire du « Souvenir français », et M. Béraud, conservateur des hypothèques à La Rochelle, sont élus membres associés correspondants de la Société.

— M. de Larnage, membre associé correspondant qui assiste à la séance, donne lecture d'une note sur la terre de Portmorant.

La Société renvoie à la Commission des publications les diverses notes lues ou remises par M. de Larnage, et qui concernent : 1° Le couvent des Jacobins et la famille Compaing ; 2° La terre de Portmorant ; 3° Le monastère de Bonne-Nouvelle d'Orléans ; 4° Un fief de l'abbaye de Saint-Loup ; 5° L'histoire de la terre du Grand-Vaullier 1384-1772.

Un certain nombre de documents manuscrits ayant trait aux mémoires sus-indiqués sont offerts par M. de Larnage à la Société archéologique et aux Archives départementales. Des remerciements sont adressés au donateur.

— M. Soyer fait une communication sur *La fin du père Patrault, professeur de mathématiques de Bonaparte à l'école de Brienne*, décédé à Villemoutiers en 1817. Cette communication est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Auguste Baillet a dressé, d'après les registres d'état civil déposés à la mairie d'Orléans, une liste des curés de Saint-Paterne qui rectifie un certain nombre d'erreurs de noms et de dates gravés, dans l'église Saint-Paterne, sur la plaque de marbre où sont inscrits les curés de cette paroisse.

Le travail de M. A. Baillet est renvoyé à la Commission des publications.

(1) Voir Bulletin n° 190, p. 55.

— M. Baguenault de Puchesse a rédigé la note que la Société lui avait demandée, sur le second volume des ***Mémoires du comte de Souvigny***. Il en donne lecture et la Société décide qu'elle sera insérée au Bulletin (1).

— Après avoir offert, pour les archives de la Société, une affiche contenant un Arrêt du Conseil du 6 mars 1717, relatif aux exemptions du droit de grurie dans la forêt d'Orléans, M. Pommier lit une étude sur les manuscrits de Girodet-Trioson, donnés par Becquerel à la Société, en 1859 et 1860.

Cette étude est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Soyer demande que la Société se fasse représenter à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui s'ouvrira à Paris au cours de ce mois. Il est décidé que M. Pommier sera délégué à cette réunion pour y lire son travail sur les manuscrits de Girodet. Si les délais étaient expirés pour l'inscription de cette communication, M. Baguenault de Puchesse propose que l'étude de M. Pommier soit lue au Congrès des Sociétés savantes, qui aura lieu à Paris à la même époque, et dont il doit présider une séance de la section d'histoire. M. Soyer devant faire lui-même une communication à ce Congrès (2), la Société serait ainsi représentée par trois de ses membres. Il en est ainsi décidé.

— M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le 1er trimestre de l'année 1908.

---

(1) Voir Bulletin n° 190, p. 62.

(2) Le mémoire, communiqué au Congrès le 23 avril 1908, a pour titre : *Lettres de rémission accordées par l'empereur Charles-Quint, lors de son passage à Orléans, le 20 décembre 1539*. Il sera publié par le Ministère de l'Instruction publique, dans le prochain Bulletin de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques.

Séance du vendredi 24 avril 1908.

Présidence de M. le chanoine COCHARD, doyen d'âge.

— M. le président et M. le vice-président étant empêchés, le fauteuil de la présidence est occupé par M. le chanoine Cochard, doyen d'âge des membres présents à l'ouverture de la séance, conformément à l'article 3 du règlement.

M. le secrétaire étant également absent, M. Alexandre Pommier fait fonctions de secrétaire.

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président signale un album d'*Objets d'art existant dans les églises de la Gironde*, envoyé par la Société archéologique de Bordeaux et dont le texte est de M. Brutails, archiviste de la Gironde.

— M. Auguste Baillet, complétant le mémoire qu'il a présenté à la précédente réunion sur la révision de la liste des curés de Saint-Paterne, indique que Jean-Louis Mangot, prédécesseur de M. Charles dans la cure de cette paroisse d'Orléans, est mort en 1781, à l'abbaye de Malaize en Bourgogne, après 40 ans de ministère dans cette église.

— M. Larcanger présente, de la part de M. Agricol Bénard, une lithographie originale de cet artiste, représentant l'état actuel de la maison de la rue du Tabour, où a logé Jeanne d'Arc pendant le siège d'Orléans.

La Société décide que cette composition, après avoir reçu une légère modification, figurera dans le Bulletin du présent trimestre, avec une notice que M. Eugène Jarry a bien voulu nous promettre sur ce logis.

M. Agricol Bénard annonce d'ailleurs qu'il peut nous offrir une planche dont le sujet sera à notre choix, pour chacun de nos Bulletins à venir.

— M. Cochard signale la restauration, qui est commencée, des croix qui surmontent les baies des tours de Sainte-Croix.

— M. Albert Didier demande que la Société intervienne, de concert avec les autres Sociétés savantes et artistiques d'Orléans, auprès de la Municipalité, en faveur de la sépulture du maître dessinateur Charles Pensée, qui se trouve au cimetière Saint-Vincent d'Orléans, et qui, à défaut de concession perpétuelle, est menacée de disparaître Il espère que la ville, en souvenir des services rendus par cet artiste qui, pendant plus de quarante ans, par son crayon et son pinceau, a reproduit et fait connaître nos monuments, assurera définitivement sa tombe au nouveau cimetière.

La Société décide de joindre ses efforts, pour cette fin pieuse, à ceux des autres Sociétés de notre ville.

— Il est décidé que la prochaine réunion se fera le 6 mai, en raison de la fête de Jeanne d'Arc qui, cette année, tombe le deuxième vendredi de mai.

Séance du mercredi 6 mai 1908.

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— M. le vice-président rend compte des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine et signale :

1° Deux magnifiques publications de la *Société des antiquaires de Picardie* : *Album archéologique*, 16e fascicule, 1907 (la Picardie à l'exposition des Primitifs français) ; et *La Picardie historique et monumentale* (arrondissement d'Abbeville, canton de Gamaches) ;

2° Deux articles parus dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1907 : dans l'un (p. 211), M. Stein signale quatre pièces de tapisserie fabriquées à Aubusson au XVIIe siècle, portant la signature du tapissier Corneille et représentant des épisodes de la vie de Jeanne d'Arc ; ces tapisseries sont actuellement conservées au château de Comblat, près de Vic, chez M. de la Baume Pluvinel. Dans l'autre article (p. 271-273), M. A. Vidier communique et commente deux chartes de Saint-Aignan, d'Orléans, restées inconnues à Hubert, historien de cette maison.

— M. Soyer signale, dans le *Carnet de la Sabretache*, n° 181, janvier 1908, un article de notre membre associé correspondant, M. A. Depréaux, sur une affiche de recruteurs pour Royal-Piémont-Cavalerie 1789. L'article est accompagné d'une reproduction en couleurs de cette affiche qui fut imprimée à Orléans chez Jacob l'aîné.

— Dans la correspondance sont diverses lettres, dont M. le Président donne lecture :

MM. Béraud et Lenormand, nommés récemment membres associés correspondants, nous adressent leurs remerciements.

M. Léon Masson, membre honoraire de la Société, accuse réception des dernières publications qui lui ont été adressées, et nous en remercie.

M. Agricol Bénard s'offre à lithographier ou graver les monuments anciens d'Orléans. Cet artiste a envoyé au Salon de cette année (section d'architecture) un dessin représentant la galerie de la maison dite d'Agnès Sorel en 1876, dessin qu'il a l'intention d'offrir au Musée historique de notre ville.

La Société pour la protection des paysages de France nous demande notre appui pour l'organisation d'un Congrès internationa ayant pour but d'étudier les mesures de préservation à prendre pour éviter la destruction des forêts et des divers éléments qui concourent à la formation de nos sites et paysages.

— En raison des travaux en cours et de la nouvelle destination des bâtiments du Grand Séminaire d'Orléans, la Société émet le vœu que des démarches soient faites auprès de la Municipalité pour attirer son attention sur la conservation de la crypte de Saint-Avit.

— Deux présentations de membres associés correspondants son déposées sur le bureau : M. Jules Banchereau, membre de la Société française d'archéologie et de la Société des Sciences d'Orléans, est présenté par MM. Dumuys, Basseville et Garsonnin ; M. le docteur Bergeron est présenté par MM. Dumuys, Pommier et Jacob.

L'élection aura lieu à une séance ultérieure.

— M. Soyer donne lecture d'un travail où, contrairement à l'opinion de MM. Brette, Aulard et C. Bloch, il démontre que le mot « province » fut employé, même dans les documents officiels, au XVIIIe siècle, comme synonyme de « généralité ».

Le travail de M. Soyer est renvoyé à la Commission des publications.

— En fin de séance, M. Dumuys entretient la Société de quelques acquisitions nouvelles du Musée.

Outre quatre treizains récemment achetés à Paris, M. Dumuys a pu faire entrer dans les collections du Musée un magnifique panneau en bois sculpté qui, d'après lui, doit provenir de la cathédrale ou de l'évêché, d'où il serait sorti à l'époque de la Révolution et qui, depuis de longues années, appartenait à la Société de Saint-Joseph d'Orléans. Cette pièce se compose d'un médaillon central, de style Louis XIV, représentant l'*Annonciation*, qui a été élégi et refendu à la scie, puis rapporté sur un panneau en bois de chêne épais, décoré de motifs sculptés dans le goût de la Régence.

M. Dumuys a également acheté, pour le Musée, chez un antiquaire d'Orléans, un tableau provenant, dit-il, d'une vente faite, il y a plusieurs années, par l'administration des domaines, d'objets divers déposés à la préfecture du Loiret. C'est une reproduction fidèle, bien que mauvaise comme peinture, du portrait de Jeanne d'Arc, dit de l'Hôtel-de-Ville, exécuté en 1581 sous la mairie de François Colas des Francs. Cette copie, faite vraisemblablement au XVIIe siècle, a les mêmes dimensions que l'original ; elle en diffère sur quelques points : dans l'original, la Pucelle tient, de la main gauche, un mouchoir blanc chiffonné, et de la droite, une épée fleurdelysée ; dans la copie, le mouchoir disparaît de la main gauche qui tient l'épée, tandis que la main droite, libre de tout accessoire, semble montrer le ciel.

L'inscription placée dans le cartouche inférieur est différente dans les deux tableaux : au lieu des vers latins de Germain Vaillant de Guélis que porte l'original, on lit sur la copie deux distiques latins signés du nom de Coffin, l'auteur d'hymnes liturgiques, qui fut recteur de l'Université de Paris en 1718 et mourut en 1749.

Un dernier détail est à noter. La copie porte, en haut du cartouche

inférieur, le mot *Trésor* en lettres capitales. Cette copie aurait donc fait partie du Trésor de l'Hôtel-de-Ville d'Orléans, c'est-à-dire de la collection d'objets précieux, appartenant à la communauté des habitants, qui étaient renfermés dans une salle spéciale de l'Hôtel-de-Ville, désignée sous ce nom de *Trésor*. Par suite de quelles vicissitudes le tableau est-il sorti du Trésor, c'est ce qu'il serait intéressant de connaître ?

Séance du vendredi 22 mai 1908.

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

— M. le vice-président, en rendant compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine, signale dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome 13, 1905-1906, un article de M. Félix Brun, intitulé : *Nouvelles recherches sur Jeanne d'Arc et « le fait de Soissons », à propos d'un livre récent.*

— M. Dumuys signale un ouvrage qui vient de lui être envoyé pour la bibliothèque du Musée de Jeanne d'Arc : *Les Tournaisiens et le Roi de Bourges*, par M. Maurice Houtart, Tournai, 1908. Il s'y trouve de nombreux documents intéressants pour l'histoire de l'Orléanais, et notamment la fameuse lettre de Jeanne d'Arc aux fidèles habitants de Tournai.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Dumuys, de sa brochure : *Etude sur deux anciens tableaux représentant la Pucelle d'Orléans et appartenant au Musée de Jeanne d'Arc* (Orléans, Marron, 1908) ;

2° Par M. l'abbé P.-H. Dunand, de la 3e série de ses études critiques sur Jeanne d'Arc, où il traite de *Jules Quicherat et Jeanne d'Arc* et de *Jeanne d'Arc et l'Eglise* (Paris, 1908).

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Dans la correspondance :

1° Une demande de collaboration au *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectontium* que projette de publier la Société française d'histoire de la médecine. Pour cette publication, M. le docteur Garsonnin se mettra en rapports avec la Société française d'histoire de la médecine ;

2° Une lettre de notre associé correspondant, M. L. Johanet, donnant des renseignements sur le monastère d'Ambert, dans la forêt d'Orléans. Les documents, auxquels M. Johanet fait allusion dans sa lettre, ont été déjà publiés par M. C. Cuissard, dans la préface de l'Histoire du Siège.

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer a examiné quatre études que M. le baron de Larnage a lues ou fait lire à nos dernières séances : *Terre de Portmorant* ; — *Un fief de l'abbaye de Saint-Loup* ; – *Histoire d'une terre depuis le XIV*e *siècle : Le Grand Vaullier* ; — *Note sur le couvent des Jacobins d'Orléans et la famille Compaing*. M. Soyer demande l'insertion au Bulletin des deux premiers mémoires, qui pourront être utiles à ceux qui voudront écrire un travail d'ensemble sur les fiefs de l'Orléanais (1). Les conclusions du rapporteur sont adoptées par la Société, qui décide que les deux derniers mémoires de M. de Larnage seront déposés dans ses archives.

— Au nom de la même Commission, M. Baguenault de Puchesse demande l'insertion au Bulletin du travail de M. Aug. Baillet sur les curés de Saint-Paterne (2), et celui de M. Soyer, sur le mot « province » synonyme de « Généralité » (3) ; il demande également l'insertion aux Mémoires, dans les conditions fixées par la délibération du 8 mars 1907, du travail de M. Pommier sur les Manuscrits de Girodet, avec adjonction de quelques pièces retrouvées par M. Pommier depuis sa communication du 10 avril dernier.

(1) Voir plus loin, pages 79 et 86.
(2) Voir plus loin, page 91.
(3) Voir plus loin, page 98.

Les trois propositions de M. Baguenault de Puchesse sont adoptées par la Société.

— M. l'abbé Cochard signale un article paru dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, du 16 avril 1908 : à la Société archéologique de Touraine (1), une communication a été faite, par M. de Grandmaison, sur deux blasons décorant les portiques de l'aile droite du château de Villandry : l'un représente les armes des Le Breton de Colombiers ou Villandry ; l'autre, celles de la famille Gedoyn, dont un membre, Anne Gédoyn, épousa Jean Le Breton. Ces deux familles étaient d'origine orléanaise. Jean Le Breton, acquéreur de Villandry, était fils de Jean Breton, notaire au Châtelet d'Orléans de 1512 à 1523 ; quant à son beau-père, Robert Gedouin, secrétaire des finances, il était petit-fils de Jacques, ou plutôt Jean Gédouin, notaire au Châtelet d'Orléans de 1455 à 1491.

— Conformément au vœu exprimé par la Société dans sa dernière séance, M. Dumuys s'est occupé de la question de la crypte de Saint-Avit ; il a reçu, de M. Durand, directeur des travaux municipaux, l'assurance que cette crypte serait sauvegardée, et qu'il n'y serait fait aucune installation de nature à en compromettre la conservation.

— M. Dumuys entretient la Société d'une tête, en marbre blanc, de 0m 38 de hauteur, provenant vraisemblablement d'une statue ou copie de statue antique de la Grèce, et qui se trouve actuellement dans une maison de Chécy, après avoir longtemps décoré le faîte d'un mur, chez des vignerons de Bou. Cette tête représente un guerrier coiffé d'un casque identique à celui de la Pallas-Athéné, du Musée du Louvre. Ne pouvant l'acquérir pour le Musée, M. Dumuys l'a fait photographier.

M. Cochard pense que ce débris de statue vient peut-être du château de Châteauneuf.

— M. Didier fait passer sous les yeux des membres présents la

(1) Bulletin trimestriel de la *Société archéologique de Touraine* 4e trimestre de 1907, p. LXXXVII.

photographie, exécutée par M. Dubreuil (cliché n° 21.395), de la médaille de Ronsard, qui a fait récemment l'objet d'une étude de M. Gabillot.

— Avant de lever la séance, il est procédé à l'élection de deux membres associés correspondants. M. J. Banchereau et M. le docteur Bergeron sont successivement élus et proclamés membres associés correspondants.

Séance du vendredi 12 juin 1908.

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— Après le compte rendu des publications reçues récemment par la Société, M. le Président annonce qu'il est fait hommage :

1° Par M. Emile Huet, de sa brochure *Les complaintes orléanaises et chant populaire en l'honneur de Jeanne d'Arc*, contenant plusieurs reproductions en couleur ;

2° Par M. Octave Justice et M. Casati de Casatis, d'un *Essai sur l'Art français dans les monuments civils.*

M. Pommier offre, en outre, de la part de l'auteur, M. André Chenal, de Fay-aux-Loges, une thèse pour le doctorat en droit intitulée : *Etude sur le Présidial d'Orléans 1551-1790.*

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. Jacob annonce que les dessins de Girodet, signalés par M. Pommier, dans son mémoire sur les manuscrits de ce peintre, comme ayant été donnés à la Société archéologique, ont été retrouvés dans les collections du Musée de Jeanne d'Arc.

— Après avoir présenté la photographie d'une curieuse vierge de bronze appartenant à M. le chanoine Sejourné, M. Dumuys fait passer sous les yeux des membres présents le carnet de route d'un soldat du premier Empire. Ce carnet, trouvé près d'Olivet il y a peu de

temps, a été rédigé de 1801 à 1811 par Venon, sergent de la 4e compagnie du 1er bataillon du 7e de ligne. Ce manuscrit contient un grand nombre de locutions orléanaises, qui ne laissent aucun doute sur l'origine de son rédacteur. Or, par une singulière coïncidence, un de nos membres correspondants, M. Depréaux, publie, dans *La Sabretache*, les Mémoires d'un sous-officier du même 7e régiment de ligne (ancienne 31e demi-brigade d'infanterie).

— Comme membre du Comité des intérêts de la rue Bourgogne M. Basseville demande si véritablement Jeanne d'Arc a bien acheté la maison qui fait le coin de la rue Bourgogne et de la rue Louis-Roguet, ainsi que l'a avancé M. Doinel (Mémoires, tome XV, p. 494-500). Après avoir relu l'article de M. Doinel, M. Jarry émet des doutes sur l'authenticité de cet achat, et se propose de revoir le texte publié par M. Doinel.

Séance du vendredi 26 juin 1908.

Présidence de M. Basseville, *vice-président*.

— Après avoir donné lecture d'un télégramme de M. Dumuys s'excusant de ne pouvoir venir présider la séance, M. le Président fait le compte rendu des ouvrages reçus au cours de la dernière quinzaine.

— M. le Président, au nom de la Société, adresse ensuite des félicitations chaleureuses à M. J. Soyer, membre titulaire, présent à la séance, et à M. de Croy, membre correspondant, qui viennent d'obtenir, pour leur *Cartulaire de la ville de Blois* (*1196-1493*), la seconde mention honorable du concours des Antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; sept mentions ont été décernées à ce concours.

— Au nom de M. Jarry, membre de la Commission des publications, empêché d'assister à la séance, M. le Secrétaire donne lecture

d'un rapport demandant l'insertion au Bulletin du mémoire de M. Soyer sur *La fin du père Patrault, professeur de Bonaparte à l'école de Brienne*. Ces conclusions sont adoptées (1).

A la suite de ce rapport, une note de M. Jarry demande pourquo le procès-verbal de la séance du 22 mai 1908 porte *Jean Le Breton*, alors que le secrétaire de François Iᵉʳ s'est toujours appelé et a toujours signé *Breton*. M. le Secrétaire répond qu'il a mentionné les deux formes (Jean Breton ou Le Breton), parce que l'article de M. de Grandmaison, qu'il avait mission d'analyser, porte « Jean Breton ou Le Breton, époux d'Anne Gédouin », et acquéreur de Villandry. Toutefois, il semble que M. Jarry soit dans le vrai en déclarant, comme seul exact et authentique, le nom de *Jean Breton*.

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer lit une note de M. Jarry destinée à accompagner la lithographie de M. Agricol Bénard, représentant la maison de Jacques Boucher, et il en demande l'insertion au Bulletin. Il en est ainsi décidé : note et lithographie seront insérés dans le Bulletin du second trimestre de 1908 (2).

— Au nom de M. Jarry, M. Soyer lit une seconde note de M. Jarry, intitulée : « *Corrections au tome XV de nos Mémoires* » ; il s'agit d'une erreur de lecture de M. Doinel qui a attribué à *La Pucelle* l'acquisition d'une maison, sise rue des Petits-Souliers, faite en réalité par *La Pinelle* (3).

Cette note est renvoyée à la Commission des publications où, pour la circonstance, M. Jarry sera remplacé par M. Huet.

— M. Brédif dépose sur le bureau la table des matières du tome XIV des Bulletins. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

(1) Voir plus loin, page 101.
(2) Voir plus loin, page 106.
(3) Voir plus loin, page 114.

— M. le docteur Garsonnin donne lecture d'un mémoire sur *La Compagnie de la Quintaine de Gien*. Ce mémoire est également renvoyé à la Commission des publications (1).

ERRATA DU BULLETIN N° 190

P. 21. — Au lieu de « *despensare* », lire *desponsare*.
Au lieu de « *Raufen* », lire *Kaufen*.

P. 53. — La note (*a*) de la page 52 doit être reportée à la page 53.

---

(1) Voir plus loin, page 118.

TERRE DE PORMORANT

A 12 kilomètres environ d'Orléans, et à 1 kilomètre avant d'arriver à Chécy, sur les bords du canal d'Orléans et au nord de ce canal, se trouve un groupe d'habitations fort anciennes désignées sous le nom de Port-Morand.

Peu de personnes savent que ce lieu fut jadis une seigneurie importante, sinon par son étendue, du moins par ses possesseurs qui appartiennent aux plus vieilles familles de l'Orléanais.

En 1378, André de Bellenoys, seigneur de Port-Morant, donne à bail, le 22 janvier, à Simon Belin, un quartier de vigne à Port-Morant, moyennant une rente de 12 sols parisis.

En 1389, André de Bellenoys consent encore un bail à rente foncière, à Jean Burette de la paroisse de Chécy, de trois arpents de terre qu'il tient lui-même à rente de l'hospice du pont d'Orléans.

Le 10 avril 1404, Ysabelle, veuve d'André de Bellenoys, prend à ferme, pour 59 ans, de Pierre Compaing et autres, maîtres et proviseurs et gouverneurs du Pont d'Orléans et de l'Hôtel-Dieu, une maison, des vignes, terres, rivière du Cens, rooges (droits de port), etc., moyennant 40 sols parisis de rente annuelle. L'état des biens affermés extrait du grand livre de l'Hôtel-Dieu est annexé à cet acte.

En 1489, le 30 septembre, un acte passé par Me Barthélemy Sevin, notaire au Châtelet d'Orléans, nous apprend que Port-morant devint, en 1861, la propriété pour moitié de demoiselle Jeanne de Bellenoys qui prit à bail l'autre moitié de Messire Gérard Compaing, gouverneur du pont d'Orléans pour trois années commençant à la Saint-André 1458 jusqu'à la Saint-André 1461, par devant témoins, en présence de Jean Cosme, notaire au

Châtelet d'Orléans pour 40 sols parisis par an. A cette époque, « honorable homme et sage maistre Philippe des Plantes et Damoiselle Jeanne le Prévost sa femme, fille de Messire Jean Prévost secrétaire du roi, qui était lui-même fils de la demoiselle de Bellenoys, prirent à bail pour 59 ans la moitié du lieu de Portmorant moyennant la somme de 40 sols parisis de rente des proviseurs du pont et Hôtel-Dieu d'Orléans « Cosme de Cosnus, Pierre Hüe, Pierre Auvaint, Guillaume Aulbri, Gilles de Laubespine, Jean Loger, Jean Boislesve, Jean Albin et Gilles Maurin ». Le bail datait de la Toussaint 1461.

Soixante ans plus tard, c'est noble et sage homme messire Jean Brachet et Jeanne Lhuillier, sa femme, qui possèdent Portmorant, ainsi que nous le montre un acte de 1522 de Mgr Robert, évêque de Rochester, avec la permission de Mgr Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse et évêque d'Orléans, autorisant la chapelle élevée par Messire Brachet « en l'honneur de la très précieuse croix de Notre Sauveur ».

Portmorant était devenu la propriété des Brachet par le mariage du père de Jean Brachet avec une Demoiselle Le Prévost.

En 1574, Jehan Brachet, fils du précédent, seigneur de Fraville et de Portmorant, notaire et secrétaire du Roy et de la maison et couronne de France, demeurant à Orléans, paroisse Sainte-Catherine, par acte passé devant Claude Bruère, notaire royal au Châtelet d'Orléans, le mercredi 27 octobre 1574, exécutait les volontés contenues dans le testament de son père. Il fondait, en l'église St-Pierre et St-Germain de Chécy, des services religieux, au sujet desquels il entre dans les détails les plus précis. Chaque dimanche de l'année, à perpétuité et aux fêtes Notre-Dame, St-Jean, St-Pierre et St-Germain, avant la grand'messe, il doit être chanté un *Veni Creator*, pendant qu'un cierge sera allumé devant l'autel et que les marguilliers sonneront la grosse cloche seule à branle. De plus, chaque année, le mardi après la Pentecôte, devrait être célébré un anniversaire « auquel sera chanté Vigille à neuf pseaumes et neuf leçons et une grand'messe à diacre, sous-diacre et chapes, avec

ung Libera à laffin de la dicte grand'messe à laquelle grand'-messe sera pain Biystortilz par ledict fondateur ou ses enfants et hérittiers pendant la célébration duquel anniversaire y aura six cierges de cire allumez dont fourniront les gagers de ladicte église... Pour l'entretènement desquels service et luminaire sera baillé par chascun ou à tousiouramais au terme et feste de Pentecôte par ledit seigneur de Pormorant ses hoirs et ayant cause aux gagers de ladicte église de Chécy la somme de huict livres tournois à prendre lesdictes huict livres tournois de rente chascun an sur tous les biens et herittages dudict seigneur de Portmorant présents et advenir lesquels il a pour cet effet dès a présent chargés, affectés, obligés et ypothéqués ». Les gagers de l'église de Chécy présents à cet acte étaient « Jean Boitard et Michel Malescot se faisant fort et disant avoir charge des habitants de Chécy ». L'acte rapporte enfin que le 1er novembre 1574, à la suite de la grand'messe et de la proclamation faite au prône par Messire Gilles Vincent prêtre, curé de Chécy, les habitants de Chécy, dont les noms sont cités, approuvèrent cet acte.

En 1544, par acte du lundi 22 décembre, Jean Brachet avait passé à Jacques Le Roy, proviseur du pont d'Orléans, un acte d'hypothèque de 4 livres tournois de rente pour la moitié du lieu de Portmorant qu'il tenait de Philippe des Plantes et qui lui avait été vendue, le 23 août 1411, par les proviseurs de l'hôpital St-Antoine.

Jehan Brachet accrut le domaine de Portmorant par des acquisitions successives : du 22 mars 1552, pour un arpent et demi de vignes, moyennant cinq livres et six sols tournois ; du 26 avril 1557, pour cinq quartiers, moyennant cent cinquante livres tournois ; du 14 mars 1572, pour deux terriers, moyennant six vingt quinze livres.

Portmorant, d'après un inventaire de titres du 4 avril 1681, aurait été vendu par Me Jean des Plantes doien de gage, conseiller du roi à honorable homme Pierre Mazier, le 11 mai 1511, de qui Me Brachet l'aurait donc acheté. Il contenait alors 4 arpents de vignes en dehors des île, rivière et autres droits, et aurait été payé quatre cents escus dor sol.

Le 13 juin 1587, les enfants et héritiers du sieur Brachet de Portmorant et Damoiselle Antoinette Hennequin, son épouse, se partagent ses biens, par acte passé présents Jacques Fleureau et Jacques Vaslin, notaires. C'est Damoiselle Magdeleine Lerebours, épouse de Michel Colas sieur de Champgrand et petite fille de Jean Brachet, qui devient propriétaire de Portmorant.

Le 21 février 1615, par devant Colme, notaire, Charles Brachet sieur de Gérouville confirme à Michel Colas escuier sieur de Champgrand et d'Espinoi, conseiller du roy et commissaire ordinaire de ses guerres et à Damoiselle Magdeleine Lerebours, son épouse, la moitié de Portmorant qui lui revenait de son père.

Le 30 juin 1628, un nouveau partage a lieu par suite de la mort de Charles Brachet, écuyer, sieur de Gérouville, présents Gerbault et Colme, notaires. Oudard Brachet, écuyer, sieur de Parpignan, son frère, Charles Brissonnet, écuyer, sieur de la Source, son neveu, représentant damoiselle Anne Brachet, épouse de Me Lhuilier, écuyer, sieur d'Interville, y prennent part ; le partage met à la charge de Me Michel Colas, sieur d'Espinoi et de Damoiselle Lerebours, son épouse, représentant les enfants de demoiselle Hélaine Brachet, épouse de messire Lallement, écuyer, sieur de Choisy et Bellegarde, les cens et droits seigneuriaux de Portmorant, les 8 livres de rente à l'église de Chécy et les 4 livres de rente envers les maîtres du pont d'Orléans.

Ces deux actes sont basés sur un arpentage des terres et autres héritages dépendant de la succession de Jehan Brachet, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Portmorant, dressé par Dussaussoy et affirmé devant le Bailly de Coulommiers, le 25 août 1594. Cet arpentage mentionne dans le Vendômois la seigneurie du Verger ou des Brachets, les biens et seigneuries situés à Huisseau, Cravant, Villermin, Tremblevif en Sologne, à Chécy (Les Bretaux-Pormorant), à Lethuin dans le bailliage de Chartres, à Chemault en Gâtinais (Gironville), à Gouy, à Guignonville, à Beaulle, à Mareau-aux-Prés.

En 1638, Messire Michel Colas, escuier, sieur de Champ-

grand et de Portmorant, commence une instance contre Maîstre Jehan Palluau, prieur du prieuré de Pont-aux-Moines, qui possédait un pavillon bâti sur la rivière du Cens et prétendait à la seigneurie et au droit de pêche sur cette rivière qui appartenait au contraire, comme nous l'avons vu dans notre premier acte de 1378, au seigneur de Portmorant. Par commission royale du 5 juillet 1638, il fut autorisé à citer devant le Parlement le prieur, et l'arrêt du Parlement du 21 août 1638 lui donna raison et le maintint dans ses droits de haute justice sur la terre de Portmorant et dans les droits de rivière, pêche et justice sur la rivière du Cens.

Le 9 octobre 1645, Dame Magdelaine Le Rebours, veuve du Sr de Champgrand, fait donation de ses biens à ses deux filles Magdeleine et Roze et à son fils Messire Alexandre Colas, abbé, auquel est attribué Portmorant.

Par acte du 16 mai 1652, présent Bordes, notaire, Révérend Père en Dieu, Messire Alexandre Colas, seigneur de Portmorant, abbé de Ste-Magdelaine de Plaineselves nomme pour son successeur à la terre de Pormorant son neveu, le sieur Jacques Lamirault Sgr de Marchais Lambert, fils de Damoiselle Magdelaine Colas, fille du sieur Colas de Champgrand et de Damoiselle Magdeleine Le Rebours.

Pendant quelques années encore cependant le Révérend abbé exerce ses droits de propriété sur Portmorant.

Le 28 février 1647, présent Laurent Bordes, notaire, il passe une transaction avec Claude Cardinet, seigneur de Poinville et de la Salle au sujet du droit de pêche en la rivière du Cens « de l'advis de leurs parents et amis commungs pour norrir paix et amityé entr'eux ».

Le 20 mai 1650, l'abbé de Portmorand passe une nouvelle transaction avec la veuve Maugé et Malescot qui avaient fouillé de la pierre dans le lit de la rivière du Cens.

Le 18 janvier 1653, il fait rendre par la prévôté une sentence contre les maîtres fermiers de la pêche de la rivière de Loire, leur défendant de pêcher dans la rivière du Cens.

Le 29 août 1653, un arrêt de la Cour le confirme dans ses droits de haute, moyenne et basse justice.

Le 28 août 1657, un arrêt du Parlement l'autorisait, comme administrateur honoraire de l'hôpital de Chécy, à hypothéquer les biens de cet Hôtel-Dieu pour une somme de mille livres destinée à faire face aux dépenses et restaurations résultant de malversations, violences, voies de fait, vol de meubles et d'argent commis en la chambre de la gardienne de l'Hôtel-Dieu. Estienne et Jean du Four étaient alors administrateurs élus de cet hospice.

Le 30 décembre 1657, il fait publier au prône de la grand'-messe, à Chécy, des défenses du bailly de Portmorant de pêcher nuitamment dans la rivière du Cens.

En 1680, Jacques Lamirault, escuyer, seigneur de Marchais Lambert et de Portmorand, est devenu propriétaire de ce lieu, et nous le voyons porter foy et hommage, le 1er juillet 1680, à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans dont Portmorant relève comme fief.

En 1681, Jacques Lamirault justifie à Monseigneur Bazin de Bezon, conseiller du roi, intendant de la généralité d'Orléans, par un inventaire de titres, que la terre de Portmorant n'est pas aliénée des biens d'église et jouit légitimement de ses droits de justice et de pêche.

En 1683, c'est Marie Geuffronneau, veuve de Jacques Lamyrault qui porte foi et hommage à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orléans en se portant fort pour ses enfants Michel, Joseph, Etienne et Magdeleine, et par l'entremise de Jean Lamyrault l'aîné de la famille, au nom de Michel Rousseau, seigneur de Trasseloup et de Marie Lamyrault son épouse et de Damoiselle Catherine Lamyrault.

En 1703, les habitants de Chécy prétendirent avoir droit de pêche sur la rivière du Cens, et Estienne Lamirault, jeune, écuyer, seigneur de Portmorant, conseiller magistrat au bailliage et siège présidial d'Orléans, entame contre eux une longue instance qui aboutit à la confirmation de ses droits en 1700.

En 1735, Etienne Lamyrault obtenait de l'évêque d'Orléans

le renouvellement des privilèges accordés en 1523 à la chapelle de Portmorant.

Le 2 septembre 1749, les sœurs d'Etienne Lamyrault, Elisabeth-Françoise, Marie, Marie-Thérèse et Magdeleine-Angélique, prêtent foy et hommage au duché d'Orléans pour leur part de Portmorant.

En 1756, Pormorant est devenu la propriété de Messire Augustin Sérin de Quincy, écuier, chevalier de l'ordre roial et militaire de St-Louis, par suite de son mariage avec Magdeleine-Angélique Lamyrault, ainsi que nous l'apprend un acte de transaction entre lui et les représentants des habitants de Chécy, François Boitard, syndic, Etienne Cordier et Jacques du Four ancien marguillier au sujet de l'ancien lit de la rivière du Cens.

En 1763, Portmorant a encore changé de propriétaire par suite du mariage de Marie-Reine Lamirault avec François Landré, avocat en Parlement.

En 1783, Damoiselle Marie-Thérèse Lamirault de Pormorand et Joseph-François Landré, écuyer, conseiller, secrétaire du roi donnent à bail Pormorand.

La Révolution vint interrompre l'histoire de Portmorand, mais la famille Landré reprenait, le 25 thermidor an VI, possession de Portmorant par des acquisitions successives.

La lutte pour la possession de l'ancien lit du Cens n'est pas close, et les propriétaires de Portmorant se trouvent cette fois en face de l'Etat représenté par les conservateurs des canaux. C'est le dernier acte de cette longue possession dans une même famille.

H. de Larnage.

UN FIEF

DE L'ABBAYE DE SAINT-LOUP

A sept kilomètres environ de La Ferté-Saint-Aubin et à 6 kilomètres de Chaumont-sur-Tharonne, sur la route qui conduit à Orléans, s'ouvre un chemin donnant accès au château de Villedard et à une métairie nommée les Chatelliers. Cette métairie est un lieu fort ancien dont nous avons pu reconstituer l'histoire depuis le commencement du xvii[e] siècle.

Le lieu des Chatelliers appartenait au s[r] Théodore Bongars, écuyer, sieur de Villedart, ainsi qu'il résulte d'un acte de partage, du 21 mai 1614, tant de ses biens que de ceux de sa femme demoiselle Anne Conguet et de celle de demoiselle Rose Gachet, veuve du sieur Nicolas Aubelin, sieur de Favelle, sa belle-mère.

Les Chatelliers échurent en partage à noble homme Charles Bongard, écuyer, sieur de Sainte-Marie, capitaine d'une des compagnies du régiment de M. de Beaumont, pour le service du roi, sixième enfant de Théodore Bongars.

Les Chatelliers étaient évalués 2712 livres 9 sols et le bétail qui y était attaché sept vingt livres dix sols tournois. La métairie de Grosbois, comprise dans ce même lot, était évaluée deux mille huit cent vingt-trois livres huit sols huit deniers, et le bétail six vingt-neuf livres dix sols.

Les Chatelliers contenaient 201 arpents et Grosbois 171 arpents. Ils relevaient, comme fief de la Seigneurie du Lude, de la paroisse de Jouy-le-Potier, comme en témoigne un port de foy du 14 juin 1624, rendu à Messire Delarable, chevallier sieur dudit lieu seigneurial du Ludde, par honorable homme Pierre Morisset, marchand, demeurant à Orléans, devenu propriétaire des Chastelliers, par acte d'échange du 1[er] juin 1624 (Alexandre

Basly notaire). En 1627, Pierre Morisset, sieur de Saulmery, bourgeois habitant à Orléans, paroisse de Saint-Hilaire, fait aveu à Messire Louis Delarable, chevalier sieur du Ludde pour les Chatelliers et l'acte du 17 juillet 1627 (Basly, notaire) fait mention comme vassal du lieu et métairie de Villeneuve-sur-Conie.

Nous retrouvons en effet les ports de foy et hommage faits au sr Charles Bongars sieur de Sainte-Marie, le 19 août 1616, par François Jaupistre, receveur des dismes comme seigneur du lieu et métairie de Villeneuve, sis en la paroisse de Ligny-le-Ribault-en-Sollogne, le 1er juillet 1624 (Pierre Monnaye, notaire). Le 5 février 1638, c'est la dame Françoise Hanet, veuve de défunt honorable homme Pierre Morisset vivant sieur de Saulmery, Vilaines et les Chastelliers qui reçoit foy et homage de damoiselle Marie Hardouin veuve de deffunct noble homme François Jaupitre vivant conseiller du Roy receveur général du grenier à sel en la généralité d'Orléans.

Par partage de 1640 entre dame Françoise Hanet, et noble homme Gabriel de la Boullaye et noble homme Robert Gombault, les Chastelliers, Grosbois, Vilaines, échurent à la dame Françoise Hanet.

Celle-ci les vendit, par acte du 27 septembre 1683, aux Révérendes Dames abbesse et religieuses de Saint Loup lès Orléans, moyennant la somme de 7248 livres 5 sols 3 deniers sans préjudice des droits dûs au seigneur du Lude pour lesquels la dame Françoise Amiart veuve Guillaume Egrot vivant conseiller du Roy receveur du domaine confesse avoir reçu 125 livres. L'acte constate que les paiements ont été effectués par les mains du sieur Pierre Loroy prêtre confesseur des Dames de Saint-Loup qui leur a remis tous les titres de propriété que nous avons retrouvés.

L'abbesse qui effectuait cette acquisition au nom de ces religieuses de Citeaux installées à Saint Loup en 1249, sous le nom de religieuses blanches de la vigne, était haute et très puissante dame Louise Charlotte de Chatillon.

En 1687 nous voyons François Jaupitre, sr de la Frauge-

rie et de Villeneuve lui porter foy et hommage, comme son fils François Jaupitre écuyer contrôleur des guerres de la compagnie chevaux légers de la garde du roy, le fait en 1734 à l'égard de haute et puissante dame Madame Gabrielle de Jubert de Bouville abbesse de l'abbaye royale de Saint-Loup lès Orléans, dame des Chastelliers. En 1754 c'est un nouveau propriétaire le sieur Henry Chapelle bourgeois d'Orléans, qui s'acquitte de ce devoir, de même que en 1760 c'est André Pierre Claveau, devenu propriétaire en 1750.

La dame abbesse, dame des Chatelliers Grosbois et autres lieux, reconnaissait par acte du 27 septembre 1683 que les lieux des Chatelliers et Grosbois étaient en la mouvance féodale de la terre et seigneurie du Lude et payaient à Jérosme Egrot seigneur du Lude 2000 livres pour le profit de quiert et droit d'indemnité s'engageant en outre « elle et ses successeresses à donner de trente ans en trente ans au s^r du Lude déclaration des lieux avec une épée d'argent de la valeur de 40 livres ».

En 1699, Madame Louise Charlotte de Chastillon aggrandissoist encore sa terre des Chatelliers et achetant de Marie Hanet les lieux et métairies des Grands et Petits Villaine les Bénardières et la Coudraye d'une contenance de 492 arpents environ à charge de champart sur 26 mines de terre, de six mines de blé envers la dame Tiballier, de deux mines envers le s^r Prévost de Sologne et 40 sols de rente envers la bourse de saint Thomas des s^rs du chapitre de Saint-Aignan (acte du 16 septembre 1699 Jacquet notaire). Les fermiers de la prévoté de Saint-Aignan reconnaissent par quittances du 9 janvier 1699 que Mme l'abbesse de Saint-Loup leur a effectivement versé 55 livres. Les dames de Saint-Loup s'acquittaient exactement de leurs obligations comme le prouvent des titres et quittances de rentes de 10 livres dûes par l'abbaye et par le s^r de Saint Péravy la Colombe aux s^rs de la Briffe et à la D^lle Landré, depuis 1506 jusqu'à 1777.

En 1717, la dame de Chatillon abbesse de Saint-Loup fait aveu à la dame Laisné du Ludde.

En 1719, les héritiers de Maistre Louis le doyen, clerc tonsuré du diocèse d'Angers, prévôt de Sollongue en l'église de Saint-

Aignan d'Orléans, passe transaction avec les dames de Saint-Loup : haute et puissante dame Madame Olimpe de Chastillon abbesse, sœur Marie de Chantemesle prieure, sœur Marie Guymont sous-prieure, sœur Madeleine Pothier, sœur Marguerite Poupardin, s^r Caterine Marin, s^r Aymée de Garibaldy, s^r Anne de Chantemesle, s^r Henriette Colleau, religieuses professes, à cause de leurs biens sis en la mouvance de la prévôté de Sologne. On convient de payer sept cent cinquante livres et de passer reconnaissance tous les 40 ans.

En 1734, les dames de Saint-Loup signent une transaction avec Messieurs les vénérables doyen chanoine et chapitre de l'église royale de Saint-Aignan d'Orléans relativement à leurs droits de rentes.

Le 20 août 1748, le s^r du Lude reconnait avoir reçu des dames de Saint-Loup l'aveu trentenaire convenu et une épée d'argent de la valeur de 40 livres.

Les dames de Saint-Loup, si exactes à remplir leurs obligations, ne négligeaient pas non plus l'administration de leurs biens. Nous en trouvons la preuve dans les baux passés par elles pour leurs fermes des Chastelliers et de Grosbois de 1749 à 1776.

Leurs voisins trouvaient des personnes fort résolues à faire respecter leurs droits de propriété, comme en témoigne une correspondance échangée entre M. de Morett, seigneur de Villedard, et M. Tranchard, curé de La Ferté Saint-Aubin en 1785 qui s'occupait des intérêts de Saint-Loup. Questions de limites, droits de pacage, droits de chasse étaient sérieusement défendus par leur mandataire. Ces soins amenaient également entre l'abbaye et son mandataire des échanges de politesses. Mme l'Abbesse envoyait à M. le Curé de La Ferté-Saint-Aubin un faisan et celui-ci en remerciant ripostait par « une carpe qu'il croit braïne et un brochet passable ».

Mais nous voici en 1790. Les administrateurs du district de Romorantin font estimer les Chatelliers et Grosbois devenus biens nationaux de première origine, et Louis-François Vallet, notaire à Romorantin, les estime 13.271 livres 12 s. 3 d.

Une affiche du 28 brumaire an VI (ou 18 novembre) jour de la foire de Saint-Aignan, annonce la vente en l'étude du citoyen Asselin, notaire à Orléans, marché de la porte renard. C'est M. Jean Baptiste Pierre Jullien notaire à Orléans, rue Neuve paroisse Sainte-Croix, qui en devient propriétaire et le dernier acte du dossier est la résiliation notariée du bail de Jacques Boullan le dernier fermier de l'abbaye de Saint-Loup.

H. de Larnage.

LES

CURÉS DE SAINT-PATERNE

D'ORLÉANS

Dans l'église Saint-Paterne d'Orléans, sur plaque de marbre blanc placée à la porte de la sacristie, est exposée la liste suivante des noms des curés de la paroisse :

Gueset (Jacques), martyrisé. . . .	1562
Maugas (Gilles).	1562-1610
Gouppy (Paul-Laurent).	1610-1624
Salmon (André).	1624-1635
Challon (Gaspard).	1635-1670
Challon (Gratis)	1670-1687
Robeau (Pierre).	1687-1714
Desverneys (Pierre-Augustin). . . .	1714-1741
Mangot (Jean-Louis).	1741-1781

Cette nomenclature contient de nombreuses erreurs qu'il importe de rectifier. Je n'en connais pas l'auteur ; elle remonte probablement au temps où M. le curé Clesse (1864-1888) reconstruisait l'église de Saint-Paterne. Mais il ne faut pas plus longtemps exposer ceux qui écriront sur l'histoire d'Orléans à prendre pour authentique une liste pleine d'inexactitudes (1).

1. — Du premier, Jacques Gueset, la date initiale est omise. Or, il entra en fonctions le « cinquiesme jour de mars l'an mil « cinq cens quarante quatre. » Telle est la date qu'il écrivit en tête de son « Registre des baptesmes faictz en l'église S[t]

(1) La longue série d'erreurs que je vais signaler a déjà malheureusement passé dans le livre de M. l'abbé Surcin, *La Paroisse de Saint-Paterne.*

« Paterne d'Orléans par moy Jaques Gueset, pbre curé de lad.
« église et mes chapelains ».

La date de son décès est exacte. Caché pendant l'occupation d'Orléans par les protestants, il fut découvert et mis à mort le 2 août 1562.

2. — Son successeur Gilles Maugas ne fut nommé qu'en 1563 quand Orléans fut rentré sous l'autorité royale. Son registre ne commence que « le dix-huitième jour d'avril après Pasques l'an « mil cinq cens soixante trois ».

Il signe un acte du 13 juillet 1610, mais les treize actes suivants n'ont plus de signature, et celui qui suit, du 10 août, porte la signature : N Gouppy. C'est donc entre ces deux dates que mourut Gilles Maugas et que fut nommé son successeur..

3. — Celui-ci ne s'appelait pas *Paul Laurent*, mais *Nicolas*. Il signe partout *N. Gouppy curé*, et en tête du registre GG 1269 il atteste que ce registre a été commencé « par moy *Nicollas* Gouppy ».

Il mourut en août ou septembre 1624, car du 16 septembre 1624 au 27 septembre 1625 l'interrègne fut rempli par *Martin prbre*.

4. — La date du curé Salmon est donc aussi à rectifier. De plus je ne crois pas que son nom soit *André* : sa signature *L. Salmon curé* lui donne pour prénom *Louis* ou *Laurent*.

5-6. — L'inscription nomme les deux curés suivants *Challon*. D'après la comparaison de leur habitude d'écrire les deux lettres *n* et *u*, je pense qu'il faut lire *Challou*. De plus, une mention trouvée sur un registre de la paroisse Saint-Vincent lève tout doute à ce sujet. Le curé de cette paroisse, « l'an mil « six cent soixante et dix-sept, le dernier jour d'octobre, après « publication de bans sans aucun empêchement tant en ceste « église que dans celle de *Saint-Paterne*, ainsi qu'il est apparu « par le certifficat et consentement à la bénédiction nuptiale du « sieur curé dudit lieu, signé *Chailloü*, et daté du jour d'hier ». (GG 2066).

Le prénom de ces deux curés est, sans aucune hésitation possible, fixé par le titre du registre 1282 intitulé :

Registre des Baptesmes faictz
Et Administrés
dans l'église parochialle de Saint-Paterne
d'Orléans
Par moy François Challou
Presbtre et Curé d'Icelle
Continuant un précédent de deux cents
Cinquante feuillets (1) commencé par feu Mre
Gaspard Challou, Pbre, mon oncle
et prédécesseur le 23e de septembre 1655
et achevé ou complet par moy (2) ce
jourdhuy jeudy neufviesme juillet 1665.
Lequel registre, etc.

Ainsi il est bien prouvé que le second Challou s'appelait *François* et non *Gratis*. Jamais saint patron n'a porté ce dernier nom. Tout au plus aurait-on pu lire Gratien. Mais l'erreur est explicable. François Challou et son vicaire Heuzé signent tous les actes. Or, au bas de nombreux actes de décès, à la suite ou au-dessous de leur nom, ils écrivent le mot *gratis* (3), pour indiquer que les obsèques ont été faites gratuitement. La même mention se retrouve aux registres d'autres paroisses. Comment l'auteur de la plaque de marbre a-t-il pu être assez inattentif pour commettre une pareille erreur ?

La discussion de la date de la « prise de possession » de François Challou est plus délicate. Devint-il curé de Saint-Paterne en 1661, en 1665 ou en 1670 ?

On a vu plus haut qu'il avait « achevé ou (au) complet cejour-

(1) C'est le registre GG 1279.

(2) En effet l'oncle cesse de signer « le jeudy 22 septembre 1661... » et au v° commence, le 24 septembre, la signature de son neveu.

(3) Comme variantes, je citerai : *gratis pro Deo* et *gratis propter azymos sinceritatis*.

« d'hui jeudy neufviesme juillet 1665 » le registre commencé par son oncle. On pourrait en conclure tout d'abord que sa prise de possession est antérieure à cette date, ce qui infirmerait déjà celle portée sur la table de marbre. Mais je crois qu'il faut remonter à une date encore antérieure. Un autre registre va faire la lumière.

Le registre GG 1281 est intitulé :

Registre des sépultures
Faictes en la paroisse de St-Paterne
De la ville d'Orléans
Depuis le premier jour d'Octobre
De l'année mil six cent soixante et un
Par François Challou Presbtre Curé
Dudict lieu
Qui a commencé en ce temps-là
D'en exercer la charge
Quoiqu'il en fust titulaire devant
Et depuis le quatriesme juin de la mesme année (1).

Peut-il rester aucun doute sur la date erronée de 1670 ? Comment l'expliquer ? Le voici.

Il existe dans les manuscrits de Polluche un relevé d'épitaphes copiées aux cimetières d'Orléans. Il note celle du curé Gaspard Challou :

« Dans le chœur sous la lampe (2)
Vénérable et discrète personne Gaspard Challou
prêtre, curé de la paroisse, décédé le 15 mars 1670
à l'âge de 78 ans, lequel a donné à la fabrique
la somme de 800 francs et un calice d'argent. »

Le registre GG 1286 donne son acte de décès :

« Le lundy 17e mars 1670 fut inhumé dans cette église le corps de « deffunct vénérable et discrette personne Maistre Gaspard Challou, vivant prestre, après avoir receu les sacremens de pénitence,

(1) Ligne ajoutée par une autre main.
(2) Lieu ordinaire de la sépulture des curés.

« d'eucharistie et d'extrême onction. Sa sépulture faite ez présences « des soubsignés. Ledit deffunct décédé à soixante et dix huict ans « environ. »

Claude Marie Challou (*sic*)
Marie Challou (*sic*)
Allix Legrand
Jean-Baptiste Lenormant
Nicolas Lenormant Challou (*sic*). »

En marge a été plus tard écrite la mention suivante :

« Ledit sieur Gaspart avoit esté curé de ladite paroisse de Saint-« Paterne et a fait dans ladite église quatres fondations et plusieurs « dons. »

F. Cabart,
Vicaire de cette Eglise. »

Ces actes ne disent pas que Gaspard Challou fût décédé dans son presbytère, comme cela est ailleurs mentionné ; il a cessé de signer les actes en 1661 ; son neveu dit lui avoir succédé dès le 4 juin 1661 : ces faits signifient, selon moi, que Gaspard Challou, à l'âge de 71 ans, infirme, ne pouvant plus exercer son ministère, avait obtenu de céder sa cure à son neveu et ne mourut que sept ans après.

Quant au nom de *Challou*, il s'explique facilement. C'est le nom d'une petite paroisse (1) limitrophe de l'archidiaconé de Pithiviers au diocèse d'Orléans, dont cette famille était sans doute originaire. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un de ses membres fût entré dans le clergé d'Orléans. Un autre curé d'Orléans mentionne qu'il était né à Gommerville, autre village voisin de Chalou-Moulineux.

7. — François Challou tomba malade dans la seconde quinzaine de décembre 1686 (2) et mourut en avril ou en mai 1687. Il eut pour successeur Pierre Robeau, qui était son vicaire depuis la

(1) Aujourd'hui Chalou-Moulineux, canton de Méréville (Seine-et Oise).

(2) Il signe encore le 17 décembre.

fin de novembre 1685, et qui signa encore en cette qualité le 18 mai 1687, mais, le 20 mai se dit « prestre curé de cette église ». La date de sa mort, 1714, est exacte. On trouve au 5 février l'acte de décès de « vénérable et discrette personne « messire Pierre Robeau, âgé de 72 ans ».

Il était de famille obscure : ses quatre parents présents à ses obsèques savent à peine signer.

8. — Son successeur, comme son nom l'indique, était étranger au diocèse. Il ne paraît que le 4 juin. Il eut en 1620 pour vicaire un Breton du nom de Kergariou.

La plaque de marbre lui donne le double prénom de *Pierre-Augustin*. Je ne lui vois nulle part ce double nom. Son acte de décès du 17 mai 1641, le nomme simplement « messire *Pierre* Desverneys (1) ». Il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait, est-il dit, « gouverné sa paroisse avec tout le zèle et l'at- « tention d'un sage et vigilant pasteur. »

Selon l'usage, l'archiprêtre P. Dargouges présida à ses obsèques.

9. — Après lui la paroisse de Saint-Paterne fut quelque temps administrée par ses trois vicaires, Charles Robon, Jacques Dubourg et Joseph Fleury, car son successeur du nom de Mangot ne paraît que le 7 septembre 1742.

Ce successeur Jean-Louis Mangot était également de famille étrangère au diocèse d'Orléans, de Bourgogne probablement, car c'est là qu'il alla mourir en 1781.

« Le vingt-huitième jour de septembre mil sept cent quatre vingt « un M. Jules-César Charles a pris possession de la cure de Saint- « Paterne vacante par la mort de M. Jean-Louis Mangot, dernier « titulaire décédé à l'abbaïe de Malaize en Bourgogne le douze du « présent mois, après l'avoir gouvernée quarante années avec « sagesse et avoir mérité non seulement de tout son peuple mais de « toute la ville et même de tout le diocèse dont il était sindic.

« Lejeune, vicaire. »

(1) Il y a lieu de croire qu'il était chanoine régulier, suivant la règle de saint Augustin.

10. — Un document plus ancien nous fournit le nom du premier curé connu. Aux Archives municipales se trouve un acte coté : « *Arrêts et pièces servant à monstrer que les gens d'église et le clergé de la ville d'Orléans sont contribuables* (1) *pour la quarte partie de tous frais, réparations et fortifications de la ville.* »

Tous les curés sont assignés et parmi eux : frère Edouard Trousson, prieur de Saint-Paterne (2), et Jean Turquois, curé de Saint-Paterne, qui devront prendre la tête de la liste sous la date d'avril 1390.

Si donc on rétablit les noms et les dates véritables, voici quel doit être le catalogue des curés de Saint-Paterne :

TROUSSON (Edouard), prieur.	1390
TURQUOIS (Jean), curé.	1390
GUESET (Jacques)...	5 mars 1543 à 2 août 1562
MAUGAS (Gilles).	1563-1610
GOUPPY (Nicolas)	1610-1624
SALMON (Louis ?)	1625-1635
CHALLOU (Gaspard)	1635-1661
CHALLOU (François)	1661-1687
ROBEAU (Pierre).	1687-1714
DESVERNEYS (Pierre).	1714-1741
MANGOT (Jean-Louis).	1742-1781

Cette notice aura au moins le mérite de fournir les noms et les dates véritables des huit premiers curés de Saint-Paterne donnés avec une inexactitude surprenante par la table de marbre. On ne saurait nier qu'il importait de rétablir la vérité historique et d'avertir avec quelle prudence il faut se servir des documents écrits quelque peu anciens.

Aug. BAILLET.

(1) Cf. Aug. Baillet, *Réparations à la Porte Bourgogne en 1459.* Bulletins de la Société archéologique, XIV, n° 189.

(2) L'église de Saint-Paterne était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Aucun autre prieur ne figure sur les registres de baptêmes de la paroisse. Au XVIIIe siècle la cure était à la nomination de l'évêque d'Orléans.

LE MOT « PROVINCE »

employé comme synonyme de « Généralité » au XVIII[e] siècle

Dans le récent ouvrage de M. Armand Brette, *Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789* (Paris, 1907), et dans les comptes rendus critiques qui lui ont été consacrés par MM. A. Aulard et Camille Bloch, il est beaucoup question du mot « province » et du sens de ce mot.

M. Brette ne voit dans ce terme qu'une expression vague et banale et n'hésite pas à en demander la proscription de notre vocabulaire historique (1).

M. Aulard, dans *La Révolution française* (tome 53, 1907, page 82), affirme qu' « il y a erreur grossière à employer le terme province par confusion avec le ressort des intendants, par exemple ».

M. Bloch, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (68e année, 1907, page 354), dit que « l'assimilation assez fréquente de la province à la généralité administrée par un intendant ne se justifie pas ».

A mon avis, ces affirmations sont trop catégoriques, car il est certain que, sous les règnes de Louis XV et Louis XVI, le mot « province », comme synonyme de généralité ou de territoire administré par un intendant de justice, police et finances, était d'un usage courant non seulement dans les écrits privés, mais dans les documents officiels.

En voici quelques exemples probants — entre mille —

(1) Avant-propos, p. VII.

empruntés aux Archives départementales du Loiret (fonds de l'intendance de la généralité d'Orléans, série C, dont l'inventaire est en cours d'impression). Je donne ces exemples dans l'ordre chronologique :

Arrêt du Conseil d'État du 25 mars 1756 : « ... Vu le rapport du sieur Roger, *ingénieur de la Province...* ; or, dans ses rapports, Roger s'intitule et signe : « *ingénieur des Ponts et Chaussées de la Généralité d'Orléans* » (C. 266).

Dans une ordonnance du Bureau des finances d'Orléans de 1776, le même ingénieur de la Généralité, Roger, est qualifié d' « *ingénieur de la Province* » (C. 247).

En 1776, l' « entrepreneur de l'illumination de Paris », écrivant, pour vanter son système d'éclairage, à l'intendant d'Orléans, M. de Cypierre, s'exprime ainsi : « ... On peut s'en assûrer par les informations que l'on feroit à toutes les villes que j'éclaire, qui sont Paris, Versailles, Nancy, Aras, Châlons, Compiègne, Amiens et Rennes et Nantes ; j'ose vous assurer, Monsieur, que les témoignages que *MM. les intendants de ces provinces* et les officiers municipaux des villes donneroient de moy vous convaincroient de cette vérité... » (C. 246).

Le 29 mars 1777, l'intendant d'Orléans lui-même, M. de Cypierre, emploie ce mot dans une lettre autographe, datée de Paris, par laquelle il fait part du mariage de son fils aux maire et échevins d'Orléans : « Après avoir ainsi pourvu », dit-il, « à l'établissement de mes enfans (1), je n'ai plus d'autres désirs que de consacrer mon zèle à la *province qui m'est confiée* et de luy procurer tous les avantages et les soulagemens qui dépendront de moy » (C. 110).

Le 26 juillet 1783, dans un arrêt du Conseil d'État, l'ingénieur Gallot est qualifié tantôt d' « *ingénieur en chef des ponts et chaussées de la généralité d'Orléans* », tantôt d' « *ingénieur en chef de la province.* » (C. 269).

(1) L'intendant avait marié sa fille en 1775.

Ces textes, où l'emploi du terme « province » comme synonyme exact de « généralité » se remarque très nettement, font bien comprendre le sens de l'expression « *assemblée provinciale* », donnée par l'édit de juin 1787 à un Conseil régional siégeant près de l'intendant et s'occupant exclusivement des affaires de la Généralité.

Jacques Soyer.

LA FIN DU PÈRE PATRAULT

Professeur de Bonaparte à l'École de Brienne

Les historiens qui ont étudié la jeunesse de Bonaparte n'ont pas manqué de parler — mais en termes assez vagues — de Patrault, professeur à l'école royale militaire de Brienne.

M. de Norvins n'en dit qu'un mot dans son *Histoire de Napoléon* (1), d'où la critique est absente, mais où, en revanche, la mauvaise rhétorique se trouve à chaque page : Il affirme, sans preuve d'ailleurs, que « Pichegru était le répétiteur de Bonaparte sous le père Patrau (*sic*), qui défendait, dans cet élève de prédilection, le premier de ses mathématiciens. Ainsi, le froc d'un moine cachait le conquérant de la Hollande, et l'habit d'un élève le dominateur de la France et de l'Europe » (*sic*).

C'est certainement M. Arthur Chuquet, dans son très original ouvrage sur *La jeunesse de Napoléon* (2), qui a donné sur Patrault les renseignements les plus détaillés et les plus précis.

Je me permets de les résumer ici : Le père minime Patrault était un des professeurs de mathématiques de l'École de Brienne. Napoléon, admis dans cette institution en 1779, le regardait comme un excellent maître (3) ; et pourtant il n'était pas tendre pour ses anciens précepteurs. N'a-t-il pas dit qu' « élevé parmi

(1) Cinquième édition, Paris, 1834, page 11.

(2) *La jeunesse de Napoléon : Brienne* ; 2e édition, Paris, 1897.

(3) *Op. cit.*, p. 110. — La graphie du nom de *Patrault* est très variable : on trouve aussi *Patrauld* et *Patraud.*

les moines, il avait eu l'occasion de connaître les vices et les désordres des couvents (1) »?

Le P. Patrault, d'une grande souplesse et d'une grande intelligence, devint, après l'entrée de Bonaparte à l'Ecole militaire de Paris (car Brienne n'était qu'une école préparatoire), procureur de l'établissement des Minimes (1787-1788) (2). En 1789, on le trouve agent et homme de confiance de l'archevêque de Sens, le cardinal Loménie de Brienne. En 1791, l'ex-minime était secrétaire du nouvel évêché de l'Yonne et vicaire épiscopal (3). En 1793, il se déprêtrisait pour se consacrer entièrement à la famille de Loménie. En 1796, il rejoignait Bonaparte à l'armée d'Italie; mais il aimait mieux, dit M. Chuquet, calculer sur le papier la courbe des projectiles que d'en vérifier les effets sur les champs de bataille. Entré ensuite dans l'administration des Domaines, il gagna, parait-il, son million, spécula, joua, eut hôtel à Paris, maison de campagne à Suresnes et finit par se ruiner. Il chercha alors à apitoyer le Premier Consul. « J'ai déjà payé vos dettes », répondit Napoléon à Patrault, « je ne peux plus rien pour vous et ne saurais faire deux fois la fortune d'un homme ». Pourtant, il lui acheta ses orangers de Suresnes, qui furent transportés à La Malmaison, et lui paya une pension.

Voilà, en deux mots, ce que M. Chuquet nous apprend sur la carrière bizarre du ci-devant minime.

Une lettre du Sous-Préfet de Montargis, M. de Wildermeth, en date du 1er mai 1817, adressée au baron de Talleyrand, préfet du Loiret — lettre que j'ai trouvée aux Archives du Département (4) — complète singulièrement la biographie de ce personnage et nous renseigne sur sa fin, presque inconnue jusqu'à ce jour.

(1) Sur la faiblesse de l'enseignement donné par les Minimes de Brienne et sur la moralité déplorable de la plupart des élèves, v. Chuquet, *op. cit.*, p. 113 et surtout p. 405.

(2) *Op. cit.*, p. 372.

(3) *Op. cit.*, p. 153-154. — Je cite presque textuellement M. Chuquet dans tout cet alinéa.

(4) Série O, n° 359, original.

Je reproduis ce document qui annonce la mort à Villemoutiers (1), commune du canton de Bellegarde, de Jean-Baptiste Patrault, le 29 avril 1817 :

« *Montargis, le 1er mai 1817.*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Patrault, Jean-Baptiste, propriétaire, domicilié à Villemoutiers, commune de mon arrondissement, est décédé dans sa maison de campagne, le 29 du mois passé, à la suite d'une fièvre catharrale. Cet homme était remarquable en ce qu'il fut, à Brienne, le précepteur de Bonnaparte et désigné à cette fonction par M. de Marbœuf (2). Il fut aussi son secrétaire intime pendant toutes ses campagnes d'Italie, il l'accompagna même en cette qualité en Egypte. Son opinion toute républicaine le brouilla avec son élève, alors que ce dernier se couvrit de la pourpre consulaire pour usurper la dictature à vie. Il rompit avec lui et se retira modestement à Villemoutiers. Là, il n'a point renoncé à ses principes ; car, malgré le désaveu qu'il a fait publiquement de son affection pour Bonaparte, il préférait encore son gouvernement à celui des Bourbons, comme plus rapproché de ses opinions, mais avec assez d'art pour ne jamais se compromettre ; il était bienfaisant et ses manières obligeantes le faisaient aimer de ses concitoyens.

M. Patrault avait beaucoup d'esprit ; aussi ai-je lieu de penser qu'il doit avoir laissé des notes fort intéressantes, fruits de ses

(1) Patrault avait acheté l'ancien prieuré de Villemoutiers relevant de l'abbaye de Vézelay, vendu en 1791 comme bien national à Trioson, médecin et père adoptif du peintre Girodet. V. *Villemoutiers*, par Champion dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, tome II, Fontainebleau, 1884, p. 180. M. A. Chuquet n'a pas connu cet article, qui contient quelques renseignements curieux sur le P. Patrault. — Sur Villemoutiers, v. aussi Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais*, Orléans, 1871, tome II, p. 63 (renseignements inexacts).

(2) Ceci est de la légende : Ce qui est seulement vrai, c'est que le comte de Marbœuf recommanda le jeune « *Napoléon de Bonaparte* » au ministre de la guerre en 1778 (V. Chuquet, *op. cit.*, p. 81).

longues liaisons avec un homme dont la destinée a si longtemps dirigé celle de la France et qui, placé dans sa confiance, a dû être dépositaire de grands secrets. Si j'avais trouvé dans les lois qui nous régissent, quelque lueur d'autorisation, j'en aurais profité pour receuillir (*sic*) en faveur du Gouvernement quelques-unes de ces notes.

J'ai cru devoir, Monsieur le Préfet, vous donner avis de cette mort. Peut-être M. Patrault fixait-il dans sa solitude les regards du Gouvernement : sa vie publique a dû nécessairement rendre sa vie privée moins obscure que celle du commun des hommes. Dans le doute où je puis être à cet égard, il m'a paru que le premier magistrat du département devait être informé du décès d'un de ses administrés dont la vie politique a été assez remarquable.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monsieur le Préfet, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Sous-Préfet de Montargis :
DE WILDERMETH.

Monsieur le Préfet du Loiret. »

Le Préfet, le 10 mai 1817, remercia le Sous-Préfet de Montargis du soin qu'il avait pris de l'instruire de cette mort et des détails dans lesquels il était entré.

Dès le 6 mai, il n'avait pas manqué d'informer de ce décès le ministre de la Police générale, M. Decazes. Dans sa dépêche à « Son Excellence », le Préfet s'est borné à recopier la lettre du Sous-Préfet en ajoutant seulement cette phrase : « Il est à croire, Monseigneur, qu'il a laissé des notes intéressantes sur ses relations avec l'homme extraordinaire dont il a suivi quelque tems et peut-être préparé la fortune. »

Les mémoires de Patrault ne nous sont pas parvenus : Heureux l'érudit qui arrivera à les retrouver dans quelque famille ou chez quelque notaire de la région de Villemoutiers !

Sans cette lettre du Sous-Préfet, on ignorerait encore « l'opinion toute républicaine » de l'ex-minime. Malgré son républicanisme, Jean-Baptiste Patrault avait été nommé par le Préfet maire de Villemoutiers pour 5 ans, le 6 janvier 1808. Nous

constatons par des notes officielles de l'époque qu'il était alors célibataire et qu'il avait 6,500 francs de revenus : il était né en 1752 (1).

Au renouvellement des municipalités, le 29 janvier 1813, il fut continué dans ses fonctions : il avait alors 60 ans, était marié et père de trois enfants (2). Son administration ne cessa que sous la Restauration, après la promulgation de l'ordonnance royale du 13 janvier 1816 prescrivant le renouvellement total des maires et adjoints.

Jacques Soyer.

(1) Archives départementales du Loiret, série M, nº 572 : Registre contenant les noms, prénoms et autres renseignements sur les Maires et Adjoints de toutes les communes du département du Loiret, dont la population est au-dessous de 5.000 habitans, nommés par M. le Préfet, dans le courant des années 1808... ».

(2) Arch. dép. du Loiret, série M, nº 572 : Registre des maires nommés par le Préfet dans le courant des années 1813 [1814 et 1815, additions]. — Patrault est enterré dans le cimetière de la commune. Son épitaphe est : « Jean-Baptiste Patrauld. Une larme au père des pauvres ».

NOTE SUR LA MAISON DE JACQUES BOUCHER

La charmante lithographie exécutée par M. Agricol Bénard, pour la Société archéologique, représente, dans son état actuel, la maison où descendit Jeanne d'Arc pendant le siège de 1429 : la maison de Jacques Boucher, trésorier du duc Charles d'Orléans. Il n'y a pas lieu de refaire ici le travail qui a pris place dans nos *Bulletins* (t. XIII, p. 461), auquel on peut se reporter. Un mémoire complet et définitif est, d'ailleurs, en préparation et en voie d'achèvement. Il complétera et confirmera cette démonstration.

Qu'il nous suffise ici de féliciter notre collègue d'avoir rendu avec autant d'art que d'exactitude la disposition pittoresque appelée à disparaître, et déjà entamée dans l'état qu'il reproduit. Il y a des destructions inutiles que la postérité ne comprendra pas. Car, répétons-le encore une fois, ce n'est pas la façade défigurée et remaniée, c'est surtout l'intérieur et les solives contemporaines de Jeanne d'Arc, qui nous tiennent au cœur, et ont un intérêt archéologique.

E. Jarry.



A. Benard lith.   Imp. L. Lafontaine, Paris

Maison où Jeanne d'Arc a logé
pendant le Siège d'Orléans.

LAZARE CARNOT

ET

JEANNE D'ARC

Le Livre d'or de Jeanne d'Arc de M. P. Lanéry d'Arc, au chapitre des Poésies diverses, enregistre, sous le n° 1517, cette courte mention : *Carnot (Le Général L. N. M.). Romance de Jeanne d'Arc* [1820], in-12, de 12 p. Extrait des Opuscules poétiques du Général Carnot, pages 257-266. Vingt-cinq strophes de huit vers.

A la Bibliothèque, chacun peut se procurer les *Opuscules poétiques du Général Carnot*. C'est un fort in-8°, publié en 1820 à Paris, par Baudouin fils, imprimeur-libraire-éditeur, rue de Vaugirard, n° 36. Il contient de nombreuses pièces de poésies, des chansons pour la plupart, et à la page 257, en effet, la Romance de Jeanne d'Arc.

Cette romance est une véritable complainte conçue sur le modèle ordinaire de ces sortes de productions, avec la seule prétention de retracer fidèlement en un langage orné de rimes plus ou moins riches qui permettent de le chanter la vie de l'héroïne qu'elle entend célébrer. Au surplus, ce fut là le principal et évident souci de l'auteur, car il a bien soin de l'indiquer à la première note qu'il pique, en bas de page, au dernier vers de la troisième strophe : « Cette romance, écrit-il, « est l'histoire simple et sans aucun mélange de fictions, de « Jeanne d'Arc, dite La Pucelle d'Orléans, qui vécut au temps « de Charles VII. »

A ce titre l'opinion du grand Carnot sur Jeanne d'Arc nous a semblé intéressante à étudier.

Sur le point spécial, d'abord, de sa nationalité, Carnot paraît n'être pas de l'opinion du poète Villon, le chantre de la

« bonne Lorraine ». Il semble tenir pour Jeanne Champenoise. Il écrit en effet :

Jeanne était *de Champagne.*
Le bruit de nos malheurs,
Jusque dans la campagne,
Alla glacer les cœurs.

Je ne sache pas que le Dr Athanase Renard ait jamais invoqué, à l'appui de sa thèse favorite, l'opinion de Carnot qui, pour être dénuée dans sa romance de tout appui documentaire, devait, dans son esprit, reposer sur des raisons réfléchies.

Mais, qu'elle fût née ici ou là, qu'importait? Ce qui était sûr, c'est qu'elle était née simple et pauvre. Le poète le dit fort gracieusement :

Vertus, grâces, courage,
Généreux sentiments,
Furent tout l'héritage
Qu'elle eut de ses parents.

Elle était pieuse, surtout :

Que peut une bergère,
Hélas : à dix-sept ans !
Elle offre sa prière
Et ses vœux innocens.

Et, simple, pauvre, pieuse, qu'elle soit Champenoise ou non, elle fut patriote :

Ainsi finit la vie
De ce pieux martyr,
Qui *sauva sa patrie,*
Gardons son souvenir.

Quelle fut la mission de Jeanne? Sauver Orléans et faire sacrer le Roi. C'est là la pure orthodoxie Johannique. Mais d'où lui venait cette mission?

Dans sa ferveur sincère,
Jeanne à diverses fois,
Du Dieu qu'elle révère,
Croit entendre la voix.

Le poète le croit-il, lui aussi ? Oui, car il ajoute :

L'éloquence de Jeanne
Prouve sa mission,
Dans une paysanne,
On admire ce ton.

Et ce n'est pas assez. A cette mission prouvée, il faut une récompense : la voici :

Mais Dieu qui la destine
A la palme des *saints*
Permet que l'héroïne
Tombe en d'hostiles mains.

Voilà donc Jeanne d'Arc martyre en voie de canonisation de par Lazare Carnot.

A quelle époque cette poésie a-t-elle pu être écrite ? Il est permis d'affirmer avec certitude que ce ne fut point en 1792 : Carnot était alors conventionnel et membre du comité du salut public. En 1795, il faisait partie du Directoire ; de 1800 à 1802 il fut ministre de la Guerre, puis Tribun. Disgracié par Napoléon jusqu'en 1813, il quitta la France en 1815 pour aller mourir à Magdebourg, en 1823. Il est donc vraisemblable que c'est entre 1815 et 1820 qu'il s'improvisa chantre de Jeanne d'Arc.

L'organisateur de la victoire de 1795 fut heureux de trouver alors la plume du poète pour traduire, en retraçant la vie d'une grande patriote, ce qui sous ses divers aspects avait été la passion maîtresse de sa vie. Il le dit d'ailleurs :

En lisant cette histoire
Vous vous attendrirez :
Une jeune héroïne
Délivre son pays !

L'éditeur des Opuscules poétiques dit, dans l'avertissement au lecteur, que la table des matières indiquera la musique composée pour chacune des pièces de poésie. Hélas ! Malgré cette promesse, la Romance de Jeanne d'Arc n'a point de musique

indiquée à la table et, alors que pour beaucoup d'autres des airs sont spécifiés dont quelques-uns sont d'un Orléanais, Romagnesi, pour notre complainte, l'éditeur, en fait d'indication, s'est contenté d'imprimer une ligne de points !... C'est insuffisant. Nous le regrettons, mais nous pouvons y suppléer. Le mètre des strophes, en effet, s'adapte merveilleusement à l'air du Noël célèbre : « Nous voici dans la ville ».

LA ROMANCE DE JEANNE D'ARC

Amans de la victoire,
Si parfois vous pleurez,
En lisant cette histoire,
Vous vous attendrirez ;
Une jeune héroïne
Délivre son pays :
De la France en ruine
Relève les débris.

Vertus, grâces, courage,
Généreux sentiments,
Furent tout l'héritage
Qu'elle eut de ses parents ;
Jeanne apprit dès l'enfance
A respecter leurs lois,
Bénir la providence,
Obéir à sa voix.

L'honneur en ce royaume,
Jadis si florissant,
N'était qu'un vain fantôme,
Un mobile impuissant ;
Du trône de ses pères,
Charles précipité,
Cherchait loin des affaires
L'indigne volupté (1).

Les Anglais sous leurs princes,
Maîtres de nos pays,
Dévastaient nos provinces,
Commandaient dans Paris ;
Orléans, de la France,
Fixait tous les regards,
La dernière espérance
Etait dans ses remparts.

Jeanne était de Champagne ;
Le bruit de nos malheurs,
Jusque dans la campagne
Alla glacer les cœurs.
Que peut une bergère
Hélas ! à dix-sept ans ?
Elle offre sa prière
Et ses vœux innocents.

Dans sa ferveur sincère,
Jeanne à diverses fois,
Du Dieu qu'elle vénère,
Croit entendre la voix :
Cette voix lui répète :
Seconde mes projets,
Quitte moutons, houlette,
Vole au camp des Français.

Sa candeur et ses larmes
Entraînent Baudricour (2) :
Il lui donne des armes,
Il l'envoie à la Cour.
Jeanne sans artifice,
Distingue parmi tous
Le Roi sans nul indice,
Et tombe à ses genoux (3).

Gentil Dauphin, dit-elle,
On m'a donné le nom
De *Jeanne la Pucelle* ;
Ainsi suis, et Dieu bon
Veut finir vos alarmes.
S'il vous plait donner gens,
Courage et *force d'armes*
Sauveront Orléans (4).

D'un ennemi terrible
Par le ciel délivré,
Vous régnerez paisible,
Dans Reims même sacré :
Il a confié, Sire,
Par ses ordres divins,
L'heur de vous y conduire
A mes débiles mains.

L'éloquence de Jeanne
Prouve sa mission ;
Dans une paysanne
On admire ce ton :
Son noble enthousiasme
Du roi gagne le cœur,
Et bientôt le sarcasme
Cède au cri de l'honneur.

Charles met l'Amazone
Au rang des Chevaliers ;
Commande qu'on lui donne
Pages et dextriers.

Dans les mains d'une femme
On voit un étendard ;
Et le guerrier s'enflamme
Du feu de son regard.

Bientôt on s'achemine
Aux remparts d'Orléans ;
Un vif espoir ranime
L'effort des habitants.
La marche continue,
Le secours destiné
Arrive, entre à la vue
De l'Anglais étonné.

A sa libératrice
Un chacun vient s'offrir ;
Une main protectrice
Semble la soutenir.
Dans sa propre Bastille (5)
Déjà l'Anglais forcé,
Par le bras d'une fille
Loin des murs est chassé.

C'est en vain qu'il s'indigne,
Partout il est vaincu :
Son désordre est le signe
D'un courage abattu ;
Jeanne est victorieuse,
Part, revient, en hâtant
Sa marche périlleuse
Vers son roi qui l'attend.

A Dieu faut rendre gloire,
Dit-elle, et l'adorer :
Couronnez la victoire
En vous faisant sacrer.
Je sais que la prudence
S'oppose à ce dessein ;
Mais qu'est la prévoyance
Près d'un ordre divin ?

On part sans subsistance
Pour des lieux étrangers ;
On traverse la France
Au milieu des dangers.
Jeanne se montre pleine
De courage et de foi ;
Elle arrive sans peine
Et fait sacrer son Roi.

Ici, grand Roi, dit-elle,
Finit ma mission ;
Le devoir me rappelle
En mon humble maison :
Jeanne d'Arc n'est point faite
Pour habiter les Cours ;
Je veux dans la retraite
Aller finir mes jours (6)

— Non, non, brave amazone
Je n'y puis consentir ;
Je vous dois la couronne,
Veuillez la soutenir :
Animez le courage
Du Français généreux ;
La gloire vous engage
A la tête des preux.

Aux ordres du monarque
Il fallut obéir ;
Partout son drapeau marque
Qu'il faut vaincre ou mourir.
Elle eut ce vrai courage
Seul digne d'un grand cœur,
Qui voyant le carnage
En adoucit l'horreur (7).

Mais Dieu qui la destine
A la palme des saints,
Permet que l'héroïne
Tombe en d'hostiles mains.
L'Anglais qui l'a surprise
Triomphe avec orgueil (8)
Quand la nouvelle apprise
Met la patrie en deuil.

L'illustre prisonnière
Est conduite à Rouen ;
On la prétend sorcière
Et livrée à Satan.
Jeanne d'Arc est remise
Au prélat de Beauvais (9),
Opprobre de l'église,
Qui poursuit son procès.

D'une basse vengeance
On forme le complot :
En vain son innocence
Eclate en chaque mot :
La rage est confondue
Jeanne est pure envers Dieu,
Mais sa mort résolue,
On la condamne au feu.

L'exécrable justice
Que rien ne peut toucher,
Annonce son supplice
Et la traîne au bûcher.
Jeanne, en sa peine extrême,
Prie encor pour son roi,
Bénit l'être suprême,
Se résigne à sa loi.

Sa piété, ses charmes,
D'incroyables tourments,
Firent verser des larmes
A tous les assistants,
On vit son bourreau même,
Et ses juges en pleurs,
Fuir le juste anathème
Du peuple en ses fureurs (10).

Ainsi finit la vie
De ce pieux martyr,
Qui sauva sa patrie :
Gardons son souvenir.
De son sexe modèle,
Exemple des héros,
Sa gloire est immortelle,
Ainsi que ses travaux.

Nous ne reproduisons point ici les dix notes que l'auteur a mises au bas du texte de sa romance. Ces notes sont de pures références aux textes et procèdent toutes de cette idée unique que cette romance est « une histoire simple et sans aucun mélange de fictions ».

Émile Huet.

UNE FAUSSE MAISON DE JEANNE D'ARC

CORRECTION AU TOME XV DE NOS MÉMOIRES

Cet amour de la vérité, qui est le guide et l'aiguillon des recherches parfois ardues auxquelles nous nous consacrons, peut avoir d'âpres exigences. Il demanderait, si la chose était possible après trente-deux ans de publicité, la suppression d'un des articles de nos *Mémoires*.

Des circonstances récentes ont remis en lumière un court travail de M. Doinel, intitulé : *Note sur une maison de Jeanne d'Arc* (*Mémoires de la Soc. archéolog. et hist. de l'Orléanais*, t. XV). Tout le travail de l'ancien archiviste du Loiret, doué, comme on sait, d'une vive imagination, est basé sur un membre de phrase d'un bail à loyer du 27 février 1432, concernant : « *ung hostel... assis en la rue des Petitz Soullers d'Orléans*, ET QUE TENOIT PARAVANT LA PUCELLE, DONT ESTOIT PLEIGE GUILLOT DE GUIENNE ». D'après cet acte, Jeanne d'Arc aurait été locataire d'une maison située au coin de la rue des Petits-Souliers, actuellement Louis-Roguet, et de la rue Bourgogne : le n° 290 de la dernière, exactement identifié par M. Doinel. L'érudit archiviste ajoutait que la caution (*pleige*) était peut-être le héraut Guyenne, très mêlé naguère au siège de 1429, et brodait quelques paragraphes sur cet acte de la Pucelle qui lui semblait naturel.

Cette location d'une maison orléanaise par la Libératrice était pourtant bien singulière. L'héroïne prenant figure de petite bourgeoise rêvant de repos, cela cadrait mal avec la nature historique connue de Jeanne. Les raisons vraiment trop imaginaires dont on illustrait le document étaient bien peu satisfaisantes. Mais, après

tout, il y avait le document, « un simple contrat, il est vrai, mais auquel le nom de la Pucelle communique un reflet de son propre éclat », comme l'écrivait excellemment M. Doinel.

Pas plus que le fait lui-même, cependant, l'énoncé n'était satisfaisant. « La Pucelle » pour désigner Jeanne d'Arc, c'est bien XIX[e] siècle ; une plume du XV[e] siècle aurait écrit « Jehanne la Pucelle », et surtout, comme elle était morte depuis un an, « *feue* Jehanne la Pucelle ». Quant à Guyenne, rien ne permettait de reconnaître le héraut dans Guillot de Guienne. Bien au contraire, en l'absence de toute qualité, la présence d'un prénom suffisait à condamner cette interprétation. « Guyenne » était un surnom. Un contemporain, le héraut Berry, s'appelait de son vrai nom Gilles Le Bouvier. « Berry », « Guyenne », noms d'apanages, de grands fiefs, auxquels ne pouvait, dans cette acception, se joindre un prénom, pas plus qu'à d'autres surnoms de hérauts tels que : « Camail », « Ortie », « Porc-Epic ».

A notre séance du 12 juin, la question fut remise sur le tapis par un habitant du quartier Bourgogne, ancien président de la Société. On proposa de recourir au texte publié par M. Doinel. En le relisant à mes collègues, cette expression toute sèche « la Pucelle », à cette date du 27 février 1432, me parut définitivement inacceptable et je soupçonnai l'erreur.

Dès le lendemain, j'obéissais au précepte qu'à l'Ecole des Chartes nous répétait sans se lasser mon vieux maître Léon Gautier : « Les sources ! recourez toujours aux sources ! » Je demandais aux archives départementales communication du registre G. 183. Au haut du folio 56 verso, deux mots clairs, nets, précis, ne laissant place à aucun doute, comme en témoigne le fac-similé ci-joint, réduisaient au pur néant, sous mes yeux, la légende acceptée depuis trente-deux ans. Pour que l'acte, suivant l'expression de M. Doinel, eût un reflet de l'éclat du nom de la Pucelle, il fallait du moins que ce nom y figurât. IL N'Y FIGURAIT PAS. Contre son habitude, M. Doinel avait mal lu, entraîné par son imagination. Et notre collègue, M. Raguenet de Saint-Albin, dans l'intéressant article qu'il donnait au *Journal du Loiret*, le 5 décembre 1907, et, avant lui, les historiens de

Jeanne d'Arc, depuis Quicherat jusqu'au dernier, le chanoine Debout (t. II. p. 202), ont accepté légitimement, — sinon avec une suffisante critique pour les raisons énoncées plus haut, — l'histoire forgée par M. Doinel *sur un document.*

Or le texte de ce document porte : « La Pinelle ». C'était la brave femme d'un bon bourgeois du nom de Pineau. Suivant l'usage, gardé encore dans quelques pays, on l'appelait « la *Pinelle* ». De même la femme d'un Loiseau se disait « l'Oiselle » ; ce qui était d'ailleurs charmant.

Le fac simile joint à la présente note convaincra même les profanes. Il suffira, sans être paléographe, de comparer le troisième jambage qui suit le *p* de *Pinelle*, avec le *c* de *renoncié* (4e mot de la 2e ligne), de *chascun* (6e mot de la 6e), de *procureur* (dernier mot de la 8e), etc...

L'acte publié par M. Doinel reste donc à jamais un simple « contrat » sans reflet d'aucun éclat.

Il est fâcheux que la suppression d'une telle erreur soit impossible. Toute tache, si minime soit-elle, qui paraît ternir l'histoire prodigieuse de notre Libératrice, nous est insupportable. Cette assez sotte histoire de location d'immeuble à Orléans était une ombre légère. Nous la voyons s'évanouir avec une joie sans mélange. La bonne réputation de nos *Mémoires* compensera le reste.

Eug. Jarry.

LA COMPAGNIE
DE LA
QUINTAINE DE GIEN

En classant récemment des papiers de famille, j'ai trouvé cinq pièces, datées de 1633 à 1664, donnant sur l'exercice de la Quintaine, à Gien, des renseignements qui, bien qu'incomplets, m'ont paru intéressants. J'en apporte ici le résumé en y joignant des notes d'ordre général.

Je rappellerai tout d'abord ce qu'était autrefois la Quintaine, ainsi nommée du latin *quintana*. La *via quintana*, dans les camps romains, servait d'emplacement aux exercices militaires ; par extension, le poteau destiné à ces exercices fut désigné sous le même nom (1).

Le mot *Quintaine* est le terme le plus usité pour désigner le jeu qui fait l'objet de ces notes. Godefroy (2) cite comme variantes : *Cuintaine*, *Quintine*, *Quintaigne*, *Quentaine*, *Quitaine*, *Quictaine*, *Cuitaine*, *Quitane*, *Quisaine*. A Gien, d'après les pièces que j'ai entre les mains, les termes suivants étaient employés : *Quintaine*, *Quantine*, *Cantine*, *Requintaine*, *Retintaine*.

La Quintaine fut un exercice très en honneur au Moyen Age. Du Cange (3) et Godefroy citent des textes des XIII[e] et XIV[e] siècles,

(1) *Dictionnaire général de la langue française*, par Hatzfeld, Darmesteter et Ant. Thomas.

(2) *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, par Frédéric Godefroy, 1889, art. *quintaine*.

(3) *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, par Du Cange, art. *quintana*.

où il est fait mention de ce jeu. A Orléans même, on s'y exerçait au début du xve siècle et le compte de Jean Chiefdail (1412-1414) (1), mentionne certaines sommes baillées « à ceulx qui servirent la *quintine* devant Monseigneur le duc d'Orliens, le jour que mondit seigneur donnoit à disner aux bourgeois d'Orliens ».

Du Cange semble considérer la quintaine comme un exercice purement équestre (*decursio equestris ludicra*) : un buste d'homme tenant de la main gauche un bouclier et de la main droite une épée, un fléau ou un long bâton était, au sommet d'un pieu vertical, monté sur pivot, de telle sorte que, si on le frappait ailleurs qu'au centre du bouclier, le jaquemart tournait et assénait au maladroit un coup d'épée ou de bâton. Si, au contraire, le coup était appliqué avec adresse, le bouclier tombait à terre en signe de victoire. Le joueur était monté sur un cheval lancé au galop, et devait toucher le mannequin au moyen d'une lance qu'il tenait à la main. Cet exercice d'adresse s'appelait *courir la quintaine*. On en trouve la représentation dans une miniature des *Chroniques de Charlemagne* reproduite par le bibliophile Jacob (*Vie militaire et religieuse au Moyen Age*, p. 153)

Il y avait une autre façon de s'exercer à la quintaine. Godefroy rapporte un texte daté de 1403 où il est question d'une *quictaine* jouée sur l'eau en la rivière de Rille (2). Cette joute nautique, très en usage chez les mariniers, consistait à frapper un pieu fiché au milieu de l'eau au moyen d'une légère lance ou perche tenue par un joueur, debout à l'arrière d'un

(1) Je cite ce texte d'après le Dictionnaire de Godefroy ; cependant je dois dire que je l'ai vainement cherché aux Archives communales d'Orléans, dans le compte de Chiefdail. CC. 544.

(2) Godefroy, *op. cit.*, art. *quintaine* : « Yceulx vavassours doivent touttes fois que eulx ou leur aisné filz se marie jouxter en la rivière de Rille trois cops d'une lance à un pieu fichié en une fosse qui est en ladicte rivière, nommée la *quictaine*, et doibvent estre en un batel lequel l'en maine à quatre hommes aval ladite rivière (1403 *Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P. 307, f° 99 v°) ».

bateau que conduisaient, aussi vite que possible, plusieurs rameurs (1). Si le joueur n'était pas un gaillard solide et adroit, et s'il ne réussissait pas à rompre sa lance, généralement en bois d'aune, contre le pal de la quintaine, il y avait grande chance pour qu'il tombât à l'eau. Et les assistants de rire et de prodiguer les moqueries au malheureux qui cherchait à regagner la rive ! Cette seconde façon s'appelait, non plus courir, mais *tirer la quintaine.*

Dans toute la région du centre, on aimait tirer la quintaine aux jours de fête, dans la belle saison, et l'on s'explique que les seigneurs aient astreint leurs vassaux à un ébat qui exerçait l'adresse des joueurs, et divertissait les spectateurs. A Mézières, en Touraine (2), les meuniers de la châtellenie étaient tenus, une fois l'an, de frapper, par trois coups, le pal de la quintaine, en la plus proche rivière du chatel du seigneur. A La Flèche, le duc d'Alençon avait le droit de faire faire les quintaines en la rivière du Loir, tous les sept ans, le dimanche

(1) Mantellier prétend que le pal de la quintaine était surmonté d'un mannequin tournant, muni d'un bouclier mobile et d'une verge ou d'un fouet. Le texte qu'il cite ne porte aucune de ces indications. (*Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, tome 7, p. 340).

Lottin (*Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, tome 1, p. 321), qui, d'ailleurs, commet une erreur de date et met au 26 mars 1469 la réception du duc d'Orléans, qui eut lieu réellement le 27 mai 1469, indique, sans aucunes preuves, une autre façon de tirer la quintaine. Un timbre, dit-il, était entouré d'un bourrelet assez gros, qui en était éloigné d'un pouce environ, pour ne pas en arrêter la vibration lorsqu'on le touchait. L'adresse des joueurs était de le faire résonner, en le frappant dans l'endroit où il n'était pas couvert, avec des morceaux de plomb en forme de balles, attachés au bout d'une longue perche ou gaule mince et ployante.

En l'absence d'un document donnant une description précise du jeu, il est prudent de n'accepter comme exacte que la description donnée par Laurière pour Mehun-sur-Yèvre.

(2) Cet exemple et ceux qui suivent sont puisés dans le *Glossaire du droit françois*, par Eusèbe de Laurière, 1704, tome II, p. 263-264.

après la Pentecôte, par tous les bouchers jurés de la ville, et par tous les pêcheurs des eaux de Seneges. A Mareuil, en Berry, les jeunes hommes à marier et ceux qui s'étaient mariés au cours de l'année tiraient la quintaine sur la rivière d'Arnon.

A Mehun-sur-Yèvre, près Bourges, on tirait également la quintaine, d'une façon que E. de Laurière précise dans son article. « Les hommes nouveaux mariez de l'année sont tenus le Dimanche jour de la Pentecôte tirer la quintaine au-dessous du Château, et par trois fois frapper de leurs perches un pau de bois qui est piqué et planté au milieu du cours de l'eauē, si du premier ou second coup ne rompent leurs perches ; et sont les fers des perches fournis par les grands moulins des Chanoines :.. les perches et le bateau fournis par les Maistres pescheurs, qui doivent aussi mener et conduire le bateau : Et pour ce leur est dû par chacun dix deniers, et le goûter par ensemble : Et quant aux femmes nouvellement mariées, sont tenuës bailler un chappeau de rose ou d'autres fleurs au Procureur du Roy, et à goûter au Greffier du Juge et garde qui en fait le registre : et les défaillans doivent soixante sols d'amende s'ils ont été ajournez le jour précédent à la requeste dudit Procureur par un Sergent Royal ou autre Prevostaire. Et doit le fermier des exploits défauts et emendes, fournir de menestrier et joüeur d'instrumens. Toutefois ceux qui ont eu enfans de leur mariage en l'année sont excusez de tirer la quintaine. »

Je terminerai la liste des localités où ce jeu fut en honneur, en rappelant rapidement la quintaine fastueuse, donnée à Orléans, le 27 mai 1469, en l'honneur du duc d'Orléans et de sa mère, Marie de Clèves, qui, de Châteauneuf, retournaient à Blois par la rivière (1).

(1) Dans le tome Ier des *Marchands fréquentant la rivière de Loire*, Mantellier a donné tout au long le récit de cette fête (p. 337 à 342).

Dans le tome II du même ouvrage (p. 543 à 549), Mantellier a reproduit *in-extenso* le texte des Comptes de forteresse où il est fait men tion de cette réception (Archives communales d'Orléans, C. C. 561)

Les habitants d'Orléans, désireux de divertir le jeune duc, alors âgé de 7 ans, pendant les deux heures qu'il devait passer en vue de leur ville, n'avaient trouvé rien de mieux à lui offrir qu'une quintaine. Les joueurs, dont un certain nombre appartenait aux meilleures familles, étaient répartis en 4 équipes : 1° l'équipe des chaperons verts, comprenant 12 jeunes gens parmi lesquels Henri de Mareau et Jehan de St-Mesmin le jeune; 2° l'équipe des habits violets, en manière de matelots; 3° l'équipe des compagnons liégeois; 4° l'équipe des nautonniers.

Le jeu eut lieu sur la Loire, en aval du pont, dans un bassin entouré de chalands et de « chaffaulx » richement décorés. Il dura de 2 à 4 heures de l'après-midi. Pendant toute sa durée, le prix destiné aux vainqueurs resta exposé sous un pavillon en toile perse, fleurdelisée, décoré des armes du duc avec le loup et le porc-épic pour supports. Ce prix consistait en une tasse d'argent suspendue à des lacs de soie violette tenus par deux jeunes filles somptueusement vêtues et habillées, l'une à la mode de France, l'autre en Morienne avec des sonnettes aux oreilles.

Ce fut l'équipe aux couleurs du duc, l'équipe verte, qui « mieux fit devoir de frapper la quintaine » et remporta la victoire. Mais le duc et la duchesse « très joyeux et contans de la récepcion » offrirent « un bel joyau » à chacune des 3 autres « équipes de compaignons qui frappèrent ladicte quintaine ».

A Gien, l'organisation de la Quintaine était différente et, semble-t-il, plus complète. Il y avait une véritable Compagnie formée par tous les jeunes mariniers de la région, ayant des officiers et des sous-officiers élus et possédant un drapeau. En outre, la compagnie était commandée par un capitaine héréditaire qui n'était pas le seigneur de Gien, mais un simple particulier possesseur d'un fief des environs.

J'ignore à quelle époque exacte remonte la formation de cette compagnie, mais on peut supposer qu'elle existait dès le com-

mencement du XVIe siècle. Voici, en effet, ce qu'expose Pierre Barbier dans une requête au bailly de Gien, datée de juin 1655 : « Vous remonstre Pierre Barbier escuyer s^r des Veuvres Capitaine de la Quantine en cette ville de Gien, que pour récompense de certains héritages appartenants aux ayeuls du suppliant et mis au domaine du compté de Gien, *Anne de Bourbon pour lors comtesse de Gien* leur auroit cédé plusieurs droicts, entre autres le droict de Quantine ou Retintaine dont est en possession ledit suppliant..... » Or, malgré la singularité de l'appellation, Anne de Bourbon ne peut être qu'Anne de France, fille de Louis XI, qui reçut en dot le comté de Gien lors de son mariage avec Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, en 1473, et le conserva jusqu'à sa mort survenue en 1522. Il est donc probable que si, avant cette cession, la quintaine n'était pas déjà organisée en compagnie, elle dut l'être immédiatement après, par le seigneur de la Forêt-Portal.

Les héritages cédés à la comtesse de Gien dépendaient d'un fief assez important des environs de Gien, le fief de la Forêt-Portal ou Pichery (1), qui, au début du XVIIe siècle, appartenait à un habitant de Gien, Guillaume Blanchard, auquel il était échu par voie d'hérédité. Comme possesseur de ce fief, Guillaume Blanchard était capitaine de la quintaine de Gien. A son décès, l'office de capitaine passa, avec la terre de la Forêt-Portal, aux mains de son gendre, Charles Barbier (2), avocat à Bourges ;

(1) Le nom de La Forêt-Portal ou Pichery est oublié aujourd'hui. Grâce à des pièces des Archives départementales du Loiret (A. 1610, p. 354 à 359) j'ai, avec l'aide de M. Soyer, pu déterminer sa situation. La Forêt-Portal occupait l'emplacement actuel du village de La Forêt situé commune de Briare, à 6 kilomètres au Sud-Est de Gien et à 1,500 mètres environ de la rive droite de la Loire. Ce fief relevait du domaine royal au XVIIe siècle (Voir l'offre de foy et hommage au Roy, fait par Charles Barbier en mars 1633, *Arch. départem.*, A 1610, p. 356).

(2) La famille Barbier, originaire du Berry, est connue dès le commencement du XVe siècle. Plusieurs de ses membres furent, au XVIe siècle, grènetiers au grenier à sel de Vierzon ; l'un d'eux, Etienne Barbier, avait, vers 1500, épousé Françoise Charrier, qui,

ce dernier mourut en 1642 et ce fut son fils, Pierre Barbier, également avocat à Bourges, qui devint capitaine de la quintaine de Gien : il l'était encore en 1664.

La Compagnie était recrutée parmi les jeunes mariniers et bateliers de Gien, et parmi ceux de la Ronce (1) et de Benne (2), deux villages situés sur les rives de la Loire, en aval de Gien. Le nombre des compagnons ou soldats était, pour Gien, de 100 à 120, en 1633; il était de plus de 150, en 1664, pour les trois localités de Gien, La Ronce et Benne.

En outre du capitaine héréditaire, la Compagnie était commandée par un lieutenant, un porte-enseigne et trois sergents (3), tous élus par les membres de la Quintaine.

Cette Compagnie n'était pas armée, mais habituellement le bailly de Gien ou son lieutenant-général autorisait ses membres à porter, aux jours de fêtes, des armes, fusils et arquebuses, et à battre le tambour. La permission du bailly était indispen-

comme descendante des Achard, de Vierzon, jouissait du singulier privilège de l'exemption perpétuelle du droit de festage.

Charles Barbier était l'arrière-petit-fils d'Etienne Barbier et de Françoise Charrier. La Thaumassière et Catherinot le représentent comme un des plus célèbres avocats de Bourges. Il fut assesseur et juge particulier en l'université de Bourges (1619), lieutenant du bailly des Chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais Royal, bailly du chapître de l'église cathédrale (1620), conseiller ordinaire de la maison d'Henry de Bourbon prince de Condé (1621), bailly du chapitre de St-Ursin (1622), bailly des terres de Beaugy et d'Etréchy appartenant au duc de Sully (1623), échevin de Bourges (1629), bailly général des justices de St-Palais, Quantilly et St-Doulchard dépendant de l'archevêché de Bourges et maître des eaux et forêts de St-Palais (1632).

(1) La Ronce, commune de Lion-en-Sullias, à 9 kilomètres de Gien, sur la rive gauche de la Loire.

(2) Benne, commune de Dampierre, à 12 kilomètres de Gien, sur la rive droite de la Loire.

(3) Les officiers élus en juin 1664 étaient : Jacques Guillot, marchand batelier, lieutenant; Jérôme Durand, marchand poissonnier, porte-enseigne; Denis Rousset, René Bourra et Pierre Evezard, sergents.

sable ; aussi, lorsqu'ils se réunissaient à l'improviste, ils ne portaient que leurs gaffes et perches. C'est en cet équipage qu'ils se rendaient au devant de leur capitaine, lorsqu'il venait à Gien (1).

La quintaine se tirait à Gien, sur la Loire, le 29 juin, jour de la fête de St-Pierre et St-Paul. S'il en était besoin, le jeu commençait avant cette date et pouvait se prolonger quelques jours plus tard. Au préalable, le capitaine demandait au bailly de Gien les autorisations nécessaires ; lorsqu'il les avait obtenues, des annonces et des assemblées préparatoires étaient faites.

Le jour de la fête, la Compagnie en armes « cheminait et paradait » à travers les rues de la ville. Elle accompagnait au logis du capitaine les jeunes mariés de l'année : ceux-ci étaient, en effet, non seulement astreints à tirer la quintaine, comme cela avait lieu en Berry, mais ils devaient présenter à la table du capitaine un gâteau et une tarte et chanter une chanson « avec autres redevances ». Vraisemblablement cela ne se passait pas sans vider de nombreux pots de vin clairet ou vermeil ni sans échanger quelques propos joyeux.

Dans la journée on se rendait en corps sur les rives de la Loire pour tirer la quintaine. Les toues et les perches étaient fournies par les mariniers et les marchands de Benne et de La Ronce qui, de plus, devaient apporter un quart de vin et des vivres pour réconforter les joueurs. A tour de rôle, les jeunes

(1) Lettre, en date du 16 mai 1633, adressée par les mariniers de Gien à Charles Barbier : « Bien que n'ayons l'honneur de vous cognoistre Mais sachant que estes Nostre cappitaine au lieu de deffunct Monsieur Blanchard votre beau-père Sy eussions sceu que eussiez esté depardeça la sepmaine dernière Nous eussions eu l'honneur de Vous saluer Ung cent de bons Jeunes hommes Mariniers de Gien qui sont de Vos soldats avec nos gasches et bastons pour Vous servir à tirer la Cantine et à ce qu'il vous plaira Nous commander..... Vous nous Manderez..... quel jour Vous Viendrez en cette Ville de Gien à celle fin que ayons l'honneur de Vous recepvoir et aller au devant de Vous le tambour battant. » Signé : Madoré, J. Tibault, J. Devade, P. Devade, F. Renier, Paul Creusillon, P. Dumas, J. Bonnet, B. Chevillé, Bailly, J. Commaille, G. Chevillé.

gens, mariés au cours de l'année, recevaient une perche et étaient invités à monter sur la toue ou bateau qui les conduisait rapidement vers le pal de la quintaine planté au milieu de la rivière. S'il ne réussissait pas du premier coup à briser sa perche contre le pal de la quintaine, le jouteur recommençait et, s'il n'y pouvait réussir en trois coups, était condamné à une amende.

Tous les jeunes mariés devant tirer la quintaine, la liste en était dressée avec soin. Les défaillants étaient appelés à comparaitre devant le lieutenant-général pour faire valoir leurs moyens de refus et empêchement. Par suite, il est probable que, de même qu'à Mehun, un magistrat assistait aux joûtes et qu'un greffier était commis pour tenir registre des noms de ceux qui y étaient astreints.

Ces réunions étaient trop joyeuses pour que les intéressés ne cherchassent pas à les multiplier.

Fréquemment, même en l'absence de leur capitaine, les compagnons de la quintaine s'assemblaient. « Nous avons beu à diverses fois à Vostre santé, écrivent-ils le 13 juin 1664, à Pierre Barbier, et y boirons encorre en attandant que Nous aurons Le bonheur de jouir de Vostre presence Tous ensemblemant. »

La plus importante de ces réunions extraordinaires était celle qui avait pour but de planter le mai, suivant l'ancienne coutume de nos régions du centre. Tous les ans, au mois de mai, les compagnons de la quintaine se rendaient dans la forêt Pichery et en rapportaient un arbuste ou une aubépine fleurie, un *mai* comme l'on dit en Berry, qu'ils allaient planter, en grande pompe, soit à la porte de leur capitaine, soit à celle d'une personne désignée par ce dernier, à laquelle ils voulaient faire honneur. A ce mai était suspendu un écusson peint aux armes du capitaine (1). Cette plantation était naturellement le prélude de joyeuses agapes.

(1) Les Barbier portaient anciennement : de gueules au chevron d'or, au chef d'or chargé d'une étoile à 6 rais d'azur mise au premier canton. Devise : *A cueur souffisant riens trop peu*. Ces armes

Malgré une rivalité presque incessante entre les mariniers de Gien et ceux de Benne et de La Ronce, qui ne voulaient obéir qu'aux ordres directs du capitaine, ces fréquentes réunions resserraient les liens d'amitié entre les divers membres de la compagnie ; la navigation de la Loire, alors très importante, ne pouvait que bénéficier de ces relations.

Que devint la Compagnie de la quintaine de Gien, c'est ce que je ne saurais dire en l'absence de tout document. Très probablement le fief de la Forêt-Portal fut aliéné par Pierre Barbier dont les affaires étaient, par suite de procès multiples, suffisamment embarrassées pour que sa femme, Anne Ducartier, ait, dès 1659, demandé la séparation de biens contre lui. En outre, dans une requête à M. de Séraucourt, intendant du Berry, nous voyons ses deux filles, Anne et Marie Barbier, exposer que leur père n'ayant aucuns biens pour les payer de ce qu'il leur devait au décès de leur mère, leur avait délaissé tous ses meubles par acte authentique du 2 novembre 1692.

L'office de capitaine de la quintaine de Gien, attaché au fief de la Forêt-Portal, passa naturellement aux mains du nouveau propriétaire du fief, mais j'ignore si ce dernier en exerça effectivement les prérogatives et si le jeu de la quintaine continua à Gien, au XVIIIe siècle, comme par le passé.

Dr GARSONNIN.

et devises sont représentées sur une tapisserie que je possède et qui fut exécutée au commencement du XVIe siècle pour Etienne Barbier.

Après sa nomination d'échevin de Bourges, en 1629, Charles Barbier modifia ses armes : au lieu d'une étoile à 6 rais mise au premier canton, il chargea le chef d'une étoile à 5 rais mise au milieu du chef.

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique et historique de l'Orléanais.

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS : tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	. . . .	1848-1853
— tome II	(nos 16 à 31), épuisé	. . . .	1854-1858
— tome III	(nos 32 à 39), épuisé	. . . .	1859-1861
— tome IV	(nos 40 à 58)	. . . .	1862-1867
— tome V	(nos 59 à 79)	. . . .	1868-1873
— tome VI	(nos 80 à 95)	. . . .	1874-1877
— tome VII	(nos 96 à 115)	. . . .	1878-1882
— tome VIII	(nos 116 à 131)	. . . .	1883-1886
— tome IX	(nos 132 à 143)	. . . .	1887-1890
— tome X	(nos 144 à 154)	. . . .	1891-1894
— tome XI	(nos 155 à 161)	. . . .	1895-1897
— tome XII	(nos 162 à 173)	. . . .	1898-1901
— tome XIII	(nos 174 à 180)	. . . .	1902-1904
— tome XIV	(nos 181 à 189)	. . . .	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS : tome Ier, épuisé. — (1851.)	
— tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
— tome III. — (1855).	8
— tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
— tome V. — (1862.)	8
— tome VI. — (1863.).	8
— tome VII. — (1867.)	8
— tome VIII. — (1864.).	8
— tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
— tome X. — (1869.)	8
— tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
— tome XII, avec atlas. — 1873.	12
— tome XIII. — (1875.).	10
— tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
— tome XV, avec atlas. — (1876)	12
— tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
— tome XVI, 2e partie. — (1887.).	5
— tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
— tome XVIII, avec atlas. — (1884.)	12
— tome XIX. — (1883). — Concours de 1880. . . .	10
— tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
— tome XXI. — (1886). — Concours de 1885. . .	10
— tome XXII. — (1889.)	10
— tome XXIII. — 1892.	10
— tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
— tome XXV. — 1894	10
— tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
— tome XXVII. — (1898.)	12
— tome XXVIII. — (1902.)	12
— tome XXIX — (1905.).	10
— tome XXX épuisé. — (1906.)	
— tome XXXI (1907)	5
— tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 192.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1908

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. MARRON, Succr
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1908

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 192.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1908

Séance du vendredi 10 juillet 1908

Présidence de M. Dumuys, *président*

— En faisant le compte rendu des publications reçues au cours de la dernière quinzaine, M. le Vice-Président signale, dans le Bulletin d'avril de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, une communication de notre compatriote, M. Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie, sur des *Statues en bronze trouvées près de Mahdia.*

— Dans la correspondance est une circulaire donnant des renseignements très précis sur l'organisation du Congrès international des Sciences historiques, qui aura lieu à Berlin du 6 au 12 août 1908, Congrès auquel nous avons été invités au mois de mars dernier.

— M. le Président donne lecture d'un télégramme de M. Baguenault de Puchesse s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, et demandant, au nom de la Commission des publications, l'insertion au Bulletin du travail de M. Huet sur *Carnot et Jeanne d'Arc.* Il en est ainsi décidé par la Société (1).

(1) Voir Bulletin n° 191, p. 107.

— Au nom de la Commission des publications, M. Soyer demande l'insertion au Bulletin du mémoire de M. le Dr Garsonnin sur *La Compagnie de la Quintaine de Gien* (1) et l'impression de la table des matières du tome XIV des Bulletins rédigée par M. Brédif. Ces conclusions sont adoptées.

M. Soyer signale en même temps quelques fautes d'impression qui se sont glissées dans le Bulletin n° 190 qui vient d'être distribué. Ces fautes seront signalées et rectifiées dans le prochain Bulletin.

— M. Huet, membre suppléant de la Commission des publications, a examiné la note de M. Jarry sur *Une fausse maison de Jeanne d'Arc*. En raison de l'importance de ce travail, il demande à la Société : 1° d'insérer dans le prochain Bulletin une note de M. Jarry exposant rapidement le sujet et une reproduction photographique du document (2) ; 2° de voter l'impression d'une note plus détaillée dans les Mémoires, l'erreur commise par M. Doinel se trouvant elle-même dans les Mémoires. Les deux conclusions de M. Huet sont adoptées par la Société.

— M. Pommier demande qu'on note au procès-verbal l'élection récente, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, de M. Henri Becquerel, petit-fils de l'illustre Becquerel, membre et donateur de notre Société. Il en est ainsi décidé.

— Après avoir fait passer sous les yeux des membres présents la photographie de la tête de guerrier en marbre blanc signalée à l'une des dernières séances, M. Dumuys annonce à la Société qu'on vient de lui offrir, pour le Musée, un nouveau lot d'objets provenant des fouilles de M. Gayet à Antinoë. Malgré le peu d'emplacement disponible, M. Dumuys est d'avis d'accepter ce don ; la Société, consultée, approuve cette acceptation.

M. Dumuys informe également la Société qu'il vient de recevoir du père Campbel un gros volume intitulé : *Les premiers pionniers de*

(1) Voir Bulletin n° 191, p. 118.
(2) Voir Bulletin n° 191, p. 114.

l'Amérique du Nord, contenant une notice très complète sur le père Jogues de Gueudreville.

— A propos de la cérémonie d'inauguration du monument de Jehan de Meung, qui a eu lieu le 5 juillet, M. Pommier s'étonne que les Sociétés savantes d'Orléans n'aient pas été invitées à cette inauguration, et il émet le vœu que les Sociétés locales soient, à l'avenir, représentées dans les cérémonies similaires.

— M. Huet, ayant eu l'occasion d'écrire à notre membre correspondant, M. Läffler, pour le prier de rechercher à Stockholm un opéra ayant Jeanne d'Arc pour sujet, annonce que, dans sa réponse, M. Läffler lui a signalé la découverte récente, dans l'île de Groix, de la tombe d'un guerrier normand inhumé, en l'an 890, dans son bateau. C'est la première fois qu'une telle découverte est faite en France.

— M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de Bulletin pour le second trimestre de 1908.

Seance du vendredi 24 juillet 1908

Présidence de M. Dumuys, *président*

— M. le Président rend compte des publications reçues au cours de la dernière quinzaine et signale dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans* (année 1907, deuxième semestre), une monographie consacrée par M. Ch. Michau au peintre *Jean Bardin, directeur de la première école gratuite de dessin à Orléans* (*1732-1809*).

— M. Soyer fait hommage à la Société, qui l'en remercie, de trois brochures dont il est l'auteur : *Identification des noms de lieu Camedollus et Orcellum ; Projet par Pigalle d'un monument à élever*

à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc, 1761 ; *Lettres de sauvegarde, au nom du duc François de Guise, datées du camp de Messas près Beaugency (10 janvier 1563).*

— M. Dumuys annonce que les travaux nécessités pour le reculement de la façade du Musée de Jeanne d'Arc viennent de commencer. Les maçons construisent en ce moment une palissade à l'intérieur du Musée, afin d'isoler ce dernier des parties à démolir. Les travaux dureront environ deux années, pendant lesquelles on ne pourra avoir accès au Musée que par la petite porte donnant rue du Puits-Landeau.

— M. Dumuys signale une très ancienne voie allant de La Ferté à Ménestreau, portant dans le pays le nom de *Chemin de la Pucelle*. En raison des lacunes présentées par les textes au sujet de l'itinéraire de Jeanne d'Arc à travers la Sologne, depuis Blois, il est possible que cette indication soit utile à ceux qui étudient l'histoire de la campagne de 1428-1429.

Séance du vendredi 9 octobre 1908

Présidence de M. Dumuys, *président*

— M. Basseville, vice-président, donne la liste des nombreuses publications reçues depuis le mois de juillet, parmi lesquelles il faut signaler spécialement les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (1er et 2e trimestre de 1908) ; la *Revue de Loir-et-Cher*, n° de mars-avril 1908 ; la *Revue de Jeanne d'Arc*, n°s des 15 juillet, août, septembre 1908.

— M. Huet, qui s'est excusé, ainsi que M. Garsonnin, de ne pouvoir assister à la séance de rentrée, fait hommage à la Société d'un tirage à part de son étude sur *Le Manuscrit du prieur de Sennely (1700)*, extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques*

et scientifiques (*section d'histoire et de philologie*), 1907. Des remerciements lui sont adressés.

— M. le Président annonce la mort, survenue pendant nos vacances, de M. le marquis de Courcy, membre titulaire non résidant, dont les travaux sur l'histoire diplomatique de la France sont si appréciés du public érudit. M. Dumuys priera M. Baguenault de Puchesse de vouloir bien rédiger pour le *Bulletin* la notice nécrologique de notre très regretté collègue (1).

— Sur la proposition de M. Pommier, la Société vote des félicitations à M. Agricol Bénard, associé correspondant, qui vient d'obtenir le prix Robichon décerné par le Conseil général du Loiret dans sa session de septembre-octobre. M. le Président rappelle, à cette occasion, que M. Bénard fut l'élève de notre collègue M. Larcanger à l'école municipale de dessin d'Orléans.

— M. le Président fait part de la découverte, à Romorantin, de 40 pièces d'or françaises et anglaises du XIV° siècle, dont plusieurs au nom du roi Jean le Bon. Il promet de préciser ultérieurement cette communication numismatique.

— Enfin, la Société décide de recevoir les deux autres Sociétés savantes d'Orléans, en séance solennelle, à la date du 11 décembre prochain.

Séance du vendredi 23 octobre 1908

Présidence de M. Dumuys, *président*

— Parmi les publications reçues par la Société, il faut mentionner spécialement :

1° Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1907, n°s 1 et 2), qui contient une

(1) Voir plus loin, p. 147.

communication de M. l'abbé Durville sur *Quelques lettres d'Anne de Bretagne*, dont plusieurs datées de Blois, Orléans, Les Montils (Loir-et-Cher), anciennement « Les Montilz-sous-Bloys », Romorantin et Meung-sur-Loire ;

2° La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (69e année, 3e et 4e livraisons, 1908), qui renferme une importante note de notre collègue M. L. Auvray sur *Jeanne d'Arc dans le « Chronicon universale »* de Sozoméne de Pistoie ;

3° Les *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Bulletin de juillet 1908), où se trouve le rapport de M. Noël Valois, membre de l'Institut, sur le concours annuel des antiquités nationales. L'appréciation sur le *Cartulaire de la ville de Blois*, qui a valu la deuxième mention à deux de nos collègues, est aux pages 400 et 401.

— M. Dumuys informe la Société de la démolition d'une partie d'un immeuble de la Renaissance, situé dans la cour de l'hôtel actuel de la Boule-d'Or, à Orléans. Cet immeuble était, parait-il, le siège des Messageries royales.

— M. Soyer donne lecture d'une étude intitulée : « *Monsieur le Scelleur* », *identification d'un nom mentionné dans la lettre de Rabelais à l'avocat orléanais Antoine Hullot, datée de Saint-Ay, 1er mars 1542.*

Notre collègue démontre que ce qualificatif « le Scelleur » ne peut s'appliquer à François Errault, vice-chancelier du Piémont, puis chancelier de France, comme l'admettait récemment un Rabelaisant distingué, M. H. Clouzot. M. Soyer prouve qu'il s'agit d'un *scelleur* véritable, c'est-à-dire d'un officier ecclésiastique dont la fonction consistait à percevoir les deniers et droits divers provenant du sceau épiscopal. En 1542, le scelleur de l'évêché d'Orléans était Claude Framberge, chanoine de la cathédrale de Sainte-Croix, et l'évêque d'Orléans était Antoine Sanguin, cardinal de Meudon.

Framberge survécut à Rabelais, car il était encore scelleur en 1559-1560, sous l'épiscopat du fameux Jean de Morvilliers. Il fut l'ami du grand helléniste orléanais, Gentien Hervet, de François

Daniel, bailli de Saint-Laurent-des-Orgerils — celui que Rabelais appelle dans la lettre en question « Monsieur le baillif Daniel » — et de Calvin. En 1528, tous quatre suivaient les leçons de droit du célèbre Pierre de l'Estoile, docteur-régent en l'Université d'Orléans. C'est fort probablement à cette date de 1528 que Rabelais, quittant Bourges, vint étudier dans notre ville et se mêler à leur société.

— M. Soyer offre une reproduction de la sépulture de J.-B. Patrauld, professeur de mathématiques de Bonaparte à l'école de Brienne, décédé et inhumé à Villemoutiers en 1817. Cette reproduction lui a été envoyée par M. Chambon, conseiller général du Loiret, habitant Ladon.

— MM. Basseville, Fougeron et Larcanger présentent comme membre correspondant M. Emile Benoist, ancien notaire.

— Il est enfin décidé qu'à la séance solennelle du 11 décembre seront lus les mémoires suivants :

M. Auguste Baillet : *Henri IV à Orléans* ;

M. le chanoine Cochard : *Iconographie de Jeanne d'Arc : les portraits de l'Hôtel de Ville d'Orléans* ;

M. Pommier : *Le peintre Girodet littérateur* ;

M. Soyer : *Rabelais dans l'Orléanais*.

Séance du vendredi 13 novembre 1908.

Présidence de M. Dumuys, *président*

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. E. Huet, d'un tirage à part de ses deux communications récentes : *Sur deux complaintes de Jeanne d'Arc : le Chanoine J.-F. Delafosse, 1804* ; *le Général Lazare Carnot, 1815*.

2° Par M. M. Marron, des sept derniers panégyriques de Jeanne d'Arc prononcés à Sainte-Croix d'Orléans, de 1901 à 1908.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— M. le Président donne lecture d'une lettre, datée du 18 octobre, écrite par M. Jacob, actuellement très souffrant. Notre collègue nous fait part d'une réclamation que lui a adressée, le 28 septembre, M. Henry Jouin, au sujet de la paternité du projet d'une statue colossale à élever à Jeanne d'Arc (voir *Bulletin* n° 181, p. 76). La Société donne acte à M. Jouin de sa réclamation.

— M. le chanoine Cochard commence la lecture d'un travail intitulé : *Iconographie orléanaise de Jeanne d'Arc ; le portrait de l'Hôtel de Ville.*

— M. l'abbé Jarossay donne également lecture de la première partie d'une *Notice historique sur le château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron.*

— M. Dumuys annonce à la Société qu'il a été visiter les fouilles entreprises actuellement à Orléans, dans l'ancien couvent des dames Ursulines, sur l'emplacement de la partie détruite de l'église Saint-Aignan. Il a constaté l'existence des piliers de la nef du XV° siècle, lesquels ne sont pas placés dans le prolongement des piliers encore existants, mais font avec eux un angle très notable.

— M. Huet informe la Société que, grâce à l'obligeance de M. Löffler, il vient de retrouver un morceau de musique suédois en l'honneur de Jeanne d'Arc.

— M. Breton donne lecture de la note suivante, tirée d'un livre de raison d'un bourgeois d'Orléans : « M. Simon Moreau marchand vinegrier rue Saint-Jean a abattu Loisseau des grandes buttes aux tourelles d'Orléans, le mardy de la Pantecoste, le 22 may 1736, Et a evéu 250 livres, sçavoir 150 livres de la Ville et 100 livres de M. Demancel (?) directeur des Aydes d'Orléans. »

— Avant de lever la séance, il est procédé à l'élection d'un membre correspondant. A l'unanimité des suffrages, M. Émile Benoist, ancien notaire, est élu membre correspondant de la Société.

Séance du vendredi 27 novembre 1908

Présidence de M. Basseville, *vice-président*

— Après avoir lu une lettre de M. Dumuys s'excusant de ne pouvoir venir présider la séance, M. le Président fait le compte rendu des publications reçues au cours de la dernière quinzaine ; il signale :

1° Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1908, première livraison, page LVII), une note concernant une subvention accordée, sur le rapport de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, à la Société archéologique du Vendômois, pour poursuivre les fouilles entreprises par M. l'abbé Plat dans l'église de la Trinité de Vendôme ;

2° Dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (tome LVIII, première livraison, p. 163), la mention, au milieu d'un *Catalogue des artistes limousins*, d'un certain « Philippot Légier, dit Philippot *d'Orléans*, orfèvre au XV° siècle » ;

3° Dans la *Revue Mabillon* (4° année, n° 15, novembre 1908, p. 414), le compte rendu des mémoires suivants : Notice de M. Delisle sur *le Livre de Jean de Stavelot sur Saint-Benoît*, accompagnée d'une lettre de M. Vidier sur *le Livre des miracles de Saint-Benoît* rédigé à Fleury ; — *Notices sur des actes d'affranchissement et de précaire concernant Saint-Aignan d'Orléans*, par M. Vidier ; — *Acte de décès d'Antoine Rose* décédé en 1614 abbé de Saint-Mesmin, par M. Soyer ; — *Le manuscrit du prieur de Sennely*, par M. Huet.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Marron, de quatre panégyriques en l'honneur de Jeanne d'Arc, prononcés à Sainte-Croix d'Orléans en 1856, 1885, 1895 et 1899 ;

2° Par M. le docteur Garsonnin, du tirage à part de son mémoire sur *La compagnie de la Quintaine de Gien*.

Des remerciements sont adressés aux auteurs et donateurs.

— Dans la correspondance se trouvent :

1° Le programme du Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Rennes en 1909.

2° Une demande d'échange de publications émanant de l'*Académie royale des sciences et des lettres de Danemark* qui nous offre, comme spécimen, une année de son Bulletin, et le volume 6 de ses Mémoires. Cette demande est renvoyée pour examen à la Commission des publications.

3° Une lettre envoyée par M. le maire d'Orléans à M. Pommier, au sujet de la sépulture du comédien Fleury. Il est entendu que M. le Président écrira à M. le Maire à cet égard.

— M. Basseville prend la parole et annonce en ces termes le décès récent d'un de nos meilleurs collègues :

« MESSIEURS,

« J'ai le pénible devoir, en l'absence de notre Président, de vous rappeler que, depuis notre dernière séance, nous avons perdu l'un de nos plus sympathiques collègues, M. Georges Jacob.

« M. Georges Jacob était le dernier descendant d'une famille d'imprimeurs, dont le premier membre, Abraham-Isaac Jacob, fils d'un horloger de Tours, s'étant marié le 18 mars 1687 avec la fille de Charles Paris qui tenait boutique d'imprimerie à Orléans, était devenu titulaire de son brevet.

« C'est en 1859 que Georges Jacob, jeune encore, succéda lui-même à son père, Alexandre Jacob.

« Les publications sorties des presses de notre regretté collègue sont en grand nombre ; elles témoignent de son infatigable ardeur et du soin qu'il apportait à continuer les louables traditions de ses ancêtres, et à maintenir une réputation depuis longtemps acquise.

« Imprimeur de notre Société, fils d'un père qui avait participé à sa fondation, Georges Jacob avait sa place en quelque sorte marquée d'avance parmi nous ; aussi l'accueillîtes-vous avec enthousiasme, en 1894.

« A deux fois différentes, depuis cette époque, vous lui avez confié

les modestes et ingrates fonctions de trésorier, et vous savez avec quel soin il les a remplies.

« Très assidu à nos séances, d'un dévouement sans borne pour tout ce qui pouvait intéresser la Société, Georges Jacob acceptait toujours les moindres occasions d'être utile à ses collègues.

« Après la mort de notre vénéré président, Mgr Desnoyers, Georges Jacob fut nommé conservateur-adjoint du Musée historique et du Musée Jeanne-d'Arc ; là encore, il assuma les tâches les plus difficiles et les plus fastidieuses, comme celle de dresser le catalogue des livres et brochures concernant la Pucelle, laissés par Mgr Desnoyers.

« Œuvre ardue, qu'il est regrettable que la mort l'ait empêché de terminer, comme il était seul capable de le faire.

« Membre de la Chambre de commerce depuis de longues années, on a dit sur sa tombe, mieux que je pourrais le dire moi-même, quelle part il prenait à ses travaux.

« Membre du Conseil paroissial de Sainte-Croix, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de celle de Saint-Joseph et de bien d'autres Œuvres encore, Georges Jacob, malgré sa santé chancelante, était partout et à tout, avec le même zèle et la même charité.

« D'un commerce facile et d'un caractère aimable, d'une obligeance sans égale, Georges Jacob était de ces hommes dont on peut dire, sans crainte de se tromper, qu'ils n'ont que des amis, et dont le souvenir vit longtemps dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et approché. »

La Compagnie s'associe aux paroles de son président, et décide de confier à M. Pommier le soin d'écrire la notice nécrologique d'usage.

— M. l'abbé Cochard termine la lecture de son étude sur *Les portraits de Jeanne d'Arc, dits de l'Hôtel de Ville* (1). Cette étude est renvoyée à la Commission des publications.

— M. l'abbé Jarossay termine également la lecture de son mémoire

(1) Voir plus loin, p. 176.

sur *Le château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron*. Renvoyé à la Commission des publications.

— M. Jules Baillet signale, dans la *Chronique médicale* (n° du 15 août 1908, p. 528), un sonnet d'Ambroise Paré, l'illustre chirurgien de Charles IX, adressé à Jacques Guillemeau, chirurgien ordinaire du Roy, et juré à Paris, natif d'Orléans. Ce sonnet sert de préface au livre de Guillemeau : « *Traité des maladies de l'œil qui sont au nombre de 113 ausquelles il est sujet* », écrit en 1584 et publié en 1610.

L'aigle ayant esprouvé au Soleil radieux
Ses petits frais-éclos, les admet pour sa race :
Aussi mien ie t'avoüe ayant tenu la trace
Qui ie t'avois brossée aux pas des siècles vieux.

L'Hostel-Dieu quelque temps nous vit industrieux,
Vray sentier chirugial plus avant nous passé,
Puis au sanglant seiour du guerrier Dieu de Thrace,
Maint prince, maint seigneur épreuva nostre mieux.

La Fame ayant chargé ton renom sur son aile,
T'arrangea comme moy en la troupe fidelle
De nos Chirurgiens qui tiennent main au Roy.

Heureux mon grain commis à ta terre fertile,
Heureux grain qui dans toi pour un m'en germe un mille,
Et l'heur même est mon œil que ton œil ie voy.

M. le docteur Garsonnin fait observer qu'à la fin du XVIe siècle on trouve de fréquents exemples de cette alliance de la Science et de la Poésie : les médecins et les poètes se souvenaient volontiers d'avoir un dieu unique, Apollon. En tête de l'édition de 1585 de ses œuvres, Ambroise Paré présente son travail en un sonnet, et reproduit un autre sonnet écrit, en l'honneur de son livre, par son ami le poète Ronsard.

— M. Pommier signale le nouvel agencement, au Palais de Justice, des tapisseries de l'*Histoire de Psyché* signalées par M. Herluison (Bulletin n° 179, p. 436). Sur son invitation, la

Société décide de se rendre au Palais de Justice le lundi 30 novembre, à 10 heures du matin, pour examiner ces belles pièces, dont l'origine reste inconnue, et voir en même temps quelques objets d'ameublement ancien possédant un intérêt au point de vue orléanais.

Séance du vendredi 11 décembre 1908

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS

Présidence de M. Dumuys, *président*

— La réunion est présidée par M. Dumuys, président de la Société archéologique, assisté de M. Basseville, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, et de M. Baguenault de Puchesse.

En dehors des membres de la Société archéologique, de nombreux invités assistent à la séance :

MM. Du Roscoat ; abbé Saget, curé-doyen de Cléry ; Isnard, conseiller honoraire à la Cour de Bourges ; Berton, conseiller à la Cour d'Orléans ; Drioux, avocat général ; Dessaux, président de la Chambre de commerce ; Cagnieul, bibliothécaire de la ville d'Orléans ; Lalbalettrier, Guillaume, Denizet, Angot, X. de Gourcy, docteur Pilate, docteur Geffrier, docteur Rocher, docteur Touche, docteur Coville, docteur Courgeon, Banchereau, Max. Didier, Raimbert, Perrin, L. Johanet, Lenormand, Benoist.

— M. le Président, après avoir ouvert la séance et donné lecture de plusieurs lettres d'excuse, souhaite en quelques mots la bienvenue aux membres de la Société des Sciences et de l'Académie de Sainte-Croix, et rappelle les vides causés dans les rangs des trois Sociétés, depuis la réunion du 14 avril 1905. La Société des Sciences a eu le regret de perdre MM. Mazure, docteur Arqué, Alfred de Laage, Anselmier, de la Taille et Michau. De son côté, la Société archéologique a été cruellement éprouvée par la mort de MM. Herluison, de

Gastines et Jacob, membres titulaires ; de M. Houel et de M. le marquis de Courcy, membres titulaires non résidants ; de MM. Vapereau et Claudin, membres honoraires élus ; et enfin de M. de Spoelberch de Lovenjoul, associé correspondant étranger.

De nouveaux membres ont été admis pour remplacer les chers disparus et, depuis trois ans, la Société archéologique a élu : MM. Brédif, Ch. de Beaucorps et Jules Baillet, membres titulaires ; M. Paul Leroy, membre titulaire non résidant ; MM. Dufay, André Jarry, G. Sens, J. Doucet, Paul Combes fils, A, Bénard, Isnard, Max. Didier, L. Johanet, Lenormand, Béraud, Banchereau, Bergeron et Benoist, membres associés correspondants.

– M. le Président donne ensuite la parole à M. Aug. Baillet qui lit un mémoire sur un séjour inconnu d'Henri IV à Orléans, d'après une note d'un registre de l'état civil d'Orléans.

— A M. Baillet succède M. l'abbé Iauch qui, au nom de M. l'abbé Cochard, empêché d'assister à la réunion, lit une étude très complète sur le portrait de Jeanne d'Arc, dit portrait de l'Hôtel de Ville, et sur ses répliques.

— Après cette lecture, M. Dumuys prend la parole, et, dans une communication orale très écoutée, signale l'existence, à Lyon, dans une collection particulière, d'une réplique inconnue du tableau de l'Hôtel de Ville d'Orléans. Ce portrait lui a été indiqué il y a quelques jours seulement, et il a le plaisir d'en apporter à la réunion de ce soir les photographies qu'il vient de recevoir. Dans ce portrait qui semble avoir été peint au commencement du XVIIe siècle, la Pucelle tient son épée de la main gauche et un rameau d'olivier de la main droite levée. M. Dumuys promet de compléter à bref délai les renseignements qu'il a déjà reçus sur ce portrait.

— M. Pommier donne ensuite lecture de son travail sur « le peintre Girodet, littérateur », d'après des documents manuscrits appartenant à la Société archéologique.

— M. Soyer succède à M. Pommier et donne lecture d'une étude

critique sur l'emplacement de *Noviodunum Biturigum*, mentionné par César dans ses Commentaires de la guerre des Gaules. Suivant M. Soyer, cet emplacement très discuté doit être placé à Neung-sur-Beuvron.

— Avant de lever la séance, M. Dumuys fait passer sous les yeux des assistants un couvercle de boîte en bronze, découvert récemment dans les fouilles qui ont lieu sur l'emplacement de la nef de l'église Saint-Aignan d'Orléans.

— La séance est levée à 10 heures, après quelques paroles de remerciements de M. le Président à l'adresse des invités de la Société, et des auteurs et lecteurs de mémoires.

Séance du lundi 28 décembre 1908

Présidence de M. Dumuys, *président*

— M. Basseville, vice-président, rend compte des publications reçues depuis la séance du 27 novembre, et signale :

1° Les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* (tome 8, 1er semestre 1908), contenant une notice de notre collègue, M. Guillon, sur *Guillaume Prezet et l'ancienne Académie royale d'Orléans* et une importante *Etude historique sur le château de Meung-sur-Loire*, de M. Marcel Charoy ;

2° La *Chronique des arts et de la curiosité* (n° 41, 26 décembre 1908), donnant, page 411, un compte rendu de la séance de la Société des antiquaires de France, où se lit ce passage : « M. Bodieri communique un document orléanais de 1454 détaillant l'équipement d'un franc-archer et un marché de 1512 pour la livraison de cinq statues à l'église de Chilleurs (Loiret). »

— Dans la correspondance :

1° Une lettre de M. Filleul, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite,

demandant à prendre copie des lettres manuscrites de Girodet possédées par la Société. Accordé.

2° Une lettre de M. Lenormand qui prépare une histoire d'Epieds et demande si le terme d'*Apiariæ* désigne bien Epieds. Après observation de M. Soyer, il est décidé qu'on avisera M. Lenormand qu'*Apiariæ* désigne Aschères et non Epieds.

3° Une carte de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne nous offrant ses vœux pour l'année nouvelle, sous forme d'élégants vers latins.

— M. Dumuys fait hommage du *Bulletin mensuel de la Société littéraire de Saint-Joseph d'Orléans*, contenant un petit tombeau de *M. G. Jacob, sous-directeur de la Société de Saint-Joseph*.

Des remerciements sont adressés au donateur.

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenault de Puchesse fait un rapport sur la *Notice historique sur le château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron*, de M. l'abbé Jarossay, et il en demande la publication dans le Bulletin (1). Les conclusions du rapporteur sont adoptées par la Société.

— M. Huet donne lecture d'un travail sur *Jeanne d'Arc et la musique en Angleterre* (2). Renvoyé à la Commission des publications.

— M. Baguenault de Puchesse donne également lecture d'une note sur *Nicolas Audebert 1556-1598* (3). Renvoyé à la Commission des publications.

— M. Baguenault de Puchesse signale la publication, par la Société historique et archéologique du Gâtinais, du cartulaire de Saint-Benoist, et demande que cette publication soit mentionnée dans nos Bulletins. La Société décide qu'une note sera rédigée sur ce sujet par M. Soyer, et insérée au Bulletin.

— Au nom de M. Louis Auvray, M. Pommier donne lecture de la note suivante dont la Société vote l'insertion au procès-verbal :

(1) Voir plus loin, p. 151.
(2) Voir plus loin, p. 166.
(3) Voir plus loin, p. 172.

« M. Lucien Auvray signale, dans le dernier *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* (35e année, 1908, pp. 169-182), un article de M. Henri Cochin, intéressant pour l'histoire de la famille des Marcilly-Sipierre, dont le représentant le plus illustre, Philibert de Marcilly, seigneur de Sipierre, dit « le brave Sipierre », fut, comme l'on sait, gouverneur d'Orléans sous Charles IX. Cet article intitulé : « Un conflit et un compromis au XVIe siècle ; le château de Nandy », est consacré principalement à l'examen d'un procès engagé entre les Gondi et les Lhospital de Vitry, à l'occasion du château de Nandy, en Brie, qu'Albert de Gondi, le futur maréchal de Retz, avait acquis des Vitry. L'affaire se termina, en 1597, par un arbitrage, en vertu duquel le château revint à ces derniers. Dans ce procès interviennent des personnages plus ou moins considérables ; et parmi eux, Imbert de Marcilly, ou, conformément à sa signature, de Marsilly, seigneur de Sipierre, fils de l'ancien gouverneur d'Orléans, et sa femme, Alfonce ou Alphonsine de Gondi, fille de Charles de Gondi, seigneur de la Tour, grand-maître de la garde du roi, et nièce du maréchal de Retz. L'acte d'arbitrage nous apprend que la « maison » ou hôtel du sieur de Sipierre était « syze en faulxbourg Saint-Germain-des-Prés, rue de Vaugirard » (p. 182) ; ajoutons que M. Henry Cochin, avec sa précision habituelle, a eu soin de noter (p. 171) que les Marcilly tirent leur nom de Marcilly-la-Gueurce, autrement dit Marcilly-en-Charolais, à 6 kilomètres au sud de Charolles (Saône-et-Loire), et que le château de Cipierre ou Sipierre se trouve également dans le Charolais, à 5 kilomètres de Paray-le-Monial. »

— M. Dumuys informe la Société que le portrait d'Antoine Rose, qui a fait l'objet de plusieurs communications récentes, et qui est déposé dans l'église de Saint-Mesmin, près d'Orléans, vient d'être classé comme monument historique, et qu'il sera prochainement rentoilé et remis en état.

— L'ordre du jour de la séance appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau.

A l'unanimité des suffrages, M. Dumuys est désigné pour occuper, en 1909, le fauteuil de la présidence.

M. Basseville est ensuite élu vice-président.

En remplacement de M. Garsonnin, non rééligible, M. Soyer est élu secrétaire pour trois ans.

M. Larcanger, également non rééligible, est remplacé par M. P. Iauch, comme vice-secrétaire archiviste.

A la Commission des publications, M. Soyer, non rééligible, est remplacé par M. Garsonnin.

A la Commission de la bibliothèque, M. Jules Baillet est désigné pour remplacer le regretté M. G. Jacob.

Enfin, la Société désigne M. Larcanger pour occuper, sans limitation de temps, le poste de bibliothécaire.

Par suite de ces votes successifs, le Bureau de la Société, pour l'année 1909, se trouve ainsi composé :

Président : M. L. Dumuys ;
Vice-président : M. A. Basseville ;
Secrétaire : M. J. Soyer ;
Vice-secrétaire archiviste : M. P. Iauch ;
Trésorier : M. Brédif ;
Commission des publications : MM. Baguenault de Puchesse, Jarry et docteur Garsonnin ;
Commission de la bibliothèque : MM. Soyer, Larcanger et J. Baillet ;
Bibliothécaire : M. Larcanger.

— M. Brédif, trésorier, annonce qu'à la prochaine séance, il soumettra à la Société les comptes de l'exercice 1908.

— M. Guillon annonce également qu'à la seconde séance de janvier, il communiquera les éléments d'un travail qu'il prépare sur la reconstitution de l'hôtel Groslot.

LE MARQUIS DE COURCY

M. le marquis de Courcy, qui avait été élu membre titulaire non résidant de notre compagnie, le 25 janvier 1867, — il y a plus de quarante ans, — ne nous a jamais fait de communications particulières ; mais son nom très orléanais, ses grands travaux historiques, si estimés, nous apportaient un lustre dont nous avions droit d'être fiers. Il nous avait offert tous ses ouvrages, et nous avions applaudi aux récompenses distinguées que l'Académie française leur accordait.

La famille Roussel d'Espourdon de Courcy, originaire du pays chartrain, s'établit dans l'Orléanais au commencement du XVIIIe siècle en achetant les terres de Courcy et de Claireau, près la forêt d'Orléans. Le titre de marquis lui fut donné par Louis XV, en 1751, en récompense des services rendus par le fils de Jacques-Louis-François Roussel, mestre de camp de cavalerie, mort des blessures qu'il avait reçues à Fontenoy.

Marie-René, qui vient de mourir à quatre-vingts ans, est le cinquième et dernier marquis de Courcy en ligne directe. Sa mère ayant de nombreux parents à Orléans, sa grand'mère, née Laisné de Saint-Péravy, y ayant habité presque toute sa vie, il fut élevé au collège avec tous les jeunes gens de sa génération, à la tête desquels il se plaça par ses succès précoces. Ayant fini son droit à dix-neuf ans, il entra aussitôt au ministère des Affaires étrangères.

Chargé d'affaires en Chine, et seul représentant de la France à Canton dans des circonstances difficiles, il paya courageusement de sa personne, méritant en 1854 d'être décoré au début de sa carrière. Il fut ensuite secrétaire d'ambassade et chargé de mission en Grèce et dans le grand-duché de Bade, et ne revint en France qu'après la perte de son père, pour reprendre dans le pays les traditions de sa famille, ayant été vingt-deux ans

membre du Conseil général pour le canton de Neuville et maire de Sully-la-Chapelle presque jusqu'à sa mort.

Chacun sait l'estime dont il jouissait près de ses collègues et les services qu'il rendit au département, dans les affaires d'instruction publique et de routes, dont il s'était fait une spécialité. Se trouvant, en 1870, au milieu du théâtre de la guerre, il transforma le château de Claireau en une ambulance, dont la marquise de Courcy prit la direction avec un courageux dévouement. Mais, suspects aux Allemands et prisonniers dans leur demeure, on les menaça bientôt de représailles sur leur commune ; et M. de Courcy fut emmené comme otage à Orléans. Il ne fut délivré que sur les démarches faites auprès du prince Frédéric-Charles par Mgr Dupanloup.

Il avait commencé de bonne heure à écrire ; et il avait rapporté de Chine un gros ouvrage sur *l'Empire du Milieu*, qui résuma longtemps tout ce que l'on savait de l'organisation politique, commerciale, religieuse de ces vastes pays, alors presque impénétrables. Dans un article remarqué de la *Revue des Deux-Mondes*, il avait annoncé la révolution qui renversa bientôt le roi Othon du trône de Grèce. Mais c'est l'histoire de la fin du règne de Louis XIV qui occupa surtout ses loisirs : en explorant les archives du ministère des Affaires étrangères, il eut encore l'illusion de poursuivre sa carrière. *La coalition de 1701 contre la France*, *l'Espagne après la paix d'Utrecht*, *la Renonciation des Bourbons d'Espagne au trône de France* sont des travaux de première main qui ont mérité tous les suffrages et ont acquis à leur auteur une vraie réputation d'historien.

Ecrivain, il l'était non moins, nourri de fortes études, maniant une langue claire et harmonieuse, et traçant à l'occasion de piquants portraits qu'on n'oublie plus. Il avait composé modestement, et sans les laisser pénétrer dans le public, quatre volumes de Mémoires qui donnent sur ses voyages, aussi sur sa vie politique et sur les choses et les hommes de l'Orléanais, les détails les plus curieux et des renseignements précis qu'on sera heureux de retrouver plus tard.

Il n'appartenait point qu'à notre Société. La *Société d'histoire de France*, la *Société d'histoire diplomatique* à Paris, la *Société des Agriculteurs de France* avaient tenu à l'honneur de le nommer membre de leurs Conseils ; et il apportait partout, avec les connaissances les plus variées, l'aménité, le bon ton, les spirituelles réparties, la rare distinction qui faisaient le fond de sa nature. Il savait allier aux traditions d'autrefois les idées les plus modernes. Aucun des problèmes sociaux n'était fait pour l'effrayer ; il était de son temps, tout en conservant sans fanatisme les traditions et les croyances d'autrefois. Sa mort, admirable de résignation et de majesté chrétiennes, a été comme l'image de toute sa vie ; et il laissera à ceux qui l'ont connu et aimé la mémoire d'un homme de bien, rehaussé par tous les dons de l'intelligence et du cœur.

G. Baguenault de Puchesse.



NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

Château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron

(LOIRET)

Les plus anciens et les plus nobles souvenirs se rattachent aux ruines importantes du château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron, bourg considérable, qui jadis faisait partie de l'ancienne province du Gâtinais, et appartient aujourd'hui au département du Loiret.

C'est donc faire œuvre intéressante que de rechercher, dans la poussière des siècles écoulés, ce qui s'est passé dans ces lieux maintenant presqu'oubliés. La connaissance des personnes qui les ont habités et des événements qui s'y sont accomplis ne peut manquer de faire plaisir à ceux qui aiment l'histoire de nos institutions locales, et donner à tous de salutaires enseignements.

En l'absence des titres originaux, depuis longtemps disparus, il était difficile de rapporter d'une manière absolument précise tous les faits qui se sont succédé dans cette citadelle, durant plus de cinq cents ans. Nous avons cependant été assez heureux pour pouvoir, à l'aide de pièces de seconde main, mais portant néanmoins le caractère de la certitude historique, reconstituer la série à peu près complète des seigneurs de ce château-fort.

Cinq grandes familles, des plus illustres de France, ont successivement possédé le donjon de Saint-Maurice, comme on l'appelle dans le pays ; ce sont les Courtenay, les Bracque, les Chabannes, les Coligny et les Montmorency. C'est en suivant l'ordre chronologique de leurs gestes en ce lieu que nous pourrons en recomposer l'histoire, et faire revivre son existence séculaire.

I

LES COURTENAY

Le plus ancien des historiens du Gâtinais, Don Morin (dans son *Histoire du Gastinois*) dit que le château-fort de Saint-Maurice sur le Laveron fut bâti par un chevalier nommé Renaud, sur lequel il ne donne du reste aucune autre indication.

De l'étude comparée des documents relatifs à cette époque, il ressort que ce Renaud était le second fils de Milon de Courtenay, fondateur de la dynastie des princes de Courtenay, qui posséda, pendant plusieurs siècles, la plus grande partie du Gâtinais.

Milon fut seigneur de Courtenay, de Châteaurenard, de Saint-Maurice et autres lieux. Il fonda, en 1124, l'abbaye de Fontaine-Jean et en dota richement plusieurs autres. Il bâtit le château-fort de Châteaurenard, pour protéger la ville qui faisait partie de son apanage. Il en construisit même un second de moindre importance, qui reçut le nom de Bas-Châteaurenard, dans la vallée, sur les bords de l'Ouanne : il mourut en 1127, et fut inhumé dans l'église abbatiale de Fontaine-Jean.

Son fils aîné, Guillaume de Courtenay, lui succéda dans la possession de ses vastes domaines. Il mourut en 1148, sans postérité, en Palestine, à la deuxième croisade, où il avait accompagné le roi de France, Louis VII, dit le Jeune, et fut, comme son père, inhumé à Fontaine-Jean.

Son frère Renaud, qui était aussi allé à la même croisade, revint en hâte en France, pour prendre possession de l'héritage des Courtenay. Il fut alors seul maître de leur vaste patrimoine, et se trouva seigneur de Courtenay, Châteaurenard, Saint-Maurice-sur-Aveyron, Montargis, Champignelles, Bléneau, Tanlay, Charny, Chantecoq et autres terres dans le Gâtinais et le Senonais.

Pour assurer la défense de ses domaines, ayant déjà plusieurs forteresses à Courtenay, Châteaurenard, et ailleurs, il en construisit d'autres, et parmi elles, au dire de dom Morin, celle de

Saint-Maurice, qui continuait la série des postes fortifiés, destinés à protéger ses nombreuses seigneuries.

Le château-fort de Saint-Maurice, édifié vraisemblablement vers l'année 1150, s'élevait sur le plateau qui domine l'étroite vallée de l'Aveyron.

Il avait la forme d'un carré allongé, dont la longueur était double de la largeur. Une épaisse muraille formait son enceinte, protégée elle-même par un fossé large et profond, rempli d'eau. Des tours bâties de distance en distance, et à chacun de ses angles, en augmentaient la puissance. Ce qui contribuait surtout à le rendre imprenable, c'était le formidable donjon construit à l'angle nord-ouest de l'enceinte fortifiée.

A la différence de la plupart des donjons qu'on voit dans les châteaux-forts du moyen âge, consistant en une seule tour plus ou moins large et haute, comme celle qui se dresse encore au milieu des ruines du château de Châtillon-sur-Loing, celui de Saint-Maurice a la forme d'un octogone régulier de plus de vingt mètres de diamètre. Sa muraille de trois mètres d'épaisseur, est faite de gros cailloux de silex qui abondent dans le pays. Ces silex sont noyés dans un mortier d'une telle dureté, qu'aujourd'hui encore il est plus facile de briser le caillou que de le faire sortir du bloc où il est incrusté. Cette muraille du donjon est parcourue dans tout son pourtour intérieur de galeries ou couloirs qui mènent à des caveaux, niches et celliers creusés dans son épaisseur, comme des casemates, où se conservaient les armes et les vivres nécessaires aux habitants du château. Un appareil de belles pierres carrées, fort dures, recouvrait toute la surface extérieure de cette muraille, comme celle de la forteresse entière, et lui donnait un magnifique aspect de régularité et d'indestructible solidité.

Mais ce qui formait la caractéristique propre de ce donjon, caractéristique que nous n'avons retrouvée nulle part ailleurs, c'est qu'à chacun des angles de cet octogone s'accolait une tour ronde, construite de la même manière. Il y en avait donc huit, plus deux semblables, encadrant la poterne qui lui donnait entrée du côté du couchant. Enfin, tout cet ensemble était

entouré de son fossé propre, large et profond comme celui du château, avec lequel il s'abouchait à ses deux extrémités.

C'est cette accumulation formidable de moyens de défense qui, frappant l'imagination populaire, lui fit donner le nom de l'Infernat.

Plus tard, nous ne savons pas à quelle époque, et sans doute à l'imitation de ce que Milon de Courtenay avait fait à Château-renard, un second château, de bien moindre importance, fut construit dans la vallée, vis-à-vis de l'église de Saint-Maurice, sur la rive gauche du Laveron. On le nomma aussi l'Infernat, et il y eut ainsi au nord de ce bourg l'Infernat d'en Haut, et à son midi l'Infernat d'en Bas.

De ce dernier, qui appartint quelque temps à Jacques Cœur, le célèbre argentier du roi Charles VII, il ne reste plus depuis longtemps que quelques parties des fossés dont il était entouré.

Le donjon de l'Infernat d'en Haut était spécialement destiné à la défense. Il logeait la garnison, les veilleurs, et renfermait les armes avec les vivres. Dans l'enceinte du château même, s'élevaient des logis pour l'habitation du seigneur et de ses gens, une chapelle, des granges, celliers, écuries, et tout ce qui était nécessaire à la vie. La tradition des vieillards prétend que de longs souterrains partaient de ce château dans diverses directions, et s'étendaient au loin sous la campagne, allant même jusqu'à Châtillon-sur-Loing, pour mettre les deux forteresses en communication l'une avec l'autre. Nous n'avons jamais pu constater l'existence de ces souterrains.

Renaud de Courtenay mourut en 1160. Il ne laissait qu'une fille, Elisabeth, qu'il avait mariée en 1150 à Pierre de France, sixième fils de Louis VI le Gros. Comme Renaud n'avait pas de fils, continuateur de son nom, il avait exigé que Pierre, son gendre, en échange des immenses domaines qu'il lui donnait avec la main de sa fille, prît le nom de Courtenay; ce qui fut fait.

Pierre de Courtenay fut donc le deuxième seigneur du château de Saint-Maurice, de 1160 à 1183, année où il mourut, et fut inhumé dans l'église du monastère de Fontaine-Jean, qu'il avait comblé de ses bienfaits.

Son second fils, Robert Ier de Courtenay, lui succéda dans la possession de ses vastes propriétés. Il avait épousé Mathilde de Mehun, avec laquelle il vint souvent habiter son château de Saint-Maurice.

Avant de partir avec saint Louis, pour la croisade contre les Infidèles, Robert de Courtenay partagea ses biens entre ses enfants. Il mourut en 1239.

Philippe de Courtenay, son fils aîné, hérita des seigneuries de Saint-Maurice, Châteaurenard et autres lieux. Comme il mourut sans avoir été marié, sa succession échut à Pierre II de Courtenay, son frère, qui épousa Pétronille de Joigny.

Pierre II, en mourant, ne laissa qu'une fille, Aimée de Courtenay, qui entra naturellement en possession de tous les biens paternels.

Elle épousa, vers 1260, Robert, comte d'Artois, neveu de Louis IX, qui devint ainsi seigneur de Saint-Maurice.

Par suite d'alliances matrimoniales, dont il est difficile de suivre la série, cette seigneurie entra dans le patrimoine de Jean Ier de Melun, fils d'Adam IV de Melun, déjà seigneur de Châtillon-sur-Loing, d'Aillant, de Fontenouilles, lequel avait huit enfants.

Jean Ier de Melun en eut neuf de son côté.

Un de ses petits-fils, appauvri par le morcellement du domaine paternel, résultant d'une si nombreuse progéniture, vendit le château et la terre de Saint-Maurice à Nicolas Bracque, son cousin, en 1373.

La seigneurie de Saint-Maurice-sur-Aveyron sortit alors de la famille des Courtenay, qui l'avait possédée 223 ans, pour entrer dans celle des Bracque.

II

LES BRACQUE

Nicolas Bracque était le second fils d'Arnould Bracque, très riche bourgeois de Paris. Philippe VI de Valois l'avait en grande amitié, et lui donna des lettres de noblesse en 1340, avec le titre de chevalier. Nicolas acheta successivement les seigneuries de Châtillon-sur-Loing, de Dammarie-en-Puisaye, d'Aillant-sur-Milleron et Saint-Maurice-sur-Aveyron. Cette dernière acquisition fut approuvée par lettre patente du roi en 1173. Il posséda encore les domaines de Nogent-le-Petit (Seine-et-Marne), de Luzarches, de Souvigny, de Soisy et de Courcelle-le-Roi, où il habita de préférence. Il fut ministre de Philippe VI de Valois, puis de Jean le Bon, et mourut à Paris, le 15 août 1388.

Jean de Bracque, fils de Nicolas et de Jeanne de Senlis, sa femme, succéda à son père dans les hauts emplois qu'il avait occupés, et dans la possession de tous ses biens. Il avait été élevé avec le Dauphin, depuis Charles V, et devint son chevalier d'honneur.

Jean de Bracque aimait beaucoup son domaine de Saint-Maurice. Une curieuse charte de 1401, aux Archives Nationales à Paris, nous donne d'intéressants détails sur la vie seigneuriale menée au château à cette époque.

Souvent, dans les vacances que lui laissaient ses fonctions à la cour, Jean de Bracque venait habiter son donjon, et s'y trouvait nécessairement en rapport avec les moines de Fontaine-Jean, ses voisins.

Plusieurs litiges, provenant de ce voisinage, s'étaient élevés entr'eux. Il s'agissait du partage d'un trésor trouvé près d'un moulin situé sur un territoire contesté, puis d'un bois de justice dressé trop près de l'abbaye, et enfin, du prêt d'un cheval, de filets à pêcher, et de poissons donnés aux gens du château. Il était aussi question, dans cet acte, d'un grenier que

Nicolas Bracque avait loué aux moines, au-dessus des étables de sa basse-cour, et de terres que ceux-ci lui avaient prises en location. Cette charte nous apprend en dernier lieu qu'il y avait une chapelle dans l'enceinte du château. Le seigneur avait emprunté aux moines un missel, pour y dire la messe, et celui-ci ayant été perdu, les religieux en réclamaient le prix, qu'ils évaluaient à 40 écus d'or de ce temps, soit 1,540 francs de notre monnaie.

Comme des rapports de grande bienveillance existaient entre les deux parties, tout fut facilement réglé à l'amiable, et confirmé par acte scellé du sceau royal, le 21 mars 1401.

Jean de Bracque mourut en 1406. De son mariage avec Jeanne de Courcy, il avait eu deux enfants, Marie et Blanchet. Celui-ci, qui fut seigneur de Saint-Maurice, épousa Jeanne, fille de Gaucher, seigneur de Châtillon-sur-Marne. Il en eut une fille unique, Jeanne, et mourut deux ans après la bataille d'Azincourt, en 1417, des suites d'une blessure qu'il y avait reçue.

Il y a environ viugt-cinq ans, on a découvert dans le chœur de l'église de Saint-Maurice-sur-Aveyron un caveau, dans lequel étaient renfermés trois cercueils de plomb, portant le nom de Bracque. Il y a donc tout lieu de croire que ces seigneurs avaient choisi ce lieu pour leur sépulture familiale.

Jeanne de Bracque hérita d'une fortune considérable ; mais ses trois mariages contribuèrent à la disperser et à amoindrir la part de chacun de ses enfants.

En 1418, elle épousa en secondes noces Pierre III de Courtenay, seigneur de Bléneau et de Saint-Brisson, chambellan de Charles VI. Elle fit aveu de foi et hommage, en 1422, en qualité de propriétaire des châteaux et seigneuries de Saint-Maurice, de Fontenouilles et Melleroy.

Jean IV de Courtenay, fils de Pierre III, lui succéda, en 1445, dans la possession des chatellenies de Saint-Maurice et de Champignelles. Mais ayant, par son inconduite, mangé tout son patrimoine, il vendit ses deux seigneuries, le 17 mai 1450, à Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII. Il mourut à Châtillon-sur-Loing, vers 1473, sans postérité et sans le sou.

Jacques Cœur devint donc propriétaire du château de Saint-Maurice, en 1450, et y séjourna à plusieurs reprises ; mais il le posséda peu d'années. Il fut accusé de malversation, tomba en disgrâce auprès du roi, et fut dépouillé de tous ses biens.

III

LES CHABANNES

Antoine de Chabannes, le rude batailleur qui combattit aux côtés de Jeanne d'Arc, fut juge et partie dans les procès qui accablèrent Jacques Cœur. Déjà comte de Dammartin, et seigneur de Courtenay, il devint irrévocablement maître de tous les biens que possédait le malheureux argentier, dans le Gâtinais et la Puisaye.

Dans un aveu qu'il rendit, en 1456, au duc d'Orléans son suzerain, il s'intitule seigneur de Saint-Maurice, de Saint-Fargeau, de Fontenouilles et de Melleroy. Cet acte énumère tous les droits et biens qui ressortissaient du château de Saint-Maurice, savoir : droits de chatellenie, de justice, de tabellionage, de bailliage, de cens et de rentes ; puis, les maisons, granges, colombier, métairies, masures, terres, prés, vignes, bois, herbages, four banal, moulin, boucherie, rivière et vassaux.

Antoine de Chabannes mourut à Paris, en 1488, le jour de Noël.

Son fils, Jean de Chabannes, chambellan de Charles VIII, hérita avec ses sœurs des biens de son père. Il eut la seigneurie de Saint-Maurice, pour laquelle il fit un aveu, le 28 janvier 1488, ce qui indique qu'il reçut cette seigneurie avant la mort de son père. Il en fit un second, dans les mêmes termes, le 8 octobre 1500.

Après la mort de sa première femme, Marguerite de Calabre, il épousa en secondes noces Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, fille aînée de l'amiral de Bourbon et de Jeanne de

Valois, fille naturelle de Louis XI. Peu d'années après ce mariage, en 1503, il mourut, et fut inhumé dans l'église de Saint-Fargeau.

Avoye de Chabannes, sa seconde fille, hérita du comté de Dammartin, avec les terres de Courtenay, de Saint-Maurice, etc. Mais comme elle était encore fort jeune à la mort de son père, Suzanne de Bourbon, sa mère, eut la garde-noble ou régence de ses biens, comme le constate un aveu qu'elle fit en 1503.

Cette dame, restée veuve, se plaisait à résider au château de Saint-Maurice. C'est là que, le 18 septembre 1510, elle fit son testament, et donna aux moines de Fontaine-Jean quarante sous tournois (environ cinquante francs de notre monnaie), en témoignage de l'estime qu'elle leur portait.

Plus tard, elle épousa Philippe Ier de Boulainvilliers, père de Philippe II de Boulainvilliers, que nous retrouverons plus loin.

Avoye de Chabannes, sa fille, entra en jouissance effective de son patrimoine vers 1505. Elle épousa en premières noces Edmond de Prie, dont nous avons un aveu, daté du 24 juin 1505, qui le dénomme comte de Dammartin, seigneur de Saint-Maurice, etc, à cause d'Avoye de Chabannes, sa femme.

Edmond de Prie étant mort sans laisser d'enfant, Avoye, sa veuve, épousa Jacques de la Trémoille, qui fit aussi aveu de foi et hommage de la chatellenie de Saint-Maurice, à cause de sa femme de qui il la tenait.

En l'année 1516, Avoye de Chabannes, ayant perdu son second mari, et n'ayant pas d'enfants, donna la plupart de ses biens, Dammartin, Courtenay, Champignelles, Saint-Maurice, etc., à Françoise d'Anjou, sa parente, en faveur de son mariage avec Philippe II de Boulainvilliers.

Elle mourut vers 1550.

Philippe II de Boulainvilliers, d'une illustre famille de France, devint, par son mariage avec Françoise d'Anjou, célébré à Cosne, le 15 octobre 1515, comte de Dammartin, sire de Courtenay, de Rozoy, de Saint-Maurice, baron de Champignelles, de Toucy, etc. Nous avons un aveu de foi et hommage qu'il prêta, le 17 février 1516, pour tous ces biens lui appartenant, à cause

de son mariage avec Françoise d'Anjou, donataire d'Avoye de Chabannes.

Après sa mort, survenue en 1538, la chatellenie de Saint-Maurice demeura quelque temps entre les mains de sa veuve, comme le constate un aveu qu'elle fit le 27 octobre de la même année.

Puis, cette seigneurie fut achetée par la puissante famille des Coligny, dont le chef, Gaspard Ier, possédait déjà Châteaurenard et Châtillon-sur-Loing.

IV

LES COLIGNY

En l'année 1550, nous trouvons la seigneurie de Saint-Maurice entre les mains du fameux Gaspard II de Coligny, amiral de France, né le 16 février 1517, un des plus ardents défenseurs de la Réforme en France. Il rendit foi et hommage au roi Henri II, le 20 mai 1552, pour ses domaines de Châteaurenard, Châtillon-sur-Loing et Saint-Maurice-sur-Aveyron. Il remplit le château et le bourg de ce dernier lieu, comme il l'avait déjà fait pour les deux autres villes, de soldats huguenots qui molestèrent durement les habitants catholiques, et allèrent jusqu'à incendier plusieurs maisons.

Coligny fut massacré avec les principaux chefs de son parti, dans la journée historique de la Saint-Barthélemy, 24 août 1572. Le Parlement de Paris, par arrêt du 27 octobre suivant, prononça la confiscation de ses biens.

En conséquence de cet arrêt, Catherine de Médicis, reine douairière de France, fut mise en possession de ces domaines à titre de duchesse d'Orléans, comme l'attestent plusieurs lettres patentes données par Charles IX.

Les Huguenots furent chassés, et la tranquillité rendue au pays, sous l'autorité de la reine. C'est alors que les chanoines de l'église collégiale de Châtillon-sur-Loing, encore au pouvoir

des hérétiques, furent contraints de s'enfuir de leur ville, après avoir vu deux des leurs cruellement massacrés. Les uns cherchèrent un refuge dans les bois ; d'autres allèrent à Saint-Fargeau ; les derniers, enfin, se retirèrent dans le château de Saint-Maurice. Peu à peu, ils se rapprochèrent de ce dernier lieu ; et en mars 1573, ils s'y trouvèrent tous réunis. Ils passèrent là quelques années de tranquillité. Puis la paix, dite de Monsieur (mai 1576), ayant été signée, et le roi Henri III ayant rendu à François de Coligny, fils de l'amiral, les biens paternels réunis à la couronne, les chanoines quittèrent Saint-Maurice et rentrèrent à Châtillon, où ils eurent à relever de ses ruines leur église entièrement détruite dans la fureur des troubles religieux.

François II de Coligny entra donc en possession du château et des terres de Saint-Maurice, qui lui furent remis après cassation de l'arrêt porté contre son père. Il mourut à Châtillon-sur-Loing, en 1591.

Son second fils, Gaspard III de Coligny, lui succéda dans la maîtrise de ses biens. Mais malgré les efforts du roi Louis XIII et de son ministre Richelieu, pour maintenir l'ordre et la paix en France, les protestants unis à certains seigneurs, possesseurs de puissantes forteresses, ne cessaient pas de susciter des troubles, d'abuser de leur force pour molester ceux de la religion catholique, et braver l'autorité du roi. C'est ce qui arriva à Châteaurenard et aussi à Saint-Maurice-sur-Aveyron, retombé entre les mains d'un seigneur huguenot.

Aussi Richelieu ordonna-t-il de prendre et de raser ces deux châteaux-forts. Celui de Châteaurenard le fut en septembre 1623. Sans que nous ayons de date précise, il est probable que celui de Saint-Maurice le fut peu de temps après.

On établit des fourneaux de mine remplis de poudre à canon, de distance en distance, sous les épaisses murailles formant l'enceinte fortifiée. Pour le donjon, on en mit un sous chaque tour et sous chaque partie de muraille qui reliait l'une à l'autre. L'explosion de ces mines produisit de terribles ravages ; de longues et larges fissures ouvrirent de bas en haut les murailles

éventrées et les renversèrent à demi ; d'énormes blocs de pierre et de ciment, arrachés des tours, furent lancés dans les fossés, où on les voit encore. Mais telle était la solidité de la construction que ce qui ne fut pas détruit par le coup direct de l'explosion demeura debout à travers les siècles dans son inébranlable immobilité. Le donjon resta donc à peu près entier avec ses larges blessures, ses tours démantelées ; et depuis lors ce ne fut plus qu'une ruine grandiose qui, malgré son état de désolation, rappelle toujours son ancienne importance.

Désormais, quand nous parlerons de la chatellenie de Saint-Maurice, il ne sera plus question de sa forteresse, mais seulement de ses terres, droits seigneuriaux et dépendances de tout genre.

Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon, Saint-Maurice et autres lieux, mourut à Châtillon-sur-Loing, le 4 janvier 1646.

Son second fils Gaspard IV, né le 9 mai 1620, lui succéda dans la possession de ses biens et titres. Il périt jeune, en 1649, blessé au ventre d'une balle, au combat du Pont-de-Charenton.

Il avait épousé, en 1643, Elisabeth de Montmorency, fille de François de Montmorency, seigneur de Boutteville, qui eut la tête tranchée le 21 juin 1627, pour s'être battu en duel, malgré les édits royaux.

Elisabeth, veuve à 23 ans, sous le nom de duchesse de Châtillon, entra en possession des biens de son mari. Elle se remaria, en 1664, avec le duc Christian de Mecklembourg, dont elle n'eut pas d'enfants, et mourut en 1695, âgée de 69 ans.

Avant de mourir, la duchesse de Châtillon, par acte du 17 septembre 1694, fit donation des seigneuries et chatellenies de Châtillon, Aillant-sur-Milleron, Saint-Maurice, etc., à un de ses neveux qu'elle affectionnait particulièrement, Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, chevalier, troisième fils du maréchal de Luxembourg.

Il ressort de cet acte, signé Baudry, notaire, que la seigneurie de Saint-Maurice se trouvait alors divisée en deux moitiés, par suite de ventes antérieures.

La moitié, appartenant à la Duchesse, consistait en un château

en ruines, bois, prés, héritage, domaines et métairies en dépendant, avec les droits de haute, moyenne et basse justice, droits de cens et de rentes, portant aussi profit de lots et ventes, saisines, amendes et droits de retenue.

L'autre moitié de ce vaste domaine, située au levant de la paroisse, appartenait à un seigneur du nom de Thibotot, connu seulement par ses démêlés avec les moines cisterciens de Fontaine-Jean. (Dom Morin.)

V

LES MONTMORENCY

Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg eut pour première femme Marie-Anne de la Trémouille, héritière des familles de Royan et d'Olonne, dont il eut un fils ; et, pour seconde femme, Elisabeth Rouillé, veuve de Jean Bouchu. Il mourut en 1730.

Nous trouvons de lui un aveu de foi et hommage, pour les biens qu'il avait reçus par donations de madame la duchesse de Mecklembourg, du 17 septembre 1694 ; et un autre, relatif à la seigneurie de Saint-Maurice, du 17 mars 1697.

Encore vivant, Sigismond de Montmorency avait abandonné son duché de Châtillon et tous les biens en dépendant à son fils, Charles de Montmorency-Luxembourg, devenu ainsi duc de Châtillon et marquis de Rohan. Celui-ci, né en 1697, épousa Catherine Le Tellier, fille de Le Tellier, ministre du roi Louis XIV ; puis, en 1717, Angélique de Harlus, fille de René de Vertilly, maréchal des camps, dont il eut un fils, né en 1731.

Ce fils, Charles-Anne de Montmorency, succéda à son père dans tous ses titres et biens ; il fut, par conséquent, propriétaire de la seigneurie de Saint-Maurice, qui n'était plus dans ce temps-là qu'un domaine rural, loué à divers fermiers. Il mourut en 1777 ; il avait été marié trois fois.

Un fils issu de son premier mariage, Anne-Charles de Montmorency, marquis de Rohan, duc de Luxembourg et de Châtillon,

lui succéda dans la possession de tous ses biens. Il fut créé lieutenant général du royaume et pair de France. Il présida la noblesse aux États-Généraux de 1789, et mourut à Lisbonne, en 1805, pendant l'émigration.

A la grande Révolution de 1793, les terres de la seigneurie de Saint-Maurice furent vendues comme propriétés nationales, et trouvèrent facilement des acquéreurs parmi les gens du pays, à cause de leur grande fertilité.

. Quant à l'emplacement et aux ruines du château-fort, personne n'en voulut, parce qu'on ne pouvait en tirer aucun profit. Ils restèrent donc dans un état d'abandon lamentable. Les folles herbes, les ronces et les arbustes parasites les couvrirent bientôt de leur puissante végétation. Puis, comme personne ne veillait sur ces immenses débris, les gens de Saint-Maurice prirent l'habitude de venir en enlever des pierres, pour construire leurs maisons. Ces ruines devinrent ainsi une vaste carrière. Quand on avait tiré tout ce qu'on pouvait à hauteur d'homme, avec de longues perches armées d'un fort crochet de fer, on arrachait les belles pierres appareillées, qui formaient le revêtement du château et du donjon. Les murailles d'enceinte et une partie de celles de la grosse tour disparurent ainsi, durant l'espace de quarante ans.

Charles-Emmanuel de Montmorency-Luxembourg, fils du précédent, et dernier duc de Châtillon, né à Paris en 1774, succéda à son père dans ses titres et dans ce qui lui restait de ses biens. Après avoir passé quelques années en exil, il rentra en France en 1803; puis, sous la Restauration, il remplit différentes charges fort honorables. Il racheta, en 1816, le château de Châtillon, et acquit ensuite successivement les dépendances qui en avaient été détachées, cherchant ainsi à reconstituer le domaine de ses ancêtres.

C'est dans cet esprit qu'il se rendit acquéreur, à titre purement historique, de l'emplacement et des ruines du donjon de Saint-Maurice. Le reste des terres de cette antique seigneurie avait été vendu nationalement, par parcelles, à différents habitants, qui ne voulurent pas s'en dessaisir.

Le duc Emmanuel, comme on l'appelait, s'éteignit dans son château de Châtillon, le 5 mars 1861, à l'âge de 87 ans.

Il avait épousé, en 1847, Caroline de Loyauté, dont il n'eut pas d'enfants.

Celle-ci lui succéda donc dans la propriété de ses biens, et mourut sept ans après lui, en 1868. Le domaine de Châtillon échut alors à une proche parente de la duchesse, qui épousa le comte de Dauvet, et le lui transmit par son mariage.

Peu avant sa mort, le comte de Dauvet, qui n'avait pas d'enfants, vendit, pour la somme de 2,000 francs, le donjon de Saint-Maurice à Monsieur Salmon, propriétaire dans cette commune, dont il fut maire de 1871 à 1905. Pendant sa longue administration, M. Salmon acheva de démolir les derniers restes des murailles du château, nivela les terrains, et fit combler les vastes fossés, qui, au couchant, furent transformés en un large champ de foire, planté de beaux arbres.

Quant au donjon, il le garda intact, se bornant à faire briser, pour en vendre les pierres, les énormes fragments de murailles tombés dans les fossés, lorsque cette forteresse fut démantelée; il créa un jardin et un verger d'arbres fruitiers sur la large plate-forme du donjon; ce qui prouverait que cette énorme construction n'avait ni salles, ni souterrains dans sa partie inférieure, mais avait été remplie, jusqu'à une partie de sa hauteur, avec la terre extraite des fossés qui l'entourent.

Après la mort de M. Salmon, survenue en 1906, ses enfants vendirent ses biens, et avec eux le donjon.

Ces restes imposants furent acquis, en 1907, par M. Villette, industriel parisien, retiré à Saint-Maurice-sur-Aveyron. Ami des belles antiquités, et séduit par le grand air de ces ruines, il les fit enclore d'une enceinte protectrice, et débarrasser de la végétation parasite qui en cachait les proportions grandioses, afin d'en faire une attraction vers le bourg de Saint-Maurice, et de permettre au voyageur d'évoquer en leur présence le souvenir des nobles familles qui ont si longtemps habité ces lieux.

E. JAROSSAY.

JEANNE D'ARC ET LA MUSIQUE

en Angleterre

C'est une remarque qui a été certainement déjà faite. Entre tous les peuples étrangers dont les littérateurs ont écrit sur Jeanne d'Arc, c'est le peuple anglais, celui qu'elle a vaincu, qui lui a, sans contredit, rendu le plus loyal hommage.

Dès la fin du XVIe siècle, Shakespeare lui-même, dont le drame de Henri VI ne travestit que trop l'histoire de la Pucelle, ne met-il point dans la bouche du roi Charles VII ce cri qui est, aujourd'hui, bien de circonstance :

No longer on Saint Denis will we cry
But Joan la Pucelle shall be France's saint.

et qui peut se traduire littéralement ainsi :

Saint Denis, ce cri-là nous ne le dirons plus,
Car la Pucelle, un jour, sera sainte de France.

L'art musical anglais, dans ses productions même les plus étranges, va nous amener à faire une constatation pareille. Quand je dis l'art musical, il faut s'entendre ! Je ne sache pas que la musique pure ait beaucoup chanté Jeanne d'Arc en Angleterre. Les deux seuls grands symphonistes que la Grande-Bretagne puisse réclamer à peu près pour elle, Haydn et Haendel, n'ont jamais rien composé sur Jeanne d'Arc, et si on peut, en cherchant bien, dénombrer environ, depuis le XVIIIe siècle, une douzaine d'œuvres musicales anglaises sur la Pucelle, sur ce total, ce ne seront ni une sonate pour piano de Bennett, en 1873, ni une gavotte, en 1890, de Scotson Clark, ni, enfin, en 1892, une marche de Henri VI, composée par Stanley Cooper, qui nous diront, d'une façon bien claire,

le sentiment de leurs auteurs sur la libératrice de la France ! Ils l'ont chantée ; c'est tout ce que nous en pouvons savoir et c'est déjà bien.

Pour savoir des musiciens, autrement qu'au travers des brumes forcément imprécises de la mélodie ou de l'orchestration, leur façon de comprendre la Pucelle, nous ferons bien de consulter surtout ceux qui ont écrit leur œuvre sur un poème et qui, en le traduisant en musique, se sont appropriés les sentiments que le librettiste avait mis dans son texte.

Dès 1822, paraissait un mélodrame en trois actes et en prose dont l'auteur eut quelque renom ; il s'appelait Fitz-Ball. Son œuvre est fort respectueuse de la vérité, ainsi qu'en témoigne la préface historique dont il la fait précéder ; seul, le dénouement est de pure invention : Jeanne, sorcière, est condamnée au feu et monte sur le bûcher ; tout à coup, le Roi Charles VII fait irruption à la tête des troupes, délivre la Pucelle et fait ses bourreaux prisonniers !

Ce dénouement, en Angleterre, ne constitue-t-il point un très précieux hommage ? Cela est incontestable, parce qu'il fut évidemment imposé à l'auteur par le public qui le consacra par un succès durable. La pièce, en effet, réussit au point qu'on la reprit, à la scène, dix-sept ans après. Deux musiciens y mirent tour à tour, l'ornement de leur art : Balfe, en 1822, et Nicholson, en 1839. Malheureusement, leur œuvre ne nous est point parvenue. Elle fut, d'ailleurs, peu considérable ; une romance champêtre chantée par « Lucelle », une sœur de Jeanne, un duo et un chœur, et c'est tout. Le reste se bornait à quelques airs de musique de scène pour accompagner l'entrée et la sortie des cortèges. Restée manuscrite, la partition était en location chez l'éditeur de la pièce, mais, comme on la louait rarement, il l'a mise aux vieux papiers. C'est regrettable, mais regrettablement définitif.

En 1853, un compositeur, Lindsay Sloper, éditait une romance dramatique intitulée *Joan in prison*. Le morceau est honorable et bien dans la note de ce temps, où les concerts aimaient à voir une étoile du chant venir à l'avant-scène

s'épandre en mélodies, où le tempérament dramatique du chanteur se faisait valoir en dehors des dépenses onéreuses de décors ou de costumes. Là, encore, le caractère de Jeanne est religieusement respecté. Elle regrette sa vie de pastoure et aspire à la gloire céleste : « Seigneur, quand les flammes tordront ma chair, enlevez mon âme auprès de vous ! »

En 1872, 1887, 1891 et 1893, quatre œuvres développées parurent sous la forme de la Cantate, ce que nous pourrions appeler la symphonie avec chœurs.

De celle de 1872, nous ne savons que peu de chose, c'est qu'elle eut du succès à Londres et à Brighton. Son auteur s'appelait Fred Cowen.

Robert Gaul a publié la sienne en 1887. C'est une partition importante de cent vingt pages, d'une musique correcte, mais un peu froide. Mais nous y trouvons une idée directrice fort gracieuse : l'épopée y est divisée en quatre « Mai ». 1428, Vaucouleurs, le Mai de l'Inspiration ; 1429, Orléans, le Mai de la Victoire ; 1430, Compiègne, le Mai de la Chute ; 1431, Rouen, le Mai du Sacrifice.

La cantate de 1891, œuvre de Henry Grey, célèbre plus spécialement, chez Jeanne, la vertu patriotique. Aux Anglais qu'il veut réveiller de leur passion pour l'or le poète donne Jeanne en exemple : « Pour Jeanne nous brandissons nos épées « et nos lances ! Nous combattons, aujourd'hui, pour Jeanne et « pour la France ! Hurrah ! » N'est-ce pas là une belle leçon ? Pour Orléans, elle est d'autant plus remarquable que, afin d'orner les six tableaux de l'ouvrage d'un décor approprié, le « manager » du Music-hall, qu'était le théâtre des Variétés de là-bas, prit six toiles de fond, dont voici la nomenclature : 1° *Domrémy et la vallée de la Meuse*, d'après un dessin de Pensée ; 2° *La Vision de Jeanne d'Arc*, tableau bien connu de Benouville ; 3° *Une Vision* encore, peinture de Raymond Balze, à Paris ; 4° *Marche guerrière*, d'après un bas-relief de Vital-Dubray ; 5° *Jeanne d'Arc au bûcher*, d'après le tableau du musée de Rouen, et 6° *La statue de Jeanne d'Arc, de Gois*, comme centre de l'apothéose finale.

Enfin, tout récemment, Arthur Somervell composait, en 1893, une cantate, pour voix de femmes, qui se termine par une sorte d'appel à la liberté : « Enflammons l'âme de la « France défaillante ; En avant pour le droit, pour l'honneur ! « Remettons en sa place l'antique nation et sa liberté ».

Ces diverses formes musicales n'ont rien d'absolument spécial à l'Angleterre. On retrouve partout la symphonie, la cantate, 'air de danse ou le morceau de bravoure. Mais il n'y a qu'en Angleterre, à Londres, tout particulièrement, et dans ces théâtres d'ordre inférieur qu'on appelle des Music-halls, que l'on rencontre ce que l'on intitule un « Burlesque ». Ce n'est point notre opérette, c'est plus trivial ; c'est moins encore l'opéra-bouffe, l'opera-buffa des Italiens ; ce n'est pas davantage l'opéra-comique, notre genre « éminemment national », mièvre peut-être, mais toujours sérieux, musicalement au moins. Burlesque se traduirait assez exactement par le mot « farce », mais cette farce spéciale qui consisterait à prendre Jeanne d'Arc comme thèse générale d'une œuvre pour en parler ensuite le moins possible, en quelque sorte accessoirement. Nous avons vu quelque chose comme cela à Paris, dans certaine revue de fin d'année, où, à titre de parodie, Jeanne d'Arc n'était qu'un personnage destiné, par sa beauté intrinsèque, à faire disparate avec la bouffonnerie de l'actrice qui la personnifiait momentanément.

Or, nous avons rencontré, à Londres, deux de ces burlesques. L'un est déjà ancien, car il date de 1869, époque où il fut joué avec succès au Royal-Strand. Les vers, semés de calembours intraduisibles en français, sont de W. Brough, et la musique, — composition, choix et arrangements, — de Fr. Musgrave. Vous saurez ce qu'elle peut être, quand vous aurez vu dans le livret un des couplets de la scène III chanté sur l'air des *Pompiers de Nanterre* et un autre sur celui de *Geneviève de Brabant*. La mise en scène est aussi burlesque que la musique. Tous les rôles d'hommes sont tenus par des femmes, tel le « jeune et beau Dunois », et celui de Jeanne par un homme dont voici le portrait : « The maid of Orleans, a girl of the

« period, a strong-minded woman who ignores matrimony to « save King Charle' s patrimony ». Matrimoine, Patrimoine, voilà le genre des calembours, et, celui-là, au moins, on peut à peu près le traduire. Eh bien, cette farce, qui ressemblerait assez aux irrespectueuses parodies de l'antiquité païenne d'Offenbach, se termine mieux qu'elles, car Jeanne d'Arc, condamnée au feu, est épargnée et l'argument de la pièce nous prévient que « toutes choses s'arrangent pour arriver à un résultat satisfaisant ».

C'est une œuvre du même genre qui a été jouée, en 1892, à l'Opéra-Comique, puis au Gaiety-theatre. *Joan of Arc or the Maid of Orleans*, pour les paroles de MM. Shine et Ross, et pour la musique de M. Osmond Carr. Là, la fantaisie est plus échevelée encore. Domrémy s'appelle Do-ré-my ; Chinon, Chignon. Comment Talbot, Buckingham et Salisbury vont-ils à Monte-Carlo ? Pourquoi y dansent-ils la Gigue ? Mystère ! Tout cela est-il donc irrespectueux et pour le seul plaisir de l'être ? Non. Les auteurs ont écrit, à leur farce, une préface en vers, très sérieux cette fois, et ils y déclarent solennellement que, s'ils se réclament de la liberté qu'Aristophane prenait jadis avec l'Olympe, pour se servir comme thème d'un nom bien connu, ils se défendent hautement de mépriser le personnage. « Elle est, disent-ils, et elle reste la grande Française, qui nous battit voilà bien longtemps, la Vierge paysanne et l'Ange de la France. » Rien que par le contraste, n'est-il pas vrai de dire que l'hommage n'est point banal !

Il est, d'ailleurs, dans la tradition constante de l'Angleterre. Nous avons vu ce que pensait Shakespeare au XVIIe siècle ; au XIXe, Shine et Ross pensent encore de même. Nous en trouverons, au XVIIIe, une expression pareille dans un ouvrage musical tout à fait curieux.

En 1778, en France, à Marly, devant leurs Majestés royales, on représentait une pantomime intitulée : Le Fameux siège d'Orléans (1), dont l'auteur, croit-on, fut Reynard de

(1) Bibl. d'Orléans. B. J. 62.

Pleinchesne, gouverneur des pages du Roi. Les gestes des acteurs étaient soulignés par les flons-flons d'un orchestre qui jouait des airs connus, tels que « Trop de pétulance gâte tout » ou encore « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ». Cette pantomime eut grand succès, car elle fut donnée au public au théâtre de Nicolet et elle réussit au point que Robert Southey, dans la préface de son poème célèbre sur Jeanne d'Arc, écrivait en 1795 que tout Paris s'y ruait en foule.

A ce propos, Southey continue : « Je puis ajouter qu'après la « publication de mon poème, une pantomime, sur le même « sujet, fut jouée au théâtre de Covent-Garden. L'héroïne, « comme Don Juan, était saisie par les démons et précipitée « toute vive aux enfers. Si je mentionne cela, c'est parce que « les sentiments des spectateurs furent révoltés par une pareille « catastrophe — *a such a catastrophe.* — Alors, après peu de « nuits, ce furent des anges qui vinrent au dénouement pour « l'enlever au ciel. » Le sentiment public était si fort qu'il contraignait, sous peine d'insuccès, l'impresario à le satisfaire.

J'ai été assez heureux de retrouver, au British Museum, la musique de cette pantomime. Elle est de W. Reeve, sur des paroles de J. Cross. C'est un ballet, *ballet of action*, à la fois dansé et chanté. Musique agréable, d'ailleurs, dont les harmonies classiques et rudimentaires rappellent assez bien les cadences de Lulli. C'est, pour la musique Johannique, le morceau imprimé le plus ancien en date que je connaisse. Le morceau final du ballet, chanté par Mistress Clendining, est intitulé « La Pucelle victorieuse » et voici son dernier couplet :

Ta bannière flotte, haute et fière,
Ton bouclier brille de conquêtes
Et sur nous tu répands de célestes lueurs,
O Pucelle victorieuse !

On reproche souvent aux Anglais leur égoïsme en tant que nation. Pour Jeanne, la grande Française, ils ont mis de côté ce vilain défaut : c'est là un miracle humain qu'il nous est très doux de lui voir opérer.

E. Huet.

NICOLAS AUDEBERT

(1556-1598)

Quelques travaux récents (1) ont rappelé l'attention sur les Français qui, au XVIe siècle, ont été étudier en Italie et en ont rapporté ce merveilleux mouvement littéraire qui s'est appelé la Renaissance.

Parmi ces amoureux de la civilisation et de la langue italienne, deux Orléanais se sont distingués, les Audebert, le père et le fils ; et ils ont laissé dans l'histoire des traces fort curieuses. Les écrivains locaux ne les ont pas négligés (2) ; mais ils ont ignoré plus d'un détail de leur vie, qui constitue pourtant leur part de renommée, assez originale.

Germain, né à Orléans, vers 1520, vit éclore de bonne heure sa vocation d'humaniste. Dès 1539, il partait pour l'Italie, et s'installait à Bologne, où il passa trois ans. Il y eut pour maître Ugo Buoncompagni, qui fut plus tard pape sous le nom de Grégoire XIII. Ses condisciples étaient Antoine Senneton, le futur président au parlement de Metz, Pierre de Villars, évêque de Mirepoix et archevêque de Vienne, Charles de Lamoignon, conseiller au parlement de Paris, maitre des requêtes, et son fils Pierre, le savant médecin, Matteo Corti.

De Bologne, Audebert alla à Ferrare, où il fut admis parmi les beaux esprits qui formaient la cour littéraire de Renée de France, puis à Gênes, à Padoue, à Venise, à Naples, où il eut pour compagnon de voyage Philippe Hurault de Cheverny, le futur chancelier de France.

De retour à Orléans, Germain Audebert ne brigua pas les

(1) *Les Français italianisants au XVIe siècle*, par Em. Picot, t. II. — *Revue archéologique*, t. X, 1887, art. de M. de Nolhac.

(2) *Germain Audebert*, par M. Baguenault de Viéville.

honneurs; il vécut modestement, se contentant de la charge d'« élu », qu'il exerça pendant cinquante ans. Il faisait des vers latins et grecs, échangeant des correspondances avec Jean de Dampierre, Scévole de Sainte-Marthe, Odet de Tournebu. Sans être partisan fanatique de la Réforme, il était lié avec le bailli Groslot et quelques autres protestants d'Orléans, si bien qu'enveloppé dans leur disgrâce, il fut condamné en 1562 à être pendu; mais, la paix venue, il rentra dans sa ville natale, protégé par l'évêque Jean de Morvillier, dont il était un des familiers et auquel il adressait des vers. Ses seuls écrits furent des poèmes latins. Il célébra Florence dans un livre imprimé en 1583 chez un orléanais, Mamert Patisson, qui avait épousé la veuve de Robert Etienne, et précédé d'une épitre à Catherine de Médicis. Il publia deux ans plus tard le poème intitulé : *Germani Audeberti Aurelianensis, Roma*, et la même année sa fameuse œuvre en l'honneur de Naples : *Parthenope.*

Son fils, Nicolas Audebert, suivit ses traces. A dix-huit ans, il partit pour l'Italie, recommandé par le savant avocat Claude du Puy, qui était l'ami d'un autre humaniste orléanais, Pierre Daniel. Il écrivit un journal détaillé de son voyage, notant non seulement son itinéraire, mais ses impressions de chaque jour. Il se trouve que cette pièce importante est conservée aujourd'hui encore à Londres au British Museum parmi les manuscrits Lansdowne (n° 720).

Nicolas part d'Orléans le samedi 2 octobre 1573, accompagné jusqu'à Lyon par un maréchal des logis du roi, nommé Pignerelle. Il sort par la porte du Pont, dit le journal, tourne à gauche et passe par les villages de Sandillon à 2 lieues et demie, Férolles, 2 lieues plus loin, Tigy, 2 lieues encore, puis Bouteilles et Sully, où il s'arrête pour dîner et admire l'enceinte, la tour et le château; puis il va à Cosne, où il rencontre de nouveaux amis de voyage, à La Charité, à Lyon, où il séjourne quelques jours; et il gagne Bologne par le Mont-Cenis. « Mercredy 3e de novembre » : Description de *Bologna la Grassa*. Puis, Padoue, Pise, Lucques, Florence, Rome, Naples, Capoue, Ravenne et Venise, pour revenir à Bologne, son centre principal, d'où le

vieux Piero Vettori (*Petrus Victorius*) qui y avait reçu autrefois son père, expédie d'Orléans à Nicolas, pour lui donner des nouvelles de son fils, des épitres latines, qui ont été publiées à Florence dès 1586 et que M. P. de Nolhac a très heureusement retrouvées.

Par un singulier hasard, Audebert avait rencontré en Italie, « entre Bolsena et Montefiascone », un jeune Orléanais, « monsieur Brachet, fils de Monsieur de Pormorant », dont notre collègue M. le baron de Larnage nous entretenait récemment (1). C'était le fils de Jean Brachet, seigneur de Pormorand, et de Froville, écuyer, secrétaire du roi, maire d'Orléans en 1569-70, qui avait épousé Antoinette Hennequin, sœur d'un président au parlement de Paris. Il mourut jeune, et avait été précédé en Italie par plusieurs membres de sa famille, entr'autres Antoine Brachet, qui a encore son tombeau à Pavie dans une des cours de l'Université.

On peut supposer quel profit le jeune étudiant tira de son séjour en Italie. Mais son père le réclamait; Nicolas lui avait toujours été fidèlement soumis : il vint le retrouver à Orléans au printemps de 1578. Il lui fit même le plus grand sacrifice qu'un poète pût accomplir. Il avait rencontré une jeune fille qui lui plaisait particulièrement; mais le mariage contrariait son père, qui lui en représenta les inconvénients. Il fit droit aux remontrances, et, en abandonnant son projet, se contenta d'écrire sur sa malheureuse aventure un sonnet en italien et en français, qui est resté dans un recueil manuscrit de la bibliothèque nationale (Ms lat. 8143, fol. 39).

Voici la version française :

Amour avoit jà mon cœur enflamé
Et jà feru j'estois de ses sagettes,
Quand conseil prins envers vous, qui sage estes.
Vous, me voiant de tel feu allumé,

(1) *Bulletin de la Société archéologique* du 2e trimestre de 1908

Et quasi prins mon cœur : « Enfant amé,
Me dites-vous, tout beau, et ne te gectes
De ce trompeur mariage aux subjectes
Servilitez ; mais va-t-en cependant
Estudier, plus grand heur attendant. »

Pardonnez-moy de grace, o mon seigneur,
Car d'obéyr puisque j'estois contrainct
A cest aveugle enfant, amour vainqueur ;
Mais votre bon conseil si m'ha refrainct
Et ha estaingt la flamme dans mon cœur.

Une autre pièce italienne sur la mort d'Odet de Tournebu, d'une inspiration plus agréable, est signée : Nicoló Audeberto, Orlienese.

Germain avait été anobli par Grégoire XIII en souvenir de leur rencontre à Bologne. Nicolas put être nommé, en 1582, conseiller au parlement de Bretagne, où il ne siégea guère. Il écrivait de petites pièces de circonstance, une par exemple sur la mort de Christophe de Thou, ou sur le tournoi poétique institué pour « La main » d'Estienne Pasquier. Il était de plus calligraphe très habile ; et les manuscrits dans lesquels il a transcrit de sa plume les œuvres de son père sont restés célèbres. Il avait écrit au dernier feuillet :

Contulit huic parvo natusque paterque labori,
Nempe manum natus, sed pater ingenium.

Le manuscrit de la « *Roma* », offert à l'époque au cardinal Farnèse, est resté à la bibliothèque de Naples.

Ces deux Orléanais, si semblables et si unis, furent à peine séparés par la mort. Germain mourut le 24 décembre 1598 ; Nicolas ne survécut que cinq jours à son père. Tous deux furent enterrés au cimetière de Sainte-Croix.

G. Baguenault de Puchesse.

ICONOGRAPHIE ORLÉANAISE DE JEANNE D'ARC

LE PORTRAIT DE L'HOTEL DE VILLE

Ne, insalutatâ Hospite, transeas !

Quand, à Rouen, la Pucelle d'Orléans eut été brûlée, les Orléanais reconnaissants, pour honorer sa mémoire bénie, se firent un devoir de posséder, sous leurs yeux, la représentation de leur Libératrice, qu'ils avaient vue, de leurs yeux, pendant seulement une quinzaine de jours.

Dès 1458, dans le monument expiatoire que les Dames et Demoiselles d'Orléans avaient fait ériger à leurs frais, ils avaient eu soin qu'à gauche de la Croix Jeanne d'Arc fût figurée par une statue de bronze.

Vers la fin du xve siècle, alors que ceux qui avaient combattu avec la Pucelle avaient disparu, en la façade de l'élégant Hôtel de Ville, que les Procureurs s'étaient fait construire par l'architecte Viart, ils plaçaient, sur une stèle adossée au mur donnant sur la rue de l'Aiguillerie, une autre statue, en pierre, de Jehanne la Pucelle (1).

Ici et là, Jeanne d'Arc était représentée tête nue, chevelure flottante, cuirassée et agenouillée.

Ne pas figurer la Pucelle avec des cheveux courts contredit singulièrement le dire du greffier, qui, *dans le livre noir* de la Rochelle, prétend qu'elle portait chevelure masculine, taillée en rond. Aussi nous hésitons à croire celui-ci, qui n'écrivit que sur ouï-dire, alors que nos pères, qui avaient vu de près l'Héroïne, n'admirent jamais, dans ses statues primitives, que des cheveux longs, conformes à son sexe.

(1) Cfr. *Un Monument inconnu de la Pucelle*, par M. L. Jarry. (Mém. de la Soc. archéol., t. xi, p. 295.)

Les contemporains de la Pucelle n'étant plus, leurs descendants maintinrent dans l'effigie de la Pucelle la tradition que leur avaient léguée leurs ancêtres.

En effet, au commencement du XVIe siècle, selon l'opinion commune, pour la Bannière de la Ville, qu'ils destinaient à être portée à la procession du 8 mai, nos échevins demandèrent au peintre (1) de se conformer dans la représentation de leur Libératrice, pour l'attitude, le costume et la coiffure, au modèle traditionnel.

En effet, l'artiste, dans son tableau, figure Jeanne agenouillée devant la Mère de Dieu, la tête nue, ornée d'une longue chevelure, les mains jointes en *Orante*, avec cuirasse, cotte de maille et jambières d'acier, l'épée, au côté, dans son fourreau.

Quelques années après, nos édiles décidèrent d'orner la salle du Conseil de leur premier hôtel de ville (2) d'un portrait, peint à l'huile, de leur Libératrice.

(1) Dans la *notice* du catalogue du Musée de Jeanne d'Arc, M. Mantellier attribue le double tableau à Léonard de Vinci, alors s'occupant de la construction du château de Chambord.

Plusieurs contestent que la Bannière de Ville soit une œuvre du commencement du XVIe siècle, et surtout qu'elle puisse être attribuée à Léonard de Vinci, qui habita Amboise de 1515 à 1519.

Néanmoins, selon une tradition, elle passe pour avoir été donnée aux Orléanais par le roi François Ier.

Quant à ceux qui prétendent qu'elle ne remonte pas au delà du roi Henri IV, ils ignorent que certains détails, sur lesquels ils appuient leur opinion, proviennent de certaines retouches, faites au XVIIIe siècle.

La Saussaye et Symphorien Guyon signalent la présence, dan Ste-Croix, de la « Bannière de la Ville : *Urbis vexillum, quo impressa Civitatis Aurelianensis figura, et Johanna, Puella Aurelianensis* ». Ces historiens n'en parlent pas comme si elle était récente. (*Notice sur le Musée de Jeanne d'Arc*, par MANTELLIER, p. 15.)

(2) A l'origine, les Procureurs de la Ville se réunissaient dans une des salles de l'abbaye de Saint-Sanson. Vers la fin du XVIe siècle, ils acquéraient l'hôtel des Créneaux ; sur son emplacement, ils faisaient construire, par l'architecte orléanais Viart, l'élégant Hôtel de Ville, où se trouve actuellement notre Musée de Peinture.

C'est André Thevet qui nous signale le *premier portrait de l'hôtel de ville* : il l'avait fait graver, en 1554, pour illustrer son ouvrage intitulé : *Les vrais pourtraicts et vies des hommes illustres, recueilllis par* ANDRÉ THEVET, *angoumoisin, premier cosmographe du Roy*, in-8°, Paris, 1554.

Ce portrait est encore de la manière traditionnelle, qui distingue ceux de la Bannière de ville et du monument expiatoire de la Pucelle,

Jeanne y est représentée à mi-corps, tête nue et ornée d'une chevelure à longues tresses, revêtue d'une riche armure damasquinée, tenant de sa main droite la hampe de sa bannière, et appuyant sa main gauche sur le pommeau de son épée.

Qu'est devenu ce précieux portrait, que Thevet affirmait être conservé, dans le « Trésor de l'Hôtel de Ville » d'Orléans ?

Nous ne savons.

Faut-il le chercher dans un petit panneau de bois, provenant de la vieille famille orléanaise des Montaran, et possédé maintenant par M. André Jarry ?

Peut-être : en tout cas, à rapprocher ce tableau de la gravure de Thevet, il s'y rencontre une *semblance*, qui peut servir à résoudre ce problème artistique, et peut-être à retrouver la *ressemblance*, c'est-à-dire la physionomie réelle de Jeanne d'Arc.

En effet, selon M. Dupuis, membre fondateur de la Société archéologique de l'Orléanais, dans ce tableau sur panneau de chêne, « la Pucelle a bien le type lorrain ; le visage est plus rond qu'ovale ; les pommettes des joues sont saillantes, les lèvres fortes ; le nez est droit et fort ; les yeux sont bleus, larges, à fleur de tête ; ses cheveux sont blonds (1) et longs, et

(1) Et non *noirs*, comme l'ont écrit, à distance, sur ouï-dire, le greffier de la Rochelle, et l'Italien Philippe de Bergame.

Nous n'oserions contredire l'auteur du portrait de Jeanne d'Arc aux *cheveux blonds* ; mais nous avouons qu'il y a là un problème, que le comte Oscar de Poli a tenté de résoudre dans un mémoire, ainsi intitulé : « Jeanne était-elle brune ou blonde ? » Il conclut que Jeanne était blonde, comme les Lorraines.

comme tressés en couronne sur le haut de la tête ; l'expression de sa figure est la douceur, la bonté ; la simplicité, une sorte d'étonnement... »

Puis, après cette description, il conclut qu'à « son avis, ce portrait n'ayant pas été fait d'imagination, s'il existe quelque trace de la figure de Jeanne d'Arc, c'est là qu'il faut la chercher » (1).

Jusqu'alors, dans la Pucelle, c'est la guerrière qui a été représentée.

Mais, vers le milieu du XVIe siècle, nos peintres, influencés par la cour pimpante, coquette et fringante des Valois, trouvent le costume de l'Héroïne trop sévère et sa pose trop hiératique ; et, rompant hardiment avec la tradition respectueuse du vrai, ils imaginèrent de revêtir Jeanne d'un costume civil, avec les atours d'une dame du grand monde.

Un événement politique fournit à l'un d'eux l'occasion d'inaugurer cette anachronique conception (2).

Il nous reste de cette époque un type de transition entre la première et la seconde manière de représenter Jeanne d'Arc.

C'est encore M. André Jarry qui a l'heur de le posséder.

Dans cette miniature sur vélin, Jeanne est en pied et de face ; coiffée d'un chaperon emplumé ; revêtue d'un justaucorps étoffé, que suit jusqu'aux genoux une courte jupe ; et portant jambières d'acier, avec souliers à la poulaine. La Pucelle tient de sa main droite une hallebarde, et appuie sa main gauche sur la garde de son épée, suspendue, dans son fourreau, à une ceinture de drap (3).

(1) Des *œuvres littéraires et artistiques*, inspirées par *Jeanne d'Arc*. (Mémoire lu au Congrès scientifique d'Orléans, 1852, p. 19 et 20.)

(2) Cfr. — *Etude sur deux anciens tableaux représentant la Pucelle d'Orléans et appartenant au* « Musée de Jeanne d'Arc », par L. Dumuys, conservateur du Musée, 1908, Orléans. Librairie Marron.

(3) Wallon. — *Vie illustrée de Jeanne d'Arc*, p. 434.

Lorsque le roi Henri III épousa, en Lorraine, Louise de Vaudemont (1575), un artiste lorrain (1) lui offrit le portrait de Jeanne d'Arc, compatriote de la Reine. C'était d'un gracieux à-propos.

A notre avis, c'est ce même tableau que Leurs Majestés, lors de leur joyeuse entrée dans leur bonne ville d'Orléans, (13 septembre 1576), offrirent aux maire et échevins, pour être placé dans l'Hôtel de Ville (2).

Un humaniste orléanais, s'inspirant de la provenance et du don royal, composa alors une dédicace, en six vers latins, que nos édiles, en 1581, firent retracer dans un cartouche, ménagé au-dessous du portrait (3) ; et cela en mémoire du royal donateur.

Dans cette peinture sur toile, dont l'auteur est resté anonyme, Jeanne d'Arc cesse d'être représentée en chef de guerre : debout, vêtue d'une robe blanche, manches à crevés, ceinture violette rehaussée de blanc, corsage lacé noir, violet sous le lacet, bordure de chemisette blanche, deux colliers en or, l'un à anneaux enlacés, l'autre à anneaux emboités ; coiffée d'un chaperon noir rehaussé de blanc et orné de plumes blanches, elle tient de la main droite son épée fleurdelisée, et de la main gauche un mouchoir de linon blanc (4).

Au-dessous se trouve le cartouche ajouté après coup : on y

(1) De là, sans doute, le costume lorrain, dont Jeanne d'Arc est revêtue.

(2) Entre les différentes hypothèses émises pour expliquer la provenance dudit tableau, nous adoptons celle que nous suggère le premier vers de la dédicace latine :

Virgo redit Gallo, muta vel imagine, fœlix!

(3) Sous le majorat de François Colas des Francs.

(4) A coup sûr, ce mouchoir est un contre-sens historique. Le mouchoir était inconnu au xve siècle ; introduit en France seulement en 1542, il devint à la mode surtout parmi les personnes de qualité. Aussi l'auteur du portrait de 1581 se crut obligé d'en tenir compte pour représenter la Pucelle, anoblie par le roi Charles VII. Vraimen c'était pousser trop loin les exigences de l'étiquette mondaine.

lit cette épigramme latine, qui, s'adressant au roi Henri III, loue l'antique Pucelle et la nouvelle Reine, comme étant toutes deux originaires de Lorraine :

IN ICONEM IANÆ VOCOLAURIÆ, VIRAGINIS AURELIÆ

VIRGO REDIT GALLO, MUTA VEL IMAGINE, FŒLIX,
QUAM NUMEN QUONDAM PATRIÆ, NON MACHINA, MISIT
SUBSIDIO. AUGURIUM, BONE REX HENRICE, SALUTA,
DE CŒLIS EXCITA TUIS VIRGO ALTERA VOTIS
FORTUNET REGNI AUSPICIUM ; LANCEMQUE RETRACTAT
UTRAQUE, UT ANTIQUUM TUA SŒCLA RECUDAT IN AURUM.

G. V. P. PP. 1581

Les initiales, sous lesquelles l'auteur de cette dédicace laisse à deviner son nom, ont multiplié les Œdipes. Ceux-ci, faute d'en appeler à l'érudition, n'ont pu déchiffrer l'énigme.

En effet, tout récemment, un érudit parisien, M. Supplisson, a, dans un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (n° 793 p. 532), d'abord trouvé le texte latin, qui a pour titre : Epigramme au Roi Henri III, à la louange de la Pucelle d'Orléans (1). Puis, il avait l'heur de découvrir la clef des énigmatiques initiales.

Cette clef, tant cherchée, ou plutôt faussée, il avait l'obligeance de la communiquer au zélé conservateur du Musée de Jeanne d'Arc, lequel s'empressait de la livrer au public lettré d'Orléans.

C'est dans son opuscule sur ce sujet que nous avons été heureux de la rencontrer, pour nous en servir à notre tour.

Donc les initiales G. V. G. PP. sont tout simplement les initiales des prénom, noms et qualité de l'auteur :

GERMANUS-VALENS-GUELLIUS PAIMPONIUS.

C'est-à-dire :

Germain Vaillant de Guélis, de Paimpont, le mot *abbé* est sous-entendu.

(1) Le M. S., daté de 1753, est intitulé : *Traités entre les rois d'Angleterre et d'Écosse.*

Ce personnage, originaire d'Orléans, était un ecclésiastique. Après avoir été, tout d'abord, abbé de Paimpont (diocèse de Rennes), puis prévôt de Saint-Aignan, chanoine de N.-D. de Paris (1580), doyen de Sainte-Croix d'Orléans, il succédait en 1585, sur le siège épiscopal d'Orléans, à Denis Hurault; il mourut en 1587, au château de Meung-sur-Loire, avant d'avoir fait sa joyeuse entrée dans sa ville épiscopale.

Docteur *in utroque jure*, Germain Vaillant était aussi un humaniste distingué, cultivant la poésie latine : aussi ne doit-on pas être surpris que nos échevins lui aient demandé la dédicace en vers latins du portrait de la Pucelle d'Orléans.

Néanmoins, il convient de le reconnaître, ses vers n'ont rien de virgilien ; le style manque de naturel et de simplicité ; il tourne tant à la préciosité qu'il est difficile de comprendre ce qu'il a voulu dire et partant de le traduire...

Vraiment, ce compliment au Roi ne méritait pas, ce nous semble, d'être fixé *ad perpetuum* à un portrait de Jeanne d'Arc.

Voici donc — non pas comme on devrait traduire — mais comment nous croyons pouvoir traduire l'épigramme latine du chanoine Vaillant de Guélis, qui, à notre avis, dépare le portrait de 1581, et dont l'antithèse outrée embrouille le sens grammatical :

Pour le portrait de Jeanne de Vaucouleurs,
l'Héroïne d'Orléans

La Pucelle revient en France, heureuse d'y être, même à l'état de muette image;
Elle qu'autrefois Dieu, et non quelque artifice humain, a envoyée au secours de la Patrie :
Bon Roi Henri, salue cet augure :
Qu'une autre Pucelle, venue du Ciel pour combler tes vœux,
Rende ton règne fortuné; et que ces deux pucelles, en y rétablissant la justice,
Ressoudent ton siècle à l'antique âge d'or!

Le portrait de 1581, s'étant détérioré, fut, vers 1690, sous le majorat de Marin-Bagaenault, soigneusement retouché.

Fut-ce alors que nos échevins conçurent le projet d'assurer la survie de ce portrait dans une copie, où la Pucelle n'aurait plus, à sa main gauche, ce malencontreux mouchoir chiffonné? En imposant cette suppression au peintre, encore anonyme, nos édiles faisaient preuve de goût et de convenance.

Le nouveau portrait, exécuté vraisemblablement au commencement du XVIIIe siècle, rappelle le premier ; mais il s'en distingue par des modifications de détail et de couleur, et aussi par l'inscription insérée dans le cartouche.

La tête de la Pucelle, inclinée vers la droite, est coiffée d'un chaperon, garni de velours violet, empanaché de plumes blanches, et assujetti, sous le menton, par un galon noir bouclé. Le cou, dégagé, est orné de deux colliers d'or superposés : l'un étroit et uni ; l'autre formé de larges maillons entrelacés.

Jeanne est revêtue d'une robe blanche, ample et plissée, serrée à la taille par une étroite ceinture et un corsage de même couleur, ouvert en carré, garni d'un empiècement violet, encadré de broderies, de larges galons noirs, et zébré d'un lacet de même nuance Les manches sont longues, larges à la partie supérieure, agrémentées de crevés et serrées aux poignets.

Mais, pour faire disparaître l'inutile et trivial mouchoir, l'artiste occupe la main gauche, en lui faisant tenir une épée, et la main droite s'élève, pour montrer le ciel (1).

Le cartouche, qui n'a rien de gracieux, est maintenu ; mais au compliment au roi du chanoine Vaillant de Guélis, on a substitué deux distiques latins (2), remarquables d'élégance et

(1) M. Léon DUMUYS, *op. cit.*, pages 5, 6, 7.

(2) L'auteur avait composé *trois* distiques : dans l'inscription, le second a été omis. Pourquoi? Nous ne savons.

Le voici :

ARMATÆ QUOD NON ACIES POTUÈRE, FAVENTIS
FRETA DEI AUXILIO, PRÆSTITIT ILLA MANUS.
(V. *Gradus ad Parnassum.*)

Ce distique manque littérairement, car il explique celui qui le suit.

de concision, et signés du nom de l'auteur, poète latin, hymnologue renommé à l'égal de Santeuil. Les voici :

INCLITA SIC OCULOS, SIC ORA VIRAGO FEREBAT
GALLORUM AVERSAS DUM REPARARET OPES...
. . . .
LIBERTAS URBI, REGNO LUX REDDITUR ; ANGLIS
EXITIUM : TANTI FEMINA DUX OPERIS !

COFFIN (1).

M. le chanoine Lemoine, directeur le l'école Sainte-Croix d'Orléans, traduit ainsi ces vers virgiliens :

Voilà quels yeux, quels traits eut la noble héroïne,
Qui sauva les Français, au jour de la ruine...
La ville est libre, heureux est le pays ; l'Anglais
N'est plus : A cette femme on doit tous ces bienfaits !

Mais les Orléanais, et surtout les descendants de ceux qui, comme Procureurs ou miliciens, s'étaient distingués pendant le siège, souhaitèrent d'avoir chez eux le portrait de la Pucelle. Nos échevins s'y prêtèrent volontiers, en autorisant peintres et graveurs à prendre une copie du « portrait de l'Hôtel de Ville » qui était le type envié et recherché.

Voici pourquoi nous retrouvons encore, par ci par là, maints exemplaires de ces copies et de ces gravures.

Ainsi, notre « Musée de Jeanne d'Arc » en possède trois copies, à dimension réduite, et avec certaines modifications de détails (2).

M. Eugène Jarry en a deux, dont l'une est médiocre, et l'autre, mieux peinte, a cela de remarquable que la chevelure de Jeanne est blonde.

Au château de Châteauneuf-sur-Loire, se trouve également une quatrième copie, que le propriétaire, M. de Saint-Gilles, vient de faire restaurer.

(1) COFFIN, successeur de Rollin, comme principal du Collège de Beauvais, mourut, en 1749, recteur de l'Université de Paris.

(2) Cfr. le *Catalogue du Musée Jeanne d'Arc.*

Une de ces répliques, faite, croit-on, au commencement du xvii[e] siècle, et achetée à Munich, a échoué dans la collection de la famille Jay, de Lyon. A en juger par une épreuve photographique (1), c'est bien une copie de notre portrait de 1581.

Jeanne y porte le même costume. Les modifications ne portent que sur les objets qu'elle a dans les mains. Au lieu d'avoir, dans sa main gauche, un mouchoir chiffonné, elle tient levée et au clair son épée ; de sa main droite, elle brandit une branche de laurier.

Pas de cartouche, au bas du portrait ; mais, au-dessus, ces deux mots, qui rappellent le début de l'inscription primitive :

Johannæ Vaucolauriæ.

La gravure sur cuivre et sur bois, par ses multiples exemplaires, a aussi popularisé le même portrait. Notre musée de Jeanne d'Arc en a recueilli plusieurs, signés Léonard Gauthier (1610) ; Leclerc (1612) ; Poinsard ; Charles David, Lemire (xviii[e] siècle) (2).

Les gravures sur bois ont pour auteurs l'imagier populaire Letourmy, et le dessinateur de Bizemont.

Mais qui aurait pu soupçonner que le portrait de 1581 a servi de type pour faire figurer la Pucelle parmi les personnages d'une « danse macabre » ?

Cela est cependant, puisque, dans le *Bibliophile orléanais* (1[er] juillet 1879), nous trouvons cet article :

« *Portrait de Jeanne d'Arc*, gravé sur bois, d'après une ancienne figure, placée en tête d'une « danse macabre », du xvii[e] siècle. » (Bibliothèque de l'Arsenal.)

M. L. Dumuys, en 1908, a fait tirer du bois, que possède le

(1) *Vie*, par Debout, 1[er] vol., p. 617.

(2) Le portrait, « gravé en taille douce, par M. Lemire, sur un ancien tableau de l'Hôtel de Ville d'Orléans et présenté à M. de Cypierre, intendant d'Orléans, par l'imprimeur des *Essais historiques sur Orléans*, Couret de Villeneuve (1778) », est vraiment remarquable. La Ville l'offrit, avec des boîtes de cotignac, en 1785, aux ambassadeurs de Tippo-Saïb.

Musée de Jeanne d'Arc, plusieurs exemplaires qui permettent d'étudier cet étrange portrait.

C'est bien le portrait de l'Hôtel de Ville de 1581 qui a inspiré le graveur ; même costume féminin, avec l'épée dans la main droite et l'étonnant mouchoir dans la main gauche, et les modifications suivantes : la tête, déchaperonnée, mi-vivante et mi-morte, est accostée à gauche d'un soleil, et à droite d'un croissant de lune ; l'épée est sans garde : un triangle lui en sert. L'œuvre est grossière, et les figures symboliques, qui l'accompagnent, la rendent énigmatique.

A première vue, des érudits ont pensé qu'il y avait là une image maçonnique. Mais la date du XVII[e] siècle, si elle est exacte, exclut cette hypothèse, car la Loge « Jeanne d'Arc de la Parfaite union », constituée à l'Orient d'Orléans, le 17 décembre 1760, par la grande Loge de France, n'existait pas au XVII[e] siècle.

En tout cas, ce bois singulier, qui rappelle les « bois » de l'imagier populaire Letourmy, reste pour nous un problème, dont la clef se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Avant tout, il y a là une question chronologique à résoudre (1).

En Angleterre et en Allemagne, la gravure a reproduit aussi le portrait de l'Hôtel de Ville.

Notre zélé conservateur du Musée de Jeanne d'Arc nous écrit qu'il a fait venir de Londres maintes estampes anglaises, où *the maid of Orleans* n'est autre que la réplique du tableau de l'Hôtel de Ville : la légende l'indique formellement.

Il ajoute que, dans le lot de ces gravures étrangères, s'en trouve une allemande, avec ce titre :

JOHANNA VON ARC
Durch W. CREUZBAUER *in Carlsruhe*
M. R. *Delin* F. WEBER, sc.

(1) Le sceau de la « Loge Jeanne d'Arc » d'Orléans, au XIX[e] siècle, représente simplement le « Portrait de l'Hôtel de Ville » sans détails macabres, ni cabalistiques.

C'est bien encore une copie du *Tableau du Trésor* ; mais ce n'est pas une copie servile. Cette épreuve très fine est sûrement du milieu du XIXe siècle. Mais elle doit être, d'après M. Léon Dumuys, la reproduction d'un modèle beaucoup plus ancien, créé par un artiste, qui avait, sous ses yeux, une copie du portrait de l'Hôtel de Ville.

Ainsi, l'épée est *fioriturée* d'une façon ridicule ; le type de la Pucelle n'a rien de français ; il est plutôt anglo-saxon ; sa chevelure en crinière flottante descend au bas du dos ; le visage allongé reflète l'expression d'un type étranger.

Mais on retrouve le chaperon à mentonnière nouée sous le cou ; le collier à gros anneaux ; la jupe ; le corsage à manches à crevés ; le ceinturon et le fourreau vide au côté.

Jeanne tient, de la main droite, son épée, et sa main gauche indique le ciel :

Derrière le portrait, se déroule un fond de campagne, où fuit à cheval un capitaine anglais.

D'après cette description, dont M. Dumuys nous a, avec sa coutumière obligeance, fourni les éléments, on ne peut douter que la *Johanna von Arc* de Carlsruhe ne soit une réplique de notre portrait de l'Hôtel de Ville.

Revenons à l'Hôtel de Ville qui, jusqu'à la fin de l'ancien régime, conserva, en tout honneur, ses portraits de la Pucelle.

Quand la municipalité constitutionnelle abandonna, en 1791, l'Hôtel de Ville, aux murs fleurdelisés, où elle se trouvait trop à l'étroit, pour se transférer à l'ancien « hôtel Groslot », qui était plus central et qui lui rappelait moins l'ancien régime, elle y laissa, sans vergogne, les (deux) portraits de la Pucelle, reniant cet héritage de l'échevinage royaliste.

La municipalité jacobine de 1793, qui avait démoli le « monument de la Pucelle », brisé, avec une sacrilège sauvagerie, sa statue de bronze, et brûlé son chapeau, se garda bien de réintégrer, en la salle de ses séances, l'un de ces portraits.

Aussi, pendant toute l'ère révolutionnaire, ces portraits

furent relégués dans le monastère de Bonne-Nouvelle, où l'on avait centralisé les livres, les archives, les tableaux enlevés à nos chapitres, couvents et églises.

Quand l'ordre fut rétabli, la municipalité ne revendiqua que le portrait de 1581 ; l'autre, sans doute, resta au ci-devant monastère Bonne-Nouvelle, métamorphosé en hôtel de la Préfecture.

Celui-ci, perdu dans les combles de l'aile orientale, où les archives départementales avaient été installées, fut oublié, confondu qu'il était avec les portraits des têtes couronnées des régimes déchus, si bien qu'un jour il fut vendu, avec eux, à un marchand d'antiquités, pour un prix dérisoire, car la toile, enfumée, lacérée, éraillée, mutilée, enserrée dans un cadre d'emprunt, style empire, trop étroit, vraiment ne payait pas de mine.

La ville céda au Musée de Peinture, créé en 1825, le portrait de 1581 ; et en 1908, le zélé conservateur du Musée de Jeanne d'Arc, M. L. Dumuys, acquérait l'autre portrait, qui, rentoilé, nettoyé, doté d'un cadre de bois, mieux proportionné et de style XVIIe siècle, est allé rejoindre son aîné dans les salles du Musée de Jeanne d'Arc.

Au risque de déplaire à de bons amis, un musée, fût-il dit de Jeanne d'Arc, n'est pas le lieu qui convient à ces tableaux.

Tout musée n'est qu'une nécropole, où sont ensépulturés mille objets sortis de leur cadre historique.

Le portrait de 1581, notamment, a été placé dans l'Hôtel de ville, comme *ex voto* des échevins du XVIe siècle, fidèles à la mémoire de la Libératrice d'Orléans. Trois siècles de présence dans le « parloir » municipal lui donnaient un certain droit à un séjour perpétuel.

Ce droit, le coup de force révolutionnaire, qui l'en a expulsé, ne l'a pas périmé. Aussi nos édiles n'infligeraient pas à leurs prédécesseurs un désaveu, en réintégrant dans leur salon d'honneur l'antique portrait.

Sans doute, au point de vue de l'art, il ne vaut pas la Jeanne

d'Arc d'Ingres ; au point de vue traditionnel, il vaut mieux. Ingres a représenté académiquement une Jeanne d'Arc, au sacre, plus âgée qu'il ne conviendrait ; le peintre anonyme du XVI[e] siècle nous donne la Pucelle, en costume moins correct, mais plus villageois.

Si notre vœu n'est point pris en considération — il coûte toujours de s'infliger un désaveu — pour diminuer nos regrets, toutes les fois que nous aurons à traverser l'hôtel de ville, nous saluerons, du regard, la Jeanne d'Arc de la Princesse Marie. Cette *statue* du XIX[e] siècle est l'œuvre d'une princesse du sang de France, et d'Orléans (de branche et de nom), comme le *portrait* de la Pucelle du XVI[e] siècle était le don d'une princesse royale, lorraine de nom et de terroir.

Celle-ci remplaçant celui-là, notre salut, donné à la statue moderne en mémoire de l'ancien portrait, ne se trompera pas d'adresse ; et il réalisera, quand même, cette antique et révérencieuse devise :

Ne, insalutatâ hospite, transeas !

T. COCHARD.

PUBLICATIONS

De la Société Archéologique et historique de l'Orléanais.

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé	1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé	1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)	1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)	1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)	1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)	1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)	1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)	1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)	1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)	1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)	1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)	1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855).	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.).	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.).	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873.	12
—	tome XIII. — (1875.).	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887).	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
—	tome XVIII, avec atlas. — (1881.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880.	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885.	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892.	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894.	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX — (1905.).	10
—	tome XXX, épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans.—Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 193.

PREMIER TRIMESTRE DE 1909

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. Marron, Succr
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1909

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 193

PREMIER TRIMESTRE DE 1909

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUIN 1909

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

MM.

Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Maire d'Orléans.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS (1)

MM.

1 Delisle (Léopold), ✻ G. O., membre de l'Institut, rue de Lille, 21, Paris. 1859

2 Picot (Georges), ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

3 Lasteyrie (le comte R. de), ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

4 Maspéro, ✻ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

5 Meyer (Paul), ✻ C., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue de La Bourdonnais, Paris. 1893

6 Jouin (Henry), ✻, 6, rue Garancière, Paris. 1893

7 Lafenestre (Georges), ✻ O., membre de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine). 1895

8 Hanotaux (G.), ✻ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 24, rue de Rocroy, Paris. 1898

9 Guiffrey (Jules), ✻ O., membre de l'Institut, ancien administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Paris. 1899

10 Lemaitre (Jules), ✻ O., membre de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris. 1899

11 Prou (Maurice), ✻, professeur à l'École des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900

12 Alluard ✻ O., doyen honoraire de la Faculté des Sciences à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). 1903

13 Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole de Rome, rue Pierre-Charron, 12, Paris. 1904

14 Masson (Léon), ✻ O., directeur en congé, hors cadre, au Conservatoire national des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, Paris. 1904

(1) MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1)

MM.

1 BASSEVILLE, avocat, 🟐, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860
Rue des Pensées, 13.

2 VIGNAT (Gaston), 🟐, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1860
Cloître Saint-Aignan, 7.

3 BEAUCORPS (le vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

4 BAGUENAULT DE PUCHESSE (le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869
Rue Chanzy, 7.

5 COCHARD (l'abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873
Rue Saint-Etienne, 18.

6 BAILLET (Auguste), ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Eudoxe-Marcille, 26.

7 BAILLY, ✻, 🟐 I., professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Bannier, 91.

8 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879
Rue d'Illiers, 17.

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 DUMUYS (Léon), conservateur du Musée historique de l'Orléanais et du Musée Jeanne d'Arc, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1880
Rue de la Lionne, 61.

10 POMMIER (Alexandre), juge au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882
Boulevard Rocheplatte, 7.

11 CHARPENTIER (le comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888
Rue des Charretiers, 14.

12 O'MAHONY (le comte), ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889
Avenue Dauphine, 23.

13 JARRY (Eugène), ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893
Place de l'Etape, 8.

14 HUET (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894
Boulevard Alexandre-Martin, 37.

15 DIDIER (Albert), 🟌, conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895
Rue du Bœuf-Saint-Paterne, 15.

16 VACHER, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896
Rue Sainte-Anne, 3.

17 BRETON (Auguste), avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898
Rue des Huguenots, 2.

18 GARSONNIN, docteur en médecine, conservateur-adjoint du Musée historique et du Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1899
Boulevard Saint-Vincent, 24.

MM.

19 FOUGERON (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901
Rue Bretonnerie, 55.

20 IAUCH (l'abbé Pierre), professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1902
Rue du Colombier, 17.

21 JAROSSAY (l'abbé), missionnaire apostolique, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1903
Rue Saint-Euverte, 8.

22 SIMON, (Gabriel), ✪, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans. 1903
Rue Alsace-Lorraine, 4.

23 LARCANGER (E.), ✪ I., ancien professeur de dessin au lycée, conservateur-adjoint du Musée de Jeanne d'Arc. 1904
Avenue Dauphine, 52.

24 SOYER (Jacques), ✪ I., archiviste du Loiret, ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais. 1904
Boulevard de Châteaudun, 99.

25 BRÉDIF (Emile), avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. 1905
Rue Bannier, 97.

26 BEAUCORPS (Charles de), ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1905
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

27 BAILLET (Jules), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien membre de la Mission archéologique du Caire, agrégé de l'Université. 1906
Rue d'Illiers, 35.

28 DEPRÉAUX (Albert), membre de la Société d'histoire militaire « La Sabretache ». 1909
Rue de la Bourie-Rouge, 9.

29 MASSON (Léon), architecte des Monuments historiques pour le département du Loiret. 1909
Rue Serenne, 9.

30 X ..

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

1 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Constantine, 11, Paris, et à Saint-Eusoge, Rogny (Yonne). 1876

2 Auvray (Lucien), ✪ I., bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

3 Munsch, notaire à Sully-sur-Loire (Loiret). 1901

4 Rocheterie (Maxime de la), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, château du Bouchet, à Dry (Loiret), et rue Bannier, 97, à Orléans. 1901

5 Chevrier (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris. 1903

6 Deslandres (H.), ✻, ✪ I., membre de l'Académie des Sciences, directeur de l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran et 56 *bis*, rue des Gardes, Bellevue (Seine). 1904

7 Debout (l'abbé), chanoine d'Arras, curé du Sacré-Cœur à Calais (Pas-de-Calais). 1905

8 Leroy (Paul), ✪, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Isdes (Loiret). 1907

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS

MM.

1 Rey (baron), ✻, ✪ I., membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864

2 Ruelle, ✻, ✪ I., conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1868

3 Loreau, ✻, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1875

MM.

4 MARTELLIÈRE, Q, ancien magistrat, rue Sarratte, 28, Paris 1875

5 MORILLON, rue Hauteville, 78, Paris. 1876

6 FELICE (Paul de), pasteur, à Montmorency, 62, rue des Chesneaux (Seine-et-Oise). 1876

7 CHAGOT (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

8 LA CROIX (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

9 LANÉRY D'ARC (Pierre), procureur de la République, à Lombez (Gers). 1883

10 FOUCHER-VEILLARD, rue Gay-Lussac, 38, Paris. 1885

11 GUIGNARD (Ludovic), Chouzy (Loir-et-Cher). 1885

12 PORCHER (l'abbé R.), docteur en théologie, chanoine titulaire, Grands-Degrés Saint-Louis, 16, Blois (Loir-et-Cher). 1885

13 PIGELET (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887

14 QUÉVILLON (le général), O. ✻, Ĭ, Q, gouverneur de Maubeuge, membre de la Société française d'archéologie. 1887

15 DUTERTRE, curé d'Epieds (Loiret). 1888

16 COLAS DE LA NOUE, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, 36, boulevard de Saumur, à Angers. 1890

17 CHAMPAULT (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890

18 DE BEAUCORPS (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret). 1891

19 JOVY, Q I., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. 1892

20 LARNAGE (le baron de), conseiller général du Loiret, maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892

21 DEVAUX (Jules), Q I., conseiller d'arrondissement, maire de Pithiviers, avoué à Pithiviers. 1892

22 SURCIN (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895

23 DUFOUR, Q I., conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

MM.

24 TARTARIN, ✪, docteur en médecine à Bellegarde (Loiret). 1896

25 DELAYGUE (A.), inspecteur des forêts à Blois (Loir-et-Cher). 1898

26 CROŸ (le vicomte Joseph de), archiviste-paléographe, château de Monteaux, par Monteaux (Loir-et-Cher). 1898

27 BAZONNIÈRE (Ernest de), à Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898

28 MERCIER DE LACOMBE (Bernard), archiviste-paléographe, 64, rue Bellechasse, Paris. 1899

29 TRICOT (Jérôme-Lucien), avocat, 28, rue de Berlin, Paris, et rue de l'Oriflamme, 2, Orléans. 1902

30 MALEISSYE (comte Conrad de), 72, rue de Lille, Paris. 1902

31 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✪ I., directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques, 13, rue de Phalsbourg, Paris. 1903

32 LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), ✪, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, Paris. 1903

33 FOURCHÉ (Paul), conservateur adjoint correspondant du Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général du Comité girondin d'art public, rue Ducau, 21, Bordeaux. 1903

34 CONTENSON (le baron Ludovic de), ancien officier d'état-major, membre de la Société de l'Histoire de France, 53, avenue Montaigne, Paris. 1904

35 CLAYE (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). 1904

36 RAPINE (Henri), architecte diplômé du gouvernement, rue du Montparnasse, 11, Paris. 1905

37 FOUQUET (Emile), ✵ ✪ I., directeur du *Magasin pittoresque*, rue de Vaugirard, 53, Paris. 1905

38 TRANCHAU (Paul) ✵, trésorier-payeur général à Rouen. 1905

39 LORIN (Charles), peintre verrier, à Chartres. 1905

40 BICHET (Albert), château de la Pailletterie, à Saint-Firmin (Loiret). 1905

41 DUFAY (Pierre), ✪ I., avocat, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Blois. 1905

42 JARRY (André), La Boutinière par Ecueillé (Indre), et rue Edouard-Detaille, 4, à Paris. 1905

MM.

43 SENS (Georges), membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Arsenal, à Arras. 1906

44 DOUCET (Jacques), membre du Comité des Arts décoratifs, 19, rue Spontini, à Paris. 1907

45 COMBES fils (Paul), attaché au laboratoire de géologie du Muséum, 1, rue de l'Assomption, à Paris. 1907

46 BÉNARD (Agricol), artiste lithographe, rue de la Collégiale, 25, Paris. 1908

47 ISNARD, ✠, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bourges, rue Saint-Euverte, 60, à Orléans. 1908

48 DIDIER (Maxime), attaché au Musée de peinture et sculpture d'Orléans, rue Bannier, 111, à Orléans. 1908

49 JOHANET (Lucien), rue de la Gare, 31, à Orléans. 1908

50 LENORMAND, instituteur en retraite, secrétaire du « Souvenir français », bibliothécaire-adjoint de la ville d'Orléans, faubourg Bannier, 166, à Orléans. 1908

51 BÉRAUD, conservateur des hypothèques, à La Rochelle. 1908

52 BANCHEREAU (Jules), membre de la Société française d'archéologie, quai Barentin, 6, Orléans. 1908

53 BERGERON, docteur en médecine, quai Saint-Laurent, 20, Orléans. 1908

54 BENOIST, ancien notaire, rue Saint-Etienne, 4, Orléans. 1908

55 BASSEVILLE (abbé), vicaire de Saint-Paterne, Orléans. 1909

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1 TOCILESCÜ, professeur à la Faculté des lettres de Bucarest, vice-président de l'Académie roumaine et ancien sénateur, à Bucarest (Roumanie). 1893

2 GRABINSKI (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

3 LÄFFLER, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904

4 BRATE (Erik), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgagatan, à Stockholm (Suède). 1904

5 LOWEL (Francis), avocat à Boston (Etats-Unis). 1905

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1909

Président : M. Léon DUMUYS, rue de la Lionne, 61.

Vice-Président : M. A. BASSEVILLE, ✿, rue des Pensées, 13.

Secrétaire : M. JACQUES SOYER, ✿ I., boulevard de Châteaudun, 99.

Vice-Secrétaire-archiviste : M. IAUCH, rue du Colombier, 17.

Trésorier : M. BRÉDIF, rue Bannier, 97.

Bibliothécaire : M. LARCANGER, ✿ I., avenue Dauphine, 52.

Commission des publications : MM. GARSONNIN, BAGUENAULT DE PUCHESSE, JARRY.

Séance du vendredi 8 janvier 1909

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

— M. le Président, après avoir signalé les ouvrages reçus depuis la dernière séance, donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 47e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Rennes, le 13 avril prochain, et que la liste des délégués de la Société devra être adressée au Ministère avant le 1er mars, dernier délai.

— La Société décide de souscrire à l'achat de l'ouvrage suivant : *A l'armée de la Loire* ; *Souvenirs d'un mobile de la Sarthe*, par M. D. Erard, habitant Le Mans.

— Au nom de la Commission des publications, M. Garsonnin demande l'insertion au *Bulletin* de l'étude de M. Huet sur *Jeanne d'Arc et la musique en Angleterre* ; M. Jarry demande aussi, au nom de la même Commission, l'insertion au *Bulletin* de l'étude de M. Baguenault de Puchesse sur *Nicolas Audebert* (*1556-1598*) et de celle de M. Cochard sur *L'iconographie de Jeanne d'Arc : Le portrait de l'Hôtel de Ville d'Orléans.* Il est décidé que ces trois travaux figureront dans le *Bulletin* du 4e trimestre de 1908 (1).

— M. Pommier offre, de la part de M. A. Bénard, associé correspondant, un exemplaire de la reproduction qu'il a faite en fac-similé, pour le compte de l'éditeur Marty, de l'album où le peintre Eugène Delacroix avait dessiné ses croquis et consigné les notes de son voyage au Maroc en 1839. On sait que l'original de cet album est au Musée du Louvre. Des remercîments sont votés au donateur.

— M. Charles de Beaucorps lit un chapitre d'un mémoire, dont il est l'auteur, sur *Une province sous Louis XIV* : *L'administration des*

(1) Voir *Bulletin*, t. XV, no 192, pp. 166, 172 et 176.

intendants d'Orléans (*De Creil, Jubert de Bouville et de La Bourdonnaye, 1686-1713*). La lecture en sera continuée à une prochaine séance.

— L'étude de M. Huet sur *Jeanne d'Arc et la pantomime* est renvoyée à la Commission des publications.

— En fin de séance, MM. Basseville, Cochard et Larcanger présentent comme associé correspondant M. l'abbé Basseville.

— La Société approuve les comptes de l'année 1908, et vote des remercîments au trésorier M. Brédif pour son excellente gestion.

Le budget de l'année 1909 est ainsi établi : Recettes, 2,600 fr. ; dépenses, 2,200 fr. ; restera donc disponible une somme de 400 fr.

Séance du vendredi 22 janvier 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus, M. le Président mentionne spécialement les deux suivants : *La Révolution au jour le jour en Touraine* (*1789-1800*) et *Le clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution*, dont notre collègue M. P. Guillon fait hommage au nom de l'auteur, M. H. Faye, ancien président de la Société archéologique de Touraine.

— M. Ch. de Beaucorps continue la lecture de son étude sur *L'administration des intendants d'Orléans, De Creil, Jubert de Bouville et La Bourdonnaye* (*1686-1713*).

— M. Pommier communique à la Société une note rédigée par M. L. Auvray, membre titulaire non résidant, sur *Claude Perrault à*

Orléans : Il s'agit d'un voyage accompli en 1669, dans notre région, par l'architecte de la colonnade du Louvre, frère aîné de l'illustre conteur. L'impression de cette note au *Bulletin* est décidée par la Société.

— M. Baguenault de Puchesse lit une notice nécrologique sur *M. le marquis de Courcy*, membre titulaire non résidant. L'insertion de cette notice dans le *Bulletin* est votée à l'unanimité.

— M. P. Guillon commente un marché de serrurerie, daté du 27 mai 1545, concernant la construction d'une machine à baliser la Loire. L'existence de cet acte dans le minutier d'un notaire d'Orléans lui a été signalée par notre collègue M. Jarry. On sait qu'aux XVIe et XVIIe siècles le balisage était adjugé par la « Communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire ». M. Guillon fait remarquer que le mot *balisage* désignait alors le travail consistant à enlever du lit du fleuve tout ce qui pouvait entraver la navigation.

— M. Dumuys donne lecture de son mémoire sur la découverte faite tout récemment, dans une ancienne dépendance de l'église de Saint-Aignan d'Orléans, d'un bas-relief de l'extrême fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe : C'est un grand rétable de pierre d'Apremont, très finement sculpté, polychrome, représentant une « Pieta » : La Vierge, assise au pied de la croix, porte sur ses genoux le corps de son divin fils ; à sa droite, saint Jean se penche pour soulever la tête du Christ, son maître ; à sa gauche se tient sainte Madeleine debout, les mains jointes sur la poitrine, dans une attitude dolente. Des inscriptions, en lettres gothiques dorées, se lisaient autrefois en haut et en bas de cette belle œuvre affreusement mutilée pendant les guerres de religion. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Soyer signale, parmi les manuscrits qui appartiennent à la Société archéologique, une charte originale inédite de Thibaud VI, comte de Blois et de Clermont-en-Beauvaisis, en faveur de l'abbaye de Fontevrault. Cette charte est datée de la Ferté-Villeneuil (aujourd'hui dans le département d'Eure-et-Loir), avril 1218 ou 1219.

— M. Soyer présente aussi à la Société une lettre autographe inédite de Sainte-Beuve adressée à François Dupuis, conseiller à la Cour impériale d'Orléans (mort en 1868). Cette lettre, dans laquelle le célèbre critique remercie le magistrat de lui avoir communiqué un manuscrit des « Provinciales », est conservée aux Archives du Loiret.

Ces deux documents paraîtront au *Bulletin*.

— Il est procédé ensuite à l'élection d'un membre associé correspondant : M. l'abbé Basseville, d'Orléans.

— M. le Président déclare vacant le siège de M. Jacob, membre titulaire, décédé, et rappelle que la Société distribuera cette année, dans la deuxième séance de juin, le prix de 600 francs fondé par l'un de ses membres, Emile Davoust, pour récompenser « un ouvrage d'art pur ou littéraire artistique ». Les personnes qui voudraient concourir sont priées de se faire connaître avant le 31 mars prochain, dernier délai.

— Sont nommés membres de la Commission du prix Davoust : MM. Didier, Garsonnin, Iauch, Larcanger et Pommier.

Séance du vendredi 12 février 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— M. Basseville, vice-président, mentionne particulièrement, parmi les publications reçues depuis la dernière séance, la *Revue de Loir-et-Cher* (novembre-décembre 1908), les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans* (année 1908) ; il signale aussi, dans la *Revue de l'art chrétien* (1907), un article de M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur *La crypte de Saint-Avit d'Orléans, son âge d'après*

ses caractères ; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du Moyen-Age* (69e année, 1908, p. 674-675), un compte rendu par Maurice de Bengy-Puyvallée du *Cartulaire de la ville de Blois (1196-1493)*, publié en 1907 par MM. Soyer, Trouillard et J. de Croÿ.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. Sage, commissaire-priseur à Saint-Malo, de deux plans anciens d'Orléans et de Beaugency;

2° Par M. Soyer, de trois brochures dont il est l'auteur : *La fin du père Patrault, professeur de Bonaparte à l'Ecole de Brienne* (extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XV, n° 191 ; 1908) ; — *« Monsieur le Seelleur », identification d'un nom contenu dans la lettre de Rabelais à Antoine Hullot, datée de Saint-Ay* (extrait de la *Revue des Etudes rabelaisiennes*, tome VI, Paris, 1908); — *Rapport sur le service des Archives départementales du Loiret en 1908* (Orléans, 1908) ;

3° Par le même, au nom de l'auteur, M. Maurice Jusselin, archiviste d'Eure-et-Loir, d'une plaquette intitulée *Documents chartrains du VIIe siècle* (extrait de la *Revue des Archives du diocèse de Chartres*, janvier 1909, avec un fac-similé). On y trouve reproduit un acte original de l'évêque de Chartres, *Ageradus*, daté du 6 mars 696, et souscrit par un grand nombre de métropolitains et d'évêques de la région, parmi lesquels *Soabericus*, évêque peu connu d'Orléans.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

— M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. l'abbé Bernois, curé de Jouy-le-Potier, donnant sa démission de membre associé correspondant ;

2° D'une lettre de M. Louis Bérard, sculpteur-statuaire, et d'une lettre de M. Agricol Bénard, artiste graveur et lithographe, présentant leur candidature pour le prix Davoust;

3° D'une lettre de M. l'abbé Basseville, remerciant la Société de l'avoir admis parmi ses membres associés correspondants ;

4° D'une lettre de M. Léon Masson, architecte des Monuments historiques pour le département du Loiret, posant sa candidature de membre titulaire résidant en remplacement de M. Jacob ;

5° D'une lettre de M. Albert Depréaux, associé correspondant, membre de la Société d'histoire militaire « La Sabretache », maintenant sa candidature de membre titulaire, déposée il y a trois ans.

— M. le Président félicite notre collègue, M. Didier, de sa nomination d'officier d'Académie ; il annonce le décès de M. Lepage, ancien adjoint au maire d'Orléans, membre titulaire depuis 1901, auteur d'un volume sur *Les rues d'Orléans*, et adresse à la famille du défunt les condoléances de la Société.

— Au nom de la Commission des publications, M. Garsonnin demande l'insertion au *Bulletin* du mémoire de M. Dumuys sur le rétable trouvé dans une ancienne dépendance de l'église Saint-Aignan d'Orléans.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— Sur le rapport de M. Soyer, la Société vote l'échange de nos publications avec le *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark*, à Copenhague, qui contient de nombreux articles d'histoire, d'archéologie et de philologie, rédigés en langue française.

— M. le Président présente à la Société une monnaie romaine en or, en parfait état de conservation, trouvée récemment sur le territoire de la commune de Saint-Denis-en-Val et acquise par le Musée historique de l'Orléanais : c'est un *solidus* de l'empereur Valentinien I (mort en 375), portant au revers la légende « *Restitutor Reipublicœ* ».

— M. Soyer passe en revue les divers travaux relatifs à l'Orléanais parus en 1906, 1907 et 1908. Il signale spécialement :

Pierre Champion : *Le manuscrit autographe des poésies de Charles d'Orléans* (Paris, 1907).

Pierre Champion : *Charles d'Orléans, joueur d'échecs* (Paris, 1908).

Fernand Bournon : *Blois, Chambord et les châteaux du Blésois* (collection des « *Villes d'art célèbres* » ; Paris, 1908).

C. Oursel : *Charles-Elie et Charles-Joseph Le Jolivet* [Il s'agit de deux architectes et voyers de la ville de Dijon au XVIIIe siècle ; le dernier, né à Orléans le 16 juillet 1727] (Dijon, 1908).

Eugène Tonnellier : *Châtillon-sur-Loing ; sa seigneurie et ses anciennes institutions religieuses.* 2e édition (Paris, 1908).

A. Vidier : *Un ami de Mabillon : Dom Claude Estiennot* [*prieur de N.-D. de Bonne-Nouvelle*] (Ligugé, 1908).

Auguste Chauvigné : *Géographie historique, descriptive et économique de la Sologne* (Tours, 1907).

A. Vidier : *Jean Moreau, enlumineur de Charles d'Orléans* (Paris, 1907) (1).

A. Vidier : *Notices sur des actes d'affranchissement et de précaire concernant Saint-Aignan d'Orléans* [IXe et Xe siècles] (Paris, 1907).

Florance : *Classement des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher* [*1re partie*] (Le Mans, 1908).

Albert Depréaux : *Carnet d'étapes et souvenirs de guerre et de captivité du sergent-major Philippe Beaudoin, de la 31e demi-brigade de ligne, 4 germinal an VIII — 5 septembre 1812.* [Beaudoin était né en 1775 à Batilly-en-Gâtinais ; le manuscrit appartient actuellement à M. Méry, maire de Batilly] (Publié avec une introduction dans le *Carnet de la Sabretache, revue militaire rétrospective* ; Paris, 1908 et 1909).

Lecourt : *Notice sur « l'histoire des 9 preux et des 9 preues » de Sébastien Mamerot* [œuvre inédite, écrite en 1460 sur l'ordre de Louis de Laval, dont Mamerot était chapelain : on y relève l'addition de Du Guesclin et de Jeanne d'Arc à la liste traditionnelle des neuf preux et des neuf preuses] (Publiée dans la *Romania* ; Paris, octobre 1908).

Dr Lesueur : *Les fouilles du château de Blois en 1906.* Extrait du *Bulletin monumental*, t. 72, 1908 (Caen, 1908).

Dr E. Tartarin : *Etude historique sur Bellegarde-en-Gâtinais.* Nouvelle édition (Orléans, 1908).

(1) M. Vidier ne paraît pas avoir connu l'important mémoire de Louis Jarry, *Le Châtelet d'Orléans au XVe siècle et la librairie de Charles d'Orléans en 1455*, publié dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* (tome XII, 1873, p. 415), où Jean Moreau, enlumineur à Blois, et Jean Fouqueré ou Fouquere, écrivain, demeurant aussi à Blois, sont déjà mentionnés.

Henry Fromont : *Essai sur l'administration de l'assemblée provinciale de la généralité d'Orléans (1789-1790)* (Paris, 1907).

Camille Bloch : *Cahiers de doléances du bailliage d'Orléans pour les États généraux de 1789*. Tome II (Orléans, 1907).

L'abbé R. Gauthier : *Monographie de Busloup (Loir-et-Cher)* (Blois, 1907).

F. Lesueur et A. Cauchie : *Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les États généraux de 1789*. 2 tomes (Blois, 1907-1908).

Dr Lesueur : *L'Evéché de Blois* (Blois, 1907).

Alfred Gandilhon : *Note pour servir à l'histoire de l'imprimerie à Bourges* [marché passé en 1624, entre Charles Roze, imprimeur à Orléans, et J. Presteau, imprimeur à Bourges] (Paris, 1907).

P.-A. Leroy : *Turenne et Mazarin à Jargeau* (Orléans, 1908).

Camille Bloch : *L'assistance et l'État en France à la veille de la Révolution (généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens), 1764-1790* (Paris, 1908).

L'abbé L. Bossebœuf : *Le château de Chaumont-sur-Loire dans l'histoire et dans les arts* (Tours, 1806).

Louis Thuasne : *François Villon et Jean de Meung* (Paris, 1906).

Pierre Dufay : *Le tombeau de Jean de Morvillier et les pleureuses de Germain Pilon* (Paris, 1907).

Séance du vendredi 26 février 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Vice-Président signale spécialement le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* (t. XLVII, 1908).

— M. le Président offre à la Société, de la part de l'auteur, M. Pierre Bouvier, archiviste-paléographe, un exemplaire des « positions » de la thèse qu'il a soutenue, en janvier dernier, à l'Ecole des Chartes, et qui a pour titre : *Etude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au Moyen-Age et au XVIe siècle.* Des remercîments sont adressés au donateur.

M. Soyer fait observer, à ce propos, combien est désirable la publication de cette thèse, soutenue manuscrite comme le veulent les règlements de l'Ecole : Rédigée sur les documents originaux conservés principalement dans les riches archives des Hospices d'Orléans, dans les Archives départementales du Loiret, dans les Archives nationales et à la Bibliothèque nationale, elle intéresse la fondation et l'organisation primitive d'un des plus importants établissements charitables de l'ancienne France.

— M. le Président donne ensuite connaissance :

1° D'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, informant la Société que les dates du Congrès des Sociétés savantes, qui devait s'ouvrir à Rennes, le 13 avril prochain, sont modifiées : La séance d'ouverture aura lieu le samedi 3 avril ; les travaux du Congrès suivront leurs cours du 5 au 8 avril ;

2° D'une lettre de M. Maxime Didier, attaché au Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, qui pose sa candidature au siège de feu M. Jacob. Cette candidature est présentée par MM Basseville, Dumuys et Iauch.

Il y a donc définitivement trois candidats à ce siège : M. le Président rappelle que l'élection aura lieu le vendredi 12 mars.

— M. Garsonnin, au nom de la Commission des publications, demande l'insertion au *Bulletin* de l'étude de M. Guillon, intitulée : *Marché pour un engin à baliser la Loire* (*27 mai 1545*). Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— M. Paul Guillon lit son mémoire sur *L'hôtel Groslot* (aujourd'hui : l'Hôtel de Ville d'Orléans) ; il y étudie l'histoire de cet édifice depuis sa construction par le bailli Groslot au XVIe siècle jusqu'à sa complète

restauration en 1851-1852. Cette étude, qui contient des plans et reproductions, est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Soyer communique une relation inédite contemporaine, conservée aux Archives communales, de deux émeutes, provoquées par la disette, qui éclatèrent à Orléans, sous le ministère de Richelieu : La première dura du 17 au 19 août 1630. Le peuple s'en prit au maire Cardinet, qui fut cerné à l'Hôtel de Ville, tandis que sa maison était mise à sac et incendiée. On finit par s'emparer de vingt des séditieux, qui furent jugés sans délai. Le 19, au soir, sept étaient pendus place du Martroi. La deuxième émeute eut lieu le 8 mai 1631 ; des femmes étaient à la tête du mouvement, qui fut vite apaisé sans qu'on eût recours aux moyens extrêmes. Aucun historien de l'Orléanais n'a signalé l'émeute de 1631. Il est décidé que cette relation sera publiée dans le *Bulletin*.

— Avant de lever la séance, M. le Président appelle l'attention de la Société sur la maison dite de François Ier, à Orléans, qui est sur le point d'être vendue : Il serait urgent, dit-il, de chercher à sauver cet immeuble, dont l'architecture est particulièrement intéressante.

Séance du vendredi 12 mars 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— M. le Président donne lecture des lettres de MM. Constant Coursimault, architecte à Orléans, et André Mailfert, aquarelliste à Orléans, posant leur candidature pour le prix Davoust.

— Il déclare vacant le siège de M. Lepage, membre titulaire résidant décédé.

— M. Breton propose de fixer dorénavant l'ouverture des séances de la Société à 8 h. 1/2, au lieu de 8 h. 1/4. Cette proposition est adoptée.

— M. Dumuys informe ses collègues qu'à la demande de M. le Maire de Saint-Ay, il s'est rendu dans cette commune, en compagnie de M. Breton, pour examiner des souterrains récemment découverts : ce sont des galeries fort étroites, dont la destination et la date sont impossibles à déterminer.

— Il entretient sommairement la Société d'un essai de restitution de l'étendard de Jeanne d'Arc, travail fort délicat, car les textes contemporains sont peu précis. A la demande de M. Huet, M. Dumuys promet de revenir d'une façon plus détaillée sur cette communication.

— M. Soyer fait remarquer que, dans son article sur *Une fausse maison de Jeanne d'Arc* (*Bulletin*, t. XV, 1908, n° 191, p. 115), M. Jarry est allé trop loin en affirmant que l'expression « La Pucelle » pour désigner l'héroïne était « bien XIXe siècle ». Cette expression « La Pucelle » tout court se trouve, du vivant même de Jeanne d'Arc, dans les comptes de forteresse de 1429-1431, conservés aux Archives communales d'Orléans (CC. 550) ; en voici un exemple : « A Jaquet Compaing pour bailler à Orliens, le hérault, pour avoir « esté à Selles devers la Pucelle, le IIIIe jour de juing, dire nou- « velles des Angloix : VI livres, VIII solz parisis » ; cela, d'ailleurs, ajoute-t-il, n'infirme en rien les conclusions du mémoire de M. Jarry.

— Faute du quorum, l'élection d'un membre titulaire résidant, en remplacement de M. Jacob, est remise à la prochaine séance.

Séance du vendredi 26 mars 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

— M. le Vice-Président signale, parmi les publications reçues depuis la deuxième séance, le *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques* (année 1908, nos 1 et 2 ; Paris, 1908). Ce *Bulletin* contient les mémoires communiqués au dernier Congrès des Sociétés savantes par :

1° M. Baguenault de Puchesse : *Les opérations de l'armée royale dans le Limousin en juin 1569, d'après les lettres inédites de François de l'Aubespine* ;

2° M. Pommier : *Notes sur des manuscrits et autographes du peintre Girodet* ;

3° M. Soyer : *Lettres de rémission accordées par l'empereur Charles-Quint lors de son passage à Orléans (20 décembre 1539).*

Des tirages à part de ces mémoires sont offerts à la Société par les auteurs.

— Il est aussi fait hommage par M. Baguenault de Puchesse de son étude sur *Henri IV avant son avènement, 1553-1589* (extrait de la *Revue Henri IV*, La Flèche, 1909).

Des remerciments sont adressés aux donateurs.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Ribbrol, professeur de dessin à Orléans, posant sa candidature aux prix Davoust.

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenault de Puchesse demande l'insertion au *Bulletin* du travail de M. Huet, *Jeanne d'Arc et la Pantomime.*

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— M. le Président prie ensuite M. Garsonnin de lire le rapport,

dont la Société l'a chargé, sur un *Essai de reconstitution de l'étendard de Jeanne d'Arc*. L'impression de ce rapport au *Bulletin* est votée à l'unanimité.

— M. Cochard proteste contre le changement de l'heure d'ouverture des réunions de la Société, voté à la dernière séance. Il demande que le vote soit annulé, attendu que les membres n'ont pas été à l'avance informés individuellement de la proposition de M. Breton. Il est décidé que l'on votera à nouveau sur cette question à la prochaine séance.

— M. Basseville propose de nommer membre honoraire notre compatriote M. Alfred Merlin, directeur des antiquités de la Tunisie : il sera statué ultérieurement sur cette proposition.

— Il est, enfin, procédé à l'élection d'un membre titulaire résidant.

M. Albert Depréaux est élu en remplacement de M. Jacob, décédé.

CLAUDE PERRAULT A ORLÉANS

M. Paul Bonnefon, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, vient de publier chez Laurens un élégant volume, illustré avec grand goût, où l'on trouvera, — outre une réimpression, la seule conforme au texte original qui ait été donnée jusqu'à présent, des Mémoires de Charles Perrault, — une très curieuse relation d'un « Voyage à Bordeaux », dont l'auteur est l'architecte de la colonnade du Louvre, Claude Perrault, frère aîné de l'illustre conteur. (*Mémoires de ma Vie*, par Charles Perrault ; *Voyage à Bordeaux, 1669*, par Claude Perrault ; publiés avec une Introduction, des Notes et un Index, par Paul Bonnefon ; Paris, Laurens, 1909, gr. in-8° de 251 pages et 16 planches hors texte. Ce volume est le premier d'une série d' « Ecrits d'Amateurs et d'Artistes ».) Le journal de voyage de Claude, très riche en renseignements artistiques et archéologiques, voit ici le jour pour la première fois ; il est publié d'après le manuscrit autographe de l'auteur (Bibliothèque nationale, ms. français 24713), illustré de nombreux croquis.

Partis de Paris, le 12 septembre 1669, Claude Perrault et ses compagnons de voyage rencontraient dans leur itinéraire Etampes, Laas, près de Pithiviers, — où ils furent « régalés » par le « seigneur du lieu », M. de Gomont, — Orléans, Cléry, Saint-Laurent-des-Eaux, Chambord, Blois, Amboise. Je ne puis que signaler ici les pages extrêmement intéressantes de cette relation sur Chambord et le château de Blois. Ce qui nous importe le plus directement, ce sont les remarques du célèbre architecte sur les monuments orléanais ; malheureusement, ces remarques se réduisent à un paragraphe assez court ; c'est peu à notre gré. Perrault, pendant le séjour d'un jour à peine qu'il fit

dans nos murs, semble avoir été frappé surtout de certains détails de construction du clocher et des arcs-boutants de la cathédrale, et il leur consacre quelques lignes.

Les lecteurs du *Bulletin* ne seront sans doute pas fâchés de trouver reproduit ici tout le paragraphe.

Le samedi 14 [septembre], jour de Sainte-Croix, dit notre voyageur (p. 140), nous partîmes à 11 heures pour Orléans, où, en arrivant, nous fûmes d'abord aux Chartreux voir dom Le Fèvre et de là à Sainte-Croix, où nous entendîmes la musique, qui est fort bonne et qui ce jour ne cédoit guère à celle de Notre-Dame-de-Paris. Nous montâmes au clocher de l'horloge, qui est un obélisque de charpenterie, couvert de plomb, sur le milieu de l'église. Cet obélisque est fort beau, mais la charpente est un peu gauche. Nous observâmes que ce qu'il y a de plus remarquable au bâtiment de l'église est les arcs-boutants, qui portent chacun un rampant pour monter aux balustrades qui sont au haut de l'église, qui reçoivent l'eau des toits, qui s'écoule le long de ces rampants au travers des degrés qui sont percés par le milieu.

Cette disposition a paru si ingénieuse à Perrault, qu'il prit le dessin d'un de ces rampants, avec ses degrés percés de trous ; le croquis, comme tous ceux qui accompagnent le texte dans le manuscrit, a été fidèlement reproduit dans l'édition.

Le lendemain, 15 septembre, les voyageurs partaient pour Cléry ; c'était un dimanche ; Perrault ne dit rien de l'église Notre-Dame, sinon qu'ils y entendirent la messe, « à la chapelle qui est dans le jubé, où il y avoit d'assez beau monde ».

L. AUVRAY.

UNE LETTRE AUTOGRAPHE INÉDITE

DE

SAINTE-BEUVE A FRANÇOIS DUPUIS

Conseiller à la Cour impériale d'Orléans

J'ai trouvé tout récemment et par hasard, dans les Archives départementales du Loiret, une lettre autographe inédite de Sainte-Beuve.

Elle est adressée à François Dupuis, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, membre fondateur de la Société archéologique de l'Orléanais (dont il fut président en 1856, 1857 et 1858), membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

La biographie de Dupuis a été écrite par l'abbé Desnoyers (1); il est parfaitement inutile que je la recopie ici. Je me bornerai à rappeler que Dupuis, archéologue doublé d'un fin lettré, était né à Orléans, le 29 septembre 1794, et qu'il mourut dans cette ville en 1863. Il y avait fait toute sa carrière de magistrat.

Dans la lettre, que je publie ci-dessous, Sainte-Beuve remercie Dupuis de lui avoir communiqué un manuscrit des « Provinciales », sans importance d'ailleurs, puisque cet exemplaire était la simple copie de l'édition des *Provinciales*, avec les notes de Nicole, traduites par Mlle de Joncoux.

(1) *Notice biographique sur M. F. Dupuis..., lue dans la séance de la Société archéologique de l'Orléanais, le 27 novembre 1863* (Orléans, 1863, 21 pages). C'est dans cette brochure que j'ai découvert l'autographe de Sainte-Beuve (Bibliothèque des Archives, section G, n° 698).

On remarque sans peine que le billet, daté seulement de « ce vendredi », a été écrit à l'époque où Sainte-Beuve cherchait à se documenter de tous côtés pour écrire son étude sur *Port-Royal* (terminée en 1859).

Cette lettre m'a paru digne d'être signalée, parce qu'elle permet d'ajouter le nom de François Dupuis à la liste déjà longue des Orléanais en relations avec le célèbre critique et que M. Gustave Michaut, maître de conférences à l'École normale supérieure, nous a fait connaître, en 1905, dans sa précieuse publication des *Lettres inédites de Sainte-Beuve à Mme Du Gravier* (1) : il suffit de citer Pichon-Dugravier, collègue de Dupuis à la Cour d'Orléans ; Mme Du Gravier (*sic*), femme de Pichon-Dugravier ; Mme de Bonneval ; Mlle de Foucault ; Brainne, professeur d'histoire au Lycée (2) ; Ludovic de Vauzelles, magistrat, poète et historien, ces deux derniers membres titulaires de notre Société.

Jacques Soyer.

« Ce vendredi.

Monsieur,

On me remet l'exemplaire manuscrit des Provinciales que vous me faites l'honneur de me communiquer. Croyez que je suis bien sensible à une si obligeante attention. Je m'empresse d'examiner en

(1) Ces lettres ont été publiées dans la *Revue latine, journal de littérature comparée*, n^os^ des 25 août et 25 septembre 1905, p. 491-512 et 539-559. Elles ont été signalées, dès leur apparition, à la Société archéologique et historique de l'Orléanais dans la séance du 13 octobre 1905 (v. *Bulletins*, tome XIV, n° 183, p. 182) ; et j'y ai consacré un court article bibliographique (*idem*, tome XIV, n° 184, p. 359-361).

(2) A la séance de la Société archéologique du 12 mars 1852, Brainne donna lecture d'une lettre de Sainte-Beuve sur le poète Colardeau, né à Janville (Eure-et-Loir). Voir *Bulletins* de ladite Société, tome I (1848-1853), p. 185. — Un poète orléanais, René Biémont, sous-chef, puis chef de bureau à la Mairie du 6e arrondissement de Paris, était aussi en relations avec Sainte-Beuve. (Voir *Premiers lundis*, t. II, Paris, 1874, p. 320-321, note 2.)

quoi cet exemplaire manuscrit peut différer des imprimés ; mais je reconnais qu'il n'est autre chose qu'une copie de l'édition des Provinciales avec les *notes de Wendrock* (1) traduites par Mademoiselle de Joncoux. Il n'y a rien qui ne se trouve dans l'imprimé, autant que je puis voir. Ces manuscrits jansénistes, pures copies de livres imprimés, sont fréquents.

En vous renvoyant l'ouvrage, Monsieur, je voudrais vous exprimer toute ma gratitude pour votre soin amical ; soyez assez bon pour accepter ce petit volume (2) que vous connoissez déjà.

Votre très humble et dévoué serviteur,

SAINTE-BEUVE. »

(1) Wendrock (Guillaume), pseudonyme de Nicole. Sous le nom de Wendrock, Nicole a donné une traduction latine des *Provinciales*. La préface latine (Histoire des *Provinciales*) a été ensuite traduite en français par Mlle de Joncoux.

(2) A plusieurs reprises, dans ses lettres, Sainte-Beuve emploie l'expression « ce petit volume », « notre petit et éternel volume », « le petit livre », pour désigner sa publication des *Lettres de Mlle Aïssé*, parue en décembre 1846. (V. Michaut, *op. cit.*)

CHARTE ORIGINALE

DE

THIBAUD VI, COMTE DE BLOIS & DE CLERMONT

EN FAVEUR DE

L'ABBAYE DE FONTEVRAULT (1218 ou 1219)

Parmi les documents originaux que possède la Société archéologique et historique de l'Orléanais, j'ai remarqué un acte latin qui mérite, me semble-t-il, d'être publié in extenso.

C'est une charte de Thibaud VI, comte de Blois et de Clermont en Beauvaisis (1), datée de la Ferté-Villeneuil (2) (avril 1218 ou 1219) (3), par laquelle il donne aux religieuses de Fontevrault (4) une rente perpétuelle de 10 livres assignée sur le « festage » (5) de Blois, payable à la Saint Hilaire, et destinée à la célébration de son anniversaire dans l'église abbatiale.

(1) De 1205 à 1218. — Clermont, Oise, chef-lieu d'arrondissement.

(2) La Ferté-Villeneuil, Eure-et-Loir, canton de Cloyes, arrondissement de Châteaudun.

(3) L'acte est daté d'avril 1218; mais, comme l'année commençait à Pâques et que cette fête tombe cette année-là le 15 avril, il est impossible, faute d'indication du quantième du mois, de savoir s'il s'agit de 1218 ou de 1219 nouveau style.

(4) Arrondissement et canton de Saumur, Maine-et-Loire.

(5) Redevance annuelle de cinq sous imposée par le comte de Blois, depuis 1196, sur chaque maison de la ville, littéralement sur chaque faîte (en vieux français *faiste*, *feste*). C'est sur le mot français qu'a été créé le mot bas-latin *festagium*. — Cette redevance devait être payée le 14 janvier, jour de la Saint Hilaire. (Voir J. Soyer, *Étude sur la communauté des habitants de Blois jusqu'au commencement du XVI[e] siècle*; Paris, 1894, p. 23.)

Le comte décide que ces 10 livres, le jour dudit anniversaire, seront distribuées en pitance aux religieuses et aux religieux, tant bien portants que malades, qui résident dans l'abbaye.

En voici la transcription :

Ego, Theobaldus, Blesis et Clarimontis comes, omnibus presentes litteras inspecturis notum facio quod ego, pro remedio anime mee et animarum antecessorum meorum, dedi et concessi in puram et perpetuam elemosinam monialibus Frontisebraudi (1) ibidem Deo servientibus decem libras, singulis annis in festagio meo Blesensi in festo Sancti Hylarii capiendas, ad anniverssarium meum singulis annis, die obitus mei, in sua ecclesia sollempniter faciendum. Constitui eciam ut ille decem libre, die anniverssarii mei, in pitanciam monialibus et fratribus (2) ejusdem loci, tam sanis quam egrotis, communiter distribuantur. Quod ut ratum et stabile perseveret, presentes eisdem concessi litteras sigilli mei munimine confirmatas. Actum apud Feritatem Willenolii, anno gratie M° CC° octavo decimo, mense aprili. Datum per manum Terrici (3), cancellarii mei.

[*Parchemin. Le sceau pendant a disparu. — Ce document provient de la collection de l'abbé Desnoyers, dont il porte le timbre et la devise : « Praestat amor patriae ». — Au dos, en écriture du XIIIe siècle : « Carta X librarum apud Blesis in festo Sancti Hylarii » ; - En écriture du XVIIe siècle : « Fenestre des Domaines. Blois. Sac I. Cotte 4. Thibault, comte de Blois et de Clermont, donne à l'abbaye de Font Evraud 10 livres de rente sur le festage de Blois au terme Saint Hilaire pour faire son anniversaire. Donné à La Ferté-Vineuil* (sic), *l'an 1218, au mois d'avril* ».]

Jacques Soyer.

(1) Faute du scribe pour « Fontis Ebraudi ».

(2) On sait que l'abbaye de Fontevrault avait été fondée pour des religieux et des religeuses. Les uns et les autres dépendaient de la prieure, qui exerçait la juridiction temporelle et spirituelle sur toute la communauté, comme l'abbesse de Fontevrault sur tout l'ordre.

(3) Sur ce chancelier de Thibault VI, voir les actes publiés dans le *Cartulaire de la ville de Blois* (*1196-1493*) par J. Soyer, G. Trouillard et J. de Croÿ, Blois, 1907, pp. 60, 83 et 102.

DÉCOUVERTE

D'UN

RÉTABLE ET DE DÉBRIS DE STATUES

FAITE

DANS UNE ANCIENNE DÉPENDANCE DE L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN D'ORLÉANS

(Janvier 1909)

Depuis quelques semaines, d'importants travaux d'appropriation sont entrepris sous la direction de M. Farcinade, architecte, et de M. Charron, entrepreneur, dans l'ancien couvent des Ursulines d'Orléans, en vue de l'installation dans cet immeuble du grand Séminaire diocésain.

On sait que la communauté religieuse ci-dessus dénommée occupait un immeuble important, sis à l'ouest et au sud de l'ancienne Collégiale royale de Saint-Aignan, comprenant notamment l'emplacement de l'ancienne grande nef de l'église reconstruite par Louis XI après le siège de 1429, agrandie par Charles VIII et achevée par Louis XII (1498-1515).

L'emplacement du clocher, démoli par l'architecte Lebrun, après la Révolution (1), l'ancienne terrasse du roi Louis XI,

(1) Lebrun acquit le 27 juin 1791, sur la prisée de 4.500 livres, « ce qui restait de la tour et de la nef de Saint-Aignan, depuis la dévastation des Calvinistes ». — Lebrun paya le tout 19.000 livres, mais il ne démolit les ruines et le clocher qu'en 1805. — En 1814, il édifia le bâtiment qui servit de couvent aux Ursulines et subsiste encore. — (V. : Benoist Lebrun, 1754-1819, par Louis Guillaume. — Extrait des mémoires de la Société des sciences et arts d'Orléans, 1907.)

enfin de petites chapelles faisant face au portail ouvert dans le bras gauche du transept et par conséquent placées dans le bras droit de ce même transept, faisaient également partie du couvent.

C'est là que les dames Ursulines avaient installé leur chapelle ; celle-ci avait été agrandie, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, par un bâtiment neuf orienté du sud au nord, soudé pour ainsi dire à angle droit sur le transept dès longtemps diminué de l'église paroissiale. Cette travée était, croyons-nous, réservée aux élèves de l'établissement scolaire que ces dames dirigeaient.

A la fin du mois de décembre 1908, les ouvriers chargés de la réfection de ces locaux découvrirent, dans le mur limitant à l'est le sanctuaire des Ursulines, un grand bas-relief de pierre déplorablement mutilé et quelques débris de statues dont nous allons nous occuper.

1° Le bas-relief

SUJET : Le bas-relief représente ce que les Italiens dénomment « une Pieta », c'est-à-dire, non pas une descente de croix, mais la scène douloureuse qui la suivit immédiatement.

Description : La Vierge Marie, assise sur le tertre du Calvaire, est représentée de face, adossée à la croix ornée de son titulus, portant les lettres I. N. R. I. (Jesus Nazarenus Rex Judæorum). Elle porte sur ses genoux le corps, encore souple, de son Divin Fils ; à sa droite, l'apôtre saint Jean, le disciple bien-aimé, debout, légèrement penché en avant, l'assiste et soutient de la main droite le chef de son maître. A gauche de « la Mère des douleurs », sainte Madeleine se tient debout, dolente, recueillie ; ses mains croisées sur sa poitrine semblent comprimer un sanglot.

Comme l'apôtre saint Jean, cette sainte femme est représentée de trois quarts.

Les quatre statues de cette belle composition religieuse sont établies dans les proportions dites de « demi-nature ». Elles mesurent environ un mètre de hauteur.

Ce groupe, fort artistiquement disposé et sculpté, a été fouillé en haut relief dans un seul bloc de très fine pierre d'Apremont, mesurant 1m40 de hauteur et 1m25 de largeur. Ce bloc est en outre entouré d'un cadre en pierre de Bourré, formé d'assises superposées sur les côtés et de deux longs parpins qui lui servent de base et de couronnement.

Son épaisseur probable, d'environ 0m 40, ne peut être déterminée avec exactitude, attendu que le bas-relief est incrusté dans un mur mesurant 0m 75 d'épaisseur.

« La Pieta » est entourée d'une large moulure concave, ornée de rinceaux sculptés se contournant à la partie supérieure pour former un cintre surbaissé, accosté aux angles supérieurs de deux écoinçons également décorés avec art.

En bas, sur le socle en plate-bande de ce monument, se détachait une belle inscription gravée en lettres gothiques carrées, à cavet arrondi peu profond, rehaussées d'or bruni, mesurant 0m 05 de hauteur. La première lettre est un E de forme ronde et ornée; les points séparant les cinq ou six mots, maintenant indéchiffrables, qui composaient la légende, sont également ornés. Cette inscription était aussi soignée, dans son genre, que celle des plus beaux manuscrits du xve siècle.

Dans la gorge du cadre, grimpe un cep de vigne noueux, tortueux, portant feuilles et grappes. Ce cep, ajouré, prend racine à gauche du cadre, derrière un minuscule personnage représenté debout, de trois quarts, campé dans l'attitude d'un homme âgé qui, se disposant à s'agenouiller péniblement, appuie sa main gauche sur son genou légèrement infléchi. Ce petit personnage haut de 0m 20 environ, vêtu d'une longue robe serrée à la taille, garnie de boutons, est merveilleusement traité. Peut-être conviendrait-il de reconnaître en lui quelque chanoine de Saint-Aignan, donateur du bas-relief; malheureusement, comme sa tête est brisée, nous ne pouvons tirer de sa coiffure aucune indication.

A la partie supérieure du cintre surbaissé, exactement au-dessus du titulus de la Croix, se voyait autrefois un autre minuscule personnage, à mi-corps, vu de face, quelque angelot ou

prophète sans doute, portant une banderole déployée, gracieusement roulée à ses extrémités. Sur cette bande étroite subsistent encore cinq ou six lettres gothiques de forme carrée, mesurant un centimètre de hauteur et nettement gravées.

Les écoinçons symétriques sont ornés chacun d'un dragon ailé à face humaine grimaçante et tirant une langue rehaussée de rouge ; sa longue queue noueuse, couverte d'écailles jaunâtres, descend en spirales, de telle façon que le triangle de l'écoinçon est rempli par ses membres hideux. Le monstre infernal se détache sur un fond de couleur verte.

Cette belle œuvre sculpturale est malheureusement dans un état déplorable ; le temps, parfois moins barbare que les hommes, l'aurait sûrement respectée, étant donnée la qualité de la pierre et le bon état de la voûte qui l'abrite, mais la main d'iconoclastes s'est furieusement acharnée sur elle. Les visages, les membres de tous les personnages sans exception, ont été broyés à coups de masse, les inscriptions ont été hâtivement et brutalement bûchées, tandis que les ornements du cadre ont été relativement épargnés.

C'est évidemment à la scène religieuse, à la personne du Christ, à celle de la Vierge et des saints que les destructeurs en voulaient, puisque les ornements, les monstres infernaux ont été par eux respectés.

Sous le bénéfice de ces observations, il devient aisé de déterminer la date de cette destruction haineuse, car nous savons que la Collégiale royale de Saint-Aignan fut pillée en 1562 par les Huguenots, maîtres de la ville d'Orléans, et par eux partiellement détruite en 1567, au cours des guerres religieuses, comme presque toutes les églises de notre vieille cité, voire même du diocèse d'Orléans (1).

(1) Une pieta du même genre que celle-ci, également taillée dans la pierre d'Apremont, provenant du lieu dit « Toutemesse », et peut-être de l'église de Jargeau, datée de 1554, mutilée à la même époque par les protestants, a été publiée par nos soins en 1902, dans le tome XIII des bulletins de notre Société.

*
* *

L'œuvre que nous venons de décrire était digne d'admiration en raison de la perfection de son exécution sculpturale et surtout à cause de la richesse de sa décoration polychrôme. En effet, les vêtements des personnages, leurs chevelures, les lettres des inscriptions, etc., étaient finement décorés. La robe de saint Jean a conservé, dans les parties protégées par les reliefs du buste, des ramages coloriés en brun sur fond d'or, reproduisant jusqu'à la trame du tissu des somptueuses étoffes du moyen âge. Cet effet décoratif avait été obtenu par application d'une légère couche d'enduit que le peintre avait patiemment gravé après dessiccation. Partout où cette couche est tombée par larges écailles, la pierre blanche apparait finement gradinée.

Les décorations polychromes, en vogue notamment à la fin du XV[e] et au commencement du XVI[e] siècle, ne sont plus communes en France ; pourtant, le musée historique d'Orléans en renferme divers spécimens bien connus et appréciés des archéologues français et étrangers.

Ils proviennent de l'ancienne église de Saint-Maurice, alias de Saint-Eloi, détruite au milieu du XIX[e] siècle, et qui s'élevait dans la rue Saint-Éloi, à deux pas de la rue Jeanne-d'Arc actuelle.

C'est de cet édifice que proviennent la tète casquée, le bras de saint Georges ou de saint Maurice, que tant d'auteurs s'obstinent à qualifier tête et bras d'une statue de Jeanne d'Arc, contre toute évidence. Cette tête de pierre fine est, elle aussi, polychromée ; la statue de saint Eloi, patron des orfèvres d'Orléans, également taillée dans la pierre d'Apremont, était toute dorée ; nous possédons quelques débris du buste de cette statue merveilleusement traitée.

Ces belles œuvres, brisées elles aussi par les huguenots en 1562, étaient peut-être dues au même sculpteur ; tout au moins, leur décoration pourrait-elle être du même décorateur que la Pieta de Saint-Aignan, dont elles semblent contemporaines.

Les vieux comptes royaux ou collégiaux, les minutes des

anciens tabellions orléanais, révèleront peut-être quelque jour le nom des auteurs de ces belles œuvres trop vite détruites, grâce aux marchés passés entre eux et les généreux donateurs de nos vieilles églises.

De quelle époque date donc la Pieta polychromée de Saint-Aignan ?

Peut-être de la fin du xve siècle, ou tout au plus des premières années du xvie siècle, c'est-à-dire du règne du roi Charles VIII ou de celui de Louis XII, mais on ne peut, pour la dater, tirer argument de la place qu'elle occupe présentement dans une chapelle latérale de Saint-Aignan, datant vraisemblablement du règne de Louis XII.

En effet, ce bas-relief disposé en rétable à 0^m 72 cent. au-dessus du sol actuel, surélevé de 0^m 70 cent. environ, à une hauteur suffisante pour fournir l'emplacement d'un tombeau d'autel et accosté en bas et à droite d'une élégante petite crédence monolithe, mutilée, destinée à recevoir des burettes, ne paraît pas occuper sa place primitive. Le mur dans lequel il est incrusté est formé, jusqu'à deux mètres cinquante de hauteur environ, de débris de sculptures et de moulures du xve siècle.

Une excavation, tout récemment faite par les maçons, en vue de reconnaître son épaisseur, a permis de mettre au jour deux jolies têtes habilement traitées, des restes de pinacles, des débris de culots représentant des personnages accroupis, des bustes de statues qu'on ne peut indentifier. Enfin, des moulures sont encore apparentes à gauche du rétable.

Dans la partie haute du mur, la clôture est formée de briques ou de tuiles entassées par lits réguliers. On doit supposer que la démolition complète de ce mur fournirait encore bien des débris de ce même genre, mais sa disparition pourrait causer de graves dommages, car il sert de contrefort au transept de l'église Saint-Aignan, dont la rosace méridionale est accostée de longues lézardes ; peut-être a-t-il été construit précisément pour *soutenir* le transept endommagé.

Il est vraisemblable que ce rétable a été placé dans le lieu où nous le voyons, après la destruction d'une partie de l'église,

c'est-à-dire en 1570. A cette date, en effet, le mur qui clôt l'ancienne Collégiale de saint Aignan, à l'ouest, fut édifié ; la grande nef, le clocher, furent à jamais sacrifiés ; ce sont leurs ruines que Lebrun acheta comme bien national et démolit au temps de la Révolution, ainsi que nous l'avons établi ci-dessus.

A cette même date de 1570, les chapelles du transept durent être également séparées de l'église, et le mur de clôture dont nous venons de parler fut construit à l'aide des débris ramassés autour de l'édifice à demi ruiné ; de ce fait, nous venons de fournir une preuve irrécusable.

Mais alors, de quelle partie de l'édifice provenait donc la Pieta ?

C'est ce que nous allons essayer d'établir. Polluche nous dit que le jubé de Saint-Aignan fut démoli, et après lui, M. l'abbé Patron nous apprend que sa croix monumentale, celle-là même qui donna son nom à la *Paroisse du Crucifix Saint-Aignan*, fut transportée dans une chapelle basse de la Collégiale, qui devint depuis l'oratoire des dames Ursulines (*sic*).

Mais M. le chanoine Patron n'aurait-il pas fait là une confusion entre la croix du jubé et le rétable de l'autel adossé audit jubé ?

C'est ce qui semble ressortir nettement de l'étude faite sur l'église Saint-Aignan, par M. l'abbé de Torquat, qui fut pendant plusieurs années vicaire de cette paroisse.

Voici ce que dit ce savant archéologue dans son livre intitulé : « *Quatre jours dans Orléans* », publié en 1845, c'est-à-dire à une époque où les souvenirs d'un passé peu distant étaient encore précis dans la mémoire des paroissiens de Saint-Aignan (1) qui avaient assisté aux événements de la Révolution, et qu'il avait sans doute interrogés.

... « Un chanoine (de la Collégiale royale) avait le titre de curé de la *paroisse du Crucifix*, qui comprenait une cinquantaine d'habitants. Elle avait été érigée avant le XIIe siècle. — Son église, accolée au mur méridional du transept de Saint-

(1) V. pages 190 et 191.

Aignan, sert aujourd'hui de chapelle aux dames Ursulines. *Le nom de Crucifix lui vient de ce que l'autel qui la décorait, et auquel était attachée une prébende, avait d'abord été placé sous la Croix qui surmontait la porte du chœur de Saint-Aignan.* »

Voilà qui est net, précis et fournit la solution du problème archéologique posé par la récente découverte du rétable mutilé.

A cette heure, les débris de cette belle œuvre demeurent encastrés dans la muraille et apparents. Il en est de même de la crédence signalée ci-dessus, et dont le niveau actuel permet de déterminer la surélévation du sol de la chapelle, étant donné qu'il est en concordance parfaite avec celui des piliers dont les bases sont enfouies d'environ 0.70 centimètres dans le sol surélevé.

Nous félicitons sincèrement MM. les administrateurs du grand séminaire d'avoir respecté ces reliques du passé.

Ces personnages mutilés ont leur éloquence ; témoins rudement éprouvés des guerres religieuses du XVI[e] siècle, ils rappelleront aux générations actuelles les pertes douloureuses qu'eut à subir en ces heures tragiques la Patrie française.

Léon DUMUYS.

MARCHÉ

POUR

UN ENGIN A BALISER LA LOIRE

(27 MAI 1545)

Au cours de ses recherches dans les vieilles minutes des notaires, notre collègue, M. E. Jarry, a mis la main sur un document dont il a de suite compris l'intérêt. C'est un marché, passé par devant notaire, en 1545, entre la communauté des marchands fréquentant et un serrurier d'Orléans, pour les ouvrages de serrurerie d'un engin à baliser la Loire.

En raison du caractère technique du document, M. Jarry m'a demandé de l'étudier et de le présenter à la Société.

Ce document est très curieux et intéressant, car l'ouvrage le plus complet sur la matière, le livre de Mantellier, ne donne que des inventaires ne comprenant aucun engin du même genre (nos 306, 307, 319 et 320 des pièces justificatives (1527).

Disons d'abord que l'engin en question était destiné à l'arrachage des pieux, bâtons ferrés et autres écueils, principale mission des entrepreneurs du balisage dans chaque détroit.

Ce document ne se réfère à aucun dessin ; en outre, il ne s'applique qu'à la serrurerie ; la charpente, les pignons à fuseaux, les paliers, les poulies faisaient l'objet d'autres marchés, à moins qu'ils ne fussent pris dans un engin à remplacer. Toutes

ces circonstances rendent laborieuse la reconstitution de l'engin, et laissent place à quelques incertitudes (1).

Sous ces réserves, voici ce qu'était l'engin à baliser auquel s'applique le marché de 1545.

L'engin était établi sur un bâti en charpente, horizontal, destiné à être placé à cheval sur deux toues parallèles ; ces toues portaient également à leur avant la chèvre, support du palan que l'on amenait juste au-dessus de l'écueil à arracher. L'engin lui-même n'était en réalité qu'un treuil destiné à agir sur les palans.

Il faut rappeler qu'à cette époque et jusque dans les premières années du XIX[e] siècle (2), on n'osait employer les engrenages métalliques pour les machines soumises à de grands efforts ; il en résulte un treuil massif et compliqué, là où de nos jours on trouverait couramment dans le commerce un treuil métallique de même puissance sous un bien moindre volume.

La description détaillée de cet engin primitif, les termes techniques employés au XVI[e] siècle, rendent ce document particulièrement intéressant pour l'histoire tant de la Loire que des arts mécaniques au XVI[e] siècle.

Paul GUILLON.

Les deléguez à Orléans pour les marchans fréquentans la ryvyère de Loire et autres en icelle descendans, assemblez en l'ostel de la communité de la dite ville, confessent, en la présence de honorables hommes Thibault Garrault, receveur général des deniers appartenans à la communité des dits marchans, et Estienne Martin, procureur général des dits marchans, avoir baillé et par

(1) J'ai été secondé dans cette reconstitution par M. Pépin, ancien maître serrurier, très versé dans la technique de l'ancienne serrurerie.

(2) Les planches de l'Encyclopédie, celles de Perronet montrent combien les engins étaient encore massifs et primitifs à la fin du XVIII[e] siècle. Les dessins si exacts de Pensée montrent encore, en 1830, les cabestans massifs, les manœuvres par abatage en usage sur les bateaux de la Loire.

ces présentes baillent à Pierre Godin, serruzier, demourant en la paroisse Nostre Dame de Recouvrance de la dite ville, à ce présent, qui a pris et prend à faire pour la communité des dits marchans ung angin de fer servant à balizer la dite ryvière, ouquel y aura une grand roue de fer de deux piez quatre doiz de rondeur en tous sens, et de largeur d'un dour (1), garnye de croisée qui sera au droit de l'œil espesse de deux doiz ou environ, et sera ladite roue d'espesseur d'un poulce. Item ung gros arbre carré pour tenir ladite roue, lequel arbre aura trois doiz de large en tous sens, sera d'une pièce et traversera le tréau avec deux gouppilles persées oudit tréau et deux virolles d'un dour de largeur pour mettre au bout dudit tréau pour empescher que le dit tréau qui porte le cable, ne se fende. Sera l'une desdites virolles entaillée au droict des quatre branches de la croisée de ladite grand roue pour la garder de tourner. Item une petite roue d'un pié et demy et trois doiz de rondeur en tous sens, garnye de croisée à l'équipollant de la dite grand roue et d'une semblable façon. Item ung gros arbre de trois doiz en carré en tous sens pour tenir la dite roue qui sera garny du grand pignon à fuzeaux de grosseur d'un petit doiz pour faire tourner la dite grand roue. Item ung autre arbre de carré deux doiz en carré en tous sens garny d'un pignon à l'équipollant de la petite roue, et sera ledit arbre garny d'une menevelle de deux piez de long, bonne et puissante, pour tourner ledit angin. Item deux arbres de fer larges d'un dour et d'espesseur d'un doy qui seront persées au droit des tourillons et poisliers de fer au droict desdicts tourillons de trois doiz de longueur qui seront entaillez dedans le bois du dict engin pour garder que le bois ne se use, et de garnir lesdictes barres de chevilles à teste et à goupille qui traverseront le bois tout oultre avec des rondelles tout d'une pièce. Item trois chevilles pour tenir et porter les poullies, lesquelles chevilles seront de grosseur du pertuys des dictes poullyes. Item troys liens pour mettre sur les tourneaulx de dessus pour mettre à l'entour des dictes poullyes, pour empescher que le bois ne se fende, et troys chevilles pour tenir la charpenterye du dict angin qui auront telle longueur que le bois, et seront goupillées par le dehors à clavetes et rondelles. Fournira ledit preneur de fer et autres matières pour faire les susdites choses, lequel fer sera bon, loyal et marchant. Et rendra ledit engin fait et

(1) Le dour : un quart de pied, soit 0m 08.

perfait bien et duement comme il appartient de son mestier de serruzier, aussi bon pour le moyns que est l'autre angin que a faict le dict preneur pour lesdits marchans, dedans la saint Jehan Baptiste prochaine, moyennant la somme de cent livres tournois que ledit Garrault oudit nom de receveur desdits marchans en a par la délibération desdits deleguez promis et sera tenu paier audit preneur par pourcion en faisant le dict angin. Promettant etc..., obligeant etc... Présens : Mathurin Champderry, Jehan Richard et Pierre Boursault, témoings.

Signé : PROVENCHÈRE.

[*Étude de Me Gillet, notaire à Orléans*].

ÉMEUTES A ORLÉANS

en 1630 et 1631

En analysant récemment aux Archives communales d'Orléans le registre G G. 757 des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Maclou (1) pour les années 1628-1655, j'ai découvert, à la date du 17 août 1630 (f°s 17 v° - 18 v°), le récit inédit d'une émeute qui éclata ce jour-là dans la ville à cause de la disette.

Elle dura jusqu'au 19 août : Le peuple s'en prit au maire Cardinet, sieur de Poinville (2), qui était accusé de délivrer des passeports permettant d'enlever d'Orléans le blé pendant la nuit. Le maire fut cerné à l'hôtel de ville, tandis que sa maison était mise à sac et incendiée. On finit par s'emparer de vingt des séditieux qui furent jugés sans délai : le 19, au soir, sept étaient pendus en place du Martroi.

Cette courte chronique, d'une rédaction pénible et d'une graphie barbare, est de la main même de messire Claude Duboys (3), chanoine de la cathédrale de Sainte-Croix, prieur-

(1) Eglise détruite ; elle se trouvait près du Lycée de garçons actuel, à l'intersection de la rue Saint-Catherine et de la rue Jeanne-d'Arc. — Le prieuré-cure de Saint-Maclou dépendait de l'abbaye de N.-D. de Beaugency.

(2) Château, commune de Combleux, canton d'Orléans Nord-Est.

(3) M. Ch. Cuissard dans son étude sur *Les Chanoines et les dignitaires de la cathédrale d'Orléans d'après les nécrologes manuscrits de Sainte-Croix* (*Mémoire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXVIII, 1902, p. 116), s'est complètement trompé sur ce chanoine, dont il a rédigé ainsi la notice : « Claude Dubois, chanoine, prieur de Saint-Maclou,

curé de Saint-Maclou et de Saint-Sulpice, son annexe, mort en 1648 et enterré au grand cimetière le 10 octobre (1) ; elle complète et rectifie le paragraphe consacré à cette sédition par un contemporain François Le Maire, conseiller au bailliage et siège présidial, dans son ouvrage *Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans*, paru en 1648 (2), seule source où les historiens de la cité ont puisé pour rapporter cet important événement (3).

En l'année 1631, Duboys reprit sa plume inélégante pour faire une longue addition à son récit primitif.

Tout en racontant les aventures de Gaston, frère de Louis XIII et duc d'Orléans, il parle d'une nouvelle émeute, aussi provoquée par la disette, qui eut lieu le 8 mai. Des femmes se présentèrent en grand nombre à la Chambre de Ville pour protester contre la cherté du pain ; mais le mouvement fut vite apaisé, sans qu'on eût recours aux moyens extrêmes.

Ce commencement d'émotion populaire du 8 mai 1631 n'a été, que je sache, signalé par aucun érudit.

Voici cette chronique que je publie uniquement à cause de sa valeur documentaire :

« mourut le 15 décembre, suivant le nécrologe : il vivait au « milieu du XVIII[e] siècle (*sic*) et était peut-être parent du chanoine « Dubois, l'historien d'Orléans ».

(1) L'acte de sépulture de Dubois se trouve à cette date du 10 octobre 1648 dans ledit registre GG. 757.

(2) Voir, sur cette émeute, le chapitre LXV, intitulé : « Des séditions arrivées à Orléans » et le chapitre LXXVIII, intitulé : « Des maires de la Ville d'Orléans ».

(3) Voir D. Lottin, *Recherches historiques sur la Ville d'Orléans*, 1[re] partie, t. II, à la date 1630, Orléans, 1837 (Lottin a mal copié le passage de Le Maire) ; — voir aussi Eugène Bimbenet, *Histoire de la ville d'Orléans*, t. IV, Orléans, 1888, p. 231. Bimbenet résume Lottin, sans le citer ; il n'y a, d'ailleurs, généralement pas de références dans son ouvrage, dont le fond est aussi mauvais que la forme.

« AOUST 1630.

ESMUTE POPULAIRE.

Ad futuram rei memoriam.

Nota que le samedy dix-sept du mois d'aoust mil six cens trente c'est esmu une sédition populaire contre monsieur Cardinet, sieur de Pointville, mère de ceste ville, sur la peur de la famine, sur ce que le pain vailloit neuf solz et six (1), et luy imposoient (2) qu'il bailloit passeportz pour enlever le bled de la ville nuittamment. Laquelle sédition n'ayant peu estre appaisée par le lieutenant général François de Beauharnois, accompagné de M. Segoing, lieutenant particulier, prevost d'Orléans, Cardinet (3) et son lieutenant Nourisson, M. Homain, lieutenant criminel, assistés des gens du roy et des conseilliers, ceste sédition dura jusques au lundy 18 (4). Toute la populace s'assembla devant la maison dudit sieur de Pointville, mère, et n'en bugèrent (5) pendent lesdictz jours, qui fut cause que ledit sieur mère fut contrainct de se retir (6) en l'hostel de ville, et, le dimanche, fut sa maison pillée et ruinée et incendiée sur le soir, qui fut bruslée; feirent des insolences très grandes et firent un grand feu devant la porte et bruslèrent tout le meuble et mirent les lictz au vent; qui esmut grandement les habitans qui prirent les armes et firent des corps de guardes en tous les lieux et quartiers de la ville. Devant l'hostel de Ville (7), du costé de Sainct-Maclou, y avoit une couleuvrine et du costé de la rue des Petits-Souliers (8) deux couleuvrines, avec corps de guarde jour et nuict pendent le dimanche jusques au jour de mardy à midy dudict mois d'oust.

Le lundy les habitans se levèrent et prirent vingt homes des séditieux, desquelz le juge criminel en fit pendre au soir sept en

(1) C'est-à-dire : 9 sous 6 deniers.
(2) C'est-à-dire : on l'accusait de donner passeports...
(3) Cardinet, prévôt d'Orléans, frère du maire.
(4) Lire : lundi 19.
(5) Lire : n'en bougea pas.
(6) Lire : se retirer.
(7) Aujourd'hui Musée des Beaux-Arts et d histoire naturelle.
(8) Aujourd'hui rue Louis-Roguet.

une potence dans le Martroy ; auquel lieu, par ordonnance de Ville, tous les dix compagnies de la ville s'assenblèrent tous avant avec le tambour batant de peur de sédition ; et, comme les patiens estoient au Martroy pour estre exéqutés en la présence de Monsieur le Juge criminel et les Conseilliers, attendens que l'on eust lever la potence que deux charpentiers eslevoient, il y eust un nomé De Champeaux, tailleur d'habis, qui, sans y penser, deslacha son mousquet et tua le charpentier qui travailloit à faire ladicte potence; lequel pour son innocence fut renvoyé absous.

La cherté du bled fut grande toute l'année ; le pain de neuf livres valut seize solz six, et le vin fut à grand marché (1), encore que (2) les vignes fussent gellées, qui furent couppées par le pied.

(*Addition*). — Sur la fin du mois de fevbrier 1631, Marie de Médicis roine mère du Roy Louys XIII, fut retenue à Compiègne et guardée par le maréchal des Traictz (3) avec un régiment des guardes ; mais, le mois d'avril suivant, ledict régiment fut relaché à quatre lieues de la ville. Ceste retenue fut cause que Monsieur Jehan Gaston, frère unique du roy, duc d'Orléans, se retira en la ville d'Orléans, d'où il partit le 2 april 1631 avec Monsieur le duc de Moret et six cens homes armés et s'en alla en Laurenne, où il a séjourné jusques au (*en blanc*) du mois de (*en blanc*), sur le bruict qu'il couroit que le roy venoit assiéger Orléans, et, de faict que moy estant à Paris, je vis partir quarente charoies de munitions de guerre. Le roy alla jusques à Estempes ; lequel ayant sceü que Monsieur le duc estoit sorti la veille d'Orléans le suivy jusques à Dijon.

Le 8 de may 1631, il se pensa fere une aultre esmute pour la cherté du pain ; car une quantité de femmes vindrent à la Chambre de Ville, mais l'on les renvoya sans fere aultre bruit. La Ville fit un magazin de bled à ses despens (4) et le (5) revendit au marché au peuple : le petit mestail (6) vailloit cinquante livres le muys, l'orge soixante et dix solz la mine et le seigle XXXVI livres le muys. Grande quantité de gens moururent de fin.

(1) A bon marché.
(2) Bien que.
(3) Lire : d'Estrées.
(4) A ses frais.
(5) Le = le blé.
(6) Méteil.

Monsieur envoya une requeste à M[r] (*en blanc*), son procureur général, en forme de plainte, mais le Parlement ne la voulu respondre, et le Parlement de Dijon déclara par arest ceulx qui estoient (?) avec Monsieur son frère criminelz de leze majesté ; et envoya le Roy au Parlement de Paris pour qu'il décretassent pareil arest ; mais la Cour ce trouva my-partie (1). Ce qu'ayant sceu, le Roy manda la Cour qui l'alla trouver au Louvre et allèrent à pied avec leurs bonnetz carrés, où, estant dans la Grande Gallerie, le Roy ayant faict aporter le registre de la Cour où estoit l'arest de my-party, luy mesme le deschira et deffendit à la Cour de plus prandre congnoissance des affères d'Estat. »

Jacques SOYER.

(1) Se trouva divisée par moitié.

JEANNE D'ARC ET LA PANTOMIME

Dans l'art dramatique, la pantomime est incontestablement une forme d'ordre inférieur. Cela est vrai surtout aujourd'hui, où l'on est habitué à donner ce titre à des spectacles où l'art de la mimique se borne aux grimaces du visage enfariné d'un Pierrot quand il ne se ravale point jusqu'aux clowneries quasi-simiesques des écuyers d'un cirque. Il n'en fut pas toujours ainsi, et même au temps de Pierrot, il fut des acteurs comme Debureau, qui surent tirer du geste muet des effets tour à tour tragiques et comiques, qui ne le cédaient en rien à ceux que produisait le jeu d'une Rachel ou d'un Talma. Dans l'antiquité, d'ailleurs, le mime fut un acteur considérable et, pour détrôner son geste de sa toute-puissance, il a fallu les perfectionnements modernes de l'art de la diction et ceux plus considérables encore du décor pour le reléguer à l'arrière-plan. Quoi qu'on fasse, comme au tableau peint sur toile il manque le relief, à la statue, même animée, il manque toujours la parole. Donc, la pantomime est d'ordre inférieur.

Cela ne l'a point empêchée de s'attaquer au personnage de Jeanne d'Arc. On pourrait presque hasarder ce paradoxe que, si elle s'y est attaquée, c'est à cause de son infériorité même. C'est que, se sentant incapables de redire, dans leur simplicité vraie, les admirables paroles de l'héroïne, les dramaturges se sont dit qu'il suffirait de les traduire en des gestes à l'imprécision desquels les spectateurs suppléeraient par leur interprétation personnelle.

Le geste, c'est un peu comme la musique ; comme le chant sans le secours du vers, le geste sans la parole dépeint admirablement les sentiments généraux, crainte ou joie, triomphe ou

défaite, mais très mal les événements causes de cette crainte ou la victoire que célèbre la joie.

On l'a souvent remarqué, aucun de nos littérateurs du grand siècle, ni Corneille, ni Racine, ni Bossuet lui-même, n'a pensé à Jeanne d'Arc. Un seul l'a fait, Chapelain, et Dieu sait comment Boileau l'en a récompensé ! Or, à cette époque, en 1633, on donna à la Cour un Ballet qui portait ce titre : « Ballet des Modes tant des habits que des danses depuis Charles VII jusqu'à nos jours ». Ce ballet était une véritable pantomime selon les usages du temps, où la danse était à peine figurée et où la musique, changée à chaque soirée, se composait de médiocres airs de violon ; ce ballet n'était qu'une succession d' « entrées », dont les personnages n'avaient entre eux que des liens bien éloignés. On peut en juger par celui-ci, qui débutait par l'entrée de M. du Fort l'Evêque, auquel succédait la Pucelle d'Orléans. Après venaient quatre vieux Gaulois, puis Sibilot qui vivait au temps de Henri III ; après quoi, entrait la Belle Ferronnière, etc... La Pucelle avec son père et sa mère disaient quelques méchants vers qu'on attribue à Guillaume Colletet, et à ce tableau en succédait un autre, mais pas plus que la musique ces vers n'ajoutaient grand'chose au tableau vivant qui était en réalité tout le spectacle.

Si insuffisante qu'elle fût, la représentation néanmoins exista et elle a sa valeur, puisqu'avec l'énorme poème de Chapelain, elle fut la seule, au XVIIe siècle, à célébrer Jeanne d'Arc.

C'est à la fin du XVIIIe siècle, après, hélas ! l'ignominie de Voltaire, et l'année même de sa mort, que nous allons en trouver une seconde, sous la forme encore de la pantomime. Celà s'appelait « *le Programe du fameux siège* » et fut joué en 1778, à Marly, devant leurs Majestés. La fable en est assez pauvre et ne fait guère honneur à Regnard de Plinchesne, gouverneur des pages du Roi, auquel l'abbé Barthélemy de Beauregard en attribue la paternité. Elle eut cependant grand succès ; car, originairement destinée à l'amusement des seuls personnages de la cour, elle fut vite transportée, pour le public, au théâtre de Nicolet. La dame Nicolet y tenait le rôle de Jeanne

d'Arc, au milieu d'une véritable armée d'acteurs. Le public se perdit un peu, sans doute, dans l'interprétation de leurs gestes multiples, car l'auteur le confesse dans son avertissement et, pour venir au secours des spectateurs, il compose sur des airs connus des couplets rimés qui, dit-il, « sont informes et ne méritent point d'être publiés », mais auront l'avantage d'édifier le public « sur les discours que chaque acteur veut exprimer ». Discours, airs, fable, on jugera du tout par cet exemple : A la fin du troisième acte, Jeanne d'Arc défie le général anglais en combat singulier. Elle est blessée au bras d'une flèche : Fait historique, souligne le programme. On l'emporte ; elle revient pansée et, dans la mêlée, décide la victoire. Le général anglais, un genou en terre, lui remet son épée et lui dit — par gestes — sur l'air de : *Trop de pétulance gâte tout :*

Je vous rends enfin mon épée
Après m'être bien défendu !
Mon espérance est fort trompée,
Mais cet hommage vous est dû.
Je vous pressois à toute outrance
Et vous mettez l'Anglais à bout
Jeanne d'Arc
Trop de pétulance
Gâte tout !

Tout Paris se rua en foule à ce spectacle. Robert Southey le constate dans la préface de son poème, et de sa remarque on peut inférer que la vogue de ce genre spécial fut assez grande pour exciter l'émulation des auteurs anglais, au point que l'un d'eux, J. Cross, fit représenter quelques années après, en 1798, à Covent Garden, le ballet d'action intitulé *Joan of Arc*, avec la musique de W. Reeve qui eut, lui aussi, grand succès.

La mode, d'ailleurs, fut durable. Interrompue en pleine vogue par la tragédie de la guillotine, elle reprit au calme dès 1803, où un auteur, nommé Cuvelier, donna au théâtre de la Gaîté, sous le titre de *Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans*, une grande pantomime en trois actes et à grand spectacle conte-

nant « ses exploits, ses amours, son supplice et son apothéose ». Ce scénario est écrit sur les données les plus fantaisistes. Sans compter l'inévitable présence d'Agnès Sorel, l'auteur, au troisième acte, fait tomber Jeanne d'Arc amoureuse de Dunois. « Les Amours conduisent Dunois et la Pucelle vers l'autel ; ils font serment de s'unir. L'Amour offre une rose à Jeanne pour qu'elle en fasse le sacrifice. Jeanne brûle la rose, joie de Dunois : tableau ! »

La fin est meilleure. Sur la place de Rouen, Jeanne monte au bûcher qui s'allume. Mais aussitôt une colombe s'envole vers le ciel ; le bûcher, disparaît pour laisser la place à un autel derrière lequel, sous un arc de triomphe, se dessine la statue de la « Pucelle, faite d'après le nouveau modèle qui doit être « placé sur la place d'Orléans. » Tableau général, autour de la statue, au bruit des clairons et des trompettes.

On a peine à se figurer aujourd'hui un public français applaudissant à un tel méli-mélo de fictions absurdes et de réalités vraies. La raison, c'est que les travaux historiques ont marché et que la vérité s'est imposée, éclatante.

A cette époque même, elle commençait à s'imposer déjà et à Cuvelier lui-même. Malgré son succès, il modifia radicalement son œuvre pour la donner de nouveau en 1813, mais au cirque Olympique, cette fois. Plus de Dunois amoureux, plus de rose. Jeanne n'a qu'un amour, Dieu et ses saintes. Au dénouement, des anges l'enlèvent vers le ciel. Les Puissances célestes couronnent l'héroïne ; les anges célèbrent le triomphe de la Libératrice de la France, dont le nom se trouve écrit dans le Ciel, au son des harpes diverses et des trompettes de la véritable gloire... Et l'abbé Pataud, dans ses notes, d'écrire à la date du 5 novembre 1813 : « Sous le titre de la Pucelle d'Orléans, le Cirque Olympique donne toute l'histoire de Jeanne d'Arc jusqu'à la délivrance de la Ville. Madame Franconi joue le rôle de la Pucelle avec beaucoup de noblesse et de fierté. »

La pantomime va laisser Jeanne d'Arc un peu tranquille, pendant une quarantaine d'années, du moins en France, car, en 1821, deux ballets furent dansés à la gloire de la Pucelle, l'un à Vienne,

composé par M. de Gallemberg, et l'autre à Milan par trois musiciens chorégraphes, Vigano, Lichtenthal et Brambilla. Encore un ballet, et toujours à Milan, en 1855, de la composition de Casati, toutes pièces plus ou moins inspirées par la tragédie de Schiller et, par suite, reproduisant trop ses erreurs historiques.

C'est en 1858 seulement que les cirques vont reprendre le sujet qui avait si bien réussi à Cuvelier dans le cirque Olympique. Je ne sais quel fut l'auteur de l'exercice équestre qui fut donné à cette date à Paris, au cirque des Champs-Elysées. Peut-être n'en a-t-il pas eu d'auteur, ou si peu ! Mais il s'est trouvé un spirituel chroniqueur, Paul de Saint-Victor, pour en rendre compte dans le numéro du journal *la Presse*, du dimanche 22 août 1858: « Un spectacle d'un haut comique, dit-il, est l'exercice intitulé Jeanne d'Arc par l'affiche, tragédie équestre en trois temps de galop. La scène se passe sur une selle. C'est l'unité de lieu réduite à sa plus simple expression. On voit d'abord Jeanne d'Arc en bergère, une gaule à la main ; elle-mène paître ses brebis sur le dos d'un coursier monté à clef, qui tourne en rond dans l'arène... » Je passe sur Jeanne d'Arc guerrière, captive et martyre, pour arriver tout de suite à l'apothéose : « Jeanne d'Arc se transfigure, se coiffe de lauriers et saisit la palme des saintes, que lui offre galamment le régisseur en uniforme boutonné, qui l'a suivie dans toute sa carrière. » Mais ici, l'héroïne sort de l'histoire, rentre dans le cirque et redevient écuyère. Elle fait de sa palme une cravache et fouette à tour de bras sa rosse éperdue : « Et hoplà, hoplà ! Au galop au Paradis. Au galop, comme disait, à son lit de mort, je ne sais plus quelle grande dame de l'ancien régime. » Et les enfants d'applaudir ! Je me souviens de l'avoir fait. Ne vaut-il pas mieux applaudir cela que les évolutions déshabillées d'aujourd'hui ?

En 1872, la pantomime à spectacle reprend avec une œuvre de Keller, que je n'ai pas pu retrouver ; puis elle suit une carrière triomphale qu'il suffit de rappeler ici. Car chacun a gardé, pour le moins, le souvenir de deux grandes pantomimes qui furent montées avec autant de soin que de luxe, à Orléans même,

en 1891 et 1892, par les deux cirques aux noms célèbres, les cirques Rancy et Plège. Que ces représentations aient été de purs chefs-d'œuvre, non, sans doute ! Les ressources de mise en scène de ces cirques forains sont nécessairement limitées ; le personnel pas toujours préparé à la délicatesse du geste ; la musique, « analogue » seulement au sujet représenté, est prise un peu partout ; l'ensemble doit donc pécher par quelque point. Mais il en est un sur lequel il fut tout particulièrement impeccable, c'est sur le respect absolu de la vérité historique et la convenance parfaite avec laquelle furent observés les caractères religieux et patriotique de la Pucelle d'Orléans.

A ce respect, à cette convenance, outre les raisons générales tirées de la connaissance de plus en plus vulgarisée de l'histoire de Jeanne, il y avait une cause plus prochaine que voici : l'Hippodrome, cet immence cirque parisien, avait, l'année d'avant, en 1890, donné avec un succès étourdissant une pantomime sous le titre de Jeanne d'Arc. Les auteurs trouvèrent sans doute ce mot indigne d'eux, et ils appelèrent leur œuvre « légende mimée ». Ils ont eu tort. D'abord, parce que, gardant la chose, ils devaient garder le nom, et ils ne se sont pas aperçus qu'en le changeant ils commettaient une grosse erreur : l'histoire de Jeanne d'Arc n'a rien d'une légende, c'est la vérité vraie, et ils le savaient si bien qu'ils se sont bien gardés d'y changer quoi que ce soit.

Aussi, dans le genre de la pantomime, je n'hésite point à le dire, ils ont fait un véritable chef-d'œuvre. Malgré la différence des genres, la messe de Gounod et la pantomime de Widor sont les deux grandes œuvres musicales que nos musiciens modernes ont créées à la gloire de Jeanne d'Arc.

La partition de Widor est importante. Elle est toujours très mélodique, mais en même temps elle sait appeler à elle toutes les ressources de la plus riche orchestration pour soutenir de ses harmonies la simplicité du chant. Faite pour un énorme vaisseau, elle emploie judicieusement les timbres pénétrants des hautbois qui rendent admirablement le caractère pastoral de la bergère ; puis, dans les ensembles guerriers, le cuivre des trom-

pettes qui s'épanouissent à la fin, notamment dans le chant militaire de Dorchain. Si l'on ajoute à cela les détails d'une mise en scène éblouissante, où les cortèges succédaient aux cortèges, réglés avec un soin méticuleux et un souci toujours respectueux de la vérité, on comprend tout l'attrait de ce beau spectacle. Un décor extrêmement ingénieux y ajoutait encore. La scène de l'Hippodrome était une vaste piste elliptique, dont le grand axe pouvait avoir soixante mètres de long. Au centre, les acteurs, violemment éclairés, puis, entre eux et le public qui l'était moins, une toile peinte à l'intérieur et d'un réseau assez lâche pour que le spectateur vît, sans être gêné par la toile qui était devant lui, celle qui lui présentait sa face peinte de l'autre côté de la piste.

Par exemple, rien n'était joli comme la place du Vieux-Marché vue ainsi. Et Victor Hugo n'avait pas pensé à cette toile transparente, lorsqu'il dépeignait ironiquement le plaisir d'un homme qui regarde un mur derrière lequel il se passe quelque chose. Là, on voyait à travers le mur.

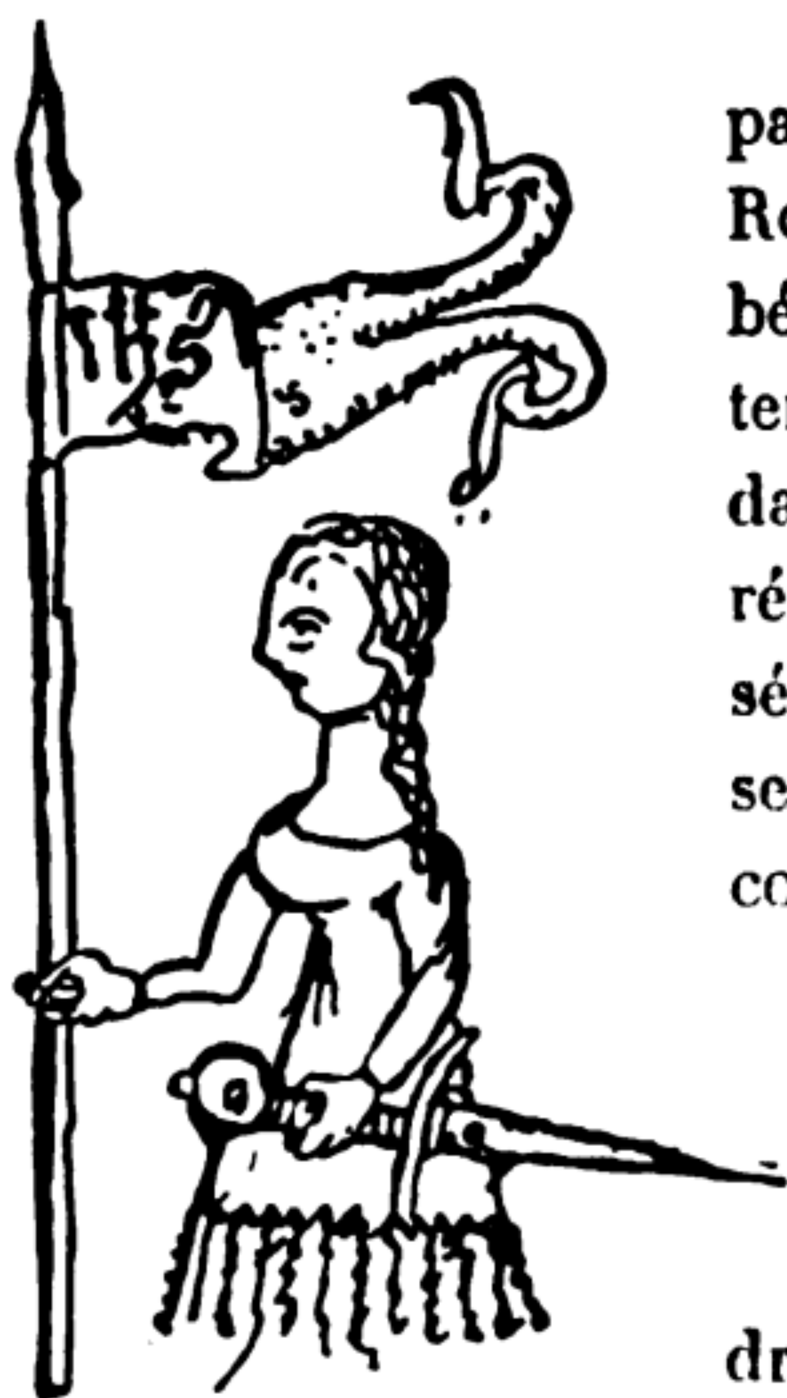
Donc Jeanne d'Arc, même « pantomimée », a été encore louée comme il convenait par ce genre d'art d'une forme inférieure. Tant il est vrai que le sujet, quand il est grand, grandit jusqu'aux moyens qui le doivent célébrer.

Emile HUET.

ESSAI DE RECONSTITUTION

DE

L'ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC



Jeanne d'Arc tenant son étendard, d'après le dessin du greffier du Parlement de Paris (10 mai 1429).

Les fêtes exceptionnelles, qui se préparent en ce moment, notamment à Rome et à Orléans, en l'honneur de la béatification de Jeanne d'Arc, ont déterminé un mouvement considérable dans le monde entier. De toutes les régions arrivent journellement, au Musée Jeanne d'Arc, des demandes de renseignements concernant la Pucelle. Des correspondants, plus curieux qu'érudits, veulent savoir s'il existe des reliques de l'héroïne ; d'autres demandent comment on doit la représenter ; un très grand nombre voudrait connaître son équipement de guerre. L'étendard de Jeanne, notamment, est l'objet de questions incessantes. Comment était-il fait ? Comment était-il décoré ? Les reconstitutions qu'on en a faites un peu partout, à Orléans, à Paris, à Reims, etc... sont-elles exactes ?

C'est pour répondre à ces questions que le Conservateur du Musée Jeanne d'Arc, M. Dumuys, a pris l'initiative de

demander à la Société archéologique, qu'il préside, de discuter cette question de l'étendard, afin de faire exécuter, pour son Musée, un modèle aussi rapproché que possible de la vérité.

Sur sa convocation, une réunion extraordinaire des membres de la Société eut lieu le mardi 16 mars 1909, à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, membre d'honneur de la Société et juge apostolique de la cause de béatification.

Assistaient à la réunion : MM. Dumuys, Jarry, Raguenet de Saint-Albin, Huet, Guillon, Auguste et Jules Baillet, Breton et Dr Garsonnin.

M. Soyer s'était excusé de ne pouvoir assister à la réunion ; mais, dans sa lettre adressée à M. Dumuys, il déclarait qu'à son avis, il était impossible de reconstituer l'étendard de la Pucelle, étant donné que les documents authentiques et contemporains sont imprécis et contradictoires.

MM. Pommier, Iauch, Cochard, etc. s'étaient également excusés.

Après avoir indiqué qu'il ne s'agit pas de la bannière des prêtres faite à Blois, mais bien de l'étendard que Jeanne portait dans les combats (*quod ipsamet portabat vexillum prædictum, quando aggrediebatur adversarios, pro evitando ne interficeret aliquem)*, M. Dumuys présente le modèle qu'il a fait préparer.

Hampe. — La hampe en bois de frêne, à la fois léger et résistant, a une longueur de 2m50. Elle se termine, à la partie supérieure, par un fer de lance, en forme de feuille de laurier, forgé et poli au grès par M. Huguet, qui a pris pour modèle un fer de lance trouvé dans la Loire et faisant partie des collections du Musée Jeanne d'Arc. Un sabot, également en fer forgé et émoulu, termine la hampe à sa partie inférieure.

Dimensions. — L'étendard, attaché à la hampe immédiatement au-dessous de la lance, mesure 0m45 de largeur et 1m50 de longueur, bordure non comprise. Ces dimensions, que ne

donne aucun texte, ont paru suffisantes : plus grand, l'étendard aurait eu, pour le porteur, le double inconvénient d'être lourd et embarrassant ; plus petit, il serait impossible d'y peindre, d'une manière lisible, les diverses figures qui doivent le décorer.

Toile. — Il est en toile blanche, conformément à la réponse formelle de Jeanne d'Arc (*eratque coloris albi de* telà *alba vel* boucassino).

Malgré l'autorité de Quicherat, qui veut voir dans le boucassin une sorte de linon ou tissu de fil fin et transparent, rien n'autorise à supposer que la toile de l'étendard de Jeanne fût de lin et encore moins de linon. Dans les inventaires anciens, quand il s'agit de toile de lin, on ne manque pas de le mentionner, pour distinguer cette toile de la toile de chanvre. De plus, le boucassin n'est pas, comme le linon, — qui d'ailleurs était au xve siècle extrêmement rare et cher (1), — une toile fine : d'après Havard (2), c'est une toile gommée et apprêtée dont jadis on se servait tantôt comme doublure pour donner du corps aux étoffes et tentures, tantôt comme tissu principal ; pour Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (3), qui d'ailleurs adoptent la définition donnée par Littré, c'est une toile ou sorte de futaine dont on se servait autrefois pour vêtement, doublure, étendard. On fabriquait du boucassin blanc et du boucassin de couleur.

L'étendard de Jeanne devait être fait d'une toile forte assez grossière, non seulement parce qu'il était destiné au rude service des armes, mais aussi parce que le décorateur aurait eu beaucoup de difficultés pour exécuter, sur une toile peu résistante, des peintures solides.

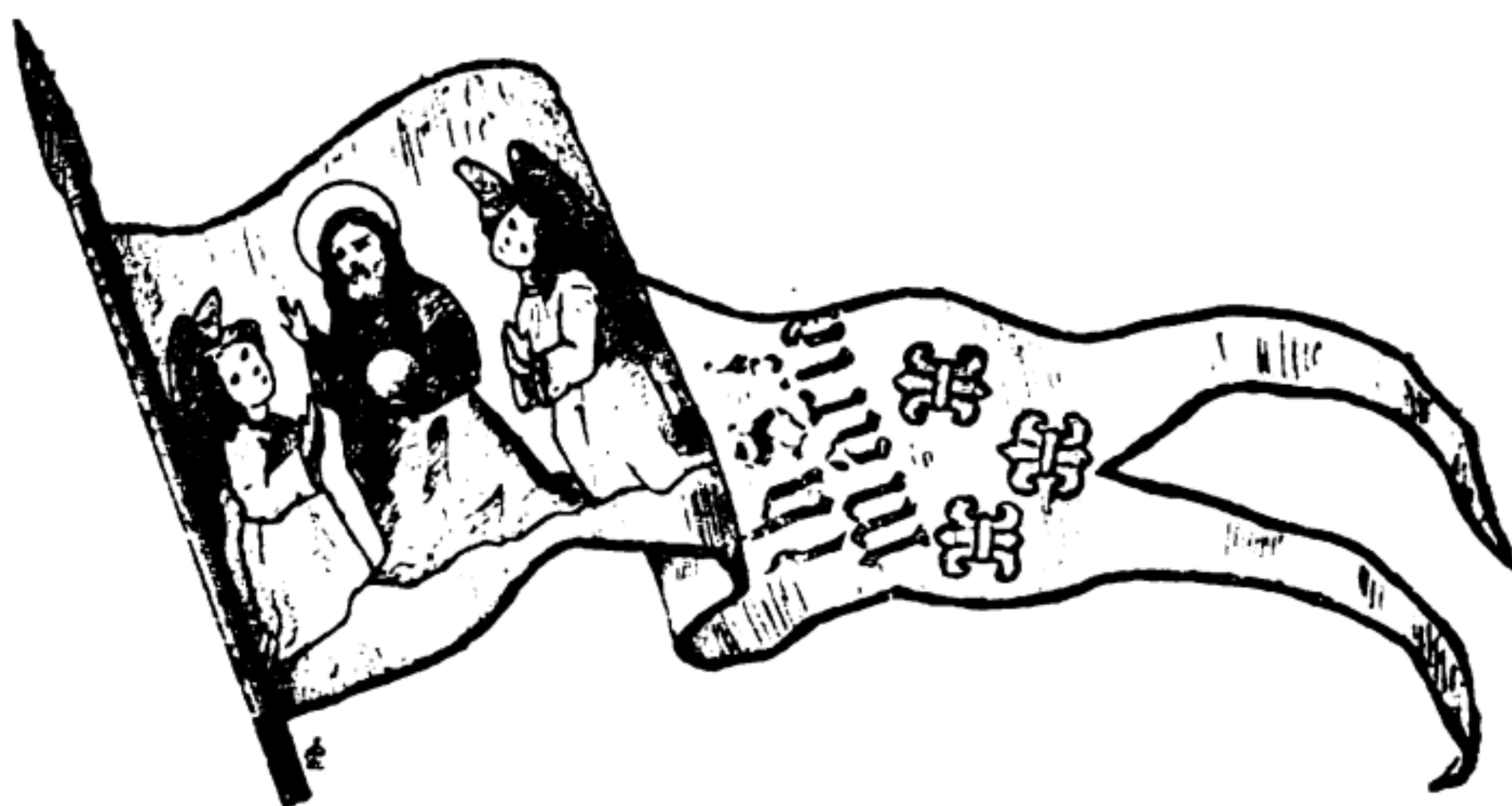
(1) La délicate Louise de Savoie, femme de Charles d'Orléans et mère de François Ier, possédait « deux draps de lynomple » estimés à sa mort 20 livres tournois, « deux soilles d'oreilliers brodées et deux serviettes de lynomple brodées ».

(2) *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration*, par Henry Havard.

(3) *Dictionnaire général de la Langue française*, par Hatzfeld, Darmesteter et A. Thomas.

Bordure. — Pour le border, M. Dumuys a fait exécuter une frange de soie de 0m03 de largeur. C'est Jeanne d'Arc elle-même qui nous l'apprend : « *Et erat fimbriatum de serico* ». La couleur en était-elle jaune, blanche ou de tout autre ton ? Les textes ne nous renseignent pas sur ce point. Il est vraisemblable qu'elle devait être jaune, rappelant ainsi le ton du semis de fleurs de lis de l'étendard ; blanche, elle se serait confondue avec la toile blanche du fond.

Forme. — Reste la forme à adopter. Le modèle présenté par M. Dumuys se termine par une double queue. M. Huet demande



Etendard de Jeanne d'Arc, d'après la tapisserie du Musée d'Orléans, dite tapisserie d'Azeglio (XVe siècle).

pour quelles raisons on a adopté cette double queue et non une simple flamme triangulaire très allongée ; il rappelle le propos tenu par Jeanne d'Arc à un gentilhomme, lors de l'assaut des Tourelles, le 6 mai : « Donnez-vous garde, quant *la queue* de mon estandart sera ou touchera contre le boulevert. Lequel luy dist ung peu aprez : Jehanne *la queue* y touche ! » (1).

M. Dumuys répond que la forme à double queue est la forme traditionnelle, celle qu'a dessinée le greffier du Parlement de Paris, Clément de Fauquembergue, sur la marge

(1) *Journal du Siège*, publié par Cuissard et Charpentier, 1896, p. 86.

d'un registre de l'époque, celle aussi que représente la tapisserie d'Azeglio déposée au Musée d'Orléans, exécutée, à l'étranger il est vrai, en Allemagne ou en Flandre, mais du vivant de la Pucelle ou peu de temps après sa mort et d'après des indications assez précises.

M. Huet s'incline devant ces raisons très acceptables en l'absence de tout texte.

Décoration. — Les formes et dimensions de l'étendard étant ainsi déterminées, la discussion s'engage sur les motifs de décoration. Préalablement, et dans le but de rappeler les divers textes connus sur lesquels on s'est basé jusqu'ici pour reconstituer l'étendard, M. Dumuys prie M. Huet de vouloir bien donner lecture d'un mémoire de M. Gabriel Martin ayant pour titre : « *L'étendard de Jeanne d'Arc* » et publié à Paris, en 1894, à l'occasion de l'introduction de la cause de Jeanne d'Arc et de la reconstitution d'un étendard qui fut déposé, par le Comité catholique de Paris, à Notre-Dame, aux pieds de la Vierge. Ce mémoire, très complet, cite les passages de tous les auteurs anciens qui ont parlé de l'étendard de Jeanne d'Arc, mais l'auteur omet de faire la critique des ouvrages qu'il mentionne, et il se contente de compléter les textes authentiques par d'autres textes qui, au point de vue historique, ont une valeur beaucoup moindre.

Les seuls renseignements certains nous sont fournis par les réponses de Jeanne d'Arc à ses juges, lors du procès de condamnation. Nous devons ajouter une foi entière à ces réponses, non seulement parce que Jeanne, qui avait commandé et fait exécuter à Tours, sous ses yeux, son étendard, devait le connaître mieux que personne, mais surtout parce que, dans les divers interrogatoires qu'elle a subis sur ce sujet, du 27 février au 28 mars, Jeanne n'a jamais varié. Au contraire, les quelques documents dont on puisse faire état, les chroniques contemporaines ou les dépositions des témoins au procès de réhabilitation, sont en contradiction les uns avec les autres ; parfois même on trouve dans une même chronique deux versions différentes.

I. — Face de l'étendard.

M. Dumuys expose la façon dont il comprend la décoration de la face de l'étendard, c'est-à-dire de la surface plane qui se présente à la vue, lorsque, la hampe étant à gauche du spectateur, l'étendard déployé flotte vers la droite.

SEMIS DE FLEURS-DE-LIS. — Au milieu d'un semis de fleurs-de-lis, dont le modèle a été pris sur les monnaies de Charles VII, (*campo seminato liliis*), étaient figurés, en couleurs, Notre-Seigneur (1) tenant le monde et deux anges à ses côtés. Il est utile, malgré leur répétition, de rappeler les divers passages des interrogatoires de Jeanne où cette description est donnée :

« *Et erat ibi mundus figuratus et duo angeli a lateribus* (*Quicherat* (2), t. I, pp. 78 et 301). — *Deum tenentem mundum et duos angelos* (id. p. 117). — *Regem cœli* (id. pp. 117 et 302). — *Duo angeli depicti in suo vexillo... quod non erant ibi nisi solum pro honore Dei qui depictus erat in vexillo. Et dixit quod non fecit fieri repræsentationem duorum angelorum nisi*

(1) Comme M. Gabriel Martin, nous pensons qu'il s'agit bien de Notre-Seigneur, c'est-à-dire de Dieu le fils, de Jésus-Christ, et non de Dieu le père, comme l'ont prétendu Mantellier (*Bulletin de la Soc. Archéologique de l'Orléanais*, tome 3, p. 162), Vallet de Viriville, etc.

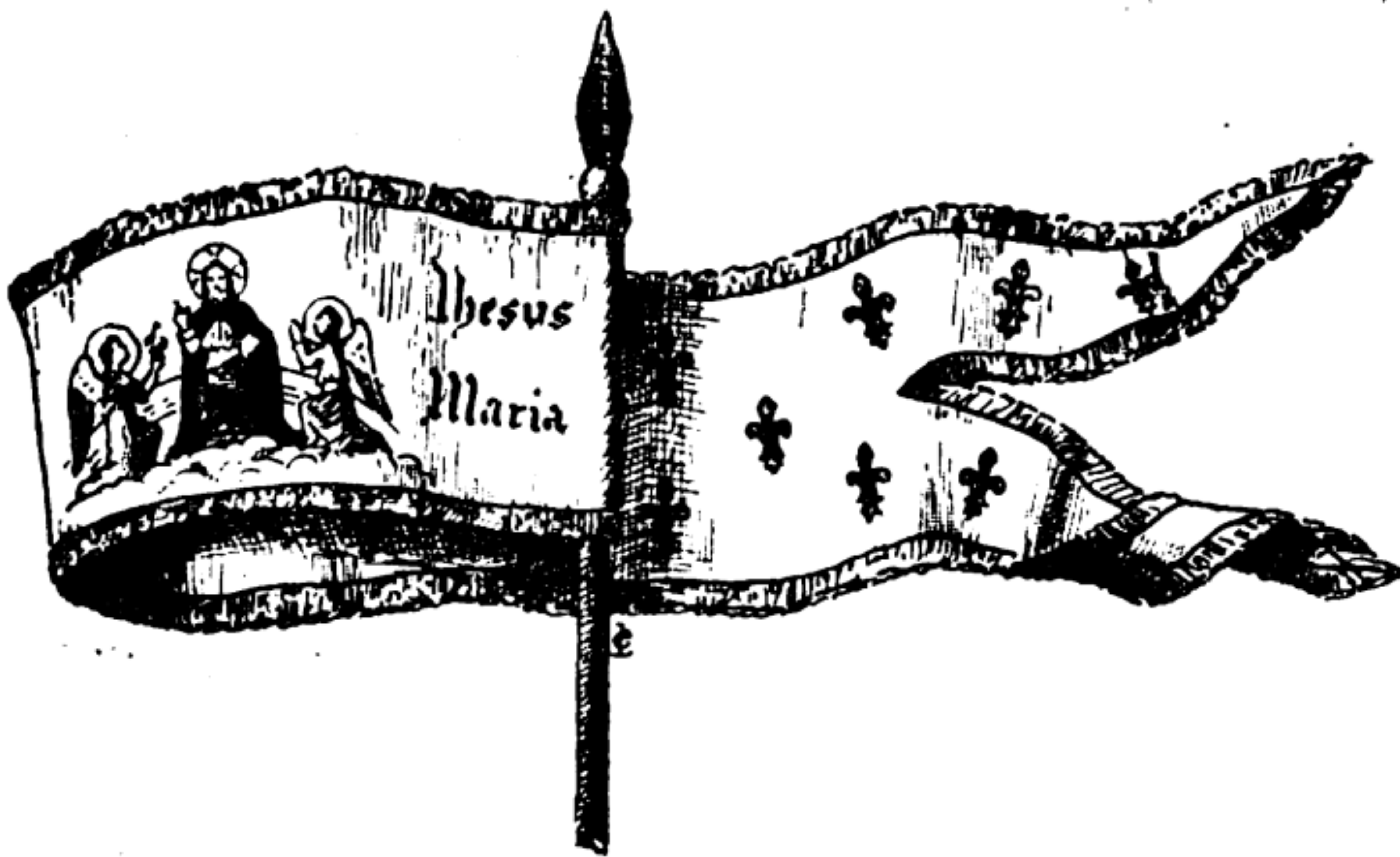
A la vérité, le texte latin des interrogatoires de Jeanne ne tranche pas la question, puisque partout on écrit *Deus* ; mais ce texte latin n'est qu'une traduction, effectuée après les séances, des demandes des juges et des réponses de Jeanne *faites en français*. Or si l'on se reporte au texte du manuscrit d'Urfé, on y lit « *Nostre-Seigneur* » toutes les fois que le texte latin porte *Deus* (Voir notamment Quicherat, t. I, p. 181).

De son côté, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, que nous avons consulté sur ce point, nous a fait l'honneur de nous écrire : « Jeanne appelle simplement Jésus-Christ, Dieu. Ainsi fait-elle dans sa lettre du mardi de la Semaine Sainte : « Vous ne tiendrez mie le royaume de France de Dieu, le Roi du ciel, fils de Sainte-Marie » (*Jeanne d'Arc*, par Wallon, 1893, t. I, p. 130) ».

(2) *Quicherat*, Procès de condamnation, Paris 1841.

solum in honorem Dei qui ibi erat figuratus tenentem mundum (id. p. 181)... *Ipsa fecit ibi fieri istam figuram Dei et angelorum, et colorari* (id. p. 181). — *Dicta Johanna fecit depingi vexillum suum, ac in eo describi duos angelos assistentes Deo tenenti mundum in manu sua* (id. p. 300). »

Notre-Seigneur et les deux anges. — Il s'agit d'une scène bien connue, souvent représentée dans les monuments religieux et, par suite, facile à reconstituer. Notre-Seigneur doit être figuré de face, nimbé d'un nimbe crucifère, assis,



Etendard de Jeanne d'Arc (extrait de *Jeanne d'Arc à Reims*, par M. Jadart, 1887).

dans l'attitude de « Majesté », c'est-à-dire tenant le monde dans sa main gauche et bénissant de sa dextre levée. Placés à la droite et à la gauche du Sauveur, deux anges sont prosternés.

Sauf le mouvement de la main droite du Sauveur bénissant, et l'attitude des deux anges, qui ne peuvent être qu'agenouillés aux côtés de leur divin Maître, tout est indiqué par Jeanne d'Arc.

Un dernier détail très précis, relatif aux anges, est fourni par une question des juges ; Jeanne, il est vrai, n'y répond pas directement mais sa réponse à la question suivante indique bien qu'elle reconnaît l'exactitude des faits énoncés dans la

première ; « *Interrogata quis movit eam facere depingi angelos in suo vexillo cum brachiis, pedibus, tibiis et vestibus, respondit : « Vos estis responsi ad hoc ». — Interrogata si faciebat eosdem angelos depingi tales sicut veniebant ad eam ; respondit quod ipsos depingi fecit in modo quo sunt picti in ecclesiis* (*Quicherat*, t. I, p. 302) ». En conséquence il serait inexact de dissimuler sous les vêtements les bras, les pieds et même les jambes des deux anges ; il ne peut y avoir d'incertitude sur ce point, en présence du texte, et on n'a pas à se préoccuper de savoir si une telle représentation est bien dans le goût du xve siècle.

Certains auteurs ont cru devoir compléter la scène si bien décrite par Jeanne d'Arc :

Arc-en-ciel. — Deux étrangers bien informés, mais qui cependant ne sont pas des témoins oculaires, Eberhard de Windecken et l'auteur des Chroniques belges, décrivent un arc-en-ciel sur lequel le Sauveur est assis.

Nuées. — Jean Pasquerel, le confesseur de Jeanne, dit que Notre Sauveur est assis dans le jugement sur les nuées du ciel, mais il faut se rappeler que sa déposition a été faite lors du procès de réhabilitation, à une époque où l'histoire de Jeanne d'Arc était déjà entrée dans le domaine de la légende, et où les souvenirs des témoins de la campagne de 1429, n'étaient plus très récents.

Gloire. — *Le Mistère du Siège d'Orléans* représente Dieu enveloppé d'un soleil, ou plutôt d'une « gloire », que soutiennent les anges. Mais n'oublions pas que, si la première représentation du *Mistère* eut lieu en 1435, les représentations successives, comportant des modifications importantes, furent en assez grand nombre pour que M. Sepet ait cru pouvoir avancer que le manuscrit, publié en 1862 par MM. de Certain et Guessard, était dû à la collaboration de plusieurs auteurs ayant vécu à des époques différentes. On doit donc faire des

réserves sur un renseignement puisé à cette seule source. En outre, il n'est pas inutile de faire observer que, au début du xve siècle, la « gloire » en forme de nimbe allongé ou de *vesica piscis* avait disparu, depuis deux siècles au moins, de l'iconographie chrétienne.

Main droite du Seigneur bénissant. — Nous lisons enfin, dans Éberhard de Windecken et dans les Chroniques belges, que Notre-Seigneur montrait ses plaies et bénissait de la main droite ; ce geste de bénédiction est également indiqué par Pasquerel.

Ces divers renseignements sont bien peu certains ; mais, à la rigueur, il n'est pas défendu d'en tenir compte dans la représentation de la scène, si l'on admet que la réponse de Jeanne (*ipsos depingi fecit in modo quo sunt picti in ecclesiis*) ne s'applique pas seulement aux deux anges, mais également à Notre-Seigneur. Jeanne d'Arc, en effet, a pu voir, dans les églises de son temps, de telles représentations dans les sculptures, les peintures ou les vitraux.

Fleurs de lis. — Un point, plus discuté encore, reste à examiner, pour en finir avec le motif principal de décoration. Chacun des anges présentait-il à Dieu une fleur de lis et comment doit-on représenter cette fleur ?

D'après le témoignage de Dunois au procès de 1455, c'est Notre-Seigneur qui tient une fleur de lis à la main « *figura Domini nostri tenens florem lilii in manu sua* » (*Quicherat*, t. III, p. 7). Il est évident que Dunois a dû commettre une confusion.

D'après le témoignage de Pasquerel au même procès, Dieu bénissait la fleur de lis que lui présentait un ange placé à sa droite « *imago Salvatoris nostri sedentis in judicio, in nubibus cœli, et erat quidem angelus depictus tenens in suis manibus florem lilii quem benedicebat imago* » (*Quicherat*, t. III, p. 103.)

Le *Mistère du Siège* représente les deux anges *assis* tenant, chacun en leur main, une fleur de lis.

Un document meilleur, le *Journal du Siège*, dit bien

(p. 76) en parlant de l'entrée à Orléans, le 29 avril, que sur l'étendard de Jeanne, étaient « deux anges tenans chacun une fleur de liz en leur main », mais, ce qui est singulier, c'est qu'il omet alors de signaler la figure principale, celle de Dieu, tandis que, dans un passage antérieur (p. 49), il omet les deux anges et ne signale qu' « une majesté ».

Tout ceci est bien confus et peut-être pourrait-on se dispenser de représenter la fleur de lis ; mais, si l'on tient à la faire figurer, dit M. Jarry, il ne peut y avoir de doute : c'est bien la fleur de lis héraldique, l'emblème du « royaume des lis », qu'il faut mettre dans la main des anges, et non une tige de lis des jardins. Il est inadmissible que les anges présentent à Dieu une fleur qui est le symbole de l'innocence et de la pureté. A son avis, c'est une fleur de lis héraldique que chacun des anges présente à Notre-Seigneur.

Inscription : Jhesus Maria. — Pour compléter la face de l'étendard, il reste à y inscrire les deux noms *Jhesus Maria* que Jeanne elle-même, dans divers interrogatoires, reconnaît avoir ordonné d'y peindre. Dans son interrogatoire du 27 février, elle précise la façon dont ces noms étaient écrits : « *erantque scripta ibi ista nomina Jhesus Maria, sicut ei videtur ;... Interrogata an hæc nomina Jhesus Maria erant scripta superius, aut inferius, vel a latere : respondit quod a latere, sicut ei videtur* » (*Quicherat*, t. I, pp. 78 et 301). C'est donc *sur le côté* de la scène principale que ces noms doivent être inscrits. Mais de quel côté ?

M. Dumuÿs pense que la place d'honneur étant celle qui touche la hampe, cette place doit être occupée par la représentation de Dieu. Les deux noms doivent donc être inscrits entre cette représentation et la queue de l'étendard ; c'est là d'ailleurs qu'ils sont placés sur la tapisserie d'Azeglio. Mais, contrairement à cette tapisserie qui met l'inscription, en deux lignes, perpendiculairement à l'axe de l'étendard, M. Dumuÿs propose de la mettre sur deux lignes superposées, parallèles à l'axe de l'étendard. Cette disposition est adoptée.

CONCLUSION. — En résumé, la Commission pense que la face de l'étendard doit être décorée de la manière suivante :

Près de la hampe, à gauche, une scène en couleurs représentera Notre-Seigneur de face, nimbé, assis, tenant le monde dans sa main gauche et bénissant de la main droite levée. A ses côtés, deux anges prosternés.

Les autres détails, « la gloire » (1), l'arc-en-ciel, les nuées, les deux fleurs de lis héraldiques tenues par les anges, bien que non indiqués dans les textes authentiques, ceux des interrogatoires, peuvent être figurés.

A droite de la scène principale, sur deux lignes, doit être l'inscription « Jhesus Maria », en lettres dorées.

Le reste du champ de l'étendard est décoré d'un semis de fleurs de lis dorées.

II. — Revers de l'étendard.

Le revers de l'étendard est encore plus difficile à décrire et M. Dumuÿs ne dissimule pas l'embarras, où il se trouve, pour y disposer les figures signalées par les divers auteurs.

Sur quels textes se base-t-on pour affirmer que le revers de l'étendard était peint? D'abord, sur un passage des *Chroniques de Perceval de Cagny* écrites vers 1436 par l'écuyer du duc d'Alençon, le fidèle compagnon de Jeanne d'Arc. Le chroniqueur, qui avait écrit (page 141) : « elle fist faire ung estendart ouquel estoit l'image de Nostre-Dame », dit un peu plus loin (page 150), à propos de l'assaut de Jargeau : « la Pucelle

(1) M. Dumuÿs, d'accord avec la Commission, a cru devoir adopter la « gloire », en forme de *vesica piscis*, représentée sur l'étendard déposé à Notre-Dame de Paris ; mais, dans le but d'atténuer le côté un peu trop archaïque de cette disposition, pour un monument du XVe siècle, il a évité de limiter les rayons par un trait continu.

Cet emprunt de la disposition générale du sujet est un hommage à la science consommée de M. Eudes, qui a dessiné l'étendard de Paris avec une merveilleuse habileté. On peut d'ailleurs admettre que Jeanne d'Arc a pu voir une telle représentation de Jésus-Christ.

print son estendart ouquel estoit empainturé Dieu en sa majesté, et de l'autre costé..... et ung escu de France tenu par ij anges ». La précision apparente du second texte est donc détruite par le premier et M. Moranvillé qui, en 1902, a publié les *Chroniques de Perceval de Cagny*, est obligé de mettre en note : « Il y a là quelque chose d'inconciliable..... et c'est la dernière description qui est exacte ». Il est difficile, on l'avouera, de s'appuyer sur un texte aussi confus pour affirmer l'existence de peintures au revers de l'étendard. En tous cas, même en admettant au revers les armes de France, on ne voit pas dans les deux textes de Perceval de Cagny que l'image de la Vierge était peinte sur le même étendard que celui qui portait Dieu en sa Majesté.

D'autre part, M. G. Martin a considéré comme probant, en faveur de son hypothèse des peintures du revers, le texte suivant extrait de l'interrogatoire du 28 mars : « *Dicta Johanna fecit depingi vexillum suum, ac in eo describi duos angelos assistentes Deo tenenti mundum in manu sua, cum his nominibus Jhesus Maria et aliis picturis* » (*Quicherat*, t. I, p. 300). L'interprétation est peut-être un peu osée et par « *aliis picturis* » Jeanne a très bien pu ne vouloir faire allusion, par exemple, qu'au semis de fleurs de lis du champ.

Sauf Perceval de Cagny — qui d'ailleurs est le seul à mettre au revers les armes de France tenues par deux angelots, — les rares auteurs, qui ont mentionné des peintures autres que celles de la face de l'étendard, n'ont jamais dit que ces peintures étaient placées au revers de l'étendard de Jeanne.

Le secrétaire des consuls d'Albi dit seulement que Jeanne « te son estandart en que era nostra Dona ».

Le doyen de Saint-Thibaud de Metz se contente de mentionner « la benoiste Vierge Marie » dont était « paincturée la noble bannière ».

Dans le *Mistère du Siège*, on lit qu'au milieu de l'étendard, du même côté que le « souleil reluisant ainsi qu'en chaleur », c'est-à-dire sur la face, étaient écrits ces deux mots : ***Ave Maria.***

Dans les lettres patentes de Louis XIII, il n'est fait mention que d'un ange « qui présentoit un lis à Dieu porté par la Vierge sa mère ».

Enfin, dans la relation du greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle — le seul qui mette sur l'étendard les armoiries personnelles de Jeanne, — on ne lit rien autre chose que ceci : « Et fist faire, audit lieu de Poitiers, son estandard, auquel y avoit un escu d'azur et un coulon blanc dedans ycelluy estoit, lequel coulon tenoit un role en son bec où avoit écrit « *De par le Roy du Ciel* ».



Motif principal du revers de l'étendard de Jeanne d'Arc déposé à Notre-Dame de Paris (1894). Le dessinateur y a groupé l'Annonciation, l'écu royal et les armes de Jeanne.

Sans même relever les confusions ou les inexactitudes contenues dans ces divers textes, il est facile de se convaincre, en les lisant, que jamais les auteurs de ces textes n'ont eu

l'intention de mettre au revers de l'étendard les diverses figures qu'ils décrivent.

Nulle part, d'ailleurs, dans les interrogatoires subis par Jeanne d'Arc, il n'est question de ces peintures du revers. Si elles avaient existé, ses juges, qui l'interrogeaient sur les moindres détails et parfois même sur des faits manifestement faux, n'auraient pas manqué de lui poser des questions précises et embarrassantes. Si Jeanne, — comme le prétend bien à tort le greffier de la Rochelle, puisqu'elle a déclaré elle-même à ses juges, le 10 mars (*Quicherat*, t. I, p. 117), n'avoir jamais eu d'armoiries (*ipsa nunquam habuit*), — si Jeanne avait fait peindre des armoiries personnelles sur le revers de son étendard (1), à côté des armoiries royales et de la figure de l'Annonciation, comment admettre qu'on ne lui ait pas reproché durement son orgueil et sa « superbe ». On n'a, pour s'en rendre compte, qu'à se reporter à cet autre interrogatoire du 28 mars (*Quicherat*, t. I, p. 300), où ses juges lui font grief d'avoir placé son étendard, à Reims, près de l'autel, pendant le sacre, afin de le faire honorer d'une façon toute particulière « *per ejus superbiam et inanem gloriam* ».



Représentation traditionnelle des armoiries attribuées à Jeanne d'Arc par le greffier de La Rochelle.

En l'absence de tout texte dans les interrogatoires de Jeanne

(1) Suivant M. Germain Lefèvre-Pontalis, la description du greffier de la Rochelle « est tellement différente de celle généralement admise, tout en semblant, par une des pièces indiquées (l'écu d'azur), se rapprocher de celle du *revers* donnée incomplètement par Perceval de Cagny, qu'il faut bien admettre que le greffier de la Rochelle a entendu dépeindre le côté de l'étendard correspondant, non à la face principale, mais au revers de l'étendard en question. » (*Chronique d'Antonio Morosini* publiée par la *Société de l'Histoire de France*, tome IV, annexes, p. 314).

Plutôt que d'admettre cette hypothèse, nous pensons que le greffier de la Rochelle s'est trompé.

et en présence des confusions présentées par les autres textes qu'on a voulu citer, M. Garsonnin déclare qu'à son avis il serait prudent de réserver le revers de l'étendard qu'on a l'intention de reconstituer et de n'y faire peindre qu'un semis de fleurs-de-lis.

MM. Guillon et Jarry s'associent à cette opinion et ce dernier, pour expliquer les textes où il est question d'une représentation de l'Annonciation, rappelle qu'à Tours, Jeanne fit faire deux étendards, un grand et un petit : « à Hauves Poulnoir, paintre, demourant à Tours, pour avoir paint et baillié estoffes pour ung grant estandart et ung petit pour la Pucelle 25 livres tournois » (*Quicherat*, t. V, p. 258). A la vérité, dans les Chroniques et au Procès de condamnation, on ne parle que d'un étendard, celui que portait la Pucelle. Mais rien ne prouve qu'il n'y en a pas eu deux : l'un représentant Notre Seigneur, qui était l'étendard personnel de Jeanne, le seul sur lequel on l'a interrogée et qu'elle a décrit ; l'autre représentant l'Annonciation, qui l'accompagnait dans ses campagnes, que certains témoins ont vu et décrit, parceque probablement il servait à sa maison militaire, mais qui n'a jamais été considéré comme son étendard personnel. Il y a lieu, fait observer M. Jarry, de distinguer entre l'étendard de *mission*, le seul sur lequel Jeanne a été interrogée, et l'étendard de commandement. Cette distinction expliquerait l'assertion de Jeanne répondant le 10 mars à ses juges qu'elle n'a jamais eu qu'un étendard : « *respondit quod sic, nec unquam habuit nisi unicum* »(*Quicherat*, t, I, p. 117). Cela expliquerait également le silence de ses juges : de même que la bannière des prêtres faite à Blois au sujet de laquelle Jeanne n'a pas été interrogée, l'étendard représentant l'Annonciation n'a pas été considéré par les juges comme l'étendard personnel de Jeanne et c'est pourquoi ils ne lui ont pas demandé de le décrire.

Si l'on admet l'hypothèse de deux étendards (1), les deux

(1) Cette hypothèse a été admise par Vallet de Viriville, Wallon et, récemment, par M. Germain Lefèvre-Pontalis. Voici ce que dit

passages suivants du *Journal du Siége* sont, à la vérité, difficiles à expliquer : « et faisoit porter devant elle son estandart, qui estoit pareillement blanc, ouquel avoit deux anges tenans chacun une fleur de liz en leur main ; et ou panon estoit painte comme une Anonciacion c'est l'image de Nostre Dame ayant devant elle ung ange luy présentant ung lis » (p. 76). — « Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches s'approucha tant de son estandart que le feu se print au panon. Pourquoy elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au panon dont elle en estaingnit le feu, comme se elle eust longuement suyvy les guerres » (p. 77).

Par ce terme de panon doit-on entendre un second étendard ou pennon décoré de l'image de Notre Dame ? ou bien, comme le propose M. Aug. Baillet, la queue flottante ou *pan* de l'étendard de Jeanne ?

M. Jarry réplique que le mot panon n'a jamais eu la signification indiquée par M. Baillet. Si elle était exacte au point de vue linguistique, l'hypothèse de M. Baillet expliquerait clairement comment le feu fut communiqué par une torche à la partie flottante de l'étendard. Mais il faudrait, dans ce cas, admettre que l'Annonciation était peinte sur cette partie flottante ou queue, et que les juges de Jeanne ont oublié de l'interroger sur cette peinture. Véritablement, cela est bien inadmissible.

Toutefois, il faut reconnaître que cette représentation de l'Annonciation, sur l'étendard de Jeanne, aurait été bien naturelle. Jeanne avait en effet pour la Vierge une dévotion très

ce dernier : « Il ne faut pas confondre l'étendard principal de la Pucelle, soit en face principale, soit en revers, avec son *pennon*, que plusieurs textes désignent nettement comme confectionné pour Jeanne d'Arc, à Tours, vers le même temps que l'étendard principal, et comme porté, avec l'autre, à ses côtés. Ce pennon paraît avoir représenté... la scène de l'Annonciation ». (*Chronique d'Antonio Morosini*, Paris, Renouard, 1902, tome IV, p. 314-315).

grande. En outre, l'année 1429, par suite de la coïncidence du vendredi saint avec la fête de l'Annonciation (25 mars), fut marquée par des fêtes toutes spéciales en l'honneur de la Vierge ; un jubilé solennel eut lieu à Notre-Dame-du-Puy-en-Velay, auquel assistèrent la mère de Jeanne, Isabelle Romée, ses deux compagnons Bertrand de Poulengy et Jean de Metz, et son futur confesseur, frère Jean Pasquerel.

Sans vouloir chercher des explications possibles mais hasardées, il est préférable d'avouer que les deux passages très obscurs du *Journal du Siège* ne sont pas susceptibles d'une interprétation certaine.

Dans le but d'élucider la question, Mgr Touchet donne lecture de tous les interrogatoires de Jeanne où il est question de l'étendard.

Cette lecture, écoutée avec la plus grande attention, permet à tous les membres de la Commission de se rendre compte qu'il est impossible d'affirmer l'existence de peintures au revers de l'étendard de Jeanne. Il paraît certain que ni les armes royales, ni les armes de Jeanne d'Arc, ni l'Annonciation n'ont jamais figuré sur cet étendard.

L'Annonciation et peut-être aussi l'écu de France ont pu être peints sur un second étendard.

Les armoiries personnelles, qu'on veut donner à Jeanne, n'ont figuré nulle part : Jeanne nous affimer qu'elle n'en avait pas. Quant aux armoiries données par Charles VII à la famille de Jeanne, elles ne pouvaient évidemment être peintes sur aucun étendard ou bannière à l'époque du siège d'Orléans, puisqu'elles ne furent concédées aux frères de Jeanne qu'un mois plus tard, le 2 juin 1429, à Mehun-sur-Yèvre. Le passage de l'interrogatoire du 10 mars est tellement formel qu'il est indispensable de le rappeler : « *Interrogata si habebat scutum et arma : respondit quod nunquam habuit ; sed*



Armoiries données par Charles VII aux frères de Jeanne d'Arc.

rex suus dedit fratribus suis, videlicet : unum scutum azureum ad duo lilia aurea... ; quæ arma distinxit uni pictori, in hac civitate Rothomagensi, quia ipse petierat qualia arma ipsa habebat. Item dixit quod hoc fuit datum fratribus suis per regem suum, ad complacentiam eorum, absque ejusdem Johannæ requesta, et sine revelatione. » (*Quicherat*, t. I, p 302). Jeanne d'Arc, dont la modestie et la réserve allaient jusqu'à refuser de solliciter des armoiries pour ses frères, ne pouvait elle-même faire étalage d'armoiries personnelles.

Conclusion

L'étude des textes authentiques, et notamment des interrogatoires de Jeanne d'Arc, permet de déterminer avec assez d'exactitude la composition de l'étendard de la Pucelle et la décoration de la face de cet étendard :

Sur un fond de toile blanche, bordée de soie, et décorée d'un semis de fleurs-de-lis, doit être représenté Jésus-Christ dans l'attitude de « Majesté », ayant à ses côtés deux anges agenouillés. Sur le côté de cette scène, à droite de préférence, sera l'inscription : « JHESUS MARIA ».

Mais, en présence du silence de Jeanne d'Arc et de la confusion des divers textes invoqués, la Commission estime qu'il est impossible d'affirmer avec certitude que des peintures ornaient le revers de l'étendard, et que, dans le doute, il y a lieu de laisser ce revers sans ornementation spéciale : un semis de fleurs-de-lis, semblable à celui de la face, peut simplement en décorer le champ.

Docteur GARSONNIN,
Rapporteur de la Commission d'étude.

ESSAI DE RESTITUTION EFFECTIVE

DE

L'ÉTENDARD DE JEANNE D'ARC

Comme conclusion pratique de l'étude qui précède, le Conservateur du Musée Jeanne-d'Arc a fait exécuter un étendard conforme au projet, soigneusement discuté et, sur sa demande, finalement adopté par la Commission ci-dessus désignée. Cet étendard sera déposé dans une salle du Musée.

*
* *

La toile choisie pour la confection dudit étendard a été peinte par M. Georges Gonin, décorateur, demeurant à Orléans, place du Vieux-Marché, 33.

La hampe de bois de frêne, préparée dans l'atelier de MM. Michel et Blanluet, menuisiers, établis rue des Grands-Champs, 15 *bis*, a été ferrée par M. Boury, ouvrier serrurier, sous la direction de M. Huguet, entrepreneur de serrurerie, demeurant rue de la Lionne, 36.

La lance a été copiée sur une arme trouvée dans les sables de la Loire, à proximité du pont des Tourelles, et déposée depuis longtemps déjà dans une vitrine du Musée Jeanne-d'Arc.

L'étendard a été bordé de sa frange de soie et monté par M. Chabrol, marchand d'ornements d'église, demeurant rue d'Escures, 24.

Une réplique de cet étendard a été offerte à Mgr Touchet, évêque d'Orléans, par les membres du Comité organisateur du Pèlerinage de Béatification de Jeanne d'Arc à Rome. Elle a été

présentée, le 18 avril 1909, au Souverain Pontife Pie X, en la basilique de Saint-Pierre.

Les figures de cette « réplique » ont été peintes par Mlle de Billy, spécialement chargée de ce soin par les Dames d'Orléans, désireuses d'honorer par cette délicate attention la libératrice de leur cité.

M. Gautier, marchand d'ornements d'église, établi place Sainte-Croix, 1, a été chargé de monter ce second étendard.

Comme on le voit, le travail d'exécution de ces deux pièces identiques a été confié aux soins de spécialistes orléanais qui se sont montrés très fiers de rendre hommage, par leur travail soigné, à la Bienheureuse Jeanne d'Arc.

Léon Dumuys,

Conservateur du Musée Jeanne-d'Arc d'Orléans.



RECONSTITUTION DE L'ÉTENDARD
faite en 1909, pour le Musée Jeanne-d'Arc, d'Orléans
à l'occasion de la Béatification de la Pucelle

PUBLICATIONS

De la Société archéologique et historique de l'Orléanais

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

Bulletins publiés :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé		1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé		1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé		1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)		1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)		1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)		1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)		1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)		1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)		1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)		1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)		1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)		1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)		1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)		1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

Mémoires publiés :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855).	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.)	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.)	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873.	12
—	tome XIII. — (1875.).	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887).	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
—	tome XVIII, avec atlas. — (1884.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880.	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885.	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892.	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX — (1905.).	10
—	tome XXX, épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie Herluison, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. Jacob, P. Pigelet et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 194.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1909

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. MARRON, Succr
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1909

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 194

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1909

Séance du lundi 5 avril 1909

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

Parmi les ouvrages reçus, il faut signaler spécialement :

1° *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par Dom Anger (*Archives de la France monastique*, *tome III* ; Ligugé et Paris, 1909). L'auteur y note que le prieuré d'Harnicourt, aujourd'hui canton de Rethel, département des Ardennes, dépendait de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (bulle du pape Eugène III, 1146) ;

2° Dans le *Polybiblion* (mars 1909), un compte-rendu par notre collègue, M. Maxime de la Rocheterie, de l'ouvrage de M. Pierre de Vaissière, intitulé : *Saint-Domingue* (*1629-1799*), *la Société et la Vie créoles sous l'ancien Régime* (Paris, 1909) ;

3° Dans la *Chronique des Arts* (Paris, 1909), un article de M. Paul Vitry sur *La Salle Coysevox au Musée du Louvre*, où il est question de la statue funéraire d'Amador de la Porte (grand prieur de France, mort en 1640), œuvre de Michel Bourdin, sculpteur orléanais.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Depréaux, remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire.

— Le projet de fixer l'ouverture des séances à 8 h. 1/2, au lieu de 8 h. 1/4, est rejeté.

— MM. Dumuys et Larcanger fournissent quelques détails sur l'essai de reconstitution de l'étendard de Jeanne d'Arc.

Séance du vendredi 23 avril 1909

Présidence de M. Raguenet de Saint-Albin.

En l'absence de M. le Président, excusé, et de M. le Vice-président, M. Raguenet occupe le fauteuil présidentiel.

Il souhaite la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Depréaux, et annonce la mort de M. Paul Guillon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, membre titulaire depuis 1893, dont la perte sera vivement ressentie par notre Société. M. Guillon, rappelle M. Soyer, s'était surtout occupé avec une indiscutable compétence des grands travaux publics accomplis au XVIIIe siècle dans l'Orléanais, et en particulier des ponts de Blois et d'Orléans construits à cette époque.

— Parmi les ouvrages reçus, il faut noter :

1° *Le Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (*1908*), qui contient (p. 327 et suivantes) divers documents inédits orléanais, publiés par M. R. Rodière : *a*) Equipement d'un franc-archer, en date du 29 novembre 1454 ; *b*) Marché pour la livraison de cinq statues à l'église de Chilleurs-aux-Bois, 12 février 1513 ; *c*) Refonte de la cloche de l'horloge de la ville d'Orléans, 18 juin 1458 ; *d*) Marché pour la confection d'une chape destinée à l'église paroissiale de Sury-aux-Bois, 10 novembre 1464. Tous ces documents sont extraits du minutier de Me Gillet, notaire à Orléans ;

2° *Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi*, publiés par M. Ludovic de Contenson, tome III, année 1660 et appendice (Paris, 1909 ; Société de l'histoire de France) ;

3° *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, fascicule du 2e semestre de 1908 (Orléans, 1908).

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, l'informant du terrible incendie, qui, récemment, a détruit en partie le magnifique dépôt des Archives départementales des Basses-Pyrénées, et priant en même temps notre Compagnie de se solidariser avec les Sociétés archéologiques et historiques du Sud-Ouest, pour émettre le vœu suivant :

« Que les Pouvoirs publics veuillent bien prendre en considération « les intérêts de notre histoire nationale et de ceux qui en veulent, « par leurs laborieux travaux, faire connaître les gloires, et ordonner « en conséquence des mesures urgentes et efficaces pour mettre les « riches dépôts de nos Archives départementales à l'abri des chances « d'incendie et en assurer ainsi la conservation. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

— En fin de séance, M. Huet présente à la Société l'étendard de la Pucelle, reconstitué par les soins de M. Dumuys, pour figurer au Musée Jeanne-d'Arc.

Séance du vendredi 14 mai 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

M. le Vice-Président signale dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (70e année, fascicule de janvier-avril 1909) : 1° Un article de M. H. Omont, sur les *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1907-1908* (on y remarque l'acquisition d'un censier de la commanderie des hospitaliers de Saint-Marc d'Orléans [1458]) ; —

2° Un compte rendu, par M. Maurice Jusselin, de l'étude de M. Soyer sur l'*Identification des noms de lieu « Camedollus » et « Orcellum », mentionnés dans la charte d'Agius, évêque d'Orléans (janvier 854)* ; — 3° Un compte rendu, par M. Lucien Auvray, des études de M. Soyer sur le *Projet par Pigalle d'un monument à élever à Orléans en l'honneur de Jeanne d'Arc (1761)*, et sur les *Lettres de sauvegarde au nom du duc François de Guise, datées du camp de Messas, près Beaugency (10 janvier 1563)*.

— Il est fait hommage à la Société :

1° Par notre collègue, M. Jarry, de son ouvrage sur *la Maison de Jeanne d'Arc à Orléans* (Orléans, 1909) ;

2° Par notre collègue, M. Huet, de son ouvrage sur *Jeanne d'Arc et la Musique : Bibliographie musicale*, 2e édition (Orléans, 1909) ;

3° Par le même, d'une *Romance de Jeanne d'Arc par le général Lazare Carnot* (réimpression de l'éditeur Marron, Orléans) ;

4° Par notre collègue, M. Basseville, de 13 actes imprimés concernant l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (XVIIe siècle).

5° Par M. Poullain, de sa brochure intitulée : *Essai sur le parcours des routes et chemins suivis par Jeanne d'Arc traversant les villes... depuis Auxerre, Orléans et Blois...* (Orléans, 1908).

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. le Président informe la Société que notre très regretté collègue, M. Paul Guillon, a légué ses précieuses collections aux Musées d'Orléans et à la Bibliothèque de cette ville.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la Commission des publications, est chargé de faire un rapport sur le travail de M. Charles de Beaucorps.

— M. Jules Baillet, revenu récemment du Congrès d'archéologie tenu au Caire, présente divers objets qu'il a rapportés d'Egypte :

Depuis vingt ans, dit-il, l'histoire d'Egypte a fait un bond en arrière. Par delà l'âge des Pyramides où elle s'arrêtait, par delà les premières dynasties qu'on a retrouvées, elle rejoint l'âge de pierre.

Sur les plateaux du désert, particulièrement sur la ligne du Bahr-béla-ma et des oasis, on a rencontré des stations et des ateliers paléolithiques. Deux coups de poing en silex, l'un à tranchant unique, l'autre triangulaire, sont exhibés comme types de ces armes.

Dans la vallée du Nil, surtout au débouché du désert, on a exhumé des nécropoles néolithiques. Les morts y sont couchés sur le flanc, les genoux repliés au menton, sans momification : ce sont les indigènes prépharaoniques. Le mobilier de pierre présente des types inconnus en Europe et s'avance jusqu'à une grande perfection. M. Baillet montre un couteau en silex taillé à lame retouchée, une lame éclatée en forme d'accent circonflexe, un percuteur, un bracelet de pierre évidée, un autre taillé dans un coquillage.

L'art et l'écriture apparaissent dans les nécropoles d'Abydos, Negadah, Hiéracônpolis, etc., où l'on trouve les noms de rois. Comme spécimens des débuts de l'art, M. Baillet apportait deux palettes, l'une de schiste en forme de bucrâne, l'autre d'albâtre en forme d'hexagone allongé, une statuette de femme, en terre cuite, aux formes accusées avec excès, deux autres en ivoire, l'une aux traits grossièrement incisés avec propygie marquée, l'autre, déjà finement sculptée, peut-être pour servir de cuiller à onguent; enfin un petit vase en terre cuite, orné de figures brunes : barques à rames ou villages à palissades, doubles cabines ou portes fortifiées, enseignes de clans, palmiers, gazelle, bouvier, vol d'oiseaux.

M. J. Baillet présente encore des objets d'âge pharaonique, cynocéphale accroupi, petit vase d'émail bleu, et des objets de l'époque alexandrine, petits bronzes, têtes de terre cuite grotesques.

Plusieurs de ces objets sont destinés à enrichir les collections du Musée historique de l'Orléanais.

— M. le Président rappelle, en levant la séance, que les candidats au siège de M. Lepage, membre titulaire résidant, décédé, sont MM. Maxime Didier, attaché au Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, et L. Masson, architecte des monuments historiques pour le département du Loiret.

Séance du vendredi 28 mai 1909

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

M. Garsonnin fait hommage de sa brochure intitulée : *Essai de reconstitution de l'étendard de Jeanne d'Arc* (Orléans, 1909).

Des remerciments sont votés à l'auteur.

— M. le Président informe la Société que M. le Préfet du Loiret, par deux arrêtés en date du 15 mai dernier, a nommé : 1° conservateurs-adjoints du Musée historique de l'Orléanais, MM. Garsonnin et Soyer, en remplacement de MM. Guillon et Jacob ; 2° conservateurs-adjoints du Musée Jeanne-d'Arc, MM. Garsonnin et Larcanger, en remplacement de MM. Guillon et Jacob.

Des félicitations sont adressées à nos trois collègues.

— M. Soyer signale une intéressante thèse parue à Erlangen (Allemagne), en 1908, sur un poète satirique français de la fin du XV[e] siècle, Eloi d'Amerval. L'ouvrage, dont l'auteur est M. André Ott, « privatdozent » à l'Université de Francfort-sur-le-Mein, a pour titre : *Eloi d'Amerval und sein « livre de la Diablerie » ; ein Beitrag zur Kenntnis Frankreichs am Ausgang des Mittelalters* ; il est dédié à la mémoire de Gaston Paris.

Eloi d'Amerval, né à Béthune en Artois, séjourna à Orléans en 1483 : il était alors maître des enfants de chœur de la cathédrale Sainte-Croix. Il composa des motets pour la fête de la Ville célébrée le 8 mai ; puis, devenu prêtre, quitta Orléans pour aller à Châteaudun. Il avait eu un fils, Guillaume d'Amerval, baptisé à Saint-Victor d'Orléans, prêtre aussi, et qui était vicaire de Saint-André de Châteaudun en janvier 1505 (nouveau style). Eloi vivait encore à cette date.

La thèse de M. Ott est solidement documentée : Il a publié notamment deux extraits d'un registre des comptes de la Ville en 1483, concernant ce poète (Archives communales, CC. 669), et

un extrait d'un inventaire des titres et manuscrits divers appartenant à la ville en 1487 (Archives départementales du Loiret, A. 2184). Il a réédité aussi, d'après l'historien orléanais du XVII[e] siècle, François Le Maire, les motets français et latins chantés, le jour de l'anniversaire de la délivrance d'Orléans, devant l'église Saint-Paul et à la Porte-Dunoise, et dont Eloi est certainement l'auteur.

On trouve mention d'Orléans à différents endroits de sa satire de la *Diablerie*. Dans la partie du poème où il parle des étudiants, déjà nombreux alors, qui ne travaillaient pas, mais s'endettaient en faisant bonne chère, il s'exprime ainsi :

« Ils doibvent huy plus de cent lièvres
« Au povre Basin d'Orlyens,
« Qui les fournit long temps lyens
« De tel viande à toute heure. »

Il n'y a pas de doute qu'il s'agisse ici des étudiants de l'Université d'Orléans.

M. Soyer fait remarquer que *Basin* n'est point un personnage imaginaire : c'est le nom véritable d'une famille de marchands de gibier et volaille d'Orléans, revenant souvent dans les pièces comptables du XV[e] siècle, conservées aux Archives communales (1).

— La Société procède à l'élection d'un membre titulaire résidant : M. Léon Masson, architecte des monuments historiques pour le département du Loiret, est élu en remplacement de M. Lepage, décédé.

— A la fin de la séance, M. le Secrétaire dépose sur le bureau le projet de *Bulletin* pour le premier trimestre de l'année 1909.

(1) *Pour viende achatée ches Perrin Basin...* (Compte de commune, 1426-1428). — *A Perrin Basin, pour une XII[ne] de pigons et une XII[ne] de poussins qui furent donnéz...* ; — *A Perrin Basin, poullailler, pour XII congnins* (lapins), *XII perdris, deux fesans présentés et donnéz...* (Compte de commune, 1428-1430). Ce Perrin Basin paraît avoir habité dans la paroisse de Saint-Maclou (Compte de commune, 1424-1426).

Séance du vendredi 11 juin 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

M. Pommier fait hommage, au nom de l'auteur, M. Ernest Jovy, professeur au Collège de Vitry-le-François, des études suivantes :

1° *Le Baccalauréat et la Licence « in utroque jure » de Massillon à l'Université d'Orléans* (Paris, 1909), d'après des documents conservés aux Archives départementales du Loiret ;

2° *Pascal inédit* (Vitry-le-François, 1908) ; on remarque dans cet ouvrage (p. 351) qu'Etienne Périer, le neveu et le « préfacier » de Pascal, fit son droit à l'Université d'Orléans, de 1666 à 1669, et que le curé de Saint-Roch, de Paris, Jean Rousse, l'adversaire des Jésuites, le zélé défenseur d'Arnauld et de Pascal, était né à Orléans en 1584 : archidiacre de Pithiviers de 1633 à 1638, il mourut dans cette ville le 18 octobre 1659 (pp. 332-333).

Des remercîments sont adressés à M. Jovy.

— M. Huet dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, M. Louis Martin, une brochure intitulée : *Notes d'histoire locale, Sully* (Montargis, 1909). On y trouve notamment publié *in extenso* un marché passé le 16 décembre 1638, devant Pichery, notaire à Sully-sur-Loire, entre le duc de Sully et Jacques Bouquet, imprimeur à Auxerre, pour l'impression, au château même, des « *Œconomies royales* ». Ce contrat conservé dans les archives du château, fixe définitivement un point d'histoire générale, en démontrant l'existence, au XVII[e] siècle, d'imprimeurs ambulants, qui, contrairement à nos usages actuels, allaient chercher la copie sur place, au lieu de l'attendre venir à eux ; il prouve aussi que les historiens de la ville de Sully, Boullet et Loiseleur, se sont trompés en affirmant, l'un, que cet imprimeur venait de Saumur, l'autre, qu'il était d'Angers.

Des remercîments sont votés à M. Martin.

— M. le Président informe la Société que M. Béraud, conservateur des hypothèques à La Rochelle, membre associé correspondant, a adressé un mémoire manuscrit sur *François Béraud avant son professorat (1517-1554)* ; il a joint à ce mémoire, qui sera lu à une séance ultérieure, des spécimens de l'écriture du célèbre humaniste et de son père Nicole Béraud.

— M. Iauch donne lecture de son rapport sur le prix Davoust, qui doit être décerné dans la 2e séance de juin. Il informe la Société que la Commission, dans sa dernière réunion, a proposé comme lauréat M. Louis Bérard, sculpteur-statuaire à Orléans.

La Société, par un vote au scrutin secret, ratifie le choix de la Commission.

— M. Jules Baillet, qui a représenté la Société au récent Congrès archéologique du Caire, analyse les principales communications faites à ce Congrès.

— M. le Président déclare vacant le siège de M. Paul Guillon, membre titulaire résidant. MM. Basseville, Cochard et Garsonnin présentent comme candidat à ce siège M. Jules Banchereau, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et membre de la Société française d'archéologie.

Séance du vendredi 25 juin 1909

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

M. Louis Bérard, sculpteur-statuaire, lauréat du prix Davoust, assiste à la séance.

— M. le Vice-Président signale, parmi les publications reçues, le tome 31 des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*,

années 1907-1908 (Bourges, 1909), qui contient (pp. 209-213), un article de notre collègue M. Soyer, intitulé : *Note sur un coutumier du Berry, imprimé à Bourges par Jean Garnier en 1553.* Cet ouvrage rarissime, qui sort des presses du premier typographe berruyer, a été découvert par M. Soyer à Souesmes (Loir-et-Cher) : la Bibliothèque nationale en a fait récemment l'acquisition.

— M. le Président, s'adressant à M. Bérard, le félicite d'être le lauréat de la Société ; il l'invite à recevoir le prix qui lui a été décerné, et lui remet, séance tenante, la somme de six cents francs et une médaille gravée par Chaplain.

— La parole est, ensuite, donnée à M. Pommier pour la lecture de sa notice biographique sur notre collègue défunt, *Georges Jacob.* L'insertion de cet article, au plus prochain numéro du *Bulletin*, est votée par la Société.

— M. le Vice-Président fait savoir que la municipalité a décidé de donner le nom d' « Edouard-Fournier » à la rue des Quatre-Degrés. La Société est heureuse d'apprendre cette décision ; car c'est elle qui avait demandé que le nom du célèbre écrivain, d'origine orléanaise, fût donné à une rue d'Orléans.

Il y a, à ce sujet, échange d'observations entre plusieurs membres : MM. A. Baillet, Cochard, Soyer et Vignat expriment le vœu que, dans l'intérêt de l'histoire de la cité, les anciens noms des rues soient pieusement conservés, et que les vocables nouveaux soient toujours réservés à des voies nouvelles.

— M. Cochard désirerait qu'il y eût à Orléans, en souvenir du séjour de la mère de Jeanne d'Arc, une rue « Isabelle Romée ».

— M. Garsonnin exprime, à son tour, le vœu que les armoiries sculptées sur les monuments publics soient reproduites avec une rigoureuse exactitude : Il fait remarquer, notamment, que les armoiries de la ville de Gien, figurant sur la façade du lycée de jeunes filles, sont fantaisistes.

— M. le Président fait passer sous les yeux des assistants la

photographie du devant d'un bahut, de style Louis XII, aux armes des Du Lis, provenant de Nevers, et ayant appartenu à la famille de Pazzis.

Plusieurs membres, tout en reconnaissant l'ancienneté du meuble, déclarent qu'ils ont des doutes sur l'authenticité des armoiries, qui paraissent avoir été sculptées à une époque moderne.

— Au nom de l'auteur, M. Louis Caillet, archiviste-paléographe, lauréat de l'Institut, demeurant à Lyon, M. Soyer donne lecture de deux études intitulées : *Notes sur les secours envoyés par les Lyonnais à la Ville d'Orléans assiégée par les Anglais (1428-1429)*, et *Lettres de la Ville d'Orléans aux Lyonnais.*

Vu l'intérêt des documents inédits contenus dans ces études, la Société décide, à l'unanimité, de les faire insérer au *Bulletin*.

— En fin de séance, M. le Président offre de la part de M. Robert Triger, du Mans, sa brochure intitulée : *A la suite de Jeanne d'Arc : Ses soldats et ses amis du Maine* (Le Mans, 1909).

Des remerciments sont adressés au donateur.

Georges JACOB

MESSIEURS,

Notre Société a été atteinte dans son affection unanime par la mort de M. Georges Jacob, survenue le 18 novembre 1908 à la suite d'une longue et douloureuse maladie, dont nous avions suivi les phases avec angoisse, étant tristement certains que sa constitution physique, ébranlée depuis longtemps, ne pourrait en triompher. Vous savez quel collègue affable et bienveillant il était pour chacun de nous, de quelle déférence cordiale nous l'entourions et c'est avec des regrets bien vifs et bien sincères que nous l'avons vu nous quitter.

Il ne nous appartenait, par l'élection comme membre titulaire résidant, que depuis 1895, mais il nous était attaché depuis sa jeunesse par une tradition de famille qu'il tenait de son père, Henri-Alexandre Jacob, l'un des membres fondateurs de notre Société en 1848.

Celui-ci mourut en 1859 ; veuillez vous reporter au tome III de nos Bulletins et y relire (1) la délicate Notice nécrologique que M. Baguenault de Viéville lui a consacrée ; après avoir rendu un juste hommage au confrère disparu, qu'il dépeint comme ayant été à la fois habile imprimeur, archéologue érudit et littérateur distingué, il terminait ainsi :

« M. Jacob a laissé un fils jeune, il est vrai, mais préparé par « de bonnes études classiques à poursuivre dignement la car- « rière paternelle. Les traditions de famille lui tiendront lieu « d'expérience ; ni les sages conseils, ni les tendres et habiles « directions ne lui manqueront pour suivre la voie qui lui est

(1) Séance du 25 novembre 1859, page 144.

« tracée. Nous ne doutons point qu'il ne soutienne dignement « l'honneur de la maison et qu'il n'y maintienne et trans- « mette l'exemple de la loyauté et du talent héréditaire. »

Ce fils est le collègue que nous venons de perdre et je suis certain d'être votre interprète à tous en assurant qu'il n'a, certes, pas failli aux promesses que faisait de lui en ce noble langage M. Baguenault de Viéville, il y a cinquante ans.

M. Georges Jacob n'avait que vingt et un ans lorsqu'il succéda ainsi à son père comme maître imprimeur à Orléans et il dirigea cette antique maison pendant trente-quatre ans ; n'ayant pas d'enfant, il la céda, le 1er septembre 1893, à M. Pigelet. Déjà, à cette époque, sa santé était affaiblie, mais on savait que son dévouement était inlassable et ce ne fut pas en vain que, de plusieurs côtés, on y fit appel. Notre ami vit bientôt les loisirs de sa retraite rapidement absorbés. La Chambre de commerce d'Orléans se l'attacha comme membre correspondant et ensuite, en 1902, comme membre élu ; il ne nous appartient pas de l'apprécier en cette dernière qualité ; la voix plus autorisée du président de cette Compagnie l'a loué éloquemment en termes émus à ses funérailles.

En même temps, M. Jacob avait accepté de collaborer avec M. Charles Cuissard à la conservation de la Bibliothèque de la Ville ; son éducation littéraire l'appelait tout naturellement à cette fonction, qu'il remplit avec zèle et assiduité jusqu'à la mort d'Herluison (1905), son ami très intime. Celui-ci avait succédé, en 1902, à l'abbé Desnoyers dans la direction du Musée historique et du Musée de Jeanne-d'Arc, mais la mort funeste ne lui avait pas laissé le temps d'achever le classement de ces merveilleuses collections amassées par son prédécesseur au cours de sa longue administration. M. Léon Dumuys fut désigné pour lui succéder et M. Jacob lui fut attaché comme directeur adjoint. Je ne surprendrai aucun de vous, et en particulier ceux qui fréquentent nos Musées, en déclarant qu'il y accomplit un labeur considérable et ici je ne puis mieux faire que d'emprunter les paroles que M. Léon Dumuys prononça, à ce sujet, auprès de sa tombe : « Sur ma demande, disait-il,

« Georges Jacob se fit un plaisir de se consacrer spécialement
« au classement des richesses bibliographiques léguées par
« M. Desnoyers. Je sentais que nos livres attiraient particu-
« lièrement l'ancien imprimeur qui retrouvait en eux de vieilles
« connaissances. Instruit, patient et méthodique, mon collabo-
« rateur avait tout ce qu'il fallait pour mener à bien son entre-
« prise. Il se mit donc à l'œuvre et, sans bruit, commença par
« classer, étiqueter, cataloguer les 1,650 volumes dont se
« compose présentement la bibliothèque Johannique et, au
« cours de cette année, si la maladie ne l'eût peu à peu privé
« de ses forces, nul doute qu'il eût achevé son œuvre si bien
« commencée. »

Toutes ces tâches auraient pu remplir pleinement l'existence d'un homme de cet âge, mais l'activité ordonnée de notre confrère ne s'en contentait pas : il s'était de tout temps voué passionnément aux œuvres de charité, elles l'absorbèrent plus que jamais dans sa retraite, et, pour rendre à sa mémoire un hommage mérité, je ne saurais manquer de dire qu'il n'est personne qui, l'ayant connu, ne lui rende ce témoignage qu'il fut par inclination, par profession, le père des pauvres et des infortunés de ce monde, ayant suivi en cela les inspirations de son cœur affectueux et de sa foi chrétienne qui était si sincère et si profonde.

Nous rappellerons aussi qu'il siégea au Conseil de la Cathédrale de Sainte-Croix. Ces occupations multiples et de genres très divers suffiraient à expliquer que notre regretté confrère ait peu produit dans l'ordre des travaux archéologiques et historiques qui constituent notre champ d'études, mais son nom seul aurait justifié le choix que nous avions fait de lui s'il n'avait eu à nos suffrages d'autres titres que je dirai par la suite ; il appartenait à une longue lignée d'imprimeurs qui, de père en fils, dans le même quartier d'Orléans, près de la Cathédrale, de 1687 à 1893, s'étaient transmis la même imprimerie.

Il a été publié sur cette survivance peu commune diverses notices, par Herluison dans ses recherches sur les Imprimeurs

et Libraires d'Orléans (1), et, récemment, dans un fascicule de février 1909 du *Bulletin officiel de l'Union syndicale des Maîtres imprimeurs de France*. Notre confrère regretté ayant été le dernier de sa race et de cette dynastie de typographes, vous jugerez, sans aucun doute, qu'il est opportun de relater dans cette notice les renseignements que fournissent les archives de la famille Jacob sur ses origines et sa généalogie ; M. Georges Jacob les avait, de son vivant, données à notre collègue M. Eugène Jarry, fils de son ami très cher Louis Jarry ; elles sont classées en deux dossiers reliés, l'un intitulé « Contrâts de mariage des familles Paris et Jacob, de 1655 à 1750 », l'autre renfermant « les arrêts de réception et inventaires, de 1720 à 1825 ». Leur possesseur a mis gracieusement à notre disposition ces vénérables parchemins ; essayons, sous la lumière de ces documents authentiques, de faire revivre cette famille à son début à Orléans. Et d'abord, sous la cote 14 du second de ses dossiers, nous remarquons la minute d'une supplique de Charles-Abraham-Isaac JACOB (c'est le grand-père de notre confrère) au directeur-général de l'Imprimerie et de la Librairie en France ; elle n'est pas datée, mais la mention qui y est faite du baron de Talleyrand comme préfet du Loiret en fonctions la place au commencement de la Restauration, sans qu'elle puisse être postérieure au 15 février 1817, date de la nomination du comte de Choiseul d'Aillecourt en remplacement du précédent.

Il sollicite de « Sa Majesté l'honneur insigne d'obtenir la « qualité de son imprimeur dans le département du Loiret » et il expose que « l'imprimerie qu'il possède date de 1499. C'est « à cette époque que Pierre Asselin (2) établit à Orléans la « première imprimerie qui, par alliance, passa dans la famille « Paris. — Jacob, premier du nom à Orléans, succéda, égale-

(1) Orléans, H. Herluison, 1868.

(2) Les travaux de M. Louis Jarry (*Les débuts de l'imprimerie à Orléans*, Mémoires de la Société archéologique, 1884) ont établi qu'il existait en notre ville, en 1481, un imprimeur du nom de Jehan Le Roy. Quant à Pierre Asselin, son existence, d'après Herluison, ne

« ment par alliance, en l'an 1691 (1), à la famille Paris; il « était alors imprimeur du Roy, de Mgr le Duc d'Orléans et de « M. le Cardinal Coaslin, évêque d'Orléans. »

Nous avons transcrit ce passage à dessein de mettre en évidence la tradition que les Jacob rappelaient à chaque génération et qui, nous l'allons voir, n'était pas légendaire. En effet, dans la liasse des traités de mariage, nous trouvons, à la date du 29 août 1667, un inventaire des « Biens meubles délaissés par « deffunts Marya Paris (2), imprimeur du Roy et Adrianne « Porcher, jadis sa femme ». Il est clos le 3 septembre, au siège de *la Cage*, sous *le scel des causes du Prévost d'Orléans* qui alors était François de Paule Le Rebours.

CHARLES PARIS, ayant succédé à son père, fait, à la date du 13 juillet 1670, par devant Toussaint Lefèvre, notaire royal au Châtelet d'Orléans, son traité de mariage avec Marie Giraudon, fille d'un marchand de cette ville; il s'y qualifie imprimeur-marchand-libraire, demeurant Pavé-Saint-Germain (3). De cette union est née Anne Paris, qui se maria en 1687 avec le premier des Jacob et ici les mentions de leur contrat de mariage, fait le 18 août de ladite année, sont intéressantes à retenir pour l'histoire de notre famille; il est énoncé que « par devant Jacques Colas, notaire « royal au Châtelet d'Orléans, ABRAHAM-ISAAC JACOB fils « de deffunt MICHEL JACOB, vivant maître horloger à Tours, « et de Judic Landré, à présent sa veuve, ledit Jacob, à présent

serait connue que par la citation, dans l'*Histoire de l'imprimerie* de Prosper Marchand, d'un ouvrage de Jehan Angleberme imprimé par lui en 1500, et ce livre serait perdu. Les archives que nous analysons ne contiennent aucun document révélant que l'imprimerie des Paris leur venait de ce Pierre Asselin.

(1) C'est une erreur; nous montrerons plus loin que c'est en 1687.

(2) C'est l'éditeur de *Histoire et Antiquitez de la Ville et Duché d'Orléans*, par François Lemaire (1648); il est mort le 22 août 1667.

(3) Charles Paris est mort subitement en sortant de l'église Saint-Germain; il était âgé de 45 ans. Il fut inhumé le 30 août 1682 au Grand Cimetière (archives communales d'Orléans). D'après le même registre, Marie Giraudon, sa veuve, fut inhumée le 12 janvier 1729, dans la même église, au pied du balustre de la Vierge.

« habitant à Orléans, paroisse de Saint-Germain, a fait traité de « mariage avec Anne Paris, fille du deffunt Charles Paris, « vivant maître imprimeur à Orléans, et de Marie Giraudon, sa « veuve, demeurant en ladite paroisse. »

Il y est dit que les futurs époux « avant aucune foy baillée « entr'eux en face de Sainte Eglise ont promis se prendre l'un « l'autre en foy de mariage sous le bon plaisir de Dieu et de « notre Mère Sainte Eglise pour être et demeurer uns et « communs en tous biens meubles et conquêts immeubles qu'ils « feront ensemble constant leur mariage. »

Cet acte révèle encore que le futur (1) avait deux sœurs, Judic et Suzanne Jacob, et un frère, Michel Jacob, horlogeur, demeurant à Tours avec leur mère.

ABRAHAM-ISAAC JACOB exerça la profession d'imprimeur à Orléans jusqu'au 20 octobre 1720, date de sa mort (2), ainsi que cela résulte d'une supplique en date du 7 décembre de cette année, dans laquelle son fils Charles, dont l'extrait baptistaire met la naissance au 15 août 1696, demande au roy « d'ordonner qu'il sera reçu maître imprimeur de la ville d'Orléans au lieu d'Abraham-Isaac Jacob, comme fils de maître », et le 18 janvier 1721, eu égard à cette qualité et malgré les remontrances de Couret de Villeneuve qui réclame la place, il est admis par arrêt du Conseil avec rappel du règlement de 1704 qui fixe à quatre le nombre des imprimeurs de la ville d'Orléans « lesquelles places ont été remplies par Nicolas Padeloup, ABRAHAM-ISAAC JACOB, François Rousseau et Jean Boyer ». Sa mère, la veuve d'ABRAHAM-ISAAC JACOB, demeura associée avec lui jusqu'à la fin de 1721, et Herluison observe que, pendant plus de dix ans, son nom sera conservé sur les livres sortis des presses de son fils.

(1) On a dit que le premier des Jacob était de la religion réformée et d'origine juive avant qu'il vienne s'établir à Orléans.

(2) Le registre paroissial de l'église Saint-Germain mentionne qu'il y fut inhumé le 22 octobre 1620, près du banc-d'œuvre.

(*Archives communales d'Orléans.*)

Charles JACOB se maria en 1729 avec Marie-Anne Chappe, fille d'un procureur du Châtelet : nous apercevons au contrat de mariage, le 14 février, sa mère Anne Paris, son frère Jacques JACOB, prêtre vicaire de la paroisse d'Andeglou, ses cousins Pierre Paris, curé de la paroisse de Sandillon, et Etienne Cochon, curé dudit Andeglou.

L'année suivante, le 8 novembre, les deux frères, Charles et Jacques (celui-ci est devenu curé de Bricy), font avec leur mère l'inventaire des biens meubles et immeubles dépendant de la communauté qui a existé entre elle et leur père. Nous y signalerons une très curieuse prisée du matériel de l'imprimerie et des livres en vente dans la librairie : l'Histoire d'Orléans, par Guyon, y est cotée 8 livres ; trois tomes de Molière, une livre dix sols ; trois tomes de don Quichotte, même prix. Les deux presses de l'imprimerie sont estimées 172 livres.

Charles JACOB, second du nom, eut un long exercice ; il mourut le 4 février 1776 ; son fils et unique enfant, Jacques-Philippe, né le 8 août 1732, bachelier ès-lois de l'Université d'Orléans, fut, par arrêt du Conseil du 31 octobre 1776, admis à lui succéder. Il s'était marié, en 1757, avec Madeleine-Catherine Ramet, qui mourut le 11 novembre 1776 après lui avoir donné cinq enfants, dont l'aîné, Charles-Abraham-Isaac, quatrième du nom, obtint la maîtrise d'imprimeur après la mort de son père.

Les considérants de l'arrêt d'admission, qui est daté du 28 février 1785, relatent nombre de renseignements précieux que nous ne pouvons manquer de rapporter : le suppliant expose que, ayant eu le malheur de perdre son père le 9 juillet 1783, il invoque sa qualité de fils aîné (1) pour obtenir la place d'imprimeur que feu Jacques-Philippe Jacob, son père, tenait en vertu d'un arrêt du Conseil du 31 octobre 1776. Il rappelle l'arrêt du 18 janvier 1721 qui a accordé ladite place à Charles Jacob, son aïeul, pour y succéder à Abraham-Isaac

(1) Il avait un frère, Jacques-Philippe, qui fut, sous le nom de Jacob-Sion, imprimeur-libraire, rue Pomme-de-Pin, à Orléans.

JACOB, son bisaïeul, lequel avait épousé en 1687 Marie-Anne Paris, fille de Charles Paris, imprimeur, qui était fils de Maria Paris, décédé en 1667, imprimeur du roi et du duc d'Orléans. Il produit son acte de baptême du 9 juin 1758, extrait des registres de la paroisse de Saint-Germain réunie à celle de Saint-Pierre-Empont, et quatre certificats contenant qu'il a travaillé avec bonne conduite dans les imprimeries de Valade, à Paris, Faure, au Havre, Mame, à Angers, et Hovius, à Saint-Malo. Sa requête est admise moyennant la soumission qu'il a donnée devant Miron, lieutenant général de police, de prendre soin de son aïeule, soit en la gardant chez lui, soit en lui payant une pension de 400 livres.

Charles-Abraham-Isaac, quatrième du nom de Jacob, se maria le 13 septembre 1785 avec Marie-Thérèse Beaudéduit, dont la famille avait une alliance avec celle de Beauharnais ; il en eut cinq enfants, trois filles et deux fils, qui tous deux furent des hommes remarquables.

L'aîné, Denis-Abraham-Isaac (1), est désigné dans une généalogie de la famille comme s'étant engagé volontairement dans les fusiliers-grenadiers de la garde de l'Empereur Napoléon. On le voit ensuite professeur de dessin et peintre de talent, diriger, jusqu'en 1852, le musée de peinture d'Orléans ; il est mort le 3 mars 1855 en cette ville.

Son frère puîné, Alexandre-Henri, reprit de leur père (2), le 10 mai 1824, la vieille imprimerie, et nous avons vu qu'il la garda jusqu'à sa mort, en 1859 ; il fut le fin lettré, l'habile imprimeur que M. Baguenault de Viéville a loué avec tant de charme dans la notice relatée ci-dessus. De son mariage avec Herminie Fabre de la Bénodière, est né Georges JACOB, sixième imprimeur de ce nom, l'excellent confrère que nous regrettons si vivement et qui, pendant un exercice de trente-quatre années, soutint avec éclat la réputation de cette maison. Les livres sortis de ses presses se distinguent par la beauté du

(1) Né à Orléans le 14 juin 1788.
(2) Celui-ci est mort le 3 mars 1835.

texte, par la netteté et l'élégance de leurs caractères : nous citerons tout spécialement les belles éditions elzéviriennes des *Œuvres d'Horace*, traduction de Jonquières ; du *Roman de la Rose*, 5 vol., 1878-1880 ; de la *Collection des Littératures populaires* (1881) ; de l'ouvrage d'Emile Davoust sur le *Comte de Bizemont* (1891) ; et la grande édition de la *Fuite de Louis XVI à Varennes* (1878). Nous n'omettrons pas les curiosités bibliographiques, telles que « *La Complainte sur la Pucelle d'Orléans* », le « *Discours sur 99 moutons et 1 Champenois qui font 100 bêtes* », la chronique de Martial d'Auvergne « *Sur les Sièges d'Orléans* » les « *Contes guêpins* », par Marteau, qu'il a imprimées en caractères microscopiques et qui sont devenues des joyaux rarissimes de bibliophile, mais surtout nous ne saurions, en terminant, oublier que les deux derniers Jacob furent, de 1849 à 1893, les imprimeurs très attentifs et très dévoués de nos publications, et, à ce titre, nous garderons à leur mémoire un souvenir de juste gratitude.

A. Pommier.

NOTE

SUR LES

SECOURS ENVOYÉS PAR LES LYONNAIS

A LA VILLE D'ORLÉANS

assiégée par les Anglais (1428-1429)

Les Archives municipales de Lyon contiennent un certain nombre de documents qui sont relatifs au célèbre siège d'Orléans par les Anglais, à la fin de 1428 et au début de 1429. Ils nous apprennent que, le 3 décembre, les Consuls reçurent une lettre de Charles VII leur demandant d'envoyer aux Orléanais de la poudre, de l'acier et des traits en grande quantité (1). Ce document ne se trouve plus aux Archives, mais l'ordre qu'il renfermait fut fidèlement exécuté (2).

Le 13 décembre, on décida de fournir aux habitants de la ville assiégée 2 quintaux de salpêtre, 6 ballons d'acier, 3 quintaux de soufre, 6 charges de traits. La dépense nécessitée par cette mesure dut s'élever à un peu plus de 235 livres tournois (3).

Enfin, le 10 février 1429, les Consuls reçurent un appel plus pressant de leur député Aynard de Villenove qui les priait de secourir Orléans.

(1) Voir pièce nº I.

(2) Nous avons compulsé les registres AA 20, AA 22, AA 68 qui renferment les lettres originales de Charles VII.

(3) Voir pièce nº II.

La délibération du 13 février se termina sans résultat (1), et comme les registres consulaires présentent à cet endroit une lacune de trois ans, nous sommes obligés de nous borner là.

Ailleurs, nous avons eu l'occasion de prouver que les Lyonnais furent taxés à 400 écus pour le ravitaillement de cette ville, mais que cette somme ne fut pas levée et que le 13 mars 1436 on leur en fit remise (2).

Nous avons aussi déploré les deux lacunes (1422-1433 et 1436-1446), très anciennes, qui nous empêchent de connaître les sentiments inspirés aux Lyonnais par Jeanne d'Arc (3).

I

1428. — Vendredi 3 décembre. — Lyon (Saint-Jaqueme). — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat au cours de laquelle fut reçue une lettre de Charles VII demandant qu'on envoie aux habitants d'Orléans, assiégés par les Anglais, de la poudre, de l'acier et des traits* (4).

(Arch. mun. de Lyon, BB 2, fol. 72ro).

Le vendredi IIIe jour de décembre IIIIcXXVIII, a Saint Jaqueme. || ... Ilz ont receu unes lettres de Charles mon Sire par

(1) Voir *ibid.* la lettre d'Aynard de Villeneuve, est aujourd'hui perdue.

(2) Voir notre thèse : *Étude sur les relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI* (1417-1483). Lyon, Rey-Paris, Picard, 1909, grand in-8o, XLV, 720 p., plus un *erratum* p. 88 et p. 454, no CLXVIII, le texte de la lettre des généraux des finances au receveur de l'aide pour le ravitaillement d'Orléans.

(3) Voir *ibid.*, p. 88.

(4) Cette délibération est signalée rapidement par Péricaud. *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon.* (Annuaire du département du Rhône et de la ville de Lyon, de 1839), 2e partie, à l'année 1428, p. 46.

M. l'abbé Théodore Delmont, le savant professeur de la Faculté

lesquelles il prie que l'on aide || a ceulx d'Orleans assigés des Englois de pouldres, acier et trait pour || resister, sur quoy ilz ont conclus de leur envoyer par le porteur des || lettres qui s'en est chargié de la dicte fournison dessus dicte, de tout ce qui sera possible. ||

II

1428. — 13 décembre, lundi. — Lyon (Saint-Jaqueme). — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat au cours de laquelle fut passé mandement sur Jean Gontier des sommes que coûteraient deux quintaux de salpêtre, six ballons d'acier, trois quintaux de soufre et six charges de traits, qu'on devait envoyer aux Orléanais assiégés, et qu'on estimait valoir 235 livres, 15 sous, 5 deniers.*

(Arch. mun. de Lyon, BB2, fol. 72vo).

(1) Le lundi XIIIe jour de decembre mil IIIIcXXVIII, a Saint-Jaqueme || ... Ilz ont passé le mandement sus Jehan Gontier de ce que cousteront deux quintaulx || des alpetre, six ballons d'acier, trois quintaulx de soffre et le demourant || de trait jusques a six charges pour tout que l'on envoye a ceulx d'Orleans qui || l'ont fait demander pour leur secours contre le siege que les Anglois qui les ont || assegié et sauront la somme que montera tout Jehan Doullion et Estienne Dole, || lesquelles choses ont esté tauxées par les dis Dole et Doullion a IIcXXXV livres, XV sols, V deniers tournois.

III

(1429). — Dimanche 13 février. — Lyon (Saint-Jaqueme). *Procès-verbal d'une délibération du Consulat au cours de*

catholique de Lyon, a eu l'occasion, dans un récent article du *Nouvelliste de Lyon*, consacré à Jeanne d'Arc, de rappeler ces faits (1909).

(1) En marge : *Mandatum || grossatum est.*

laquelle furent lues les lettres envoyées par Aynard de Villenove, reçues le jeudi 10, annonçant le danger couru par la ville d'Orléans, après quoi on remit à une date ultérieure la discussion.

(Arch. mun. de Lyon, BB 2, fol. 76ro).

Le dimenche XIIIe jour de fevrier mil IIIIcXXVIII, a Saint Jaqueme. || ...

L'on leur[a]leu les lettres que tramises a Aynart de Villenove, receues jeudi derrier passé, aisans || mencion des novelles d'Orleans, des perilz de la ville, en les avisans || sur la garde de la ville pour sa descharge, afin que l'on pourvoye sus || la garde de la ville qui ne se puet bonnement fere pour deffaut qu'ilz ne || se puent trouver nombre de conseillieurs vieux et, pour ce, les dis conseilliers || vieux ont requis les nouveaux de fere leur serement, lesqueulx nouveaux || on refusé le fere jusques a demain, lesqueulx vieulx ont protesté a l'encontre || des dis nouveaux et les dis nouveaux du contraire. ||

Louis Caillet.

LETTRES DE LA VILLE D'ORLÉANS

AUX LYONNAIS

Les Archives municipales de Lyon, qui sont si riches en lettres et en pièces diverses de correspondances, ne renferment aucune missive de la ville d'Orléans en original.

Cela doit nous surprendre, car, à diverses époques, Lyon a eu des rapports avec cette cité, d'abord au temps du siège d'Orléans par les Anglais et de sa délivrance par Jeanne d'Arc (1) ; puis, à plusieurs reprises, dans le cours du xv[e] siècle.

Cependant nous avons rencontré la mention d'une lettre perdue de cette ville, qui dut être écrite en 1435, un peu avant le 25 janvier, et la copie d'une autre missive rédigée en 1493, le 10 avril.

La lettre de 1435 concernait un marchand d'Orléans, Jean Ylaire, à qui le gouverneur du Dauphiné avait fait prendre deux fustaines, sous prétexte qu'un péage avait été rompu en Dauphiné, par Jean Beauharnoys (2), bourgeois de la même ville.

La lettre de 1493, dont les registres consulaires de Lyon nous ont conservé la copie, émane des receveurs et procureurs généraux des marchands d'Orléans. Ceux-ci avaient reçu par l'entremise de Jean Basset une lettre des Lyonnais, concernant

(1) Voir notre thèse : *Étude sur les relations de la Commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI* (1417-1483). Lyon (Rey), Paris. (Picard), 1909, grand in-8°, XLV, 720 p., plus une page d'*erratum* en supplément p. 86. (Annales de l'Université de Lyon. II. Droit, Lettres, fascicule 21). Les Lyonnais envoyèrent des secours en argent et aussi en nature.

(2) Voir n° I.

leurs intérêts commerciaux. Ils leur répondirent, le 10 avril, de vouloir bien envoyer à Orléans, pour le 1er mai, des députés chargés de traiter avec eux au sujet de l'organisation d'une grande Association maritime allant de la mer de Nantes à la mer du Languedoc, c'est-à-dire de la Méditerranée à l'Atlantique (1).

I

1435 (avant le 25 janvier). — Lettre perdue des habitants d'Orléans.

1435. — 25 janvier, mardi. — Lyon (Hôtel de Jean Garin, en l'Herberie). — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat au cours de laquelle il fut décidé de répondre aux habitants d'Orléans qui avaient écrit au sujet de deux fustaines, prises, disaient-ils, par ordre du gouverneur du Dauphiné, de Gaucourt, à Jean Ylaire, marchand d'Orléans, pour un péage « rompu » en Dauphiné, par Jean Beauharneys, marchand d'Orléans.*

(Arch. mun. de Lyon, BB 3, fol. 36ro-vo, 6e par.).

Le mardi XXVe jour de janvier, l'an dessus dit, en l'ostel Jehan Garin || assis en l'erberie (*folio 36ro*).

(*Folio 36vo*). — Ilz m'ont comandé que je escripve a ceulx d'Orleans response des lettres closes qu'ilz leur || ont tramises sus deux ballez de fustaines qu'ilz dient que Monseigneur de Gaucourt, || gouverneur du Dauphiné, a fait prendre contre Jehan Ylaire, marchant d'Orleans, || pour ung peage rompu an Dauphiné, comme l'en dit par Jean Beauharnoys, || marchant du dit lieu d'Orleans. ||

II

1493. — 10 avril, Orléans. — *Lettre des receveurs et procureurs généraux des marchands d'Orléans aux consuls de*

(1) Voir no II.

Lyon, leur accusant réception de leur lettre apportée par Jean Basset et leur demandant d'envoyer quelqu'un pour le 1er mai, jour où se tiendra leur assemblée, pour délibérer sur l'Association maritime qu'ils proposaient. (Contenue dans la délibération suivante.)

1493. — 25 juin, mardi. — Lyon (Hôtel de Jean Guerrier, près l'église Saint-Antoine, rue Mercière). — *Procès-verbal d'une délibération du Consulat au cours de laquelle fut reçue une missive des receveurs et des procureurs généraux des marchands d'Orléans, du 10 avril, envoyée par Jean Basset, demeurant à Monistrol, contenant leur réponse à la lettre écrite au nom du Consulat, et apportée par le dit Basset, ainsi qu'une lettre de Basset au Consulat, écrite le 18 juin.*

(Arch. mun. de Lyon, BB 20, fol. 99ro).

Le mardi XXVe jour du moys de juing, || l'an mil IIIIcIIIIxx et XIII, en l'ostel Jehan Guerrier, || pres l'eglise Sainct Anthoine, en rue Marchiere. || ...

Ont receu une lectre missive des receveur et procureur generaulx || des marchans d'Orleans a eulx envoyé par maistre Jehan || Basset, notere, demourant a Monistrol, contenant la dite lectre response || es dis conseillers a ce que par iceulx conseillers avoit esté escript es dis marchans || par le dit Basset en avril derrierement passé, de laquelle lectre la teneur s'ensuyt : ||

« *Noz hounorez freres et bons amys, a voz bonnes graces nous recommandons || et vous plaise savoir que par maistre Jehan Basset, present pourteur, avons || receu voz lectres missives et de tres bon cueur, veu la matiere que c'est, consideré || la teneur, ensemble la creance que, le dit maistre Jehan Basset nous a de par vous voulu || dire et remonstrer en presence des plus apparens de ceste ville, pour ceste matiere || assemblez et nous semble que plus grant merite ne sauriez acquerre que de || travailler pour le bien et utilité de la chose publicque, laquelle ung chacun || doit secourir a son povoir pour garder les oppressez et bons marchans || de force et autres inconveniens, et apres ce que le dit Basset nous a || de par vous dit et remonstré plusieurs choses bonnes et pleines*

de louanges || touchant la matiere, pour laquelle l'envoyez par deça, nous a requis estre || informé du fait de nostre assemblée et comme novs gouvernons || au fait de noz boetes et de la distribucion des deniers d'icelles, ce que ||, de tres bon cueur, luy avons fait remonstrer par nostre procureur general || et par nostre greffier ou notere, en luy baillant la reddition des comptes || et aussi tout ce qui a la derriere assemblée generale fut dit et exploité, || dont il a tiré ce qu'il luy a pleu par escript. ||

Le dit Basset nous a aussi dit : se nous serions deliberez de fere une associacion || des boetes de par dela et par deça, afin que de la mer de Nantes jusques a || la mer de Languedoc toutes choses alassent par ung corps et une || boete, qui seroit grant point ; toutesfoys, touchant ce point, pourriez || envoyer par deça en ceste ville, l'année prouchaine, le premier jour de may, || l'an mil IIII^c IIII^xx XIIII que sera nostre generale assemblée quelcun pour mectre || la chose avant, car a present n'est a nostre puissance de ce vous fere verbale || response. ||

Aussi, par vos dites lectres disiez que, se le dit Basset avoit besoing de quarante ou || cinquante escus, que des deniers de nos boetes luy voulsissions advancer || pour en estre rambourses sur la vostre, ce que voulentiers ferions, se la puissance || nous en estoit donnée, car il fauldroit assembler troys des plus prouchaines || villes et comme le dit Basset a veu par les comptes renduz, les deniers de noz || boetes sont en arriere de plus de deux mil frans deubz au receveur general. ||

L'en vous a dit que le roy au temps advenir vouldroit applicquer a son prouffit || et a luy la dite boete, nous avons beaucop gardé la nostre ne jamais de ce || croysmes parler et ne sont que occasions contraires, afin de fere cesser l'oevre || (folio 99 v°).

Noz freres et bons amys, se vous avez besoing d'aucuns de noz || tiltres, sentences données ou quelque enseignement que ce soit et aussi || se voulez que escripvons a nostre conseil a Paris en tout ce que faire || pourrons, de tres bon cueur l'acomplirons, car la matiere nous || est trop agreable, priant Nostre Seigneur, noz honnorez freres et amys, que || vous doint ce que plus desirez. Escript a Orleans, ce X^e jour d'avril || par voz freres et bons amys les receveur et procureur generaulx des marchans || d'Orleans, tous vostres. La superscription est telle *: A noz tres honnorez || seigneurs et freres et bons amys les conseillers de la ville de Lion,*

avec laquelle || lectre ainsi envoyée par le dit Basset icellui Basset a escripte || et envoyée une autre sa lectre missive adrecée es dis

conseillers, || datée du XVIII[e] jour de ce moys de juing tendent a fin de luy || fere savoir par les dis conseillers leur vouloir et ce qu'ilz vouldront || qu'il face touchant ceste matiere apres moyssons, lesquelles || lectres par eulx veues ont arresté deliberer sur le contenu || d'icelles a la premiere assemblée que se fera en l'ostel commun de la dite ville. ||

Louis CAILLET.

PUBLICATIONS
de la Société archéologique et historique de l'Orléanais

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé	1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé	1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)	1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)	1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)	1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)	1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)	1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)	1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)	1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)	1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)	1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)	1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855).	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.).	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.).	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873.	12
—	tome XIII. — (1875.).	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887).	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
	tome XVIII, avec atlas. — (1881.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880.	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885.	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892.	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894.	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX — (1905).	10
—	tome XXX épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 195.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1909

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. Marron, Succ[r]
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1910

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 195

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1909

Séance du vendredi 9 juillet 1909

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

Il est fait hommage :

1° Par M. De Goy, secrétaire de la Société des Antiquaires du Centre, de son *Rapport* sur les travaux de cette Société pendant les années 1907-1908 (Bourges, 1909) ;

2° Par M. E. Jarossay, notre collègue, de sa *Notice sur le château-fort de Saint-Maurice-sur-Aveyron* (Orléans, 1909), extrait de notre *Bulletin* ;

3° Par M. J. Soyer, notre collègue, de sa *Note sur un coutumier du Berry, imprimé à Bourges par Jean Garnier en 1553* (Bourges, 1909), extrait du 31e volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* ;

4° Par M. Louis Régnier, d'un travail intitulé : *Dons faits par Charles VII, Louis IX et Charles VIII, pour la reconstruction des églises de N.-D. de Pontoise, N.-D. de Montfort et N.-D. de Cléry* (Paris et Rouen, 1909).

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

— Dans la correspondance, M. le Président signale :

1° Une lettre de M. L. de Farcy, habitant à Angers, informant la Société qu'il existe des documents intéressant Orléans à la bibliothèque de Carpentras (voir *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Départements, t. XXXV, *Carpentras*, II (nº 1779), entre autres des notes du célèbre érudit Peiresc sur deux guidons de Jeanne d'Arc ;

2° Une lettre de M. E. Le Normant des Varannes, indiquant qu'il existe au Musée de Saint-Lô un ancien portrait de Jeanne d'Arc, peint sur un panneau de bois, avec au bas une inscription en vers latins Ce tableau, fait remarquer M. le Président, n'est qu'une reproduction de celui qui ornait l'hôtel de ville d'Orléans, avec la dédicace de Germain Vaillant de Guélis.

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenault de Puchesse lit un rapport sur le mémoire très considérable de M. Ch. de Beaucorps, intitulé : *L'administration des intendants d'Orléans* (*De Creil, Jubert de Bouville et La Bourdonnaye*). La publication de ce travail, qui comprendrait un gros volume in-octavo, ferait certainement beaucoup d'honneur à la Société ; mais, vu l'état des finances, et après avis du Bureau, il est décidé de laisser à l'auteur toute liberté pour publier son ouvrage, en le remerciant de nous l'avoir offert, et en regrettant de ne pouvoir présentement en profiter.

— M. Jarry a la parole pour une rectification à l'ouvrage paru récemment à l'occasion des fêtes de la Pucelle, et intitulé *Sur les pas de Jeanne d'Arc*, par M. B. de Laflotte. Cet ouvrage, dit M. Jarry, contient une inexactitude qui, sans avoir une grande importance, doit être rectifiée. A la page 13, il est parlé du « rez de chaussée » de la maison de Jacques Boucher « primitivement salle basse où s'assemblaient les compagnons de Jeanne d'Arc ». Plus loin, page 27, on lit : « Le 5 mai, dans la salle basse de Jacques Boucher, un conseil de guerre fut tenu. »

L'erreur provient d'une fausse annotation de Quicherat (*Procès*, t. IV, p. 57). A propos de ce conseil du 5 mai, il publie le texte de

Jean Chartier : « Et fut tenu ycellui conseil à l'ostel du chancelier d'Orléans », et il met en note : « Chez Jacques Boucher ». Les historiens généraux de Jeanne d'Arc ont tous suivi le texte sans s'occuper de la note.

Le chanoine Dunand (t. II, p. 105, note 2) a signalé l'erreur de Quicherat sans en faire assez radicale justice.

Jacques Boucher ne fut jamais que trésorier du duc d'Orléans. Le chancelier était le célèbre Guillaume Cousinot, dont M. Boucher de Molandon a très précisément identifié la demeure (*Mémoires*, XXII, 387) : l'hôtel du Grand-Saint-Martin, dans la rue de la Clouterie, actuellement rue Etienne-Dolet. C'est là que fut tenu le conseil en question. Il n'y eut jamais aucun conseil de guerre dans la maison de Jacques Boucher.

D'ailleurs, le rez-de-chaussée de cette dernière maison dut être dès l'origine formé de boutiques, d' « ouvrouers », loués sans doute jusqu'au jour où Antoine Boucher, fils de Jacques, entreprit son commerce de draperie. Cette organisation du rez-de-chaussée en boutiques rendit nécessaire l'entrée latérale par le long couloir qui conduit à la cour.

— M. Dumuys entretient la Société de la découverte d'une enseigne orléanaise du XVIe siècle, au n° 19 de la rue du Colombier : Cette enseigne représente un bœuf passant à gauche, l'allure très calme, avec cette devise : « Constance en labeur ».

— Il signale aussi un panneau peint du XVe siècle, représentant un *Ecce homo*. Ce primitif, appartenant à Mme Piégard, d'Orléans, est actuellement entre les mains de M. G. Michy, demeurant à Chécy. Il proviendrait, selon une tradition familiale, d'une abbaye du Vendômois. L'œuvre est bonne : le dessin est correct et la peinture soignée. Au revers, on lit qu'elle a été exécutée *per magistrum Jo. Hen. Teutonicum pictorem egregium, 1494*. Ce peintre n'est pas encore déterminé.

— M. Larcanger présente le dessin, qu'il a exécuté, d'un poêle en faïence lorrain du XVIIIe siècle, trouvé dans la maison de la rue du Colombier, n° 19, dans celle-là même où fut découverte l'enseigne du bœuf. Cette sorte de poêle est rare dans nos régions.

— M. Soyer signale toute une série de déclarations de grossesse faites devant le maire de Marcilly-en-Villette, et inscrites sur le premier registre des délibérations du Conseil municipal de cette commune, depuis le 11 ventôse an 10 (2 mars 1802) jusqu'au 1er octobre 1815. C'est là un curieux exemple de la persistance en Orléanais — même après la promulgation du Code civil — de l'ancien droit français, qui admettait la recherche de la paternité naturelle et obligeait les filles séduites à déclarer leur grossesse et à donner à la justice du lieu le nom du père de l'enfant.

— M. Soyer annonce ensuite qu'il a découvert dans un des registres des baptêmes, mariages et décès de la paroisse Saint-Maclou, conservés aux Archives communales d'Orléans (GG. 757), à la date du 20 juin 1602, la mention du mariage du célèbre sculpteur Michel Bourdin, l'auteur de la statue de Louis XI dans l'église N.-D. de Cléry et de la statue de la Vierge dans la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans. L'acte nous apprend que Michel Bourdin était originaire de la paroisse Saint-Marceau. C'est là un précieux renseignement pour la biographie de cet artiste, encore si imparfaite (1).

Séance du vendredi 23 juillet 1909

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

MM. Dumuys et Soyer donnent lecture de différentes parties d'un mémoire de M. A. Béraud, membre associé correspondant,

(1) Voici exactement le texte : « *Le jeudy vingtiesme jour de juin oudit an 1602, espouzay Michel Bourdin, de la paroisse Sainct Marceau, à Nycolle Sollu, de la paroisse Sainct Benoist ; et ce avecq permission* ». — C'est par erreur que Jal, dans son précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (Paris, 1867), donne a cette femme le nom de Nicole *Absolut*, d'après des documents parisiens. *Sollu* est bien un nom orléanais de la paroisse de Saint-Benoît-du-Retour (voir, aux Archives d'Orléans, le registre de la paroisse Saint-Benoît, GG. 19, à la date du 20 juin 1587).

habitant La Rochelle, sur l'humaniste *François Béraud*, son ancêtre.

Cette étude est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Soyer, rappelant qu'il a naguère fourni quelques détails sur la mort, à Villemoutiers, de l'ex-minime Patrauld (1), professeur de Bonaparte à Brienne (voir *Bulletin*, t. XV, 1908, n° 191, pp. 101-105), donne lecture d'une lettre datée de Paris, 20 novembre 1908, adressée par Mlle M. Patrauld à M. Chambon, conseiller général du Loiret, habitant Ladon. Certains passages de cette lettre, transmise très aimablement à M. Soyer par M. Chambon, méritent d'être reproduits ici :

« Je ne puis vous fournir aucun renseignement sur le passé de « mon grand-père Patrauld. Il était mort plus de 20 ans avant ma « naissance, et sa veuve, ma grand'mère, lui a survécu 30 ans, « mais ne m'a jamais parlé de son mari ; du reste, j'étais encore « une enfant et j'ai également perdu mon père à 12 ans. Je sais « que mon grand-père n'a jamais écrit ses Mémoires et il ne me « reste aucun papier le concernant. Je suis la dernière du nom, qui « disparaîtra bientôt, puisque j'approche de 71 ans. Devenue Pari- « sienne, j'ai déménagé un grand nombre de fois ; et chaque démé- « nagement fait détruire quelques vieux papiers. . . . .

« Je savais que mon grand-père avait été professeur à Brienne, « et avait eu Bonaparte pour élève, mais j'ignorais même qu'il eût « été maire de Villemoutiers..... Vous voyez mon ignorance des « antécédents de ma famille, que je ne désire nullement voir sortir « de son obscurité.....

« M. PATRAULD. »

— La prochaine réunion de la Société aura lieu le vendredi 8 octobre.

(1) L'abbé Cosson, dans une *Notice sur quelques objets découverts dans l'ancien monastère de Villemoutiers*, insérée dans nos *Bulletins*, t. IV (1862-1867), p. 317, avait écrit déjà sur ce personnage quelques lignes, inexactes d'ailleurs.

Séance du vendredi 8 octobre 1909

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

En l'absence de M. Soyer, excusé, M. Huet fait fonctions de secrétaire.

— Parmi les ouvrages reçus, sont à mentionner spécialement :

La *Revue du Berry*, numéro de septembre 1909, qui contient un article de M. Maurice Clément, *Une étape de l'itinéraire de Jeanne d'Arc* ;

Le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (1909), qui contient un article de M. Maurice Roy sur *Les deux Jehan Cousin* ;

La *Revue historique* (septembre-octobre 1909), qui contient un article de M. Esmein : *Encore un historien de Jeanne d'Arc* (M. Lang) ;

La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (mai-août 1909), où l'on lit une *Notice sur les manuscrits Petau, conservés à la Bibliothèque de Genève*, par M. Hippolyte Aubert.

— Il est fait hommage par notre collègue, M. Soyer, de son *Rapport sur le service des Archives départementales en 1909* et de sa *Topographie rabelaisienne* (*Berry et Orléanais*), extrait de la *Revue des études rabelaisiennes* (Paris, 1909), dirigée par M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France.

Des remercîments sont votés au donateur.

— M. le Vice-Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant la Société que le congrès des Sociétés savantes s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 29 mars 1910. Les membres qui désireront lire des mémoires à ce congrès devront les faire parvenir au ministère (direction de l'enseignement supérieur) avant le 30 janvier prochain.

— M. le Vice-Président annonce le décès de M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. La Société archéologique, dont M. Picot était membre honoraire, envoie à sa famille l'expression de ses condoléances.

— M. Pommier appelle l'attention de ses collègues sur les travaux d'élargissement de la voie ferrée dans les faubourgs Bannier et Saint-Vincent. Dans le cas de découvertes archéologiques, il serait utile, dès maintenant, dit M. Pommier, de mettre la Société en relations avec les entrepreneurs ou avec la Compagnie d'Orléans.

Il est décidé de faire le nécessaire.

— M. Pommier informe aussi la Société que M. le marquis de Saint-Paul, dans des terrassements exécutés à la Bretauche (commune de Chécy), a découvert un jeton de cuivre de Louis XV, portant au revers la légende : *Chambre aux deniers, 1744.*

Séance du vendredi 22 octobre 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

En l'absence de M. Soyer excusé, M. Iauch fait fonctions de secrétaire.

— MM. Basseville, Brédif et Pommier présentent la candidature de M. Cagnieul, Bibliothécaire de la Ville d'Orléans, au siège vacant de M. Guillon, décédé.

— M. le Président donne lecture du rapport qu'il a adressé à M. le Préfet, pour obtenir du Conseil général la subvention qui nous est accordée chaque année.

— Il signale la découverte d'un puits gallo-romain à l'Ecole de Sainte-Croix, où des travaux ont été exécutés pendant les vacances, du côté de la rue du Grenier-à-Sel Ce puits, profond de dix-neuf mètres, renfermait quelques petits vases sans grand intérêt.

— M. Dumuys promet de donner au *Bulletin* une notice sur deux bustes qui se trouvaient à l'hôtel du Heaume, et qui ont été vendus par le propriétaire dudit hôtel.

— M. Jules Baillet fait hommage à la Société de son *Compte rendu du Congrès archéologique du Caire* (avril 1909), congrès auquel il a assisté.

Des remercîments lui sont adressés.

— La Société élit membre honoraire M. Alfred Merlin, Directeur du Service des Antiquités et Arts de la Tunisie. M. Alfred Merlin, qui est Orléanais, a succédé dans cette importante direction à M. Gauckler; il a publié, entre autres travaux, une thèse de doctorat sur *L'Aventin dans l'Antiquité*, et donne de fréquentes communications à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— M. Ernest Jovy, professeur au Collège de Vitry-le-François, membre correspondant, offre à la Société, par l'entremise de M. Pommier, la reproduction photographique du portrait de son arrière-grand-oncle, l'abbé Nicolas Proust, curé-archiprêtre de Pithiviers, chanoine honoraire d'Orléans, qui, ayant refusé le serment à la constitution civile, se réfugia en Italie pendant la Révolution et mourut à Pithiviers en 1855. M. Jovy se propose d'écrire une notice sur l'abbé Proust.

Séance du vendredi 12 novembre 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

Parmi les publications reçues, est à mentionner spécialement la *Revue du Berry et du Centre* (nº d'octobre 1909), qui contient un article de M. de Maussabré sur *La chevauchée de Jeanne d'Arc en Berry.*

— M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. Alaret, demeurant à La Touche, par Donnery (Loiret), posant sa candidature de membre associé correspondant ;

2° D'une lettre de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, faisant savoir à la Société que, conformément au vœu exprimé dans la dernière séance, des instructions ont été données au personnel des travaux pour signaler les découvertes susceptibles d'intéresser l'archéologie.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de l'auteur, M. Joseph de Croy, archiviste-paléographe, membre associé correspondant, fait hommage d'une étude sur *Un portrait de Charles d'Orléans,* extrait des *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher* (tome XIX ; 1909). Il s'agit d'une miniature du XVe siècle, découverte aux Archives nationales dans un registre des aveux et dénombrements des fiefs du comté de Blois et qui paraît reproduire fidèlement les traits du délicat poète que fut Charles, duc d'Orléans et comte de Blois.

Des remercîments sont adressés au donateur.

— M. Depréaux signale l'existence d'une statue de Jeanne d'Arc à Vic-sur-Seille (Lorraine annexée). Cette statue, dont il présente des photographies, surmonte l'ancienne fontaine de la place d'armes ; elle date de 1842.

— La Société autorise M. le Secrétaire à donner à l'impression le *Bulletin* du 2e trimestre de l'année 1909.

— Avant de lever la séance, M. le Président rappelle que, le vendredi 26 novembre, aura lieu l'élection d'un membre titulaire résidant, en remplacement de M. Paul Guillon, décédé. La vacance du siège a été déclarée le 11 juin. Trois candidats sont en présence :

1° M. Maxime Didier, attaché au Musée de peinture, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, présenté par MM. Basseville, Dumuys et Iauch.

2° M. Jules Banchereau, membre correspondant de notre Société, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, présenté par MM. Basseville, Cochard et Garsonnin.

3° M. Albert Cagnieul, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, Bibliothécaire de cette ville, présenté par MM. Basseville, Brédif et Pommier.

Séance du vendredi 26 novembre 1909

Présidence de M. Dumuys, président.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, il n'y a à mentionner spécialement que la *Revue historique* (n° de novembre-décembre 1909), qui contient (p. 445) un article nécrologique sur M. Georges Picot, membre honoraire de notre Société ; article rédigé par M. Gabriel Monod.

— M. Pommier fait hommage, de la part de l'auteur, M. L. Auvray, membre titulaire non résidant, d'une plaquette intitulée *Le registre de Grégoire IX de la Bibliothèque municipale de Pérouse* (extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 70e année ; Paris, 1909).

— M. Huet offre, aussi de la part de l'auteur, M. Jules Brosset,

organiste de la cathédrale de Blois, une étude sur *L'Orgue et les organistes de l'église Saint-Paul d'Orléans* (Orléans, 1909).

Des remerciments sont votés à MM. Auvray et Brosset.

— M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. Merlin, directeur des Antiquités et Arts de la Tunisie, remerciant la Société de l'avoir élu membre honoraire ;

2° D'une lettre de M. le docteur Louis Boucher, de Rouen (traducteur de l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, par l'Anglais André Lang), demandant s'il existe vraiment dans les Musées d'Orléans des reproductions de la bague de la Pucelle, bague connue sous le nom d' « anneau de Plusgarden ». L'original, provenant de l'abbaye de Plusgarden, où est mort le moine de Dunfermling, Ecossais, compagnon de la Pucelle, serait, paraît-il, au Musée d'Edimbourg.

M. Dumuys déclare n'avoir pas connaissance de l'existence de reproductions de cette bague, dont l'authenticité est d'ailleurs très suspecte.

— M. le Président rappelle que, sous les auspices des deux sociétés savantes d'Orléans, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, chargé de cours à l'Ecole des Chartes, fera, dans la salle de l'Institut, le lundi 13 décembre, une conférence de vulgarisation sur l'architecture monastique du XIIe au XVIe siècle. M. le Secrétaire est chargé de recueillir les noms de nos collègues, qui désireront assister à cette conférence.

— M. Basseville annonce que M. Georges Lafenestre, membre honoraire de notre Société, a été désigné par l'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 13 novembre, comme conservatenr du Musée Condé, à Chantilly.

— Sur la proposition du trésorier, M. Brédif, il est décidé que les nouveaux jetons d'argent de la Société, frappés à la Monnaie en 1909, ne pourront être, vu leur prix élevé, échangés que contre quatre jetons de bronze (au lieu de trois, d'après l'art. 20 du règlement)

— Il est procédé à deux élections : M. Cagnieul est élu membre

titulaire résidant, en remplacement de M. Paul Guillon, décédé. M. Alaret-Taillefer est élu membre associé correspondant.

— MM. Baguenault de Puchesse, Iauch et Pommier présentent comme membre correspondant M. l'abbé Chenesseau, licencié ès lettres, professeur d'histoire à l'École Sainte-Croix d'Orléans. L'élection aura lieu à une prochaine séance.

Séance du vendredi 10 décembre 1909

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

Il est fait hommage à la Société :

1° Par M. le comte Conrad de Maleissye, associé correspondant, demeurant à Paris, de son ouvrage sur *Les Reliques de Jehanne d'Arc : ses lettres* (Paris, 1909, avec fac-similés);

2° Par M. Béraud, associé correspondant à La Rochelle, du mémoire de M. L. Delaruelle, professeur à l'Université de Toulouse, sur l'humaniste *Nicole Bérault : Notes biographiques* (tirage à part du *Musée belge, revue de philologie classique* ; Louvain et Paris, 1909) ;

3° Par M. Pierre Dufay, associé correspondant à Blois, d'une plaquette, dont il est l'auteur, intitulée *Autour de Cassandre : Les Salviati ; à propos du testament de Jacques Salviati* (extrait des *Annales Fléchoises ;* Paris, 1909).

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. le Président, après avoir souhaité la bienvenue à notre nouveau collègue M. Cagnieul, donne lecture :

1° D'une circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, faisant savoir que la 34ᵉ session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira, en 1910, à l'Ecole des Beaux-Arts, le mardi 29 mars ;

2° D'une lettre de M. Lamoureux, médecin-major de 2e classe aux hôpitaux de la division d'Oran, demandant à publier dans les *Mémoires* ou *Bulletins* de notre Société de nombreuses « lettres de rémission » concernant l'Orléanais, le pays chartrain et le Perche-Gouet, qu'il a recueillies dans les archives publiques au cours de ses recherches sur la criminologie rétrospective de la Beauce. La Société, vu l'état de ses finances, décide, à son vif regret, de ne pouvoir accueillir cette publication, dont l'importance, d'ailleurs, ne lui échappe pas ;

3° D'une lettre de M. Cagnieul remerciant la Société qui l'a récemment élu membre titulaire résidant.

— La parole est ensuite à M. Masson, qui entretient la Société des travaux de restauration exécutés par le service des Monuments historiques au château de Gien en 1908 et 1909.

— M. Jarry commente des marchés de tapisseries d'Aubusson pour Sainte-Croix passés en 1607 et 1608. Ces documents, découverts dans les minutes notariales, apportent des précisions sur les tapisseries qui ornaient la cathédrale d'Orléans au commencement du XVIIe siècle, principalement sur la fameuse tapisserie dite « des 4 barons » ou « de la redevance des gouttières » et sur celle où était figurée la « dédicace miraculeuse de Sainte-Croix ».

— M. Soyer communique une note sur l'emploi en Blésois au XIIIe siècle de l'expression « le mois de deloyr » pour désigner le mois de décembre. L'usage du mot *deloir* dans cette région n'avait pas été signalé par M. Antoine Thomas, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne, dans son article très curieux et très documenté sur *Le mois de « déloir »*, paru en 1901 dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (tome 62).

Les trois communications précédentes sont renvoyées à la Commission des publications.

Séance du vendredi 24 décembre 1909

Présidence de M. Dumuys, *président.*

Parmi les publications reçues, il n'y a à mentionner que le *Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (année 1909).

— M. Pommier offre, de la part de l'auteur, M. Jovy, associé correspondant à Vitry-le-François, une étude sur *Guillaume Prousteau, recteur de l'Université d'Orléans et son récit d'une délibération tumultueuse des professeurs de cette Université en décembre 1702* (Vitry-le-François, 1909), composée en grande partie à l'aide des documents conservés dans les Archives départementales du Loiret.

Des remercîments sont votés au donateur.

— M. le Président présente deux ouvrages destinés à la bibliothèque du Musée Jeanne d'Arc : *Au pays de Jeanne d'Arc*, par Jean de Metz, préface par Frantz Funck-Brentano (Grenoble, 1910), et *Jeanne d'Arc et Gilles de Rais* (Vannes, 1909), par F. Charpentier (extrait de la *Revue du Bas-Poitou*).

— Il donne lecture d'une lettre de M. Alaret-Taillefer, remerciant la Société de l'avoir élu membre associé correspondant.

— M. Garsonnin commente une biographie bizarre de Jeanne d'Arc, rédigée pendant la Révolution par l'architecte Palloy, dit « le patriote Palloy », l'un des vainqueurs de la Bastille (1754-1835). Cette biographie manuscrite, qui comprend trois feuillets petit format, fut achetée par l'abbé Desnoyers, ancien conservateur du Musée historique de l'Orléanais ; elle se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Musée Jeanne-d'Arc.

— M. le Président communique deux sceaux du XVIe siècle : l'un, sans légende, est aux armes d'un évêque de la famille d'Amboise, famille qui posséda le château de Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher) ;

l'autre, aux armes de France entourées du collier de l'ordre royal de Saint-Michel, porte comme légende *Scel os* (sic, pour *aux*), *obligacions de la vicōté* (vicomté) *de Bretheul* ; il s'agit de Breteuil (Eure).

M. Soyer fait remarquer qu'en Normandie « vicomté » était l'équivalent de « prévôté royale ».

— Après avoir donné quelques détails sur la nouvelle installation du Musée Jeanne d'Arc, M. le Président annonce que, conformément aux statuts, la Société doit procéder au renouvellement partiel du Bureau :

M. Dumuys est maintenu pour un an à la présidence ; M. Basseville est également maintenu pour un an à la vice-présidence ; M. Jules Baillet remplace à la Commission des publications M. Baguenault de Puchesse, non rééligible.

Le Bureau se trouve donc ainsi composé pour l'année 1910 :

Président : M. L. Dumuys ;

Vice-Président : M. A. Basseville ;

Secrétaire : M. J. Soyer ;

Vice-Secrétaire : M. P. Iauch ;

Trésorier : M. E. Brédif ;

Commission des publications : MM. E. Jarry, Docteur Garsonnin, J. Baillet.

— En fin de séance, M. Soyer signale à la Société diverses études, intéressant notre région, publiées en 1907, 1908 et 1909, qui n'ont pas encore été mentionnées au *Bulletin* ; ce sont :

1° Procès-verbaux de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher (Blois, 1906-1907) : à la p. 11, communication de M. Pierre Lesueur sur le séjour à Orléans et à Blois, en 1523-24, du célèbre architecte italien, Dominique de Cortonne (d'après le compte des fortifications de la ville d'Orléans, 1523-1525, conservé aux Archives communales) ;

2° Bibliothèque de l'École des Chartes, tome 68 (Paris, 1907) : aux pages 613-614, M. Gaston Raynaud, rendant compte de l'ouvrage de M. Pierre Champion sur *Le manuscrit autographe des poésies de*

Charles d'Orléans, conteste le caractère autographe de ce manuscrit ;

3° La Revue historique, 33e année, tome 98 (Paris, 1908) : M. Antoine Thomas y a publié un article, en orthographe simplifiée, sur *L'évasion et la mort de Jaques Cuer, d'après des documents inédits* ;

4° Bibliothèque de l'École des Chartes, tome 69 (1908) : aux p. 5-62, article de M. Ferdinand Lot sur *La grande invasion normande*. L'auteur y note que Charles le Chauve était à Meung-sur-Loire le 11 septembre 859 et à Orléans le 13 septembre de la même année (p. 40) ; à Meung en mai ou juin 861 (p. 50) ; à Courbouzon (Loir-et-Cher) et à Meung le 10 mai 862 (p. 58) ;

5° Le moyen-age, revue d'histoire et de philologie, 2e série, tome XII, n° de novembre-décembre 1908 : compte rendu, par notre collègue M. Lucien Auvray, de l'*Etude historique sur le château de Meung-sur-Loire*, par M. Marcel Charoy, et de l'étude de M. Jarry sur *Une fausse maison de Jeanne d'Arc* ;

6° *Idem*, n° de janvier-février 1909 : article de M. Maurice Jusselin, *Autographe et acte inédit d'Etienne de Tournai* (né à Orléans le 18 février 1128, abbé de Saint-Euverte de cette ville à la fin de 1167 ou au commencement de 1168);

7° La Loire navigable, n° de février 1909 : article anonyme, intitulé *D'Orléans à Nantes par la Loire au temps de Mme de Sévigné* ;

8° *Idem*, n° de mars 1909 : article anonyme sur *Le port d'Orléans au 17e siècle* (tableau de l'animation de ce port emprunté au « Roman comique » de Scarron) ;

9° Le Berry : contribution a l'étude géographique d'une région française, thèse de doctorat ès lettres, par Antoine Vacher, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, chargé d'un cours de géographie à l'Université de Rennes (Paris, 1908). L'auteur a admis l'identification de *Noviodunum* avec Neung-sur-Beuvron et celle de *Gortona* (au lieu de *Gorgobina*) avec Sancerre (p. 9 et p. 46), proposées, dès 1904, par M. J. Soyer dans son *Etude critique sur le nom et l'emplacement de deux « oppida » celtiques mentionnés par César*.

— Aux pages 475-490, on trouve dans l'ouvrage de M. Vacher des renseignements importants sur la Sologne ;

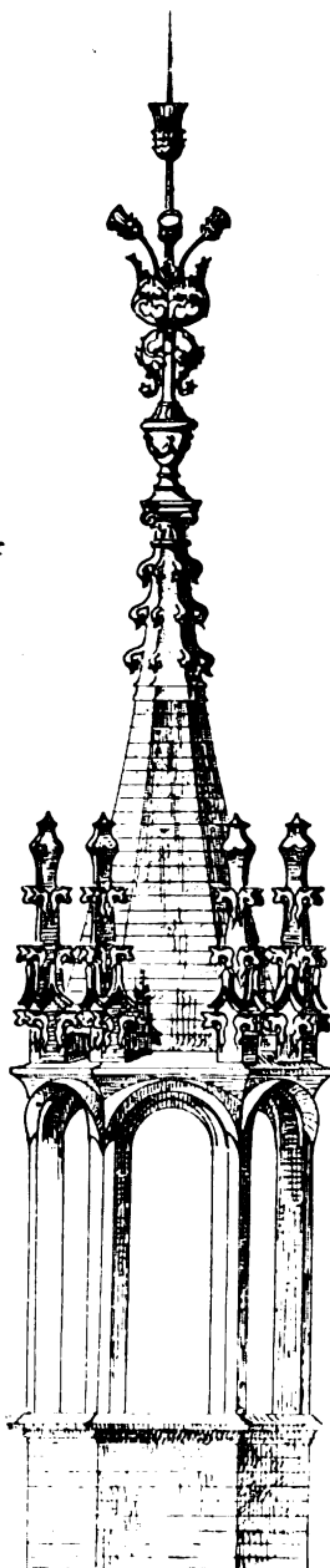
10° La Revue historique, 34e année, n° de janvier-février 1909 : Article de M. Ch.-V. Langlois, professeur à la Sorbonne, sur les *Doléances recueillies par les enquêteurs de saint Louis et des derniers Capétiens directs.* L'auteur a découvert diverses plaintes adressées par les habitants aux enquêteurs du roi pendant une tournée que firent ceux-ci dans le bailliage d'Orléans, notamment contre les prévôts d'Orléans et de Beaugency. A la page 72, « le commun de Saint-Laurent » est identifié avec la communauté des habitants de Saint-Laurent-lez-Orléans ; c'est une erreur. Il s'agit des habitants de la paroisse de Saint-Laurent-des-Eaux (aujourd'hui commune du département de Loir-et-Cher), qui se trouvait dans les limites de la prévôté de Beaugency.

Campanile
du
Château de Gien

A. Pinacle d'angle avant la restauration.
B. Epi principal avant la restauration.
C. Ensemble après la restauration.



A



C



B

NOTES SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1908-1909

AU

CHATEAU DE GIEN

Je ne veux pas faire l'historique du château de Gien, ni parler des glorieux hôtes qu'il a abrités depuis l'année 1494 où il fut reconstruit par Anne de Beaujeu. M. Marchand a donné dans une étude, tous ces renseignements d'une manière bien plus précise que je ne saurais le faire.

Je veux simplement dire quelques mots de ce pauvre château qui, bien que ne possédant plus sa silhouette majestueuse du XVIe siècle, démantelé en partie, privé de ses principaux ornements ; possède encore des restes imposants et des détails remarquables que nous avons essayé de sauver de la ruine par les travaux exécutés au cours des années 1908 et 1909, sous la haute direction de M. Lucien Roy, architecte en chef des monuments historiques à Paris.

Les crédits dont nous disposions et qui devaient être affectés spécialement à la restauration des charpentes et des couvertures ne nous permirent pas de rétablir ses belles lucarnes, ses balustrades ajourées, ses crêtes et ses épis. Il faut maintenant, dans les restaurations de ce genre, se contenter d'empêcher le mal de s'aggraver ; tout le travail se borne là. Ce sont, en somme, des travaux confortatifs plus que de la restauration pure que nous faisons.

Cependant nous avons rendu autant qu'il était possible de le faire, la silhouette et le caractère anciens à la tour d'angle qui domine la vallée de la Loire.

Depuis longtemps, le campanile de cette tour avait ses six

faces obstruées par des clôtures de bois et de fer destinées à empêcher la pluie de pourrir, plus qu'elles ne l'étaient déjà, les charpentes de ce charmant ouvrage.

Grâce à un échafaudage très sérieux, nous avons pu atteindre le sommet de la flèche et voir de près des restes de plomberie ornée remarquables.

Quoique très déformés, ils nous permirent de reconstituer les six pinacles d'angle et l'épi central qui ne mesure pas moins de 5 mètres de hauteur.

Cet épi mérite l'attention.

C'est une pièce de tout premier ordre comme exécution et composition. Sa souche possède 18 crochets en plomb repoussé ayant encore le mouvement de la flore du xve siècle ; au-dessus, un chapiteau avec volutes d'angle et tailloir galbé est surmonté d'un vase dont la panse recouverte de draperies est couronnée par des godrons. Ces deux parties accusent le caractère de l'architecture du commencement du xvie siècle.

Au-dessus du Vase, nous retrouvons une ornementation franchement xve siècle composée de huit larges feuilles de chardon en plomb repoussé vivement modelées et très découpées, dont quatre à mouvement ascendant et quatre à mouvement descendant. De ce bouquet sortent quatre gros capitules. Un cinquième capitule plus important couronne la tige verticale de l'épi.

Nous avons là un superbe spécimen de la plomberie de transition où les éléments sont empruntés à l'ornementation et à la flore du xve et du xvie siècle.

La base de la petite flèche est flanquée de six pinacles à crochets et fleurons en plomb coulé dans le style du xve siècle. Ces pinacles forment amortissement des six poteaux du campanile.

Il y a lieu de remarquer que les ornements sont tantôt en plomb repoussé, tantôt en plomb coulé. C'est une des caractéristiques de l'ornementation de la fin du xve siècle, car le plomb coulé ne fit son apparition qu'au milieu de ce siècle.

Au-dessous de la flèche les poteaux sont reliés par des

traverses moulurées dont les profils profonds et vigoureux se pénètrent entre eux, malheureusement la hauteur ne permet pas de voir ce travail à la fois savant et élégant.

Après la consolidation des charpentes par des armatures de fer, des doublures et des moisages, les bois devant rester apparents ont été recouverts de plomb et aujourd'hui le campanile a retrouvé ses six faces ajourées d'antan.

La charpente et la couverture de la grande flèche ronde portant cet édicule ont été restaurées ; le tout est pour longtemps à l'abri des intempéries.

Le comble principal, parallèle à la Loire a été recouvert, les charpentes composées de chevrons portant fermes s'étaient écartées à la base et avaient même poussé les murs en certains endroits. Le tout a été solidement chaîné et les désordres futurs sont maintenant conjurés.

Les charmantes tourelles octogonales et rondes qui contiennent les escaliers desservant ce corps de bâtiment ont été recouvertes et couronnées d'épis de plomb, Nous remarquerons en passant, que les hardis encorbellements à saillie énorme suivant la diagonale, qui font passer les plans horizontaux de la forme octogonale à la forme carrée n'ont pas souffert jusqu'à présent. Ceci est fort heureux, car il y a là un enseignement pour les constructeurs. On se demande comment avec des matériaux de petit appareil on a pu réaliser pareil tour de force.

La restauration ne comprend à l'heure actuelle, la tour d'angle exceptée, que la partie occupée par le palais de justice. Nous avons fait, il y a quelques mois, un nouveau devis devant nous permettre de compléter la restauration de charpente et de couverture de la sous-préfecture.

L. Masson.

TAPISSERIES D'AUBUSSON

POUR SAINTE-CROIX D'ORLÉANS

(1607-1608)

Dans un article consacré, en 1903, aux *Vieilles tapisseries de la Cathédrale d'Orléans* (1), M. le chanoine Cochard exprimait le regret que Polluche, au lieu de critiquer l'identification d'un blason de ces tapisseries par Lemaire, ne nous eût pas renseigné sur la ville où elles avaient été fabriquées. « Quoi qu'il en ait été, — écrivait notre érudit collègue, — vers 1600, la tapisserie des *Quatre barons* ou de la *Redevance de la gouttière* étant complète et prête à être mise en place, si notre cathédrale, détruite en 1567 par les Huguenots de Théodore de Bèze, n'avait été en reconstruction. »

Deux marchés, passés à Orléans, apportent des précisions à ce sujet.

Par le premier, daté du 20 juin 1607, Etienne Jalasson, tapissier d'Aubusson, promet de livrer avant Noël au chapitre de Sainte-Croix six pièces de tapisseries « pour mettre au devant et parer les chaises (2) du chœur » de Sainte-Croix : quatre pour le côté droit, d'une longueur totale de 14 aunes, deux pour le côté gauche, d'une longueur de 6 aunes. Les quatre morceaux destinés à la rangée de droite représenteront huit scènes de la Passion (deux par morceaux) d'après des gravures en taille douce qu'on lui prête comme modèles. Une

(1) *Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, pp. 720-723 et 735-736.

(2) Stalles.

petite pièce de vieille tapisserie venant des stalles le guidera pour la façon. Au côté gauche seront figurées l'histoire des Gouttières, d'après un vieux tableau, et l'histoire de la dédicace miraculeuse de la cathédrale. Ces tapisseries seront faites au métier, et les fournitures diverses, laines, étoffes et couleurs, de même qualité que celles d'une pièce de tapisserie représentant le sacrifice d'Abraham, « sans y mettre aucune peinture, sinon le trait du noir ». Chaque pièce sera ornée des armoiries de l'église d'Orléans. Notons la présence, comme témoin à ce marché, d'un autre tapissier d'Aubusson, Jacques de la Grange.

Le second marché, dont une phrase fait allusion à l'exécution du premier, est du 31 décembre 1608. François Matheyron, tapissier d'Aubusson, beau-frère de Jalasson, s'engage à fournir au chapitre d'Orléans, avant le quatrième dimanche de carême (1), deux tapis, l'un de deux aunes de long sur une aune de large, « pour servir sur la forme qui est au milieu du chœur » de Sainte-Croix, l'autre, de trois aunes sur deux, « pour servir au grand pupitre ». Ils seront de même façon que la tapisserie naguère livrée (celle du marché précédent), et semés de fleurs de lis d'or et de croix rouges bordées de blanc, sur un fond d'azur ; chaque tapis bordé de feuillage suivant le modèle fourni par le chapitre.

Aucune de ces œuvres ne nous a été conservée.

Lemaire (p. 63 des *Antiquités de l'Eglise d'Orléans*) ne se trompe donc que sur la date, en écrivant que la tapisserie qui représente les barons présentant les gouttières de cire et celle où est figurée la dédicace miraculeuse de Sainte-Croix furent faites en 1598, par ordre du doyen Charles de la Saussaye. Il décrit trois autres tapisseries du xve siècle complétant l'histoire des quatre barons, tapisseries existant encore de son temps, et constate leur supériorité sur les nouvelles. Celles-ci, écrit-il, « sont grossièrement faites et ne sont enjolivées de mignardises, délicatesses et agréement comme les trois anciennes tapis-

(1) C'était, en 1609, le 21 mars.

series ». Si l'on en juge par la brièveté du temps laissé aux artistes de 1607, par le prix modique payé et par le soin méticuleux avec lequel on les asservit à des modèles, il n'est pas étonnant que les pièces de la fin du xvᵉ siècle, époque d'efflorescence artistique, soient très supérieures en grâce primesautière comme en perfection de travail.

Nos documents parlent clairement des stalles et d'un lutrin comme s'ils étaient en place à cette époque au milieu du chœur de la cathédrale. Mais est-il vraisemblable qu'on ait voulu, en 1607, poser des tapisseries dans le chœur de Sainte-Croix en reconstruction ? Nous l'apprendrons sans doute, lorsque le savant travail de M. l'abbé Chenesseau sur la réédification de l'église d'Orléans sera livré à la publicité. Une discussion sur ce point intéressant serait ici hors de cause et insuffisamment étayée.

E. Jarry.

20 juin 1607.

(Min. H. Peigné, Et. Berlencourt.)

Estienne Jalasson, marchant tappissier, demourant au Busson, pais de la Haulte-Marche, diocese de Lymoges, confesse avoir vendu et promect livrer aux venerables doyen, chanoynes et chapitre de l'église d'Orleans, à ce presens, assemblez, cappittulans, faisans et tenans leur chapitre en la manière accoustumée, et stipullans et acceptans, la quantité de six pieces de tapisserye, de cinq quartiers de haulteur chascune, pièce pour mectre au devant et parer les chaises du chœur de ladicte église d'Orleans, assavoir quatre pièces esgalles chascune de haulteur et longueur du costé droict, lesquelles auront de largeur toutes ensemble quatorze aulnes, et du costé gaulche deux pièces esgalles de pareille haulteur que les dessusdictes et de longueur aussy ensemble lesdictes deux pieces six aulnes ; et

aux quatre premieres pieces cy dessus déclairées sera figuré au mestier huict histoires de la passion, qui est deux histoires a chascune desdictes pieces, suyvant huict pièces de taille doulce qui presentement ont esté mises es mains dudict Jalasson et lesquelles ont esté, par moy notaire, paraphées, lesquelles pieces de taille doulce ledit Jalasson sera tenu rapporter et représenter auxdits sieurs de chapitre lorsqu'il fera la livraison des dictz pièces de tapysserye ; et sera ladicte histoire figurée et posée ausdictes pièces de taille doulce. Et ausdites deux pièces dudict costé gaulche sera figuré en l'une d'icelles pieces l'histoire des gouttières, suyvant une vieille peinture faicte sur toille qui a esté présentement mise es mains dudit Jalasson qui sera tenu la representer et rapporter en livrant ladicte tappisserye. En l'autre piece sera aussy figuré l'histoire de la dedicasse miraculeuse de ladicte eglise d'Orleans. Toutes lesquelles pieces de tappisserye seront faictes au mestier, de bonne et fyne layne rellevée de floret et de pareille estoffe, matières, facon et couleurs comme est une pièce de tappisserye en laquelle est l'histoire du sacrifice de Abraham (1) Geoffrion, recepveur du taillon à Orléans, et dont il est d'accord, et sans y mettre aulcune peinture synon le traict du noir... » Promesse de livrer avant Noël prochain, pour 15 livres tournois la pièce, sur lesquelles on lui verse immédiatement 60 livres tournois. « A chascune desquelles pièces seront figurées les armoiryes de ladite église d'Orléans selon le modelle qui en a esté presentement baillé audit Jalasson. Aussy sera ledit Jalasson tenu de rapporter et rendre ausdicts de chappitre une petite piece de vielle tappisserye qui est des chaises de ladicte eglise pour prendre le modelle de quatre premières pièces cy dessus déclarées. » Caution de Jeanne Bassin, veuve René Fontaine, demeurant au Portereau, à l'hôtellerie du Lion d'Argent, pour la restitution des 60 livres en cas de non exécution.

« Present Jacques de la Grange, aussy tappissier, demourant audit lieu du Busson, René Fontaine, filz de la dite vefve Fontaine », et deux clercs.

(1) *Sic.* Il y a évidemment là une ligne passée par le copiste. Elle portait probablement : « ..... qui a esté prestée audit Jalasson par maistre..... Geoffrion,..... ».

31 décembre 1608.

(Min. H. PEIGNÉ, Et. BERLENCOURT.)

François Matheyron, marchant tapissier, demourant au Busson, pais de Haulte-Marche, diocese de Lymoges, confesse avoir vendu et promect livrer avx venerables doyen, chanoines et chappitre de l'eglise d'Orléans, a ce presens, assemblez, cappitulans, faisans et tenans leur chappistre en la manière accoustumée, et stipulans et acceptans, deux tapis de tapisserye faicte au mestier, dont y en aura ung qui aura de longueur deulx aulnes et de largeur une aulne, pour servir sur la forme (1) qui est au milieu du cœur de ladite église d'Orleans, et l'aultre de la longueur de trois aulnes et de deux aulnes de largeur pour servir au grand puspitre d'icelle eglise ; lesquelz tapis seront de pareille estophes, laines et ouvrage que la tapisserie qui de naguère a esté délivrée ausditz de chapistre par lesditz Matheyron et Estienne Jalasson son beau frère ; lesquelz tapis seront semez de fleurs de liz a couleur dorée et de croix entre lesdites fleurs de liz a couleur rouge entourée de blanc, et seront les fondz desdits tapis aussy a couleur bleu ; a l'entour desquels deux tapis y aura bordeure a fueillages, le tout suyvant le portraict qui pour lesditz de chapistre presentement a esté baillé audit Matheyron », livrables avant le quatrième dimanche de Carême prochain, pour 80 livres tournois.

(1) Stalle.

L'EXPRESSION « LE MOIS DE DELOYR »

DANS UN DOCUMENT BLÉSOIS DU XIIIe SIÈCLE

Au moyen-âge on trouve quelquefois employée l'expression bizarre le *mois de deloir* ou *deloyr* pour désigner le mois de décembre.

M. Antoine Thomas, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et professeur de philologie romane à la Sorbonne, a naguère, dans un très curieux et très important article intitulé *Le mois de « deloir »*, paru dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (62e année, 1901, p. 349), donné l'étymologie de ce vocable : [*mensis*] *delerus*, variante de *delirus*, ce qui signifie « le mois extravagant » ; décembre, en effet, dans le calendrier romain, était l'époque des fêtes véritablement extravagantes appelées les Saturnales. Au point de vue phonétique, cette étymologie est inattaquable : *delerum* devient régulièrement en français *deleir* et *deloir*. Cependant, il faut remarquer que l'on ne connaît pas un seul texte latin où *delerus* soit usité au sens de « décembre ».

Pour M. Thomas, l'objection n'a point de valeur ; car, dit-il, « l'affirmation que *delerus* n'a pas été employé en latin pour « désigner le mois de décembre n'est qu'une vérité relative ; « elle est exacte dans l'état de nos informations directes, mais « elle est à la merci d'un fait nouveau ».

Après avoir étudié l'origine de *deloir*, M. Thomas a délimité l'aire géographique de ce mot : Il a montré que, d'après les textes connus jusqu'à ce jour, *deloir* et ses variantes dialectales *deleir*, *delair*, etc., étaient en usage à Paris, en Champagne, dans le Soissonnais, en Bourgogne, en Bretagne, en Poitou

(langue d'oïl), dans la Marche (langue d'oc) et jusque dans l'île de Chypre, où le français fut langue officielle.

Grâce à une charte originale de l'année 1276, conservée aux Archives départementales de Loir-et-Cher, il faudra dorénavant à ces régions ajouter le Blésois.

Cette charte est un acte de vente passé par devant le châtelain de Blois « *en l'an Nostre Segneur mil CC seixante et seuze, ou mois de deloyr* ».

Je crois utile de publier ci-après le document *in extenso*, vu son intérêt comme spécimen de la langue vulgaire en usage à la fin du XIII[e] siècle dans une paroisse limitrophe de la ville de Blois, la paroisse de Saint-Victor, aujourd'hui commune de La Chaussée-Saint-Victor, sur la route d'Orléans et non loin de la Loire.

Jacques Soyer.

DÉCEMBRE 1276.

Par devant le châtelain de Blois, Johannin Gilbert et Perrenelle, sa femme, reconnaissent avoir vendu à Couraut Le Chaucier et à Ameline, sa femme, 18 « joualées » de vigne, dans le val de Saint-Victor : Ladite vente faite pour la somme de 4 livres 4 sous.

A touz ceus qui verront cestes presentes lettres, le chastellain de Blois, saluz en Nostre Seigneur. Saichent tuit (1) que Johannin Gilebert et Perrenelle, sa famme, ont recogneü en droit par davant moi que il ont vendu a touz jourz mes a Couraut Le Chaucier (2) et a Anmelinne, sa famme, e (3) a leur heirs dise oyt joualées (4) de vigne que il avoient, si comme il disoient, soienz (5) ou vau Saint Victeur (6) entre la vigne Micho Gravelains, d'une part, et la vigne

(1) Tous, au cas sujet.
(2) *Chaucier,* signifie fabricant de chausses, chaussetier.
(3) Ecrit ainsi à cet endroit seulement.
(4) Jalaies.
(5) Situés.
(6) Dans le val de Saint-Victor. — *Ou :* dans le.

Alez la Gileberde, famme Richart Le Mercier, d'autre part, ou censif Symon Genvier, a tenir, a avoir et a poursoar (1) a toz jorz mes pesiblemant et quitemant dou dit Couraut et de sa famme et de leur hers (2) pour le pris de quatre livres et quatre solz de la monnoie courant à Blois. Des ques les davant diz Johannin et sa famme se sont tenuz par devant moi enterinemant (3) por paiez en deniers nombrez (4) ; et de tout le domaine, propriété, possession et de tot le droit que ceus vendeurs desus diz avoient et pouoient avoir par quelque reson que ce fust es dise oyt joalées de vigne vendues desus dites, il s'en sont dessesiz et desvetuz en ma main de tot en tot. Et gie, a leur requeste et de leur bonne volenté, en ai sesiz et vestuz a toz jorz mes le dit Coraut et sa famme et leur hers par le bail (5) de cestes lettres, et celles dise oyt joalées de vigne desus dites ceus davant diz vendeurs leur prometent a garentir et a defendre contre touz as us et as costumes dou pais ; et leur en obligent quant a ce eus et leur hers et leur biens muebles et non muebles, presenz et a venir, en quelque leu (6) qu'il soient et que il porront estre trouvez, et renoincent par leur foiz a toz privileges quesque il soient, donnez et a donner, et en suposent (7) eus et leur biens en la juridicion de nostre cort, sanz autre cort avoer. En tesmoing de la quele chose, gie (8), a la requeste des vendeurs desuz diz, ai donné de ce audit Coraut et a sa famme et a leur hers cestes lettres seellées de mon seau. Ce fut fet en l'an Nostre Seigneur mil cc seixante et seuze, ou mois de deloyr.

(*Archives départementales de Loir-et-Cher*, *G. 120. — Le sceau pendant sur double queue a disparu*).

(1) Posséder. La forme *poursoar* est inconnue à Frédéric Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle*).
(2) *Sic* pour *heirs*, employé plus haut. *Heir* ou *hoir* : héritier.
(3) Entièrement.
(4) Comptés.
(5) Donation (subtantif verbal de *bailler*, donner).
(6) Lieu.
(7) Placent.
(8) Je, moi.

A Messieurs les Membres de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Messieurs,

Les recherches généalogiques que j'ai entreprises voici bientôt cinq ans sur ma famille m'ont permis de remonter jusqu'à deux hommes qui figurèrent, l'un avec éclat, l'autre avec moins de notoriété, mais encore très honorablement, parmi les humanistes du XVIe siècle. Leur nom est actuellement presque oublié, même dans la république des lettres. De leur vivant, il fut célèbre. Nicole Béraud (1) et son fils François furent parmi les meilleurs ouvriers de la Renaissance dans l'introduction et le développement des études classiques en France. Ils passèrent leur vie dans l'enseignement et donnèrent à une jeunesse studieuse, avide de leurs leçons, l'amour de l'antiquité et

(1) J'ai longtemps hésité sur l'orthographe à adopter pour le nom patronymique de Nicole et de François. D'après tous les documents d'archives signalés par M. Delaruelle dans l'étude sur Nicole citée plus loin, l'orthographe du nom était « Bérault », mais, d'autre part, nous n'avons de Nicole que sa signature latine; quant à François, qui écrivit d'abord *Beraldus* comme son père, puis « Béral » lorsqu'il était à Genève, toutes les signatures que j'ai trouvées de lui dans les documents rochelais, c'est-à-dire postérieurement à 1571, sont écrites uniformément « Béraud ». J'ai donc cru devoir respecter cette orthographe qui était la sienne et qui, depuis, a toujours été suivie dans la famille. Cependant, dans toutes les citations, j'ai respecté l'orthographe adoptée dans le document utilisé.

spécialement de l'étude de la langue grecque. Nicole surtout, par son œuvre personnelle, par ses éditions de livres anciens, contribua, autant que par son enseignement, à l'évolution des idées. On ne lit plus aujourd'hui son *Discours sur le traité de Cambrai* qui lui valut le titre d'orateur et d'historien du Roi, sa *Paraphrase des Economiques d'Aristote*, ses *Remarques sur le Rusticus de Politien*, son *Dialogue sur les secrets de l'improvisation*, et son *Discours sur l'ancienne et sur la nouvelle science du Droit*, toutes œuvres écrites en latin ; ses éditions de l'*Histoire naturelle de Pline*, des *Guerres civiles d'Appien*, de la *Vie des douze Cézars de Suétone* et bien d'autres ouvrages encore, tous actuellement oubliés, mais à l'époque ces écrits étaient fort répandus chez des lettrés et lus par une jeunesse nombreuse, ils portaient leurs fruits. Depuis quelque temps, du reste, la mémoire de Nicole Béraud revient en honneur. Le comte Delaborde, dans son *Gaspard de Coligny* ; Copley Christie, dans son *Etienne Dolet*, ont fait l'éloge de sa personne et de son œuvre. Plus récemment encore, M. Louis Delaruelle, docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, a publié dans la « Revue des Bibliothèques » (1) des *Notes biographiques sur Nicole Bérault*, fortement documentées, où il a mis en lumière les travaux littéraires et la vie presqu'entièrement inconnue jusqu'à ce jour de l'humaniste orléanais. L'érudit professeur s'occupe même actuellement à compléter et à élargir la biographie que je viens de signaler. Des recherches récentes, auxquelles j'ai pris ma modeste part, ont fourni de nouveaux et importants matériaux qui permettront de mieux fixer la physionomie et l'œuvre d'un homme par trop oublié.

(1) N° 7-9 juillet-septembre 1902.

Quant à son fils François, l'on peut dire qu'il est presque complètement ignoré. Ses nombreuses, mais trop courtes notices biographiques ne nous en donnent qu'une imparfaite idée. La meilleure est certainement celle qu'ont donnée MM. Haag et Bordier dans la *France protestante*. Elle présente cependant bien des lacunes. Quatre années de patientes et fructueuses investigations dans les bibliothèques et dépôts publics de la France et de l'étranger m'ont fourni un nombre respectable de documents nouveaux et inédits qui me permettent de reconstituer presqu'entièrement la vie de cet humaniste qui intéresse votre histoire locale, puisqu'il est le fils de l'un des hommes dont s'honore votre cité et qu'en outre, il y professa le grec de 1562 à 1569, entraînant de Genève à sa suite, par l'autorité et l'intérêt de son enseignement, une partie des élèves qui suivaient ses cours à l'Académie de Calvin. C'est à ce titre que je me permets de vous adresser cette étude qui, dans ma pensée première, n'était destinée qu'à mes archives familiales.

La Rochelle, le 28 mai 1909.

Armand Béraud.

FRANÇOIS BÉRAUD

AVANT SON PROFESSORAT

Il n'est pas possible, en l'absence de documents sur les premières années de François Béraud, de préciser la date ni même l'année de sa naissance. Mais contrairement aux affirmations de ses biographes qui, du reste sans mention d'aucune source, le font naître à Orléans, comme son père, c'est à Paris qu'il vit le jour (1). Lui-même se qualifie de « Parisien » dans une poésie grecque qu'il adresse à Salmon Macrin et que celui-ci insère dans ses *Næniæ* (2) et plus tard, en 1559, c'est avec la même indication d'origine que, lors de son arrivée à Genève, il sera inscrit sur le livre de bourgeoisie et sur le livre du Recteur de l'Académie (3).

Tout ce que nous savons c'est que son père Nicole (4), qui

(1) L'assertion contraire d'Henri Etienne, dans sa préface de l'Appien (édition de 1592) *Francisco Beraldo Aurelianenso*..... ne peut prévaloir sur celle de François lui-même. L'éclat et la notoriété du nom de Nicole Béraud, né à Orléans, ont sans doute amené cette confusion.

(2) *In Gelonidis Macrini poetæ clarissimi uxoris obitum, Francisci Beraldi, Parisien. carmen*. (*Salmonii Macrini... Næniarum libritres*. Lutetiæ apud Vascosanum, 1550, p. 122).

(3) Archives d'Etat de Genève : *Registre du Conseil*, 25 décembre 1559 et *Livre de bourgeoisie*, fol. 98. *Livre du Recteur :* anno Domini 1559. IX Novembris Subscripsimus Genevensis Academiæ legibus ac nominatim Genevensis Ecclesiæ confessioni... (entre autres)... Franciscus Beraldus, parisiensis, grœcus professor...

(4) Tous les documents d'archives cités par M. Delaruelle donnent au père de François le prénom de Nicole. Cependant M. Soyer,

en 1511 était marié à Louise Chartin, fille de Louis Chartin. procureur du roi en son grand conseil et dirigeait à Orléans une école avec le titre de « Licencié es-lois tenant tutelle » (1), avait dès 1513 quitté cette ville et s'était installé à Paris où l'avaient amené les tracas de certains procès (2) et où l'amour des belles lettres et la notoriété qu'il retirait de son amitié avec Erasme le mit en relation avec les plus illustres lettrés de la capitale, Guillaume Budé, Jacques Toussaint, François de Loynes, conseiller au Parlement ; Louis Ruzé, lieutenant civi au Châtelet ; Salmon dit Macrin et Etienne Poncher, évêque de Paris. On peut présumer que Nicole Béraud était déjà veuf à cette époque et que ses procès étaient amenés par des règlements successoraux. Toujours est-il que, dans un acte en date du 1er février 1522 (3) nous trouvons « Nicole Bérault, avocat « au Parlement et Etiennette le Painctre, sa femme, veuve de « Jehan Passet, dit Barbier, imprimeur », consentant bail à rentes d'une maison sise à Paris, rue Saint-Jacques, au coin de la rue des Poyrées, à l'enseigne de l'Espée. Barbier était mort vers la fin de 1514 ou au plus tard dans les premiers jours de janvier 1515 (4). Béraud ne tarda pas à épouser sa veuve, nous dit Renouard dans son ouvrage sur les *Imprimeurs*

archiviste du Loiret, et secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, vient de découvrir un bail de 99 ans, du 2 février 1531 (nouv. style) consenti par le procureur de l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Micy-lez-Orléans, « à noble homme et saige maistre Nicolas Bérault, advocat en la cour de Parlement, absent » (Archives du Loiret, H. 92).

(1) C'est ce qui résulte d'un bail à rente perpétuelle passé devant Me Philippe Caperon, notaire royal au Châtelet d'Orléans, le 25 septembre 1511. (Me Berlancourt, notaire à Orléans, détenteur actuel de la minute.)

(2) Revue des Bibliothèques (no 7-9 de 1902). *Notes biographiques sur Nicole Bérault*, par L. Delaruelle, p. 424, note 1.

(3) Archives nationales, Q 1099, 206 A.

(4) Avant le 19 janvier 1515. (Voir *Notes sur les libraires, relieurs, enlumineurs, papetiers et parcheminiers jurés de l'Université de Paris, extraites des mémoriaux de la Faculté de Décret*, par M. Léon Dorez. (Revue des bibliothèques, no mars-avril 1906.)

parisiens (1), et fit lui-même acte de libraire dans la maison de l'Espée où Jehan Barbier avait exercé comme imprimeur, avec la devise : « Tout par honneur ». Si donc, comme il est probable, François, issu de la seconde union de son père, nacquit, ainsi qu'il semble résulter des documents analysés plus loin, avant la fin de 1518, époque à laquelle Nicole habitait depuis peu le cloître Saint-Benoist (2), c'est dans la maison de la rue Saint-Jacques, sur l'emplacement actuel de la docte Sorbonne, à l'enseigne de l'Espée et sous les auspices de la plus noble des devises, qu'il vit le jour, triple symbole de sa notoriété dans les Lettres, des temps troublés qu'il allait vivre, et de la rectitude de sa vie, dont le repos fut sacrifié à ses croyances.

Les premiers renseignements que nous ayons sur François nous sont fournis par deux lettres que son père lui écrivit en latin, langue habituelle des lettrés de l'époque, l'une de Châtillon, sans millésime, et l'autre d'Aigreville, le 5 janvier 1534. Nicole Béraud, auquel sa réputation d'homme de bien et de savoir avait valu d'être choisi par Anne de Montmorency comme précepteur des trois fils nés de sa seconde union avec le maréchal de Coligny, avait laissé sa famille à Paris, où François suivait le cours de ses études. Depuis 1528 d'après les uns, depuis 1530 d'après les autres, il vivait habituellement au château de Châtillon-sur-Loing, s'occupant avec succès de l'éducation de ses trois élèves : Odet, qui fut cardinal de Châtillon ; Gaspard le futur et célèbre amiral, et François, plus connu sous le nom de seigneur d'Andelot. Puis, leur éducation terminée, il resta au service de l'aîné qui, dès le 4 novembre 1533,

(1) Voyez dans l'ouvrage cité au mot *Barbier* (*Jehan Passet dit*) p. 18 et p. 19, et au mot *Bérauld* (*Nicolas*), p. 24.

Il était remarié avec la veuve de Jean Barbier avant le 16 juin 1517. Voir acte à cette date de Me Crozon, notaire au Châtelet de Paris, analysé sous le no 36 par E. Coyecque dans *Histoire générale de Paris. Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris au XVIe siècle*, T. I. Imprimerie nationale, 1905.

(2) L. Delaruelle. *Notes biographiques sur Nicole Bérault.* (Revue des bibliothèques, no 7-9 de 1902, p. 425, note 2.)

à peine âgé de seize ans, venait d'obtenir la pourpre des princes de l'Eglise.

Voici la traduction de ces deux lettres encore inédites (1), tirées de l'*Epistolaire Daniel* à la bibliothèque de Berne. Elles révèlent chez leur auteur l'amour de la famille, la tendresse profonde du père pour ses enfants et le soin constant de l'éducation, de la formation morale et intellectuelle de son fils. Elles nous mettent aussi au courant des rapides progrès de François dans l'étude et de l'intérêt qu'il avait su prendre aux travaux littéraires de son père.

Première lettre. — « Je recois aujourd'hui même la lettre « que tu m'as écrite le premier jour des nones de mars (5 mars). « J'en suis fort satisfait : non seulement elle est d'un style « beaucoup plus châtié que les précédentes, mais encore son « contenu nous permet d'espérer que le jugement ne te fera « pas défaut dans tes études. Je ne saurais t'approuver de « changer si souvent de collège et d'abandonner tes professeurs « actuels pour en chercher de nouveaux. C'est une preuve bien « manifeste ou de la légèreté de ton caractère ou de l'excessive « indulgence de ta mère. Mais puisque tu as agis de la sorte « sur l'avis de ton précepteur, je ne t'adresserai pas plus tard le « reproche d'inconstance, bien que cependant j'aie toujours « cherché à t'éloigner le plus possible de ce défaut. Plutôt que « de te voir courir de droite et de gauche, je préfère que ton « précepteur t'instruise à la maison. Cela vaudra mieux et pour « ma sécurité morale et pour le profit de tes études. N'omets « pas de dire le bonjour à ta mère et à ta sœur (2) que j'espère

(1) M. Delaruelle, dans ses *Notes biographiques sur Nicole Bérault*, p. 444, a cité cependant une partie de la seconde de ces lettres. Le texte de ces deux lettres se trouve à l'appendice, sous les nos I et II.

(2) Béatrice Béraud qui épousa Jean Le Bouvyer et était morte avant 1555, ainsi qu'il résulte d'une pièce de procédure figurant au registre du bailliage de Saint-Germain-des-Prés. (Archives nationales. Section judiciaire et administrative de l'ancien régime. Reg. Z² 3337.

« revoir dans les premiers jours d'Avril, soit près de toi, soit « à Orléans. J'envoie à ta sœur deux lacets de soie pour chaus- « sures et quatre cylindres dorés. Par cylindres, j'entends « l'extrémité métallique des lacets. J'y ai joint deux perles « d'une eau commune, mais qui cependant ne sont pas à « dédaigner. Adieu.

« Châtillon, le 14e jour avant les Calendes d'Avril (19 mars). »

Deuxième lettre. — « Après avoir joui d'un repos plus « indépendant que de coutume et être retourné à Châtillon d'où « je suis parti pour Agrieville (1), j'ai confié à notre Simon, « pour qu'il te la remette, cette lettre dont tu donneras con- « naissance à ta mère, à ta petite sœur, à Guillaume Chré- « tien (2), à tous ceux enfin auxquels j'aurais voulu écrire si « cela m'eût été possible. J'ai donc décidé de me rendre bientôt « près de toi, sinon de te faire venir ici ou à Orléans, avec ta « mère et ta sœur. En peu de mots voici ce que je désire ; je « viens récemment d'augmenter et d'enrichir mon Discours » (3)

(1) Agrieville ou Aigreville, actuellement Egreville, localité du Gâtinais où résidait la tante des pupilles de Nicole, Prégente de Coligny, mariée en 1740 à Pierre d'Aigreville et qui mourut le 6 juin 1537. (P. Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. VII, p. 151.)

(2) Guillaume Chrétien, médecin ordinaire de François Ier et de Henri II, est le père de Florent Chrétien, poète latin, grec et français qui fut précepteur de Henri IV. Guillaume Chrétien était le cousin germain de Nicole, par sa mère Madeleine Béraud, femme de Jean Chrétien.

(3) *Nicolai Beraldi de vetere ac novitia jurisprudentia Oratio, cum erudita ad antiquarum lectionem ac studium exhortatione.* Il existe quatre éditions de ce discours.

— La première, Lyon, Gryphe, 1er juillet 1533, in-4o.

— La seconde et la troisième, à Paris, l'une de Gérôme de Gourmont, l'autre de Chrestien Wechel, datées toutes deux du 25 juillet 1553.

Ces trois éditions sont d'un texte identique.

— La quatrième, dont le texte comporte une importante addition, fut donnée par Gryphe, à Lyon, le 1er décembre de la même année 1533. Elle venait par conséquent de paraître au moment où Nicole écrivait à son fils, dans le but d'obtenir une nouvelle édition parisienne augmentée.

« (sur l'ancienne et la nouvelle science du Droit) que tu as lu « jadis à peine ébauché et incomplet et j'espère que les hommes « de savoir approuveront ces additions. Mais comme j'entends « dire que cet ouvrage a été imprimé et publié à mon insu à « Paris, je l'envoie à Chrétien afin que, s'il le juge à propos, il « se charge d'en faire paraître une nouvelle édition. Je préfère « de beaucoup que ce soit lui plutôt que moi qui se charge de « ce soin, car on pourrait être surpris que l'auteur agisse de la « sorte. Je ne veux pas, en effet, contrarier ce cher Gryphe, « quand bien même je saurais que la chose peut se faire sans « lui porter préjudice. Mon « Dialogue » (1) (sur les secrets « de l'improvisation), au sujet duquel je t'avais écrit, est actuel- « lement sous presse à Lyon. Peut-être même a-t-il déjà paru. « Dès que je te l'aurai adressé je désire que, sans perdre de « temps, tu le lises en entier et que tu l'étudies à fond. Il te « sera d'un grand profit dans tes études. Adieu.

« Agrieville, des nones de janvier 1533 (5 janvier 1534, « nouveau style) (2). »

La première en date de ces deux lettres est évidemment celle écrite de Châtillon. Nicole y traite son fils presqu'en enfant. Mais dans celle datée d'Agrieville, il le charge de soins qui comportent une certaine maturité d'esprit, le met au courant de ses travaux littéraires et l'invite à des études qui ne sont plus celles de l'enfance, mais bien celles d'un élève de rhétorique. Il semble difficile d'attribuer alors à François moins de seize à dix-sept ans, ce qui reporterait sa naissance dans le courant de l'année 1517 ou 1518.

Ses études à Paris se poursuivirent avec succès. Il s'y perfectionna dans l'une et l'autre langue, comme on disait alors en

(1) *Nicolai Beraldi Aurelii Dialogus, quo rationes quædam explicantur, quibus dicendi ex tempore facultas parari potest ; deque ipsa dicendi ex tempore facultate :* ad reverendiss. Cardinalem Oddonem Castellionensem... virum utriusque linguæ peritissimum. — Lyon, Gryphe, 1534, in-8°.

(2) Bibliothèque de Berne. *Epistolaire Daniel*. Ms 150. 47.

parlant du grec et du latin. Les documents sur cette période de sa vie ne nous manquent pas.

Une lettre que Louis Leroy, le futur professeur de langue grecque au Collège de France, écrivait de Toulouse, le 29 janvier 1536, à Jacques Toussaint, qui détenait alors cette chaire (1), nous apprend qu'à cette époque François suivait les cours de l'illustre helléniste. Je ne puis résister au plaisir de citer les passages de cette lettre qui ont trait aux deux Béraud. Les voici :

« Je suis arrivé à Toulouse et là j'ai trouvé Nicole Béraud. « C'est un homme qui possède d'une façon admirable et « digne de louanges tout ce qui constitue la culture de l'esprit. « Par une affabilité excessive il m'a reçu dans son intimité et « avec bienveillance, de sorte que j'ai passé avec lui douze « jours et un peu plus je crois »... Et parmi les compliments de la fin : « Nicole Béraud me charge de vous saluer ; il vous « recommande son fils, enfant d'un heureux caractère et qui « aime l'étude (2). »

Les progrès de François furent rapides et déjà dans le monde érudit il n'était point un inconnu. Assurément il bénéficiait de la notoriété que son père avait acquise, mais ses heureuses dispositions, des travaux littéraires personnels, dont quelques-uns nous sont restés, attiraient sur lui l'attention des lettrés.

En 1537, notre Horace français, Salmon Macrin, assurément l'un des meilleurs poètes latins de la Renaissance, lui signale les dangers qui menacent la jeunesse. Son épigramme semble

(1) *G. Budæi viri clarissimi vita, per Ludovicum Regium*..... Paris, J. Roigny, 1540, p. 56.

(2) Il existe un autre témoignage sur l'heureux caractère de François, dans la lettre préface, en date du 25 juillet 1533, de Guillaume Chrétien à Paul Canossa, mise en tête de l'édition du *De vetere ac novitia jurisprudentia Oratio*, imprimée à Paris par Jérosme de Gourmont. On y lit... « et ipsum quoque Beraldum ad Franciscum nostrum, Beraldulum, *haud inamœni ingenii*, filium suum... »

indiquer qu'à cette période difficile de la vie où l'adolescence se termine, un certain fléchissement s'était produit dans les efforts et le travail du jeune étudiant.

ÉPIGRAMME A FRANÇOIS BÉRAUD
FILS DE NICOLE (1).

« Irréprochable rejeton d'un père irréprochable dont le génie « revit dans tes travaux qu'inspire Apollon, François, ta nature « d'élite nous donne les plus hauts espoirs : déjà tu attires « l'attention des hommes de valeur et ton nom est dans leur « bouche. Prends bien garde cependant de tromper les espé- « rances que tu as fait naître et d'abandonner la route suivie « jusqu'à ce jour. Fuis surtout l'attrayante Sirène, l'oisiveté et « les plaisirs malsains, ennemis de la gloire. Que ne t'offres-tu « d'exceller davantage dans l'une et l'autre langue et d'orner « avec soin ton esprit des sciences de toutes natures. Il ne « suffit pas que j'aie loué tes premiers travaux si tu ne mènes « pas ton œuvre jusqu'au faîte. Cette parole du poète des « Pélignes : « telles œuvres, telle fin » me paraît sagement « écrite. Allons, courage, n'abandonne pas la course déjà com- « mencée et mène-la jusqu'au but : des couronnes glorieuses y « attendent le vainqueur. »

De son côté Nicolas Bourbon lui adressait deux poésies qui parurent dans la seconde édition des *Nugæ* en 1538. La première n'est qu'un badinage dans le goût douteux de l'époque : Vénus, à la recherche de l'amour errant et introuvable, se console à la vue de François qui lui rappelle son fils. La seconde a plus d'intérêt, car elle nous documente sur François et les siens.

« A FRANÇOIS BÉRAUD, fils de NICOLE (2).

« Salut, salut, François, qui deviendras plus docte que ton « très docte père. Salut, vivante image de Béraud le plus grand « orateur de notre âge. Je suis heureux et me réjouis de te voir

(1) Voir à l'appendice le texte latin nº III.
(2) Texte latin à l'appendice nº IV.

« suivre, à Paris, les leçons de l'illustre Toussaint qui jadis « enseigna ma jeunesse. Courage, enfant, montre toujours le « même zèle et perfectionne-toi rapidement dans l'une et l'autre « langue. Adieu, salue de ma part « Beraldille », ta char- « mante petite sœur, et dis lui que quand devenue grande et « que favorisée de Junon elle s'unira en mariage, je chanterai « l'épithalame. »

Il est bien certain qu'au moment où cette pièce fut écrite François suivait à Paris l'enseignement de Jacques Toussain qui, depuis 1530, professait le grec avec le titre de « Lecteur royal » dans la célèbre institution fondée par François I[er] et qui porte actuellement le nom de Collège de France. Mais déjà le terme de ses études classiques approchait. Il dut, en effet, dès les derniers mois de l'année 1539, commencer ses études de droit à l'Université d'Orléans. Dans une lettre inédite non datée, mais qui vraisemblablement est du mois de juillet 1539 (1), adressée à Robert Correau, l'un de ses amis, Nicole Béraud nous apprend qu'il avait décidé d'envoyer son fils à Orléans y suivre les cours de Droit. Le choix de l'Université de cette ville était bien naturel. La réputation au point de vue des études du Droit était alors universelle et ses 3 à 4.000 écoliers répartis en dix nations attestaient la notoriété de son enseignement. Pierre de l'Estoile, ami de Béraud, y occupait avec éclat la chaire de Droit civil et peut-être Nicole lui-même y avait-il, avant de se fixer à Paris, enseigné la science des juristes (2). Il gardait en tout cas bon souvenir du temps de sa vie d'étudiant dans cette ville (3) où, au

(1) Voir note 2 de la page qui suit.

(2) Le fait est controversé. Il semble difficile cependant de le mettre en doute : dans le *Catalogue des livres de la bibliothèque d'un chanoine d'Autun*, par Pellechet, Paris A. Picard, 1890, il est fait mention à la page 57, sous le n° 116, de l'ouvrage ci-après dont le titre est suffisamment explicite : *Declamatio ad Nicolaum Beraldum, oratorem et jurisprudentiæ professorem*.. Paris, Conrad Resch. s. d.

(3) Voir la lettre dédicatoire à son ami Louis de Berquin en tête

surplus, il avait encore de la famille et de nombreux amis (1).

Voici la traduction de cette lettre inédite :

« NICOLE BÉRAUD à ROBERT CORREAU, salut.

« Tout ce que vous déciderez au sujet de l'affaire de mon fils « me sera non seulement agréable, mais de plus sera ratifié. Il « n'était certes pas besoin, puisque vous aviez pesé et examiné « toute cette affaire, de consulter pour moi notre ami commun « de l'Estoile. Sur vos conseils, du reste, je lui avais déjà « parlé à ce sujet, bien que vous ne soyez pas dans de moins « bonnes dispositions à mon égard que cet ami dont je n'ai « jamais eu qu'à me louer.

« Le premier octobre, je conduirai mon fils dans votre ville « et terminerai complètement cette affaire. Demain je rejoindrai « la cour à Meaux (2). Je me rendrai ensuite à Chatillon.

« Adieu et répondez-moi.

« C'est pour que mon fils se livre à l'étude de l'un et de « l'autre Droit que je le conduirai ou l'enverrai là où vous « êtes. »

Cette lettre porte en suscription et en français :

A Monseigneur,

Monseigneur le Chantre d'Orléans,

Monsieur Correau.

Nous avons la presque certitude que les projets de Nicole au sujet des études et du séjour de son fils à Orléans se réalisèrent.

du *Conviviorum Francisci Philelphi*... (*Notes biographiques sur Nicole Bérault*, p. 438, nº 10.)

(1) Sur les nombreuses relations de Nicole Béraud à Orléans, voir dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VII, p. 242, l'article de M. Doinel : *Notes sur les deux Bérauld et quelques-uns de leurs contemporains*.

(2) Cette lettre trouve sa date dans l'indication du séjour de la Cour à Meaux. D'après l'itinéraire de la chancellerie royale qui figure au *Catalogue des actes de François Ier*. T. VIII, la Cour ne

Vers le milieu de décembre 1539, Théodore de Bèze, qui venait de terminer son Droit dans cette ville, écrivait, dès son arrivée à Paris, à son ami Maclou-Pompon, une lettre pleine de détails sur les préparatifs des fêtes que François Ier s'apprêtait à donner en l'honneur du prochain passage de Charles-Quint dans la capitale. Puis, lui demandant en retour de le renseigner sur ce qui se passait à Orléans, il ajoutait : « Je m'empresserai, « dès que j'aurai reçu de l'argent, d'écrire à notre ami « Béraud ». Il s'agit ici manifestement de François, non de Nicole, bien qu'Herminjard qui a publié cette lettre (1) hésite indifféremment entre l'un ou l'autre. La différence d'âge considérable qui existait entre Nicole né, disent ses biographes, en 1473, et de Bèze né en 1519, — année qui fut peut-être celle de la naissance de François, — ne permet pas d'identifier le Béraud de cette lettre avec le père, tandis que tout milite en faveur du fils, et la similitude d'âge et la camaraderie d'école et jusqu'au prêt d'argent que semble indiquer le passage cité, prêt tout naturel entre jeunes étudiants. Cette lettre nous donne en outre l'origine bien probable de l'amitié qui ne cessa d'unir Théodore de Bèze et François Béraud et dont nous trouverons la trace écrite encore peu d'années avant la mort de ce dernier. Cette amitié contractée sur les bancs de l'Université d'Orléans, pendant les deux ou trois mois qui s'écoulèrent entre l'arrivée de François dans cette ville et le départ de Théodore de Bèze, s'explique du reste facilement entre ces deux jeunes gens d'une culture intellectuelle si avancée et qui l'un et l'autre, — chose rare à l'époque, — avaient une connaissance approfondie du grec. Bien plus, le maître qui à Bourges avait enseigné cette langue à de Bèze et lui inculqua, dit-on, les doctrines de

séjourna à Meaux qu'en avril 1533 et les 25 et 26 juillet 1539. A raison de l'âge de François Béraud, né en 1517 ou en 1518, le millésime de 1539 est celui qui cadre le mieux avec le début de ses études de droit. En 1533, au surplus, il suivait encore, ainsi que nous venons de le voir, le cours de ses études classiques Paris. Voir le texte latin de cette lettre à l'appendice nº V.

(1) Herminjard. *Correspondance des réformateurs*. T. VI, p. 15(

Luther qu'il avait rapportées d'Allemagne, son pays d'origine, le célèbre helléniste Melchior Wolmar, tenait lui-même sa science dans la langue qu'il professait de Nicole Béraud dont il avait suivi l'enseignement à Paris (1) et dans le pensionnat duquel il avait ensuite professé (2). De Bèze fut donc tout naturellement porté à se lier avec le fils d'un homme dont il avait certainement entendu faire l'éloge par un maître qui eut sur la direction de sa vie une influence prédominante. Qui sait même si cette amitié persistante avec un homme de l'envergure de Théodore de Bèze n'exerça pas son influence sur les convictions religieuses de François Béraud et ne fut pas, dans une certaine mesure, une des causes qui l'amenèrent au Calvinisme.

L'étude du Droit ne détourna pas François du culte des Belles-Lettres. Nous avons de lui à la Bibliothèque nationale un manuscrit dédié au Cardinal Odet de Châtillon, son protecteur (3). La date ne peut en être exactement déterminée, mais il fut écrit pendant que Béraud suivait les cours de Droit à Orléans et vraisemblablement vers 1539, ainsi que nous le verrons plus loin. C'est une traduction latine de l'homélie de saint Jean Chrisostôme sur « la Modération dans l'usage du vin », suivie d'une série nombreuse de poésies grecques, œuvre personnelle du jeune étudiant. Elle est précédée de trois poésies latines, dont l'une de Nicolas Bourbon et les deux autres de poètes inconnus, Pierre Gilbert, de Toulouse, et André Portius, qui font l'éloge des débuts littéraires de l'auteur. Je citerai seulement la première, d'un caractère plus personnel que les deux autres. La voici :

« Bien différente de l'œuvre qu'il vous présente aujourd'hui
« est celle que le travail intelligent de notre Béraud eût voulu

(1) Herminjard. *Correspondance des réformateurs*. T. II, p. 281, note 7.

(2) Delaruelle. *Notes biographiques sur Nicole Bérault*, p. 428, note 7.

(3) Fonds latin. Ms 2654.

« vous offrir, afin de satisfaire l'espoir que vous aviez jadis
« conçu de ses progrès futurs, mais il ne la juge pas encore
« digne d'être mise en lumière. Jeune homme doué d'un esprit
« alerte, il a terminé le travail qu'avait commencé son excel-
« lent père. Si donc, illustre Prélat, la langue d'or du vieux
« Béraud vous charma, attendez-vous à pareille chose de son
« fils (1). »

Quant à la dédicace de François au Cardinal, elle nous donne de nouvelles indications sur le soin avec lequel Nicole s'était occupé de l'instruction de son fils :

« François BÉRAUD, au Révérendissime Cardinal Odet de Châtillon, Mecène très-lettré, salut.

« Seigneur, c'est à mes moments perdus, tandis que je suis
« tout entier plongé dans la science du Droit et dans l'étude de
« la Jurisprudence, que j'ai traduit pour vous cette homélie en
« latin, afin que vous sachiez que je possède encore l'une et
« l'autre langue dont j'avais sous vos auspices entrepris l'étude
« à Paris (2), dès mes plus jeunes années et non sans succès,
« j'ose le dire. Mais pourquoi ai-je voulu traduire cet auteur
« plutôt qu'un autre, et pourquoi parmi les œuvres de cet
« auteur ai-je choisi celle que je vous présente ; pourquoi enfin
« mettre sous vos yeux l'ouvrage d'un autre plutôt qu'un de
« mes écrits ? Brièvement en voici la cause. Lorsque je m'ouvris
« à mon père de mon dessein et que je lui eus dit mon intention
« de vous dédier la traduction latine de cette homélie, — car je
« savais de quel charme est pour vous la lecture des divines
« lettres, — il m'encouragea vivement et m'assura que je
« devais en retirer des fruits abondants, me donnant en
« exemple Cicéron qui, par son utilité propre, associait toujours

(1) Le texte latin de cette poésie figure à l'appendice, sous le nº VI.

(2) Il semble bien, d'après cette phrase, que François Béraud n'était plus à Paris, au moment où il écrivit sa dédicace. C'est une présomption de plus en faveur de ses études à l'Université d'Orléans.

« la langue latine à la langue grecque. Ainsi pensait-il que son « fils devait agir de même et il me poussait à entreprendre ce « genre de travail, non seulement sur cet opuscule dont jadis il « avait commencé la traduction, mais encore sur beaucoup « d'autres. Et puisque j'avais abordé cet ouvrage sur son « conseil et sous sa direction, il était tout naturel de persévérer « dans la même voie. Tel est le motif, Révérendissime Cardinal, « qui m'a décidé à vous dédier la traduction de cette homélie, « commencée jadis par mon père, mais que j'ai su mener à « bonne fin. Elle vous confirmera, je l'espère, dans l'espoir que « vous aviez fondé sur mes études, car mon but est de suivre « mon père dans ses travaux et je m'efforce d'arriver à son « même degré de science ou d'en approcher le plus près pos- « sible (1). »

François Béraud, on le voit, savait heureusement présenter ses débuts littéraires sous les auspices de son père, qui vraisemblablement était encore attaché à la personne du Cardinal, ou dont celui-ci, en tout cas, devait avoir gardé un souvenir affectueux et reconnaissant. J'ai dans mes archives de famille la photographie d'une lettre dont l'original figure à l'Épistolaire Daniel et qu'adressa, en octobre 1534, Gaspard de Coligny à son vieux précepteur (2). Il le tient au courant du genre de vie qu'il mène à la cour, de ses occupations et de ses études, des préoccupations que la maladie et la mort prévue du Pape causent au roi ; puis il ajoute à sa lettre terminée pour annoncer la mort de Clément VII dont le roi vient d'être à l'instant informé (3). Cet écrit est sur un ton de respectueuse amitié qui révèle les rapports d'intimité que Nicole Béraud avait su établir entre lui et ses élèves. Il est donc à croire qu'Odet de Coligny, qui prit sa part dans le beau mouvement de la Renaissance et s'entremit

(1) Voir le texte latin à l'appendice, sous le n° VII.

(2) Cette lettre a été publiée dans la *Correspondance des Réformateurs*, T. III, p. 219, par Herminjard qui lui attribue la date du 8 octobre 1534 Elle a été élégamment traduite par le comte J. Delaborde *Gaspard de Coligny*, Paris. G. Fischbacher, 1879 ; t. I, p. 35.

(3) Bibliothèque de Berne. *Epistolaire Daniel*, M', 141, 14.

souvent en faveur des humanistes et des lettrés, accueillit favorablement un travail commencé par son initiateur dans les « divines lettres », comme le rappelle l'auteur du manuscrit, et qui prouvait les progrès rapides et le degré de perfection atteint par ce jeune homme dans la connaissance des deux grandes langues classiques, la grecque surtout. François fait suivre en effet sa traduction latine de l'homélie d'un livre d'épigrammes grecques de sa composition qui ne comprend pas moins de trente petites poésies en seize pages de texte précédées d'une dédicace également en vers adressée à son « très-révérend Protecteur » (1). Il lui témoigne ainsi sa reconnaissance :

« De même qu'à la Divinité qui préside aux fruits de la « terre et à l'abondance, on a coutume de consacrer les « premier fruits, ainsi je vous offre les prémisses de mon labeur, « à vous qui de tout temps avez pris et prenez encore soin « maintenant de le favoriser. »

Et plus loin, dans une série de distiques mi-latins mi-grecs, il célèbre encore le Cardinal.

« Le poète sans dignité flatte les ignorants contre salaire, « réduisant les Castalides à cet office immérité, car il n'est « point permis aux divines protectrices des poètes de s'exercer « aux travaux d'un honteux esprit de lucre. La fonction des « poètes est de célébrer les hommes dignes de louange : ils y « gagnent en renommée sans en retirer aucun profit. Je vous « louerai donc à bon droit, très illustre maître, pour votre « vertu, votre sagesse et votre science, mais je refuse toute « rétribution : la gloire sera ma seule récompense et mon « trésor et ma richesse. La troupe des neuf muses me procla- « mera vrai poète du fait d'avoir célébré dignement votre « éloge. »

(1) Les traductions qui suivent des poésies grecques du manuscrit de François B. sont dues à M. Gotteland, alors élève de l'École normale supérieure (1907).

Le trait final est quelque peu outré, mais au XVIe siècle on encensait, comme on bafouait du reste, sans aucune modération ni délicatesse.

Nous pouvons toujours retenir de ces pièces dédicatoires qu'Odet de Coligny, comme il était au surplus bien naturel, s'était intéressé à l'instruction de François. Peut-être même avait-il favorisé le jeune homme de ses largesses et facilité ses études en lui octroyant quelque prébende. Nicole Béraud, à la fin d'une lettre à son cousin Guillaume Chrétien, médecin ordinaire de François Ier, écrivait le 26 juillet 1539, comme on annonce une bonne nouvelle : *Fr. Beraldus heri novo donatus est sacerdotio* (1). « François Béraud a été gratifié hier d'un nouveau bénéfice ecclésiastique. » On peut, je crois, sans grande crainte d'erreur, attribuer ces bienfaits à la faveur du Cardinal. Qui sait même si ce ne fut pas à la suite de ces libéralités et en témoignage de gratitude que François Béraud fit hommage à son bienfaiteur de ce manuscrit, ce qui nous permettrait d'en préciser la date. Il est en effet certain que ce recueil est postérieur à 1538. Parmi les poésies grecques du livre d'épigrammes qui suit la traduction de l'homélie, l'une adressée à Nicolas Bourbon fait allusion aux vers que lui a consacrés le poète dans l'édition des *Nugæ* de 1538 et que nous avons cités.

« Malgré mon indignité, lui dit-il, tu as écrit mon nom dans « les lignes sacrées de ton œuvre immortelle, o Bourbon ! Dès « lors tu m'as rendu moi-même immortel et tu m'as élevé « jusqu'au ciel par tes louanges..... Et puisque tu célèbres mes « vers, je veux mériter la gloire. »

Cette dernière phrase ne peut, il est vrai, s'appliquer à la pièce des *Nugæ*, mais il est vraisemblable que François remerciait en même temps Bourbon et de sa poésie de 1538 et de celle

(1) Bibliothèque de Berne, *Epistolaire Daniel*. Ms, 450, 45. (Voir aussi L. Delaruelle, *Notes biographiques sur Nicole Bérault*, p. 431, note 3.

qui figure dans les liminaires du manuscrit dédié au Cardinal.

A cette époque du reste, je veux dire à la fin de 1539 ou 1540, François, d'après nos précédentes conjectures, pouvait être dans sa 21e ou 22e année. Or, ce livre d'épigrammes est manifestement l'œuvre d'un homme encore très jeune qui vient à peine de terminer ses humanités. La plupart des pièces sont des exercices purement scolaires, recueil probable de poésies écrites antérieurement au cours des études classiques : un quatrain sur le mot de Xénophon apprenant la mort de son fils : « Je savais qu'il était mortel » ; « Epitaphe de la belette » tuée dans le combat des belettes et des souris. Plusieurs poésies traitent de lieux communs : « La vie humaine comparée au « jeu de dés ». — « Différence entre aujourd'hui et autrefois », pièce traitée sur le ton du *Laudator temporis acti* et dont le trait final ne manque pas d'ingéniosité. Je la cite :

« L'époque actuelle ne ressemble pas à l'ancienne : tout « mortel le voit. Autrefois chacun s'efforçait d'avoir des mœurs « exemplaires et ne se contentait pas de faire parade d'honnê- « teté dans son langage. Maintenant, hélas ! c'est une autre « chanson : on ne s'inquiète guère d'avoir des mœurs honnêtes : « on se contente de n'être juste qu'en paroles. On ne parlait « guère autrefois, mais on agissait beaucoup ; maintenant on « dit les plus excellentes choses, mais on les exécute rarement. « Comment donc vivre puisqu'il en est ainsi ? Pratiquons les « mœurs de jadis et tenons le langage du jour. »

Quelques pièces ont cependant un caractère moins impersonnel. L'une à Charles Molé (?) (Προς Καρολον Μολαῖον) dans laquelle il célèbre une amitié qui date de leur enfance ; une autre est adressée à Jean, fils de Favre, qu'il encourage à l'étude.

Le sentiment religieux se traduit dans deux poésies ; la première suit immédiatement la dédicace à son protecteur. C'est une invocation au Sauveur du monde. Le poète lui confie son livre :

« O Père, souverain maître de tout ce qui existe sur la « terre et dans le ciel, Dieu unique et Tout-Puissant sans qui « les mortels ne font que le mal dans leurs actes et leurs « paroles, sans qui l'on ne peut rien faire de bon, dirige mon « œuvre que voici, depuis le principe, o Principe, jusqu'à la « fin, o Fin suprême ! »

La seconde, intitulée « Chantons le Christ seul maître du monde », n'est qu'une série d'épithètes ou de qualificatifs louangeurs, une sorte de litanie, dont chaque vers commence par une des lettres de l'alphabet grec dont l'ordre est observé. Ce n'est donc qu'un simple jeu d'esprit.

Enfin, je citerai une dernière poésie dans laquelle le fils de Nicole célèbre sur un ton peu modeste, je l'avoue, ses succès littéraires, et témoigne à son père toute sa reconnaissance.

« Tous voient combien j'excelle entre ceux de mon âge, en « accompagnant de la lyre mes chants harmonieux..... Mais je « cherche à qui en revient le mérite. Est-ce à mon maître, ou « à moi, ou à mon père ? Gloire à moi qui ai appris, gloire plus « grande à mon maître, mais gloire surtout au père qui a ins- « truit son fils ! »

Tel est ce recueil, assurément sans grand intérêt littéraire, mais qui nous donne cependant une haute idée de la culture classique reçue par François. Ce travail de mise en latin du texte grec de l'homélie de saint Jean Chrysostome présageait celui qu'il devait plus tard entreprendre sur deux des livres de l'*Histoire romaine*, d'Appien : *Les guerres d'Espagne et celles d'Annibal*, dont la traduction latine eut le privilège d'être imprimée et célébrée par le plus érudit des éditeurs du XVI[e] siècle, l'illustre Henri Etienne, et d'être reproduite en France et à l'étranger dans des éditions postérieures (1).

(1) La traduction donnée par François Béraud figure, à ma connaissance, dans les éditions ci-après :

— *Appiani Alexandrini Hispanica et Annibalica,* Henri Etienne, 1560.

Ce manuscrit est au surplus le seul document écrit qui nous reste de la jeunesse de François, le seul par conséquent qui puisse nous éclairer sur sa mentalité à cette époque de sa vie. Elle se révèle nettement et dans la lettre dédicatoire au Cardinal et dans la dernière pièce citée. On y découvre un esprit fier, assurément très épris de lui même, mais aussi plein d'admiration et de reconnaissance filiales et du noble désir de suivre les traces de son père et d'atteindre comme lui à la célébrité.

Combien d'années François Béraud suivit-il les cours de droit à l'Université d'Orléans ? Il est difficile de le savoir. Ce qui est certain, c'est qu'il retourna à Paris pour y perfectionner ses études classiques, tout au moins jusqu'en 1545. Nous le trouvons en effet qualifié « d'escollier estudiant en l'Université de Paris » dans trois contrats en date des 24 juin 1541, 5 avril 1542 et 12 novembre 1545 qui figurent dans des registres d'insinuations déposés aux archives nationales (1). Dans ces actes Guillaume et Marthe Passet, ses frère et sœur utérins, lui font donation de différents biens pour lui permettre d'achever ses études. Voici en abrégé ces trois documents :

Acte de 1541 : « Donation par honorable homme Guillaume « Passet, marchand-libraire, demeurant à Paris au Mont-Saint- « Hillaire et Marthe Passet, sa sœur, demeurant à Paris, rue Beau-

— *Appiani Alexandrini Hannibalica*, Lyon, Aut. Gryphe, 1588.
— *Appiani Alexandrini Rom. Historiarum*, Henri Etienne, 1592.
— *Appiani Alexandrini Rom. Historiarum*, Ansterdam, Jansonius et Waesberge, 1670.

(1) Archives nationales. Registres d'insinuations.
Y, 87, fol. 169.
Y, 88, fol. 95 v°.
Y, 91, fol. 317 v°.
L'analyse de ces trois contrats a été donnée par MM. Em. Campardon et Al. Tuetey : *Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris.* (Collection de l'histoire gén. de Paris, in-4°, 1906).

« bourg, à François Bérault leur frère de costé maternel, escollier
« estudiant en l'Université de Paris, de tous droits noms,
« raisons et actions qu'ils ont et leur peult appartenir et à eux
« veneus et escheus par le treppas et succession de deffunct
« Jehan Passet, dit Barbier, jadis leur père, en certains héri-
« taiges sictués et assistant aux terrouers et villaiges de Neufvy,
« Fontaine et Vignon et ses environs, diocèse de Sens et estant
« iceulx héritaiges de la prime faicte par leur ayeul Jehan
« Passet, dit Barbier, en son vivant demeurant à Neuvy, de
« l'abbé et couvent de Saint-Martin-des-Ayres à Troyes.....
« Cestuy don et transport faicts par la bonne amour naturelle
« que lesdicts Passet ont audict escollier, *ad ce qu'il ayt mieux*
« *de quoy s'entretenir à l'estude et acquérir degré en icelle*,
« et aussi que tel est leur plaisir et libérallité. »

En 1542, Guillaume Passet, alors marié à Guillemette Houdeau et qui avait transféré sa librairie « rue d'Ecosse », fait encore donation à François d'une rente annuelle et perpétuelle de 26 sols parisis et de 16 livres tournois actuellement exigibles. La libéralité est identiquement motivée.

Enfin, le contrat du 12 novembre 1545 n'est qu'une ratification de la donation de 1541 par Guillaume Passet qui prend le titre de « Seigneur de Villegean en partie » et par Jehan Blanchard, compaignon tailleur à Paris, en la rue au Maure, en qualité d'époux de Marthe Passet. L'acte constate que François, toujours « escollier et estudiant en l'Université de Paris », était alors absent.

Ces trois documents démontrent surabondamment quelle bonne intelligence régnait dans la famille de Nicole Béraud, entre ses propres enfants et ceux nés du premier mariage de sa femme et de quelle véritable affection ils étaient animés les uns envers les autres. Ils témoignent encore, non seulement de la générosité des donateurs, mais aussi des espérances qu'avaient fait naître dans la famille de François ses brillantes études, et pour que cette générosité se soit affirmée à trois reprises différentes dans le cours de cinq années, il faut bien admettre que

le bénéficiaire avait su répondre par son travail et ses succès aux bienfaits dont il était l'objet.

En 1550 il adressait à Salmon Macrin, qui venait de perdre sa femme Gillonne, une poésie grecque qui figure dans le recueil des *Næniæ* où le poète exhale son chagrin (1). Celui-ci s'en est inspiré dans deux pièces latines, *Ex græco Francisci Beraldi*, qui se trouvent dans le même ouvrage (2). C'était le meilleur témoignage de gratitude que Macrin pût rendre à son ami. François, au surplus, ne faisait, en la circonstance, que payer une dette de reconnaissance contractée par son père. En 1530, Nicole Béraud avait perdu une fillette âgée d'à peine cinq ans et Salmon Macrin avait compati à sa douleur par l'envoi d'une poésie et d'une épitaphe (3).

Nous trouvons encore une poésie grecque de vingt-deux vers sur Jacques Toussaint, que François composa pour l'édition donnée en 1552 par Frédéric Morel et imprimée par Charlotte Guillard, du dictionnaire grec-latin du célèbre helléniste. Le fils de Nicole rendait ainsi un hommage mérité à la mémoire de son ancien professeur, qui fut aussi l'ami de son père. Dans le titre il s'y qualifie encore de « parisien » :

Francisci Beraldi Nicolai filii Parisiensis, in Jacobum Tusanum præceptorem suum, Carmen.

Est-ce une simple affirmation de son lieu d'origine, est-ce en outre une indication qu'il habite encore à Paris ? Il est difficile de le savoir, en l'absence de documents pour la période qui commence le 12 novembre 1545, — date du dernier contrat de donation plus haut cité, — pour finir au mois de mars 1554, où nous le retrouvons marié et père de famille, installé à Mont-

(1) Pages 122 et 123.

(2) Pages 32 et 33 ; — 81 et 82.

(3) *Salmonii Macrini..... Carminum libri quatuor*, Paris, Simon de Colines, 1530, p. 73. — Voir à l'appendice, n° VIII, le texte de cette curieuse épitaphe qui nous révèle la précocité d'esprit de la fille de Nicole.

béliard, après avoir embrassé la Réforme (1). Je croirais cependant qu'il n'avait pas quitté la capitale. A une époque où l'échange des correspondances à grandes distances, et surtout en pays étrangers, offrait tant de difficultés, il est peu probable que l'éditeur du dictionnaire de Toussaint ait demandé une collaboration littéraire de si peu d'importance à un religionnaire réfugié sur le territoire de l'empire d'Allemagne, dont dépendait alors le comté de Montbéliard. J'estime donc que le séjour de François à Paris s'est prolongé jusqu'en 1554, époque au surplus où les rigueurs royales redoublèrent contre les réformés et provoquèrent vers l'Allemagne et surtout vers la Suisse, un exode des partisans les plus en vue des doctrines nouvelles.

Cependant, la plupart de ses biographes prétendent que, dès 1549, il enseignait le grec à Lausanne, mais d'après M. Vuilleumier, privat-docent à l'Université de cette ville, qui a particulièrement étudié l'histoire du protestantisme dans le pays de Vaud, cette affirmation repose sur un passage mal compris de la biographie de Théodore de Bèze, par Antoine de Faye. Il est dit simplement dans ce passage que pendant son professorat à Lausanne (de 1549 à 1558) de Bèze eut, entre autres collègues, François Béraud, mais non pas qu'il l'y aurait trouvé établi, lorsque lui-même y arriva en 1549 (2). Les nombreux documents relatifs au séjour de François dans cette ville ont tous rapport à la période de 1555 à 1558, mais gardent un silence complet sur un séjour antérieur.

Il est une autre explication possible de la longue lacune de documents sur la vie de François pour la période citée de 1545 à 1554, pendant laquelle son existence ne se révèle que par les

(1) Le mot « Réforme » est pris, dans cette étude, au sens purement historique.

(2) Voici du reste textuellement ce passage : « ..... Erant Lausannæ, *tunc temporis* doctrina et pietate viri insignes, Petrus « Viretus Ecclesiæ pastor, Johannes Ribettus, theologiæ pro« fessor..... *Franciscus Beraldus*, Claudius Prevotius, Mathurinus « Corderius humaniorum literarum doctores... » *Tunc temporis* ne se rapporte à aucune date précise.

poésies de 1550 et de 1552 dont il vient d'être parlé. Peut-être se trouve-t-elle dans ces lignes d'Herminjard (1) : « Nicolas « Bérauld, dit-il, l'ancien précepteur de Gaspard de Coligny, « n'avait qu'un seul fils nommé François, *lequel visita l'Italie* « et fut professeur comme son père..... » Ce voyage en Italie, dont jusqu'à présent je n'ai pu trouver trace, justifierait fort bien le long silence qui se fit à cette époque autour du fils de Nicole ; mais il est regrettable qu'Herminjard, — qui seul à ma connaissance a parlé de ce voyage de longue durée, — n'ait pas indiqué la source de son information. Celle-ci toutefois ne saurait être négligée. Les assertions d'un érudit tel qu'Herminjard, d'une documentation toujours si consciencieuse, doivent être tenues pour sérieuses jusqu'à preuve du contraire. Des investigations dans les archives des Universités et des cités italiennes nous donneraient peut-être la solution définitive du problème.

Armand Béraud.

(1) *Correspondance des réformateurs* ; t. VIII, p. 184, note 1.

APPENDICE

I

Epistolaire Daniel, Ms 450, 48 (apographon).

NICOLAUS BERALDUS FRANCISCO BERALDO FILIO S.

Periucundæ mihi fuerunt literæ tuæ quas pridie nonas Martias abs te scriptas hodie accepi. Visæ enim mihi sunt cum longe prioribus emendatiores, tum vero ejus generis quæ non defuturum tibi in studiis judicium nobis promittere possent. Toties te commutare gymnasia et ab illis nunc magistris ad illos descicere ac velut transfugere non laudo. Est enim id vel tuæ vel maternæ lenitatis argumentum non leve. Verum quoniam te præceptoris in ea re tui judicium sequi video, posthac non accusabo te ejus inconstantiæ, a qua te vel quam longissime semper abesse volui. Domi te a præceptore tuo institui malo quam sursum et deorsumque cursitare. Id enim mihi tum tutius, tum vero studiis t is accomodatius esse arbitror. Sed mihi matrem tuam salutabis ac sororem quas vel isthic, vel Aureliæ ad nonas apriles me spero visurum. Mitto ad sororem tuam ligulas duas sericas cum cylindris quatuor aureis. Sic enim visumest ligularum extrema vocare. Addidi margaritas duas plebeias illas quidem, sed non tamen contemnendas.

Vale, Castellionis, 13 Calend. April.

II

Epistolaire Daniel, Ms 450, 47 (apographon).

IDEM EODEM S.

Nactus otium aliquanto liberius..... et Castellionem reversus indeque Agriamvillam profectus, Simoni nostro has ad te literas

dedi, quas ad matrem, ad sororulam tuam, ad Gul. Christianum, ad eos denique omnes pertinere volo, ad quos si licuisset, scripturus fueram. Quoniam vero brevi isthuc ire aut matrem tuam, te sororemque huc aut Aureliam simul atque videlicet verna, tmperies sese primum extulerit, advocare statui : paucis quid velim accipe : « Orationem meam » (de vetere ac novitia jurisprudentia) quam legisti inchoatam ac mutilam nuper auxi et ita (ut spero) locupletavi, ut accessionem eam doctis probatam iri sperem. Quam quoniam audio Lutetiæ, me inscio ac in consulto, esse editam atque impressam, ad Christianum mitto, ut eam, si ei ita videbitur, demno curet excudendam. Id quod mihi erit gratius, si ita rem confecerit, ut nemo intelligat auctore me id factum fuisse. Nolo nostrum Gryphium offendere, etiam si non nesciam id citra illius iacturam fieri posse. « Dialogus meus » (de ratione qua dicendi facultas ex tempore parari potest deque ipsa facultate) de quo ad te scripseram Lugduni nunc excuditur aut jam est etiam excussus. Quem ubi ad te dedero, volo diligentissime perlegas atque ediscas. Tuis enim studiis non parum proderit.

Vale, Ex. Agriavilla, nonis januariis, 1533.

III

Salmonii Macrini Juliodunensis Odarum libri sex. A la suite : *Ejusdem aliquot Epigrammata.* Lyon, Gryphe, 1537.

Ad Franciscum Beraldum Nicolai filium.

Inculpata probi soboles, Francisce, parentis,
Quem Phœbi studiis, ingenioque refers :
Nescio quid rara promittens indole magnum,
Nostrorum in te animos vertis et ora virorum.
Ne vero de te spes jam concepta, caveto
Fallat, ab incæpta neu revocere via.
In primis fugienda tibi blandissima Siren
Desidia et laudi quæ probra cumque nocent.
Quin conare magis lingua præcellere utraque
Te studiose ornans artibus omnigenis.
Non satis est primis collaudarier orsis,
Imponas operi ni colophana tuo,

Nec nihi necquicquam libris scripsisse videtur
Pelignus vates « Exitus acta probat ».
Eia è carceribus metam decurrerere ad ipsam
Perge agè : victorm præmia pulchra manent.

IV

Nicolai Borbonis Vandoperani hugonensis Nugarum libri octo, ab auctore recens aucti. Apud Seb. Gryphium Lugduni, 1538, pp. 43 et 483.

(Carmen CXXXVII, p. 483).

FRANCISCO BERALDO NICOLAI FILIO.

Francisce, patre doctior doctissimo
Future, salve plurimum,
Salve Beraldi imago viva rhetoris.
Ætate nostra maximi.
Lutetiæ te lætor esse et gratulor
Apud clarissimum virum
Tusanum : eumque audire adolescenti mihi
Præceptor olim qui fuit.
Virtute macte ista per esto, et alacriter.
Utramque linguam amplectere.
Vale et Beraldillam tuam sororulam
Puellulam bellissimam,
Verbis meis saluta, et ei non defore
Dic, epithalamion qui canat
Cum, prospera Junone, jungetur viro
Matura facta et nubilis.

V

Epistolaire Daniel, Ms 141, 119 (chirographon).

N. BERALDUS ROBERTO CORELIO S.

« Quidquid in filii mei negotio statueris, id non modo mihi gra-
« tum, sed ratum etiam erit. Neque opus erat mihi ob id Stellam
« nostrum consulere, quem tamen ex animi tui sententia super ea
« re ipsa consului, cum tu mihi non minus bene velis quam Stella
« ipse, qui tamen in mę semper fuit benevolus, et rem ipsam totam
« et perpensam habeas. »

« Calendis octobris istuc ducam filium meum atque ibi totum ne-
« gotium transigetur. Cras Meldunum in Regiam concedam ; inde
« Castellionem profecturus. Vale et scribe. »

« Ad juris utriusque studium filium meum istuc vel ducam vel
« mittam. »

VI

AD EUMDEM (CARD. CASTELL.) N. BORBONIJ POETÆ CARMEN.

Longe aliud nostri solers tibi cura Beraldi,
Quam quod nunc profert, exhibuisset opus,
Verum ut sperares olim meliora futura,
Quæ nondum in lucem digna venire putas,
Ingenio juvenis confecit præditus acri,
Quod bonus eiusdem cæperat ante pater.
Si te igitur iuvit senis aurea lingua Beraldi,
A nato exspectes, Optime Præsul, idem.

VII

R. P. ODDONI CARD. CASTELL. MECÆNATI
HUMANISS. F. BERALDUS S.

D. Chrysostomi homiliam hanc tibi succisivis horis latinam feci, ut dum, in legitima scientia, ac jurisprudentum responsis totus sum, utriusque linguæ cuius iam a teneris annis fundamenta tuis anspiciis Lutetiæ feliciter satis (opinor) ieceram, eandem nunc quoque mihi cognitionem esse cognoscas. Sed cur hunc authorem inter cæteros, ac huius authoris hoc opusculum vertendum delegerim, curque maluerim alienum opus quam meum exhibere. Quôm patri consilium meum aperuissem, dixissemque mihi in animo esse hanc Homiliam latinam ad te mittere, quem scirem cœlestium ac divinarum literarum lectione maxime delectari, probavit ille, voluntatem meam ac ad incœptum peragendum, animum addidit, uberem mihi ac copiosum fructum hinc venturum confirmans Ciceronis exemplo, qui quôm ad suam utilitatem semper cum græcis latina coiunxisset, idem filio faciendum censebat. Quod quidem cum in aliis multis, tum vero in hoc opusculo maxíme debere facere me dicebat, quod ipse aliquando cœperat vertere. Nam quemadmodum consilio eius ac authoritate id faciendum susceperam, consentaneum esse eadem quoque via perficere. Hac igitur ratione R^{ssime} Card. homiliam hanc a patre olim cæptam, nunc vero a me confectam et ad umbilicum ductam ad te mittere volui, ut quam de meis studiis spem concepisti retineas, qui iam cum patris laboribus contendo, atque ad eandem aut certe proximam doctrinam pervenire studeo. Vale.

VIII

MARIÆ, NICOLAI BERALDI, FILIÆ
EPITAPHIUM.

Nata hic Nicolao sita est Beraldi
Lustro vix bene pro dolor peracto,

Extincta invidia novem sororum.
Nam dum græcula, dum latina tinnit
Vatum carmina iam per‹leganter
Dictata exprimit et patri adsusurrat
Quod dulces superet favos Hymetti.
Ac mira indole mentis auris oris
Ipsis gnaviter antevortis annis,
Progressum veritæ auspicatiorem
Nec non de decori ratæ futurum
Vincat si una novem puella Musas
Hippocrenides, obviam feruntur
Parcasque in Mariæ caput subornant.

« Ici repose la fille de Nicole Béraud qui succomba sous la haine « des neuf sœurs, à peine âgée d'un lustre. Car alors qu'elle dit « déjà avec charme des petites poésies grecques et latines et qu'elle « récite des préceptes d'école, alors qu'elle murmure à son père « des choses dont la douceur surpasse le miel de l'Hymette et que « sa nature étonnante devance, par la précocité de l'intelligence, de « l'attention et du langage, les années elles-mêmes, les neuf Muses, « redoutant des progrès plus heureux encore et l'humiliation d'être « vaincues par une enfant, se sont portées au-devant d'elle et ont « excité les Parques contre la tête de Marie. »

PUBLICATIONS
de la Société archéologique et historique de l'Orléanais

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé	1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé.	1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)	1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)	1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)	1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)	1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)	1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)	1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)	1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)	1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)	1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)	1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855).	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.).	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.).	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873.	12
—	tome XIII. — (1875.).	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887).	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
—	tome XVIII, avec atlas. — (1884.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880. . . .	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885. . .	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892.	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX — (1905).	10
—	tome XXX, épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 196.

PREMIER TRIMESTRE DE 1910

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. Marron, Succr
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1910

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 196

PREMIER TRIMESTRE DE 1910

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUIN 1910

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT

MM.

Le Préfet du Loiret.
Le Préfet de Loir-et-Cher.
Le Préfet d'Eure-et-Loir.
Le Général commandant le 5e Corps d'armée, à Orléans.
Le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans.
Le Maire d'Orléans.
L'Évêque d'Orléans.
L'Évêque de Blois.
L'Évêque de Chartres.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS (1)

MM.

1 Delisle (Léopold), ✻ G. O., membre de l'Institut, rue de Lille, 21, Paris. 1859

2 Lasteyrie (le comte R. de), ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris. 1885

3 Maspéro, ✻ O., membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, avenue de l'Observatoire, 24, Paris. 1888

4 Meyer (Paul), ✻ C., membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes, 16, avenue de La Bourdonnais, Paris. 1893

5 Jouin (Henry), ✻, rue Garancière, 6, Paris. 1893

6 Lafenestre (Georges), ✻ O., membre de l'Institut, conservateur au Louvre, professeur d'histoire de la peinture au Louvre et au Collège de France, avenue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine (Seine). 1895

7 Hanotaux (G.), ✻ O., ancien ministre des affaires étrangères, membre de l'Académie française, 24, rue de Rocroy, Paris. 1898

8 Guiffrey (Jules), ✻ O., membre de l'Institut, ancien administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Paris. 1899

9 Lemaitre (Jules), ✻ O., membre de l'Académie française, 39, rue d'Artois, Paris. 1899

10 Prou (Maurice), ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 51, rue des Martyrs, Paris. 1900

11 Alluard ✻ O., doyen honoraire de la Faculté des Sciences à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). 1903

12 Goyau (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole de Rome, rue Pierre-Charron, 12, Paris. 1904

13 Masson (Léon), ✻ O., directeur en congé, hors cadre, au Conservatoire national des Arts et Métiers, rue Alphonse-de-Neuville, 22, Paris. 1904

14 Merlin (Alfred), Directeur du Service des Antiquités et Arts de la Tunisie, Tunis. 1909

(1) MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1)

MM.

1 Basseville, avocat, ⓘ, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860
Rue des Pensées, 13.

2 Vignat (Gaston), ⓘ, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. 1860
Cloître Saint-Aignan, 7.

3 Beaucorps (le vicomte Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

4 Baguenault de Puchesse (le comte Gustave), docteur ès lettres, correspondant de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques, de l'Académie de Sainte-Croix et de l'Académie de Lyon. 1869
Rue Chanzy, 7.

5 Cochard (l'abbé), chanoine titulaire, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873
Rue Saint-Etienne, 18.

6 Baillet (Auguste), ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Eudoxe-Marcille, 26.

7 Bailly, ✻, ⓘ I., professeur honoraire de l'Université, correspondant de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876
Rue Bannier, 91.

8 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879
Rue d'Illiers, 17.

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions.

MM.

9 DUMUYS (Léon), conservateur du Musée historique de l'Orléanais et du Musée Jeanne d'Arc, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1880
Rue de la Lionne, 61.

10 POMMIER (Alexandre), juge au Tribunal civil d'Orléans, conservateur des estampes du Musée de peinture d'Orléans. 1882
Boulevard Rocheplatte, 7.

11 CHARPENTIER (le comte Paul), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888
Rue des Charretiers, 14.

12 O'MAHONY (le comte), ✠, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Loiret. 1889
Avenue Dauphine, 23.

13 JARRY (Eugène), ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Institut, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1893
Place de l'Etape, 8.

14 HUET (Émile), avocat à la cour d'Appel d'Orléans. 1894
Boulevard Alexandre-Martin, 37.

15 DIDIER (Albert), ✠, conservateur du Musée de peinture et de sculpture d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1895
Rue du Bœuf-Saint-Paterne, 15.

16 VACHER, ✠, docteur en médecine, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1896
Rue Sainte-Anne, 3.

17 BRETON (Auguste), avocat à la Cour d'appel d'Orléans. 1898
Rue des Huguenots, 2.

18 GARSONNIN, docteur en médecine, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais et du Musée Jeanne d'Arc, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1899
Boulevard Saint-Vincent, 24.

MM.

19 Fougeron (P.-E.), membre de la Société française d'archéologie. 1901
Rue Bretonnerie, 55.

20 Iauch (l'abbé Pierre), professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1902
Rue du Colombier, 17.

21 Jarossay (l'abbé), missionnaire apostolique, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1903
Rue Saint-Euverte, 8.

22 Simon (Gabriel), ✠, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans. 1903
Rue Alsace-Lorraine, 4.

23 Larcanger (E.), ✠ I., ancien professeur de dessin au Lycée, conservateur-adjoint du Musée Jeanne d'Arc. 1904
Avenue Dauphine, 52.

24 Soyer (Jacques), ✠ I., archiviste du Loiret, ancien élève de l'Ecole des Chartes, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, conservateur-adjoint du Musée historique de l'Orléanais. 1904
Boulevard de Châteaudun, 99.

25 Bredif (Emile), avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. 1905
Rue Bannier, 97.

26 Beaucorps (Charles de), ancien élève de l'Ecole des Chartes. 1905
Rue Saint-Pierre-Lentin, 1.

27 Baillet (Jules), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien membre de la Mission archéologique du Caire, agrégé de l'Université. 1906
Rue d'Illiers, 35.

28 Depréaux (Albert), membre de la Société d'histoire militaire « La Sabretache ». 1909
Rue de la Bourie-Rouge, 9.

29 Masson (Léon), ✠, architecte des Monuments historiques pour le département du Loiret. 1909
Rue Serenne, 9.

30 Cagnieul (Albert), ✠, bibliothécaire de la Ville d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-lettres et Arts d'Orléans. 1909
Rue Guillaume-Prousteau, 2.

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

MM.

1 HARCOURT (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Constantine, 11, Paris, et à Saint-Eusoge, Rogny (Yonne). 1876

2 AUVRAY (Lucien), ✪ I., bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, Paris. 1886

3 ROCHETERIE (Maxime de La), lauréat de l'Académie française, président de la Société d'horticulture et du Comice agricole d'Orléans, château du Bouchet, à Dry (Loiret), et rue Bannier, 97, à Orléans. 1901

4 CHEVRIER (Pierre), 61, avenue Kléber, Paris. 1903

5 DESLANDRES (H.), ✵, ✪ I., membre de l'Académie des Sciences, directeur de l'observatoire de Meudon, 21, rue de Téhéran et 56 *bis*, rue des Gardes, Bellevue (Seine). 1904

6 DEBOUT (l'abbé), chanoine d'Arras, curé du Sacré-Cœur à Calais (Pas-de-Calais), 73, rue de l'Hospice. 1905

7 LEROY (Paul), ✪, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Isdes (Loiret). 1907

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS

MM.

1 REY (baron), ✵, ✪ I., membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Vigny, 1, Paris. 1864

2 RUELLE, ✵, ✪ I., conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1868

3 LOREAU, ✵, ancien député, conseiller général du Loiret, Briare (Loiret). 1875

MM.

4 MARTELLIÈRE, ✿, ancien magistrat, conservateur du Musée, 55, avenue de la Gare, Pithiviers. 1875

5 FÉLICE (Paul de), pasteur, à Montmorency, 62, rue des Chesneaux (Seine-et-Oise). 1876

6 CHAGOT (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

7 LA CROIX (le R. P. de), ✻, membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Poitiers (Vienne). 1882

8 LANÉRY D'ARC (Pierre), procureur de la République, à Lombez (Gers). 1883

9 FOUCHER-VEILLARD, rue du Commandant-Arago, 22, Orléans. 1885

10 GUIGNARD (Ludovic), Chouzy (Loir-et-Cher). 1885

11 PIGELET (Paul), imprimeur, rue Saint-Étienne, 8, Orléans. 1887

12 QUÉVILLON (le général), O. ✻, ✠, ✿, membre de la Société française d'archéologie, 16, rue du Champ-de-Mars, Bordeaux. 1887

13 DUTERTRE, curé d'Epieds (Loiret). 1888

14 COLAS DE LA NOUE, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général à la Cour d'Angers, 36, boulevard de Saumur, à Angers. 1890

15 CHAMPAULT (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire. 1890

16 DE BEAUCORPS (Le baron Adalbert), ✻ ancien officier, château de Reuilly, Chécy (Loiret), et 21, rue du Pressoir-Neuf, Orléans. 1891

17 JOVY, ✿ I., professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, président de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François. 1892

18 LARNAGE (le baron de), conseiller général du Loiret, maire de Mézières-lez-Cléry (Loiret). 1892

19 DEVAUX (Jules), ✿ I., conseiller d'arrondissement, maire de Pithiviers, avoué à Pithiviers. 1892

20 SURCIN (abbé), curé de Férolles (Loiret). 1895

21 DUFOUR, ✿ I., conservateur de la Bibliothèque et des Archives de Corbeil (Seine-et-Oise). 1895

MM.

22 DELAYGUE (A.), inspecteur des forêts à Blois (Loir-et-Cher). 1898

23 CROŸ (le vicomte Joseph de), archiviste-paléographe, château de Monteaux, par Monteaux (Loir-et-Cher). 1898

24 BAZONNIÈRE (Ernest de), à Jouy-le-Potier, château de Cendray (Loiret). 1898

25 MERCIER DE LACOMBE (Bernard), archiviste-paléographe, 64, rue Bellechasse, Paris. 1899

26 TRICOT (Jérôme-Lucien), avocat, 28, rue de Berlin, Paris, et rue de l'Oriflamme, 2, Orléans. 1902

27 MALEISSYE (comte Conrad de), 72, rue de Lille, Paris. 1902

28 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), ✪ I., directeur de la Société française d'archéologie, membre du Comité des travaux historiques, 13, rue de Phalsbourg, Paris. 1903

29 LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), ✪, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, Paris. 1903

30 FOURCHÉ (Paul), conservateur adjoint correspondant du Musée de peinture d'Orléans, membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général du Comité girondin d'art public, rue Ducan, 21, Bordeaux. 1903

31 CONTENSON (le baron Ludovic de), ancien officier d'état-major, membre de la Société de l'Histoire de France, 53, avenue Montaigne, Paris. 1904

32 CLAYE (Henri), notaire à La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). 1904

33 RAPINE (Henri), architecte diplômé du gouvernement, rue du Montparnasse, 11, Paris. 1905

34 TRANCHAU (Paul) ✻, trésorier-payeur général à Rouen. 1905

35 LORIN (Charles), peintre verrier, à Chartres. 1905

36 BICHET (Albert), château de la Pailletterie, à Saint-Firmin (Loiret). 1905

37 DUFAY (Pierre), ✪ I., avocat, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Blois. 1905

38 JARRY (André), La Boutinière par Ecueillé (Indre), et rue Edouard-Detaille, 4, à Paris. 1905

39 SENS (Georges), membre de la Société française d'archéologie, rue de l'Arsenal, à Arras. 1906

40 DOUCET (Jacques), membre du Comité des Arts décoratifs, 19, rue Spontini, à Paris. 1907

MM.

41 Bénard (Agricol), artiste lithographe, rue de la Collégiale, 25, Paris. 1908

42 Isnard, ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Bourges, rue Saint-Euverte, 60, à Orléans. 1908

43 Didier (Maxime), attaché au Musée de peinture et sculpture d'Orléans, rue Bannier, 111, à Orléans. 1908

44 Johanet (Lucien), rue de la Gare, 31, à Orléans. 1908

45 Lenormand, instituteur en retraite, secrétaire du « Souvenir français », bibliothécaire-adjoint de la ville d'Orléans, faubourg Bannier, 166, à Orléans. 1908

46 Béraud (Armand), conservateur des hypothèques, à La Rochelle. 1908

47 Banchereau (Jules), membre de la Société française d'archéologie, quai Barentin, 6, Orléans. 1908

48 Bergeron, docteur en médecine, quai Saint-Laurent, 20, Orléans. 1908

49 Benoist, ancien notaire, rue Saint-Etienne, 4, Orléans. 1908

50 Basseville (abbé), vicaire de Saint-Paterne, Orléans. 1909

51 Alabet-Taillefer, château de la Touche, par Donnery (Loiret). 1909

52 Chenesseau (abbé), professeur d'histoire à l'Institution Sainte-Croix, rue du Colombier, 19, Orléans. 1910

53 Bouvier (Pierre), archiviste-paléographe, faubourg Saint-Jean, 37, Orléans. 1910

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1 Grabinski (Le Comte Joseph), Palazzo Ercolani, 45, via Mazzini, Bologne (Italie). 1898

2 Läffler, ancien professeur à l'Université d'Upsal, à Djursholm, près Stockholm (Suède). 1904

3 Brate (Erik), professeur au Lycée de Stockholm, 11, Nytorgsgagatan, à Stockholm (Suède). 1904

4 Lowel (Francis), avocat à Boston (Etats-Unis). 1905

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1910

Président : M. Léon DUMUYS, rue de la Lionne, 61.

Vice-Président : M. A. BASSEVILLE, ✪, rue des Pensées, 13.

Secrétaire : M. JACQUES SOYER, ✪ I., boulevard de Châteaudun, 99.

Vice-Secrétaire-archiviste : M. IAUCH, rue du Colombier, 17.

Trésorier : M. BREDIF, rue Bannier, 97.

Bibliothécaire : M. LARCANGER, ✪ I., avenue Dauphine, 52.

Commission des publications : MM. E. JARRY, Dr GARSONNIN, JULES BAILLET.

Séance du vendredi 14 janvier 1910

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

Parmi les publications reçues, sont à signaler particulièrement : le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (année 1909, 2e livraison), qui contient un article sur *les Peintures murales de l'ancienne église paroissiale d'Artins* (*Loir-et-Cher*), par MM. P. Clément et L.-A. Hallopeau ; — la *Revue des études historiques* (année 1909), où l'on lit un compte-rendu, par M. Robert Refoulé, de l'ouvrage de M. Marcel Charoy sur le *Château de Meung-sur-Loire* ; un compte rendu, par M. R. Peyre, des *Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi* (publiés par M. L. de Contenson) ; un compte-rendu, par M. L. Batcave, de l'ouvrage de M. Andrew Lang, *La Jeanne d'Arc de M. Anatole France* ; une *Note sur les formules des actes des évêques constitutionnels*, par M. Georges Daumet, dans laquelle on remarque que l'ancien évêque d'Orléans, Jarente-Senas d'Orgeval, élu évêque du Loiret, s'intitule en ses mandements : « Louis-François-Alexandre Jarente, par la miséricorde divine et dans la communion du Saint-Siège apostolique, évêque du département du Loiret ».

— M. Pommier offre, de la part de l'auteur, M. Elisée du Vignois (pseudonyme de M. Alexandre Baudoux), une nouvelle édition des *Centuries de Nostradamus (1555-1558)*, en un volume imprimé à Orléans (1910). M. Pommier rappelle qu'un quatrain paraît viser la mort du fameux bailli d'Orléans, Jérôme Groslot.

M. Depréaux fait hommage de son étude ayant pour titre *Documents inédits sur le guet de Lyon* (extrait de la *Revue d'histoire de Lyon, 1909*) : Ces documents, conservés aux Archives départementales du Loiret, établissent les rapports entre les deux guets royaux de Lyon et d'Orléans, organisés semblablement à l'origine.

L'un de ces actes, daté du 4 mars 1765, fournit des détails curieux sur la croix de l'Etoile, portée jusqu'à la Révolution par les chevaliers du guet d'Orléans. M. Depréaux a joint à sa brochure la reproduction du seul exemplaire connu de la croix en question, qui a appartenu au dernier chevalier du guet d'Orléans, Etienne Henry (1788-1790) ; l'existence de cette décoration lui avait été signalée par notre collègue M. Garsonnin, descendant d'Et. Henry.

La Société vote des remercîments aux donateurs.

— M. le Président lit une lettre de M. Emile Fouquet, directeur du *Magasin pittoresque*, donnant sa démission de membre correspondant.

— Au nom de la Commission des publications, M. Garsonnin demande l'insertion, dans le *Bulletin* des 3e et 4e trimestres de 1909, du travail de M. Jarry sur les *Tapisseries d'Aubusson pour Sainte-Croix d'Orléans en 1607-1608* ; les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— En fin de séance, la Société approuve le compte de l'année 1909 et le projet du budget pour 1910. Elle vote, à l'unanimité, des félicitations au trésorier M. Bredif pour son excellente gestion, grâce à laquelle une somme de 1300 francs se trouve disponible. L'impression du 33e volume des *Mémoires*, retardée jusqu'à ce jour, va donc pouvoir être entreprise dès maintenant.

Séance du vendredi 28 janvier 1910

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

Parmi les publications reçues, il n'y a à mentionner que les *Annales religieuses du diocèse d'Orléans* (année 1909).

— Dans la *Chronique des arts et de la curiosité, supplément à la Gazette des Beaux-Arts*, n° 3, 15 janvier 1910, M. le Vice-Président signale (page 31) un article nécrologique sur notre compatriote Léon Delagrange, qui a trouvé la mort dans une chute d'aéroplane, le 4 janvier, à l'aérodrome de Croix-d'Hins, près Bordeaux. Il est rappelé dans cet article que Delagrange était un sculpteur de talent. Né à Orléans, le 13 mars 1872, et élève de Barrias et Noël Cornu, il connut le succès aux Salons des artistes français avec *Le Templier*, *Amour et Jeunesse* (aujourd'hui au Musée de Copenhague), *Le Page florentin*, *Le Livre d'heures*. Il avait obtenu une mention honorable en 1901. Mais, en 1907, il abandonna la sculpture pour se livrer tout entier au sport de l'aviation.

— Au nom de la Commission des publications, M. Jarry demande l'insertion dans le *Bulletin* des 3e et 4e trimestres de 1909, de l'étude de M. Soyer sur *L'expression le « mois de deloyr » au sens de décembre dans un document blésois du XIIIe siècle*. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— M. Garsonnin lit une note sur les *Raretés bibliographiques orléanaises*, dans laquelle, il décrit spécialement un exemplaire sur vélin des *Coustumes des duché, bailliage, prévosté d'Orléans et ressorts d'iceux, mises et rédigées par escrit... par Achilles de Harlay... Jacques Viole et Nicolas Perrot*, imprimé à Orléans, chez Saturnin Hottot, en 1583 ; cet exemplaire, conservé à la Bibliothèque Nationale, porte les armes de la ville d'Orléans. M. Garsonnin fait remarquer que les reliures anciennes aux armes d'Orléans sont extrêmement rares.

L'auteur termine en donnant quelques détails sur les plus précieux volumes de la Bibliothèque de feu M. Herluison, notre ancien président, dispersés dans la vente qui a eu lieu du 24 au 26 janvier. Plusieurs ouvrages qui intéressaient particulièrement l'Orléanais, soit au point de vue historique et littéraire, soit au point de vue typographique, auraient vraiment mérité d'être achetés par les dépôts publics de la région ; mais les prix très élevés, atteints dans cette vente, n'ont permis ni aux Archives départementales du Loiret, ni à la Biblio-

thèque municipale d'Orléans, ni au Musée historique de l'Orléanais de pouvoir acquérir quoi que ce soit parmi les imprimés, les manuscrits, les estampes et les monnaies et médailles.

Seul, un ouvrage intitulé l'*Histoire et discours au vray du siège d'Orléans*, imprimé à Orléans, par Pierre Bon en 1621, et dont on ne connait que cet exemplaire, a été retiré de la vente et remis au Musée Jeanne d'Arc.

La Société décide que la note de M. Garsonnin sera publiée dans le *Bulletin*.

Séance du vendredi 11 février 1910

Présidence de M. Dumuys, *président*.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, sont à mentionner la *Bibliothèque de l'école des Chartes* (numéro de septembre-décembre 1909), qui contient des *Notices sur les manuscrits Petau, conservés à la Bibliothèque de Genève* (2e article), par M. Hippolyte Aubert, et une note sur *Henri IV à Orléans en 1602*, par M. Auguste Baillet ; les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts* d'*Orléans* (fascicule du 1er semestre 1909), où sont insérées des études de trois de nos collègues : *l'Assistance aux blessés pendant le siège d'Orléans* (1428-1429), par M. Th. Cochard ; *le Zéro de l'échelle de la Loire à Orléans ; Abaissement de l'étiage*, par feu M. Paul Guillon ; *les Capucins d'Orléans*, par M. Auguste Baillet.

La Société décide de faire l'échange de ses *Mémoires* et *Bulletins* avec l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bavière à Munich.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la Commission des publications, demande l'insertion, au *Bulletin* des 3e et 4e trimestres

de 1909, du travail de M. Béraud, membre associé correspondant, sur son ancêtre l'humaniste *François Béraud*, né à Paris, étudiant à l'Université d'Orléans, et dont le père Nicole fut précepteur des fils du maréchal de Coligny à Châtillon-sur-Loing. Les conclusions du rapporteur sont adoptées. A la demande de M. Baguenault de Puchesse, l'auteur sera invité à supprimer quelques citations un peu longues.

— M. Pommier signale l'ouvrage posthume d'Achille Luchaire, intitulé *La Société française au temps de Philippe-Auguste* (1909) et en résume en ces termes deux passages concernant l'Orléanais :

« Achille Luchaire, dans un magistral ouvrage qui a paru en 1909, quelques mois après sa mort, a étudié *la Société française au temps de Philippe Auguste* ; nous y avons relevé deux passages qui ont trait à l'Orléanais et à ce titre méritent de vous être signalés :

« Le premier intéresse l'histoire de notre province ; Luchaire, dans le chapitre *la Féodalité pillarde et sanguinaire*, veut montrer que la guerre au moine fut l'une des principales occupations des féodaux et, si l'on veut s'en rendre compte, dit-il, il faut ouvrir le cartulaire de l'abbaye de Saint-Avit, près d'Orléans ; il s'agit du chapitre de Saint-Avit, qui jusqu'aux premières années du XIII[e] siècle, paraît bien avoir été une abbaye. Achille Luchaire raconte les violents démêlés de la famille seigneuriale des Boyau avec les chanoines de Saint-Avit, qui possédaient une *villa* à Séris, aujourd'hui commune du canton de Mer, département de Loir-et-Cher ; les comtes de Blois la leur avaient donnée au milieu du XII[e] siècle en aumône, dit la charte de 1183, de Thibaut, comte de Blois ; c'était la plus importante de leurs propriétés, aussi elle excita les convoitises des Boyau qui, durant plus de quarante ans, de 1183 à 1225, épuisèrent toutes les vexations imaginables à l'encontre des tenanciers de ce domaine et il fallut plusieurs excommunications en 1217, 1219, pour contraindre Renaud Boyau à déguerpir des biens du chapitre qu'il détenait par violence et sans droit.

« L'église et le chapitre de Saint-Avit ont fait l'objet d'un mémoire de M. l'abbé Emmanuel de Torquat, qui a été publié en 1853 dans le tome II de nos *Mémoires*. Son cartulaire, qui appartient à la Biblio-

thèque Nationale, a été publié en 1886 par M. Gaston Vignat (1) avec une savante Introduction où il raconte, avec références aux chartes, la querelle des chanoines avec ces féodaux au nom peu aristocratique. Luchaire ne cite pas les travaux de notre éminent confrère et nous devons supposer qu'il les a ignorés ; du reste son livre ne contient aucune note.

« Le second passage qui peut nous intéresser dans cet ouvrage est tiré d'une chanson de geste anonyme du XIIIe siècle, la chanson d'*Aiol et Mirabel*, dont voici la trame sommaire : Elie, fils du comte Julien de Saint-Gilles, a été fait prisonnier par les Sarrazins. L'empereur Louis le délivre et lui donne en mariage sa sœur Avise avec les fiefs d'Orléans et de Bourges : de cette union est né Aiol qui, devenu grand, entreprend de multiples prouesses. L'empereur l'ayant envoyé à Saragosse pour répondre à un défi du roi d'Espagne, Aiol enlève la princesse Mirabel et les exploits des deux amants-époux se poursuivent durant des milliers de vers ; or Luchaire, dans le chapitre « les Paysans et les Bourgeois », voulant démontrer que dans la plupart des chansons de geste qui datent de l'époque de Philippe-Auguste, les vilains y sont dépeints sous un aspect ridicule, donne un extrait de la chanson d'Aiol qui met en scène le boucher Hagenel et sa femme Hersent, deux caricatures, deux méchantes langues qu'on craint et qu'on déteste. « La dame Hersent au large ventre « est une médisante, « femme d'un boucher orléanais. Tous deux sont natifs de Bourgogne. « Quand ils vinrent à Orléans, la grande ville, ils n'avaient pas cinq « sous vaillants. Ils étaient chétifs, mendiants, dolents, morts de « faim. Mais par leur épargne, ils firent tant, prêtant à usure, qu'en « cinq ans ils ont amassé une fortune et ils ont en gage les deux tiers « de la ville ».

« La dame Hersent voyant passer le chevalier Aiol l'injurie en pleine rue et celui-ci lui répond sur le même ton.

« Bien que les citations de Luchaire ne soient point inédites, nous avons pensé qu'elles intéresseraient la Société archéologique en rappelant tout au moins les travaux antérieurs de deux de ses membres ».

— M. Basseville donne lecture d'un mémoire sur *La Bibliothèque*

(1) Orléans, Herluison, 1886.

d'Henri Herluison, qui contient des renseignements très précis sur les raretés bibliographiques recueillies par notre regretté président et malheureusement dispersées dans la vente du 24 janvier dernier. Cette étude sera publiée dans le *Bulletin*.

— M. le Vice-Président informe, en même temps, la Société (qui accueille la nouvelle avec grand plaisir) qu'un amateur orléanais, M. Jules Banchereau, associé correspondant, a donné au Musée historique l'unique exemplaire du seul livre imprimé à Jargeau, *la Sauvegarde des roys*... (1616), édité par Quentin Mareschal. Cet ouvrage avait été acheté à la vente Herluison par M. Banchereau.

— M. Soyer fait une communication sur l'ancienneté des levées de la Loire : Les travaux de défense contre les inondations de ce fleuve ne paraissent avoir été commencés que sous le règne de l'empereur Louis le Pieux ou le Débonnaire (814-840). C'est dans un capitulaire de ce souverain (année 821) qu'il est question pour la première fois de la construction des levées de Loire : « *De aggeribus juxta Ligerim* « *faciendis, ut bonus missus eidem operi præponatur.* » Ce capitulaire, pendant longtemps, fut attribué à tort à Charlemagne ; c'est l'érudit allemand Boretius qui en a établi rigoureusemant la date dans sa remarquable édition des *Capitularia regum Francorum*, parue à Hanovre (1881-1897) dans la collection des *Monumenta Germaniæ historica*.

— M. Depréaux offre à la Société, qui l'en remercie, son ouvrage ayant pour titre : *Carnet d'étapes, souvenirs de guerre et de captivité de Philippe Baudoin, sergent-major à la 31e demi-brigade de ligne* (*4 germinal an VIII — 5 septembre 1812*) *: Armée de l'Ouest ; expédition de Saint-Domingue ; captivité en Angleterre ; retour en France* (Paris, 1905 ; extrait du *Carnet de la Sabretache*). En présentant cette publication, M. Depréaux résume la vie très accidentée de ce soldat, né à Batilly-en-Gâtinais le 20 juin 1775, engagé à 17 ans comme volontaire pour 6 mois, le 10 septembre 1792 et qui fit en réalité 22 années de services. Le manuscrit de Philippe Beaudoin appartient actuellement à M. Méry, maire de Batilly.

— En fin de séance, M. l'abbé Chenesseau, licencié ès lettres, professeur d'histoire à l'école de Sainte-Croix d'Orléans, est élu membre associé correspondant.

Séance du vendredi 25 février 1910

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

Parmi les ouvrages reçus, sont à mentionner : les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (3e et 4e trimestres de 1909), le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* (tome 48, 1909) ; le *Bulletin de la Société dunoise* (Châteaudun, 1909) ; la *Chronique des Arts et de la Curiosité* (nº 8 ; 19 février 1910), qui contient une note de M. Henri Stein sur *Michel Lécurieux, sculpteur du* XVe *siècle*, rédigée d'après le travail de notre collègue, M. Jarry, *La réédification de la Belle-Croix sur le vieux pont d'Orléans* (Orléans, 1908).

— M. Auvray, membre titulaire non résidant, offre à la Société son mémoire sur *Les deux versions italiennes de la légende de sainte Catherine de Sienne* (extrait du *Bulletin italien* ; Bordeaux et Paris, janvier-mars 1910).

M. l'abbé E. Séjourné fait hommage d'un volume dont il est l'auteur, intitulé : *Assemblées générales de la Société de secours mutuels des demoiselles employées dans le commerce à Orléans ; comptes-rendus et rapports* (1878-1909).

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. le Président lit une lettre de M. l'abbé Chenesseau remerciant la Société de l'avoir élu membre correspondant.

— M. Soyer informe la Société que l'Académie des Inscriptions et

Belles-Lettres, dans sa séance du 11 février dernier, a élu membre titulaire M. Maurice Prou, professeur de diplomatique à l'École des Chartes et membre honoraire de notre Société. A l'unanimité des félicitations sont votées à M. Prou.

— Au nom de la Commission des publications, M. Garsonnin demande l'insertion, dans le *Bulletin* des 3e et 4e trimestres de 1909, de l'étude de M. Masson sur les *Réparations du château de Gien en 1908 et 1909*. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— Sur la proposition du trésorier, M. Bredif, il est décidé de supprimer la subvention annuelle de 20 francs accordée à la Société des fouilles archéologiques.

— M. Pommier lit une *Note sur la vente des gravures du cabinet Herluison*. Cette note sera publiée au *Bulletin*.

— M. Baguenault de Puchesse annonce que la publication de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, entreprise par le baron de Ruble pour la *Société de l'Histoire de France*, vient d'être terminée.

Cet ouvrage contient sur l'Orléanais et sur Orléans en particulier des renseignements précieux et nombreux relatifs aux guerres de religion.

Séance du vendredi 11 mars 1910

Présidence de M. Dumuys, *président*.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Vice-Président mentionne le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (nos 1 et 2 de l'année 1909), qui contient une étude de notre collègue, M. Baguenault de Puchesse, sur *Le duc de Mercœur et Henri III*.

— M. Pommier offre de la part de M. Jovy, membre correspondant à Vitry-le-François, une brochure intitulée : *Quelques lettres inédites d'André-Marie Ampère* (1910).

M. Baguenault de Puchesse fait hommage, au nom de la Société de l'Histoire de France, du tome X et dernier de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné (paru en 1909), dont il a suivi l'impression en qualité de commissaire responsable. Ce volume contient une table générale très complète, dressée par M. Pierre de Vaissière, et qui rendra les plus grands services aux érudits.

Des remercîments sont votés aux deux donateurs.

— M. Baguenault de Puchesse étudie, d'après le *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier*, un épisode de la vie de *Jacques Groslot, bailli d'Orléans* (mort en 1552).

La communication de M. Baguenault de Puchesse est renvoyée à la Commission des publications.

— M. Depréaux termine la communication commencée à la séance du 11 février, en donnant lecture de plusieurs pages du *Carnet d'étapes du sergent Beaudoin*, relatives à son passage à Orléans lors de son retour d'Angleterre, où il fut en captivité du 10 juin 1804 au 31 octobre 1809.

— M. le Secrétaire informe la Société que le manuscrit du *Bulletin* n° 195 (3e et 4e trimestres de 1909) a été remis à l'imprimeur le 5 mars.

— Il est décidé que la prochaine séance aura lieu le mercredi 23, au lieu du vendredi 25 avril.

Séance du mercredi 23 mars 1910

Présidence de M. Dumuys, *président.*

Parmi les ouvrages reçus, sont à signaler la *Revue historique* (35e année, tome CIII, 1910), qui contient (p. 278-282) un très curieux article de M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, intitulé *le Signe royal et le secret de Jeanne d'Arc* ; — le *Bulletin du Comité subdivisionnaire de secours aux blessés du Loiret* (n° 38, 1910).

— M. le Président, après avoir annoncé la démission de M. Paul Combes, membre associé correspondant à Paris, lit une lettre de notre collègue M. Ch. de Beaucorps, insistant pour que son étude sur *L'administration des intendants d'Orléans* (*de Creil, Jubert de Bouville et La Bourdonnaye*) soit insérée dans le prochain volume des *Mémoires*. M. le Trésorier fait remarquer que l'impression de ce travail coûtera 1,000 francs. La Société, à son grand regret, ne peut disposer que de 400 francs au maximum. Dans ces conditions, elle décide de s'en tenir aux termes de sa délibération du 9 juillet 1909.

— MM. Cochard, Garsonnin et Soyer présentent comme associé correspondant M. Pierre Bouvier, archiviste-paléographe, demeurant à Paris. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

— M. Jarry donne lecture d'une étude intitulée : *Trois notes archéologiques relatives à Cléry* (*enseignes de pèlerinage ; vitraux de la chapelle de Longueville ; devis de fortification du cloître*), d'après des documents qu'il a découverts dans les minutes notariales d'Orléans. La communication de M. Jarry est renvoyée à la Commission des publications.

— Sur la proposition de M. Basseville, la Société exprime le vœu que l'église paroissiale, — autrefois collégiale — de Saint-Aignan d'Orléans, vu son intérêt archéologique, soit *en totalité* classée comme

monument historique. Actuellement, la crypte seule est classée. Notre collègue veut bien se charger, d'ailleurs, de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir de la Ville, propriétaire de l'immeuble, le consentement exigé par la loi du 30 mars 1887.

RARETÉS BIBLIOGRAPHIQUES ORLÉANAISES

Les reliures anciennes, aux armes de la Ville d'Orléans, sont extrêmement rares : suivant M. Cagnieul, bibliothécaire municipal, le dépôt confié à ses soins n'en posséderait aucun exemplaire. Il peut donc être intéressant de signaler les volumes dont les plats sont décorés de ces armoiries.

Il y a un mois environ, mon ami, M. William Viennot, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, me faisait visiter les salles de la Réserve situées au 1er étage du bâtiment en façade sur la rue de Richelieu, où il fut chargé, il y a peu de temps, de réunir et d'exposer, dans les vitrines, les plus beaux et les plus rares spécimens de reliures jusqu'alors dispersés sur les rayons. Mon attention, au cours de cette visite, fut attirée par un volume in-4° portant les armes de la Ville d'Orléans (1). Le volume ainsi relié était un exemplaire sur vélin des *Coustumes des duché, bailliage, prévosté d'Orléans et ressorts d'iceux, mises et rédigées par escrit... par Achilles de Harlay... Jacques Viole et Nicolas Perrot*, imprimé à Orléans, chez Saturny Hottot en 1583.

Cette reliure, très fraîche, en maroquin olive, mesure 0m 235 de hauteur sur 0m 175 de largeur. Elle est très ornée de dorures dans le goût dit « à entrelacs et feuillages » et porte au centre l'écu de la Ville d'Orléans avec son chef de France.

L'intérieur du volume est également à signaler ; on y trouve : 1° les armes peintes de Achilles de Harlay, l'un des rédacteurs

(1) Bien que ce soit chose très connue, je crois devoir ajouter que la couronne murale ne surmonte pas cet écu d'Orléans. Ce n'est, en effet, qu'à une époque très rapprochée de nous que l'on s'est servi de la couronne murale pour timbrer les armoiries municipales, et c'est un décret de 1809 qui en a réglementé l'usage.

de la *Coutume* ; 2° l'inscription manuscrite de l'un des propriétaires successifs du volume : *Ex libris Caroli Le Roy advocati et bancarii Rom* (1).

Nous sommes en présence d'un des cinq exemplaires sur vélin de la *Coutume réformée de 1583* mentionnés par Van Praet (2), de l'éxemplaire offert à Achilles de Harlay.

Van Praet, après avoir décrit l'exemplaire de Achilles de Harlay, ajoute : « quatre exemplaires semblables se trouvent :

1° Dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève ;

2° Dans celle de Monsieur ; exemplaire du baron d'Heiss ;

3° Dans celle de M. de Mac-Carthy (le cat. tom. I, p. 205, n° 1292, vendu 49 fr.) ; exemplaire de Pâris de Meyzieu (le cat. 1779, p. 59, n° 651, vendu 36l 19s) ;

4° Dans celle de M. Renouard (son cat. tom. I, p. 139). »

Mais Van Praet ne nous dit pas à qui furent destinés ces quatre exemplaires de luxe. Nous allons essayer de suppléer à son silence.

En 1854, à la vente de la bibliothèque de M. Antoine-Augustin Renouard, un exemplaire sur vélin de la *Coutume réformée*, « réglé, relié en maroquin vert antiqué, richement doré en plein, tranches dorées (3) », fut adjugé, moyennant 191 fr., à M. Félix Solar. Six ans plus tard, le même « admirable exemplaire imprimé sur vélin, dans une magnifique reliure aux armes du président Viole (4) », était vendu 610 fr. Cet exemplaire était celui de Jacques Viole, le second rédacteur de la *Coutume*, dont les armes étaient peintes sur le titre.

L'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève, relié en un maroquin vert qui a passé au brun, est également aux armes de la Ville d'Orléans. Sur le titre sont peintes le

(1) Bibliothèque nationale, vélins, 1894.

(2) Catalogue des livres imprimés sur vélin de la bibliothèque du roi, tome 2, Jurisprudence, n° 155, p. 103.

(3) Catalogue de la vente Renouard, n° 228.

(4) Catalogue de la vente de M. Félix Solar, p. 72, n° 419. Ces catalogues de vente nous ont été communiqués par notre érudit et obligeant doyen, M. A. Basseville.

armes de Nicolas Perrot, le troisième rédacteur de la *Coutume* (1).

Un autre exemplaire sur vélin est actuellement connu. Il fait partie de la bibliothèque de notre savant collègue, M. Eugène Jarry, qui le tient de son grand-père maternel. Il a été exposé à la halle Saint-Louis, lors de l'Exposition rétrospective de 1876 et figure au catalogue de cette exposition. C'est l'exemplaire de dédicace qui fut offert à Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans, dont les armes sont peintes sur le titre. Il est très curieux par les nombreuses notes manuscrites, qu'un de ses anciens propriétaires a inscrites dans les marges, mais, ce qui nous importe davantage au point de vue spécial où nous nous plaçons, c'est qu'il est renfermé dans une belle reliure du XVIe siècle, malheureusement un peu fatiguée, portant les armes de la Ville d'Orléans. Cet état de la reliure et les notes manuscrites de ses marges indiquent bien que cet exemplaire n'est pas celui de M. Renouard, dont la reliure était en magnifique état et les marges vierges de toute inscription, ainsi que nous l'a affirmé M. A. Basseville qui assistait à la vente Renouard et tint le volume entre ses mains. Ce ne peut être que l'exemplaire de la bibliothèque de Monsieur ou celui de la bibliothèque de Mac-Carthy ; ce dernier, vendu en 1815, est ainsi décrit au catalogue de la vente : « in-4o maroquin vert antiqué, réglé. »

Il nous reste à parler du dernier exemplaire sur vélin de la *Coutume*, dont nous n'avons pu retrouver la trace. On peut supposer qu'il fut destiné à un personnage important d'Orléans, peut-être à l'intendant de la Généralité, Hugon de la Reynie, à moins qu'il n'ait été réservé pour la Maison de Ville d'Orléans. Bien que nous ne possédions pas les comptes de Ville pour cette époque, nous savons, en effet, par le privilège inséré à la fin du volume, que la *Coutume* de 1583 fut imprimée par

(1) Ces renseignements sur l'exemplaire de Sainte-Geneviève nous ont été très gracieusement envoyés par l'Administrateur de cette bibliothèque, M. Ch. Kohler, auquel nous renouvelons ici nos remerciements. L'exemplaire est inscrit au catalogue sous la cote Œ. XVe s. 293.

l'imprimeur attitré de la Ville, par les soins des Maire et Echevins et aux frais de la Communauté des habitants d'Orléans. Ce fait nous explique également pourquoi les quatre exemplaires de dédicace connus sont revêtus d'une reliure analogue, sinon uniforme, en maroquin, décorée sur les plats des armes de la Ville.

A ces notes sur des exemplaires rares de la *Coutume réformée* d'Orléans, j'ajouterai quelques lignes pour conserver le souvenir d'une vente de livres, reliures, dessins, estampes et médailles qui eut lieu cette semaine même à Orléans. Du 24 au 26 janvier 1910, le marteau du commissaire-priseur a dispersé les beaux volumes de la bibliothèque de notre regretté collègue, M. Herluison. Les prix très élevés, atteints dans ces vacations, n'ont malheureusement pas permis au Musée ou à la Bibliothèque d'Orléans d'acheter les exemplaires intéressants pour notre région :

Le n° 399 du catalogue, *le Duel de Thithamante (1603)*, l'un des deux exemplaires connus (1) portant le nom du libraire orléanais Pierre Vernoy, a été adjugé, moyennant 129 francs, à M. Lemallier, libraire à Paris.

Le n° 407, manuscrit de Guillaume Alexis, religieux de Lyré et prieur de Bussy, a été acheté, moyennant 37 francs, par M. Leclerc, libraire à Paris, rue Saint-Honoré.

Le n° 413, *la Sauvegarde des Roys* (*1616*), unique exemplaire signalé du seul livre qui ait été imprimé à Jargeau par Quentin Maréchal, a été acquis, moyennant 175 francs, par notre collègue M. Banchereau (2).

(1) L'autre exemplaire fait partie de la bibliothèque de l'Arsenal.

(2) Depuis la rédaction de cette note, M. Banchereau a fait richement relier ce volume et l'a gracieusement offert au Musée historique de l'Orléanais.

Le n° 440, *la Prophétie des petits enfans* (*1562*), seul exemplaire d'un opuscule imprimé pour Quancien Bruyères, libraire à Glen, a été vendu, moyennant 251 francs, au libraire parisien M. Rahir (Edouard).

Le n° 614, médaille en or de l'ancien collège d'Orléans, du poids de 23 grammes, a atteint le prix énorme de 160 francs, et a été acquis par un numismate orléanais, M. Deschamps.

En revanche, le n° 411, *l'Histoire et discours au vrai du Siège*, imprimé à Orléans par Pierre Bon, en 1621, et dont on ne connaît que cet exemplaire, a été retiré de la vente et remis au Musée Jeanne d'Arc.

Dr GARSONNIN.

LA BIBLIOTHÈQUE HENRI HERLUISON

COMPTE RENDU DE LA VENTE

La vente de la bibliothèque particulière d'Henri Herluison a été un événement pour les amateurs orléanais.

Les libraires les plus en renom de Paris s'y étaient donné rendez-vous et les livres mis sur la table furent par eux chaudement disputés.

Nous avons pensé qu'il pouvait y avoir quelque intérêt à conserver le souvenir de cette vente, d'autant que la majorité des livres de choix que notre vieil ami avait pendant sa longue carrière de libraire recueillis et mis de côté pour sa satisfaction personnelle ont, ce qui n'est pas sans laisser quelque regret, quitté pour jamais notre ville.

La collection d'Henri Herluison répond bien aux deux passions dominantes de sa vie : l'amour de l'art, dans ce qu'il a de plus parfait, l'amour du pays qui l'a vu naître dans ce qu'il a de plus intime ; abstraction faite en effet de quelques livres modernes provenant du fonds de librairie et d'un certain nombre de livres sur velin ou sur papier de choix dont Henri Herluison fut l'éditeur ou l'auteur, sa collection ne comprend que deux parties bien distinctes : la première que le libraire-rédacteur du catalogue a appelée *livres anciens*, *reliures en maroquin avec armes* ; la seconde qu'il a désignée par ce simple mot *orléanais* et où se trouvent groupés tous les livres intéressant à un titre quelconque notre province. Aussi, la collection Herluison ne saurait-elle constituer une bibliothèque dans le sens proprement dit de ce mot, mais une réunion de livres qui se recommandent soit par leur rareté et l'intérêt spécial qu'ils offrent, soit par la reliure dont ils sont couverts et les armoiries dont ils sont ornés.

PREMIÈRE PARTIE

LIVRES ANCIENS, RELIURES EN MAROQUIN, AVEC ARMES

Dans cette première partie, nous signalerons plus particulièrement les numéros suivants :

8. — *Les horribles faicts et prouesses espouvantables de Pantagruel roy des Dipsodes, composez par M. Alcofibrus, abstracteur de quinte essence MDXXXVII* (1537). On les vend à Lyon chez François Juste, devant Nostre-Dame de Confort, petit in-16 gothique, relié en parchemin, 300 francs.

Cette édition du *Pantagruel*, de Rabelais, a été l'objet d'une note de moi dont vous avez bien voulu noter l'impression dans le bulletin des troisième et quatrième trimestres de 1906.

L'auteur du manuel du libraire, qui soupçonnait l'existence de cette édition, mais déclarait n'en avoir jamais vu d'exemplaire, m'avait porté à croire que celui d'Henri Herluison était unique. Il n'en était rien. M. Plan, auteur d'une bibliographie rabelaisienne, qui avait eu connaissance de ma note publiée en 1904, me fit savoir en effet que la Bibliothèque nationale possédait un exemplaire de cette édition, relié avec le *Gargantua* de la même date (Rés. p. 164, § 2).

Le petit volume de la vente Herluison court de marges, mal relié et de plus incomplet de plusieurs feuillets s'est néanmoins vendu 300 francs ; il eût atteint certainement un prix dix fois supérieur s'il n'avait pas eu les défectuosités réelles signalées au catalogue.

17. — *Almanach royal pour l'année 1773*, mar. rouge, fil ornements sur les plats, dent int. tr. dor., 100 francs.

Ce livre, qui serait peut-être mieux à sa place dans la seconde partie consacrée aux livres orléanais, est aux armes de Perrin de Cypierre, qui fut le dernier intendant de la Généralité d'Orléans.

Le Théâtre de Mlle Barbier, Paris 1745, in-12 veau, 38 francs.

Aux armes de Mme de Pompadour, provenance assez commune,

car cette dame possédait une très nombreuse bibliothèque qui fut vendue en 1765.

Mlle Barbier, qui vivait au XVIIIe siècle, était née à Orléans. Son Théâtre devrait donc figurer parmi les livres orléanais.

41. — Les *Azolains*, de Mgr Bembo, de la nature d'amour, traduits d'italien en français par Jean Martin-Paris 1547, petit in-12, maroquin brun, fil dos orné, tr. dor., 20 francs.

Nous indiquons ce livre parce qu'il porte sur le titre le paraphe à l'encre rouge bien connu des amateurs, de Lenormant du Coudray, bibliophile orléanais distingué qui devait posséder une riche et curieuse bibliothèque.

64. — *Célestine,* en laquelle est traité des déceptions des serviteurs envers leurs maîtres, translaté d'italien en français — Paris, Galliot du Pré 1527. Pet. in-8 goth., parch., fig. sur bois, 151 francs.

Première et très rare édition de la traduction d'une comédie italienne fréquemment réimprimée.

121. — *Formulaire des cérémonies et prières pour le sacrement de S. M. Louis XVI qui se passe dans l'église métropolitaine de Reims, le dimanche de la Trinité 11 juin 1775.* Paris, vente 1775, in-8 maroquin rouge, dentelle sur les plats, dos orné, tr. dor., 1.105 francs.

Exemplaire aux armes de Marie-Antoinette. Il existe sur le sacre de Louis XVI un autre ouvrage publié la même année, chez le même libraire, enrichi d'un très grand nombre de figures en taille douce gravées par le sieur Patas et dont il a été tiré des exemplaires en grand papier de Hollande. L'un de ces exemplaires, relié en maroquin rouge et également aux armes de la reine Marie-Antoinette, a été vendu chez Ruggieri en 1873 (n° 606 du catalogue) 1.600 francs, — c'est certainement un prix moins élevé que le volume faisant partie de la collection Herluison qui n'était pas en grand papier et n'avait pas de figures.

146. — Homère, l'*Iliade* et l'*Odysée*. Traduction nouvelle par Bitaubé. — Paris, Prault 1780-85, 6 vol. in-8, papier de Hollande maroquin rouge dent int. tr. dor. (Derome) avec le portrait de Bitaubé et les 76 figures de Marillier-Cochin et autres, reliés à part, 296 francs.

Très bel exemplaire, très frais de reliure, portant l'étiquette de Derome le jeune, l'un des plus distingués artistes du XVIIIe siècle.

147. — Homère, *œuvres complètes et traduction,* Gin, Paris, 1784, 8 vol. in-12, maroquin vert, fil dos orné, tr. dor., 680 francs.

Exemplaire aux armes de Louis XVI, provenance peu commune et recherchée.

Justini-Historias-Parisiis 1581. Velin, tr. dor., 150 francs.

Exemplaire en grand papier revêtu d'une très riche reliure attribuée à Le Gascon, relieur, qui vivait au XVIIe siècle et qui, au point de vue de la dorure, atteignit la perfection.

163. — *Œvvres complètes de Mme de La Fayette et de Mme de Tencin.* — Paris, 1804, 5 vol. in-8, demi-rel. maroquin vert non rogné, 402 francs.

C'était un des six exemplaires tirés sur velin, ce qui explique le prix atteint par ce livre.

177. — *Coup d'œil sur les médailles de plomb, le personnage de fou et les rébus du moyen âge*, par Constant Leber, Paris, 1833, grand in-8 chagrin vert fil compartiments d'entrelacs, tête dorée, non rogné, 155 francs.

Exemplaire ayant appartenu à l'auteur et unique, ayant été tiré pour lui seul sur grand papier velin mi-partie jaune et vert, couleurs des fous, figures avant les numéros.

Sur les plats de la reliure ont été incrustées six pièces originales en bronze, signes de ralliement des Armagnacs, des Bourguignons et des Anglais pendant les troubles du règne de Charles VI et de Charles VII.

Parmi ces pièces, dit la note du catalogue, se trouvent un

soleil d'or de Heuri VI roi d'Angleterre et de France, la pièce aux rats et un curieux méreau.

184. — *Les fantastiques batailles des grans roys Rodilardus et Croacus* ; translaté de latin en français. On les vend à Poitiers à l'enseigne du Pélican, 1535, petit in-12, parch. 130 francs.

Exemplaire incomplet des feuillets 23 et 32.

Cet exemplaire n'est pas le seul connu de cette édition, comme le dit à tort le rédacteur du catalogue ; Méou en possédait un complet (nº 1336 du catalogue de sa vente) relié en mar. bl. qui provenait du duc de La Vallière qui ne fut vendu que 9 liv. 5 sous en 1803.

216. — *Théâtre et œuvres diverses de M. de Morand*, Paris, 1751, 3 vol. petit in-8, mar. rouge, fil dos orné, tr. dor., 152 francs.

Aux armes de Catherine-Sophie-Félicité Leczinska, femme de Louis XV.

240. — Pascal (*Pensées sur la religion*). Paris, Desprez, 1734, in-12 mar. citron avec incrustations de maroquin, entrelacs de filets, dorure au pointillé, tr. dor., 315 francs.

Cet exemplaire d'une édition absolument sans valeur des Pensées de Pascal ne se recommande que par sa reliure attribuée à Padeloup ; aussi est-ce le cas de leur appliquer le vers bien connu :

Ah ! mon habit, que je vous remercie.

Padeloup, relieur au XVIIIe siècle, excellait surtout dans les reliures en maroquin avec incrustations de maroquin de couleurs différentes. Ces sortes de reliures, qui sont assez rares, atteignent dans les ventes, lorsqu'elles sont bien conservées, des prix très élevés. Ainsi un livre insignifiant, intitulé « les Offices de la Toussaint, des morts et de saint Michel », couvert d'une de ces reliures, fut vendu chez M. Pichon, en 1869, 1,799 francs. Il reparaît en 1888 chez M. Laroche-Lacarelle où il est payé le prix énorme de 18.600 francs.

280. — *Œuvres de M. l'abbé de Saint-Réal*, Amsterdam, 1711, 6 vol. in-12, mar. rouge fil dos orné, tr. dor., 296 francs.

Aux armes de Polignac.

289. — *Sorbin Arnaud dit de Saincte-Foy*. Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roy très chrétien et débonnaire Charles IX, et deux autres pièces relatives au même règne. Paris, Chandière, 1574, trois parties en un volume petit in-8 maroquin vert, dos orné filets courbés, fleurons et milieux tr. dor., 501 francs.

Ce beau livre est grand de marges et orné d'une reliure très bien conservée aux armes de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. On peut attribuer la reliure à Nicolas-Eve qui s'intitulait libraire et relieur de Louis XIII. Ces deux professions s'exerçaient alors simultanément et ce ne fut guère qu'au XVIIIe siècle qu'elles furent séparées.

ORLÉANAIS

Nous mentionnerons tout d'abord dans cette seconde partie, sous les nos 383 et 384, deux exemplaires du calendrier historique de l'Orléanais. — Orléans, Le Gall, 1777 et 1785, reliés en veau aux armes de Marie-Antoinette : le premier vendu 190 fr., le deuxième 310 francs.

386. — *Calendrier historique de l'Orléanais*, Le Gall, 1770, 1780, 1783, 1784, 1787, 1788 et Darnault-Mauraut 1792-1793, ensemble huit volumes in-32 reliés : six en maroquin rouge, plats ornés de fers ou de sujets allégoriques et deux en veau qui ont atteint le chiffre de 255 francs.

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre outre mesure sur tous les livres de cette partie, quel qu'en soit l'intérêt, nous nous contenterons de citer, en passant, le no 370 : les Annales de l'église d'Orléans, par de La Saussaie, exemplaire aux troisièmes armes de de Thou, 25 francs ; le no 396, Œuvres de Desmahis, Paris 1778, deux tomes en un vol. in-12, maroquin

rouge, aux armes de Louis XVI, 41 francs ; le n° 420, les Loisirs des bords du Loing, imprimé sur papier rose aux mêmes armes, 130 francs ; le n° 436, les Essais historiques sur Orléans de Beauvais de Préau, en maroquin rouge aux armes de Hue de Miromesnil, garde des sceaux de France, né au château de Latingy le 23 septembre 1728, 90 francs. Nous avons hâte d'arriver aux quatre numéros concernant l'histoire de l'Imprimerie et de la Librairie dans notre région et qui sont dignes de fixer notre attention.

399. — *Le duel de Thitamente*, histoire gasconne par Jean d'Intras de Bazas, à Orléans, chez Pierre Vernoy, au Vase d'or, 1603, in-12, maroquin rouge, triples filets sur les plats, dos orné, dent int., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet), 129 francs.

Cette édition de ce roman non de chevalerie, comme le dit à tort le catalogue, est le seul livre qui porte le nom de Pierre Vernoy, imprimeur à Orléans.

Pierre Vernoy était originaire de Moulins, où son père, qui avait le même prénom que lui, exerçait la profession d'imprimeur. Pierre Vernoy, deuxième du nom, épousa en 1633 Claude Nyon, fille de Jean Nyon, libraire à Orléans, et de Jeanne Boynard et dut ne faire à Orléans qu'un très court séjour, puisque nous le retrouvons encore à Moulins en 1658, portant toujours le titre de libraire et imprimeur du roy.

L'exemplaire que possédait Herluison de ce livre provenait de la vente de Behague (2e partie, n° 536) faite en 1880 ; il n'est pas exact de dire que cet exemplaire est unique, car nous savons de source certaine qu'il s'en trouve un autre à Paris, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

411. — *Histoire et discours au vray du Siège qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglais le mardi 12e jour d'octobre MCCCCXXIII.* A Orléans, par Pierre Bon, au cloistre Sainte-Croix 1621, in-12 mar. rouge, triple fil sur les plats dent int. tr. dor. (Kœhler), avec l'écusson de l'abbé Desnoyers frappé en or.

Ce volume serait également l'unique exemplaire du seul livre que l'on connaisse sorti des presses de cet imprimeur orléanais.

La présence sur les plats de la reliure de l'écusson bien connu du bon abbé Desnoyers fit supposer aux conservateurs du musée, non sans raison selon nous, que ce livre avait dû faire partie de la collection johannique laissée à la ville par ce généreux donateur et que c'était sans doute par mégarde qu'il se trouvait dans la collection Herluison ; ils s'adressèrent à la famille qui consentit à faire droit à leur légitime revendication.

413. — *La sauvegarde des roys exposée en un sermon au jour de la publication de la paix de Jargeau*, par David Home, administre de la parole de Dieu. A Gergeau, par Quantin Maréchal, 1616, petit in-8, titre rouge et noir, non relié.

Nous sommes porté à croire que Quantin Maréchal qui a imprimé ce livre dont Herluison possédait l'unique exemplaire était un de ces imprimeurs ambulants comme on en connaît transportant leur presse d'un pays à un autre, puisqu'on le voit en 1598 exercer sa profession à Chaumont, en Bassigny et qu'on ne connaît pas d'autre livre imprimé par lui à Jargeau.

M. Banchereau, bibliophile orléanais qui a fait l'acquisition de ce volume pour la somme de 175 francs, l'a aimablement offert au musée, Nous sommes heureux de trouver l'occasion de lui adreser nos félicitations pour sa généreuse initiative.

440. — *La prophétie des petits enfants tout est à dire* (à la fin) imprimé par Quancien Bruyère, libraire marchant demeurant à Gien-sur-Loire, petit in-8, douze feuillets, maroquin bleu, fil tr. dor. (Bauzonnet).

Cet exemplaire, qui porte sur le dernier feuillet blanc la signature du peintre Daniel Dumoustier, bibliophile lui-même qui avait, dit-on, écrit sur sa bibliothèque : *le diable emporte les emprunteurs de livres*, a appartenu à Charles Nodier, quoiqu'il ne porte pas son écusson, nous le trouvons sous le n° 40 dans le catalogue de 1844 avec cette note de sa main :

Pièce inconnue des bibliographes dont je ne trouve aucune

mention dans les catalogues et que recommandent à la fin le lieu de l'impression et l'excessive rareté des exemplaires. Celui-ci est le seul qui me soit jamais tombé sous les yeux.

La note de Nodier pourrait faire croire que Quancien Bruyère était imprimeur ; ce n'est pas exact, il n'était que libraire, ce que prouvent suffisamment ces mots du titre imprimé pour Quancien Bruyère, libraire-marchant. Nous avons vainement cherché le lieu de l'impression et le nom de l'imprimeur.

En 1844, le livre fut vendu 41 francs. Nous le retrouvons en 1850 à la vente Bandelocque, où il n'est plus payé que 38 francs. Nous perdons ensuite sa trace sans savoir comment il est arrivé dans les mains d'Herluison, mais nous constatons qu'il a fait du chemin, puisqu'il a atteint ces jours derniers le chiffre de 250 francs.

Il me sera bien permis, en finissant ce compte rendu, de me joindre à mon collègue M. Garsonnin pour exprimer le vif regret, que quelques-uns de ces beaux livres et plus particulièrement ceux qui à tant de titres intéressent notre histoire locale et que nous ne reverrons plus n'aient pas pris le chemin de nos collections municipales. J'ai la certitude que notre regretté président lui-même, dont vous connaissiez tous la profonde affection pour sa ville natale, n'aurait pas manqué d'exprimer un pareil désir, si la mort ne fût venue le surprendre.

A. BASSEVILLE.

NOTE
sur la vente des GRAVURES du CABINET
DE M. HENRI HERLUISON

Sur le désir qui nous en a été exprimé, nous compléterons l'intéressante notice de M. Basseville, sur la vente des livres anciens de notre regretté Président, par quelques mots sur les Gravures qui occupent dans le catalogue les numéros 490 à 509 et quelques numéros du chapitre des Curiosités.

Herluison possédait un fonds considérable et insoupçonné de gravures qu'il avait amassées dans le grenier de la maison de la rue du Bourdon-Blanc, n° 27, où il est mort si inopinément le 8 mai 1905, sans avoir eu le temps d'en opérer le classement.

L'amitié de Mme Herluison nous avait permis de visiter cette collection, qui provenant d'achats très anciens, réunissait les genres d'estampes les plus divers et nous avions eu le très grand plaisir d'y découvrir des joyaux rares et exquis, en regrettant fort que le mince budget du Conservateur des Estampes ne lui permît pas de les acquérir pour le Musée de notre ville.

Mme Herluison, ayant alors disposé de la plus grande partie des portefeuilles de son mari, nous emprunterons à nos souvenirs de quoi vous les faire connaître et bien vains seraient ces renseignements sur une collection à jamais dispersée s'ils ne devaient apporter une contribution nouvelle à la physionomie du grand érudit et du connaisseur avisé que fut Herluison.

Vous savez que le nombre des artistes, qui depuis la fin du XVe siècle, dans tous les pays d'Europe, ont taquiné le cuivre avec la pointe ou le burin, forme une légion aux rangs pressés, et vouloir en réunir toutes les œuvres serait une entreprise

impossible. Lorsqu'un amateur visite une collection privée ou publique, il est bien rare qu'il n'y découvre pas des noms de graveurs qui lui étaient complètement inconnus.

Précisément les portefeuilles d'Herluison contenaient une multitude d'œuvres peu communes venant de France, d'Allemagne et des Pays-Bas, d'énormes dossiers sur les Jansénistes et les Jésuites ; c'était la partie sérieuse et grave de la collection qui, par contre et pour la joie de nos yeux, renfermait un grand nombre d'œuvres gracieuses du XVIII[e] siècle, en noir et en couleurs, et vous avez pu en juger par la jolie pièce de Janinet (n° 498 du catalogue) *le Rendé vous comique*, d'après Watteau, qui a atteint l'énorme prix de 470 francs. Vous y reconnaissez la marque de l'engouement de notre temps pour tont ce qui rappelle les grâces et les mœurs de l'ancien régime ; c'est ainsi que le n° 501, composé de 33 portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, a été vendu 350 francs ; il est vrai qu'ils étaient de Moreau le jeune, Massard et d'autres maîtres. Aussi nous avons été surpris de constater que le n° 509, un Recueil de 250 délicieux frontispices et vignettes des XVII[e] et XVIII[e] siècles, que M[me] Herluison avait tenu à conserver en témoignage du goût parfait qui avait guidé son mari en le formant, n'ait été vendu que 105 francs ; aussi, quels regrets avons-nous d'avoir été empêché de suivre cette vente !

La collection possédait aussi un nombre considérable de vues et plans anciens, et en nombre, de l'Orléanais ; c'est vous dire que, depuis quatre ans, elle alimente les catalogues de nos libraires topographistes de Paris.

Nous signalerons les images populaires des Letourmy et de Rabier-Boulard, que Herluison avait réunies, alors qu'elles étaient dédaignées du public, qui aujourd'hui paie au poids de l'or ces frustes gravures sur bois ; il en possédait un grand nombre, qui se trouvent aujourd'hui disséminées dans les cartons de plusieurs amateurs orléanais. Aussi la vente de janvier dernier n'en comportait pas, mais nous y avons vu, mise aux enchères et vendue 120 francs, sous le n° 586, une image populaire, beaucoup plus ancienne et représentant *Jésus apparu à*

la Madeleine sous les traits d'un jardinier. Cette pièce était protégée par un cadre de bois sculpté, de style gothique ; nous n'avons pas réussi à en découvrir l'origine.

La vente des gravures en portefeuille a produit le chiffre respectable de 3,464 francs et ce n'était qu'un résidu de la collection existante à la mort d'Herluison !

Quelques mots encore sur le chapitre des tableaux, dessins et objets d'art (n°s 510 à 608).

Ceux qui ont assisté à l'exposition préliminaire de la vente y ont retrouvé cet ensemble charmant d'œuvres d'art dont Herluison avait orné son salon et avec quel goût discret, vous le savez. Nous y avons revu avec plaisir la gravure de Bizemont (n° 563), *la Femme à la jarretière*, vendue 140 francs ; un dessin d'Etienne Delaune (n° 564) que le Musée d'Orléans a pu obtenir pour 50 francs ; l'attribution de cette œuvre au grand artiste orléanais est-elle incontestable? Nous n'oserions l'affirmer, mais le musée devait la conserver à Orléans. Il a acheté également (n° 567) un dessin où Girodet a réuni sur une même feuille et dans un style parfait quatre têtes de femmes. Trois dessins de Desfriches ont été vendus 60, 111 et 72 francs (n°s 775 à 577). Une aquarelle de notre compatriote Porcher a atteint le prix de 112 francs. Nous avons pu conserver pour notre collection du Musée une Vierge aux deux crayons, signée Bardin, le vieux professeur de notre école de dessin.

Nous indiquerons, pour finir, que le total des vacations s'est élevé à 31,500 francs.

A. POMMIER.

JACQUES GROSLOT

BAILLI D'ORLÉANS

Un demi-siècle s'est écoulé depuis que notre collègue M. l'abbé de Torquat a publié, dans le tome II de nos *Mémoires*, sa notice sur le *Château de l'Isle et la Famille Groslot*. Il rappelait brièvement, dans ces pages, que Jacques Groslot construisit l'hôtel de la place de l'Etape et, en 1530, le château des bords de la Loire, à peu près en face de la vieille église de Chécy. Il citait les lettres-patentes de François Ier, du mois de juin 1535, qui lui donnaient droit de justice et faculté de s'enclore d'un pont-levis.

Un volume récemment réimprimé avec beaucoup de soin, le *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier* (Picard, 1910, in-8°, p. 210 à 216), a évoqué la figure assez indécise du bailli d'Orléans, maître des requêtes de la duchesse d'Alençon, plus tard reine de Navarre, en racontant un épisode de sa vie qu'on n'avait pas relevé.

En 1525, le 5 juillet, le Parlement de Paris élève un conflit avec le Grand Conseil et, par son arrêt dudit jour, cite Groslot à comparaître devant lui, « sous peine de bannissement et confiscation de corps et de biens », pour avoir, avec des gens d'armes, occupé l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, que prétendait obtenir le chancelier Duprat, nommé archevêque de Sens. Ne s'étant pas présenté, Groslot est condamné, et on envoye à Orléans occuper sa maison et inventorier ses biens. Quant à lui, il s'était réfugié à Lyon, près le chancelier et la régente Louise de Savoie, qui gouvernait le royaume pendant la captivité de François Ier à Madrid.

La Régente évoque la cause au Grand Conseil et fait publier à Orléans que Groslot est absous et que le bannissement et la

confiscation sont nuls. Le procureur général déclare à son tour « nul ce qui avoit esté faict par ledict chancelier et ma dicte dame et défend d'obéir aux mandemens du Grand Conseil touchant l'assignation ».

Puis, en réponse, la Régente « adjourne le procureur du Roy à comparoir en personne à Lyon, au Grand Conseil et par devers Madame, à cause qu'il fust à Orléans, de par la Cour de Parlement, pour faire bannir le bailly d'Orléans, nommé Groslot, et lui faire vendre ses biens ».

Enfin, le 21 août 1525, sont envoyés à Lyon le procureur du Roi, un président de Chambre et un conseiller, « pour la division qui estoit entre le Parlement et Madame la Régente ».

L'affaire s'arrangea à la satisfaction de Louise de Savoie, Jacques Groslot fut réintégré dans ses charges ; mais pourquoi dans cette circonstance avait-il encouru les poursuites du Parlement de Paris ?

Courtisan du pouvoir, il est probable qu'il voulut plaire à la Régente et au Chancelier, peut-être même qu'il agit par leurs ordres.

Le chancelier Duprat, par son avidité de places et de bénéfices, avait mécontenté tout le monde. Veuf, ordonné prêtre en hâte par l'évêque de Clermont, il venait d'être nommé à l'archevêché de Sens, malgré la réclamation de Jean de Sallazard, neveu de l'avant-dernier archevêque, qui avait été désigné par le chapitre. Il allait prêter serment entre les mains de la Régente. De plus, il avait été gratifié par elle de l'abbaye de Fleury-Saint-Benoît, en dépit des religieux qui avaient fait choix de François Poncher, évêque de Paris.

Le plus curieux, c'est que Duprat avait été le négociateur du concordat de François Ier avec Léon X, d'après lequel le pape abandonnait bien au roi la nomination aux évêchés et aux abbayes ; mais il avait été stipulé, à l'article 6, que le titulaire devait être pris parmi les religieux du même ordre. Le Parlement de Paris s'était cru autorisé à protester et à maintenir le droit des religieux. Au reste, les gens de l'abbaye soutenaient leurs prétentions les armes à la main ; et le Chancelier s'était fait appuyer par le bras séculier, en demandant aux représen-

tants du roi, à Orléans, de le défendre. Notre collègue, M. le chanoine Rocher, dit, dans son *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Benoît* (p. 374), que le chef de cette singulière expédition fut Balzac d'Entragues. On voit, d'après la pièce officielle que nous avons citée, que ce fut le bailli Jacques Groslot.

Toujours est-il que le litige resta pendant jusqu'au retour d'Espagne du roi, qui voulut de sa personne amener à Saint-Benoît Antoine Duprat, qu'il venait de faire nommer cardinal en avril 1527. Les moines s'inclinèrent et le chancelier occupa régulièrement l'abbaye jusqu'à sa mort arrivée en 1535.

Moins heureux avec l'archevêché de Sens, son cercueil seul entra dans la cathédrale.

Quant à Groslot, il continua à jouir de la faveur royale. Et dans le grand recueil des *Actes de François Ier*, nous trouvons plus d'une pièce qui constate que la cour ne cessa de le charger de diverses fonctions et de lui manifester sa confiance (1).

(1) En revanche, nous n'avons rencontré nulle part une lettre de François Ier, qui montre que, même près de la plus haute magistrature du royaume, Jacques Groslot avait été accueilli froidement comme bailli. Nous donnons cette pièce inédite, tirée des *Carrés d'Hozier*, 316, f° 89.

La lettre du roi est adressée à Jean de Selve, premier président du Parlement de Paris. Elle est datée du 28 février, sans millésime; mais, en consultant le tableau des séjours de François Ier, on trouve qu'il était justement à Saint-Germain-en-Laye le 28 février 1523, année qui avait suivi la nomination de Groslot comme bailli.

« A Mons. le premier président, en ma court de Parlement de Paris,

« Mons. le Président, vous estes assez averty comme j'ay pourveu maistre Jacques Groslot de l'office de Bailly d'Orléans par la resignacion que en a faicte en mes mains le sr de Chamerolles ; et pour ce que j'ay entendu que jusques à présent il n'a esté receu, ne institué en son dict office, et qu'il est très requis pour le bien de la justice de ladicte ville d'Orléans qu'il y aille personnellement l'exercer, j'en escrips à ma court de Parlement, vous priant de vostre part tenir la main qu'il soit receu et institué suyvant mon vouloir et intencion et qu'il luy soit faict bonne et breive justice ; et vous me ferez plaisir et service très agréable, et à Dieu, Mons. le Président, qu'il vous ait en sa garde.

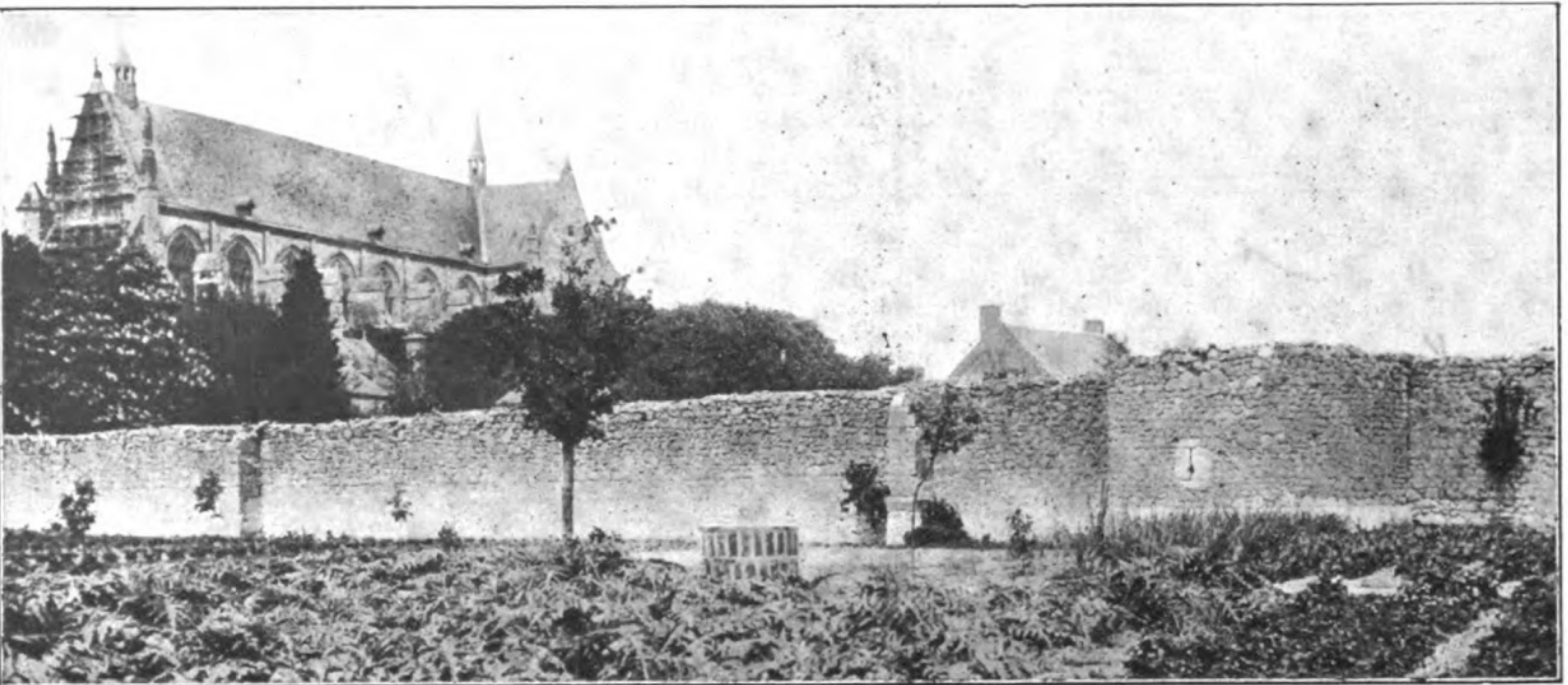
« A Saint-Germain-en-Laye, le XXVIIIe jour de février.

« *Signé* : FRANÇOYS. *Et plus bas :* ROBERTET. »

Il mourut en 1552 et rien ne fait supposer qu'il fut partisan des idées nouvelles, son protecteur, le chancelier Duprat, ayant été un des plus violents adversaires du protestantisme naissant.

L'histoire de son fils Jérôme est beaucoup plus connue et il devait, en 1562, compter parmi ses amis les persécuteurs et les pillards de cette même abbaye de Saint-Benoît, dont son père avait contribué à assurer la jouissance au cardinal Duprat, quelque trente ans plus tôt.

G. Baguenault de Puchesse.



RESTES DES FORTIFICATIONS DU CLOITRE DE CLÉRY

TROIS NOTES ARCHÉOLOGIQUES RELATIVES A CLÉRY

L'ancienne collégiale de Cléry est un des rares monuments historiques subsistant dans notre région proprement orléanaise. L'indigence de cette région, au point de vue monumental, rend plus précieux encore le peu qui a subsisté et les documents qui en éclairent l'histoire.

I

ENSEIGNES DE PÈLERINAGE

De Notre-Dame de Cléry seule, pour l'Orléanais, nous sont parvenues des enseignes de pèlerinages, et c'est la Loire qui nous les a rendues. L'*Histoire de Cléry* (1) en donne une excellente reproduction. Mon père n'avait rencontré à leur sujet que des mentions (2) du début du XVIe siècle. Voici quelques renseignements nouveaux pour le XVe siècle.

Aux environs de 1440, un Orléanais, Benoît Girost, et sa femme Jacqueline avaient pris des chanoines de Cléry la fourniture « de telle quantité d'enseignes ou ymages de Nostre Dame, feussent d'argent ou d'autre métal, comme il seroit nécessaire

(1) Pl. V, p. 128.
(2) P. 231.

de vendre (1) et exposer en ventes aux pèlerins affluans en ladicte église de Cléry ». Les chanoines se réservaient le tiers des profits de la vente, le reste demeurant aux concessionnaires. Benoît étant mort, sa veuve continua quelque temps à fournir les enseignes. Puis, en 1445, le 8 octobre, elle rétrocéda aux chanoines cette fourniture au prix de 30 livres tournois et à charge de célébrer, pendant deux ans, une messe basse hebdomadaire pour le repos de l'âme de son mari et de leurs amis trépassés, et, à la fin des deux ans, un service anniversaire solennel, dont les chanoines notifieront le jour à la veuve « ad ce qu'elle y soit et compare, se bon luy semble (2) ».

Ce droit particulier, ce privilège de vendre des enseignes, les chanoines disaient le tenir de Charles VII qui le leur avait concédé pour les produits en être appliqués à la fabrique de la Collégiale, très éprouvée, comme chacun sait, par le passage de Salisbury en 1428 (3). Ils le déclarent dans une transaction du 29 octobre 1446 (4). Vers cette époque, un mercier d'Orléans, Pierre Girard, s'était mis à vendre auprès de la collégiale des enseignes d'étain, représentant l'Annonciation. Il n'avait aucune autorisation du chapitre. Celui-ci, en vertu de ses lettres de privilège, fit saisir par un sergent royal les enseignes de l'étalage, au nombre de soixante-six, et assigna le mercier devant le bailli de Montargis. Mais les parties transigèrent sagement. Girard promit de ne plus vendre d'enseignes, à moins que « par droit de jugement ou autrement » d'autres marchands pussent en vendre à l'avenir ou qu'il eût l'autorisation du chapitre. Les chanoines reconnurent son droit ainsi limité,

(1) Ces enseignes se vendaient, comme les cierges, chandelles et objets semblables, dans des boutiques élevées entre les contreforts de l'église au nord, auprès de la porte du transept, qui s'appelait pour cette raison porte des Chandelliers. — Minutes Couldroy, (21 février 1511), étude Creusillet, à Cléry.

(2) Minutes Maubodet, étude Gillet. — Guillaume Le Maçon et Guillaume Martin, chanoines, représentaient le chapitre.

(3) *Histoire de Cléry*, p. 83.

(4) Minutes Arnoul Sarre, étude Fauchon. V. à la fin de cette note, document I.

s'engagèrent à payer les frais de justice, s'il y en avait, et promirent de lui faire rendre les objets saisis.

On ne connaît aucun exemplaire de ces enseignes figurant l'Annonciation de Notre-Dame. Il est curieux de remarquer que le premier sceau du chapitre de Cléry représentait l'Annonciation ; il est décrit dans l'*Histoire de Cléry* (1). Ce sceau primitif servit peu. Est-ce dans sa matrice qu'étaient coulées les enseignes au type de l'Annonciation, ou avait-on reproduit ce sceau en enseigne, comme la chose se fit dans nombre de pèlerinages (2) ? Tout cela est possible, mais nous n'en avons aucune preuve. L'Annonciation reparut sur le grand sceau de Cléry en 1561 (3). On aimerait savoir que l'enseigne de Notre-Dame qui ornait, d'après la tradition, la coiffure de Louis XI, l'introducteur en France de l'*Angelus*, ait été une de ces enseignes de Cléry représentant l'Annonciation.

II

LES VITRAUX DE LA CHAPELLE DE LONGUEVILLLE

D'un article du compte des obsèques du grand bâtard d'Orléans, en l'absence de tout autre document, mon père avait assez légitimement conclu que l'auteur des vitraux de la chapelle élevée par Dunois pour sa sépulture de famille était un peintre-verrier d'origine flamande, Henri Goldaf (4). Il se fondait évidemment sur ce fait que sa veuve avait présidé à la réparation de ces verrières, nécessitée par l'incendie survenu en l'année 1472.

Mais le marché lui-même, retrouvé par moi, semble infirmer

(1) P. 319.

(2) A. Forgeais. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, t. II, pp. 4-5, 53, 57-60, 197...

(3) *Histoire de Cléry*, p. 320.

(4) *Mémoires de la Société Archéologique*, t. XXIII, p. 183. — *Histoire de Cléry*, p. 125.

ces conclusions. Peut-être la réparation seule est-elle due à Goldaf, verrier né à Utrecht et fixé à Orléans, où il avait épousé, après contrat du 7 septembre 1459, Perrette, fille de feu Gervaise Godin et de feue Simone, sa femme, bourgeois de Chartres (1).

C'est un pur Français, Nicolas Le Cointe, qui fut chargé d'exécuter les vitraux, dont malheureusement la description n'est pas contenue au marché du 8 novembre 1467 (2). Voici le texte de ce marché :

« Nicolas Le Cointe, verrier demeurant à Paris, confesse avoir prins à faire de hault et puissant seigneur Monseigneur le conte de Dunois, en la chapelle que ledict seigneur fait de present edifier en l'eglise Nostre Dame de Cléry, quatre formes de verriere, a telz personnages et de telle façon et manière qu'il plaira a mondit seigneur diviser et ordonner, le tout bon et convenable et enrichy de tabernacles et couleurs appartenant à l'ouvrage au dit d'ouverriers en ce cognoissans. Et rendra la chose faitte et parfaitte, et asserra ledit ouvrage en icelles formes a la voulenté et plaisir de mon dit seigneur le Conte, en payant par ledit seigneur la voitture et despense de l'amenage d'icellui verre dudit lieu de Paris jusques audit lieu de Cléry, et en payant avec ce audit ouvrier pour chascun pié de verre, mesure de Paris, de tout ledit ouvrage dix souz parisis. Et conduira icelui Nicolas ledict ouvrage par le chemin d'entre Paris et Cléry, a ses perilz et fortunes, et aux despens de mondit seigneur, ainsi que dit est. Sur lequel pris sera délivré audit Nicolas la somme de xxx escuz d'or par Denis Le Breton, marchand, demourant à Paris. Et, ou cas que ledit ouvrage ne se trouveroit suffisant et convenable, icelui Nicolas sera tenu et promet le reprandre, et bailler audit seigneur ladicte somme

(1) Minutes Petit, étude Baron. — Dans cet acte, le nom est orthographié « Geuildaf ». Jeanne avait un frère Jean Godin et un beau-frère Jean Le Chandelier, orfèvres à Orléans. Elle avait été élevée chez le dernier.

(2) Minutes Gidoin, étude Fauchon.

de xxx escuz d'or et tout ce qu'il aura receu de lui sur ledict ouvrage ».

La dernière clause eut-elle à s'exercer et en faveur de Goldaf ?... Nous ne le savons pas, comme nous n'avons aucune donnée sur ce que représentaient ces verrières, qui furent endommagées par l'incendie dès 1472.

III

DEVIS DE FORTIFICATION DU CLOITRE DE NOTRE-DAME DE CLÉRY

Les marchés de construction que nous ont conservés les minutes de notaire soulèvent toujours une question préjudicielle, lorsque les monuments ont disparu. Furent-ils exécutés complètement et sans modifications ?

La question ne paraît pas se poser pour le devis que je présente ici. Il mériterait d'être publié pour son seul intérêt archéologique. Mais il n'est pas indifférent que l'exécution ressorte avec certitude d'un toisage (1) opéré vers la fin des travaux, ainsi que de nombreux vestiges encore existants.

Les murailles du cloître de Cléry furent construites en 1482, et on sait dans quelles circonstances : à la fin du règne de François Ier, les chanoines de Cléry décidèrent de les fortifier, ne pouvant obtenir des habitants la fortification de tout le bourg (2). Des lettres royales, datées de Chambord, en mars 1545, vinrent leur accorder « qu'ilz puissent et leur loise, avec la

(1) Ce toisage donne 598 toises 4 pieds 10 pouces, à 57 sous 6 deniers la toise, soit 1,715 livres 12 sous tournois (Archives du Loiret, G, 1822). Il a pour titre : « S'ensuit le toisage des tours, portaulx et murailles de l'enclosture du cloistre de Messieurs les doyen, chanoynes et chapitre de l'esglize collegial Notre-Dame de Cléry, encommencées à faire de nouvel par Nicollas Amyard et Pierre Amyard, son filz, maçons et tailleurs de pierre, demourans à Orléans ».

(2) *Histoire de Cléry*, pp. 173, 229 et suivantes.

closture qui est des longtemps faicte du cloistre de leur dicte église, comprendre et clore une rue joignant a icelluy, appellée la rue de Guignon, ou telle part d'icelle et en telle largeur qu'ilz adviseront, en laquelle plusieurs desdits exposans sont résidans et demourans, et, pour plus grande seureté de leur dite closture, tant ancienne que nouvelle, faire faire fossez a l'entour d'icelle et dresser portes, portaux, pont-levis, tours, tourelles et autres sortes de fortifficacions qu'ilz verront necessaires pour la seureté d'eulx et de leur dite eglise, pourveu toutesfoiz que la plus grande et seine partie s'i consente (1). »

Le devis du 27 mai suivant (2) nous donne le détail de ces travaux. Il est arrêté entre deux maçons d'Orléans, Nicolas et Pierre Amiard ou Lamiard, père et fils, et le chanoine Jean Savatier, représentant le chapitre.

La muraille du cloître, qui englobait déjà la route de Jouy, qui passe devant le grand portail de l'église, formant un enclos d'environ deux hectares, allait comprendre en même temps les maisons et la rue du Guignon, qui en rase l'abside. Elle avait déjà, sur la Grand'rue, deux portes : l'une en face de la maison de l'image Saint Julien, l'autre en face du transept de l'église, appelée le portail Notre-Dame. La première, simple porte, était transformée en portail fortifié, avec pont-levis et meurtrières (que le devis appelle improprement barbacanes) ; la seconde subissait la même transformation et recevait, en outre, l'adjonction de deux tourelles et de machicoulis. Trois tours, une à chaque coin et une entre les deux portails, achevaient la fortification du pan septentrional.

Le pan oriental recevait quatre tours : une à chaque coin et deux intermédiaires.

Au midi, on abattait et reconstruisait de neuf le portail de la Brique, avec herse, pont-levis, planchette, machicoulis, deux tourelles et meurtrières. On élevait une tour à l'angle de la muraille du cloître, dans laquelle, entre la tour et le portail de

(1) *Histoire de Cléry*, p. 355.
(2) Minutes Sarre, étude Fauchon. V. document II.

la Brique, seraient percées deux ou trois canonnières. Ici commençaient les nouvelles murailles destinées à enclore la rue du Guignon ; un pan de mur percé de deux ou trois canonnières, puis un portail semblable au portail de la Brique, mais plus large d'entrée, enfin un pan de mur gagnant le coin de la nouvelle enceinte fortifié d'une tour.

Le pan occidental, construit en terrain neuf, était flanqué de quatre tours, deux de coin et deux intermédiaires, comme la muraille occidentale.

Enfin, de la tour de coin nord-ouest partait une muraille oblique gagnant la tour de coin voisine du portail Notre-Dame. Elle serait percée, pour le passage de la rue du Guignon, d'une porte munie d'un pont-levis et de meurtrières.

Les travaux furent menés rapidement. Commencés peu après la date du devis, ils s'achevaient, en avance sur les clauses, au mois de juillet 1546 (1).

On peut voir encore des restes importants de la muraille et trois tours de l'enceinte. La partie orientale de celle-ci, notamment, existe encore sur une longueur de plus de 150 mètres sans interruption. Elle a gardé une tour (2), qui présente bien la base indiquée par le devis : « trois assietes, la derniere portant chanfrein pour la sepparacion du talu et piedroit ». Les deux assises, encore entièrement visibles, mesurent, de bas en haut, 30 et 34 centimètres de hauteur. Cette tour a trois meurtrières, deux battant la muraille de chaque côté et une sur la campagne, à 1m20 environ du sol actuel. Des contreforts soignés, en pierre de taille avec talus, soutiennent de 19 mètres en 19 mètres la muraille : ils ont 71 centimètres sur 61 ; et c'est là une singulière disposition au point de vue du flanquement. Il est visible que la tour a été collée sur une muraille préexistante.

Deux autres portions de murs, qui accompagnent les deux tours de coin du pan occidental, subsistent également. L'une

(1) Archives du Loiret G. 1822. — Le dernier paiement aux maçons est du 16 juillet 1546.

(2) V. la gravure.

des tours est proche de la gare ; l'autre, dans le jardin du presbytère. Dans cette dernière, on entre par une petite porte de pierres de taille, amortie en plein cintre. L'intérieur, ovale, a 3 m 65 de grand rayon et 2 m 80 de petit, en tout 10 mètres environ de circonférence intérieure. On a donc dépassé les dimensions prévues par le devis. Dans le haut se voient encore les corbeaux qui supportaient les charpentes supérieures.

Aucun des portails ne subsiste. Leur destruction et celle d'une grande partie des murailles doit dater de la Révolution. Le 9 avril 1792, en effet, la commune de Cléry demandait l'autorisation de détruire les murs qui masquaient l'église, afin d'accroître la valeur des maisons du cloître devenues bien national (1).

C'étaient, nous le reconnaissons, des fortifications en miniature, avec leurs tourelles de deux mètres environ de diamètre sur cinq mètres de hauteur. Mais les détails relatifs aux portails sont intéressants au point de vue architectural, et puis, encore une fois, ces données s'attachent à l'église de Cléry, monument historique, encore subsistant et vivant, — objet de plus en plus rare dans notre Orléanais proprement dit.

E. JARRY.

I

29 octobre 1416

TRANSACTION RELATIVE A LA VENTE DES ENSEIGNES DU PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME DE CLÉRY

(Min. SARRE, Et. FAUCHON)

Comme plait et procès feust meu et pendant, pardevant Mons[r] le bailly de Montargis ou son lieutenant, entre messeigneurs les doyen et chappitre de l'eglise de Cléry, demandeurs d'une part, et

(1) *Histoire de Cléry*, p. 303.

Pierre Girard le jeune (1), demourant a Orleans, d'autre part, sur ce que mesdiz seigneurs de l'eglise avoient fait empescher, par vertu de certaines lettres royaulx et par Vincent Mesnagier, sergent royal, la quantité de soixante et six ymages (2) de Nostre Dame en forme de Annunciacion, emprainctes en estain, appartenans audit Pierre, lesquelles ymages il avoit exposiez en vente audit lieu de Cléry, voulans dire et prétendans mesdiz seigneurs de l'eglise que ledit Pierre ne les povoit ne devoit vendre audit lieu, ne autres queulxconques personnes, sinon du gré, voulanté et consentement de mesdiz seigneurs de l'église, et que ce leur avoit esté donné et octroyé par privilleige expres et despieça par le roy nostre dit seigneur pour employer les deniers et prouffit qui en yssoient ou fait de la fabrique d'icelle eglise, et ledit Pierre Girard, au contraire, disoit et maintenoit que il povoit licitement vendre lesdites ymages, et que ainsi lui et autres de sa condicion l'avoient acoustumé de faire ; et a ceste occasion avoient lesdites parties plaidoyé et par le propoux de chascune partie estoient cheues en faiz contraires et appointées en escripture qu'elles avoient mises en court, et sur ce estoient appointées en enqueste, par le moyen duquel procès lesdites parties estoient en voye de faire grans fraiz et despenses, et de soustenir grans dommages et interestz, sicomme ces chouses on disoit estre vrayes, savoir faisons que icelles parties, establies pardevant Arnoul Sarre, notaire, etc., c'est assavoir mesdiz seigneurs de l'eglise, par messire Guillaume Martin, leur conchanoine et procureur, aiant povoir ad ce et fondé de procuracion, donnée soubz le scel d'icelle eglise et chappitre insérées à la fin de ces presentes, d'une part, et ledit Pierre Girard, pour lui en personne, d'autre part, lesquelles parties, pour le bien de paix et pour nourrir union entre elles et pour éviter touz proces, dommages et interestz, recongnurent et confessèrent avoir transigé, paciffié et estre d'accord sur ce que dit est en la manière qui ensuit, c'est assavoir que elles d'une partie et d'autre se departent et prandront yssue dudit proces meu et pendant entre elles pour la cause dessus dicte sans plus aller avant ne y procéder comme de chouse non advenue ; et par ce moyen ledit Pierre Girard se consend et accorde de non vendre doresenavant

(1) Mercier, disent les lettres de procuracion.
(2) « Enseignes ou ymages », *ibid.*

aucunes ymages de Nostre Dame audit lieu de Clery sinon toutevoye que autres personnes de sa condicion en vendissent et qu'il feust trouvé que faire le peussent par droit de jugement ou autrement, ouquel cas ledit Pierre Girard en pourroit vendre pareillement, nonobstant cest present accord et consentement par lui fait, comme dit est, et ceste chouse lui reserve et octroye ledit procureur de mesdiz seigneurs de l'eglise par cedit accord et par expres, ou cas que dessus, et autrement ne pourra ledit Pierre aucunes ymages vendre audit lieu de Cléry, se ce n'estoit du gré et consentement de mesdiz seigneurs de l'eglise, et en ceste maniere s'en ystront de court sans despens d'une partie ne d'autre et paieront mesdiz seigneurs de l'eglise la clameur ou amande de justice se mesme en avoit en ceste partie, et aussi feront rendre et delivrer audit Pierre sesdictes enseignes. Promettans, *etc.*

(*Suivent les lettres de procuration du 28 octobre 1446.*)

II

25 mai 1545

DEVIS DE FORTIFICATION DU CLOITRE DE NOTRE-DAME DE CLÉRY

(Min. PROVENCHÈRE, Ét. GILLET)

Nicolas Lamyart et Pierre Lamyart, son filz, maçons tailleurs de pierre demourans à Orleans, confessent assemblement... avoir pris et prennent des vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'eglise collegial et chappelle royal Nostre Dame de Cléry qui leur ont baillé, ainsy que noble et discrète personne maistre Jehan Savatier, archediacre de Rieulx et l'un desditz chanoines, a ce present, disoit, et qui leur a promis faire avoir agréable le contenu en ces presentes quant et si tost qu'il en sera requis, à faire les œuvres selon le divis entre eulx faict et dressé, duquel la teneur est telle :

S'ensuit le divis des euvres de maçonnerie des portes, tours et murailles que messieurs les barons et chanoines de N.-D. de Clery veullent faire eddifier de neuf en leur cloistre.

Premièrement pour le portail abutant sur la grand rue devant la maison de Sainct Jullien dudict Clery, a aller droit à la porte de la Bricque, convient faire deux murailles par le dedans dudit cloistre

de chascun cousté d'icelluy portail, une en longueur de dix huit piedz et sur la haulteur de neuf piedz hors terre, et de douze pieds dedans terre en la longueur de huit piedz, a prandre depuis les pilliers dudit portail, de present fait, en chascune desquelles sera fait deux barbacanes bieses pour servir de canonnyeres, et le surplus desdites murailles qui est dix piedz, aura de haulteur vingt piedz, fondées de quatre à cinq piedz ou jusques au bon pais, en l'espesseur de deux piedz et demy dedans terre et audessoubz des terres de deux piedz.

Item faire ung pillier de chascun cousté de pierre de taille en l'espesseur d'un pié et de saillye six poulces, sur lesquelz pilliers sera faict ung arc de pierre de taille, et par le dessus dudit arc de pierre menue, sauf les bees des verges du pont levys, lesquelles seront de pierre de taille, ensemble les coings desdictes murailles. Aussy convient faire ung arc au bout de la longueur desditz dix huit piedz de pierre de taille, et l'espesseur de quinze poulces pour servir a porter le pan de derriere, ensemble faire la muraille entre lesditz deux pilliers en la profondeur desditz douze piedz pour servir a porter le pont levys et d'espesseur d'un pie et demy.

Item fault faire une muraille entre lesditz pilliers dudict portail a present faict, et servira ladicte muraille a porter ledict pont levys, faicte en la profondeur desdictes deux toises et d'espesseur de pie et demy. Aussy faire deux fenestres esdictz pans a trois piedz audessus desdictz arcz.

Item faire au portail Nostre Dame ouvrant sur ladicte grand rue deux tourelles de pareille facon et matière, ledict portail garny de marchecolis, ensemble faire par le dedans du cloistre pareilles murailles en longueur, haulteur, profondeur et espesseur garniz de pilliers, coings, arcz, fenestres et barbacanes de pierre de taille comme le dessus dict portail.

Item faire sur ladicte grand rue trois tourelles, savoir est l'une au coing du cloistre de la rue du Guignon, et l'autre au coing dudict cloistre pres le four a ban, et l'autre tourelle sera assise entre lesditz deux portaulx, et chascune desdictes tourelles aura dix piedz de grosseur comprises les euvres et dedans les euvres six piedz qui est deux piedz trois poulces en terre pour l'espesseur des murailles fondées jusques au bon pais en l'espesseur de deux piedz, admortissant ladicte espesseur de deux piedz depuis le rees pavé jusques a trois piedz de haulteur au-dessus du pavé a pie et demy

d'espesseur. Et seront lesdictes tourelles de haulteur de quinze piedz hors terre de maconnerie, sauf qu'il y aura cinq assiettes de pierre de taille audessus du rees pave. Et seront garnyes lesdictes tourelles de barbacanes ou besoing sera et a chascune desdictes tourelles aura une huisserie de pierre de taille par le dedans dudict cloistre.

Item fault faire au pan de l'enclosture dudict cloistre du cousté de Blois, depuis la tour faisant coing de ladicte grand rue jusques a l'autre coing dudict pan trois tourelles, assavoir l'une desdictes tourelles faisant coing dudict pan et du pan de la porte de la Bricque, et les deux autres dictes tourelles espassées entre les deux autres tourelles faisans coing, lesquelles seront de pareille grosseur et haulteur que les dessus dictes, garnyes d'huisseries et barbacanes ou lieu le plus commode que faire se pourra.

Item fault abatre et reffaire de neuf ledit portail de la Bricque de la largeur de sept piedz et demy à l'endroit des pilliers, esquelz endroictz de pilliers seront posées par hault les verges du pont levys de la haulteur depuis le rees pavé jusques soubz la clef de l'arc dix piedz, lesditz pilliers faictz de l'espesseur d'un pié, faire une huisserie pour la planchette au cousté dudict portail et tremeau entre ledict portail et huisserie, ladicte huisserie de pied et demy de large et cinq piedz et demy de hault, et ledict tremeau de deux piedz d'esdesseur en la longueur de trois piedz tirans au dedans dudict portail.

Item faire deux tours au cousté dudict portail de pareille grosseur et façon que les dessusdictz et de haulteur de vingt piedz, garnies de barbacanes par le dehors et huisseries par le dedans, ainsy que les dessusdictes. Pareillement faire le surplus du pan entre lesdictes tourelles depuis la voulte dudict portail jusques a ladicte haulteur, auquel pan sera faict ung marchecoulis en saillye de pié et demy par le dehors rachactez en saillye par encorbellement de trois assiettes de corbeaulx, et par le dessus dudict marchecoulis ung entablement portant saillye de quatre poulces, lequel entablement regnera a l'entour des pans et tourelles dudict portail.

Item faire ces deux pans et jouees dudict portail, lesquelz pans et jouees auront de longueur quinze piedz depuis le dehors dudict portail jusques au dedans dudict cloistre, et dedans lesdictz pans aura une coulisse de pierre de taille qui servira a une herse servant

a la fortiffication dudict portail et par le derriere une feilleure pour la fermeture des portes.

Item faire trois arcz de pierre de taille, l'un servant de banderet a porter le pan de derriere, et les deux autres a cousté servant pour ladicte harse, lesquelz pans se feront d'une même haulteur, et faire entablement de pierre de taille au-dessus de la maçonnerie desdictz pans, et audict pan de derrière faire une fenestre et aux pans des coustez a chacun pan une huisserie, et au pan de derrière dudict portail et tours faire a l'endroit d'une chacune tour une huisserie.

Item faire par le devant dudict portail une muraille pour porter le pont levys a distance dudict portail de neuf piedz et de longueur quinze piedz en profondeur de douze piedz et d'espesseur deux piedz garniz de coings de pierre de taille et le reste de maconnerie sauf que par le dessus d'icelle muraille sera faicte une assiete de quartiers de pierre de taille pour porter ledict pont.

Item toutes les murailles du portail et tours seront faites en l'espesseur de deux piedz trois poulces depuis le rees pavé jusques a haulteur de trois piedz, a laquelle haulteur sera ladicte muraille a vingt-sept poulces d'espesseur, admortissant a sa haulteur de pie et demy rapportant le fort au feble a deux piez d'espesseur, sauf le pan de devant qui sera faict d'espesseur dudict arc, fondées lesdictes murailles jusques au bon pays en l'espesseur de deux piedz neuf poulces, sauf la muraille du pan et tourelles devant qui seront fondées en la profondeur de douze piedz ou autre profondeur qu'il conviendra faire a raison du foussé qui se fera.

Item faire une tour au coing du pan dudict portail de la Bricque tirant au portail qui se fera a la rue du Guignon pres le logis de Monsr More de la grosseur, haulteur et espesseur des dessusdictes, garnies de barbacanes ou besoing sera.

Item faire une muraille joincte et lyée avec la muraille du cloistre de present faicte tirant droit a ligne depuis ladicte muraille au pignon de la maison dudict More, le portail entre deulx, en ladicte rue du Guignon, en laquelle muraille fault faire deulx ou trois canonnyeres pres de l'angle ou besoing sera. Pareillement faire en la muraille dudict cloistre de present faicte pres dudict angle deux ou troys canonnyeres. Sera faicte ladicte muraille d'espesseur dedans terre de deux piedz et demy et hors terre de deux piedz et de haulteur des murailles du cloistre, qui est douze piedz ou environ fondée ladicte muraille jusques au bon pais.

Item faire ung portail en ladicte rue du Guignon, de pareille façon du dessusdit portail de la Bricque, acompaigné de tourelles, sauf qu'il sera plus large d'entrée de pie et demy et seront lesdictes murailles dudict portail et tours fondées et enlevées en la profondeur et espesseur que le dessusdict portail de la Bricque.

Item faire le pan de muraille du cousté d'Orléans a prandre a dix ou douze toises pres du coing et hors de la grange de la maison dudict More tirant droict au colombier du logis de Monsr Grasset ; auquel pan fault faire quatre tours, savoir est a chacun des coings dudict pan une, et deux par voye espassée ses lieux les plus commodes que faire se pourra : laquelle muraille et tourelles seront fondées de pareille espesseur et profondeur que les dessusdictes et enlevées de quinze piedz au dessus du rees des terres, et seront lesdictes tourelles garnies de barbacanes et de pierre de taille comme les dessusdictes.

Item faire une autre petite baulche de muraille contenant douze toises de longueur environ a prendre depuis la tour dudit pan jusques au coing de la muraille de la closture de la court de Monsieur More de pareille profondeur, haulteur et espesseur que la dessusdicte, et sy la muraille de la clousture de la court qui est entre le pignon et ladicte baulche ne se trouve bonne et suffisante, la convient abatre et reffaire de neuf de pareille haulteur, profondeur et espesseur que la dessusdicte bauche.

Item faire ung portail garny d'huisserie en la rue du Guignon au lieu le plus commode, lequel portail aura de largeur neuf piedz entre les euvres et l'huisserie de pié et demy entre les tableaulx, et entre la porte et huisserie aura ung tremeau ayant d'espesseur pié et demy et de profondeur au dedans du cloistre de quatre piedz fait de pierre de taille ensemble la voulte dudict portail et bees par ou passeront les verges du pont levys, de pierre de taille. Aussy faire ladicte autre jambe du portail et huisserie de pareille longueur entre l'espesseur de la muraille du pan dudict portail. Aussy faire de chacun cousté du portail et huisserie deux barbacanes de pierre de taille, ledit pan de portail aura de haulteur quinze piedz en l'espesseur de deux piedz, sauf que l'arc et audessus n'aura que pié et demy d'espesseur, lequel pan sera fondé de douze piedz en terre en l'espesseur de deux piedz et demy pour faire une muraille distant de neuf piedz dudict pan, laquelle muraille sera de profondeur de douze piedz et de haulteur au rees des terres ; a laquelle haulteur

fault faire une assiette de pierre de taille pour servir a porter le pont levis, et sera ladicte muraille de pié et demy d'espesseur.

Item seront faictes toutes lesdictes euvres de pierre de St Fiacre, chau et sable de ryvière, ensemble faire les pilliers et piedz droicts, arcz et huisseries, coings et bees pour les verges dudict pont levis, entablemens, encorbellemens et barbacanes, les cinq assiettes audessus du pavé des trois tourelles abutant sur la grand rue de Clery garnies de boutisses deux la à toise, et a chacune desdictes autres tours faire trois assiettes, la dernière portant chanfrein pour la sepparacion du talu et pié droict, de pierre de taille de la perrière de St Fiacre, sauf le dessus du portail Nostre Dame et tourelles qui sera de pierre de Bourray de S. Aignan.

Item prandront les preneurs les matières des murailles des jardins qui sont empres de la Bricque et autres lieux qu'il conviendra abatre.

Item lesdictz preneurs feront les vuidanges du pont levys et seront tenuz de les mener dedans les fossés estans pres la porte de la Bricque et le reste des vuidanges du fondement des murailles, les mettront par dedans la clousture a l'endroit desdictz fondemens, fourniront lesdictz preneurs de toutes matières necessaires pour faire lesdictes euvres, lesquelles matières seront bonnes, loyalles et marchandes, feront bonne et raisonnable diligence a faire lesdictes euvres et les rendront lesdictz preneurs faictes et parfaictes, bien et deuement comme il appartient dedans la my aoust mil vc quarente six, moiennant et au pris de cinquante sept solz six deniers tournois pour chascune toise de muraille qui se trouvera avoir esté faicte par lesdictz preneurs es dictz ouvraiges, tant en taille que menue maconnerie, à compter et toiser autant le plain comme le vuide, que ledict Savatier en a promis et sera tenu leur faire payer par lesdictz de chappitre par pourcion en faisant lesdictz ouvraiges, et de ce les faire obliger, en quoy faisant en demourra en son nom descharge ; sur lesquelz ouvraiges ont lesdictz preneurs confessé avoir receu desdictz de chappitre par les mains dudict Savatier la somme de quatre cens livres tournois dont les quite *etc.* Presens venerables et discretes personnes Mes Claude Bernardeau et Jehan Brynon, chanoines de S. Aignan en Berry, tesmoings.

N. Provenchère.

PUBLICATIONS
de la Société archéologique et historique de l'Orléanais

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé	1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé	1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)	1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)	1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)	1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)	1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)	1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)	1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)	1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)	1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)	1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)	1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855)	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.)	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.)	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873	12
—	tome XIII. — (1875.)	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.)	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887.)	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
—	tome XVIII, avec atlas. — (1884.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.)	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX. — (1905.)	10
—	tome XXX, épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908)	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE
DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 197.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1910

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. Marron, Succr
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1910

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 197

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1910

Séance du vendredi 8 avril 1910

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

Parmi les publications reçues depuis la dernière séance, M. le Vice-Président mentionne le *Polybiblion, revue bibliographique universelle* (livraison de mars 1910), qui contient, p. 246, un compte-rendu de notre collègue, M. Baguenault de Puchesse, relatif aux *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du Cardinal de Richelieu, publiée par la Société de l'histoire de France.*

— M. Pommier fait hommage d'une photographie de la statue de Notre-Dame de Pitié (de Michel Bourdin), dans la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans; cette excellente photographie d'un chef-d'œuvre très peu visible et partant peu connu, est due à M. Joseph, amateur orléanais, auquel des remercîments sont votés.

— Revenant sur la question de la publication du travail de M. Charles de Beaucorps, — question déjà agitée à la dernière séance, — la Société décide d'allouer à l'auteur dix feuilles du prochain volume des *Mémoires* ; si ces dix feuilles ne suffisaient pas, M. de Beaucorps serait tenu de payer les feuilles supplémentaires.

— M. Jarry, au nom de la Commission des publications, demande l'insertion, au *Bulletin* du 1er trimestre 1910, de l'étude de M. Baguenault de Puchesse sur *Jacques Groslot, bailli d'Orléans* : Les conclusions du rapport de M. Jarry sont adoptées.

— M. Baguenault de Puchesse remercie M. Soyer d'avoir bien voulu représenter la Société archéologique et historique de l'Orléanais au dernier congrès des Sociétés savantes, qui s'est tenu à Paris, à la Sorbonne, la semaine de Pâques. Le 30 mars, à la section d'histoire et de philologie, dont M. Baguenault de Puchesse présidait la séance du matin, M. Soyer a fait une communication sur *les députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux Etats Généraux de Blois en 1588* ; en voici le résumé, qui a paru au *Journal officiel* (numéro du jeudi 31 mars 1910, p. 2723) :

« M. Jacques Soyer, archiviste du Loiret, correspondant du ministère, secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, fait une communication sur les députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux Etats Généraux de Blois en 1588. Il donne, d'après des documents inédits, quelques renseignements précis sur le mécanisme électoral de cette époque, sur les deux députés nommés par les délégués des vingt-sept paroisses d'Orléans et des quinze châtellenies du bailliage, Guy Hurault et Joachim Gervaise, sieur des Châtelliers. Le premier était un marchand d'Orléans ; échevin de cette ville en 1582, il en devint maire de 1600 à 1602. Le second était un magistrat : on le trouve conseiller au bailliage en 1567 et lieutenant criminel en 1570. Tous deux appartenaient au parti de la Ligue.

« Ils quittèrent Orléans le 21 septembre. Hurault ne resta point à Blois jusqu'à la clôture des Etats (16 janvier 1589). Il rentra précipitamment à Orléans sitôt après l'assassinat du duc de Guise et l'arrestation de plusieurs députés (23 décembre 1588). Quant à son collègue Gervaise, il semble qu'il fut emprisonné à cette date jusqu'au 31 janvier 1589.

« Il est à remarquer que la Ville d'Orléans payait à chaque député un « salaire » de trente sous par jour et qu'elle remboursa toutes les

dépenses faites pendant cette tragique session par les deux représentants du Tiers, qu'accompagnaient deux domestiques. »

Sur la proposition de M. Baguenault, la Société décide l'insertion de cette communication au *Bulletin*.

M. Soyer tient, à son tour, à remercier vivement M. Baguenault de Puchesse d'avoir bien voulu accueillir sa modeste étude, qui n'avait pu être soumise au Comité des Travaux historiques dans le délai prescrit par les instructions ministérielles.

— M. le Président annonce que notre Compagnie a la bonne fortune de compter parmi ses membres titulaires, depuis 1860, MM. Basseville et Vignat ; il rappelle que tous deux, à plusieurs reprises, ont présidé nos travaux avec distinction. Aussi est-il heureux de leur offrir, aux applaudissements de tous les membres, un jeton d'argent comme souvenir de leur cinquantenaire, en attendant, d'ailleurs, de les féliciter plus longuement dans une cérémonie tout intime qui doit, à cette occasion, nous réunir le jeudi 14 avril.

MM. Basseville et Vignat remercient cordialement leurs collègues et les assurent qu'ils sont profondément touchés des sentiments de la Société à leur égard.

— M. Soyer signale une trouvaille de monnaies antiques, faite dans la première quinzaine de mars 1910, sur les limites des communes de Chilleurs-aux-Bois et Santeau (dans le canton de Pithiviers), au lieu dit Le Bois-de-Louilly, chez M. Rabillon-Chaumette, cultivateur. Le Musée historique de l'Orléanais avait été informé de cette découverte grâce à l'obligeance de M. Rifflet, instituteur public à Chilleurs. M. Soyer s'est rendu chez l'inventeur du trésor, car il s'agit bien d'un véritable petit trésor : M. Rabillon a mis au jour, dans sa propriété, un millier de pièces romaines des IIe et IIIe siècles de notre ère ; dont environ 500 monnaies d'argent, deniers bien conservés, aux effigies des empereurs Valérien (mort en 265), Gallien (mort en 268), Salonina, sa femme, de l'empereur Postume (usurpateur en Gaule, de 258 à 267), de Victorin (usurpateur en Gaule, de 265 à 267), de Claude le Gothique (mort en 270), etc.; et environ aussi 500 monnaies de bronze, très oxydées malheureusement, de

grand module, aux effigies d'Antonin le Pieux (mort en 161), de Lucilla, femme de Lucius Vérus (mort en 169), de Commode (mort en 192), de Caracalla (mort en 217), etc.

— M. Jules Baillet signale dans le numéro 1 du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (1908-1909), une étude de M. Papillaud, sur les *Syndics perpétuels*, qui furent supprimés en 1717. A une question posée par M. Baillet, M. Soyer répond qu'il ne connait pas de documents d'archives publiques concernant ces magistrats municipaux.

M. Jarry fait remarquer que les actes de nomination des syndics perpétuels doivent surtout être cherchés dans les archives notariales.

— En fin de séance, M. Pierre Bouvier, archiviste-paléographe, demeurant à Paris, est élu à l'unanimité membre associé correspondant.

Séance du vendredi 22 avril 1910

Présidence de M. Dumuys, *président.*

M. Basseville fait hommage d'une brochure intitulée *Centenaire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1809-1909* (Orléans, 1909).

Des remerciments sont votés au donateur, ancien président de ladite Société.

— M. le Président lit une lettre de M. Pierre Bouvier, remerciant de son élection comme membre correspondant.

— M. Jules Baillet, au nom de la Commission des publications, demande l'insertion, au *Bulletin*, de l'étude de M. Jarry, intitulée :

Trois notes archéologiques relatives à Cléry. Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— M. Pommier donne lecture de la note que la Société l'a chargé de rédiger sur la réunion intime du jeudi 14 avril, où fut fêté le cinquantenaire de nos collègues MM. Basseville et Vignat. A l'unanimité est votée l'impression de cette note dans le *Bulletin*.

— M. Brédif annonce qu'il a retrouvé dans les archives de la Société les clichés photographiques des hauts dossiers des stalles de la chapelle de l'ancien Grand Séminaire d'Orléans (aujourd'hui : Lycée Jeanne-d'Arc). On sait que ces hauts dossiers, exécutés au XVIII[e] siècle, pour la cathédrale Sainte-Croix, sont un chef-d'œuvre de Jules Degoullons.

— M. Basseville signale à la Société une particularité curieuse dans l'église d'Argent (chef-lieu de canton du département du Cher, arrondissement de Sancerre), qu'il a visitée récemment : l'escalier qui conduit à la chaire a été pratiqué dans un des piliers de la nef.

— Au nom de M. P.-A. Leroy, membre titulaire non résidant, M. Soyer donne lecture d'un acte du 26 mars 1568, qui prouve combien le jeu de paume était en vogue au XVI[e] siècle, non seulement à Orléans, mais dans tout l'Orléanais :

Le document en question, extrait par M. Leroy d'un registre du notaire Ducloux, conservé dans le fameux minutier de Jargeau, est le bail par un marchand de *Jargueau* à Aignan Clermontet, *paulmier et faiseur d'esteufz* (balles), demeurant à *Saint-Denis-lez-Jargueau* (aujourd'hui Saint-Denis-de-l'Hôtel), du jeu de paume de ladite ville de Jargeau, sis rue du Martroy-au-Blé.

Séance du vendredi 13 mai 1910

Présidence de M. Dumuys, président.

Il est fait hommage :

1° Par MM. Pommier et Huet, du *Guide illustré officiel du syndicat d'initiative de l'Orléanais (1910)*, dont le texte est dû à nos deux collègues ; les dessins sont de M. P. Pigelet, membre correspondant

2° Par MM. A. Profit et G. Bureau, de leur étude sur *La vallée de la Loire et ses vins* [*Orléanais*, *Sologne*, *Touraine*, *Saumurois*, *Anjou*] (Orléans, 1910) ;

3° Par M. Marron, libraire à Orléans, de *Jeanne d'Arc et l'âme de la France*, panégyrique prononcé en la cathédrale de Sainte-Croix, par M. le chanoine Gaudeau (Orléans, 1910) ;

4° Par M. P. Dufay, bibliothécaire de la ville de Blois, membre correspondant, d'une plaquette de M. F. Boulliau, sur *M. l'abbé Rémi Porcher, doyen du chapitre de l'église cathédrale de Blois (1840-1910)*. M. Porcher était membre correspondant de notre Société.

Des remerciments sont adressés aux donateurs.

— Dans le *Polybiblion* (livraison d'avril 1910), M. Basseville, vice-président, mentionne un compte-rendu critique, par M. G. Baguenault de Puchesse, de l'ouvrage de M. Lucien Romier, archiviste-paléographe, sur *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562)*.

— Dans la correspondance, M. le Président signale :

1° Une circulaire de l'Académie de Mâcon, relative au Congrès d'histoire et d'archéologie, que cette Société organise pour fêter le millénaire de Cluny, les 10, 11 et 12 septembre 1910, sous la présidence d'honneur de M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;

2° Un spécimen du fascicule I de l'*Ephemeris Campanographica*, recueil trimestriel, publié par M. J. Berthelé, archiviste-paléographe, archiviste de l'Hérault, lauréat de l'Institut, bien connu par ses travaux d'archéologie campanaire ;

3° Une lettre de faire-part du décès de M. le marquis des Méloizes, président de la Société des antiquaires du Centre, inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie, mort à Bourges le 8 mars 1910 ; érudit qui laisse sur le Berry des études très estimées.

— M. Jarry donne lecture d'une note, dont il est l'auteur, sur *la cheminée de la maison de Jeanne d'Arc*. Cette cheminée du XVe siècle, malheureusement fragmentaire, a été récemment découverte au cours des travaux « qui ont fait », dit M. Jarry, « de la pittoresque rue du Tabour, une section d'histoire de l'habitation d'une quelconque exposition universelle. »

— M. Garsonnin lit ensuite une étude sur une *Tapisserie du* XVIe *siècle, aux armes des Guise, conservée au Musée Jeanne d'Arc*. Cette œuvre très intéressante porte la date de 1547. Elle représente la fin d'une chasse au sanglier. Le personnage principal de la scène est François de Guise, qui fut assassiné en 1563, sous les murs d'Orléans, par Poltrot de Méré.

— Ces deux mémoires sont renvoyés à la Commission des publications.

— M. le Président avait signalé à l'une des dernières séances l'existence d'une épée de connétable de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe, conservée au Musée de l'Armée. Plusieurs membres avaient exprimé des doutes très sérieux sur l'authenticité de cette arme. Quelques-uns même avaient posé cette question : Y avait-il vraiment une épée de connétable ? M. Cagnieul dit qu'il y avait certainement une épée de connétable et que cette épée est représentée sur des armoiries reproduites dans différents ouvrages qu'il cite. M. Soyer fait remarquer que si l'insigne du connétable, chef de l'armée, était bien l'épée, c'était l'épée même du roi que portait le connétable : le souverain l'investissait en lui remettant *son* épée.

— M. le Secrétaire, en fin de séance, dépose sur le bureau le *Bulletin* des 3e et 4e trimestres de 1909 (tome XV, n° 195).

La Société autorise M. Soyer à donner à l'impression le *Bulletin* n° 196 du 1er trimestre de 1910 et à entreprendre dès maintenant la publication du tome XXXIII des *Mémoires*.

Séance du vendredi 27 mai 1910

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

M. Pommier offre de la part de l'auteur, M. le Dr Le Page-Viger, un volume intitulé *Recherches historiques sur le bataillon des sapeurs-pompiers d'Orléans* (Orléans, 1910).

Des remerciments sont votés à M. Le Page-Viger.

— Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, sont à mentionner spécialement :

1° *Jacques Cœurs Beziehungen zur römischen Kurie* (= relations de Jacques Cœur avec la Cour de Rome), par Hans Prutz (Munich, 1910) ; extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie royale de Bavière. On sait que Jacques Cœur avait des biens considérables dans le Gâtinais et la Puisaye ;

2° La *Revue historique* (tome 104, mai-juin 1910), qui contient : un compte rendu, par M. G. Monod, de l'ouvrage de M. Andrew Lang, *La Jeanne d'Arc de M. Anatole France* ; un compte rendu (p. 180), signé R., de l'étude de notre collègue M. J. Soyer sur *La fin du père Patrault, professeur de Bonaparte à l'école de Brienne* ; un compte rendu (p. 181), signé aussi R., du volume de notre collègue M. A. Depréaux, *Carnet d'étapes..., de Philippe Beaudoin, sergent-major à la 31e demi-brigade (4 germinal an 8-5 sept. 1812)* ;

3° La *Romania*, recueil consacré à l'étude des langues et litté-

ratures romanes, publié par M. Paul Meyer (tome 38, juillet 1909), qui contient un article de M. A. Thomas, ayant pour titre *Notes étymologiques et lexicographiques*, où sont signalés divers termes des parlers de notre région et des régions voisines, empruntés pour la plupart au *Glossaire du centre de la France* (2e édition, 1864), par le comte Jaubert, au *Glossaire du pays Blaisois* (1892), par M. Adrien Thibault, et au *Glossaire du Vendômois*, par M. Paul Martellière (1893).

— M. Soyer donne communication de notes météorologiques, qu'il a trouvées, en continuant l'inventaire des archives communales d'Orléans, dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Marc (GG. 860). Ces notes sont de la main du curé Carré ; elles fournissent des renseignements précis sur la précocité des vendanges de 1788, qui se firent du 6 au 9 septembre, et sur le grand hiver de 1788-1789 : le 31 décembre 1788, à 9 heures du matin, le thermomètre marqua 18 degrés au-dessous de zéro ; le 18 janvier 1789, à midi, le dégel amena une terrible débâcle de la Loire — ou, comme on disait alors, une *desserre* — qui causa d'affreux ravages. Le courant du fleuve, obstrué par les glaces, se porta sur la rive gauche, fit crever la levée, au bois de l'Isle, et se précipita dans le Val. Le Loiret s'unit à la Loire. L'Intendant et les officiers municipaux durent procéder au sauvetage et à la subsistance de plus de 2,000 personnes, dont les maisons étaient au milieu des eaux.

La Société décide de publier ces notes dans le *Bulletin*.

Séance du vendredi 10 juin 1910

Présidence de M. Dumuys, *président*.

Parmi les publications, reçues depuis la dernière séance, sont à mentionner particulièrement :

1° *La Gazette des Beaux-Arts* (juin 1910), qui contient une étude de M. Charles Saunier (premier article), intitulée : *Un artiste romantique oublié, Monsieur Auguste*, dont le Musée d'Orléans possède une douzaine de pastels : deux sont reproduits dans cette étude ;

2° Le *Polybiblion* (mai 1910), dans lequel on lit deux comptes-rendus de notre collègue M. Max. de La Rocheterie : l'un sur *Roland et Marie Phlipon : Lettres d'amour (1777 à 1780), publiées par Claude Perroud* ; l'autre sur *Belles du vieux temps, par le Vicomte de Reiset ;* — un compte rendu, signé Geoffroy de Grandmaison, sur l'ouvrage de notre collègue M. Bernard de Lacombe, *La Vie privée de Talleyrand, son émigration, son mariage, sa retraite, sa conversion, sa mort* (Paris, 1910).

— Il est fait hommage :

1° Par M. le Dr Gillard, de Suresnes, d'une brochure, signée H. de G..., et ayant pour titre : *Un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, Jean d'Alençon, seigneur de Gallardon* (Chartres, 1910) ;

2° Par notre collègue, M. J. Soyer, de sa note sur *L'expression « le mois de deloyr » dans un document blésois du* XIIIe *siècle* (Orléans, 1910), tirage à part du *Bulletin* de la Société ;

4° Par notre collègue, M. Brédif, de la part de notre collègue M. Larcanger, du dessin original du menu du déjeûner offert en l'honneur du cinquantenaire de MM. Basseville et Vignat.

Des remercîments sont votés aux auteurs et donateurs.

— M. Cochard appelle l'attention de la Société sur la maison dite « de la Coquille », sise à Orléans : bien que classée parmi les monu-

ments historiques, cette maison est, paraît-il, menacée de disparaître. M. Jarry informe ses collègues que MM. Roy et Masson, architectes des Monuments historiques, ont visité tout récemment l'immeuble.

— Sur la proposition de M. Soyer, la Société prie M. le Président de faire des démarches auprès du service compétent pour qu'un autre monument classé, la crypte mérovingienne de Saint-Avit, actuellement enfermée dans le lycée Jeanne-d'Arc, soit accessible au public.

— M. Basseville désirerait savoir si les stalles de l'ancien Grand Séminaire sont classées. M. le Président promet de s'en informer.

— M. Cochard, au nom de la Commission des publications. demande que la note de M. Jarry, sur *La cheminée de la maison de Jeanne d'Arc*, soit insérée dans le *Bulletin* ; les conclusions du rapporteur sont adoptées.

— M. Huet rectifie la date de l'inscription de la « Pieta », qui se trouve dans le cimetière de Puiseaux : cette inscription est de l'année 1500.

— M. Soyer annonce qu'il a examiné minutieusement, en compagnie de notre collègue M. Pommier, le curieux tableau du xve siècle appartenant à Me Piégard et dont l'existence a été, pour la première fois, signalée par notre président, M. Dumuys, à la séance du 9 juillet 1909 (voir *Bulletins*, t. XV, p. 299). Ce tableau porte, en capitales romaines, au-dessus de la tête du Christ, *Ecce Homo*. Au revers, est une inscription latine, en capitales gothiques du xve siècle ; la voici reproduite *in-extenso*, sans les abréviations :

|| *Magister Jo* [*hannes*] *Cueillete*, *etatis 64* || *annorum*, *notarius et secretarius* || *regis Karoli octavi*, *hoc* || *opus insigne fieri fecit* || *per magistrum Jo* [*hannem*] *Hen* [*ricum*] *Teutoni* || *cum*, *pictorem egregium*, *14* || *94* || .

M. Soyer a réussi à identifier ce Jean Cueillete, notaire et secrétaire du roi Charles VIII en 1494. Il est qualifié de seigneur de Fréchines, dans un acte du 27 octobre 1496 (voir *Cartulaire de la Ville*

de Blois, par J. Soyer, G. Trouillard et J. de Croÿ ; Blois, 1907 : p. 295).

Le château de Fréchines, situé en Loir-et-Cher, dans la commune de Villefrancœur, canton d'Herbault, sur les confins du Vendômois et du Blésois, fut illustré par le chimiste Lavoisier (membre de l'assemblée provinciale de l'Orléanais et de la Commission intermédiaire), qui en était possesseur lorsqu'il monta sur l'échafaud.

Ce renseignement précis sur Jean Cueillete garantit l'authenticité de la peinture et confirme la tradition de l'origine vendômoise du tableau.

Quant à l'artiste *Jo. Hen. Teutonicus*, *pictor egregius*, M. Soyer présume qu'il ne faut pas chercher dans *Teutonicus* un qualificatif ethnique, mais que c'est la traduction latine du surnom devenu nom de famille *Lallemand*, ou *Lallement*. Or, un *Henry Lallement* était peintre à Tours en 1491, en même temps que le peintre et miniaturiste Jean Poyet, l'enlumineur des *Heures* d'Anne de Bretagne (voir Charles Loizeau [de] Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, *Documents inédits pour servir à l'histoire des Arts en Touraine* ; Paris, 1870, p. 39-40). Il est probable que cet Henry Lallement, mentionné dans les comptes communaux de Tours, est l'*egregius pictor*, qui travailla pour Jean Cueillete.

— M. le Président communique, de la part de M. Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon, un très intéressant compte du duché d'Orléans (année 1443), qui fait partie des archives du château de La Maisonfort (commune de Genouilly, canton de Graçay, Cher). Le maréchal Claude de La Châtre, seigneur de La Maisonfort, fut gouverneur d'Orléans à la fin du XVIe siècle : ce qui explique la présence de ce document dans les archives du château.

Séance du vendredi 24 juin 1910

Présidence de M. DUMUYS, *président*.

Parmi les publications reçues, il n'y a à signaler spécialement que la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (71e année, fascicule de janvier 1910), qui contient (p. 106) un compte rendu, par M. Marius Sepet, de l'ouvrage de notre collègue, M. E. Jarry, *Une relique nationale : La maison de Jeanne d'Arc à Orléans* (Orléans, 1909) ; — une étude critique de M. J. Viard, sur *Un prétendu voyage de Philippe VI du Valois, dans le midi de la France, en 1349*. L'auteur fait remarquer (p. 47-48) que ce souverain, en mai et juin 1349, vint dans le Gâtinais et passa successivement à Galetas (commune de Foucherolles), Chantecoq, La Selle-sur-le-Bied, Ferrières, Montargis, Lorris, Paucourt) ; — une note nécrologique (p. 219), signée P. V., sur l'abbé Paul Veyrier du Muraud, premier vicaire de Saint-Pierre-de-Neuilly, décédé à Neuilly-sur-Seine, à l'âge de 70 ans, le 23 février 1910. Au sortir de l'école des Chartes (1862), M du Muraud fut quelques années archiviste de la Ville d'Orléans ; puis il démissionna pour entrer dans les ordres.

— M. le Président répond aux diverses questions qui lui ont été posées à la deuxième séance, relativement à certains monuments orléanais : il informe la Société que les stalles de l'ancien Grand Séminaire d'Orléans sont classées depuis le 21 octobre 1903 ; que la crypte de Saint-Avit est accessible aux visiteurs, moyennant une rétribution à donner au concierge du Lycée Jeanne-d'Arc ; que la « Maison de la Coquille » sera probablement transférée dans un autre quartier, mais qu'elle est en état de supporter ce transfert, au dire même de M. Roy, l'architecte en chef du service des monuments historiques.

— M. Cochard fournit quelques détails sur la fin de l'exploitation des monticules de scories du Puits-d'Havenat (commune de Beaulieu, canton de Châtillon-sur-Loire). Ces scories, qui provenaient d'an-

ciennes forges gallo-romaines, ont servi d'abord à charger les routes : après qu'on eut constaté qu'elles contenaient encore du fer en quantité, elles furent exploitées pendant dix ans, jusqu'au 11 novembre 1909, date à laquelle les voituriers transportant le minerai du Puits-d'Havenat, ont traversé Beaulieu et Bonny-sur-Loire pour la dernière fois. Ce minerai était dirigé sur Le Creusot, par le canal, ou sur les usines métallurgiques du Nord et de l'Est par chemin de fer.

— M. Pommier, au nom de la Commission des publications, demande l'insertion, au *Bulletin*, du travail de M. Garsonnin, sur une *Tapisserie du* XVI[e] *siècle, aux armes des Guise, conservée au Musée Jeanne d'Arc*. Il insiste pour que cette étude soit illustrée par une reproduction en couleur. Les conclusions du rapporteur sont adoptées et la Société décide de faire appel au concours de deux collègues photographes amateurs, M. Fougeron, membre titulaire, et M. Johanet, membre correspondant.

— M Didier désirerait obtenir quelques renseignements sur le séjour à Orléans du neveu du célèbre architecte Le Nostre, André Fréret, qui aurait résidé ici en 1707. Notre collègue rappelle qu'il existe au Musée de peinture de notre ville un portrait d'André Le Nostre.

— A son tour, M. Raguenet demande des renseignements sur l'œuvre du peintre saxon Heinsius, qui résida à Orléans, de 1790 à 1812 (date de sa mort).

— M. Soyer donne lecture d'un chapitre du très important mémoire manuscrit de M. Pierre Bouvier, membre correspondant, intitulé : *Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au* XVI[e] *siècle*. Cette lecture sera continuée.

LES DÉPUTÉS DU TIERS

REPRÉSENTANT LA VILLE & LE BAILLIAGE D'ORLÉANS

aux États Généraux de Blois

EN 1588

Jusqu'à ce jour les renseignements fournis par les historiens et les érudits sur la nomination des députés aux Etats généraux convoqués dans le cours du XVIe siècle sont rares et inexacts.

Le mécanisme électoral de cette époque a été encore peu étudié. Et pourtant il est intéressant d'être fixé sur le mode des élections alors usité, sur les députés eux-mêmes, — dont les noms sont à peine cités, — sur leur condition sociale, sur la manière dont ils se rendaient aux Etats et dont ils vivaient pendant les sessions qui furent souvent fort longues (1).

(1) L'importance de ces questions n'avait pas échappé à Augustin Thierry : Dans son plan d'une collection générale des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat (voir son *Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers Etat, suivi de deux fragments du recueil des monuments inédits de cette histoire*, nouvelle édition, Garnier, éditeur, Paris, s. d., p. 493), il demandait la publication des actes indiquant le mode d'élection des députés du Tiers Etat pour les villes et pour les campagnes ; des listes des députés du Tiers Etat aux assemblées soit nationales, soit provinciales ; des procès-verbaux des délibérations du Tiers Etat ; de ses cahiers préparatoires ou définitifs ; de ses propositions en dehors des cahiers ; des discours de ses orateurs. — Sur les élections et les députés de l'Orléanais aux Etats de 1588, je n'ai rien trouvé dans Georges Picot, *Histoire des Etats généraux*, tome III, Paris, 1872. L'étude sur les Etats de 1588 y occupe les pp. 83-216.

Trois documents inédits (1) vont me permettre d'apporter quelques faits nouveaux et précis et de rectifier certaines erreurs au sujet des députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux Etats de Blois en 1588.

Ces Etats, on le sait, furent réunis au château par Henri III. D'après les lettres royales de convocation, ils devaient s'ouvrir le 15 septembre; mais, comme à cette date tous les députés n'étaient pas arrivés à Blois, la première séance fut remise au 16 octobre (2). La session, qui dura trois mois, — jusqu'au 16 janvier 1589, — fut troublée par des événements trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y insister : meurtre du duc Henri de Guise et de son frère le cardinal de Lorraine (23 et 24 décembre); arrestation de plusieurs députés (23 décembre); mort de la reine-mère Catherine de Médicis (5 janvier) (3).

Le mardi matin 2 août 1588, les maire (4) et échevins d'Orléans, des membres du Conseil, des notables, bourgeois et ma-

(1) Deux de ces documents sont conservés à la Bibliothèque communale d'Orléans, manuscrit 541 (ancien 427, XVIIIe siècle, copies de l'abbé Dubois sur les Etats généraux) : Le premier est l'« acte d'assemblée des députés des paroisses d'Orléans et des députés des châtellenies du bailliage pour nommer des commissaires chargés de rédiger le cahier des doléances qui devoit être présenté aux Etats de Blois de 1588 » (fo 65-69), extrait par Dubois des Archives de la Ville; — le deuxième est le cahier des doléances du Tiers Etat de la ville et du bailliage (fo 71-91), extrait par Dubois de l'étude de maître Chau, notaire à Orléans, en 1789. Il faut se méfier des lectures de l'abbé Dubois, médiocre paléographe. — Le troisième document est une pièce comptable conservée dans les Archives communales d'Orléans, liasse CC. 737. Je la publie ci-dessous *in extenso*.

(2) Voir G. Picot, *op. cit.*, t. III, p. 89-96. Il y avait 191 députés du Tiers, 134 députés du Clergé, 180 députés de la Noblesse; au total 505 membres.

(3) Sur les événements qui se sont passés au château de Blois à cette époque, voir notamment les travaux de Louis de La Saussaye, *Histoire du château de Blois* (nombreuses éditions) et *Blois et ses environs*, 5e édition, Blois et Paris, 1873, p. 178-204.

(4) Le maire était alors « noble homme, maistre Jehan Longuet, sieur de La Girauldière ».

nants en grand nombre, les délégués des paroisses de la ville et des faubourgs ainsi que des châtellenies du bailliage s'assemblèrent en l'hôtel commun.

22 paroisses d'Orléans sur 27 étaient représentées, savoir : Saint-Paul, par un délégué ; Sainte-Catherine, par deux (dont Guy Hurault) ; Saint-Pierre-Ensentelée, par deux (Jacques Hanapier, sieur d'Armonville, et Jean Alleaume) ; Saint-Paterne, par deux ; Saint-Maclou, par un ; Saint-Sulpice, par deux ; Saint-Donatien, par deux (dont François Berthrand, procureur) ; Saint-Benoît-du-Retour, par deux (dont Louis de Gyvès, notaire) ; Saint-Etienne et Saint-Flou, par un ; Saint-Victor, par un ; La Chapelle et Le Crucifix-Saint-Aignan, par un ; Saint-Vincent, par deux ; Saint-Michel, par deux (dont « noble homme » maître Galmet, sieur de Villefallier) (1) ; Saint-Maurice, par un ; Saint-Pierre-Empont, par deux ; Saint-Pierre-Lentin, par un ; Saint-Germain, par deux ; Saint-Laurent-des-Orgerils, par deux, qui « ont dict « et remonstré que, [dans] l'élection qui a esté faicte de leur « personne, est compris Recouvrance, annexe dudict Saint- « Laurent, et protesté que l'élection faicte par ceulx de ladicte « annexe ne leur puisse nuire ni préjudicier » ; Notre-Dame-de-Recouvrance, par un ; Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle et Sainte-Colombe, par un ; Saint-Liphard, par un ; Saint-Hilaire, par un.

Etaient absents les délégués des paroisses de l'Alleu-Saint-Mesmin, Saint-Euverte, Saint-Marc, Saint-Marceau et Saint-Pierre-le-Puellier.

Les châtellenies du bailliage, au nombre de quinze, s'étaient fait représenter, sauf Beaugency (2) et Châteaurenard (3) :

(1) Il ne faut pas s'étonner de rencontrer un « noble homme » parmi les délégués du Tiers. On sait que les bourgeois, moyennant le droit de franc-fief, pouvaient acquérir des terres nobles. Les bourgeois d'Orléans jouissaient, d'ailleurs, de l'exemption du paiement du droit de franc-fief. — Villefallier, commune de Jouy-le-Potier, canton de Cléry.

(2) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans.

(3) Chef-lieu de canton, arrondissement de Montargis.

Lorris (1) avait envoyé un délégué; Janville (2), deux; Boiscommun (3), un; Châteauneuf-sur-Loire (4), un; Yèvre-le-Châtel (5), un; Neuville-aux-Loges (6), un; Pithiviers (7), deux; Jargeau (8), un; Meung-sur-Loire (9), un; Saint-Benoît-sur-Loire (10) et les justices en dépendant, un; Sully-sur-Loire (11) et Saint-Gondon (12), un; Beaune[-la-Rolande] (13), un; Toury (14), un.

Presque tous ces délégués des châtellenies étaient des magistrats : ainsi, Lorris était représenté par Charles Bardin, lieutenant particulier audit lieu; Janville, par Guillaume Destas, lieutenant particulier; Pithiviers par son bailli, Aignan Cynadat, et Jean Benoist, procureur fiscal; Saint-Benoît, par Pierre Daniel, bailli du monastère.

Noël Alleaume, l'un des échevins d'Orléans et receveur des deniers communs, prit la parole et rappela que par ordonnance de Monsieur d'Entraigues, lieutenant général pour le roi au gouvernement de cette ville, les délégués appartenant aux trois ordres avaient, la veille, été convoqués en assemblée générale dans la grande salle du Châtelet. Là, d'Entraigues avait informé les assistants que Sa Majesté, par ses lettres closes du 31 mai et du 9 juillet, à lui adressées, avait résolu de réunir les Etats de son royaume, « comme le plus certain et asseuré remède qui « se puisse apporter pour la guarison des grands maux dont « ledict royaume est maintenant affligé, mesmes pour adviser

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Montargis. — (2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir). — (3) Commune, canton de Beaune-la-Rolande. — (4) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans. — (5) Yèvre-le-Châtel, commune, canton de Pithiviers. — (6) Aujourd'hui Neuville-aux-Bois, chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans. — (7) Chef-lieu d'arrondissement. — (8) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans. — (9) Chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans. — (10) Commune, canton d'Ouzouer-sur-Loire, arrondissement de Gien. — (11) Chef-lieu de canton, arrondissement de Gien. — (12) Commune, canton de Gien. — (13) Chef-lieu de canton, arrondissement de Pithiviers. — (14) Commune d'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres.

« aux moyens qui se pourrront trouver les plus propres et con-
« venables pour estaindre et abolyr les divisions qui sont
« entre les subjects catholiques et parvenir à une bonne et
« asseurée tranquillité soubz laquelle nostre saincte relligion
« catholique, apostolique et romaine soict fermement establye
« et toutes hérésies tellement extirpées de cedict royaume que
« les subjects de Sadicte Majesté n'ayent plus d'occasion craindre
« et redoubter aulcun changement en la relligion tant du vivant
« de Sa Majesté que après son déceds, sur tout ce qui pourroit
« estre mis en avant sur la réformation de ce qui a été dépravé
« durant le malheur des guerres tant de l'estat de l'Eglise, de
« la noblesse, tiers estat que de la justice, police et finance et
« générallement pour tout ce qui appartiendra au bien univer-
« sel de cedict royaume ; Sadicte Majesté entendant prendre une
« bonne et salutaire résolution, de laquelle elle ne se départira
« jamais, ains (1) embrassera l'exécution avec telle fermeté,
« affection et persévérance que nul respect (2) qui puisse estre
« n'en pourra demouvoir Sadicte Majesté. Veult et entend tous
« ceux desdicts trois Estats estre convoqués et assemblés en la
« ville de Blois, qu'ils communiquent ensemble tant les remons-
« trances, plaintes et doléances que moyens et advis qu'ils
« auront à proposer à l'assemblée généralle desdicts Estats et
« y tenir l'ordre ainsi que Sadicte Majesté le veult et mande par
« sesdictes lettres... »

Noël Alleaume rappela encore qu'à cette assemblée de la veille les maire et échevins d'Orléans avaient remontré à Monsieur d'Entraigues que de toute ancienneté l'assemblée du Tiers du bailliage avait eu lieu en l'hôtel commun. Ainsi avait-on procédé pour les derniers Etats généraux tenus à Orléans en 1560 et pour ceux tenus à Blois en 1576. Ils ne voyaient aucune raison d'innover. D'Entraigues se laissa convaincre et invita les délégués du Tiers à s'assembler le lendemain, comme de coutume, en l'hôtel commun.

(1) Mais.
(2) Considération.

Dans la présente assemblée, que l'administration communale avait fait annoncer par tous les carrefours d'Orléans, il s'agissait de procéder à l'élection de six notables, auxquels on devait remettre les cahiers de doléances de toutes les paroisses « tant « de cestedicte ville que des chastellenyes, pour sur iceulx en « dresser un général pour tout le tiers estat dudict bailliage « d'Orléans ». Ce cahier général serait lu à une assemblée ultérieure, dont la date était à fixer, afin d'y faire toutes additions et corrections nécessaires.

L'échevin Alleaume pria les assistants de nommer ces six commissaires. C'est alors qu'au nom des députés des châtellenies du bailliage protesta maître Charles Bardin, lieutenant particulier et délégué de Lorris : il déclara que les députés desdites châtellenies avaient comparu la veille en l'assemblée générale des trois états dans la grande salle du Châtelet et qu'en présence de Monsieur d'Entraigues ils avaient déjà nommé deux d'entre eux; qu'en conséquence ils ne pouvaient actuellement, au préjudice de ces nominations, procéder à une nouvelle élection.

A quoi les maire et échevins d'Orléans, ainsi que les députés et habitants des paroisses de la ville, répliquèrent vivement « que eulx et les habitants desdictes chastellenyes n'estoient « que mesme chose, qu'ils ne se pouvoient démembrer et que « la comparition qu'ils font audict hostel commung est pour « procedder unanimement à l'élection de six notables person- « naiges pour faire recueil desdits cahiers..., ainsy qu'il avoict « accoustumé estre faict ».

Après longue discussion, les députés des châtellenies finirent par annuler l'élection de la veille; et il fut décidé à l'unanimité de procéder à la nomination de cinq notables, représentant la ville et les faubourgs d'Orléans, et d'un des députés des châtellenies.

Le vote eut lieu immédiatement à haute voix.

Alleaume proclama élus pour la ville honorables et prudents hommes :

1. François Colas, sieur des Francs ;
2. Pierre Desfriches ;
3. Jacques Leboués ;
4. Guy Hurault ;
5. Maître François Berthrand, procureur au siège présidial ;
et pour les châtellenies du bailliage :
Maître Guillaume Destas, lieutenant particulier à Janville.

Pleins pouvoirs furent donnés à ces six commissaires pour dresser le cahier général des doléances du Tiers Etat du bailliage.

Alors se fit entendre une nouvelle protestation de la part des députés des châtellenies : Ils déclarèrent que l'élection de Guillaume Destas ne pouvait préjudicier à celle faite la veille de Charles Bardin, lieutenant particulier à Lorris, et d'Aignan Cynadat, bailli de Pithiviers ; d'autant que l'élection présente n'avait pas été faite par les députés des châtellenies, mais par les habitants d'Orléans.

Ceux-ci protestèrent à leur tour en disant que la réclamation des députés des châtellenies était irrecevable, puisque l'élection d'aujourd'hui avait été faite « avec eulx et de leur consentement ».

On voit que la ville et la campagne ne s'entendaient guère. Les députés ruraux sentaient bien que les intérêts d'Orléans seraient défendus au détriment des leurs (1).

Les six commissaires se mirent à l'œuvre pour la rédaction du cahier général.

Le 15 septembre 1588, dans une nouvelle assemblée qui se tint à l'hôtel commun, ce cahier fut lu « mot-à-mot » par Dubois, l'un des notaires et greffiers de la Ville, et approuvé par les députés des paroisses d'Orléans et des faubourgs ainsi que des châtellenies ; il avait pour titre : « Recueil des doléances, très « humbles supplicacions et requestes que entendent faire les « manans et habitans du tiers estat de la ville d'Orléans et chas-

(1) On a remarqué depuis longtemps que les campagnes ne furent sérieusement représentées aux assemblées de bailliage qu'en 1789.

« tellenyes du bailliage dudit lieu au roy, leur souverain sei-
« gneur, à la tenue des Estatz en la ville de Bloys (1). »

Les députés déclarèrent « qu'ilz avoient... les articles pour agréables, lesquels ils entendoient... estre présentés en l'assemblée et congrégation généralle des Estatz de ce royaume, qui se doibvent faire en ladicte ville de Blois, suyvant les vouloir et intention de Sa Majesté par les deux commis et deputtez pour cest effect ».

Les deux « commis et députés » dont il est ici question, élus dans une assemblée dont le procès-verbal manque, furent Guy Hurault et Joachim Gervaise.

Il importe de donner quelques notes biographiques sur ces deux personnages, d'autant plus que tous les historiens d'Orléans ont pris pour députés des Etats de Blois, — en estropiant leurs noms, — les commissaires choisis pour rédiger le cahier général des doléances (2).

(1) En plus de la copie de l'abbé Dubois, déjà mentionnée, il existe de ce cahier de doléances une expédition originale sur papier, conservée aussi à la Bibliothèque communale d'Orléans, dans le portefeuille n° 698, intitulé : « Recueil de pièces diverses ». — Le 17 septembre 1588, le cahier fut collationné en la présence du notaire Dubois, par Guillaume Destas, lieutenant particulier à Janville, « commis pour la compilation du cahier ». (Bibliothèque d'Orléans, ms. 541, f° 91).

(2) François Le Maire, dans son ouvrage intitulé *Histoire et antiquitez de la ville et du duché d'Orléans* (1648), nomme comme députés du Tiers : « Des Francs, Desfriches, Hurault Le Bouées (*sic*) ; et Destas, lieutenant particulier à Yenville, pour le plat pays » (p. 453 de l'édition in-4°, et p. 280-281 du tome I de l'édition in-f°). — Lottin, dans ses *Recherches historiques sur la Ville d'Orléans*, tome II (Orléans, 1837), recopie le passage de Lemaire (p. 86), en défigurant le nom de Hurault, qui devient Hureault des Bouées (*sic*). — E. Bimbenet, à son tour, dans son *Histoire d'Orléans*, t. III, p. 417 (1887), recopie Lottin sans le citer. — Augustin Thierry, qui a dressé une liste des députés du Tiers aux divers Etats généraux (dans *Essai sur l'histoire... du Tiers Etat*, *op. cit.*, p. 514), nomme, comme députés du bailliage d'Orléans aux Etats de 1588, « Joachim Gervaise, Agnan Cinadat ». — Donc, erreur partout.

Guy Hurault, nous l'avons vu plus haut, avait été un des délégués de la paroisse Sainte-Catherine : c'était un bourgeois et marchand ; échevin d'Orléans en 1582, il deviendra maire de cette ville en 1600-1602 (1).

Quant à Joachim Gervaise, sieur des Châtelliers, dont le nom apparait ici pour la première fois, c'était un magistrat : nous le trouvons conseiller au bailliage, en 1567, et lieutenant criminel à Orléans, en 1570 (2).

Tous deux étaient, bien entendu, du parti de la Ligue, qui avait obtenu, dans la France entière, une énorme majorité (3).

Le mercredi 21 septembre au matin, deux copies du cahier de doléances leur furent remises en même temps que la délégation notariée qui leur permettait de comparoir comme députés aux États de Blois.

Le même jour, Hurault et Gervaise, accompagnés de deux domestiques, gagnèrent Blois par la Loire. Le bâteau leur coûta 2 écus, 13 sous, 4 deniers tournois payés au marinier. Le port de leurs « bahuz et hardes », — nous dirions aujourd'hui de leurs malles et effets, — tant au départ d'Orléans qu'à leur arrivée à Blois leur revint à 10 sous 7 deniers tournois, y compris dans cette somme le vin offert aux compagnons bâteliers.

A Blois, il leur fallut chercher un logement : ils prirent une

(1) Voir Le Maire, *op. cit.*, p. 461 de l'édition in-4°. — Voir Lottin, *op. cit.*, t. II, p. 125. — Le 10 mars 1589, Guy Hurault assistait à l'assemblée qui devait demander au Pape l'excommunication d'Henri III (v. Lottin, *op. cit.*, t. II, p. 90). — Voir aussi la liasse CC. 206 des archives communales d'Orléans.

(2) Voir archives communales d'Orléans, EE, 46 ; — Beauvais de Préau, *Essais historiques sur Orléans*, Orléans, 1778, p. 176 ; — Lottin, *op. cit.*, t. I (1836), p. 478. — Les lieux dits Châtelliers ou Les Châtelliers sont nombreux dans la région : il s'agit probablement du domaine des Châtelliers en la commune d'Olivet.

(3) Sur le succès de la Ligue aux élections, v. G. Picot, *op. cit.*, t. III, p. 90 ; — voir aussi *Histoire de France*, publiée sous la direction de Lavisse, t. VI, 1re partie (rédigée par Mariéjol), p. 280 (Paris, 1904).

chambre garnie pour quatre mois, à 22 écus et demi par mois.

Hurault ne resta point jusqu'à la clôture des États. Le duc de Guise fut assassiné le vendredi 23 décembre ; le même jour, la salle de l'hôtel de ville de Blois, où se trouvaient réunis les représentants du Tiers, fut envahie par les archers du grand prévôt François de Richelieu, père du cardinal, qui s'emparèrent de plusieurs députés (dont leur président, La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands de Paris) et les emprisonnèrent au château (1).

Effrayé sans doute par ce meurtre et par ces arrestations arbitraires, Guy Hurault quitta Blois dans la journée même de l'assassinat. Quatre-vingt quatorze jours s'étaient écoulés depuis son départ d'Orléans. C'est à cheval qu'il rentra précipitamment dans cette ville.

Son collègue, Joachim Gervaise, resta à Blois, avec les deux domestiques, trente-neuf jours de plus, c'est-à-dire jusqu'au lundi 31 janvier 1589. Il semble bien qu'il fut emprisonné durant ce temps ou, tout au moins, placé sous la surveillance de quatre archers du prévôt de l'hôtel. Quoi qu'il en soit, sa trace est perdue à partir de ce moment-là.

Il est à remarquer tout spécialement que la Ville d'Orléans paya à chaque député un « salaire » de trente sous par jour (2) et qu'elle remboursa toutes les dépenses faites pendant cette tragique session par les deux représentants du Tiers et leurs

(1) Sur l'envahissement de l'hôtel de ville de Blois, voir Agrippa d'Aubigné, *Histoire universelle,* livre 12, ch. 14, tome VII, p. 394-395 de l'édition de la Société de l'histoire de France, par A. de Ruble (1893). — Cf. Mariéjol, *op. cit.*, p. 288 ; certains députés protestèrent contre cette irruption d'une troupe en armes ; d'autres s'enfuirent. — G. Picot, *op. cit.*, t. III, p. 138-139, ne paraît pas avoir remarqué que la scène se passait à l'hôtel de ville.

(2) En admettant que, de 1580 à 1600, la livre tournois (vingt sous) valut 6 fr. 50 en monnaie actuelle, le salaire de trente sous équivaudrait à 9 fr. 75 (d'après Georges d'Avenel, *Découvertes d'histoire sociale, 1200-1910* ; Paris, 1910, p. 322). Sous toutes réserves.

serviteurs. Ces dépenses s'élevaient à la somme de 457 écus, 49 sous, 4 deniers tournois.

Je donne, ci-après, le mémoire des frais de voyage et de séjour de Hurault et de Gervaise. Ce document offre un intérêt d'autant plus réel que les registres des délibérations et des comptes de la Ville pour cette période si troublée ont complètement disparu des Archives communales.

Jacques SOYER.

Fraiz faictz par moy, Guy Hurault, au voyage faict aux estatz tenuz à Bloys avec maistre Joachin Gervaise, sieur de Chastelliers, depputté du tiers estat avec moy pour conférer et assister pour la Ville d'Orléans ausdictz estats, suivant la vollonté du roy. A quoy faire ay vacqué avec ledict de Chastelliers et deux hommes, menez avec nous, tant à aller, séjourner audict Bloys que retourner en cestedicte ville d'Orléans durant IIII xx XIIII journées entières, partant le XXIe septembre derrenier et retourné le (*en blanc*) ensuivant, suivant ma dellégacion des maire et eschevins de ladicte ville en datte du (*en blanc*), signée (*en blanc*).

Premièrement, payé à ung marinier, qui avec ses hommes m'a mene(z) (1) par eaue jusques audict Bloys ensemble ledict de Chastelliers, noz homme[s] et hardes, la somme de II escuz XIII sols IIII deniers tournois.

Pour le port desdictz bahuz et hardes, tant au charger au batheau en cestedicte ville que au descharger audict Bloys, compris le vin des compagnons bastelliers, la somme de X solz VII d. t.

Pour une paire de verges (2) à nettoyer, X s. t.

Au concierge de l'hostel de ville de Bloys où se tenoient les estatz (3), XV s. t.

(1) On avait d'abord écrit : « *nous a menez* ».

(2) *Verge* : brosse. On n'emploie plus aujourd'hui dans ce sens que le diminutif *vergette*.

(3) Ceci est inexact : Les Etats généraux se tenaient au château dans la salle encore appelée actuellement « Salle des Etats ». L'hôtel de ville était le local assigné à la Chambre — nous dirions le Bureau — du Tiers.

Pour une messe qui ce cellebroict par chascun jour, XII s. VI d.

Pour ung cadenat qui fermoict la cave où l'on mettoict le boys' XVII s. t.

Pour la despence de moy, dudict de Chastelliers et noz hommes durant lesdictes IIII^{xx} XIIII journées, à raison de trente solz tournois par jour de chascun homme, montent la somme de II^{c} VI escuz XLVIII s. t.

Pour la despence dudict de Chastelliers et deux serviteurs durant trente-neuf journées, à la raison susdicte, y compris la despence faicte par les quatre archers du prévost de l'hostel qui gardoient ledict de Chastelliers, et ce oultre la despence et journées cy dessus, la somme de LXV escuz XXI s. t.

Pour le louage de la chambre et meubles où nous estions logez audict Bloys durant quatre mois à XXII escuz et demy par mois, montent la somme de IIII^{xx} X escuz.

Pour le sallaire des journées que lesdictz deux hommes ont vacqués avec moy et ledict de Chastelliers durant l'espace de cent trente trois journées, à raison de dix solz par jour de chascun d'eulx, vallent la somme de XLIIII escuz XX s. t.

Pour mon sallaire durant lesdictes IIII^{xx} XIIII journées que j'è vacqué audict voyage, à raison de trente solz, pour la somme de XLVII escuz.

Pour le loyer d'un cheval que je pris à Bloys pour mon retour en ceste ville par l'espace de deux journées, pour la despence du retour dudict cheval et de celluy qui l'a ramené audict Bloys, la somme de I escu II solz tournois.

Somme : IIII^{c} LVII escuz, XLIX solz, IIII deniers tournois.

Monsieur le recepveur des deniers commungs de ceste ville d'Orléans, paiez et baillez des deniers de vostre recepte à honnorable et prudent homme Guy Hurault, bourgeois et marchant demourant audict Orléans, la somme de quatre cens cinquante sept escuz quarente neuf solz quatre deniers tournois pour son remboursement de pareille somme qu'il a paiée et frayée pour ladicte Ville au voyage faict à Bloys à la convocacion et assemblée desdicts estats, comme il appert par les parties cy dessus escriptes et pour les causes y mentionnées ; et, en rapportant les présentes et quittance

dudict Hurault, vous sera ladicte somme allouée en voz comptes. Faict le dixiesme de mars mil V^c quatre-vingtz-neuf.

Pour IIII^c LVII escuz, XLIX solz, IIII deniers tournois.

DANIEL (*signature avec parafe*).

DUPONT (*signature avec parafe*).

Aujourd'huy, dixiesme jour d'avril l'an mil V^c quatre vingts neuf, les maire [et] eschevins de ladicte ville, en nombre suffisant, assemblez oudict hostel comung, après avoir veu l'estat des fraiz cy dessus rapportez par ledict Hurault, arrestez par lesdictz Daniel et Dupont, deux de noz confrères, avons mandé et ordonné à honnorable et prudent homme Nouel Aleaume, recepveur des deniers comungs de ladicte ville, ladicte somme de quatre cens cinquante sept escuz soleil quarente neuf solz IIII deniers tournois [estre] passée et allouée en la dépense de son compte sans difficulté. Faict et arresté en ladicte assemblée, moy notaire et greffyer dudict hostel comung cy signé, présent les an et jour dessusdictz.

DUBOYS (*signature avec parafe*).

Je confesse avoir receu dudict Aleaume, recepveur desdictz deniers comungs, ladicte somme de quatre cens cinquante sept escuz soleil quarente neuf solz IIII deniers tournois, à moy deue et ordonnée pour les causes dessusdictes. De laquelle somme je quitte ledict recepveur et tous aultres. En tesmoing de quoy ay signé la présente de ma main. Faict les an et jour dessusdictz.

HURAULT (*signature avec parafe*).

(*Archives communales d'Orléans*, CC. 737 ; 2 *feuillets, papier*).

JUBILÉ

de MM. BASSEVILLE et VIGNAT

MEMBRES TITULAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Dans notre précédente séance, M. le Président, profitant de la présence de MM. Anatole Basseville et Gaston Vignat, rappelait que nos chers confrères, ayant été élus en 1860, comme membres titulaires résidants, nous appartenaient ainsi depuis cinquante ans, toujours pleins de vie et de santé et, accompagné de nos applaudissements les plus sincères, il les complimentait en notre nom, en même temps qu'il nous conviait à fêter cette cinquantaine, quelques jours après, dans une réunion plus intime.

Le projet de cette fête, proposé aux diverses catégories de membres et d'associés que comporte notre Société, avait été accueilli avec la plus vive sympathie, et nous avons même reçu les adhésions de membres très éloignés, qui ont tenu à participer à la célébration de ce jubilé. Tous ces témoignages sont évidemment très flatteurs pour les deux vénérés confrères que nous avons l'heureuse fortune de posséder dans nos rangs depuis un demi-siècle, et qui, durant ce long espace de temps, nous ont apporté, sans se lasser, le concours très effectif et très apprécié de leurs travaux et de leur érudition, mais il convient de dire très haut que ces hommages sont justement mérités, et c'est à une circonstance de ce genre que pourrait s'appliquer ce vers d'Ovide (1) :

Laudamus veteres sed nostris utimur annis.

qui, avec une légère variante de la pensée du poète, se traduirait ainsi :

(1) *Fastes*, livre I, v. 250.

« Nous célébrons nos anciens, grâce aux années qui leur sont accordées. »

Nous nous sommes donc réunis, le jeudi 14 avril, à midi, dans l'un des salons de notre traiteur orléanais, M. Janvier, en un banquet intime offert à MM. Vignat et Basseville, qui avaient bien voulu accepter notre invitation : ils étaient placés à table en face de M. le Président Léon Dumuys, qui avait à sa droite M. le comte Baguenault de Puchesse, et à sa gauche M. Albert Didier, directeur du Musée de peinture. Notre confrère, M. Larcanger, avait, pour cette fête, dessiné un menu artistique, inspiré des travaux de nos invités et qui a fait l'admiration de tous.

Au dessert, M. le Président s'étant levé, présenta les excuses de plusieurs confrères, empêchés au dernier moment, notamment de M. Emile Huet, dont il lut une lettre très délicate de ton et de sentiment, et prononça le discours suivant, qui fut salué des applaudissements de l'auditoire :

Messieurs et chers Collègues,

Depuis un demi-siècle vous servez avec fidélité, dévoûment et distinction la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Cinquante années de bons et loyaux services... *longum ævi spatium !*... voilà, certes, qui mérite un jubilé et justifie les compliments de vos confrères affectionnés.

Depuis votre jeunesse, vous travaillez sans défaillance, par votre talent, votre patiente érudition au profit de la France et de votre petite patrie.

C'est assez dire que vous avez un droit incontestable à la médaille réservée aux bons et nobles serviteurs ; elle sera bien placée à côté des palmes académiques que vous portez si dignement depuis longtemps déjà.

Cette médaille enviée, nous vous l'offrons d'enthousiasme. Bien qu'elle n'ait aucune valeur officielle, je gage que vous lui accorderez un grand prix, parce qu'elle vous est spontanément offerte par des collègues conscients que vous avez toujours présidés avec bienveillance, prudence et sagacité.

Nous rendons tous hommage, en ce jour, à votre savoir, à votre zèle ; nous y joignons l'expression de notre respectueux dévoûment.

Je n'en dirai pas davantage, dans la crainte de blesser votre modestie et d'abuser de la patience de mes collègues... *Sat prata biberé !*

Que Dieu vous accorde longue vie, santé, bonheur, courage et consolations dans l'épreuve. Quand sonnera l'heure de votre soixantaine, c'est une médaille d'or que nous serons heureux de vous offrir.

En attendant, je n'ajoute que trois mots à ces lignes, chers et vénérés collègues... Ne souriez pas, je vous en prie ! Voyez, en effet, comme l'étude du passé conserve bien ceux qui s'y adonnent. En vous voyant, nous acquérons la preuve que l'archéologie assure à ses adeptes une perpétuelle jeunesse de cœur et d'esprit.

*
* *

Au nom de mes collègues assemblés, au nom des absents empêchés qui vous expriment par ma bouche leurs sincères regrets, je suis fier de vous offrir ce témoignage de reconnaissance semi-séculaire, ce qui n'est pas banal !

Puis, ayant levé son verre en l'honneur de nos deux doyens, il offrit à chacun d'eux, en notre nom et en souvenir de leur jubilé une médaille d'argent frappée par la Monnaie, qui porte à l'avers la Minerve gravée par Andrieux et au revers l'hommage de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, avec les dates commémoratives d'élection, 1860, et du jubilé, 1910.

M. le comte Baguenault de Puchesse, en sa qualité d'ancien président de notre Société, prit ensuite la parole et rappela en termes charmants les mérites littéraires et les qualités d'investigation et d'érudition de nos deux confrères.

Voici le texte de son discours :

Messieurs,

L'archéologie, qui semble la science du passé, nous apporte quelquefois dès le temps présent d'agréables surprises. Il y a douze ans, en 1898, les hasards d'une vice-présidence me faisaient porter la

parole à la fête du cinquantenaire de notre Société. Aujourd'hui, mes cheveux blancs — autre hasard — me donnent le plaisir et l'honneur de saluer, au nom de tous, deux de nos confrères, qui sont nos doyens et nos maîtres. Mais le cinquantenaire d'une Société, d'une institution, c'est chose banale ; le cinquantenaire de deux amis à la fois est une heureuse fortune qui n'échoit pas souvent. Pour une Société, une séance solennelle est de rigueur ; pour des amis, une fête plus intime, un joyeux festin peuvent seuls convenir.

Donc, il y a cinquante ans que MM. Basseville et Vignat ont été sacrés archéologues. Tous deux sont Orléanais de vieille souche ; ils n'ont jamais quitté leur pays natal ; ils habitent, dans le même quartier, la maison qu'habitaient leurs pères ; ils ont fait leurs études, au beau temps de la monarchie de juillet, au collège de notre ville, sous la férule de notre regretté confrère, M. Tranchau. Tous deux sont des lettrés, aimant les vieux livres et sachant s'en servir.

L'un est une figure des plus connues et des plus estimées de notre Barreau, d'une droiture impeccable, ayant pour toutes les causes des conseils utiles, connaissant à fond le Code, mais ayant assez pratiqué le palais pour savoir qu'il ne faut accorder à la magistrature que la confiance que méritent les choses humaines et qu'on n'est jamais mieux jugé que par soi-même. Bibliophile distingué, possesseur d'une riche collection orléanaise, il peut, au besoin, ouvrir ses trésors, et combien il en a tiré pour nous d'agréables communications !

L'autre est plus chartiste, ayant vécu de longues heures dans les archives, déchiffrant les manuscrits les plus difficiles et y puisant sur l'histoire de notre vieille cathédrale de Sainte-Croix, ou Saint-Avit, ou l'église voisine de N.-D. de Beaugency, des trésors d'érudition. Les diplômes et les cartulaires, c'étaient le vrai Code d'autrefois !

Tous deux connaissent à fond leur langue, et ils savent même le latin. Nos successeurs, dans cinquante ans, ne le croiront pas ! Tous nos petits évènements intimes : les concours ou les inscriptions, ont réclamé leur collaboration nécessaire. Ils ont été de ceux qui ont longtemps siégé dans la petite salle si inaccessible de la préfecture ; ils ont inauguré le Musée historique, si richement doté par notre fondateur, Mgr Desnoyers, et assisté aux longues négociations qui nous ont permis de nous installer dans la Salle des Thèses restaurée grâce à la générosité d'un autre de nos collègues, M. Boucher de

Molandon. Tous deux ont été successivement nos présidents. Qu'ils le redeviennent encore, et qu'ils restent entourés de la vénération des jeunes, de l'affection des vieux ! Et, comme la vie est un perpétuel voyage, même sur les flots paisibles de notre Loire, souhaitons qu'il dure longtemps encore pour nous, avec de si bons compagnons de route, et redisons leur les vers du poète :

Nunc vino pellite curas :
Cras ingens iterabimus æquor.

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de MM. Anatole Basseville et Gaston Vignat, nos confrères de 1860.

Les santés ayant été portées et échangées, M. Anatole Basseville répondit par les paroles suivantes :

Mes chers Collègues,

Lorsqu'en 1860, la Société a bien voulu nous accueillir dans son sein, nous étions loin de penser, croyez-le bien, mon vieux voisin de quartier et moi, qu'à cinquante ans de distance nous aurions la bonne et rare fortune d'assister à une fête de famille, tout en notre honneur, comme celle à laquelle vous nous avez conviés aujourd'hui.

Cinquante ans, un demi-siècle, comme la route semble longue à parcourir quand on est jeune comme nous l'étions alors, que de difficultés à surmonter, que d'obstacles à vaincre et comme le but paraît loin.

Aujourd'hui que ce but, nous l'avons atteint, si nous jetons un regard en arrière, nous entrevoyons que les années se sont envolées avec une vertigineuse rapidité, il nous semble que c'était hier que nous faisions notre entrée dans ce modeste local de la préfecture où se tenaient alors nos séances, et cependant que d'événements se sont succédés dans ce long espace de temps, au sein même de notre Société, que de collègues nous avons vu disparaître, dont quelques-uns beaucoup plus jeunes que nous pouvaient nourrir l'espérance de voir aussi un jour célébrer leur cinquantenaire.

Dieu me garde de vous narrer ces événements auxquels je viens de faire allusion et que vous connaissez ; ce n'est, à mon avis, ni l'heure ni l'occasion des grands et longs discours, mais vous voudrez bien, toutefois, me permettre de faire trêve un instant à notre

joie pour envoyer à tous ceux que nous avons connus et qui ne sont plus un affectueux souvenir et l'expression sincère de nos regrets.

Il y a quelques jours, quittant le fauteuil de la présidence de la Société d'agriculture, où m'avait appelé la bienveillance de mes collègues, je leur disais que les heures passées en leur compagnie pouvaient compter parmi les plus agréables et les plus douces de mon existence; vous pouvez croire qu'il en est de même pour vous. Je puis bien, pour garantir à cet égard la sincérité de mes sentiments, invoquer, sans que vous m'en fassiez un reproche, ma constante assiduité à vos séances.

Cette cordiale fête d'aujourd'hui, les souhaits si aimables et si flatteurs pour nous que viennent de nous adresser notre président et notre distingué collègue, M. Baguenault de Puchesse, le charmant souvenir que vous voulez bien nous offrir et que nous conserverons précieusement, nous prouvent suffisamment, à M. Gaston Vignat comme à moi, que nous avons sû faire la conquête de vos sympathies.

J'en suis, pour mon compte, profondément touché, car ça toujours été une de mes plus chères ambitions, dans toutes les situations que j'ai occupées, de me faire un ami de tous les collègues que le hasard de la vie m'y a fait rencontrer.

Merci donc encore une fois, mes chers Collègues, de votre extrême bienveillance à notre égard, nous levons notre verre en votre honneur à tous, à la réalisation de tous vos désirs, et, du plus profond de notre cœur, nous formons le souhait que quelques-uns d'entre vous — nous voudrions tous — puissent un jour éprouver le bonheur et la joie que vous nous faites éprouver à nous-mêmes aujourd'hui.

M. Gaston Vignat, prenant à son tour la parole, déclare, dans une improvisation émue, qu'il ne peut que joindre ses chaleureux remerciements à ceux exprimés par l'honorable vice-président, son contemporain et son voisin. Comme lui, il est très touché de la marque de sympathie qui lui est donnée par ses nombreux confrères. — « Quand on fête une cinquantaine, dit-il, « c'est naturellement vers le passé que se portent les regards. « Moi, je ne puis, sans quelque confusion, comparer le nombre « des années écoulées au faible et imparfait concours que j'ai « prêté aux travaux de la Société. » — De ces cinquante an-

nées, il demande que l'on ne retienne qu'une chose : la fidélité envers cette Société gardienne et interprète des souvenirs dn passé.

Et maintenant, s'il lui était permis de jeter un regard vers un avenir plus ou moins lointain, ce serait pour souhaiter à ses dévoués confrères de voir un jour leur cinquantaine célébrée comme celle que la Société veut bien fêter aujourd'hui.

C'est en leur honneur et dans cet espoir qu'il lève son verre.

Avant que la réunion prit fin, M. le docteur Vacher et M. Ludovic Guignard, membre correspondant, venu tout exprès de Chouzy, pour y assister, tinrent à ajouter quelques mots de sympathie et exprimèrent le vœu que d'autres fêtes du même genre nous permissent de nous retrouver plus souvent ensemble.

A. Pommier.

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES DE L'ABBÉ CARRÉ

CURÉ DE SAINT-MARC D'ORLÉANS

POUR LES ANNÉES 1788-1789

Les notes ci-jointes se trouvent inscrites à la fin du cahier des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Marc d'Orléans, pour l'année 1788 (Archives communales, GG. 860).

Elles sont de la main du curé Carré. Ce prêtre n'est pas inconnu dans l'histoire locale : M. Léon Dumuys, dans le tome XIV des *Bulletins* de la Société, a déjà publié son serment civique, prêté le 14 juillet 1790 sur la place du Martroi, et la cérémonie de la bénédiction des flammes ou guidons des deux compagnies de la garde nationale de la paroisse Saint-Marc, bénédiction qu'il donna solennellement le 7 novembre de la même année.

J'ajouterai que Carré fut nommé archiviste du district d'Orléans en 1791, et que les Archives départementales du Loiret possèdent de lui deux manuscrits autographes, l'un intitulé : « Eclaircissemens sur la cure de Saint-Marc d'Orléans », écrit en 1785 ; l'autre : « Mémoire concernant l'église paroissiale de Saint-Marc d'Orléans et le prieuré de Saint-Gervais, alias Saint-Phalier, contigu à cette église », écrit en 1789 (1).

Je respecte scrupuleusement la graphie souvent incorrecte de l'abbé Carré :

(1) Les Archives du Loiret conservent aussi (série G, cure et fabrique de Saint-Marc), un « Catalogue des opuscules littéraires inédits de M. l'abbé Carré, ancien curé de Saint-Marc d'Orléans, ex-archiviste du District de la même ville » (imprimé). — Pierre-Florent Carré était curé de Saint-Marc depuis 1783 (voir la feuille de garde du registre GG. 836 des Archives communales d'Orléans).

OBSERVATIONS SUR LA TEMPÉRATURE DE L'AIR
GRAND HIVERT 1788

Le samedi 6 du mois de septembre, Catherine Moizard, veuve Jean Cimetière, du Bourgt-Neuf, avoit fini la récolte de 14 poinçons de vin; il est vrai qu'elle a avoué depuis avoir vendangé quelques jours trop tôt.

Le mardi 9, la récolte ouverte partout. Le temps si chaut qu'il falloit porter de l'eau aux vandangeuses, comme l'on fait pendant l'aoust aux moissonneurs.

Le lundi 15, temps couvert.

Le 16, plusieurs coups de tonnere se sont fait entendre. Dans la nuit, orage.

Le 18, le vent a commencé à fraichir vers le soir.

Depuis ce temps jusqu'à la Toussaint, les terres se sont altérées faute de pluie. A la Toussaint, le froid a commencé à se faire sentir. Les pluies trop rares pour rendre la terre meuble; retard des ouvrages.

Dans le cours de novembre, temps sec et froid. Vers la fin, des neges en abondance.

Dans le courant de décembre, seconde couche de neges ; temps froid.

Le 24, à 8 heures du matin, le termomètre étoit à 10 degré audessous de glace et à 11 heures du soir la liqueur se trouvoit à 3 degrés au-dessus. Grande apparence alors de dégel.

Le 25 et 26, fonte d'une grande partie de la nege qui se trouvoit sur le lambris de l'église ; ce qui occasionna beaucoup d'embarras dans l'église. Le grand autel entièrement inondé par l'eau.

Le 26, à midi, vent haute-galerne (1) et neges pendant une demie heure.

Depuis ce jour jusqu'au 30, le froid a augmenté considérablement.

Le 30, sur les trois heures de l'après-midi, le termomètre à 14 degrés au dessous de glace. A 8 heures du soir, à 16 degrés.

Le 31, à 9 heures du matin, du 17 au 18 degré : Plusieurs personnes ont avancé qu'il avoit descendu jusqu'au 19e. A mon lever, le thermomètre de ma chambre au dedans étoit à 16 degrés. A 9 heures du soir, seulement à 10 degrés.

(1) La haute-galerne = le nord-ouest.

1789

Le 1er janvier, à 8 heures du matin, 4 degrés au-dessous de glace. Ce jour force neges par intervale, et par intervale aussi vent et soleil. A midi, le termomètre à zéro. A 1 heure un degré au-dessus. La couverture de l'église et les auvents commencent à rendre l'eau. A 7 heures du soir 2 degrés au dessous de glace.

Le 2e, à 8 heures neges et 4 degrés au-dessous de glace. Le temps se netoye à 10 heures. A midi, brouillard et vent bas (1). Dans l'après-midi, l'humidité se déclare dans les apartemens, et les goutières rendent l'eau de toute part. Apparence du dégel.

Le 3, le froid vif reprend vers le soir. Le 4 au matin, le thermomètre à 13 degrés au dessous de glace.

Le 12, le temps commence à se radoucir.

Le 13, et les jours suivans, degel complet à la satisfaction d'un grand nombre de malheureux affligés par l'interruption des ouvrages.

Le dimanche 18, la rivière de Loire, dans la matinée, commence en quelques endroits à couler. Sur les midi, la dessere ; dommages et dégats extraordinaires. Le pain à 1 livre 4 sols.

— (*Addition marginale*) : Le dimanche 18 janvier 1789 (2), la dessere est arrivée de midi à 2 heures. Vers le soir, la levée a crevé vers le bois de l'Ille et la rivière alors, obstruée par la quantité et la masse énorme de glaçons accumulés dans son lit, a pris son cours dans le Val et inondé entièrement le pays. La Loire et le Loiret se réunirrent, et les habitans se sont trouvés enfermés dans leurs habitations au milieu des eaux et exposés au péril de périr. Il y (a) en a cependant peu dont on ait appris la mort.

Le lundi 19, l'Intendant, les officiers municipaux et de police ont donné des ordres pour porter du pain à ces malheureux. On s'embarquoit aux Capucins. Le mardi, comme on étoit menacé d'une cruè, on fit venir en ville les particuliers, parce qu'on ne pouvoit

(1) Vent du sud.

(2) Lottin, dans ses *Recherches historiques sur la ville d'Orléans, du 1er janvier 1789 au 10 mai 1800*, 2e partie, t. I, Orléans, 1838, a placé la débâcle à la date du 10 janvier. Lottin dit aussi, par erreur, que c'est le 1er janvier 1789 que le thermomètre descendit à 18 degrés 3/4.

aborder ches eux pour leur porter des provisions qu'avec de grande difficulté à cause des glaces. On les distribua ches différentes communautés ; les bourgeois recueillirent leurs vignerons ; et on pourvu ainsi à la subsistance de plus de 2.000 âmes dont les maisons étoient au milieu des eaux.

Le dimanche suivant, on remarque une grande diminution (1).

L'usage de semblables notes, qui remplissent les anciens registres paroissiaux, n'a pas cessé tout à coup avec la laïcisation de l'état civil (décret du 20 septembre 1792). On en découvre encore parfois, – mais elles sont rarissimes, — au début du XIXe siècle. C'est ainsi qu'en 1901, alors que j'étais archiviste du Cher, j'en ai trouvé une dans un registre de l'état civil d'une commune rurale de ce département, Lunery (canton de Chârost, arrondissement de Bourges) ; elle date de 1838 et concerne la pêche, dans la rivière du Cher, d'un énorme esturgeon : « Le « vingt-huit juliet, il a été paiché un poisson dans le Cher « visavi le port, proche l'église, part Jacque Imbault, proprié- « taire au vilage de Chanteloup, un poisson de mer ; il a paizé « 115 livre ; il a été paizé par moy Jean Brault, maire de la « commune de Lunery, et Desprès, adjoint, tailleur. Ce poisson « a été vendu à Bourges 300 franc, chose vrai et véritable. » (Signé) : « Brault, maire. Ce poisson ce nome esturgeon » (2).

Jacques Soyer.

(1) Au dernier moment, je m'aperçois que ce document a été publié par M. Léon Dumuys, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, 1907, p. 291, sous le titre de : *Notes et observations sur le grand hiver de 1789 à Orléans : La débâcle de 1789*. Mais la transcription donnée par M. Dumuys a été faite par un copiste maladroit : il y a des fautes et des omissions graves. Partout où il faut lire *décembre*, le copiste a lu *novembre*.

(2) J'ai déjà publié cette note dans mon *Rapport sur le service des Archives départementales du Cher pour l'année 1901* ; Bourges, 1901, p. 20.



CHEMINÉE DE LA MAISON DE JEANNE D'ARC

(FRAGMENT RETROUVÉ EN 1910)

LA CHEMINÉE

DE LA

MAISON DE JEANNE D'ARC

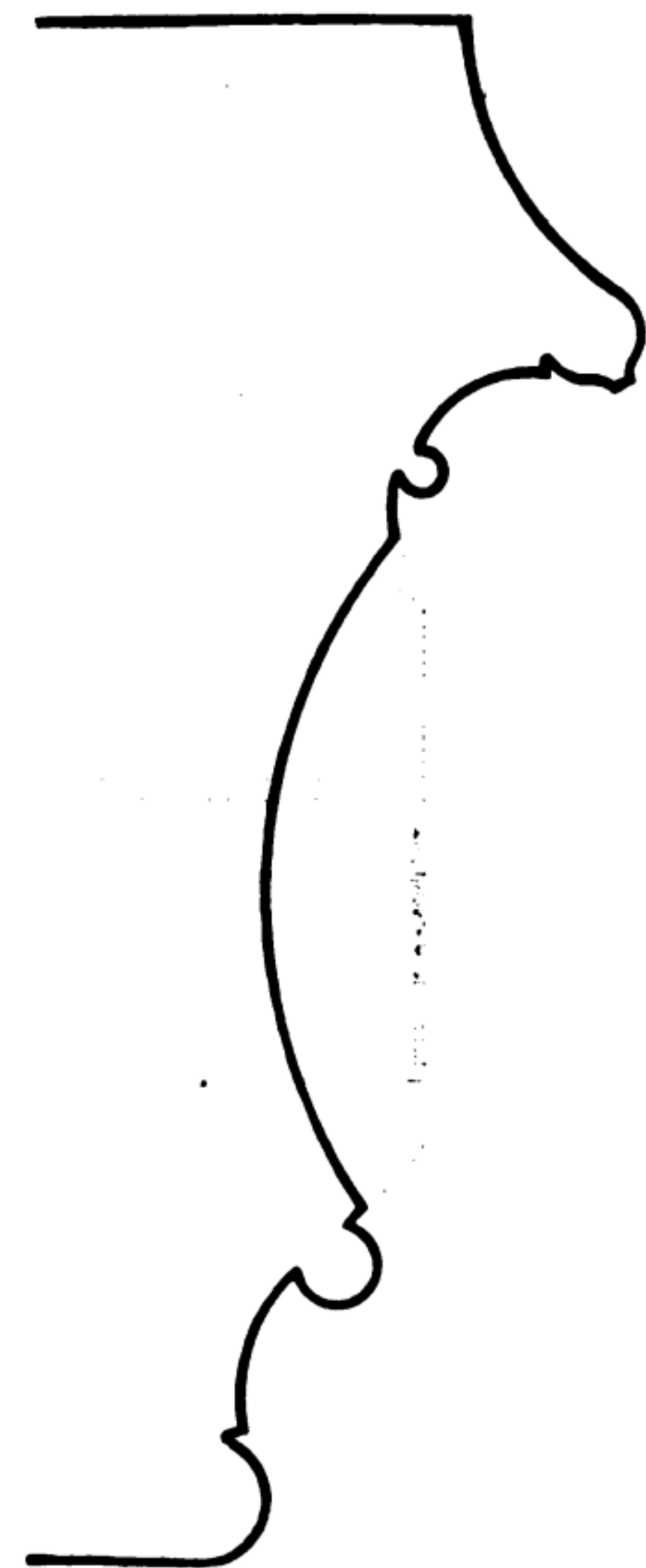
à Orléans

Au cours des travaux qui ont fait de la pittoresque rue du Tabour une section de l'histoire de l'habitation d'une quelconque exposition universelle, des constatations ont été facilitées, qui intéressent particulièrement la maison de Jeanne d'Arc. Elles confirment toutes les affirmations de mon travail sur cet édifice (1). De plus, l'intéressante découverte de fragments importants et presque intacts des cheminées de la vieille maison est venue apporter de nouveaux témoignages concordants.

On ne peut qu'admirer le parti excellent tiré par les Sœurs Dominicaines du petit espace adjoint à leur immeuble par le reculement de la façade de la maison de Jeanne d'Arc. Je parle de l'intérieur, car on doit regretter le surhaussement d'un mètre qui détruit les proportions extérieures de la maison à pignon et de sa voisine. Cette surélévation fut imposée à l'éminent architecte qui dirigea les travaux par la nécessité d'établir une communication de plain-pied avec la chapelle naguère construite à un niveau différent : on transformait en oratoire, dédié à la bienheureuse Jeanne d'Arc, la partie nouvellement annexée. Dans cet oratoire sont rétablies quelques solives du XVe siècle provenant de l'ancien et précieux appartement dont nous déplorons la destruction.

(1) *La Maison de Jeanne d'Arc à Orléans* (Orléans, Marron, 1909), in-8o de x-90 pages avec sept gravures et quatre plans.

C'est en démolissant le mur du XVII[e] siècle (1) qui séparait la portion donnant sur la cour des appartements prenant jour sur la rue, qu'on rencontra en place le jambage droit des cheminées du premier et du second étage. Ces morceaux avaient été incorporés au mur, qui s'appuyait sur eux ; le reste fut évidemment détruit. Ils sont d'un très inégal intérêt.



De la cheminée du second étage provient une colonnette appareillée cylindrique engagée, de 0 m 11 de diamètre, qu'une contrecourbe raccorde à la muraille. Sa base est absolument semblable à celles de la porte de la rue et du noyau de la vis de la cave (2).

Les morceaux de la cheminée du premier étage sont beaucoup plus intéressants. Cette cheminée de la grande salle de la maison de Jeanne d'Arc, dont l'emplacement figure sur mon plan (3), se compose d'un vaste manteau, orné de grands feuillages de mauve ou de chou frisé, surmonté d'une corniche largement moulurée (4), suivant le profil ci-joint, et supporté de chaque côté par deux colonnettes cylindriques engagées, de diamètres différents (5), séparées par une gorge. Les chapiteaux

(1) *Ibid.*, p. 46.
(2) *Ibid.*, p. 57.
(3) *Ibid.*, p. 60.
(4) Le tout mesure environ 0 m 60 de hauteur.
(5) 0 m 15 et 0 m 75.

présentent deux corbeilles unies, sur lesquelles se détache, en haut relief, une fantaisie sculptée horizontalement : un homme, vêtu d'un simple caleçon, a le pied gauche pris dans la gueule d'un monstre, sorte de léopard, dont les trois pattes visibles se terminent par une griffe, un sabot fourchu, un sabot ferré. L'homme, de la main droite, tire à lui son pied droit nu comme pour le soustraire aux morsures. Le caleçon, très court, se noue devant par des aiguillettes, et un petit chapeau, à coiffe conique molle et à bords roulés, couvre les cheveux coupés en cercle au-dessus des oreilles et derrière la tête, mode caractéristique de l'extrême fin du règne de Charles VI. Les feuillages frisés, qui ornent le manteau légèrement concave, sont, comme le personnage, d'un style sec et maigre, qui sent encore le XIV[e] siècle. Les bases des colonnettes, qui ont été vues, sans pouvoir être dégagées jusqu'à nouvel ordre, sont du même profil que toutes les autres bases dont il a été parlé.

Or, cette cheminée est tout à fait comparable à une cheminée du château de Pierrefonds, située dans une chambre voisine du donjon, appelée salle des moulages, cheminée à laquelle n'a pas touché Viollet le Duc (1). Le château de Pierrefonds ayant été construit entre 1390 et 1407, il est donc légitime de dater la cheminée de la maison de Jeanne d'Arc du premier quart du XV[e] siècle, de 1425, comme cette maison.

Il en est de même des poteaux polygonaux trouvés dans les devantures des n[os] 33 et 37. Ils offrent des moulures rondes qui ne permettent guère de les dater d'un XV[e] siècle avancé.

(1) Je dois cette précision à mon éminent ami Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie. — Cf. Verdier et Cattois : *Architecture civile et domestique*, t. II, p. 209. A notre cheminée, un peu postérieure, la moulure supérieure commence à se déprimer et dénote une tendance marquée vers le système prismatique, adopté quelques années plus tard complètement à l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges. (Gailhabaud, *Monuments anciens et modernes*, 1850, t. III.)

Quelques légères rectifications s'imposent, cependant, à mon travail, et trouvent ici leur place naturelle :

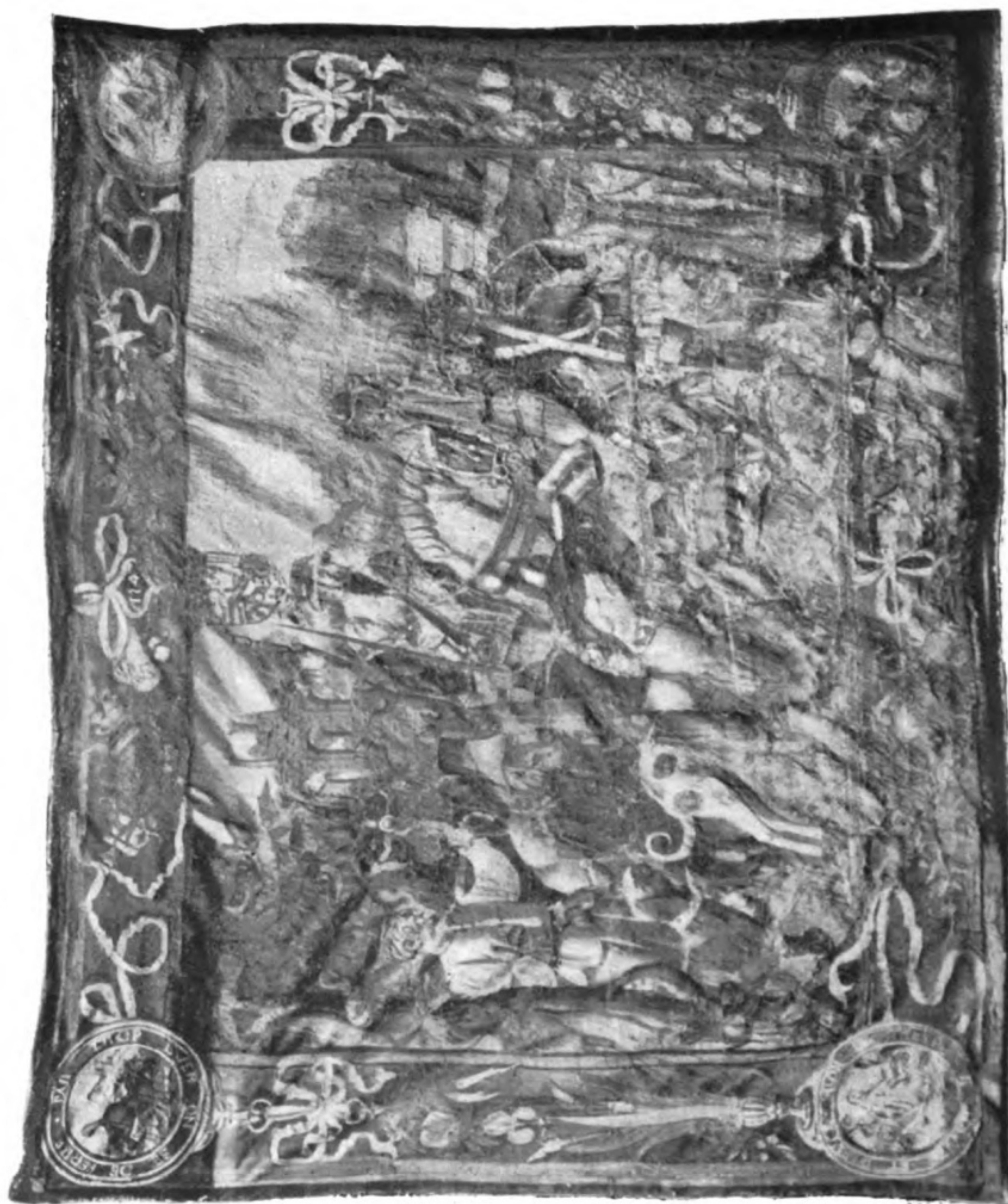
1° Page 4, note 4 : un lecteur parisien attentif m'a signalé l'erreur typographique qui a imprimé 18 mars 1469 au lieu de 18 mars 1459.

2° Je crois qu'il n'y a aucun compte à tenir de la rainure *e* dans le plan de restitution, p. 8 ; c'était peut-être simplement une rainure creusée à une époque moderne pour les chaînes d'une lanterne. Mais les ouvriers ont bien trouvé en cet endroit des traces d'épaisses maçonneries avec parements en ressaut qui confirment ma restitution du mur de ville, appuyée d'ailleurs de documents précis.

3° La restauration des fenêtres du premier étage, supprimant des baies sans caractère, a été légitimée par la découverte des mortaises des croix de Saint-André, qui, au xv[e] siècle, remplissaient les compartiments où furent percées plus tard les fenêtres secondaires que nous avons connues. Le caractère archaïque de cette maison du xv[e] siècle en est accru notablement.

Ces nouvelles découvertes viennent donc corroborer encore la date de 1425 que j'ai assignée à la maison de Jacques Boucher. Si le mois de mai 1429 fut aussi inclément que le mois de mai 1910, la Pucelle d'Orléans put venir partager avec ses hôtes la chaleur du foyer dont le cadre élégant vient d'être rendu partiellement au jour.

E. Jarry.



TAPISSERIE AUX ARMES DES GUISE

CONSERVÉE AU MUSÉE JEANNE D'ARC

Le Musée Jeanne d'Arc, qui faisait, le samedi 7 mai dernier, sa réouverture après avoir été fermé pendant deux ans, présente, au milieu de ses collections entièrement remaniées, une pièce nouvelle extrêmement intéressante.

Il s'agit d'une tapisserie du xvie siècle, tissée vraisemblablement dans les ateliers des Flandres, mesurant 3m80 de longueur et 3 mètres de hauteur. Depuis fort longtemps, depuis une quarantaine d'années pour le moins (1), cette tapisserie était tendue sur le mur du palier du premier étage, dans l'escalier de service du Musée d'Histoire naturelle, où on ne la voyait guère ; on peut croire qu'elle y avait été mise en 1855 lorsque les collections du Musée historique, réunies provisoirement en 1849 à la Préfecture, furent installées dans les salles de l'Hôtel des Créneaux et que, lors du transfert du Musée historique dans l'Hôtel Cabu en 1862, elle n'avait pu trouver de place dans le nouveau local et était demeurée à l'Hôtel des Créneaux. Désirant la remettre en place d'honneur, nous avons demandé à M. le Maire d'Orléans, qui nous l'a accordée, la permission de la transporter et de l'exposer dans la salle du rez-de-chaussée, dite salle du Siège, au Musée Jeanne d'Arc. Nous dirons, à la fin de cette note, pourquoi nous avons choisi cet emplacement.

Bien qu'elle soit en fort mauvais état, bien que des trous dans la bordure inférieure et dans le bas du sujet aient été

(1) Les registres d'entrée du Musée historique ne font nulle part mention de cette tapisserie. D'autre part, M. Larousse, ancien concierge du Musée, certifie avoir toujours vu cette tapisserie à la place qu'elle occupait encore il y a quelques semaines.

bouchés au moyen de quatre morceaux étrangers empruntés à des pièces de fabrication très différente, bien que, par suite peut-être de la mauvaise teinture, toutes les parties tissées en laine brune aient été mangées jusqu'à la trame par les insectes, cependant cette tapisserie conserve encore un merveilleux aspect.

Bordure. — La bordure, large de 0 m 40, est constituée en bas et en haut par des guirlandes de fleurs et de fruits suspendues à des lacs gracieux. Sur les deux parties latérales, elle comporte deux vases d'où sortent des tiges d'iris et des branches de roses ; au-dessus d'eux sont des guirlandes de fruits tenues par des massacres de biches.

Les quatre angles de la bordure sont occupés par quatre médaillons ronds de 0 m 50 de diamètre.

A l'angle supérieur gauche un cheval ruant lance en l'air l'un de ses fers. Tout autour du médaillon court la devise : PAR TROP RVER ON SE DEFERRE.

Dans l'angle supérieur droit se voit, sur la surface d'un lac, un oiseau d'espèce indéterminée, un vanneau peut-être, battant l'eau de ses ailes et de ses pattes : IE TROVBLE LEAV Q̄ (que) NE VOIE MON DEVL. porte la devise.

Le médaillon de l'angle inférieur gauche représente une sirène tenant de la main gauche un miroir et de la droite une *chantepleure* (1), en forme de bouteille percée, d'où l'eau s'écoule en abondance : SELON LE TAMPS IE CHANTE ET PLEVRE.

A l'angle inférieur droit, un bras terminé par une main qui serre une anguille est accompagné de cette malicieuse inscription : P (par) TROP SERRER. SOVVENT ON PERT LANGVILE.

(1) *Chantepleure*, nom donné à l'arrosoir jusqu'au XVIe siècle. Il avait la forme, soit d'une bonteille plate percée par le bas, soit d'un entonnoir à longue et étroite queue percé de petits trous par le fond. Après la mort de son mari tué à Paris, Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, prit pour emblème une chantepleure avec la devise : *Rien ne m'est plus.*

On devine dans ces diverses devises, à forme de proverbes, des allusions politiques dont il serait peut-être possible de retrouver l'origine et le sens.

Sujet. — Toute la partie centrale de la tapisserie est occupée par une scène de chasse qui se déroule dans un de ces paysages de convention, agrémentés de ruines antiques, si en vogue au XVIe siècle.

C'est la fin d'une chasse au sanglier. Le vautrait (1) composé d'un lévrier et de quatre chiens d'Espagne (2) à grosse tête, à grand corps et à poil blanc, entoure un « grand vieux sanglier » (3) ; trois de ces chiens sont colletés de bleu. Le lévrier coiffe (4) la bête à l'oreille droite ; un autre chien lui enfonce ses crocs dans le dos. Face au sanglier, contre lequel il boute horizontalement un épieu (5) à arrêt en croix, se tient

(1) *Vautrait*, meute spécialement dressée pour la chasse du sanglier.

(2) Les *Chiens d'Espagne* ont « la teste grosse, corps grands et sont blancs », tandis que les chiens de Saint-Hubert sont « noirs, puissants de corsage, jambes basses et courtes ». (Cf. *la Vénerie de Jacques du Fouilloux, 1628.*)

Pour les veneurs, il serait intéressant de rapprocher les chiens figurés sur cette tapisserie de ceux qui sont dessinés dans une miniature des *Heures du duc de Berry* représentant la prise d'un sanglier dans le bois de Vincennes. Sur cette miniature on voit des chiens blancs à poil ras qui seraient, disent les spécialistes en la matière, de même race que le fameux *Souillard*, d'où sont issus les *chiens blancs du roi.*

(3) Les petits sangliers se nomment *marcassins* ; à un an ce son *bêtes de compagnies* ; à 2 ans *ragots* ; à 3 et à 4 ans on les appelle *sanglier en son tiers an* ou *sanglier en son quart an* ; plus tard ce sont des *mirés* ; ensuite *vieux sangliers* et enfin *grands vieux sangliers.* (La *Vénerie de Jacques du Fouilloux.*)

(4) *Coiffer*, terme de vénerie qui signifie : happer le sanglier aux oreilles en parlant d'un chien. (LITTRÉ. *Dictionn. de la Langue française.*)

(5) *Epieu*, bâton de un mètre et demi environ de longueur, garni à l'extrémité d'un fer large et pointu en forme de feuille de rosier

un personnage barbu, coiffé d'un grand chapeau à plume, vêtu d'un simple pourpoint bleu serré à la taille par une ceinture à laquelle pend, à gauche, une épée ; son costume est complété par de longues bottes montant jusqu'à mi-jambe et par un huchet (1) passé en bandoulière sur le côté droit.

En arrière de ce personnage est un valet imberbe, coiffé d'un petit chapeau à plume, tenant de la main droite, horizontalement, un épieu, et de la main gauche un huchet dans lequel il « corne la prinse » (2).

Un troisième personnage, un valet ou un piqueur, est figuré dans le coin gauche de la tapisserie. Portant la barbe, les cheveux serrés dans une étoffe bleue que surmonte un petit chapeau dont le bord est relevé à droite, vêtu d'un pourpoint bleu recouvert d'un sayon (3) jaune boutonné sur la poitrine, chaussé de souliers de cuir et portant au côté droit une épée, ce personnage tient de la main gauche la bride d'un cheval de relais et de la main droite une paire d'éperons.

Au centre de la composition, un cavalier de haute mine préside à la scène. Maigre, grand, la figure osseuse, le nez busqué, portant une longue barbe à double pointe, coiffé d'un singulier chapeau rond, bas, aplati, à petits bords rabattus et orné d'une plume, vêtu d'un pourpoint foncé recouvert par une sorte de casaquin ajusté (4), de cette couleur blanche si chère aux princes de la maison de Guise (5), le huchet en bandoulière

avec deux petits quillons formant arrêt. L'épieu sert particulièrement à la chasse au sanglier.

(1) *Huchet*, petit cornet de chasseur pour appeler les chiens.

(2) « *Corner la prinse* quand le veneur ayant prins la beste sonne sa trompe pour assembler la compagnie ». (La *Vénerie de Jacques du Fouilloux*.)

(3) La *Saie* ou *Sayon* était un vêtement habituellement sans manches, ajusté, ouvert par devant et qui se portait par-dessus le pourpoint ; il était serré à la taille par une ceinture.

(4) Le *Casaquin* était un vêtement qui recouvrait soit le pourpoint ou le sayon, soit la cuirasse.

(5) « Marie Stuart se maria en blanc, soit que déjà l'usage ait été

du côté droit et tenant de la main droite, verticalement, la « destortoire » (1), le cavalier attire le regard.

Au-dessus de lui un écusson armorié, surmonté d'une couronne ducale, et une date vont nous fournir des renseignements précis.

Armoiries. — Pour l'écusson, nul doute n'est possible. C'est l'écu de la maison de Lorraine brisé du lambel de gueules, tel que l'ont porté les ducs de Guise depuis Claude de Lorraine premier duc de Guise (2) : « parti de 3, coupé de 1 qui font 8 quartiers : au 1 du royaume de Hongrie, au 2 du royaume de Naples, au 3 du royaume de Jérusalem, au 4 du royaume d'Arragon, au 5 du duché d'Anjou, aux 6 et 7 des duchés de Gueldres et de Julliers, au 8 du duché de Bar ; en chef un lambel de 3 pendants de gueules brochant sur le tout ; en abîme, sur le tout, l'écu de Lorraine ».

Date. — Une date, 1547, placée dans le nœud médian des lacs de la bordure supérieure, surmonte l'écusson.

L'année 1547, qui fut celle du sacre de Henri II, a été, dans la maison de Guise, marquée par des faits importants.

Claude de Lorraine, qui était alors âgé de 51 ans et pourvu depuis longtemps de la charge de grand veneur de France, assista le 25 juillet au sacre du roi où il représenta le duc de Guyenne.

Son fils aîné, François, âgé de 28 ans, représenta au même sacre le comte de Toulouse ; il fut, en 1547, nommé gouverneur du Dauphiné et créé duc d'Aumale par le roi.

tel pour les princesses, soit parce que cette couleur était celle de sa famille maternelle. C'est ainsi que sont habillés les portraits que nous avons de ses oncle et grand-oncle, François et Claude de Guise ». (QUICHERAT. *Hist. du Costume en France*, p. 394.)

(1) *Destortoire.* « C'est une verge de deux pieds et demy de long pour destourner les branches quand on pique par les bois après la beste. » (*La Vénerie de Jacques du Fouilloux.*)

(2) PALLIOT. *Science des Armoiries*, p. 112-113.

Le second fils de Claude, Charles de Lorraine, né en 1525 et archevêque de Reims depuis l'âge de 15 ans, eut, en cette qualité, l'honneur de sacrer Henri II.

Enfin c'est le 1er août 1547 que Claude de Lorraine, un autre fils de Claude, né en 1526, épousa Louise de Brezé, dame d'Anet, seconde fille de Diane de Poitiers,

Voyons auquel de ces quatre personnages on peut attribuer la tapisserie. Cette tenture serait-elle un don fait à l'un des membres de la maison de Guise en souvenir d'un événement remarquable ? Le roi, par exemple, aurait-il donné à l'archevêque de Reims ou à l'un de ses parents cette tapisserie datée de 1547 pour rappeler son couronnement ? Cette hypothèse n'est point vraisemblable : on retrouverait, dans ce cas, une trace du donateur sous une forme quelconque (armoiries, monogramme, devise, etc.)

On peut supposer, avec beaucoup plus de vraisemblance, que cette tapisserie fut commandée par un Guise en souvenir d'un événement de sa vie qu'il jugeait important.

Le jeune Claude l'aurait-il fait tisser en commémoration de son mariage ? Nous ne le croyons pas. Dans ce cas, les armoiries de sa femme auraient été jointes à ses armoiries propres. En outre, le personnage principal de la tapisserie semble bien être un homme dans la force de l'âge et non un jeune homme de 21 ans.

Nous ne pensons pas non plus qu'il s'agisse de l'archevêque de Reims : nulle part, dans la tapisserie, on ne trouve le moindre attribut ou le moindre détail rappelant la dignité ecclésiastique de Claude de Lorraine.

Il ne peut s'agir que de Claude de Lorraine qui, en 1547, était toujours grand veneur de France, ou de son fils aîné, François, auquel son père devait, peu de temps après, transmettre cette charge de grand veneur et dont la fortune politique eut pour point de départ l'avènement de Henri II au trône.

Nous pensons que c'est François de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale, qui est représenté sur la tapisserie. Les divers portraits faits de son vivant et qui ont été conservés viennent à

l'appui de cette opinion : un crayon aux deux couleurs, dessiné au XVIe siècle, faisant partie du Cabinet des Estampes (1) et représentant « François duc de Guise tué par Jean Poltrot Méré le 24 février 1563 » est, malgré la barbe un peu moins longue, la reproduction fidèle des traits du personnage de la tapisserie.

Au contraire, Claude de Lorraine, plus corpulent, est représenté généralement avec une barbe plus ou moins courte, mais toujours taillée carrément (2). D'autre part, Claude de Lorraine était, en 1547, à la fin de sa carrière ; c'était presque un vieillard qui devait mourir trois ans après, à Joinville.

Si donc c'est bien François de Guise qui est représenté sur la tapisserie du Musée, on s'explique que cette tenture, qui faisait peut-être partie de ses bagages quand le duc fut assassiné en 1563, soit restée dans notre région. Dès lors, sa place est tout naturellement marquée au Musée Jeanne d'Arc, puisque c'est François de Guise qui termina l'œuvre si bien commencée par Jeanne d'Arc à Orléans en 1429, en reprenant aux Anglais, le 8 janvier 1558, la dernière place qu'ils possédaient encore sur notre territoire, Calais.

Dr GARSONNIN.

(1) Na 21, vol. 1, p. 67.

(2) Voir notamment un crayon du Cabinet des Estampes (Na 21, vol. I, p. 19) et l'émail de Léonard Limosin, le représentant, qui fait partie des collections du Musée de Cluny.

PUBLICATIONS

de la Société archéologique et historique de l'Orléanais

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

ULLETINS PUBLIÉS :	tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé	1848-1853
—	tome II	(nos 16 à 31), épuisé	1854-1858
—	tome III	(nos 32 à 39), épuisé.	1859-1861
—	tome IV	(nos 40 à 58)	1862-1867
—	tome V	(nos 59 à 79)	1868-1873
—	tome VI	(nos 80 à 95)	1874-1877
—	tome VII	(nos 96 à 115)	1878-1882
—	tome VIII	(nos 116 à 131)	1883-1886
—	tome IX	(nos 132 à 143)	1887-1890
—	tome X	(nos 144 à 154)	1891-1894
—	tome XI	(nos 155 à 161)	1895-1897
—	tome XII	(nos 162 à 173)	1898-1901
—	tome XIII	(nos 174 à 180)	1902-1904
—	tome XIV	(nos 181 à 189)	1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS :	tome Ier, épuisé. — (1851.)	
—	tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
—	tome III. — (1855).	8
—	tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
—	tome V. — (1862.)	8
—	tome VI. — (1863.).	8
—	tome VII. — (1867.)	8
—	tome VIII. — (1864.).	8
—	tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
—	tome X. — (1869.)	8
—	tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
—	tome XII, avec atlas. — 1873.	12
—	tome XIII. — (1875.).	10
—	tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
—	tome XV, avec atlas. — (1876)	12
—	tome XVI, 1re partie. — (1879.).	5
—	tome XVI, 2e partie. — (1887.).	5
—	tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
—	tome XVIII, avec atlas. — (1881.)	12
—	tome XIX. — (1883). — Concours de 1880. . . .	10
—	tome XX, avec atlas. — (1885.).	12
—	tome XXI. — (1886). — Concours de 1885. . .	10
—	tome XXII. — (1889.)	10
—	tome XXIII. — 1892.	10
—	tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
—	tome XXV. — 1894	10
—	tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
—	tome XXVII. — (1898.)	12
—	tome XXVIII. — (1902.)	12
—	tome XXIX — (1905.).	10
—	tome XXX, épuisé. — (1906.)	
—	tome XXXI (1907)	5
—	tome XXXII (1908).	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 8 février 1865.

BULLETIN

Tome XV. — N° 198.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1910

SOMMAIRE :

ORLÉANS
LIBRAIRIE HERLUISON
M. MARRON, Succ[r]
11, rue Jeanne-d'Arc, 11

PARIS
E. LECHEVALIER
LIBRAIRE
16, Rue de Savoie, 16

1911

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome XV. — N° 198

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1910

Séance du vendredi 8 juillet 1910

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

M. le Vice-Président signale parmi les nombreux ouvrages reçus depuis la dernière séance : le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (1909), qui contient diverses communications relatives à l'histoire de notre région, par M. H. Clouzot, sur *François Carmoy, imagier à Orléans ;* par M. Dumuys, sur le *rétable polychrôme de Saint-Aignan d'Orléans ; l'étendard de Jeanne d'Arc* ; *un Ecce Homo du* XVe *siècle ;* par M. H. Stein, sur le *double sceau de Robert de Courtenay ;* par M. M. Aubert, sur l'*église de Lassay près de Romorantin ;* — le *Polybiblion* (numéro de juin), qui contient un compte rendu, par notre collègue M. Max. de La Rocheterie, d'un volume de M. G. Lenotre, *Paris révolutionnaire : Vieilles maisons, vieux papiers*, 4e série (1910).

— M. Baguenault de Puchesse fait hommage de son ouvrage sur *Condillac, sa vie, sa philosophie, son influence* (Paris, 1910). Il rappelle que l'abbé de Condillac mourut dans l'Orléanais, au château

de Flux (commune de Lailly) et qu'il fut membre de la Société royale d'agriculture d'Orléans.

Des remercîments sont adressés au donateur.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Bresson, chanoine de Langres, demandant où il pourrait trouver des renseignements sur Voillerault, curé de Montargis, guillotiné pendant la Révolution.

— M. Auguste Baillet fait une communication sur l'*Usage de commencer l'année au 1er janvier à Orléans dès 1556-1557* : C'est un curé de Saint-Laurent qui chercha, dès cette époque, à mettre à la mode le style de janvier ; or, on sait que ce n'est que par l'édit de Paris (1564) que Charles IX fixa au 1er janvier, au lieu de Pâques, le début de l'année (encore cet édit ne fut-il enregistré au Parlement de Paris qu'en 1567). M. Baillet conjecture que ce curé de Saint-Laurent devait être un ancien étudiant de la Sorbonne. La Sorbonne, en effet, paraît avoir suivi dès 1470 le nouveau style chronologique.

La note de M. Baillet est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du vendredi 22 juillet 1910

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

Parmi les publications reçues depuis la dernière séance, M. le Président mentionne :

1° Les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France* (VIIe série, tome IX, 1909), qui contiennent une étude de M. Joseph Roman, intitulée : *Inventaire des dessins de sceaux provenant de Gaignières, conservés dans le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale ;* plusieurs de ces sceaux intéressent notre région.

2° Les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, tome IX, année 1909 (2° fascicule).

— M. Pommier offre de la part de l'auteur, M. E. Jovy, membre correspondant à Vitry-le-François, une brochure ayant pour titre : *Deux inspirateurs peu connus des maximes de La Rochefoucauld : Daniel Dyke et Jean Vernueil* (Vitry, 1910).

Des remercîments sont votés à M. Jovy.

— M. le Secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire du *Bulletin* numéro 196 (1er trimestre de 1910), tome XV, tout récemment paru, et donne quelques détails sur l'impression du tome XXXIII des *Mémoires*. Il informe en même temps la Société que le manuscrit du *Bulletin* numéro 197 (2° trimestre de 1910) est déposé chez M. Pigelet.

— Dans la correspondance : une circulaire de M. l'abbé Boureille, curé en retraite des Montils (Loir-et-Cher), annonçant qu'il va très prochainement publier la *Monographie des Montils*, dont le château fut au moyen-âge une des résidences favorites des comtes de Blois.

— M. Baguenault de Puchesse annonce le décès — survenu aujourd'hui même à Chantilly — de M. Léopold Delisle, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président de la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, président du Conseil de perfectionnement de l'Ecole des Chartes, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, conservateur du Musée Condé, auteur de nombreuses études de paléographie, d'histoire et de bibliographie.

Né en 1826, sorti de l'Ecole des Chartes avec le diplôme d'archiviste-paléographe en 1849, il était élu membre de l'Institut dès 1857, à l'âge de 31 ans, alors qu'il était simple employé du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. M. Delisle était depuis 1853 membre correspondant, et depuis 1859 membre honoraire de notre Société, aux *Mémoires* et *Bulletins* de laquelle il a collaboré à plusieurs reprises. Qu'il suffise de citer ici : *La vie de Gauzlin, abbé de Fleuri et archevêque de Bourges, par André de Fleuri* (*Mém.* II) ;

Le formulaire de Tréguier et les écoliers bretons des écoles d'Orléans au commencement du XIVe siècle (*Mém.* XXIII) et de rappeler qu'il présida notre cinquième concours quinquennal le 7 mai 1890. La Société adresse à la famille du très regretté défunt l'expression de ses respectueuses condoléances.

— La prochaine séance, en raison des vacances, aura lieu le vendredi 14 octobre.

Séance du vendredi 14 octobre 1910

Présidence de M. Basseville, *président*.

Parmi les publications reçues depuis la dernière séance de juillet, M. le Président signale :

1° Les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (32e vol., 1909 ; Bourges 1910), qui contiennent une étude de notre collègue M. Soyer, intitulée *A propos de l'origine du nom de Sancerre*, et un article de Mlle Jane Hazon de Saint-Firmin : *Une page d'histoire et les mémoires du maire de Bourges, François Le Mareschal, sieur de Corbet* (il s'agit de l'entrevue du roi Henri III et du duc Henri de Guise dans les jardins du château de Blois le 21 décembre 1588) ;

2° La *Revue archéologique*, dirigée par G. Perrot et S. Reinach (fascicule de juillet-août 1910), qui renferme une bibliographie sommaire (618 numéros) des travaux de Léopold Delisle, membre honoraire de notre Société ;

3° La *Romania* (avril 1910), qui publie des *Notes étymologiques et lexicographiques* par M. Antoine Thomas ; on y trouve le sens exact et l'étymologie de l'ancien mot blésois *joalée* ou *joualée*.

— Dans la correspondance :

1° Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le prochain Congrès des Sociétés savantes

s'ouvrira à Caen le mardi 18 avril 1911 (le programme est joint à la circulaire). M. le Ministre insiste pour que les mémoires à lire à ce Congrès parviennent avant le 7 janvier au 5e bureau de la Direction de l'enseignement supérieur ;

2° Une lettre de faire part du décès de Mme la comtesse de Foulques de Villaret, chanoinesse de Brünn, officier d'Académie, lauréat de notre Société, auteur d'estimables travaux sur l'histoire orléanaise, décédée à Terrasson (Dordogne) le 19 septembre.

— M. le Président annonce aussi la mort à Paris de M. Lisch, inspecteur général honoraire des monuments historiques, le restaurateur de la salle dite des Thèses de l'Université d'Orléans, lieu de nos réunions (24 août) ; de M. le général Quévillon, associé correspondant à Bordeaux (22 septembre) ; de M. Courtin-Rossignol, le regretté maire d'Orléans, membre honoraire de droit, avec lequel la Compagnie avait toujours entretenu les relations les plus cordiales (7 octobre).

— M. Masson fait savoir que l'église paroissale de Saint-Aignan d'Orléans a été classée *en totalité* parmi les monuments historiques, par arrêté ministériel du 30 septembre 1910. M. le Président rappelle que c'est la Société archéologique qui avait pris l'initiative de la proposition du classement.

— M. Pommier donne lecture d'une note sur deux envois récents de M. Ernest Jovy, associé correspondant :

1° Une amusante épigramme anonyme sur le jésuite Chamillard et l'oratorien Terrasson, qui prêchaient tous deux le Carême à Orléans vers 1725 ;

2° Le second volume de son *Pascal inédit*.

La Société décide que la note de M. Pommier sera insérée dans le prochain *Bulletin*.

Séance du vendredi 28 octobre 1910

Présidence de M. Dumuys, *président.*

Parmi les publications reçues, M. le Vice-Président signale la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (fascicule de mai-août 1910), qui contient un article nécrologique sur *Léopold Delisle* (*1826-1910*), membre honoraire de notre Société.

— M. le Président annonce la mort de M. Joseph Grabinski, associé étranger, décédé récemment à Bologne (Italie) : Collaborateur du *Correspondant*, il avait conservé un amour éclairé pour la France, où il avait fait ses études classiques.

— Il donne lecture d'une circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts relative à la prochaine réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, qui aura lieu à Paris du 6 au 9 juin 1911 : Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts avant le 1er mars 1911.

— M. Pommier fait connaître une inscription du XVIIIe siècle qui se trouve dans l'église paroissiale de Cravant (Loiret) ; cette inscription paraît inédite. M. Pommier reviendra, d'ailleurs, sur sa communication.

— M. Basseville mentionne un libraire orléanais du XVIIe siècle, inconnu jusqu'à ce jour : Elzéar Bonnefoy, qui vivait en 1678 et édita l'ouvrage suivant : *Histoire de ce qui s'est passé dans la chapelle des Augustins déchaussez au faubourg Martainville de Rouen, depuis le vendredi de la semaine de la Passion jusqu'au mardi d'après la Résurrection en l'année 1677 ; écrite en vers libres.* Orléans, Elzéar Bonnefoy, 1678 ; in-4° de 19 pages (1).

(1) D'après le *Catalogue de livres choisis en divers genres à vendre à la librairie de L. Potier*, Paris, 1864 ; n° 4100.

— Il offre à la Société, qui l'en remercie, un ouvrage curieux, en très mauvais état, le *Breviarium Aurelianense*, publié en 1542 chez François Guéyard et Jacques Martinet, libraires orléanais, et imprimé à Paris par Jean Kaerbriand, auquel on doit aussi une édition des *Décrétales* de Gratien avec la date de 1517. En voici l'explicit : ***Absoluta est hec pars hyemalis Breviarii Aurelianensis in alma Parisiorum Academia, in edibus Joannis Kaerbriand alias Huguelin, typographi sub signo craticule ferree, via ad divum Jacobum, sumptibus Francisci Gueyard et Jacobi Martinet bibliopolarum Aurelianensium, undecimo die septembris, anno 1542.***

Le donateur et M. Cagnieul font remarquer que la Bibliothèque de la Ville d'Orléans possède un très bel exemplaire de ce *Breviarium*, relié avec petits fers et entrelacs (dans le genre des reliures sorties des ateliers de Nicolas Eve), qui a dû appartenir à un riche bibliophile du XVIe siècle.

— M. Soyer attire l'attention de ses collègues sur ce libraire François Guéyard dit D'Orléans, qui, « bedeau » de la nation d'Allemagne de l'Université d'Orléans en 1547, devint receveur général de cette Université et fut une des nombreuses victimes de la Saint-Barthélemy orléanaise en 1572. Très vieux et infirme, on l'égorgea dans son lit. Il habitait rue de l'*Escrivinerie* (rue Pothier).

— M. Dumuys montre diverses monnaies romaines trouvées au cours des travaux exécutés actuellement à la succursale du Crédit Lyonnais et à la Caisse d'épargne d'Orléans (bronze de Tibère, représentant l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon ; bronze de Néron, bronze de Constance). Il présente aussi une monnaie d'argent d'Henri III, roi de France et de Pologne (1582), trouvée à Bonny-sur-Loire et acquise par le Musée historique de l'Orléanais.

— M. Soyer commente divers extraits de documents du XVIe siècle qui lui ont été communiqués par M. Paul Gauchery, ingénieur à Vierzon, membre de la Société des Antiquaires du Centre. Ces extraits prouvent qu'au XVIe siècle Vierzon s'approvisionnait de canons à Orléans : Le grand fondeur orléanais était Jean Lescot, dit Jacquinet.

Il est à noter que la commune de Vierzon-Ville possède encore

deux petits canons ou fauconneaux, que l'on tire les jours de fêtes publiques, et qui, par leurs profils, indiquent l'époque de François Ier : ces deux canons doivent être l'œuvre de Lescot.

— M. Pommier annonce la vente (19 octobre) de deux peintures de l'artiste orléanais Desfriches, représentant l'abbaye de Saint-Mesmin et le pont de la Pie.

— Sur la proposition de M. Jules Baillet, la Société prie M. le Président de vouloir bien veiller à ce que la plaque commémorative du séjour de Jeanne d'Arc dans la maison du trésorier du duc d'Orléans, Jacques Boucher, soit replacée, non pas où elle était primitivement, mais sur la façade de la véritable demeure du trésorier, reconnue par notre collègue M. Jarry dans son excellent travail sur la *Maison de Jeanne D'Arc.*

M. le Président promet de faire le nécessaire.

— Il est décidé que, dorénavant, M. Soyer sera chargé de la rédaction de la table analytique des *Bulletins* de la Société.

Séance du vendredi 11 novembre 1910

Présidence de M. Dumuys, *président.*

Parmi les publications reçues, M. le Vice-Président mentionne spécialement les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (1er et 2e trimestres de 1910), qui contiennent un article de M. Henri Stein sur *le sculpteur Gois et sa statue du chancelier de l'Hôpital ;* — le *Polybiblion* (octobre 1910), qui renferme un compte-rendu, par notre collègue M. Max. de La Rocheterie, de l'ouvrage de M. Emile Bourgeois, *La diplomatie secrète au XVIIIe siècle, ses débuts.*

— M. Soyer fait hommage de deux brochures dont il est l'auteur : *A propos de l'origine du nom de Sancerre* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre ;* Bourges, 1910) ; *Rapport sur le service des Archives départementales du Loiret pour l'année 1910.* M. Soyer donne dans ce *Rapport*, comme dans les précédents, des renseignements précis non seulement sur les travaux de classement et d'inventaire accomplis dans les Archives départementales, mais encore sur les plus anciens documents conservés dans les archives des mairies et des hospices du Loiret (registres des baptêmes, mariages et sépultures, délibérations, arrêtés, correspondances, comptes, etc.).

Des remercîments sont votés au donateur.

— M. le Président informe la Société que, selon le vœu émis à la dernière séance, il a fait des démarches pour que la plaque commémorative du séjour de Jeanne d'Arc chez Jacques Boucher fût apposée sur la véritable demeure du trésorier du duc d'Orléans.

— M. Raguenet de Saint-Albin signale l'existence, au château de Fontainebleau, de tapisseries du XVIe siècle représentant l'histoire de Psyché, analogues à celles qui sont conservées à la Cour d'appel d'Orléans. Il y en avait aussi à l'Exposition de Bruxelles, dans la section française ; elles appartenaient à l'Etat, mais M. Raguenet n'a pu en connaître la provenance.

— M. Basseville demande où en est la rédaction du catalogue des documents manuscrits possédés par la Société.

M. Garsonnin répond que le relevé sur fiches de tous les documents antérieurs à la Révolution est complètement terminé.

— A la prière de M. le Président, M. Huet a bien voulu faire une enquête musicale sur « la marche des soldats de Robert Bruce » : D'après un programme d'audition de vieux airs militaires français, — programme daté du 10 juin 1910 et émanant de la Direction du Musée de l'armée, — c'est au son de cette marche écossaise du XIVe siècle que Jeanne d'Arc serait entrée à Orléans en 1429 ! M. Huet déclare que ses recherches personnelles ne lui permettent pas d'apporter la moindre preuve à une aussi téméraire affirmation.

Séance du vendredi 25 novembre 1910

Présidence de M. DUMUYS, *président.*

Il est fait hommage :

1° Par M. Jules Banchereau, membre correspondant, de son mémoire sur *les prétendues charpentes de châtaignier* (extrait du *Bulletin monumental*, publié par la Société française d'archéologie, 1910) ;

2° Par M. Agricol Bénard, membre correspondant, de plusieurs exemplaires d'une lithographie, dont il est l'auteur, représentant la *Maison dite de la Coquille* à Orléans ;

3° Par M. Paul Gauchery, ingénieur-architecte à Vierzon, de son étude sur *Une construction civile du XIIe siècle à Bourges* (extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, tome 32, 1910) : L'auteur signale la ressemblance de cette très curieuse et rarissime construction romane avec la Maison des Templiers de Beaugency et surtout avec la Maison des Templiers de Villefranche-sur-Cher (Loir-et-Cher) ; il conclut que la maison de Bourges devait aussi appartenir à l'ordre du Temple.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— MM. Basseville, Dumuys et Soyer présentent la candidature, au titre de membre associé correspondant, de M. Chambon, conseiller général du Loiret, demeurant à Ladon.

— M. Soyer, au nom de l'auteur M. Pierre Bouvier, membre correspondant, lit un chapitre de son travail très documenté sur *l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen-âge et au XVIe siècle*. Cette lecture sera continuée.

Séance du vendredi 9 décembre 1911

Présidence de M. Dumuys, *président.*

Il est fait hommage :

1° Par M. Béraud, membre correspondant à La Rochelle, de ses deux brochures : *Les Béraud au Collège de La Rochelle* [*1571-1619*] (La Rochelle, 1910), et *François Béraud avant son professorat* (Orléans, 1910) ; cette dernière étude est un tirage à part de notre *Bulletin* ;

2° Par M. Soyer, membre titulaire, de son mémoire sur *les députés du Tiers représentant la Ville et le Bailliage d'Orléans aux Etats généraux de Blois en 1588* (Orléans, 1910), extrait de notre *Bulletin* ;

3° Par M. Bérard, sculpteur à Orléans, lauréat du prix Davoust, d'un portrait d'Emile Davoust, œuvre dont il est l'auteur.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. le Président signale spécialement une communication faite par la Société préhistorique française sur le récent projet de loi relatif aux fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie (annexe au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 25 octobre 1910) ; ladite Société considère ce projet de loi comme « des plus dangereux pour les intérêts de la science ».

Il est décidé qu'une commission, composée des membres du Bureau et de MM. Auguste Baillet, Jules Baillet, Garsonnin et Jarry, étudiera attentivement la question et formulera ses observations.

— Des remercîments sont adressés à la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, qui a bien voulu envoyer à notre bibliothèque les tomes I, II, IV (2e partie) de ses *Mémoires* ; ce dernier volume est rarissime.

— M. Garsonnin, au nom de la commission des publications, demande l'insertion, au *Bulletin*, de la note de M. Auguste Baillet sur l'*Usage de commencer l'année au 1er janvier, à Orléans, dès 1556.* Les conclusions du rapport de M. Garsonnin sont adoptées.

— M. Basseville annonce que le Conseil municipal de Paris, d'accord avec le Comité des inscriptions parisiennes, a décidé tout dernièrement de marquer d'une plaque commémorative la maison où mourut notre érudit compatriote Edouard Fournier.

— En fin de séance, M. Chambon, conseiller général du Loiret, demeurant à Ladon, est élu à l'unanimité membre associé correspondant.

Séance du vendredi 23 décembre 1910

Présidence de M. DUMUYS, *président*

Parmi les publications reçues sont à mentionner spécialement :

1° Le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (août-septembre 1910), qui contient, p. 576-579, une communication de M. Maurice Prou, membre honoraire, de notre Société, sur *la locution « in corpore » à l'époque mérovingienne ;*

2° Le *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant l'année 1909* (Bourges, 1910), par M. De Goy, secrétaire. L'auteur a reproduit dans ce rapport, p. 31-33, une lettre de notre collègue M. Soyer, relative à la découverte de mines d'or dans le Berry en 1763 et 1765 (d'après des documents des Archives départementales du Loiret) ;

3° Le *Bulletin mensuel de la Chambre de commerce d'Orléans et du Loiret* (novembre-décembre 1910).

— M. le Président donne lecture :

1° D'une lettre de M. Chambon, conseiller général du Loiret, remerciant la Société de l'avoir élu membre associé correspondant.

2° D'une lettre de la Rédaction du *Répertoire d'art et d'archéologie*, remerciant la Société d'avoir consenti l'échange du *Bulletin* contre ledit *Répertoire*.

— M. Pommier continue le commentaire de l'inscription française du XVIII° siècle qu'il a découverte dans l'église de Cravant.

— M. Jules Baillet lit une note bibliographique qu'il a consacrée à *La mort de Philæ*, par Pierre Loti, et *Au pays des Pharaons*, par Alexandre Moret.

— Sur le rapport de M. Basseville le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« La Société archéologique et historique de l'Orléanais, après avoir pris connaissance du projet de loi présenté par le Gouvernement pour réglementer les fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie,

« Considérant que le projet présenté, s'il était voté par le Parlement, serait certainement contraire au progrès de la science en enlevant aux Sociétés et à l'initiative privée toute liberté et tout stimulant ;

« Considérant, d'ailleurs, que l'art. 14 de la loi du 30 mars 1887 donne déjà des armes suffisantes pour assurer la conservation des objets pouvant intéresser la science archéologique ;

« Qu'il suffirait de compléter cet article 14 en y ajoutant une sanction nécessaire pour sauvegarder le résultat des fouilles contre l'exportation étrangère ;

« Que les adjonctions proposées par la Société préhistorique de France donnent sur ce point entière satisfaction ;

« Déclare s'unir à la Société préhistorique de France pour protester contre le projet de loi dont il s'agit, et émet le vœu que l'article 14 de la loi du 30 mars 1887 soit complété par les adjonctions par elle proposées. »

— M. Soyer fait une communication sur la persistance à Patay, jusqu'au milieu du XVIII° siècle, d'un usage singulier et indécent

appelé « la cavalcade du lendemain des noces ». La Société décide l'insertion de cette communication au *Bulletin*.

— M. Soyer annonce ensuite l'entrée au Musée historique d'une monnaie en argent, frappée à Valenciennes, au nom de Marguerite, comtesse de Hainaut (1345-1351), trouvée à Orléans et offerte par notre collègue M. Larcanger.

— M. Huet communique une très intéressante lettre de M. Julien Tiersot, bibliothécaire au Conservatoire, qui cherche à identifier un personnage d'un chant funèbre inédit de Méhul. Ce personnage, mort jeune à l'extrême fin du XVIII[e] siècle ou au début du XIX[e], était ou poète ou musicien et probablement originaire ou habitant de Meung-sur-Loire (1).

— Il est, en fin de séance, procédé au renouvellement partiel du Bureau, qui se trouve ainsi composé pour l'année 1911 :

Président : M. A. Basseville, en remplacement de M. Dumuys, non rééligible.

Vice-Président : M. Baguenault de Puchesse, en remplacement de M. Basseville, non rééligible.

Secrétaire : M. J. Soyer.

Vice-Secrétaire : M. P. Iauch.

Trésorier : M. A. Breton, en remplacement de M. Bredif, non rééligible.

Bibliothécaire : M. Larcanger.

Commission des publications : MM. Garsonnin, J. Baillet et Pommier, en remplacement de M. Jarry non rééligible.

(1) Voir à ce sujet l'article de M. J. Tiersot, intitulé : *Un « chant funèbre » inconnu de Méhul*, paru dans le *Ménestrel*, n° du 18 février 1911, p. 51-52. Le personnage n'a pu encore être identifié.

NOTE

SUR L'USAGE DE COMMENCER L'ANNÉE AU PREMIER JANVIER

A ORLÉANS, DÈS 1556

Le registre GG 567 de la paroisse Saint-Laurent-des-Orgerils, près Orléans, commence le 15 septembre 1555 :

> Susceptorum [infantium
> in sacro fonte baptism[atis
> ecclesie parochialis dñi Laurentii
> de Orgeriis simul levantium
> nomina hic infra exprimuntur
> pastore et rectore dño Petro Rou
> anno dñi 1555 die 15 septembris.

Le f° 5 v° finit avec un acte daté :

> Die ultima mensis decembris
> bapt[s] fuit Michael, etc.

Et le f° 6 commence :

> Lan V[c]LV[j]
> Primus dies anni (1) bap[ts]
> fuit Anna, filia etc.

L'acte suivant est daté comme suit :

> Secunda die mensis Januarii
> bapt[a] fuit Mathurina, filia etc.

(1) Ceci est en interligne au-dessus des mots : *Le premier jour de l'an*, qui sont raturés.

Quand finit l'année 1556, le curé écrit :

« Annus novus »,
« Prima die mensis januarii. »

Il ne peut y avoir aucun doute : En 1556 et 1557, ce curé faisait commencer l'année au 1er janvier.

Or, ce n'est que par édit de 1564 que Charles IX fixa au 1er janvier le commencement de l'année.

Le curé de Saint-Laurent prenait donc une mesure qui n'avait pas été sanctionnée par l'autorité ni royale, ni ecclésiastique.

Aucun de ses collègues ne fit de même.

Et ce fut en 1567 seulement que le Parlement de Paris enregistra l'ordonnance royale et en rendit, en conséquence, l'observation obligatoire. Le curé de Saint-Laurent était donc en avance de huit et même onze années sur les décisions de la chancellerie royale.

Comment cela put-il se faire sans qu'il soulevât aucune observation de ses supérieurs ?

Le fait est d'ailleurs assez rare pour ne pas le laisser dans l'oubli.

Je pense en avoir trouvé une explication très vraisemblable.

Dans le domaine royal, il y avait une curieuse exception à l'usage général. A la Sorbonne, à partir de 1470, les prieurs du collège ne suivirent plus le style de Paris ; mais, dit Giry, il est difficile de dire s'ils ont fait commencer l'année à Noël, 25 décembre, ou au 1er janvier (1).

S'il est permis ici de faire une conjecture, ce curé, homme instruit, qui a adopté le latin pour la rédaction de son registre, dont j'ai donné ci-dessus le préambule, dont la prose est correcte et parfois recherchée : « Hac die 15 mensis septembris, « anno prefato (2) baptisata fuit Maria, etc... susceptor (3) autem

(1) *Manuel de diplomatique*, Paris, 1894, p. 113.
(2) Au lieu de *supradicto*.
(3) Au lieu de *patrinus*.

« fuit..... » ; ce curé, « pastor et rector » (1), ne serait-il pas un élève de Sorbonne (2) qui aurait rapporté à Orléans l'usage de l'Université de Paris ? Le fait aurait son importance, car il tendrait à donner la réponse à la question que pose Giry. Le curé aurait commencé à Orléans l'année comme on le faisait à la Sorbonne, au 1er janvier et non à Noël.

Peut-être les innovations du curé Pierre Rous[seau] ne furent-elles pas du goût de Germain Guyet, le prieur de Saint-Laurent, qui le remplaça, par acte du 24 janvier 1557-1558, par François Rouger.

Auguste BAILLET.

(1) Titres rares.

(2) Au milieu du XVIe siècle, les prêtres ne mentionnent pas, comme on le fit plus tard, leurs titres académiques.

NOTE

SUR DEUX

ENVOIS DE M. ERNEST JOVY

MEMBRE ASSOCIÉ CORRESPONDANT

Notre savant confrère nous envoie, accompagnée d'une note bibliographique, une amusante épigramme sur les Pères Chamillard, de la Compagnie de Jésus, et Terrasson, de l'Oratoire, qui prêchaient le Carême, à Orléans, dans le premier quart du XVIII[e] siècle :

Dans un manuscrit de la Bibliothèque de Châlons-sur-Marne, intitulé : *Poésies curieuses mises par ordre alphabétique, divisées en deux tomes* (1), t. II (D-Z), qui doit remonter aux environs de 1725, on trouve, p. 509, l'épigramme suivante, qui peut éclairer l'histoire de la prédication à Orléans, dans le temps où molinistes et jansénistes se partageaient l'opinion publique :

Epigramme sur les Pères Chamillard et Terrasson, le premier Jésuite, l'autre de l'Oratoire, qui ont prêché en même temps à Orléans.

En vain dans Sainte-Croix (2) la jalouse cabale
Fait prêcher Chamillart ; on s'en lasse bientôt.

(1) Ce manuscrit est ainsi décrit dans le *Catalogue général des bibliothèques publiques de France, Départements*, Châlons-sur-Marne, Paris, Plon, 1885, t. III, p. 60 : « 283 (Fonds Garinet). Poésies curieuses mises par ordre alphabétique divisées en deux tomes. Tome deuxième [*le seul*], D-Z. Table des noms propres en tête. Beaucoup de pièces sur Louis XIV, les Jésuites, le Jansénisme, etc. Le recueil date d'environ 1725. XVIII[e] siècle. Papier, 730 pages, 231 sur 181 millim. Rel. veau. »

(2) Cathédrale d'Orléans. (*Note du manuscrit*)

Chacun court à Saint-Paul, et chacun dit tout haut :
Où presche Terrasson ? Est-ce à la Cathédrale ?
Vous êtes, Terrasson, trop fleury, trop habile
Pour chez nous en caresme annoncer l'Evangile.
Nous devons en jeûnant affliger notre esprit ;
Pour nous mortiffier, Chamillart nous suffit.
Chamillart contrôleur, Chamillart Jésuite
Sont à peu près égaux en valeur, en mérite.
L'un a fait de la France un hospital fameux,
L'autre de Sainte-Croix fait un désert affreux.

M. Jovy nous offre, en même temps, le second volume de son *Pascal inédit* paru au cours de cette année (1) et qui porte comme sous-titre : « *Les véritables derniers sentiments de Pascal* ».

Cet ouvrage témoigne de la connaissance intime qu'a son auteur d'un sujet très ardu et figurera avec honneur parmi les nombreux livres que la littérature de notre temps a fournis sur Pascal. On y remarquera une étude sur plusieurs personnages du parti janséniste qui, à l'occasion de la signature du Formulaire décidée en 1658 dans l'assemblée du clergé, à la suite de la Bulle d'Alexandre VII, crurent devoir s'en séparer. L'un d'eux, Henri du Hamel, nous intéresse, puisqu'il était originaire de l'Orléanais, étant né au château de Denainvilliers, près de Pithiviers, qu'on désignait alors sous le nom de Pluviers. Docteur de Sorbonne, disciple de l'abbé de Saint-Cyran qui lui inspira un zèle ardent dans le ministère sacerdotal, il fut nommé, en 1642, curé de Saint-Maurice-sur-l'Averon, au diocèse de Sens (2), puis devint, en 1645, curé de Saint-Merry. Dans cette paroisse marchande et populaire, il se manifesta partisan dévoué du cardinal de Retz et il y propagea activement les doctrines jansénienne : pour ce double motif, il fut exilé en 1654 et son éloignement dura dix ans ; ayant consenti à

(1) Le premier volume a été publié en 1908. (Tavernier, éditeur, Vitry-le François.)

(2) Cette paroisse est de nos jours appelée Saint-Maurice-sur-Aveyron.

signer le Formulaire, il put rentrer dans sa paroisse. Quelques années après, il reprit sa cure de Saint-Maurice où il mourut en 1682, ayant été, dans l'intervalle, nommé « doyen de la chrétienté de Ferrières ». Henri du Hamel avait été un janséniste si militant, que la sincérité de sa conversion à l'orthodoxie n'a pas cessé d'être contestée et le P. Rapin, dans ses Mémoires, l'attribue malicieusement à l'ennui qu'il avait éprouvé dans ses exils lointains, à Quimper, à Langres et à Chalon-sur-Saône. Les lettres que M. Jovy publie de lui, dans son *Pascal inédit* (II) et qui sont déjà citées par Hermant dans son *Histoire du Jansénisme*, sont adressées à des hommes importants dans le clan janséniste ; il y proteste avec vigueur contre ce reproche qu'il avait pressenti, et à les lire, il semble bien qu'Henri du Hamel, en désertant son parti, ait surtout cédé à la crainte réelle d'abandonner la Communion romaine.

« J'ai été nourri, écrit-il, en 1659 à M. Singlin, dans la « créance commune des théologiens qui tiennent que le Souve- « rain Pontife est infaillible lorsqu'il prononce *ex cathedra.* »

Sainte-Beuve, dans son *Histoire de Port-Royal,* tome II (1), a consacré à Henri du Hamel une abondante notice qui nous paraît avoir épuisé le sujet.

Ce prêtre, pieux et charitable, qui fut l'un des hommes les plus importants du jansénisme au XVIIe siècle, était issu d'une ancienne famille de la Beauce qui s'est perpétuée jusqu'à notre époque dans le château où il est né. Au XVIIIe siècle, elle a donné le jour aux deux frères Du Hamel du Monceau et Du Hamel de Denainvilliers, fameux agronomes et botanistes. Le premier rapporta d'Orient et répandit en France la culture du cèdre. La ville de Pithiviers lui a élevé une statue et sa mémoire y est toujours en honneur.

A. POMMIER.

(1) Pages 242 et 543.

UNE COUTUME SINGULIÈRE

LA CAVALCADE DU LENDEMAIN DES NOCES

A PATAY, AU XVIII[e] SIÈCLE

Une coutume singulière et fort inconvenante se maintint à Patay (1) jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle : Je veux parler de la « cavalcade du lendemain des noces ».

La description détaillée s'en trouve dans une lettre adressée le 19 février 1751 par un habitant de cette paroisse à Le Clerc de Douy, procureur du Roi au bailliage et siège présidial d'Orléans, archiviste du Duché.

Voici ce document qui mérite bien, ce me semble, d'être publié in-extenso :

MONSIEUR,

Pour répondre à l'honneur de la vôtre au sujet de la cavalcade qui se fait le lendemain du jour des mariages en ce lieu, j'ay celuy

(1) Ce chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans faisait partie avant 1790 de la Généralité d'Orléans (élection de Châteaudun), du bailliage de Blois et de l'évêché de Chartres (archidiaconé du Dunois).

de vous marquer tous les faits de cette petitte réjouissance (qui se fait par usage et tradition), tels qu'ils sont, ayant aussy fait par moy même ce que l'on a pratiqué jusqu'à ce jour.

Le lendemain du jour du mariage, la nouvelle mariée, acompagnée des filles de la nôce ou bien d'une partye d'icelles, se rend à l'église pour y entendre la sainte messe, pendant laquelle les garçons de la nôce s'assemble[nt], et, montés sur des chevaux autant qu'ils le peuvent estre, se rendent, quelquefois avec des tambours et quelquefois sans tambours, suivant les garçons qui sont à la nôce, à la grande porte du cimetière de l'église, et à l'issue de la messe, deux ou trois desdits garçons vont à la porte de l'église pour y prendre la mariée au sortir d'icelle et, quant ils trouvent qu'elle tarde trop, la vont chercher dans l'église et la conduise[nt] hors le cimetierre où est l'assemblée des garçons ; où estant arrivée, on la fait placer en crouppe derrière un des garçons ; on luy donne en bandollière des outils du mettier de son mary ; sy c'est un couverturier (1) on luy met des cardes, des navettes et un tablier, ainsy des autres mettiers ; estant ainsy équipée, on la promene au milieu de la cavalcade dans la place de la ville et on luy fait faire le tour de la halle deux ou trois fois. Ensuitte, on la conduit à la maison de son mary, où estant arrivée et descendue de cheval on luy fait frapper à la porte de la maison, qui est fermée, et en frappant on luy fait dire ces parolles : « Mon amy (un tel, le nom de son mary), je te prie de m'ouvrir la porte et je te remercie du grand bien que tu m'as fait cette nuit. » Et, quand elle refuse de voulloir dire ces parolles, on la veux (*sic*) déchausser pour luy mettre le pied dans l'eau, ce qui n'arrive pas, d'autant qu'elle aime mieux dire les parolles ; et, sitost que son petit discours est finy, la porte luy est ouverte, et, estant entrée, on la conduit où son mary est volontairement et sans gêne attaché seullement pour la forme. En cet état elle l'embrasse, ensuitte elle le délie.

Voilà, Monsieur, au vray et sans déguisement, touttes les particulliarittés (*sic*) et discours de la cavalcade du lendemain des nôces.

(1) Patay était le siège de nombreuses manufactures de couvertures de lits. Dans le cours du XIXe siècle, ces manufactures sont venues s'installer à Orléans. — Voir *les Fabriques de couvertures de laine à Orléans*, dans *Annuaire du département du Loiret pour 1901*, Orléans, P. Pigelet, imprimeur-éditeur, p. 37-52.

C'est un ancien usage que l'on continue par réjouissance et qui finira sitost qu'il y aura des deffences.

J'ay l'honneur d'estre, avec tout le respect possible,
Monsieur,
votre trèshumble et trèsobéissant serviteur,

DORDEVEAU.

A Patay, ce 19 février 1751.

Au dos du 2e feuillet de la lettre, cette adresse :

« A Monsieur
Monsieur Le Clerc de Douy,
Procureur du Roy au bailliage et siège
présidial d'Orléans, proche le cloistre
Saint-Samson,
à Orléans » (1).

On remarque que c'est à la demande du procureur du Roi, — à la suite d'une plainte du curé de Patay probablement, — que cette lettre a été rédigée.

Elle fut transmise à Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris (2), qui, le 6 mars suivant, invita Le Clerc de Douy à s'efforcer de mettre fin à ce divertissement indécent, dans les termes suivants :

MONSIEUR LE PROCUREUR,

J'ai recû vôtre lettre du 26 février dernier avec celle du curé de Saint (*sic*) Patay (3) et la réponse qui vous a été faitte par un habi-

(1) Archives départementales du Loiret ; série E, non inventoriée, Ville de Patay ; original sur papier.

(2) « Les attributions du procureur général s'étendaient alors sur toutes les parties de l'administration et de la justice civile et criminelle. » (C. Bloch, *Inventaire sommaire des volumes de la collection Joly de Fleury concernant l'assistance et la mendicité,* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 69e vol , année 1908, p. 64).

(3) Il faut rectifier : *Saint* [*André de*].

tant de cette ville au sujet de ce qui se pratique le lendemain des mariages : Je vous prie de voir s'il n'y auroit pas quelqu'un sur les lieux qui put faire entendre à quelques-uns des habitans des plus raisonnables que cette prétendüe réjoüissance est indécente et qu'il seroit à désirer que les habitans d'eux-mesmes la fissent cesser, sinon que je serois obligé de la faire interdire par l'autôrité du Parlement. Je suis,

Monsieur le Procureur,

Vôtre frère et bon ami,

JOLY DE FLEURY.

A Paris, ce 6 mars 1751.

M[onsieur] l[e] P[rocureur] [du] R[oy au] B[ailliage], Orléans (1).

Quelle fut la solution de l'affaire ? Le Parlement eut-il à intervenir ? Je l'ignore. Je constate simplement qu'à partir de cette date il n'est plus jamais question de la fameuse cavalcade.

Jacques SOYER.

(1) Archives départementales du Loiret ; série E, non inventoriée, Ville de Patay ; original, papier.

M. LÉOPOLD DELISLE

MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

D'autres ont dit ce que fut M. L. Delisle pour l'honneur de l'érudition française, pour les services rendus à la science et aux bonnes lettres pendant plus d'un demi-siècle. On a célébré l'autorité dont il jouissait dans le monde entier, étant aussi incontesté et plus connu peut-être à l'étranger que dans son propre pays. Nous n'avons pas à compléter cet éloge, ni à raconter cette vie toute de labeur et de haute culture. Le souvenir et la reconnaissance s'arrêtent pour nous à notre province et à notre ville ; mais il a semblé que la Société archéologique de l'Orléanais avait le devoir de rappeler en quelques mots ce que M. L. Delisle a fait et écrit pour elle, ayant appartenu à notre Compagnie jusqu'à sa mort, et pendant cinquante-sept ans.

Dès 1853, M. Léopold Delisle se faisait inscrire parmi nos membres comme « associé correspondant », et il était alors qualifié de simple « employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale ».

La même année, il avait payé sa bienvenue en offrant à la Société une copie de sa main de la vie de Gauzlin, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, accompagnée de notes et d'une courte introduction (1).

En 1855, il signale un manuscrit relatif à la collégiale de Saint-Avit d'Orléans, précieux document qui devait être publié par M. de Vassal dans nos *Mémoires*.

(1) *Mémoires de la Société archéologique*, t. II, p. 259-322.

En 1859, membre de l'Institut depuis deux ans, il est élu membre honoraire de la Société.

Il nous communique, en 1862, une note sur le *Dictamen* de Poncius Provincialis (1).

En 1869, il nous offre sa brochure sur les *Ecoles d'Orléans* au XIIe et au XIIIe siècles, parue dans l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France.

Il nous envoie, en 1876, une note sur Pierre de Belleperche, professeur à notre ancienne Université de lois, un des plus illustres jurisconsultes du temps de Philippe le Bel (2).

En 1879, devenu administrateur de la Bibliothèque nationale, il nous offre son travail sur les *Bibles de Théodulphe*.

Tous ces écrits très spéciaux furent reçus avec reconnaissance, servant de modèle à nos modestes recherches et leur donnant un précieux encouragement.

En 1883, vint la grande affaire des manuscrits de la collection de lord Ashburnam, dont l'origine plus que suspecte avait attiré l'attention du savant bibliothécaire. On connaît les longues négociations et les controverses qui intervinrent. Nous y étions particulièrement intéressés, quelques-uns des manuscrits d'Angleterre provenant de la Bibliothèque d'Orléans où ils avaient été dérobés vers 1843 par l'inspecteur Libri. M. Delisle était venu à Orléans, au mois d'août 1883, examiner les anciens manuscrits de Saint-Benoît et constater les feuillets précieux détachés et remplacés par d'insignifiants fragments ou entièrement disparus. Il avait été aidé dans ce travail par nos érudits collègues et aussi par un catalogue donné autrefois par M. Jacob à la bibliothèque de notre Société. Il en sortit une brochure célèbre sur *Les manuscrits du comte d'Ashburnham* et une *Notice sur plusieurs manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans*, que M. Delisle voulut bien me charger, en qualité de président d'alors, d'offrir à la Société archéologique où il comptait tant d'amis.

(1) *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. IV, p. 42.

(2) *Bulletin*, t. VI, p. 362.

Mais il n'y a pas lieu de s'étendre sur ce sujet : ce serait reproduire inutilement tous les travaux et toutes les indications qui se trouvent dans le t. VIII de notre *Bulletin* (1) et qui ont pour auteurs nos collègues aujourd'hui disparus : M. Loiseleur, le savant bibliothécaire de la ville ; M. Tranchau, longtemps le gardien fidèle et jaloux de nos collections ; M. Louis Jarry, qui connaissait si bien les trésors de la Bibliothèque d'Orléans et de la sienne.

On sait que la persévérance de M. Delisle et l'intervention du gouvernement français finirent par obtenir, moyennant une compensation financière, la restitution d'une partie des manuscrits volés. Alors survint une nouvelle controverse sur les droits de l'État : ceux des feuillets précieux qui avaient été arrachés à nos manuscrits, au lieu d'être restitués à la Bibliothèque d'Orléans, furent gardés à Paris, en dépit des réclamations présentées par M. Loiseleur, dans un mémoire très juridique, mais qui avait peu de chance de succès.

C'est en 1885 que M. L. Delisle découvrit, dans un manuscrit de la Bibliothèque vaticane, un texte latin de six lignes, singulièrement intéressant comme témoignage contemporain de la mission surnaturelle de Jeanne d'Arc et de l'effet produit jusqu'à Rome sur un humble clerc par les merveilles qu'elle avait accomplies en France : « *Una est tam grandis, tam alta, sic invisa, quod, a mundi origine, nec legitur similis.* »

Cela était écrit en 1429, et quand le savant paléographe en donna connaissance à l'Académie des Inscriptions, on ne possédait pas encore le témoignage allemand, ni ce curieux *Journal de Morosini*, qui nous parlent en termes si clairs de la Pucelle d'Orléans et de sa mission, et qui ont été d'un si grand poids dans le récent procès de béatification.

M. Delisle voulut bien nous communiquer la note qu'il avait rédigée à l'occasion de son heureuse trouvaille : M. Boucher de Molandon la présenta à la Société, et elle fut aussitôt insérée dans notre *Bulletin* (2).

(1) Voir particulièrement les pages 88, 109, 117, 288, etc.

(2) *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, p. 414, 416 à 425.

La même année, M. L. Delisle avait fait à notre Société une intéressante communication relative à une *Complainte orléanaise du XIII° siècle*, retrouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque laurentienne à Florence. Sa mission scientifique en Italie nous avait été singulièrement profitable. M. Boucher de Molandon voulut bien encore, dans une longue note, commenter le travail de M. Delisle, avant de publier le texte même de la cantilène et sa notation musicale (1).

En septembre 1889, M. Delisle nous envoyait encore un travail intitulé : *Le Formulaire de Tréguier et les écoliers bretons à l'Université d'Orléans*, qui, entre autres témoignages intéressants datant du XIII° siècle, fournissait une preuve nouvelle de l'identification de *Genabum* avec *Orléans*, la cité savante étant appelée indifféremment, dès cette époque, *studium Genabense* ou *studium Aurelianense* (2).

Enfin, M. Léopold Delisle revint à Orléans, d'une façon tout à fait officielle, au mois de mai 1890, pour présider la séance solennelle du cinquième Concours quinquennal fondé par notre collègue M. Boucher de Molandon. Par un singulier hasard, notre Bureau était composé comme il l'est aujourd'hui, et c'est M. Basseville qui ouvrit la séance en rendant un juste hommage au membre de l'Institut, à l'administrateur général de la Bibliothèque nationale qui voulaitbien venir nous honorer de sa présence. La réunion, tenue à l'hôtel de ville, avec le maire et le préfet, avait, en outre, comme assistants, le cardinal archevêque de Paris, les évêques d'Orléans, de Blois et de Chartres, le maire de Compiègne, tous les membres de nos Sociétés savantes. Nous n'en referons pas le compte rendu, qui, avec les travaux couronnés, comprend tout un volume de nos *Mémoires* — le vingt-quatrième. M. Delisle la termina par une allocution aussi gracieuse que simple, car jamais il n'eut de prétentions à l'éloquence. Mais son discours était rempli de souvenirs sur l'Orléanais et ses richesses archéologiques, sur les travaux de la

(1) *Bulletin*, etc., t. VIII, p. 349 à 362.
(2) *Bulletin*, t. IX, p. 423 à 426.

Société dont il s'appliquait délicatement à faire valoir l'importance ; et, comme toujours, ses paroles étaient pleines de faits et d'enseignements.

Pendant les quelques jours qu'il passa à Orléans, M. Delisle charma tous ceux qui le rencontrèrent par son affabilité et l'agrément jamais vide de sa conversation. Nous fûmes surtout frappés de la puissance de travail qu'il déployait même au repos, ne sachant pas ce que c'était qu'un moment perdu. Bibliothèques publiques ou privées, archives, monuments, rien ne lui échappait, et il prenait des notes sur tout. A la ville, comme aux champs, accompagné de sa fidèle et dévouée compagne, il ne cessait son travail ni jour, ni nuit, toujours préoccupé de quelque observation savante ou de quelque découverte. Nous avons pu ainsi pénétrer le secret de cette existence laborieuse qui, jusqu'au bout infatigable, produisit tant de notes et de travaux, qu'un érudit, M. Paul Lacombe, put composer un gros volume entier rien qu'avec la bibliographie de tout ce qu'il avait écrit.

C'est un honneur pour notre Société que d'avoir eu même une petite part d'une vie si remplie, et ceux des travaux de M. Delisle qui se rapportent à l'Orléanais méritaient bien, ce semble, d'avoir une mention spéciale dans nos annales.

G. Baguenault de Puchesse.

RECHERCHES

AU SUJET D'UNE

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE L'ÉGLISE DE CRAVANT

(LOIRET)

Me trouvant, l'automne dernier, à Cravant, au cours d'une excursion dans les environs de Beaugency, j'y ai lu, dans l'église, sur une tablette de marbre noir apposée à gauche du chœur, que « *Messire Paul de Villeneuve, chevalier, seigneur des Grands et Petits Lais* », y avait fondé un service pour le repos de l'âme de « *Catherine-Laurence de Pirmont, décédée en 1716, fille de Pierre Guillain de Pirmont, seigneur de Koukerque et vicomte de la ville de Bergue en Flandre* ».

Je n'eus pas de peine à savoir qu'une ferme sous le vocable des *Lais* ou *Layes*, avec une maison sans caractère, existait encore dans la paroisse de Cravant, mais j'ai eu la curiosité de rechercher comment la fille d'un vicomte flamand était venue mourir dans ce village de Beauce ; je vous demande la permission de vous raconter ce que j'ai appris à ce sujet.

Voici d'abord le texte intégral de cette inscription funéraire :

Ci-devant repose le corps de très vertueuse et très illustre dame Madame Catherine-Laurence de Pirmont fille de feu Messire Pierre-Guillain de Pirmont chevalier seigneur de Koukerque Belencourt etc., vicomte de la ville de Bergue en Flandre chevalier de Saint-Jacques des Ordres d'Espagne pour le repos de l'âme de la ditte dame Messire Paul de Villeneuve chevalier seigneur des Grands et Petits-Lais a fondé un service solennel d'une grande

messe à chanter tous les ans avec un *De Profundis* à la fin le 5e d'avril 1716, jour du décès de la ditte dame à perpétuité et un pour le repos de l'âme dudit sieur de Villeneuve, au jour de son décès le ..... jour du mois ....., par contrat fait avec Messire Jean-Claude Miron curé et les marguilliers de la paroisse de Crevan ledit contrat passé par le notaire Gréard de Beaugency le 15 octobre 1716, entre ledit sieur curé et les marguilliers et ledit sieur de Villeneufve.

Priez Dieu pour leurs âmes !



J'ai été comme vous vous serez comme moi.

Grâce à la complaisance accoutumée de notre confrère M. l'archiviste départemental, nous avons rapidement trouvé le contrat signalé dans l'inscription ; il a été passé le 16 septembre et non le 15 octobre, devant Gouthière et Gréard, notaires à Beaugency.

Catherine-Laurence de Pirmont était l'épouse de Paul de Villeneuve et celui-ci, qui y est qualifié de chevalier, seigneur des Grands et Petits Lays, brigadier (1) des armées de Sa Majesté, donne à la cure de Saint-Martin-de-Cravant, dont le titulaire est Jean-Claude Miron, « deux mines de bled froment « de rente foncière perpétuelle avec jouissance de la Tous- « saint 1717, à charge pour le curé de célébrer chaque année, « le 5 avril, jour du décès de sa défunte épouse, une grand'- « messe chantée et dire un *De Profundis* à la fin et une autre « pour le repos de son âme », et il stipule « qu'en attendant « *le jour* de son décès, ce second service se fera le 5 octobre de « chaque année ». — La minute est signée Miron, Gouthière et Gréard.

(1) Il n'est pas probable qu'il ait obtenu ce grade : les états militaires consultés de 1660 à 1720 ne font pas mention d'un Villeneuve brigadier des armées.

Nous n'avons pas jusques à présent réussi à découvrir la date et le lieu du trépas de ce pieux donateur qui se prémunissait ainsi de son vivant contre l'oubli et l'indifférence de ses hoirs. Les actes paroissiaux de l'église de Cravant ne subsistent qu'à partir de 1737 : il est bien probable que Messire Paul de Villeneuve, né dans les dernières années du règne de Louis XIII, nous l'établirons tout à l'heure, mourut dans l'intervalle. Quoi qu'il en soit, les espaces laissés disponibles sur la tablette funèbre pour l'inscription de la date de son décès attendent toujours depuis deux siècles leur complément.

Nos recherches sur les familles de Villeneuve et de Pirmont ont été plus fructueuses : nous y sommes en pleine histoire locale, ce sera notre excuse pour vous en présenter les résultats.

Et tout d'abord, la terre des Lais dépendant de la paroisse de Cravant ou Crevant (comme on l'appelait au XVII[e] siècle) et mouvante du comté de Beaugency est fort ancienne ; elle est désignée, dans des aveux de 1355 et de 1405, sous le nom de *Métairie* des Lais et comprenait 176 mines de terre, « sans y comprendre les vassaux », disent les actes d'aveu.

Le 2 avril 1601, un sieur Nouel de Ravel fait hommage d'une partie de ce fief aux mains de François de Balzac, seigneur d'Entraigues, Montlhéry, Marcoussis et Bois-Malesherbes, et bailli d'Orléans, agissant au nom et comme procureur général d'Henriette-Catherine de Balzac, sa fille, comtesse de Beaugency et marquise de Verneuil-sur-Oise (il s'agit de l'amie du roi Henri IV).

Le 30 avril 1602, Georges de Louye fait aveu et dénombrement d'une autre partie. La terre passe ensuite aux mains d'André Besnard, seigneur de Bellisle, et bientôt les Villeneuve vont y apparaître.

Il existe en France tant de familles de ce nom que nous redoutions de nous égarer à la poursuite de celle dont était issu l'auteur de l'inscription, mais les généalogies des manuscrits de Hubert nous ont immédiatement tiré d'incertitude.

La maison de Villeneuve (1) qui nous intéresse est originaire des pays Chartrain et Dunois et elle a longtemps séjourné dans les parages de Beaugency. Les Villeneuve y sont seigneurs de la Cour, d'Amblères, Outreville, Sténé, Messilly, la Borde, le Mesnil, Villegreau et Escurolle et plus tard des Lais : la plupart de ces noms de fiefs se retrouvent encore dans la région comprise entre Meung, Mer, Beaugency et la forêt de Marchenoir.

Une autre source d'information nous a été offerte : nous verrons plus loin que Paul de Villeneuve fit admettre, en 1698, l'une de ses filles à la Maison royale de Saint-Cyr, fondée par Mme de Maintenon, et il dut produire les titres de noblesse de la postulante (2). Or, la Bibliothèque nationale possède, au Cabinet des Titres, de nombreux documents qui l'établissent et nous renseignent sur la famille Dunoise de Villeneuve depuis le commencement du XVI[e] siècle jusqu'à la fin du XVII[e], en même temps qu'ils confirment pleinement les indications des manuscrits de Hubert (3).

Nous apprenons ainsi que le 12 mars 1639, par contrat d'échange passé devant Tardif, notaire à Beaugency, un Gédéon de Villeneuve, seigneur d'Amblesle et de Messilly (4), acquiert le Grand-Lais de Noelle Coreur, veuve d'André Besnard, et en fait hommage, le 22 juillet, au prince Henry de Bourbon, évêque de Metz et comte de Beaugency. C'est le fils d'Henri IV et d'Henriette d'Entraigues.

Gédéon de Villeneuve descend directement de Rolland de Villeneuve, dont la noblesse est prouvée en 1513 et qui avait

(1) Les Villeneuve du Dunois avaient des armoiries d'argent à la croix ancrée de sable chargée en cœur d'un losange du champ.

(2) Il y est noté que cette famille a été de la R. P. R. (religion prétendue réformée) et a plusieurs parents établis en Hollande et en Angleterre.

(3) Nous devons des remerciements très vifs à M. Lucien Auvray, notre confrère, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, qui à notre intention a pris la peine de compulser, au Cabinet des Titres, les dossiers des familles de Villeneuve.

(4) Messilly, commune de Josnes (Loir-et-Cher).

épousé Anne de Varenne ; c'est dans leur postérité masculine, qui se perpétuera jusque dans le XVIIIe siècle, que nous allons bientôt rencontrer l'époux de Catherine-Laurence de Pirmont.

Rolland de Villeneuve avait eu trois fils avec lesquels, d'après un acte, il transige le 9 août 1544, à cause de la succession de leur mère.

L'aîné, François, épousa, le 5 avril 1567, Delphine de Ramesay dont il eut cinq fils : Paul, Gédéon, Isaac, Lazare, Etienne, et plusieurs filles.

Leur aîné, Paul, épousa Marie de Louviers le 23 mai 1600 : ils eurent deux fils, François seigneur de Sténé (Sédenay (1) de la carte actuelle), et Gédéon seigneur de Messilly. Celui-ci se maria, le 2 décembre 1634, avec Marie Le Roy qui lui donna douze enfants, dont six fils : l'un d'eux, Paul, né autour de 1640, c'est le troisième, est, sans conteste possible, l'auteur de la tablette funéraire qui nous occupe. En effet, le 10 avril 1672, Marie Le Roy, qui est veuve de Gédéon de Villeneuve, qualifié seigneur d'Amblesle et du Grand-Lays, fait aveu au roy et au duc d'Orléans, comte de Beaugency, de la seigneurie du Grand-Lays, qu'elle et son mari avaient acquise durant leur communauté, et dans cet acte dressé par Gréard, notaire à Beaugency, ses enfants, au nombre de neuf, font aveu conjointement avec elle : nous y notons que Paul de Villeneuve, seigneur de Grand-Mont (*alias* Grammont), demeurant au lieu de Lais, est lieutenant d'une compagnie d'infanterie dans le régiment de la Reyne. Son frère, Jean, seigneur de la Borde, a le même grade dans le régiment de Crussol, et leur frère Gabriel, seigneur de Montigny, est page de l'électeur de Brandebourg.

Le 16 mai 1674, Paul de Villeneuve est pourvu, dans son régiment, d'une commission de capitaine, et, le 27 septembre 1678, il épouse demoiselle Catherine-Laurence de Pirmont, dame de Tétéghem, qui appartient à l'une des plus nobles familles de la Flandre ; elle est fille de Pierre Guillain

(1) Lieu dit de la commune de Villermain (Loir et-Cher).

de Pirmont, seigneur de Koudekerke, vicomte et bourgmestre de Bergues-Saint-Winnoc : le chevalier de Casaux, grand bailli de cette ville, signe au contrât dans lequel le marié est qualifié de commandant de bataillon et ingénieur des armées du Roy. Les époux se marient suivant la coutume de Bergues, aux termes de laquelle Villeneuve renonce à sa bourgeoisie d'Orléans.

Les traités de Nimègue sont du mois d'août précédent; Bergues appartenait à la France depuis dix ans ; il est permis de supposer que notre officier beauceron avait guerroyé dans les Pays-Bas.

En 1689, nous le retrouvons au Quesnoy en Hainaut (1) comme directeur des fortifications de la place, et, le 8 juillet, sa femme y donne le jour à une fille qui reçoit au baptême les prénoms de Marie-Austreberte. L'acte de baptême nous révèle qu'elle a eu pour parrain et marraine ses frère et sœur, Sébastien-Paul-Arsène et Jeanne-Catherine-Florence.

En 1693, Paul de Villeneuve est devenu seigneur du Grand-Lais, probablement à la suite de la mort de sa mère : il en fait foy et hommage le 30 juin.

Dix ans après dans un acte de Billard huissier royal au bailliage d'Orléans, en date du 21 décembre 1703, il se qualifie de seigneur des Grand et Petit-Lais, ingénieur des camps et armées du Roy, capitaine au régiment de la Reyne et commissaire des guerres ; élisant domicile en sa maison seigneuriale du Grand-Lais, il se déclare seul habile à succéder aux défunts Gédéon et Lazare de Villenenve ses grands oncles (ce sont les fils de François et de Delphine de Ramezay).

Le vieux soldat eut un dernier enfant en 1716, Louise-Gastonne ; il avait alors plus de 70 ans et sa femme plus de 50. Le cas est extraordinaire, mais néanmoins certain, car le registre paroissial de Cravant relate, à la date du 5 octobre 1789, la sépulture de Louise-Gastonne de Villeneuve, fille des défunts Paul de Villeneuve, seigneur des Grands et Petits-Lais, et de

(1) Actuellement arrondissement d'Avesnes (Nord).

Catherine-Laurence de Pirmont, décédée la surveille, au château de Lais, à l'âge de 73 ans.

La disparition des actes paroissiaux pour la période qui précède l'année 1737 nous empêche de préciser la date de la naissance de cet enfant tardif qui doit remonter au plus tôt au courant d'octobre 1715, et il est présumable que cette grossesse exceptionnelle pour l'âge de la mère ne fut pas sans abréger ses jours : on se rappelle que celle-ci décéda le 5 avril 1716.

Si jusqu'à présent nous n'avons pas eu la chance de découvrir la date de la mort de Paul de Villeneuve, nous allons le suivre dans sa succession, et c'est ce qu'il nous reste à exposer.

Quatre enfants lui étaient nés de Catherine-Laurence de Pirmont. L'aîné et leur fils unique, Sébastien-Paul-Arsène, dut mourir jeune : du moins son nom mentionné dans l'acte de baptême de Marie-Austreberthe n'apparaît plus ensuite dans les documents que nous avons eus à notre disposition ; il en est de même pour celle-ci, après sa sortie, en 1709, de la Maison Royale de Saint-Cyr. Leur second enfant Jeanne-Catherine-Florence épousa René de Thiville, seigneur de Prélefort, dans la maison duquel la terre des Lais passa après la mort de Paul de Villeneuve.

Prélefort était un fief de la paroisse d'Huisseau-sur-Mauves ; c'est encore une charmante demeure, dans un site ravissant, baigné par les Mauves, à proximité des ruines curieuses de Rondonneau.

René de Thiville y est mort le 6 octobre 1765, âgé de 86 ans et 2 mois, d'après son acte de sépulture qui le désigne comme ancien capitaine de dragons (1). Sa veuve lui survécut de quelques années : nous la voyons rendre foy et hommage du fief des

(1) Dans un rapport daté du 4 octobre 1764, adressé à l'intendant d'Orléans, Michel Douville, curé de Cravant, nommé à la cure de Saint-Victor d'Orléans, écrit ceci : « La paroisse respecte M. de Thiville de Sery, Madame de Villeneuve, son épouse, noblesse très ancienne, âgés de 84 et 81 ans, seigneurs des Lais et paroissiens très recommandables. » (Polluche, tome III, p. 132.)

Lais, le 24 août 1768 ; ses filles Gastonne-Louise-Catherine et Marie-Antoine-Austreberthe et leur frère Paul-René de Thiville, comme héritiers de leur mère, renouvellent cet aveu, le 13 mai 1774 ; celui-ci, qui y est appelé commissaire ordonnateur des guerres au département de la Flandre maritime, paraît avoir eu des affaires embarrassées ; car sa femme, Angélique de Flacourt, obtint contre lui un arrêt de séparation de biens et ses créanciers firent vendre sa part du domaine des Lais qui fut acquise par M. de Rochas (1).

Louise-Gastonne, l'enfant de la vieillesse de Paul de Villeneuve, continua, cependant, de demeurer au château de Lais où elle mourut le 3 octobre 1789 ; elle fut ensevelie au cimetière de Cravant le surlendemain 5 octobre 1789 : c'est le jour où l'émeute révolutionnaire força le palais de Versailles et contraignit l'infortuné Louis XVI à rentrer à Paris. Quel monde de réflexions appelle le rapprochement à cette date de faits si dissemblables ! Surtout si l'on songe que cette fille de Paul de Villeneuve (2) avait certainement recueilli de son père des souvenirs et des traditions des premières années du règne de Louis XIV.

L'historique de la descendance de Paul de Villeneuve nous a distrait des autres branches de l'arbre familial dont il n'était qu'un rameau latéral ; nous avons vu plus haut qu'il était l'un des douze enfants d'un Gédéon de Villeneuve, lequel était le fils

(1) *Actes paroissiaux de Cravant* : Le 5 octobre 1789, sépulture de haute et puissante demoiselle Louise-Gastonne de Villeneuve de Thiville, fille des défunts Paul de Villeneuve de Thiville et de Catherine-Laurence de Pirmont, décédée la surveille au château de Lais, âgée de 73 ans, en présence de Florence-Marie-Jérôme de Villeneuve (*) de Thiville, sa nièce ; du comte de Veillenne, etc.

N. B. — Louise-Gastonne survivait depuis si longtemps à ses père et mère, que le rédacteur de l'acte a joint par erreur à son nom de Villeneuve le nom de Thiville, qui était celui de ses neveux avec lesquels elle vivait.

(2) Paul de Villeneuve était né autour de 1640.

(*) Actes paroissiaux de Cravant : Celle-ci est née au château de Lais le 20 mars 1752.

d'un autre Paul de Villeneuve. François de Villeneuve, seigneur de Sténé, frère aîné de Gédéon, se maria, le 26 décembre 1624, avec Anne de Lager ou le Dagre, dont il eut un fils nommé également Paul, seigneur d'Ambléres, qui épousa, le 20 avril 1661, Angélique le Venier et fit aveu de ce fief au comte de Beaugency, le 3 juillet 1662.

Quelques années après, ce dernier Paul de Villeneuve, cousin germain de l'auteur de l'inscription de Cravant, et Gédéon, père de celui-ci, eurent à prouver leur noblesse devant M. de Machant, intendant dans la généralité d'Orléans, qui rendit, le 22 juillet 1667, les jugements suivants (1) :

1° Il est donné acte à Paul de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Amblères, de la représentation qu'il avait fait de ses titres pour la justification de sa noblesse depuis l'an 1513 et par laquelle il avait prouvé qu'il descendait de Roland de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Escurolle, lequel de demoiselle Jeanne de Varanne sa femme avait eu deux enfants, sçavoir François de Villeneuve, écuyer, seigneur de Villegréau, et Claude de Villeneuve, seigneur du Ménil, de ce François seigneur de Villegréau et de demoiselle Jeanne Bellon sa femme naquit autre François de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Amblères ; Gédéon de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Outreville, Lazare de Villeneuve, écuyer, seigneur de la Cour ; Isaac de Villeneuve, écuyer, sieur de Villegréau ; Ester et Elisabeth de Villeneuve ; que dudit Paul de Villeneuve sieur d'Amblères et de demoiselle Marie de Louviers sa femme étaient issus François de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Esternay ; Gédéon de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Amblères ; Elisabeth et Cidoine de Villeneuve, et dudit François de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Esternay et demoiselle Anne le Dagre sa femme était issu ledit Paul de Villeneuve, deffendeur, écuyer, seigneur d'Amblères, et Anne et Cidoine de Villeneuve ses sœurs.

2° Autre jugement du même jour par lequel Gédéon de Villeneuve, écuyer, seigneur de Messilly, demeurant au Grand-Lais, paroisse de Cravant, fut maintenu dans sa noblesse après avoir justifié qu'il avait épousé, le 2 décembre 1634, demoiselle Marie Le

(1) Bibl. nationale, ms. franc. 29493, pièces originales 3009, dossier 66 808, pièce 17.

Roy, qu'il était fils de Paul de Villeneuve, écuyer, seigneur d'Amblères, et de demoiselle Marie de Louviers sa femme, et qu'il descendait, comme Paul de Villeneuve, son cousin, de Roland de Villeneuve, etc.

Ces documents sont intéressants pour la généalogie exacte des Villeneuve, mais, par suite de circonstances qui nous échappent, la nombreuse postérité de Roland de Villeneuve, à l'exception de Paul et de Catherine Pirmont, n'est plus mentionnée à partir de 1670 dans aucun document, et même, en 1789, aucun Villeneuve n'apparait sur les listes d'électeurs dans la généralité et le bailliage d'Orléans.

Notre inscription de Cravant serait-elle le seul souvenir qui subsisterait de cette ancienne maison de l'Orléanais ?

A. Pommier.

ERRATA ET ADDENDA

AU TOME XV DES BULLETINS

Page 21, 1er alinéa : au lieu de *despensare*, lire *desponsare*.
2e alinéa : au lieu de *Weib Raufen*, lire *Weib kaufen*

Page 27, 4e alinéa : au lieu de *bien qu'ils prétendent*, lire *bien qu'ils prétendissent*.
6e alinéa : au lieu de *j'avais établi*, lire *M. Soyer avait établi*.
au lieu de *a accepté ma conclusion*, lire *a accepté sa conclusion*.

Page 52, la note *a* doit être reportée à la page 53.

Page 208, dans le titre de l'ouvrage de M. Bossebœuf, lire *Tours, 1906*, au lieu de *1806*.

Page 300, 2e alinéa : au lieu de *Archives communales, GG 757*, lire *Archives communales d'Orléans, GG 754*.
note 1, lire partout *parroisse*, au lieu de *paroisse*, dans la citation.

Page 410, 4e alinéa : au lieu de *le pan oriental*, lire *le pan occidental*.

Page 411, 2e alinéa : au lieu de *le pan occidental*, lire *le pan oriental*.
3e alinéa : au lieu de *coin nord-ouest*, lire *coin nord-est*.
5e alinéa : au lieu de *la partie orientale*, lire *la partie occidentale*.
6e alinéa : au lieu de *du pan occidental*, lire *du pan oriental*.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE QUINZIÈME VOLUME DES BULLETINS

(Bulletins 190 à 198. — 1908-1910)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUINZIÈME VOLUME

C

D

E

F

G

H

I

J

M

Q

R

S

FIN DE LA TABLE DU TOME XV DES BULLETINS

PUBLICATIONS
de la Société archéologique et historique de l'Orléanais

La Société publie un BULLETIN par trimestre
Prix annuel : 4 f.

BULLETINS PUBLIÉS : tome Ier	(nos 1 à 15), épuisé		1848-1853
— tome II	(nos 16 à 31), épuisé		1854-1858
— tome III	(nos 32 à 39), épuisé		1859-1861
— tome IV	(nos 40 à 58)		1862-1867
— tome V	(nos 59 à 79)		1868-1873
— tome VI	(nos 80 à 95)		1874-1877
— tome VII	(nos 96 à 115)		1878-1882
— tome VIII	(nos 116 à 131)		1883-1886
— tome IX	(nos 132 à 143)		1887-1890
— tome X	(nos 144 à 154)		1891-1894
— tome XI	(nos 155 à 161)		1895-1897
— tome XII	(nos 162 à 173)		1898-1901
— tome XIII	(nos 174 à 180)		1902-1904
— tome XIV	(nos 181 à 189)		1905-1907

La Société publie de plus, à des époques indéterminées, des volumes de MÉMOIRES.

MÉMOIRES PUBLIÉS : tome Ier, épuisé. — (1851.)	
— tome II, avec atlas, épuisé. — (1853.)	
— tome III. — (1855)	8
— tome IV, avec atlas. — (1858.)	12
— tome V. — (1862.)	8
— tome VI. — (1863.)	8
— tome VII. — (1867.)	8
— tome VIII. — (1864.)	8
— tome IX, avec atlas. — (1866.)	12
— tome X. — (1869.)	8
— tome XI, avec atlas. — (1868.)	12
— tome XII, avec atlas. — 1873	12
— tome XIII. — (1875.)	10
— tome XIV. — Concours de 1869 et 1875	10
— tome XV, avec atlas. — (1876)	12
— tome XVI, 1re partie. — (1879.)	5
— tome XVI, 2e partie. — (1887.)	5
— tome XVII, avec atlas. — (1880.)	12
— tome XVIII, avec atlas. — (1881.)	12
— tome XIX. — (1883). — Concours de 1880	10
— tome XX, avec atlas. — (1885.)	12
— tome XXI. — (1886). — Concours de 1885	10
— tome XXII. — (1889.)	10
— tome XXIII. — 1892	10
— tome XXIV, épuisé. — (1892). — Concours de 1890	
— tome XXV. — 1894	10
— tome XXVI, avec atlas. — (1895.)	12
— tome XXVII. — (1898.)	12
— tome XXVIII. — (1902.)	12
— tome XXIX — (1905.)	10
— tome XXX, épuisé. — (1906.)	
— tome XXXI (1907)	5
— tome XXXII (1908)	5

CES OUVRAGES SE TROUVENT :

Orléans, librairie HERLUISON, MARRON, successeur, rue Jeanne-d'Arc, 11.

Paris, librairie LECHEVALIER, rue de Savoie, 16.

Pour acquérir la collection complète des publications de la Société, sauf les volumes I, II, XXIV et XXX des *Mémoires* et les volumes I, II et III des *Bulletins* qui sont épuisés, on peut s'adresser directement à M. le Président.

Orléans. Imp. de G. JACOB, P. PIGELET et Fils, successeurs, rue Saint-Étienne, 8.